

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 12 janvier 2024

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet :** Demande d'accès à l'information  
Lot 6 401 624

Maître [REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 1<sup>er</sup> novembre 2023 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1).

Comme souhaité, nous vous transférons copie des documents que nous possédons concernant le lot de votre demande. Dans les fichiers qui vous sont transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de donner accès aux renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Pareillement, certains fichiers ne peuvent vous être remis, car ils comportent des données financières fournies par un tiers. En effet, d'après l'article 23 de la *Loi sur l'accès*, un organisme public ne peut communiquer ce type d'information qui est habituellement traité de façon confidentielle, sans le consentement de cette personne.

De plus, votre demande concerne des informations en lien avec le Tribunal administratif du Québec (TAQ). Par conséquent, d'après l'article 48 de la *Loi sur l'accès*, nous vous invitons à faire une requête à la responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels dudit organisme, M<sup>e</sup> Julie Baril, au lien suivant : <https://www.taq.gouv.qc.ca/fr/a-propos-du-tribunal/services-offerts/acces-a-un-document-detenu-par-le-tribunal>.

Par ailleurs, des décisions qui concernent votre requête se trouvent à être dans les dossiers numéro **365092** et **414113**. Vous pourrez les récupérer sur notre site Internet : <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/rechercher-un-dossier>. Ensuite, vous devez inscrire un des numéros ci-dessus et peser sur la touche « Entrée » de votre clavier. Puis, sélectionner « Consulter ». Finalement, en dessous du segment « Progression de la demande », choisir l'onglet « Documents » pour accéder aux fichiers disponibles.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, Maître, nos salutations distinguées.



Manon Côté

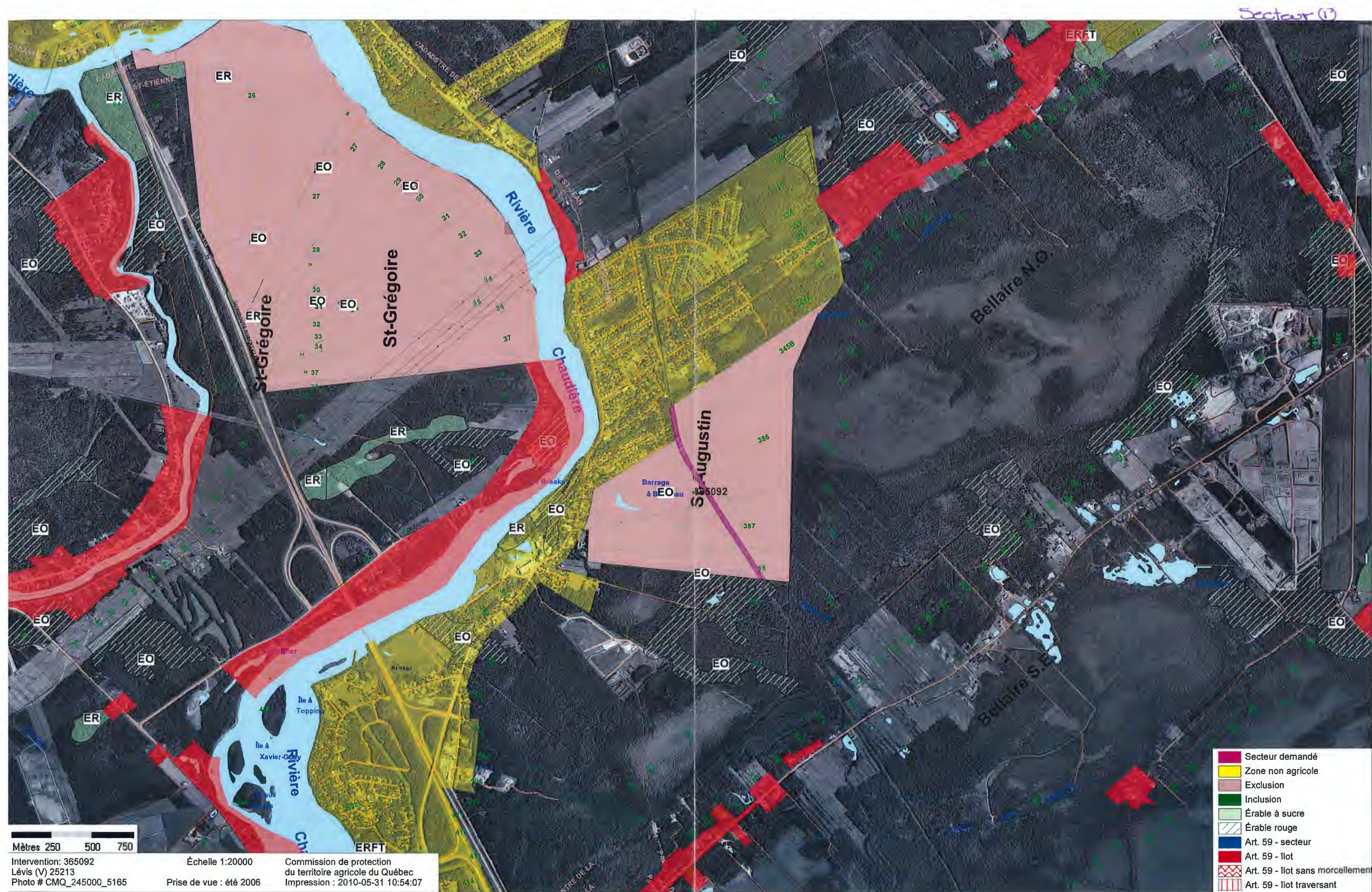
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

**Québec**

200, chemin Sainte-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) GR 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

**Longueuil**

25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)



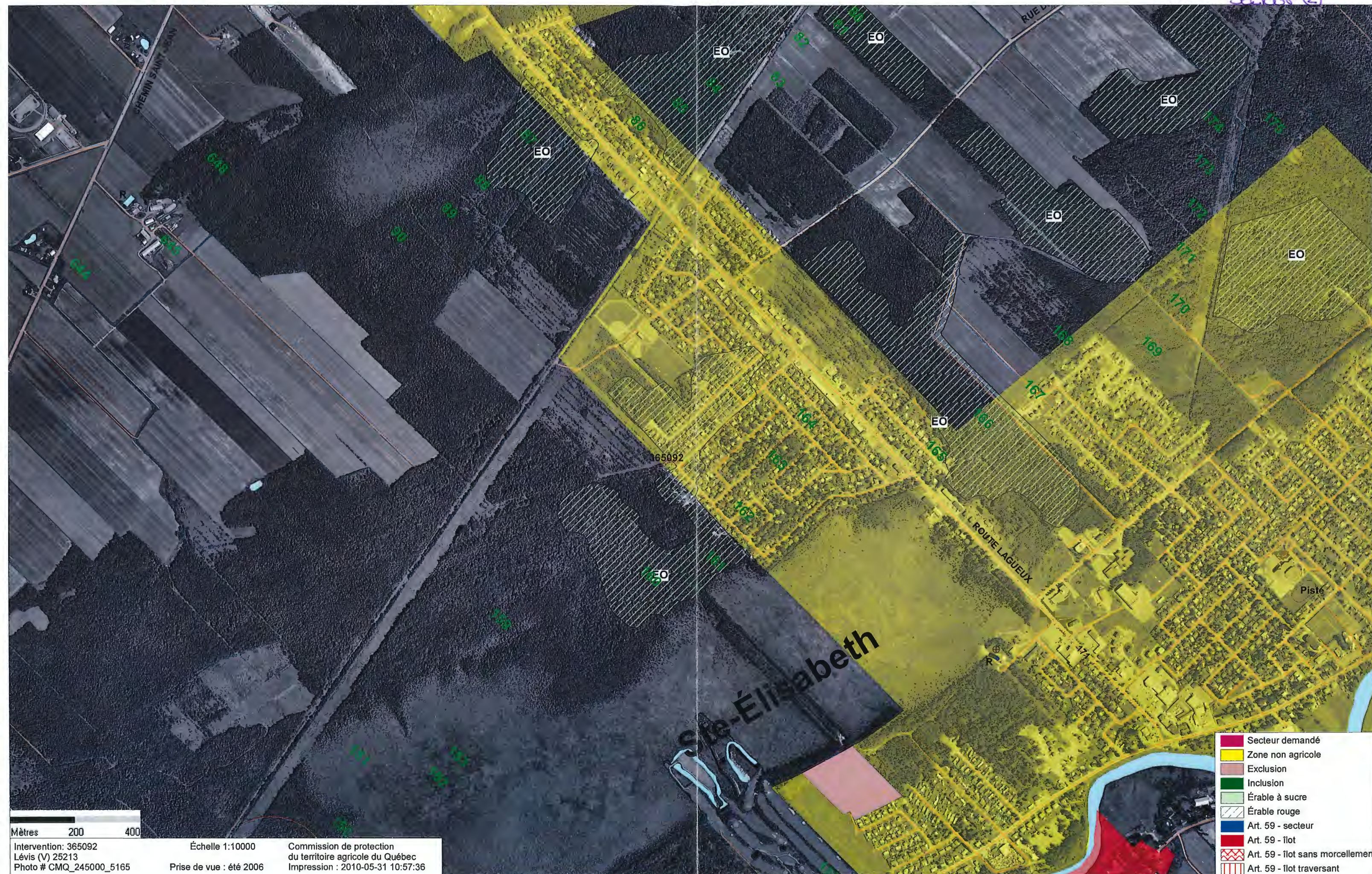
Mètres 250 500 750

Intervention: 365092  
 Lévis (V) 25213  
 Photo # CMQ\_245000\_5165

Échelle 1:20000  
 Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
 du territoire agricole du Québec  
 Impression : 2010-05-31 10:54:07

- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant



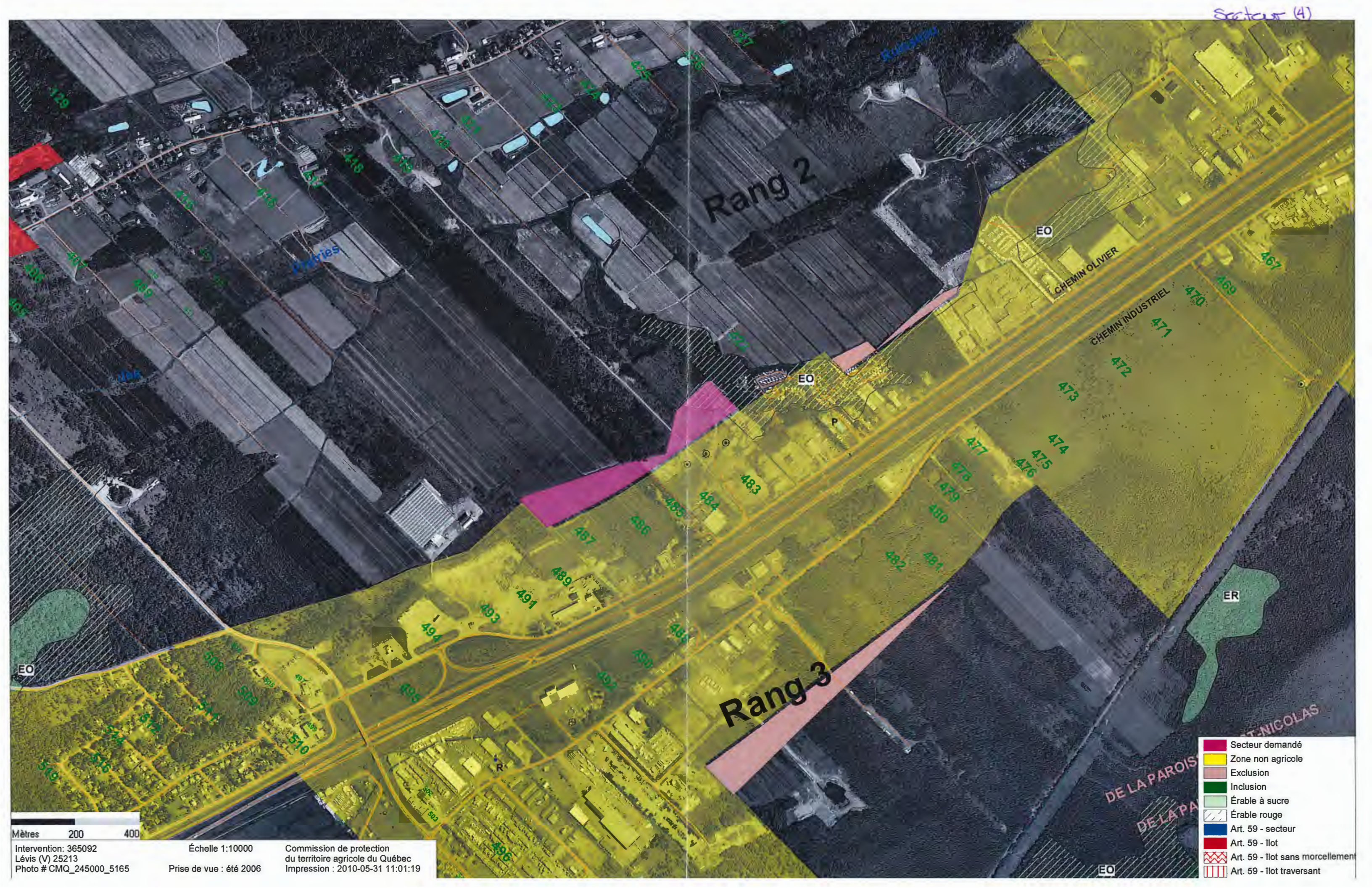
- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Mètres 200 400

Intervention: 365092  
 Lévis (V) 25213  
 Photo # CMQ\_245000\_5165

Échelle 1:10000  
 Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
 du territoire agricole du Québec  
 Impression : 2010-05-31 10:57:36



Mètres 200 400

Intervention: 365092  
Lévis (V) 25213  
Photo # CMQ\_245000\_5165

Échelle 1:10000  
Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-05-31 11:01:19

- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant



- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Mètres 200 400



- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Mètres 200 400

Intervention: 365092  
 Lévis (V) 25213  
 Photo # CMQ\_240000\_5170

Échelle 1:10000  
 Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
 du territoire agricole du Québec  
 Impression : 2010-06-01 09:07:30



- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Mètres 200 400

Intervention: 365092  
 Lévis (V) 25213  
 Photo # CMQ\_240000\_5170

Échelle 1:10000  
 Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
 du territoire agricole du Québec  
 Impression : 2010-06-01 09:33:35

Anse Philippe-Dion

Secteur (A)

Bassin

Remblai

EO

ERFT

ROUTE MARIE-VICTORIE

Mitchel

Remblai

EO

ERFT

ERFT

365092

EO

ROUTE DU PONT

Chutes de la Chaudière

Bge

Remblai

- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Mètres 200 400

Intervention: 365092  
Lévis (V) 25213  
Photo # CMQ\_240000\_5170

Échelle 1:10000  
Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-06-01 10:23:00

Secteur (8)

Anse Méthot

ERFT

ERFT

326092: Exclusion 5710m<sup>2</sup> (1/2)  
Reich exclusion 20 kg  
326092: Exclusion 5000m<sup>2</sup> (1/2)

326092

326092: A réévaluation chronométrée

EO

ER

Piste

EO

- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Mètres 200 400

Intervention: 365092  
Lévis (V) 25213  
Photo # CMQ\_240000\_5170

Échelle 1:10000  
Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-06-01 10:40:08



Mètres 200 400

Intervention: 365092  
Lévis (V) 25213  
Photo # CMQ\_240000\_5170

Échelle 1:10000  
Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-06-01 14:39:12

- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Exclusion
- Inclusion
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Écueil

Lafontaine

Premier Rang

PR638: inclusion 20,85ha

25760: exclusion (0) 1,5ha

338156 A alt+ vgs circulation 4221m<sup>2</sup>

ER

EO

ERFT

EO

ER

CHEMIN DES FORTS

Abandonné

EO

ERFT

EO

Mètres 200 400

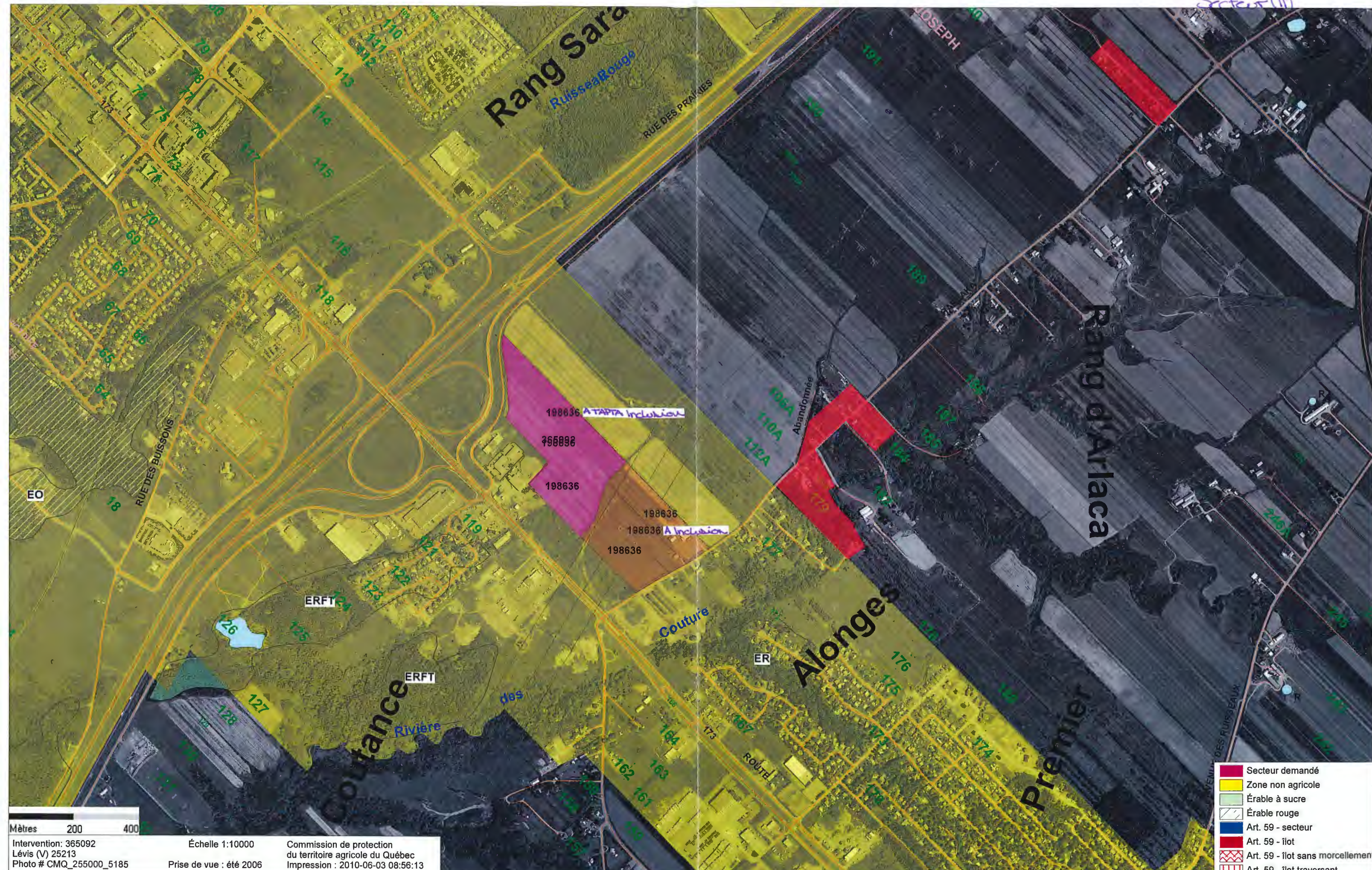
Intervention: 367480  
Lévis (V) 25213  
Photo # CMQ\_255000\_5185

Échelle 1:10000  
Prise de vue : été 2006

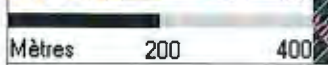
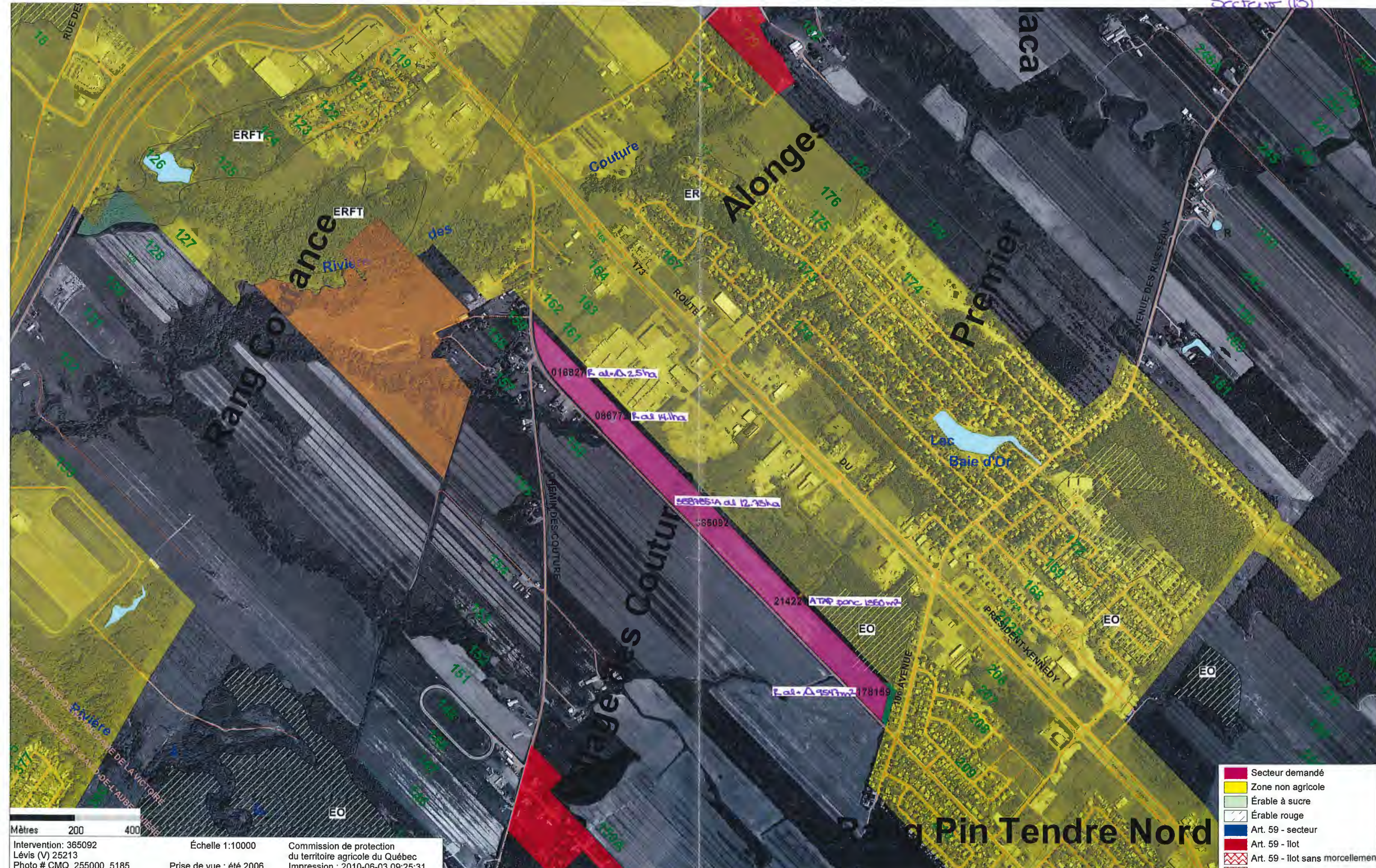
Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-06-03 08:18:48

- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

Secteur (M)



- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant



- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - ilot
- Art. 59 - ilot sans morcellement
- Art. 59 - ilot traversant



Mètres 200 400

Intervention: 365092  
Lévis (V) 25213  
Photo # CMQ\_255000\_5185

Échelle 1:10000  
Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-06-03 09:58:05

- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - ilot
- Art. 59 - ilot sans morcellement
- Art. 59 - ilot traversant



- Secteur demandé
- Zone non agricole
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Art. 59 - secteur
- Art. 59 - îlot
- Art. 59 - îlot sans morcellement
- Art. 59 - îlot traversant

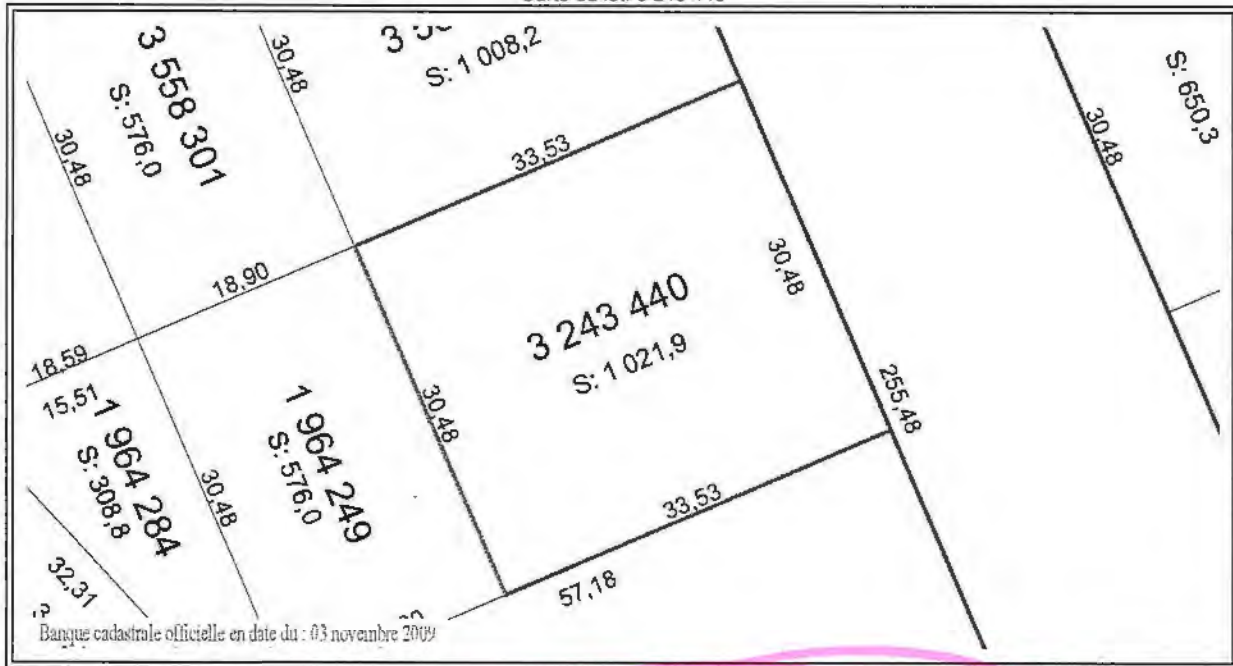
Mètres 200 400

Intervention: 365092  
Lévis (V) 25213  
Photo # CMQ\_255000\_5185

Échelle 1:10000  
Prise de vue : été 2006

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-06-03 10:26:46

Carte du lot: 3 243 440



95 X 50 m

0  
100 m

*ei 3418530*

**Identification**

Numéro de lot : 3 243 440 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-04-08  
 Dépôt au cadastre : 2005-04-08  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-04-12

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 1 964 251, 3 133 159 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-1  
 Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

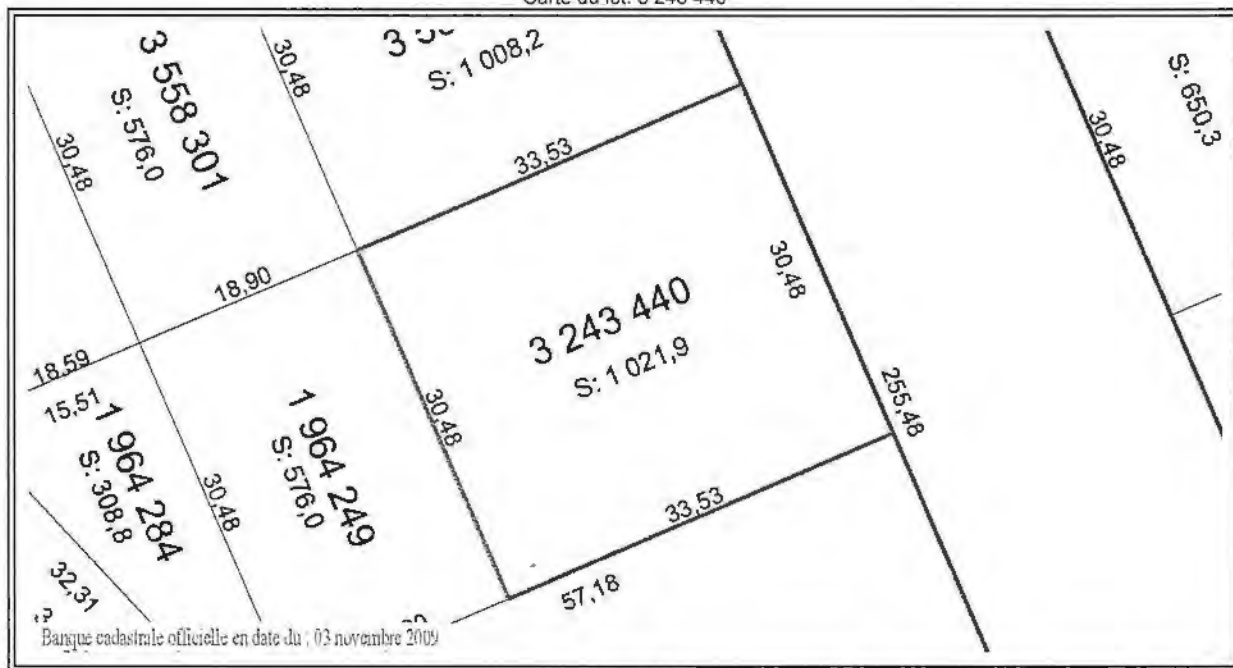
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 836821 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-04-08  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-04-12

**Archivage des documents cadastraux**

Carte du lot: 3 243 440



95 X 50 m

0  
100 m

La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

## Identification

Numéro de lot : **1 964 251** Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2005-04-08  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : **77-202, 78-73**  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : **3 243 440 (partie)**  
 Cadastre du Québec

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:1 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

## Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11

Carte du lot: 3 243 440



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infofolot.

#### Identification

Numéro de lot : **3 133 159** Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2005-04-08  
 Dépôt au cadastre : 2004-02-16  
 Entrée en vigueur au BPD : 2004-02-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 1 961 086, 1 961 087 (partie), 1 961 088 (partie), 1 961 089 (partie), 1 961 091, 1 961 092, 1 961 093, 1 961 094, 1 961 095 (partie), 1 961 096, 1 961 097 (partie), 1 961 103 (partie), 1 961 104 (partie), 1 961 105 (partie), 1 961 106 (partie), 1 964 248, 1 964 250 (partie), 1 964 254, 1 964 255, 1 964 1 964 285, 1 964 286, 1 964 287, 1 964 288, 1 964 289 (partie), 2 244 724 (pa 2 244 725 (partie), 2 244 728, 2 244 803 (partie)  
 Cadastre du Québec

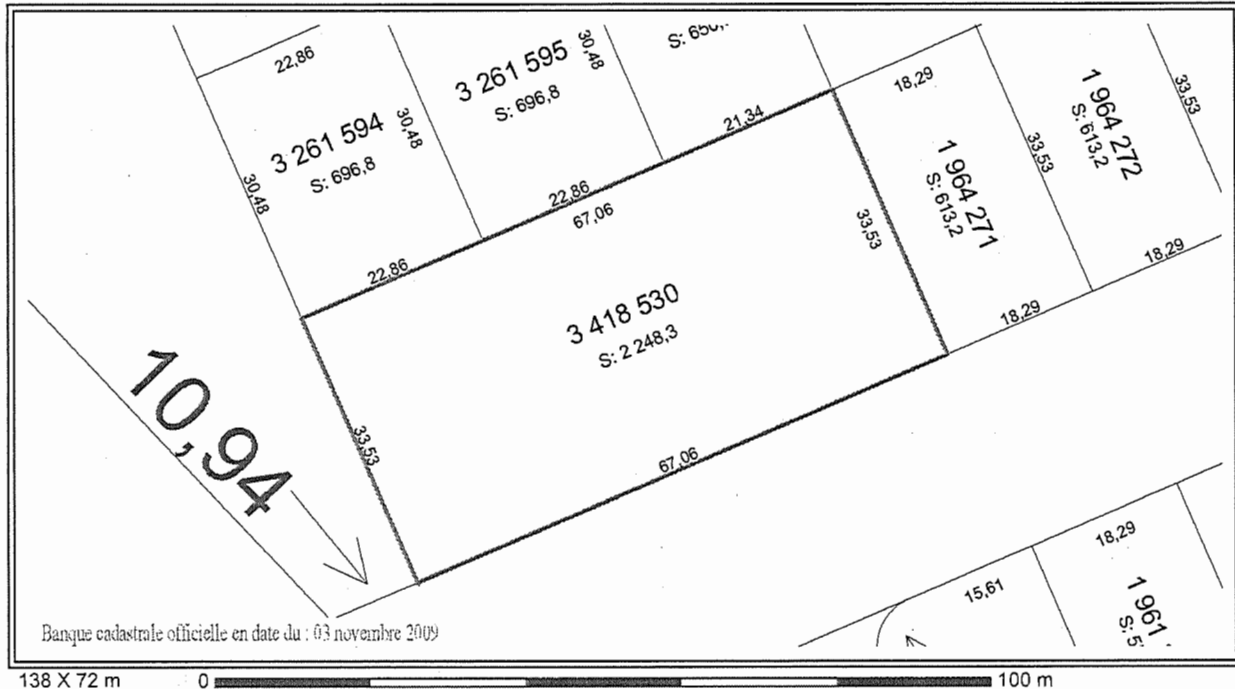
Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 243 422, 3 243 423, 3 243 424, 3 243 425, 3 243 426, 3 243 427, 3 243 428, 3 243 429, 3 243 430, 3 243 431, 3 243 432, 3 243 433, 3 243 434, 3 243 435, 3 243 436, 3 243 437, 3 243 438, 3 243 439, 3 243 440 (partie)  
 Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Carte du lot: 3 418 530



138 X 72 m

100 m

### Identification

Numéro de lot : 3 418 530 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-04-08  
Dépôt au cadastre : 2005-04-08  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-04-12

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 1 964 219, 1 964 220 (partie), 1 964 262, 3 437 962 (partie)  
Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-6  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Québec (20)

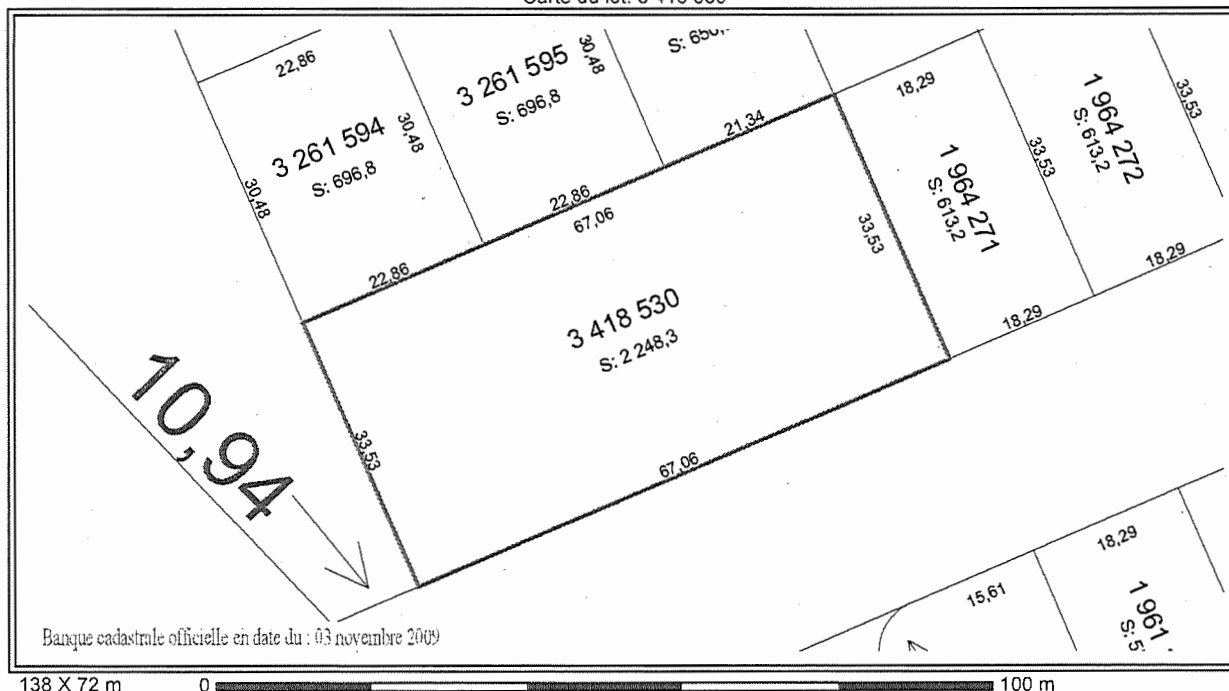
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 836821 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2005-04-08  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-04-12

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 836821

Carte du lot: 3 418 530



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 1 964 219 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Inactif 2005-04-08  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 86-25  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)  
Numéro(s) de lot : 3 418 530 (partie)  
Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) :  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage :  
Échelle de création : 1:1 000

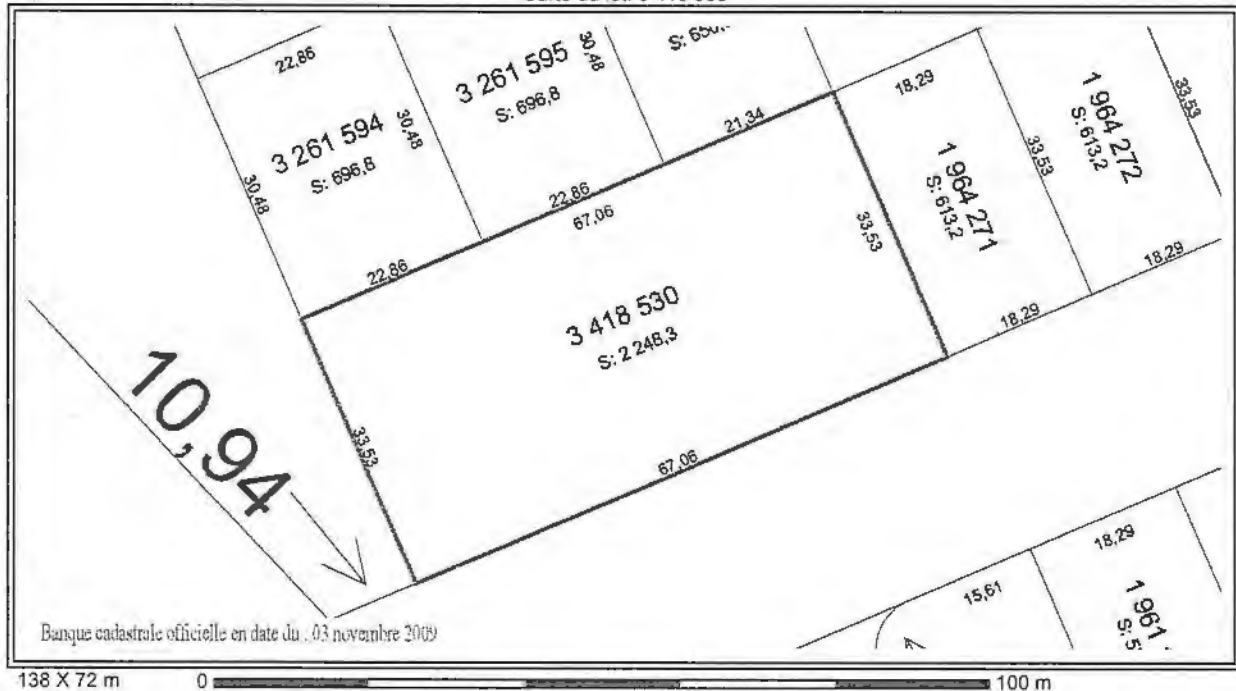
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

Carte du lot: 3 418 530



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infofolot.

#### Identification

Numéro de lot : 1 964 220 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Inactif 2005-04-08  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 86-24  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)  
Numéro(s) de lot : 3 261 594 (partie), 3 261 595 (partie), 3 418 530 (partie)  
Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) :  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage :  
Échelle de création : 1:1 000

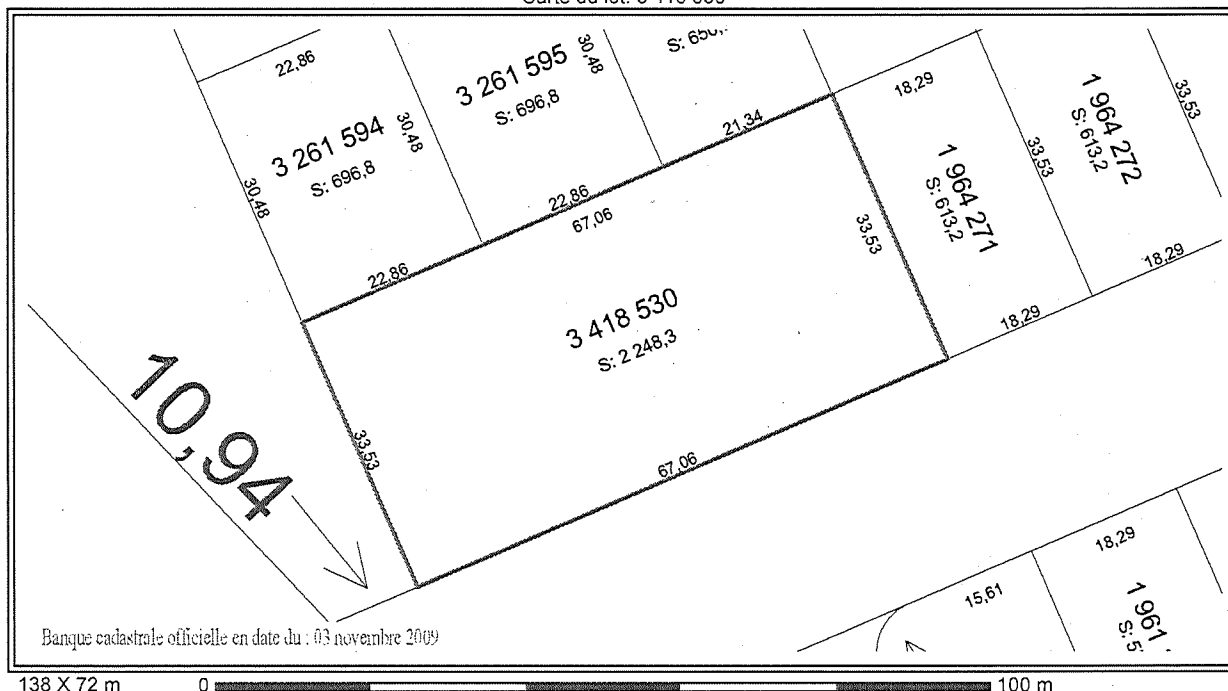
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

Carte du lot: 3 418 530



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 1 964 262 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2005-04-08  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 86-26  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 418 530 (partie)  
 Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:1 000

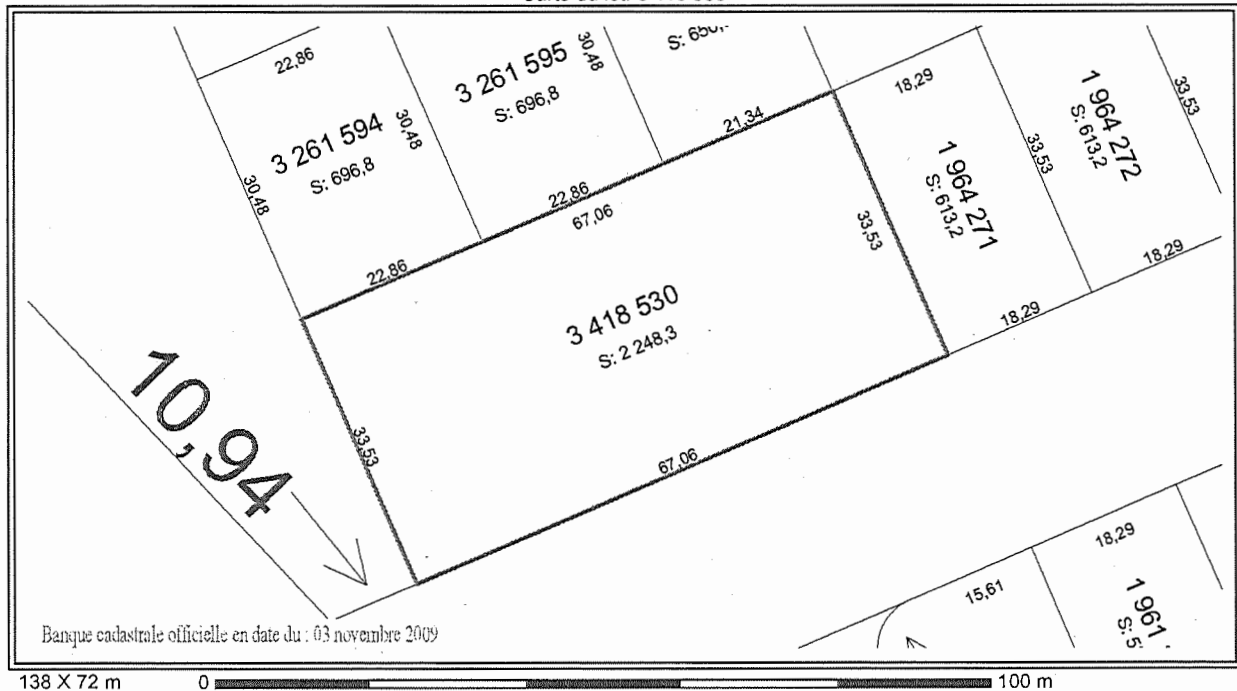
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

Carte du lot: 3 418 530



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 3 437 962 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2005-04-08  
 Dépôt au cadastre : 2005-02-15  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-02-17

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 86-10 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 261 593 (partie), 3 261 595 (partie), 3 418 529 (partie), 3 418 530 (partie)  
 Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:1 000

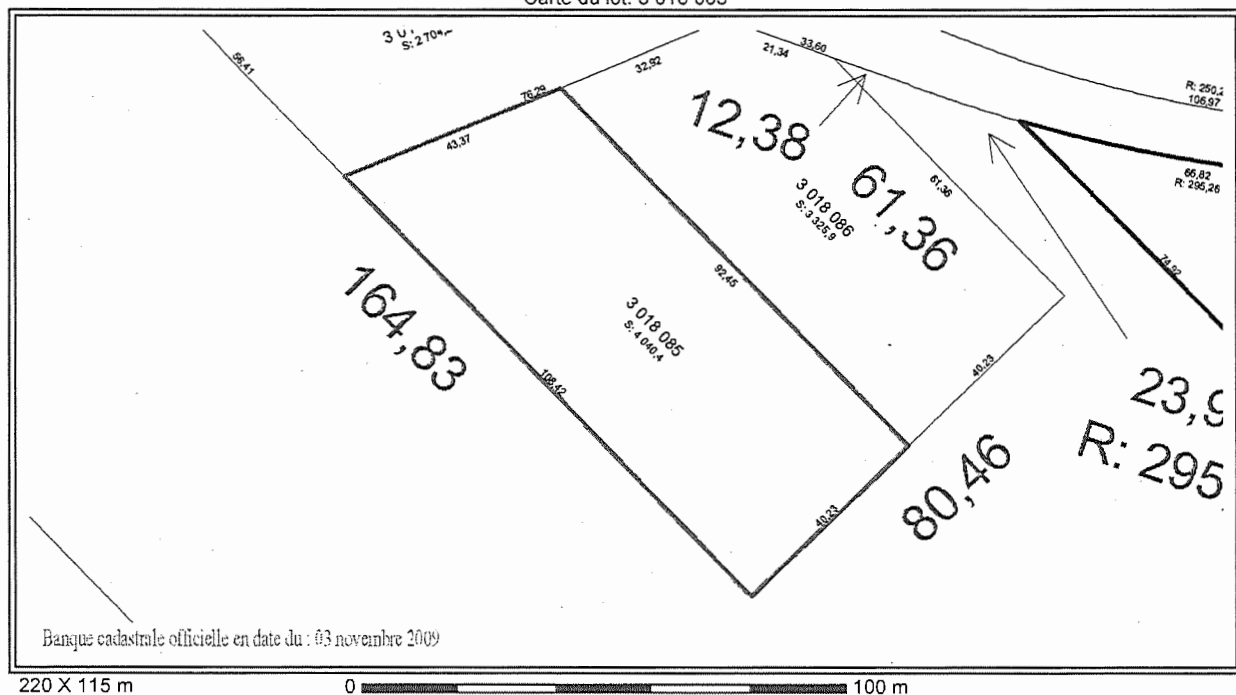
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ÉLIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 852760 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-02-15  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-02-17

Carte du lot: 3 018 085



### Identification

Numéro de lot : 3 018 085 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 45-2-1  
Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-7  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LACHANCE, CLAUDE  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 169941  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

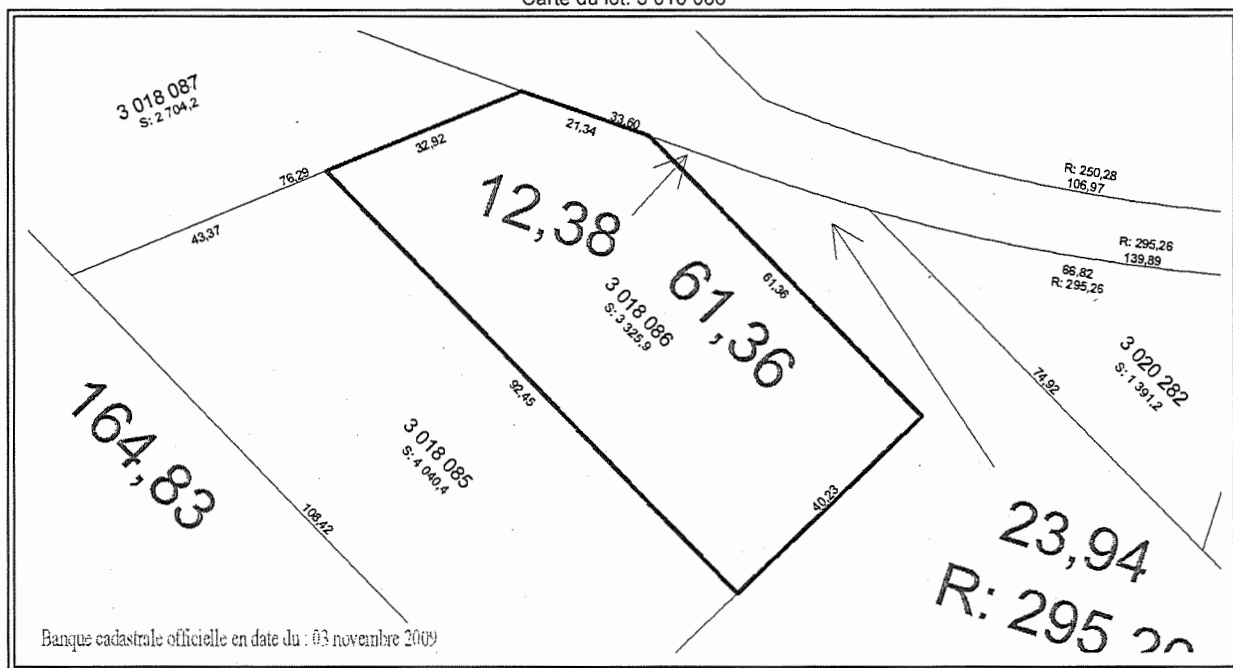
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
Numéro de dossier : 754534

Carte du lot: 3 018 086



187 X 98 m

0

100 m

**Identification**

Numéro de lot : 3 018 086 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 45-2-2  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
 Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-7  
 Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

Propriétaire(s) : BOLDUC, DANIEL  
 CARRIER, LINDA  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 277905  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

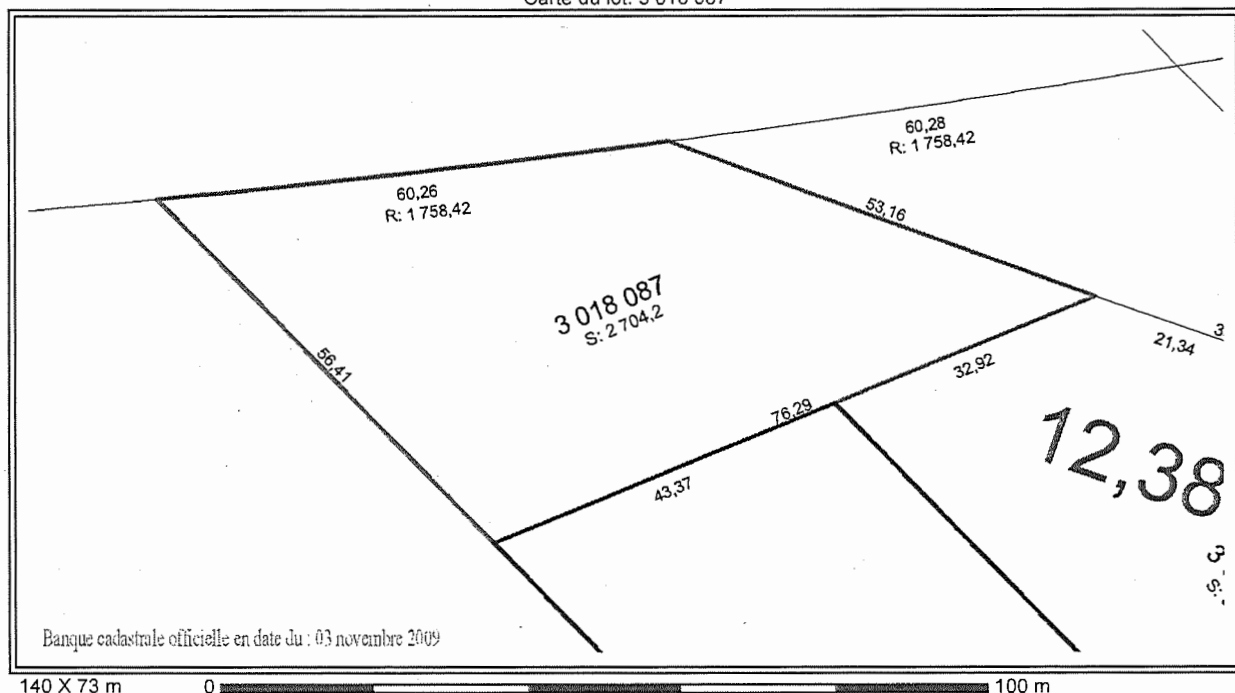
**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

**Archivage des documents cadastraux**

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)

Carte du lot: 3 018 087



### Identification

**Numéro de lot :** 3 018 087 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2005-07-13  
**Dépôt au cadastre :** 2005-07-13  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2005-07-15

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 45-2-3  
**Cadastre :** Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L14-010-1232  
**Échelle de représentation :** 1:1 000  
**Zone de repérage :** B-7  
**Échelle de création :** 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

**Propriétaire(s) :** LACHANCE, PIERRE  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 10243843  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)  
**Mode d'acquisition :** Succession  
**Numéro d'inscription du titre :** 10243840  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 754534 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2005-07-13  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2005-07-15

Carte du lot: 3 018 092



1 882 X 986 m

0

1 km

### Identification

Numéro de lot : 3 018 092 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 45-1  
Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage : D-4  
Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BEAUDET, ALIETTE  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 419605  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

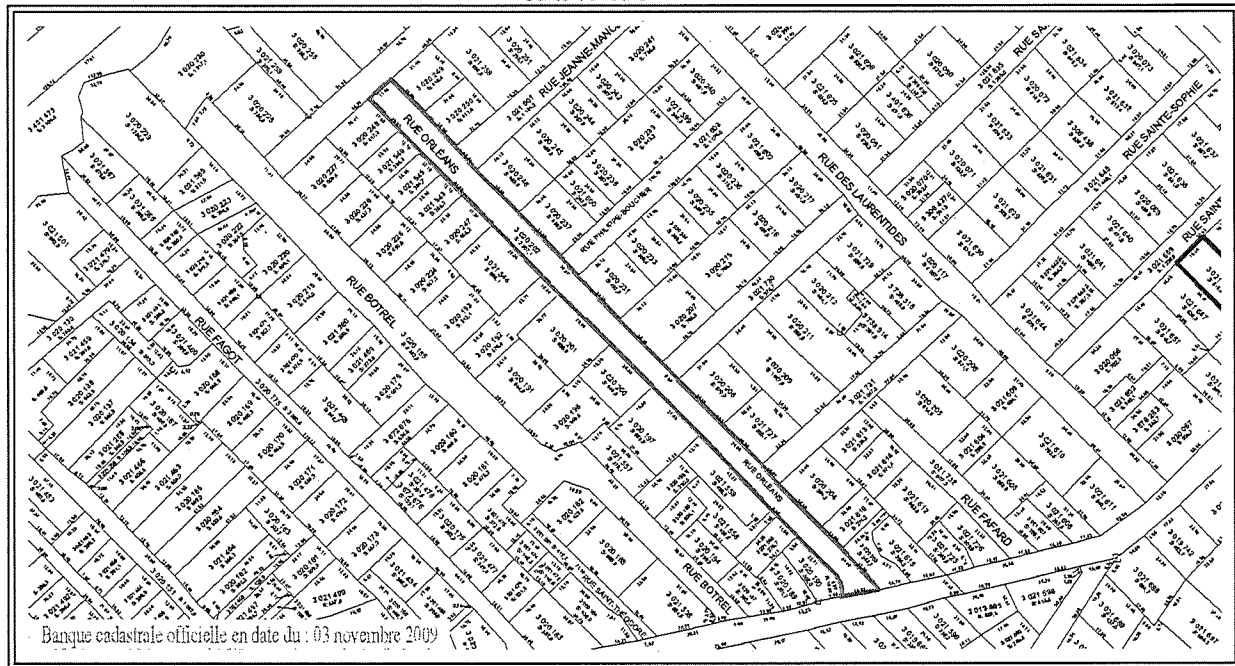
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
Numéro de dossier : 754534

Carte du lot: 3 020 202



482 X 253 m

0 100 m

**Identification**

Numéro de lot : 3 020 202 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 1193, 862 (partie)  
 Cadastre : Village de Lauzon (031350)  
 Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1226 (feuillet principal)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1227  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-8  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

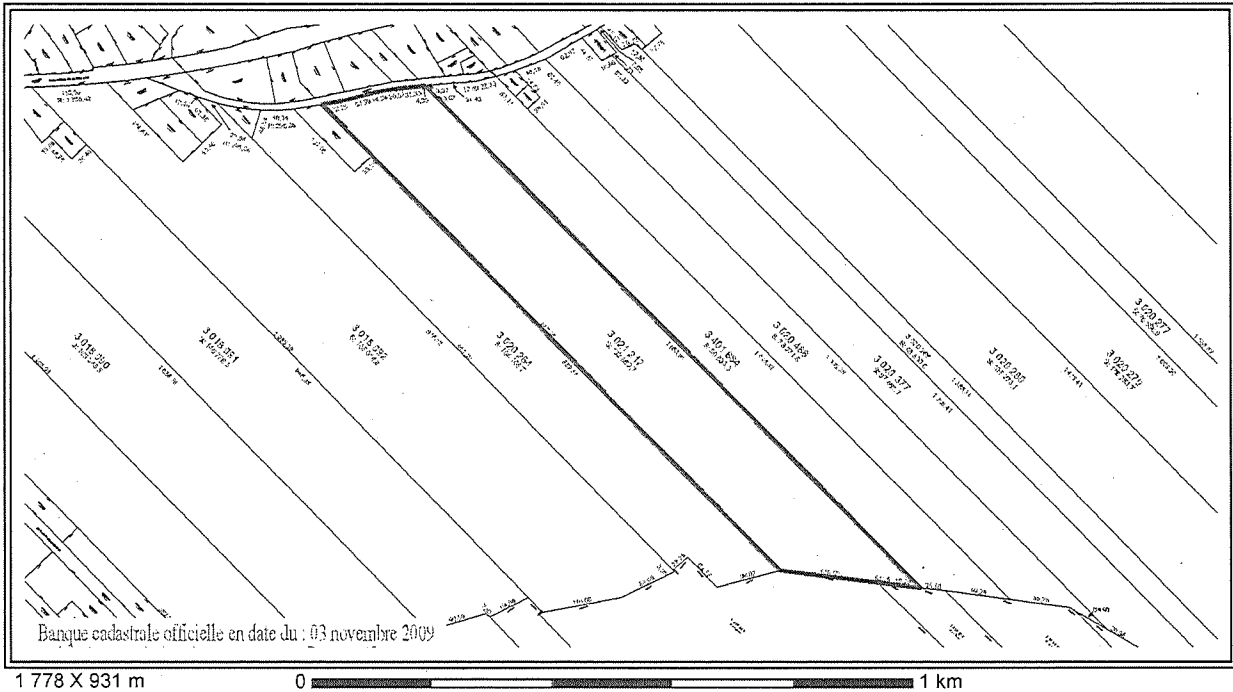
**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

Propriétaire(s) : VILLE DE LÉVIS  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 110426  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Loi  
 Numéro d'inscription du titre :  
 Circonscription foncière du titre :

**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.

Carte du lot: 3 021 212



#### Identification

Numéro de lot : 3 021 212 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 40-1  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage : D-4  
 Échelle de création : 1:2 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : TARDIF, JANINE  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 338137  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

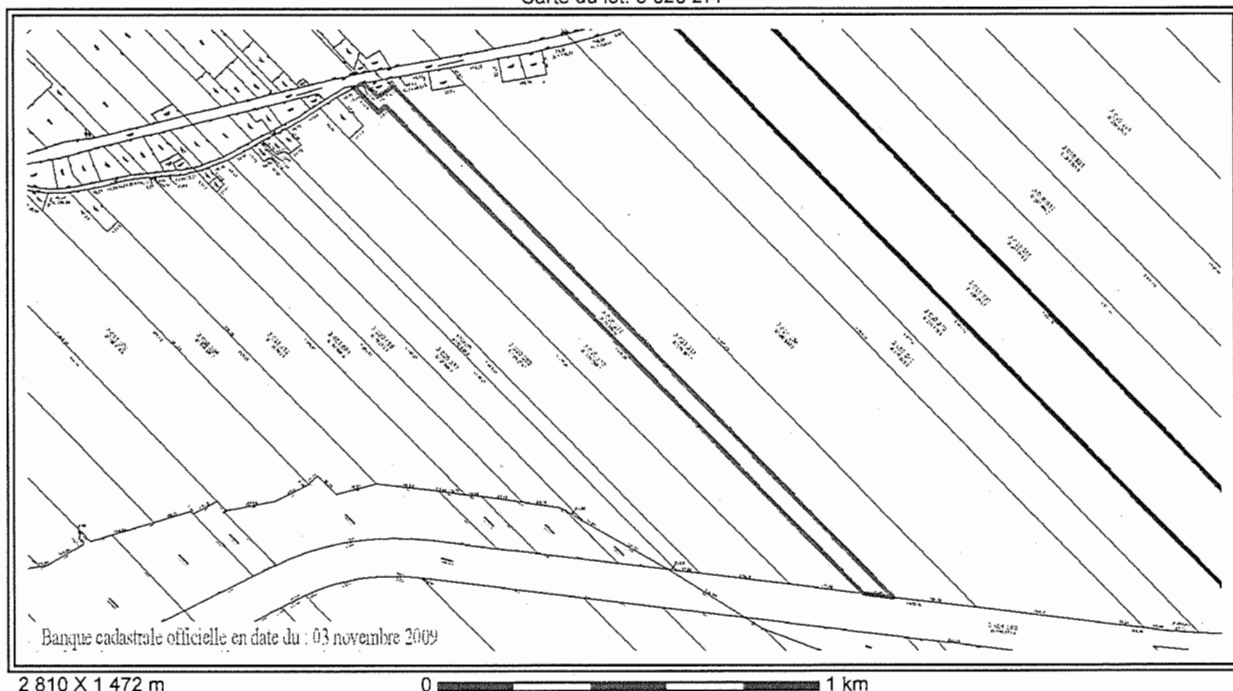
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
 Numéro de dossier : 754534

Carte du lot: 3 020 277



### Identification

Numéro de lot : 3 020 277 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 18-1 (partie), 18A-1 (partie), 19-2, 20  
Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage : D-5  
Échelle de création : 1:2 000

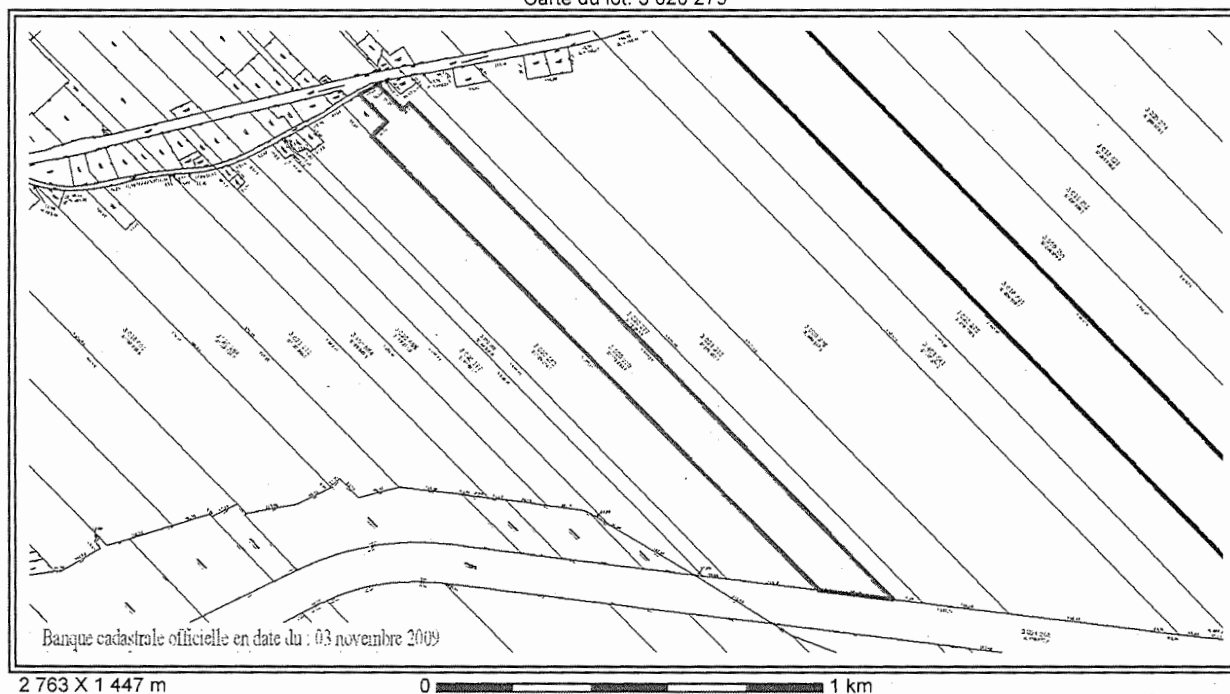
### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : PELLETIER, YVONNE  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 245429  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 10384369  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

Carte du lot: 3 020 279



### Identification

Numéro de lot : 3 020 279 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 19-1 (partie), 19A-1 (partie), 19B-1 (partie), 19C-1 (partie), 19D (partie), 22 (Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
 Cadastre :  
 Lot(s) successeur(s)

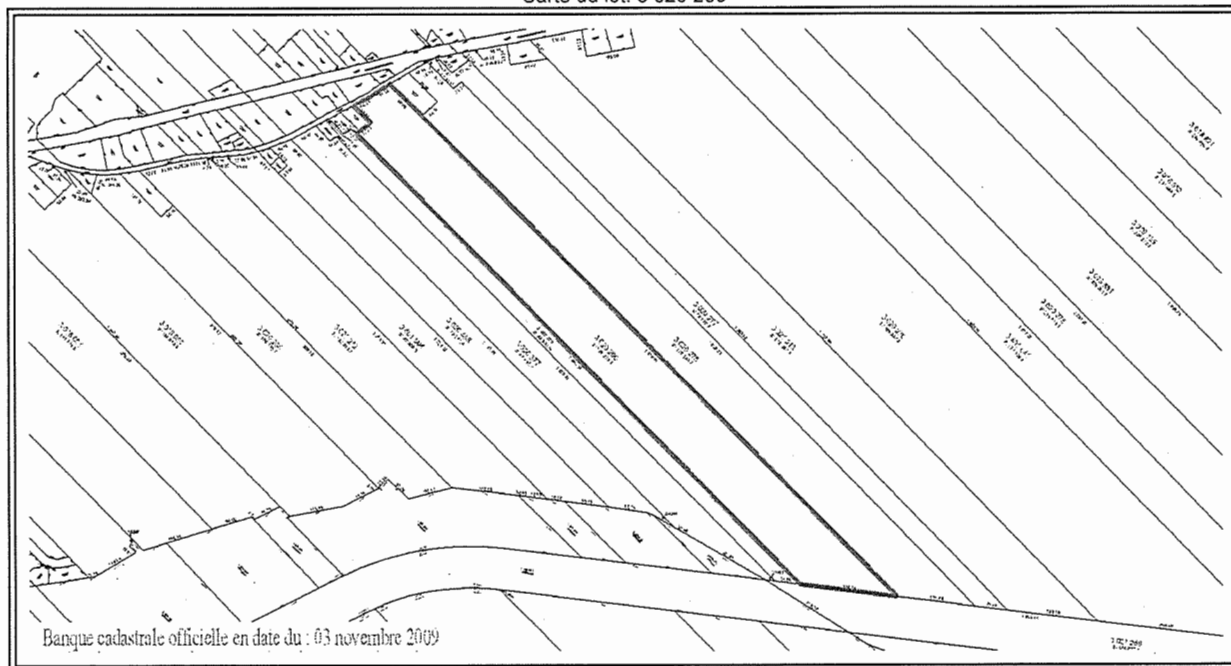
### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307 Zone de repérage : D-5  
 Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES AGENCES JEAN POIRÉ SPORTS INC.  
 POIRÉ, LÉO  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 295726  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 347534  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat.  
 Numéro d'inscription du titre : 411154  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

Carte du lot: 3 020 280



2 610 X 1 367 m

0 1 km

### Identification

Numéro de lot : 3 020 280 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 23 (partie), 26-1 (partie), 28, 29-1 (partie), 30 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage : D-5  
 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

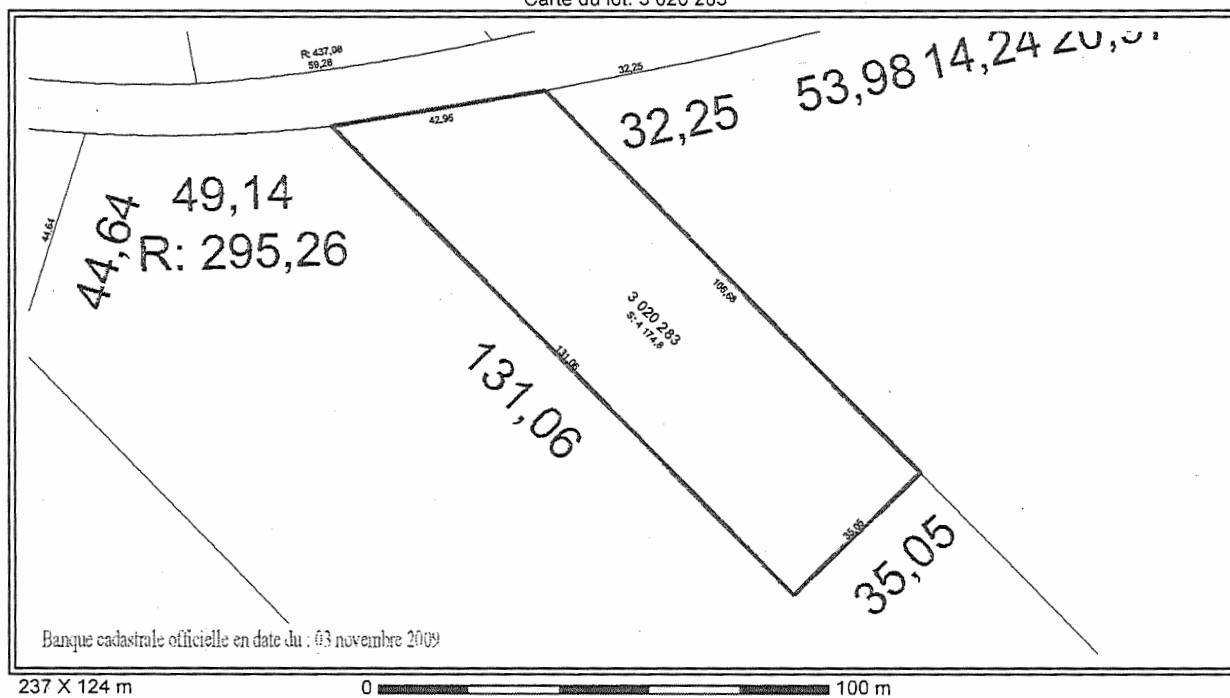
Propriétaire(s) : VILLE DE LÉVIS  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 349623  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
 Numéro de dossier : 754534



#### Identification

Numéro de lot : 3 020 283 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 41-1 (partie), 41-1-1, 43 (partie), 43-1  
Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233 (feuille principal) Zone de repérage : B-1  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232 Zone de repérage : B-8  
Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

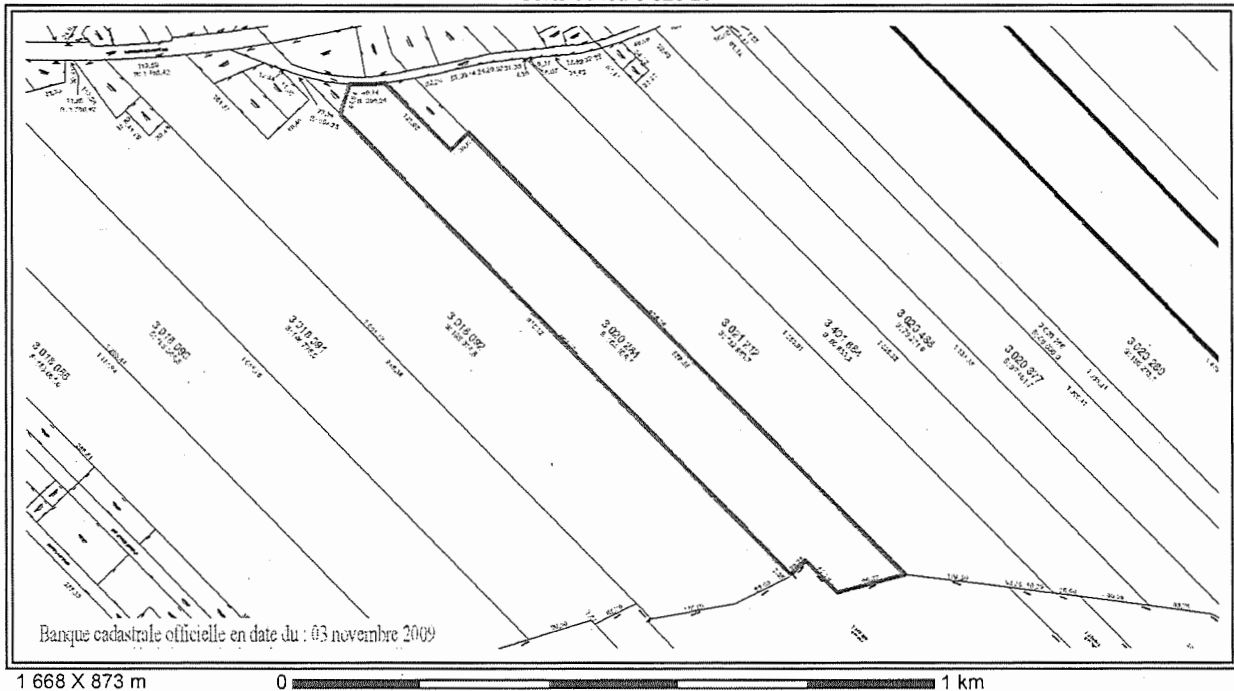
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CARRIER, RAYMOND-MARIE  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 160075  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 265302  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.

Carte du lot: 3 020 284



### Identification

Numéro de lot : 3 020 284 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 41-1 (partie), 44 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage : D-4  
 Échelle de création : 1:2 000

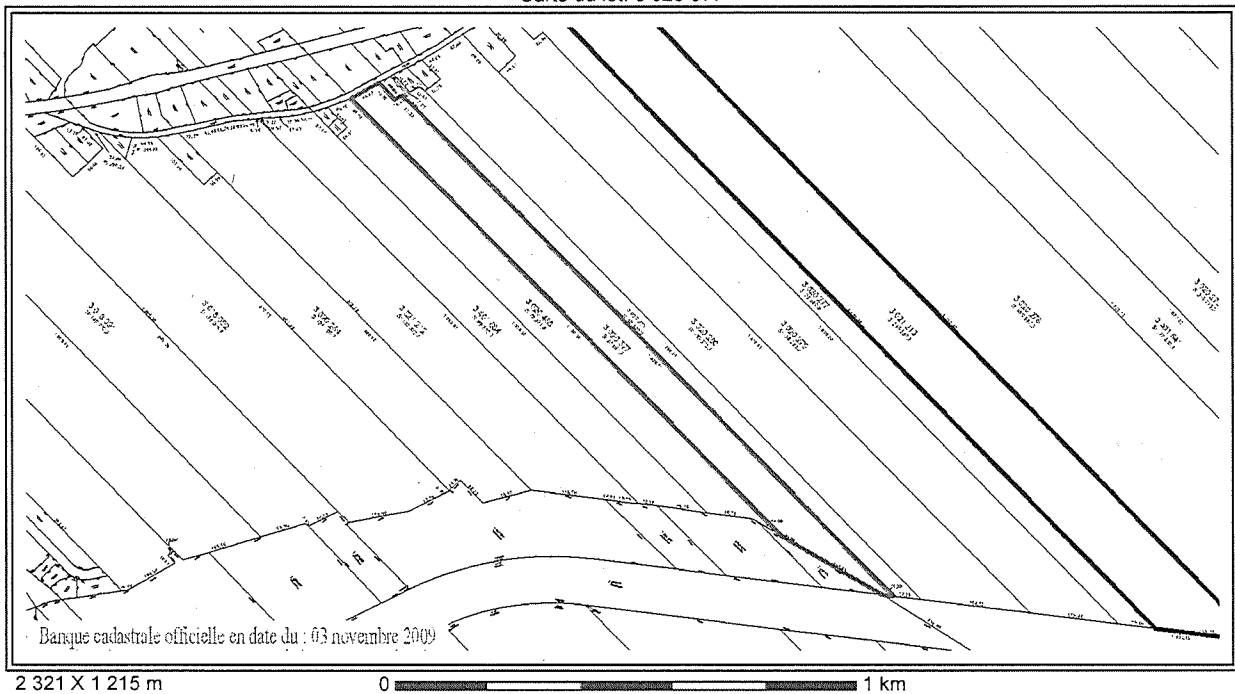
### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : GUAY, FRANÇOIS  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 346719  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 393467  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

Carte du lot: 3 020 377



2 321 X 1 215 m

0 1 km

#### Identification

Numéro de lot : 3 020 377 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 33-1 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage : D-5  
Échelle de création : 1:2 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BEAUDET, ALIETTE  
LACHANCE, DANIEL  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 336708  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

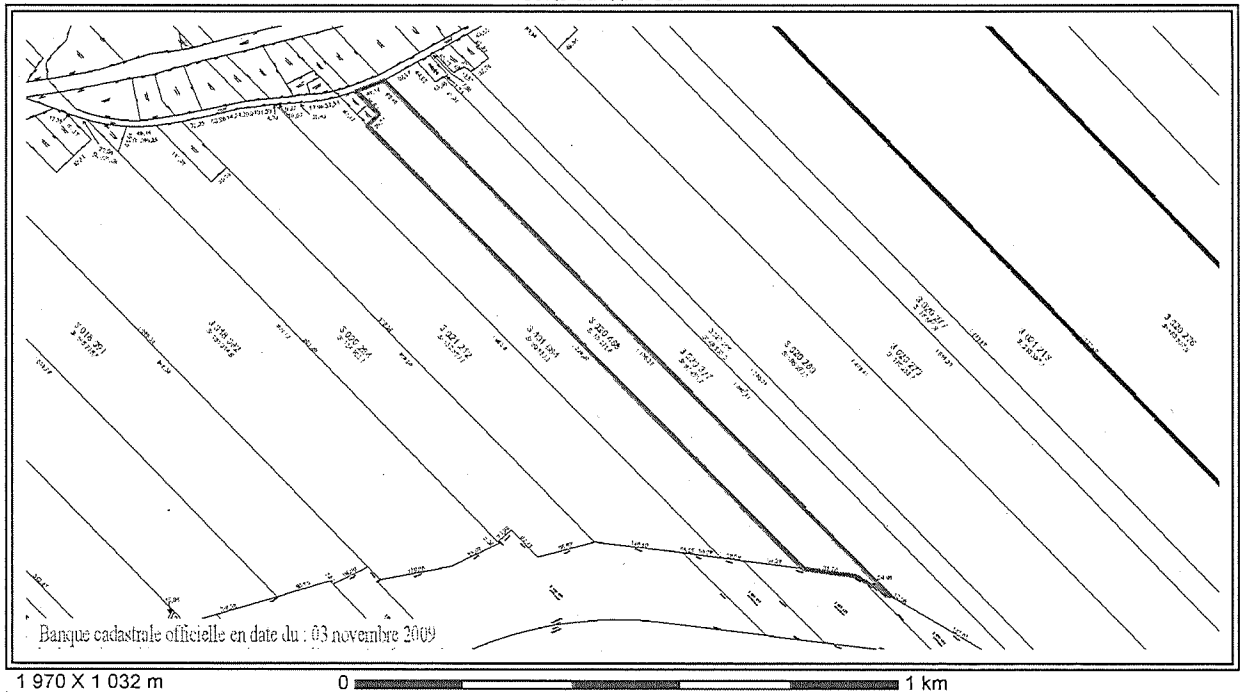
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)

Carte du lot: 3 020 488



#### Identification

Numéro de lot : 3 020 488 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 35-12 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage : D-5  
 Échelle de création : 1:2 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

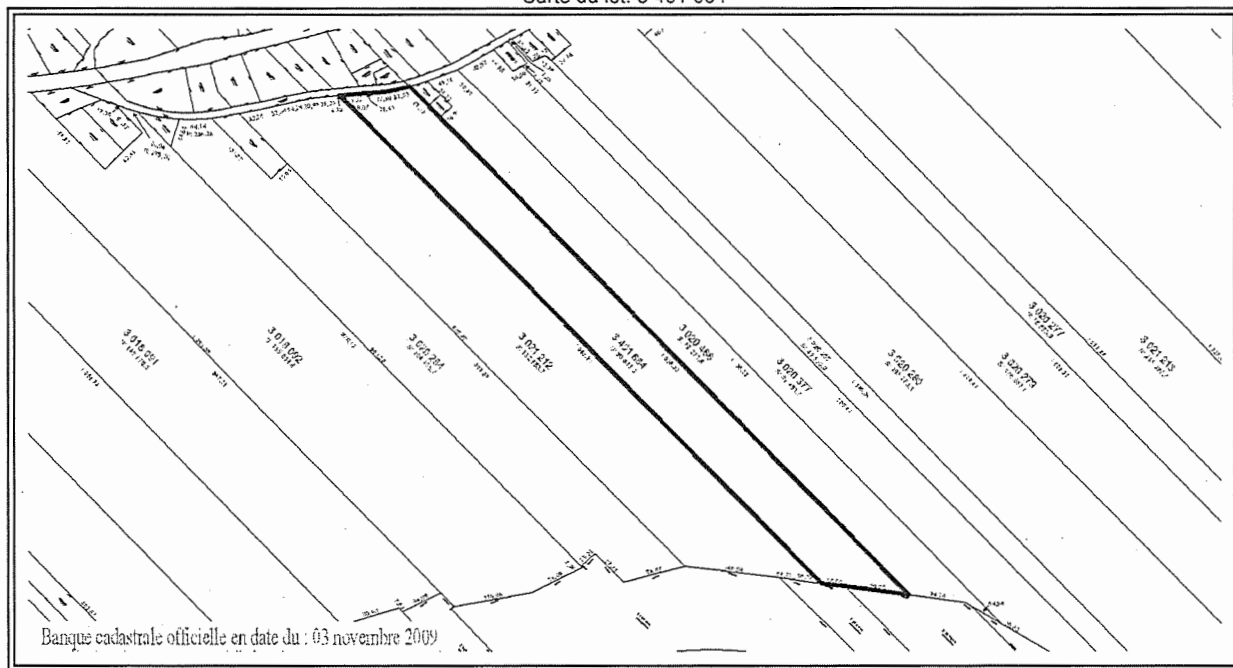
Propriétaire(s) : POIRÉ, CÉCILE  
 POIRÉ, GILLES  
 POIRÉ, RAYMOND  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 432002  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 3 401 684



1 830 X 958 m

0

1 km

### Identification

Numéro de lot : 3 401 684 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-07-13  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 36-17 (partie), 36-17-1, 37, 38  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage : D-4  
 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : TARDIF, JANINE  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 338137  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

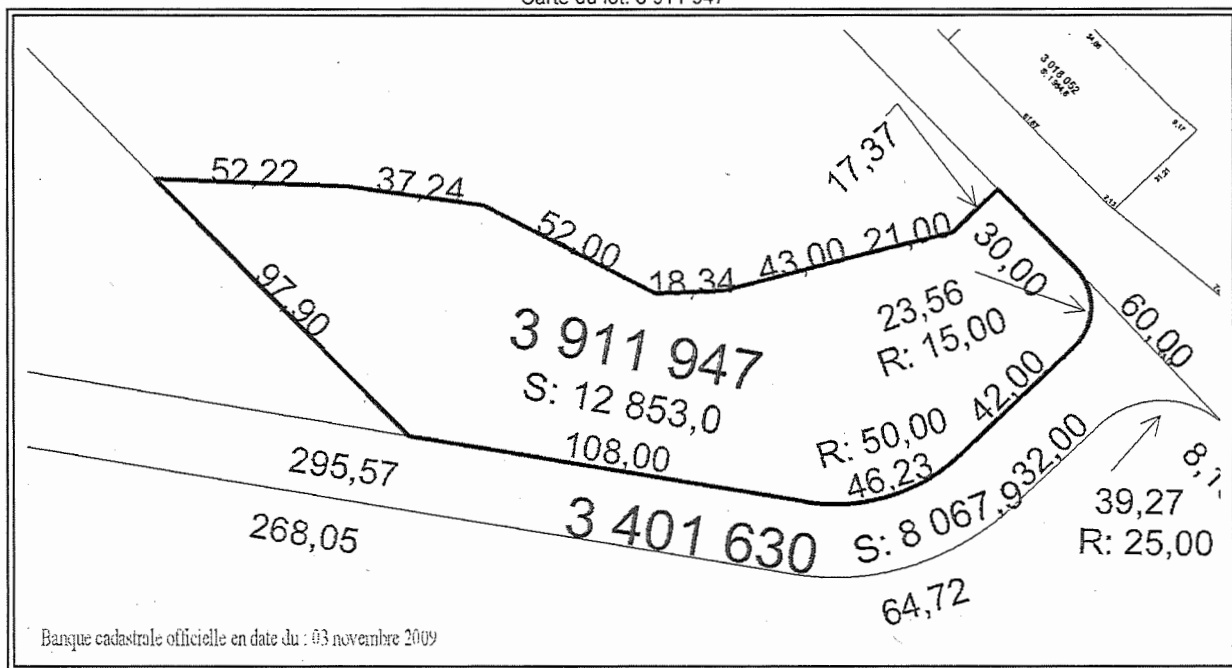
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
 Numéro de dossier : 754534

Carte du lot: 3 911 947



322 X 168 m

0

100 m

### Identification

Numéro de lot : 3 911 947 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2007-03-08  
Dépôt au cadastre : 2007-03-08  
Entrée en vigueur au BPD : 2007-03-12

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 3 021 192 (partie)  
Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000

Zone de repérage : E-3  
Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

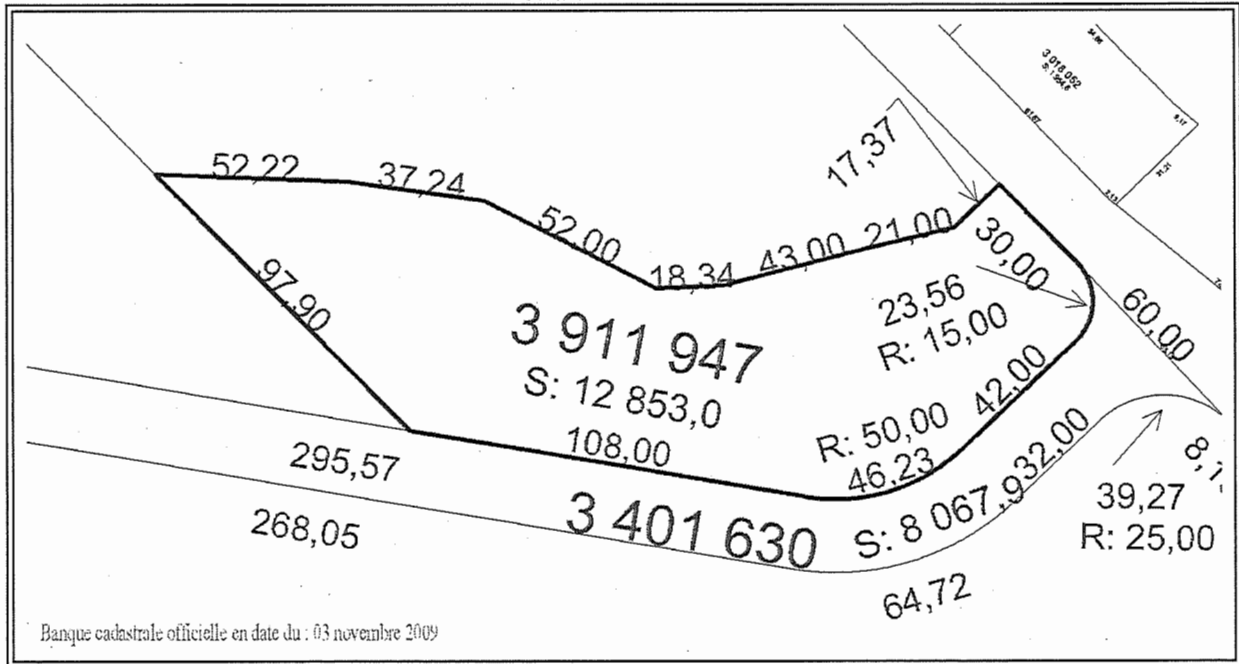
Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 11862883  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 889733 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2007-03-08  
Entrée en vigueur au BPD : 2007-03-12

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 889733



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 3 021 192 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Inactif 2007-03-08  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 52-8 (partie), 52-8-2, 61-3 (partie), 61-3-1, 62 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)

Lot(s) successeur(s)  
Numéro(s) de lot : 3 911 947, 3 911 948  
Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) :  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage :  
Échelle de création : 1:2 000

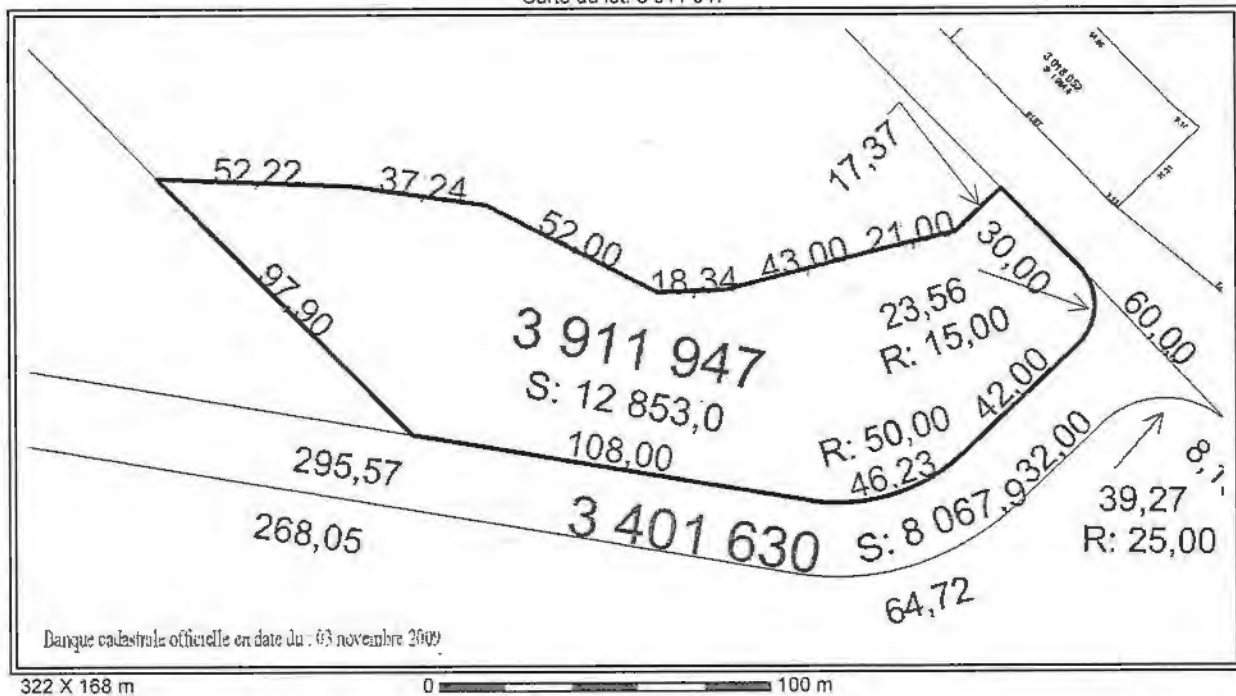
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 11862883  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

Carte du lot: 3 911 947



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 4 218 570 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2008-12-11  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : 4 300 217, 4 300 218, 4 300 219  
 Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:2 000

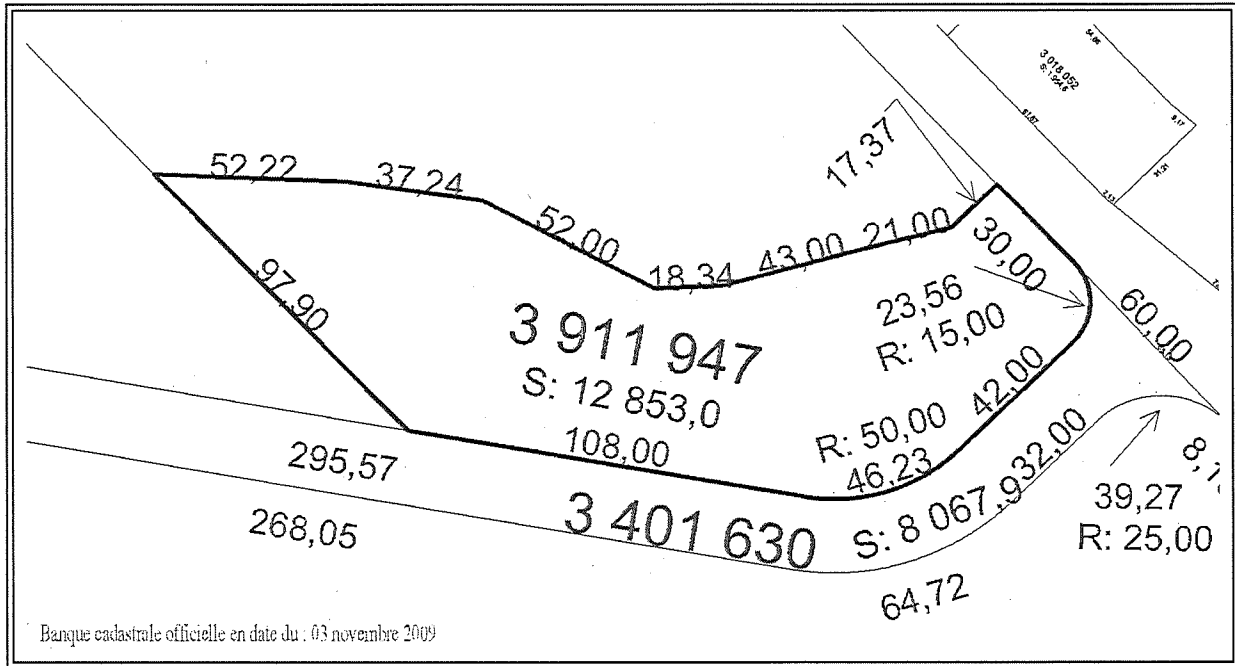
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
 Mode d'acquisition : Succession  
 Numéro d'inscription du titre : 11862883  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

Carte du lot: 3 911 947



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 3 911 948 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Inactif 2008-09-05  
Dépôt au cadastre : 2007-03-08  
Entrée en vigueur au BPD : 2007-03-12

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 3 021 192 (partie)  
Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)  
Numéro(s) de lot : 4 218 563, 4 218 564, 4 218 565, 4 218 566, 4 218 567, 4 218 568, 4 218 569,  
4 218 570  
Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) :  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage :  
Échelle de création : 1:2 000

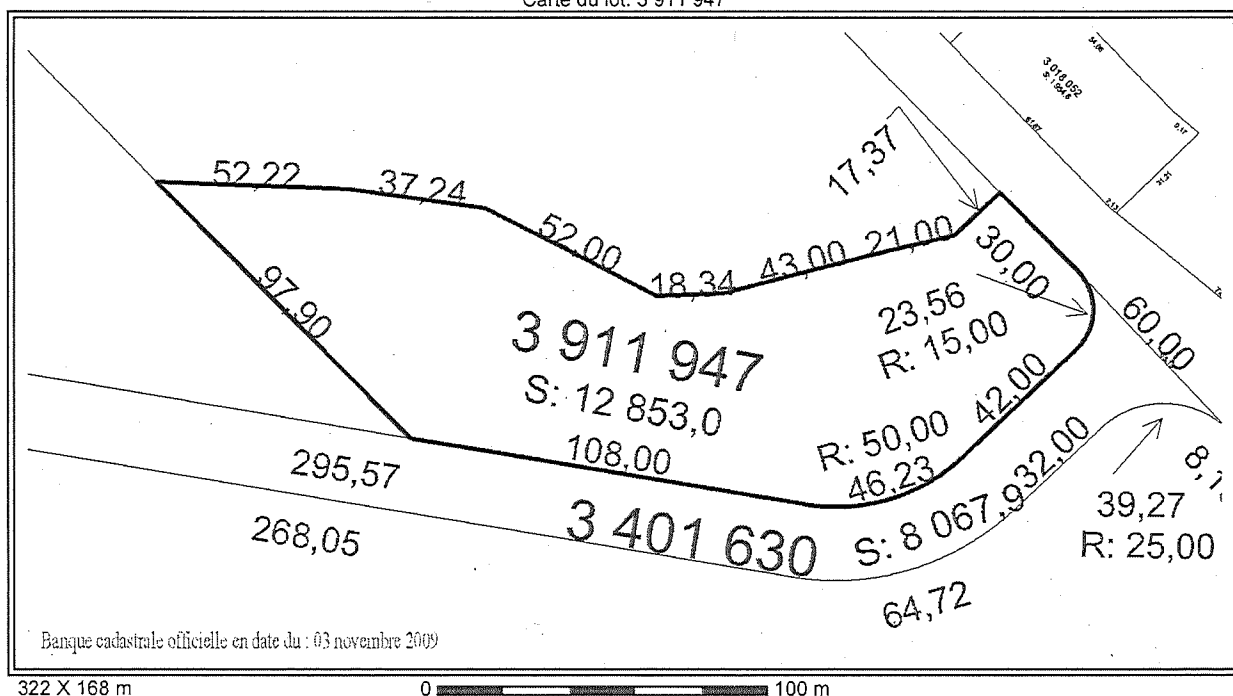
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 11862883  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 889733 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2007-03-08

Carte du lot: 3 911 947



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 3 021 192 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Inactif 2007-03-08  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 52-8 (partie), 52-8-2, 61-3 (partie), 61-3-1, 62 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Joseph (031360)  
Lot(s) successeur(s)  
Numéro(s) de lot : 3 911 947, 3 911 948  
Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) :  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage :  
Échelle de création : 1:2 000

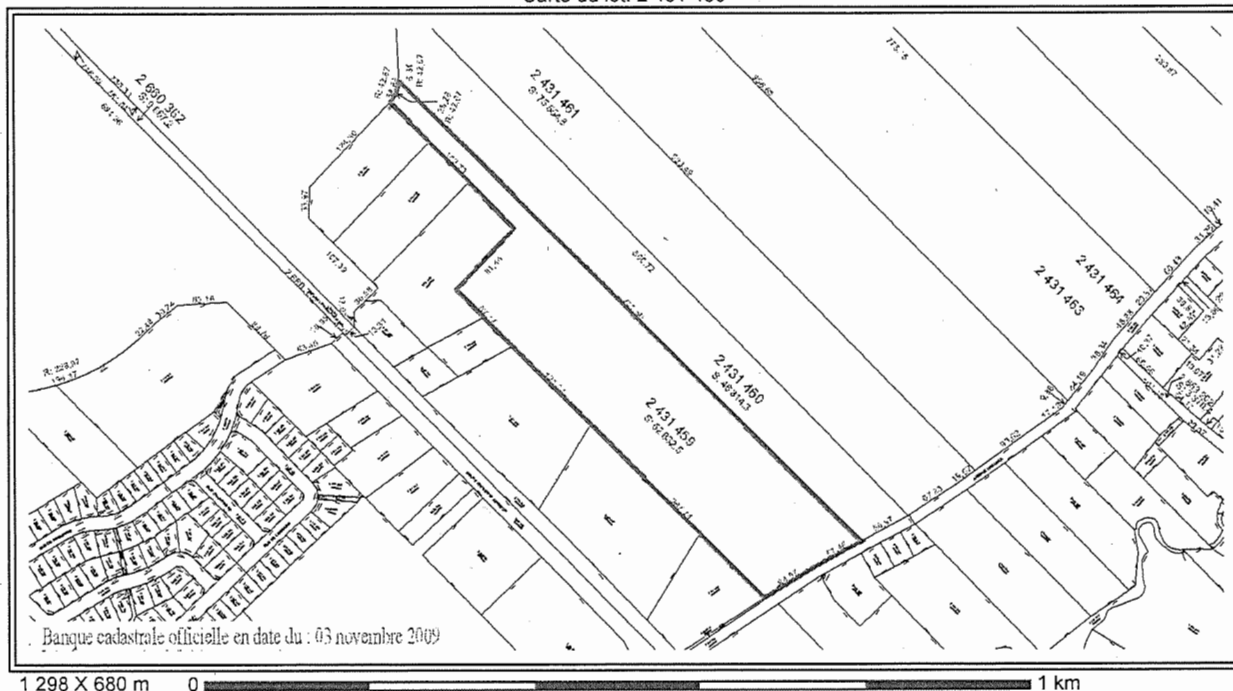
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 11862883  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754534 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

Carte du lot: 2 431 459



1 298 X 680 m

1 km

### Identification

**Numéro de lot :** 2 431 459 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2003-02-14  
**Dépôt au cadastre :** 2003-02-14  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2003-02-21

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 116-2 (partie)  
**Cadastre :** Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

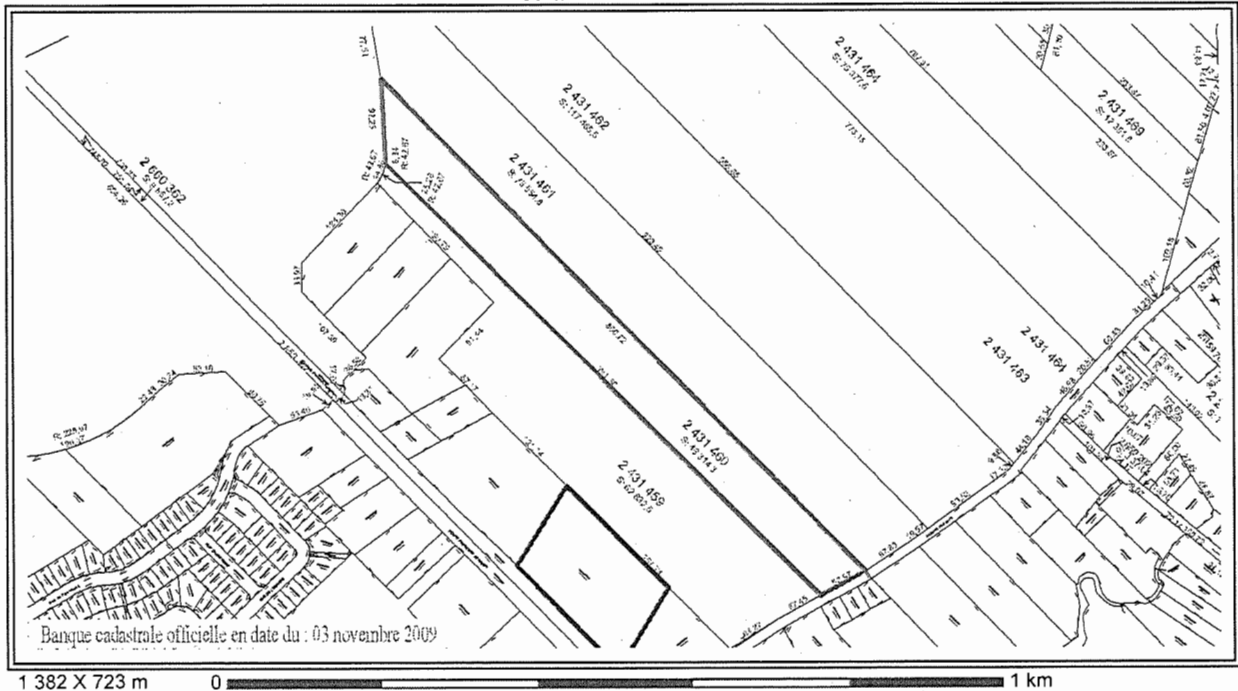
**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L14-050-0106 (feuillet principal) **Zone de repérage :** A-5  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L14-050-0206 **Zone de repérage :** E-5  
**Échelle de représentation :** 1:5 000 **Échelle de création :** 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

**Propriétaire(s) :** COUTURE, HUGUETTE  
 DUFOUR, DANIEL  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 262186  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 379615  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

Carte du lot: 2 431 460



1 382 X 723 m

0

1 km

### Identification

Numéro de lot : 2 431 460 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2003-02-14  
 Dépôt au cadastre : 2003-02-14  
 Entrée en vigueur au BPD : 2003-02-21

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 116-1-2  
 Cadastre : Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

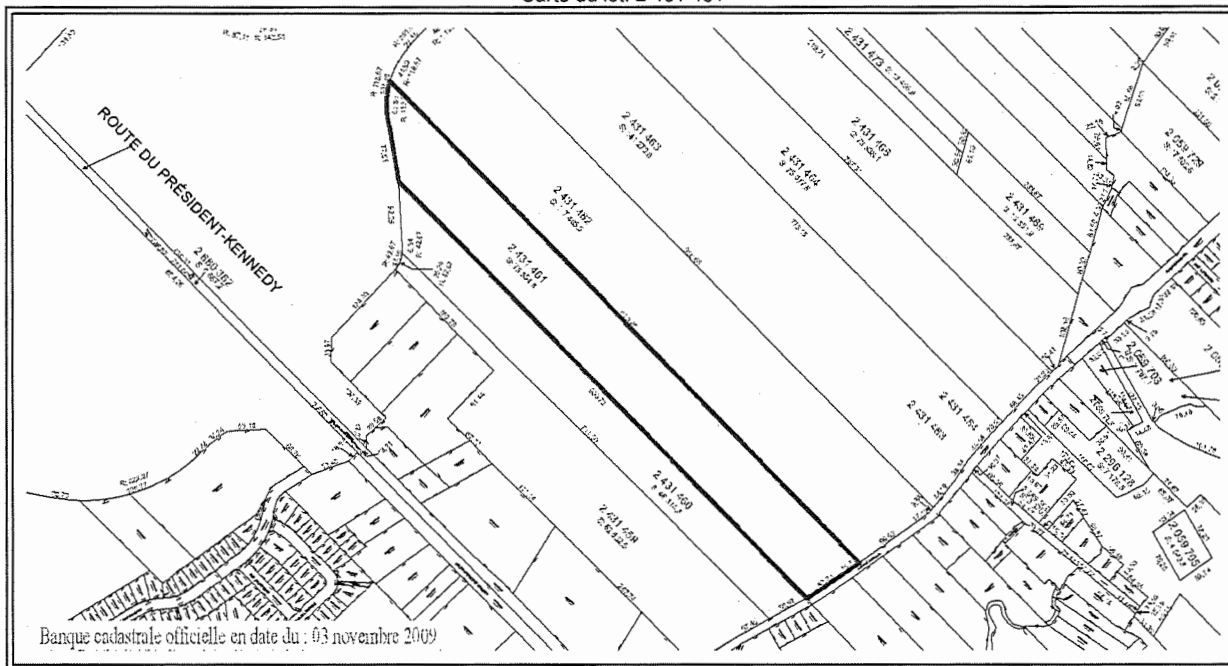
Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0106 (feuillet principal) Zone de repérage : A-6  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0206 Zone de repérage : E-5  
 Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : COUTURE, HUGUETTE  
 DUFOUR, DANIEL  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 262186  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 379615  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Carte du lot: 2 431 461



1 633 X 855 m

0

1 km

### Identification

Numéro de lot : 2 431 461 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2003-02-14  
Dépôt au cadastre : 2003-02-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2003-02-21

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 115-2  
Cadastre : Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

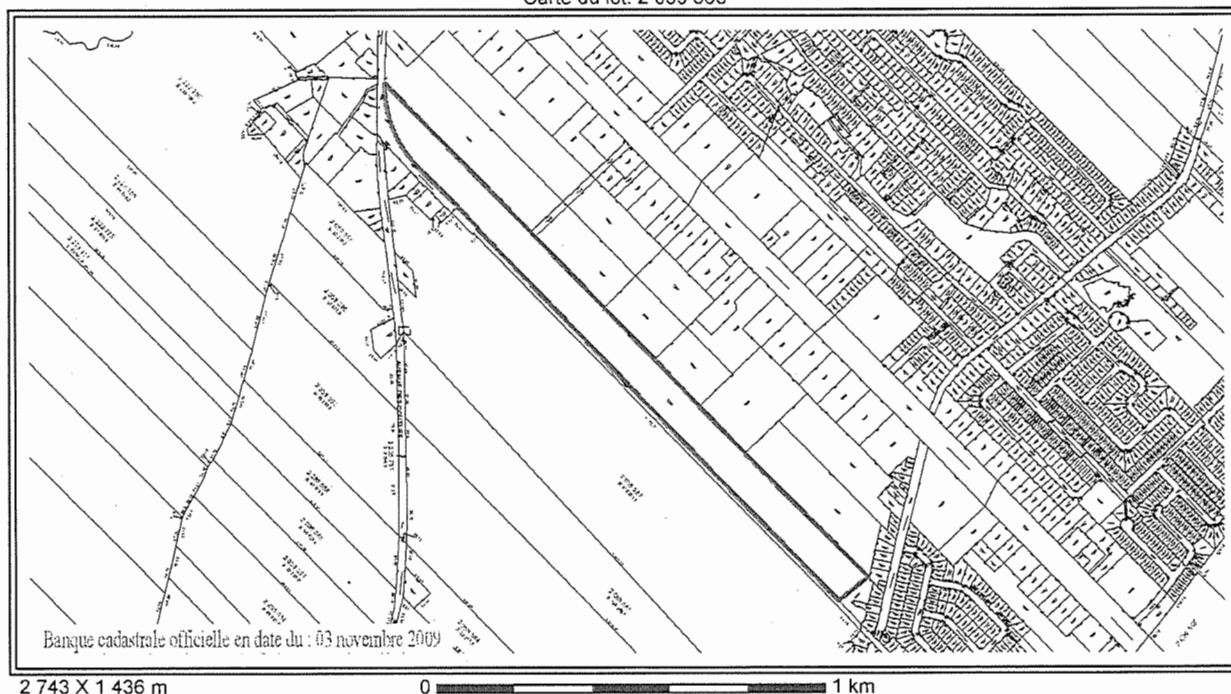
Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0206 (feuillet principal) Zone de repérage : E-5  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0106 Zone de repérage : A-6  
Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : COUTURE, HUGUETTE  
DUFOUR, DANIEL  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 262186  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 379615  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Carte du lot: 2 059 683



2 743 X 1 436 m

0 1 km

### Identification

Numéro de lot : 2 059 683 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-11-14  
Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 159 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-0329 (feuille principal) Zone de repérage : C-6  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-0230 Zone de repérage : A-2  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-0330 Zone de repérage : E-1  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-0429 Zone de repérage : C-2  
Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

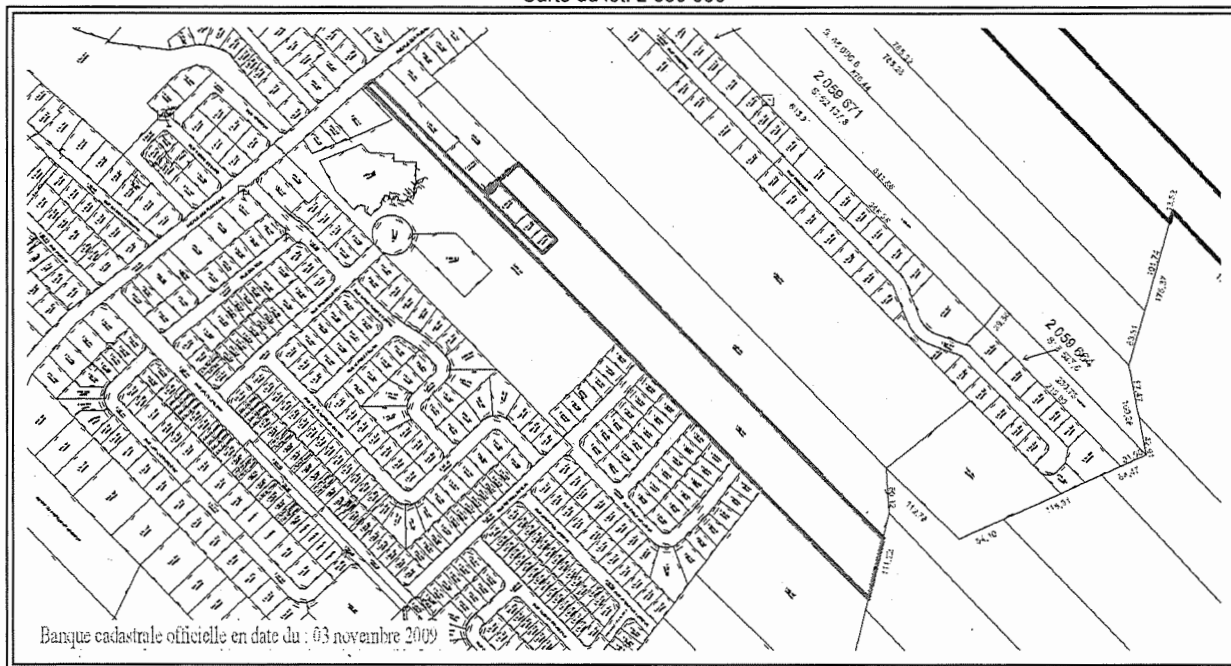
### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CÔTÉ, ANNE-MARIE  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 365057  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754533 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

Carte du lot: 2 059 660



1 319 X 691 m 0 1 km

## Identification

**Numéro de lot :** 2 059 660 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-11-14  
**Dépôt au cadastre :** 2001-11-14  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-11-21

## Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 174 (partie)  
**Cadastre :** Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
**Lot(s) successeur(s)**

## Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuille(s) cartographique(s) :** 21L14-010-0331 (feuille principal) **Zone de repérage :** C-2  
**Feuille(s) cartographique(s) :** 21L14-010-0330 **Zone de repérage :** B-8  
**Feuille(s) cartographique(s) :** 21L14-010-0430 **Zone de repérage :** D-7  
**Échelle de représentation :** 1:1 000 **Échelle de création :** 1:1 000

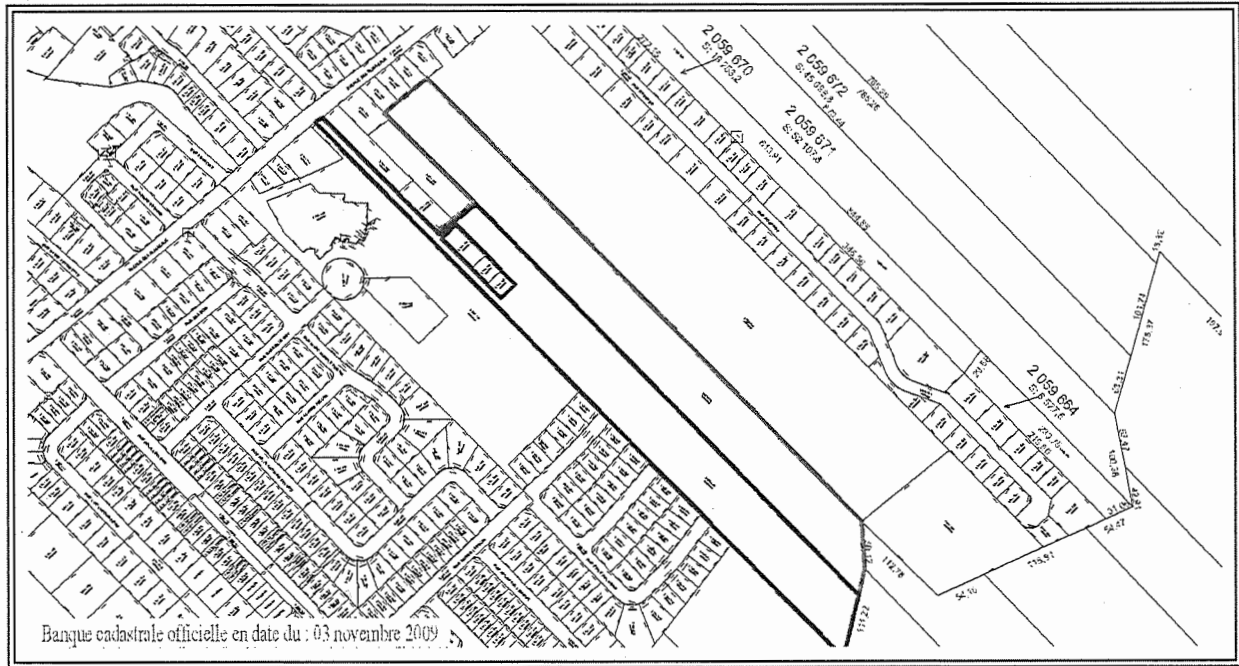
## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

**Propriétaire(s) :** BROUARD, JACQUES  
 CARRIER, JEAN  
 CARRIER, MICHEL  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 386660  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

## Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 754533 **Action :** Création du lot.  
 2001-11-14

Carte du lot: 2 059 668



1 261 X 660 m 0 1 km

### Identification

Numéro de lot : 2 059 668 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-11-14  
 Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 174 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
 Lot(s) successeur(s)

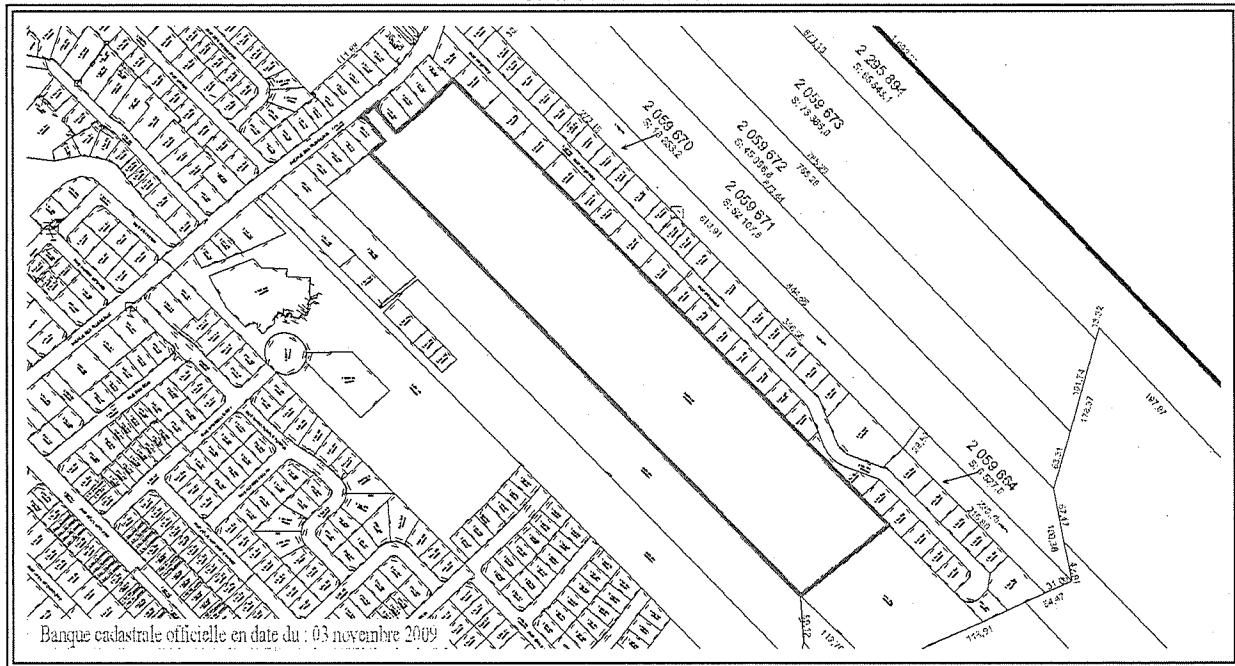
### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-0331 (feuille principal) Zone de repérage : C-2  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-0330 Zone de repérage : B-8  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-010-0430 Zone de repérage : D-7  
 Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LAROCHELLE, JULES  
 LAROCHELLE, LUC  
 LAROCHELLE, RENÉ  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 259829  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 299725  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

Carte du lot: 2 059 669



1 266 X 663 m 0

1 km

### Identification

Numéro de lot : 2 059 669 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-11-14  
Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 180 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

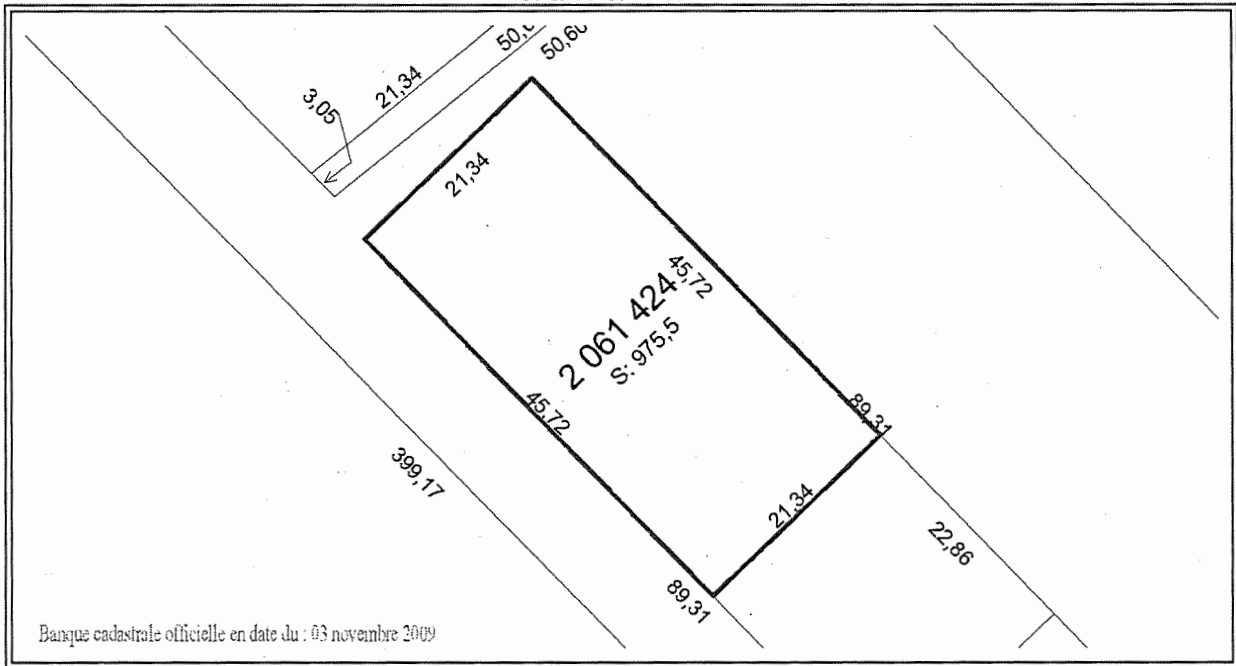
Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-0331 (feuillet principal) Zone de repérage : B-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-0330 Zone de repérage : A-8  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-0430 Zone de repérage : D-8  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-0431 Zone de repérage : D-1  
Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BILODEAU, CHANTAL  
BILODEAU, DANIELLE  
BILODEAU, JOHANNE  
BILODEAU, SOLANGE  
BILODEAU, VINCENT  
BILODEAU, YVES

Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 315508  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

Carte du lot: 2 061 424



109 X 57 m

0  
100 m

### Identification

Numéro de lot : 2 061 424 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-11-14  
Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 174 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire (031320)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-0330  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-8  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

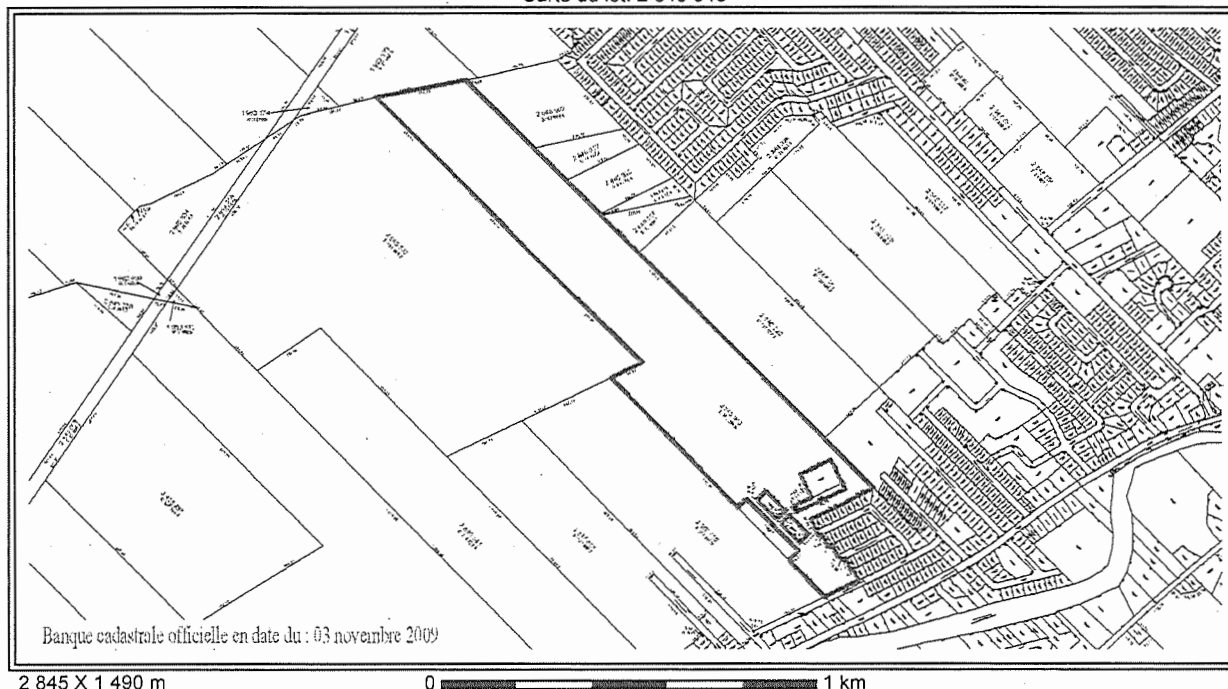
Propriétaire(s) : BOUTIN, FRANCIS  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 421397  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754533 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 2 845 943



2 845 X 1 490 m

0 1 km

### Identification

Numéro de lot : 2 845 943 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2004-12-01  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 158 (partie), 158-21, 158-22 (partie), 160 (partie), 160-65  
Cadastre : Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon (031270)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-050-0503 (feuille principal) Zone de repérage : B-7  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-050-0603 Zone de repérage : E-6  
Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

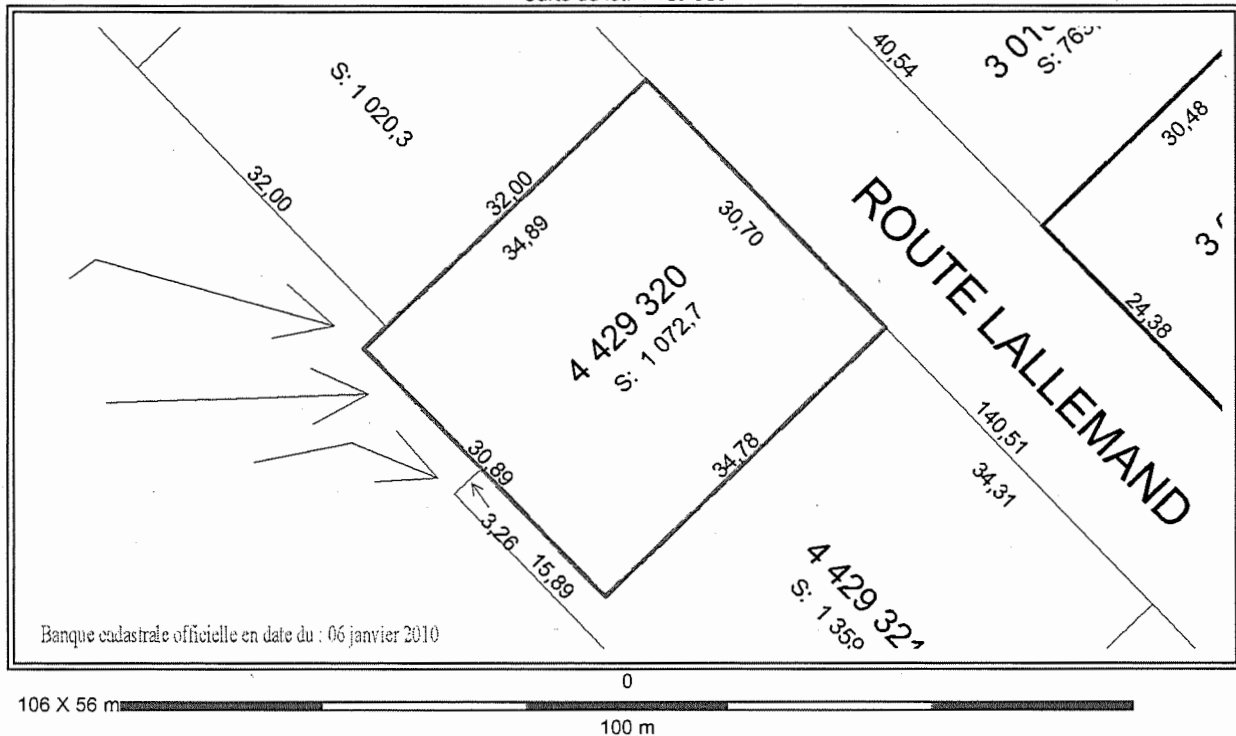
Propriétaire(s) : BOLDUC, JEAN-PAUL  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 302658  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754485 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 4 429 320



### Identification

Numéro de lot : 4 429 320 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2009-11-12  
 Dépôt au cadastre : 2009-11-12  
 Entrée en vigueur au BPD : 2009-11-16

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 4 300 217 (partie), 4 413 027 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1231  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : GESTION IMMOBILIÈRE GIGNAC ET SYLVAIN INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 16382364  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre :  
 Circonscription foncière du titre :

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 937977 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2009-11-12

-----  
Entrée en vigueur au BPD : 2009-11-16

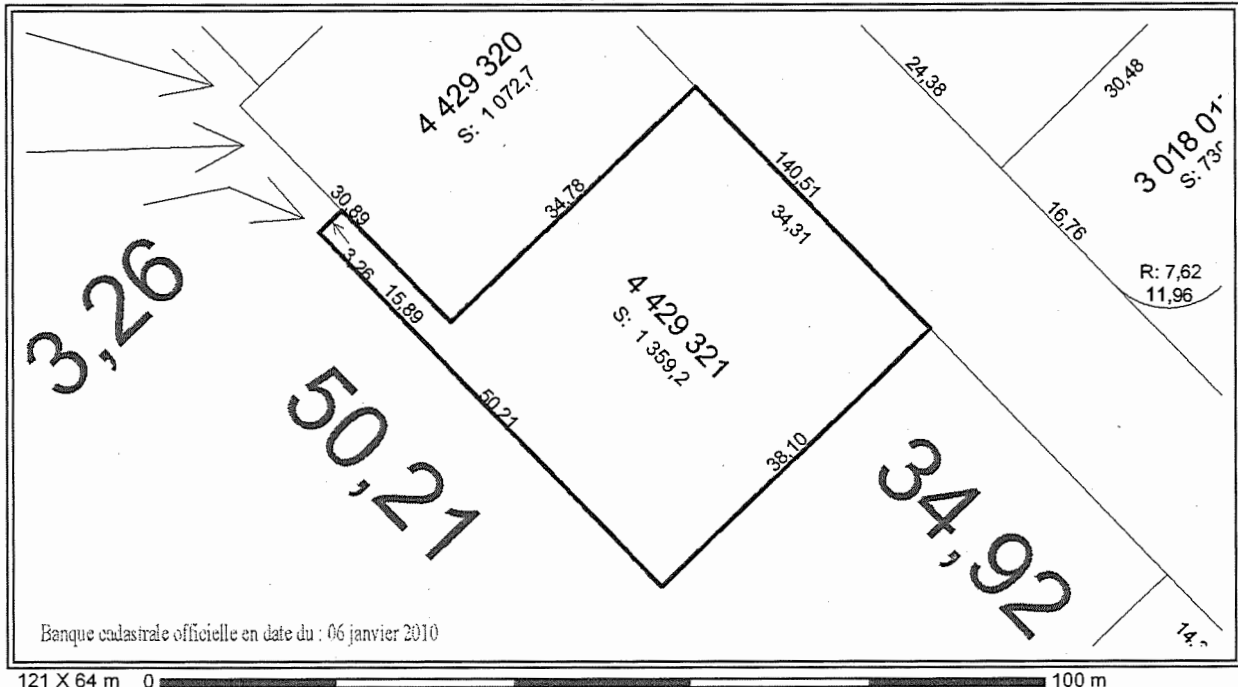
 **Archivage des documents cadastraux**

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 937977  
Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 937977

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 429 321



### Identification

Numéro de lot : 4 429 321 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2009-11-12  
 Dépôt au cadastre : 2009-11-12  
 Entrée en vigueur au BPD : 2009-11-16

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 4 300 217 (partie), 4 300 218  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1231  
 Échelle de représentation : 1:1 000

Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : GESTION IMMOBILIÈRE GIGNAC ET SYLVAIN INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 16382364  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral


Numéro de dossier : 937977 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2009-11-12  
 Entrée en vigueur au BPD : 2009-11-16

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint version écrite  
 Numéro de dossier : 937977

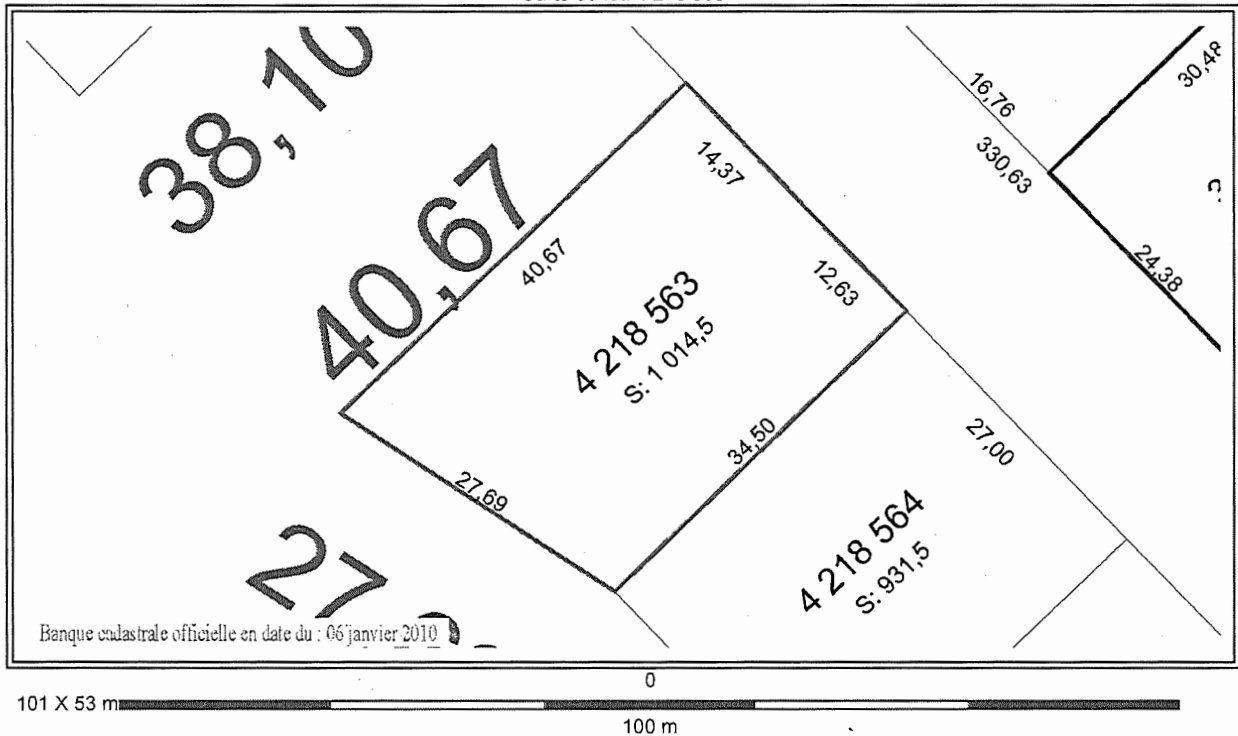
-----  
Type de document :  
Numéro de dossier :

Plan(s) parcellaire(s) papier  
937977

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 218 563



### Identification

Numéro de lot : 4 218 563 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2008-09-05  
Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1231  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-8  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »


Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 11862883  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 915726  
Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 915726

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 218 564



### Identification

Numéro de lot : 4 218 564 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2008-09-05  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1231 (feuillet principal)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
 Échelle de représentation : 1:1 000


Zone de repérage : C-8  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »


Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
 Mode d'acquisition : Succession  
 Numéro d'inscription du titre : 11862883  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

 **Archivage des documents cadastraux**

Type de document :	Document joint version écrite
Numéro de dossier :	915726
Type de document :	Plan(s) parcellaire(s) papier
Numéro de dossier :	915726

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 218 565



### Identification

Numéro de lot : 4 218 565 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2008-09-05  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232 (feuillet principal) Zone de repérage : C-1  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1231 Zone de repérage : C-8  
 Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

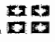
Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
 Mode d'acquisition : Succession  
 Numéro d'inscription du titre : 11862883  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

 **Archivage des documents cadastraux**

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 915726  
Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 915726

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 218 566



## Identification

Numéro de lot : 4 218 566 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2008-09-05  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
 Cadastre du Québec  
 Lot(s) successeur(s)

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
 Mode d'acquisition : Succession  
 Numéro d'inscription du titre : 11862883  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

## Historique cadastral

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

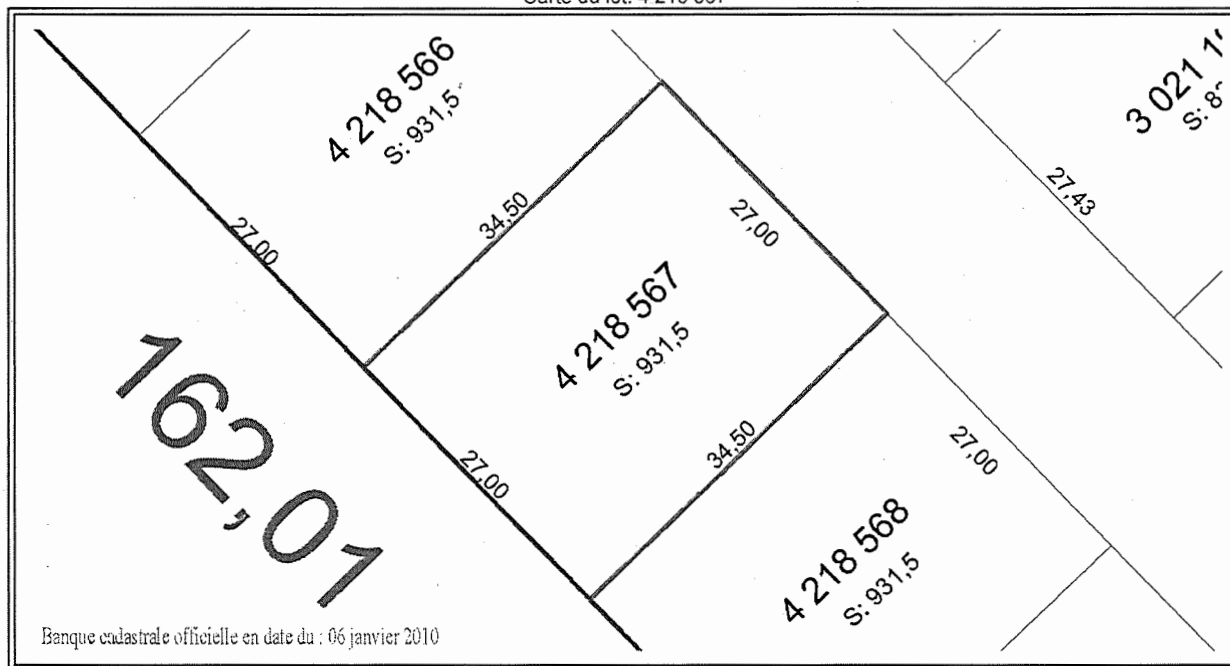
## Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 915726  
Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 915726

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 218 567



99 X 52 m

0  
100 m**Identification**

Numéro de lot : 4 218 567 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2008-09-05  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**


Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
 Mode d'acquisition : Succession  
 Numéro d'inscription du titre : 11862883  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

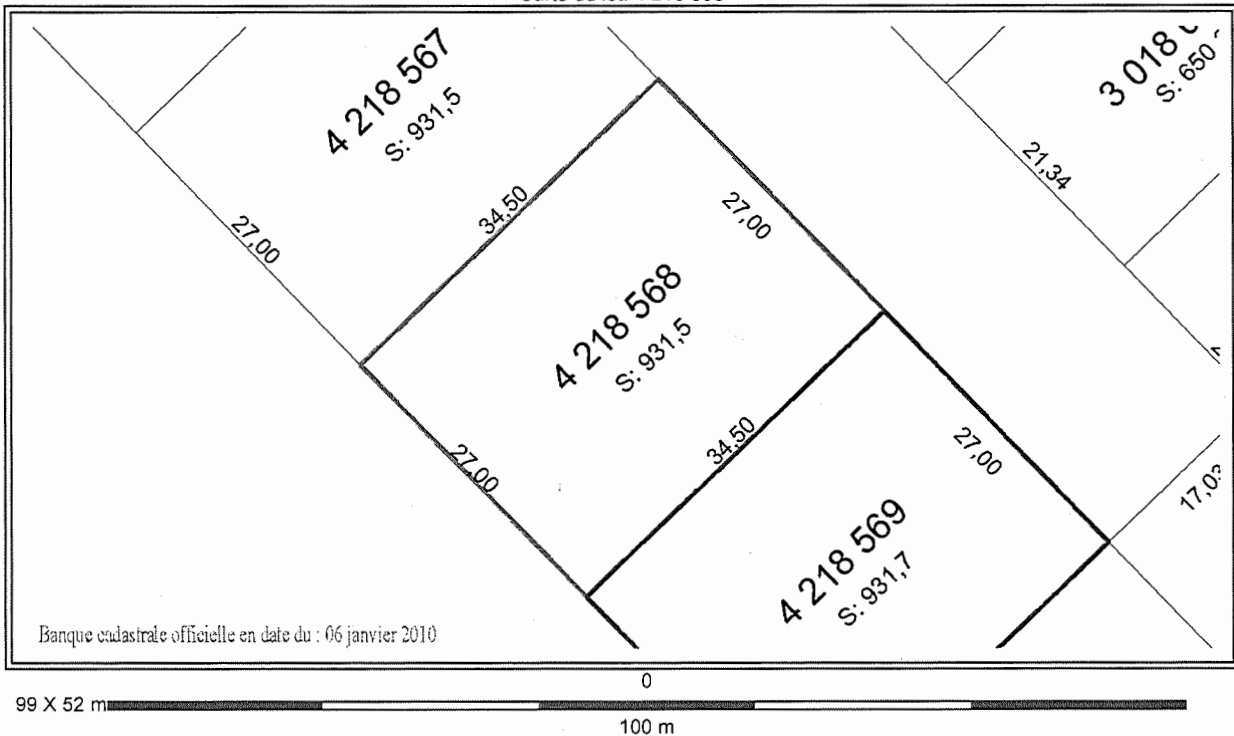
**Archivage des documents cadastraux**

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 915726  
Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 915726

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 218 568



### Identification

Numéro de lot : 4 218 568 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2008-09-05  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
 Cadastre du Québec  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
 Mode d'acquisition : Succession  
 Numéro d'inscription du titre : 11862883  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

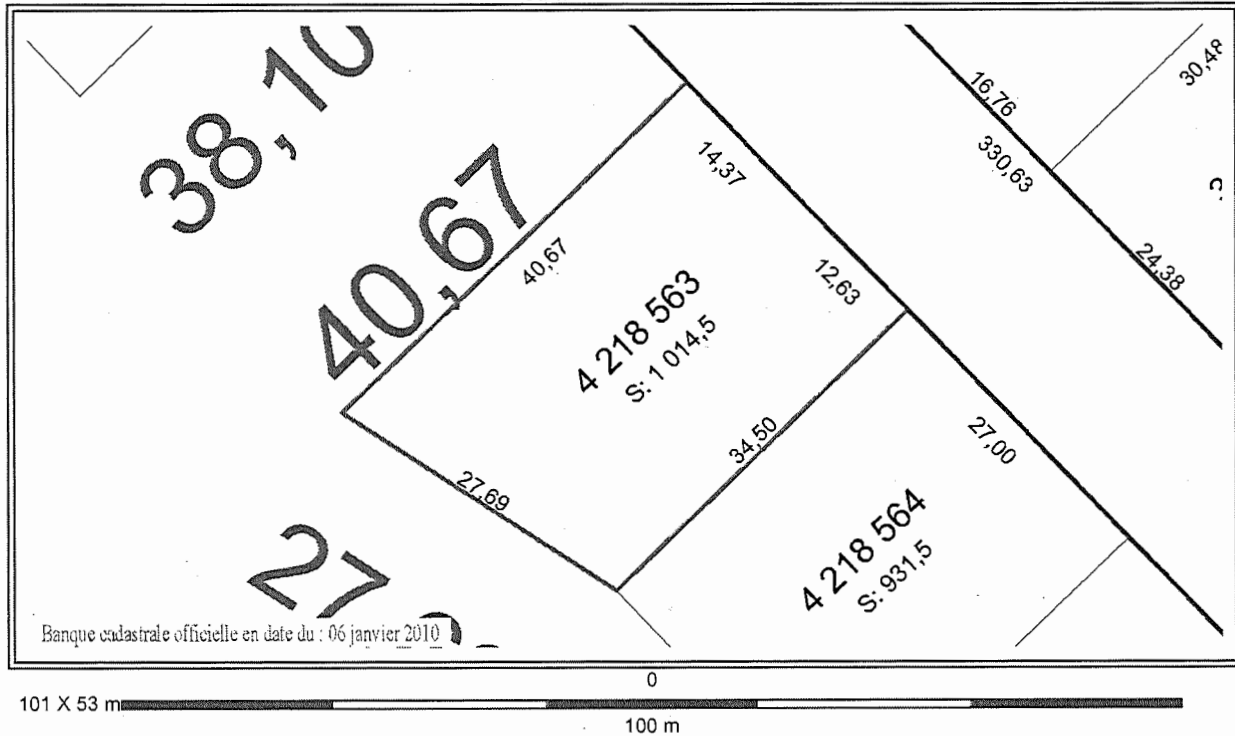
### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 915726  
Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 915726

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

Carte du lot: 4 218 563

**Identification**

Numéro de lot : 4 218 563 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2008-09-05  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 911 948 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1231  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-8  
 Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

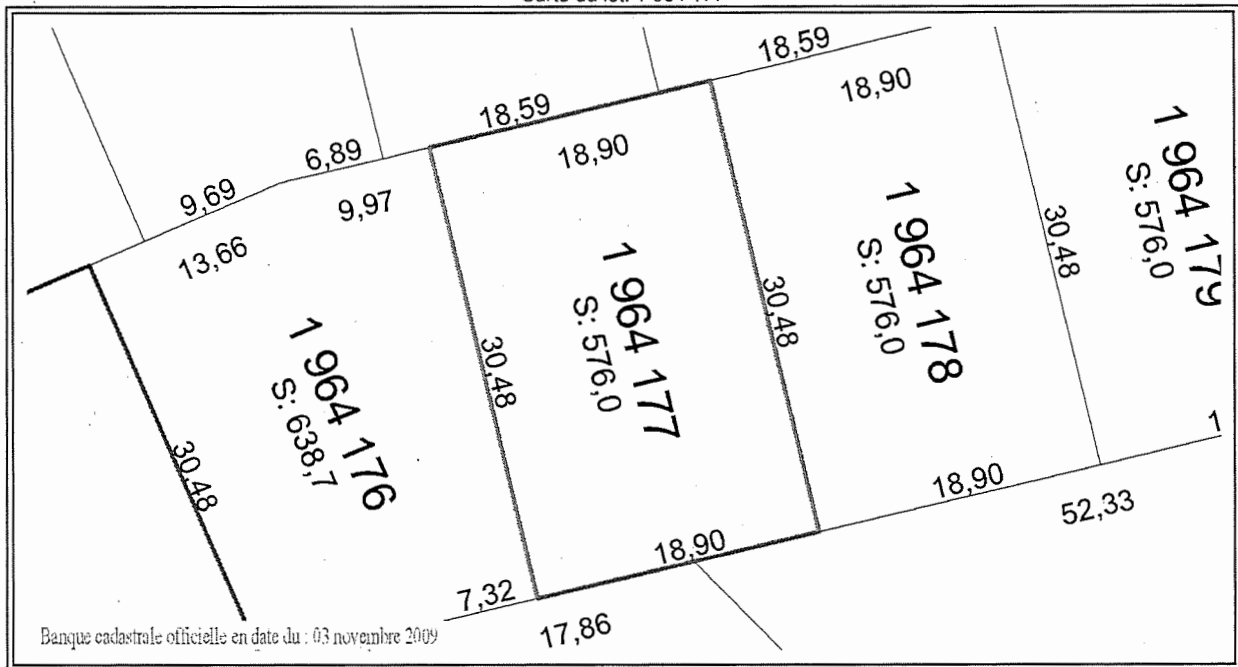
Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
 Mode d'acquisition : Succession  
 Numéro d'inscription du titre : 11862883  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 915726 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2008-09-05  
 Entrée en vigueur au BPD : 2008-09-09

**Archivage des documents cadastraux**

Carte du lot: 1 964 177



78 X 41 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 177 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 76-115, 77-238  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

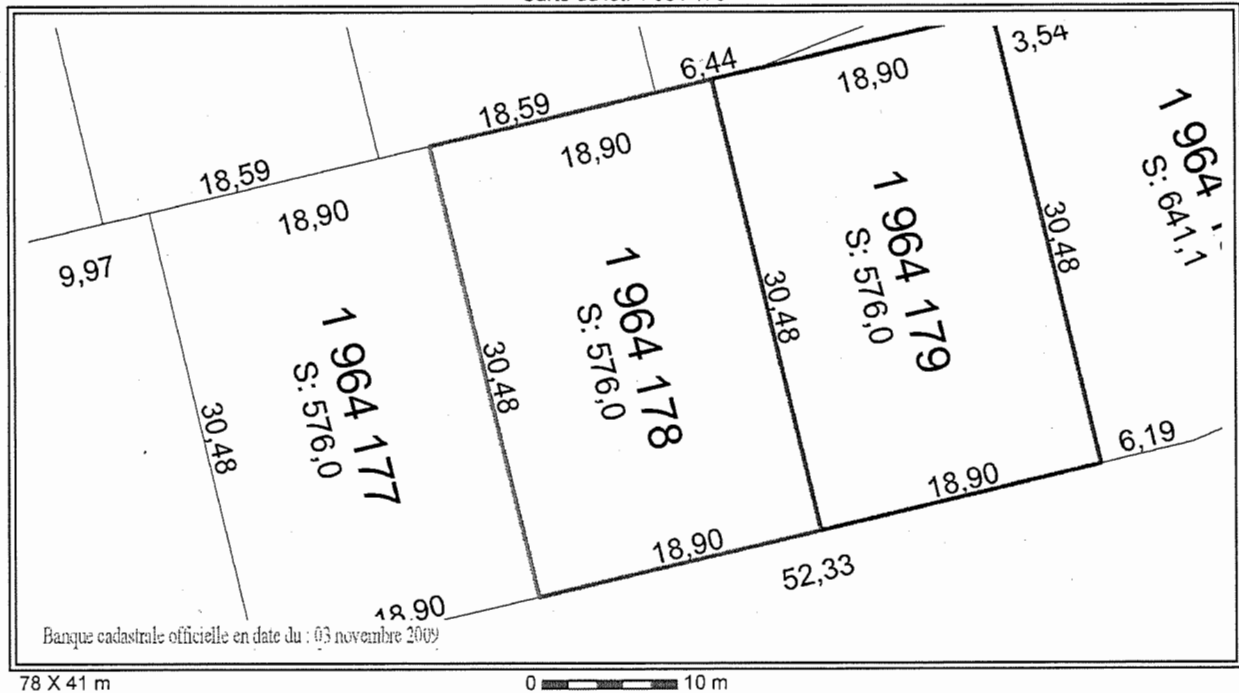
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 178



78 X 41 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 178 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 76-114  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-3  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

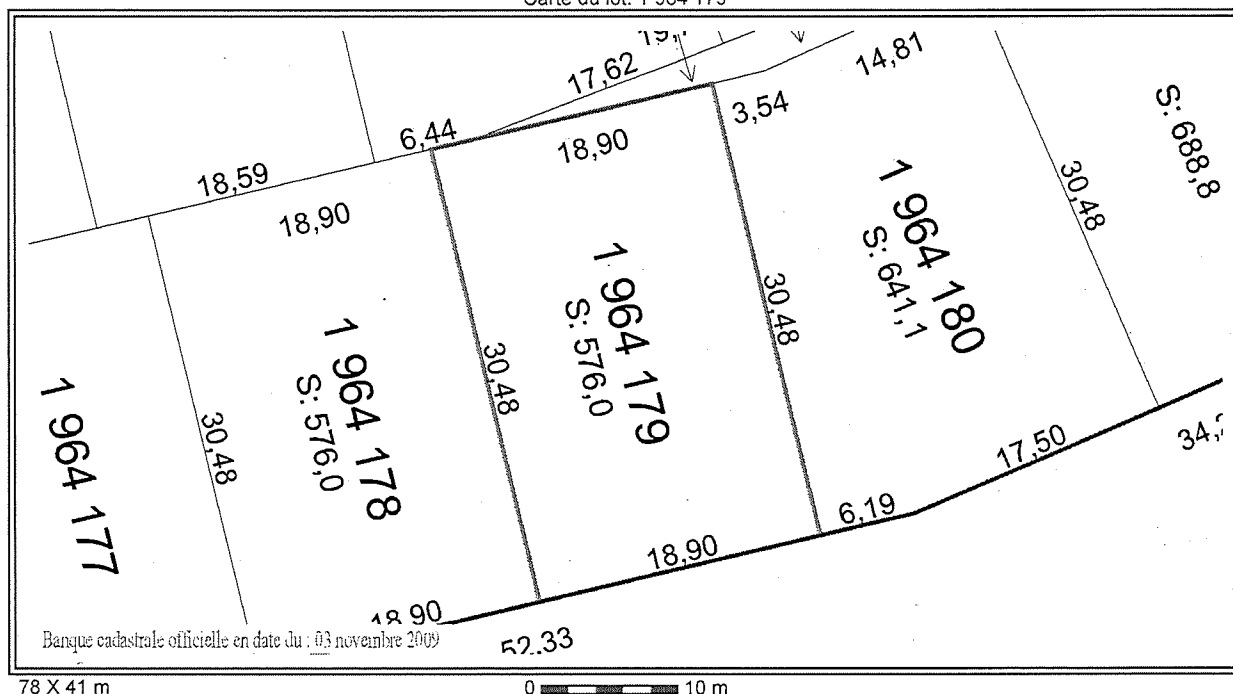
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 179



### Identification

Numéro de lot : 1 964 179 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 76-113  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

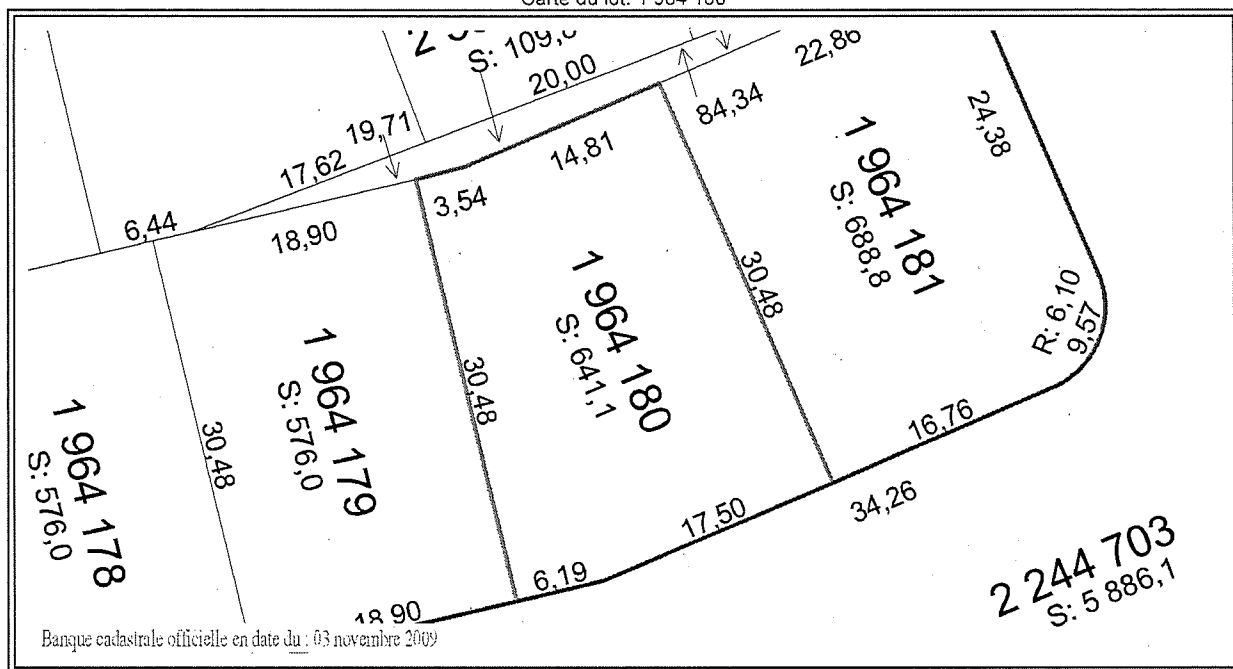
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 180



### Identification

Numéro de lot : 1 964 180 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 75-162, 76-112  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

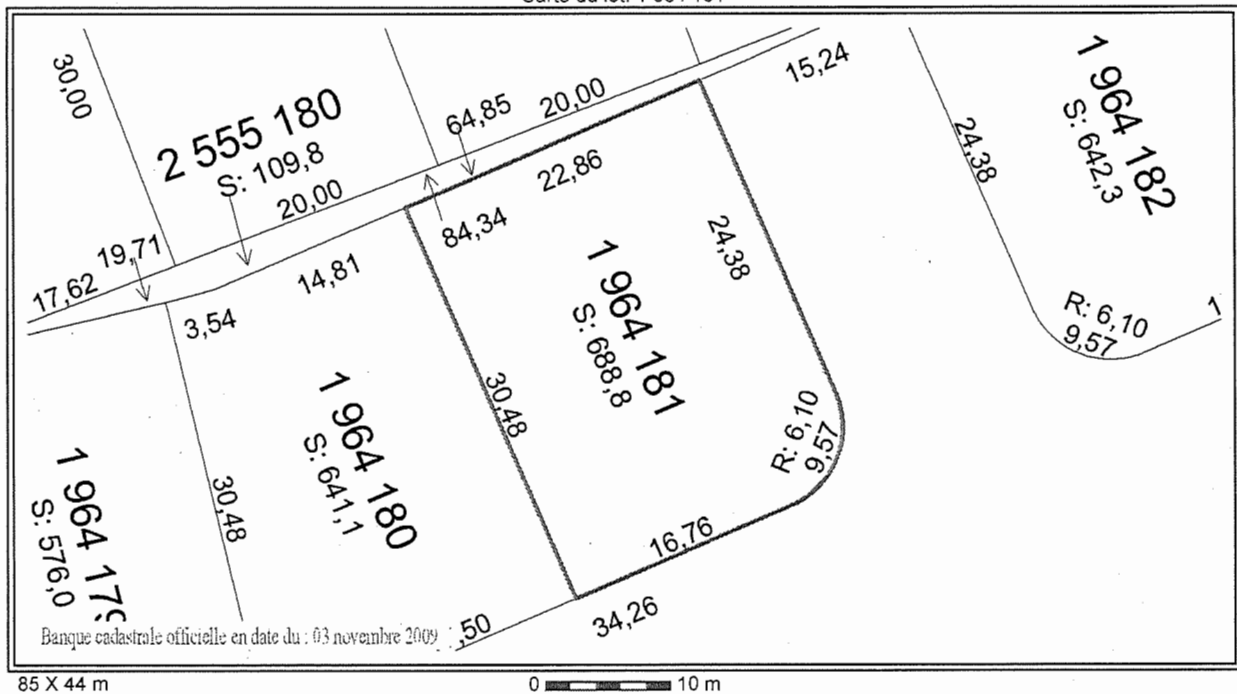
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 181



85 X 44 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 181 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 75-163  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

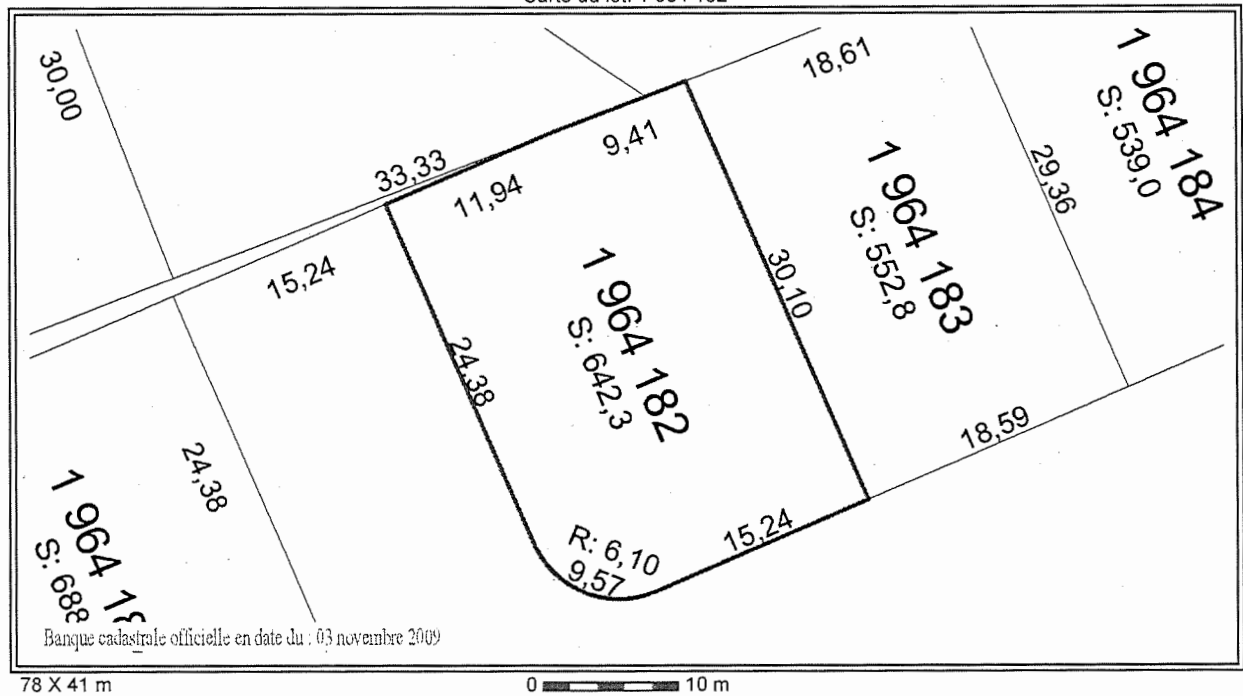
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 182



#### Identification

Numéro de lot : 1 964 182 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 75-164 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-3  
Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

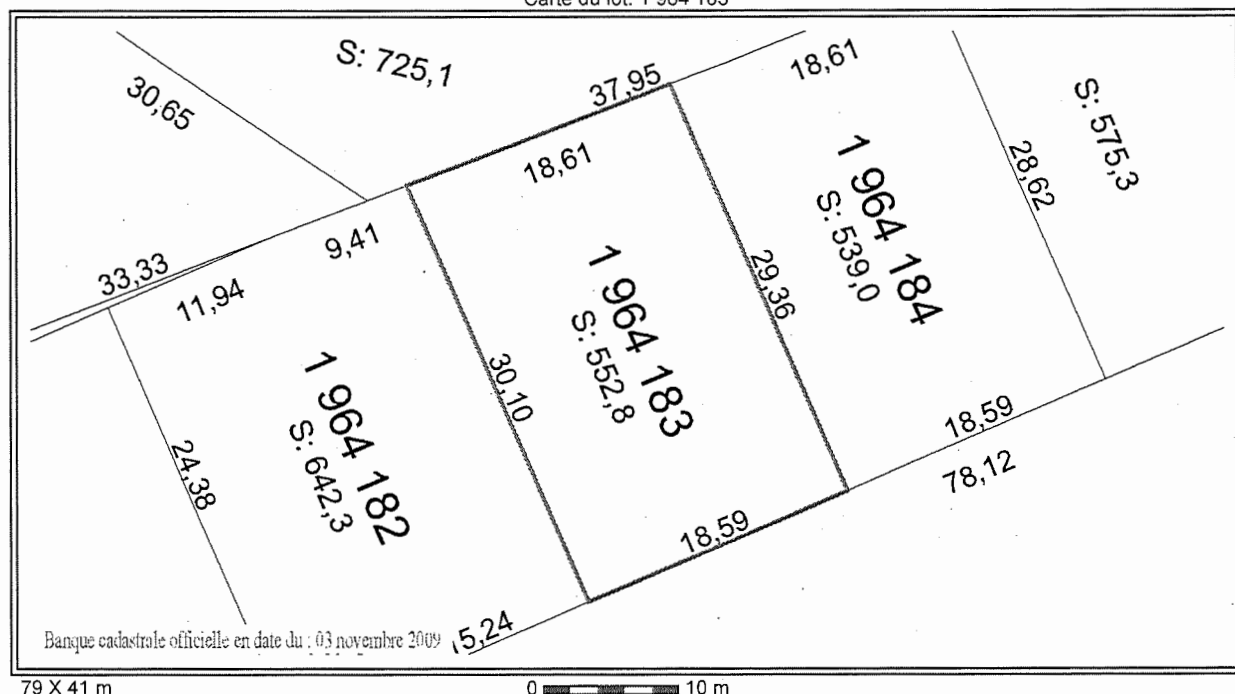
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 183



### Identification

Numéro de lot : 1 964 183 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 75-165 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 Zone de repérage : B-4  
 Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

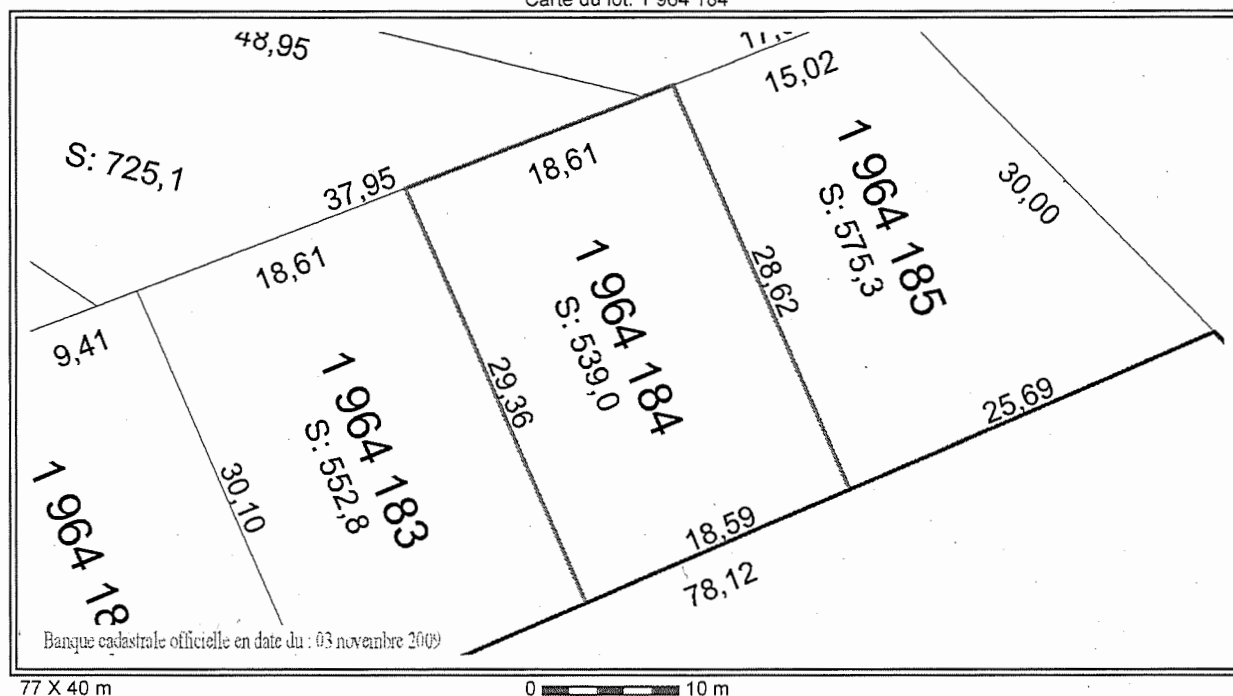
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 184



### Identification

Numéro de lot : 1 964 184 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 75-166 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-4  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

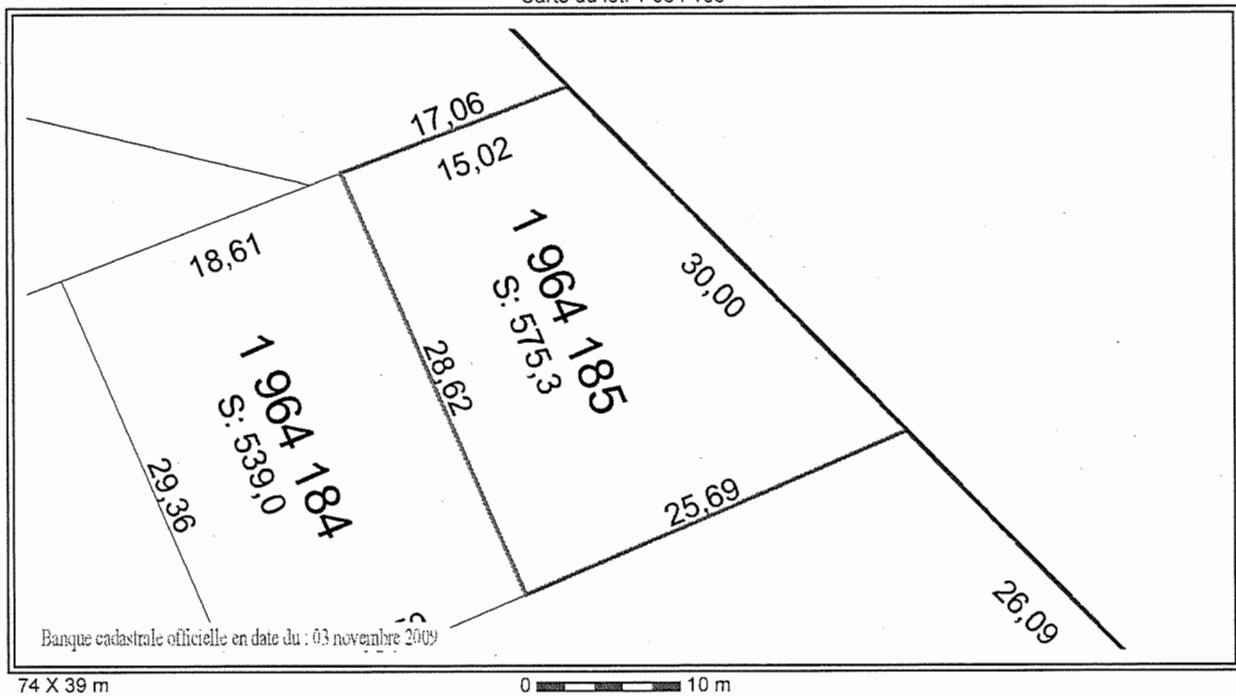
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 185



#### Identification

Numéro de lot : 1 964 185 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 75-167 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-4  
Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

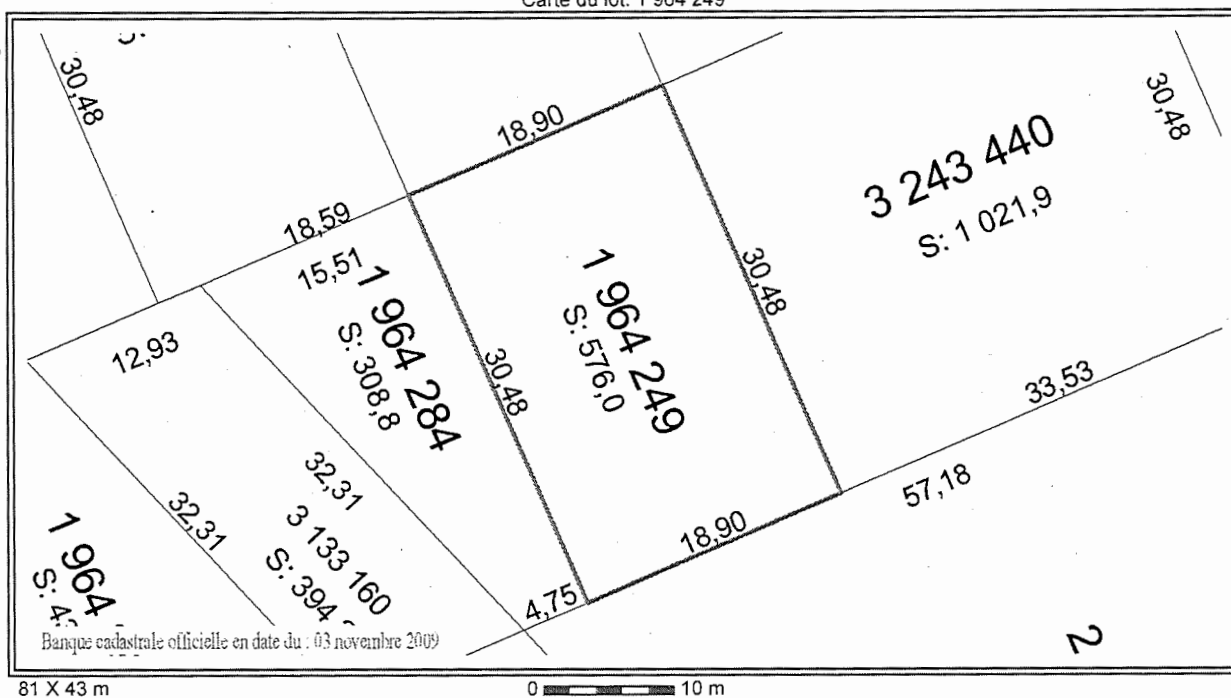
Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484



#### Identification

Numéro de lot : 1 964 249 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-201, 78-72  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-1  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

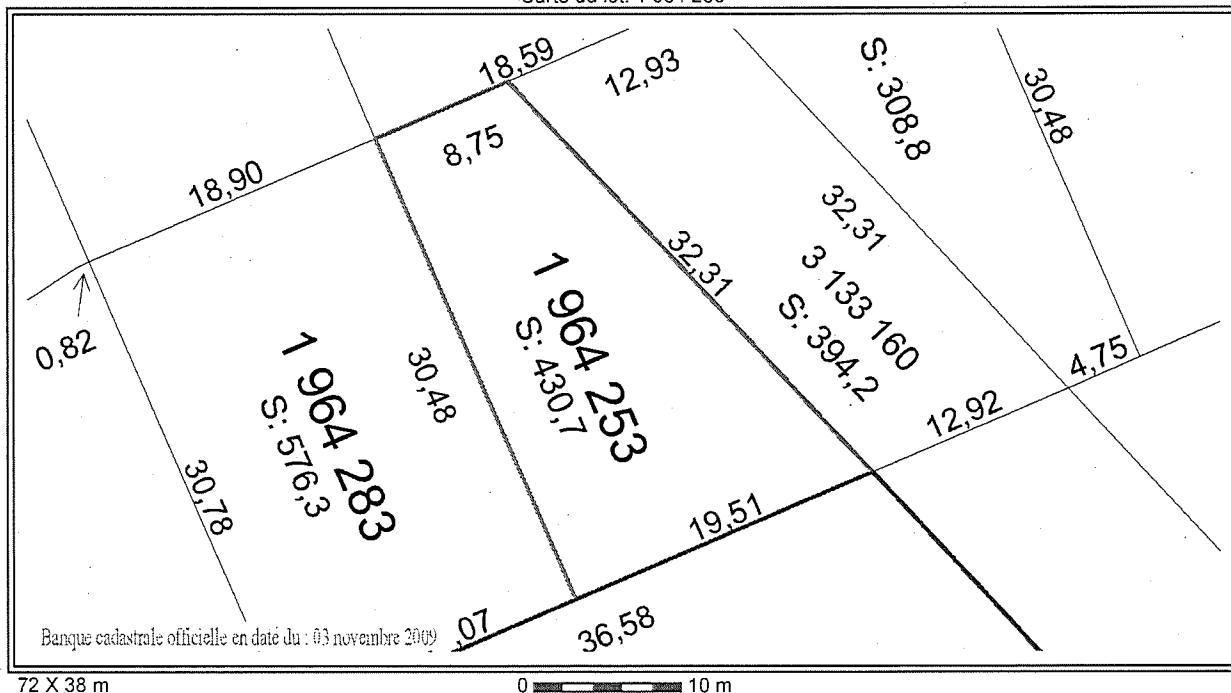
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 253



72 X 38 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 253 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 79-155, 79-156  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413 (feuillet principal) Zone de repérage : C-8  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 Zone de repérage : C-1  
Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

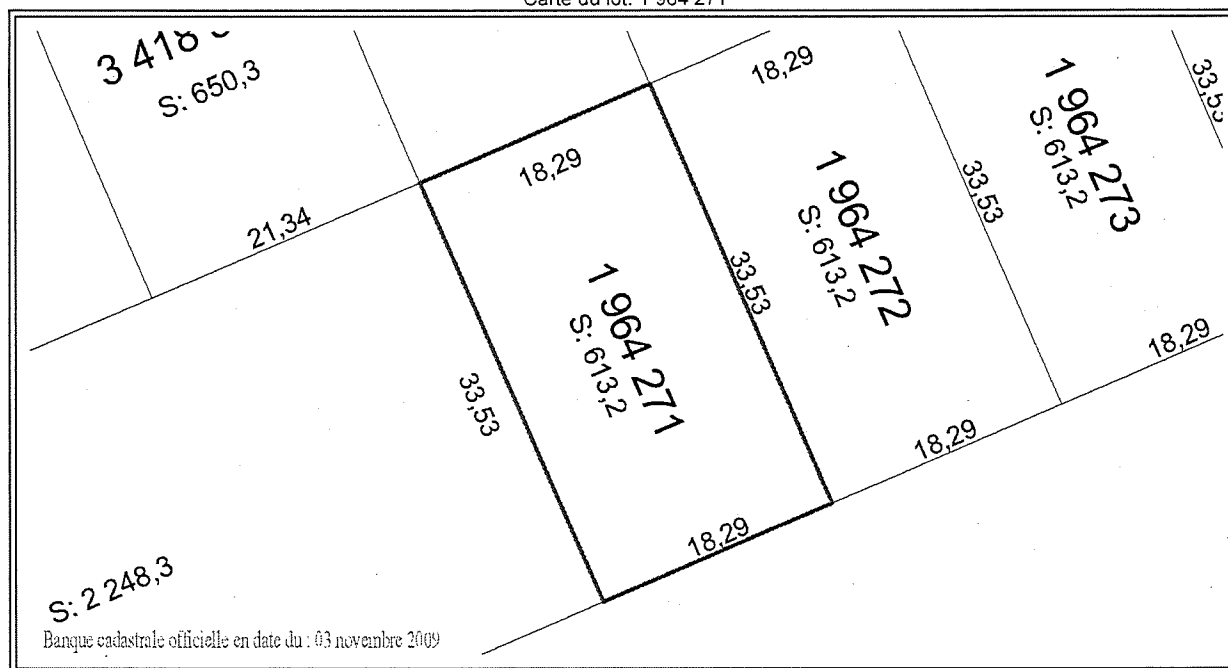
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 1 964 271



87 X 46 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 271 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 86-27  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-6  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

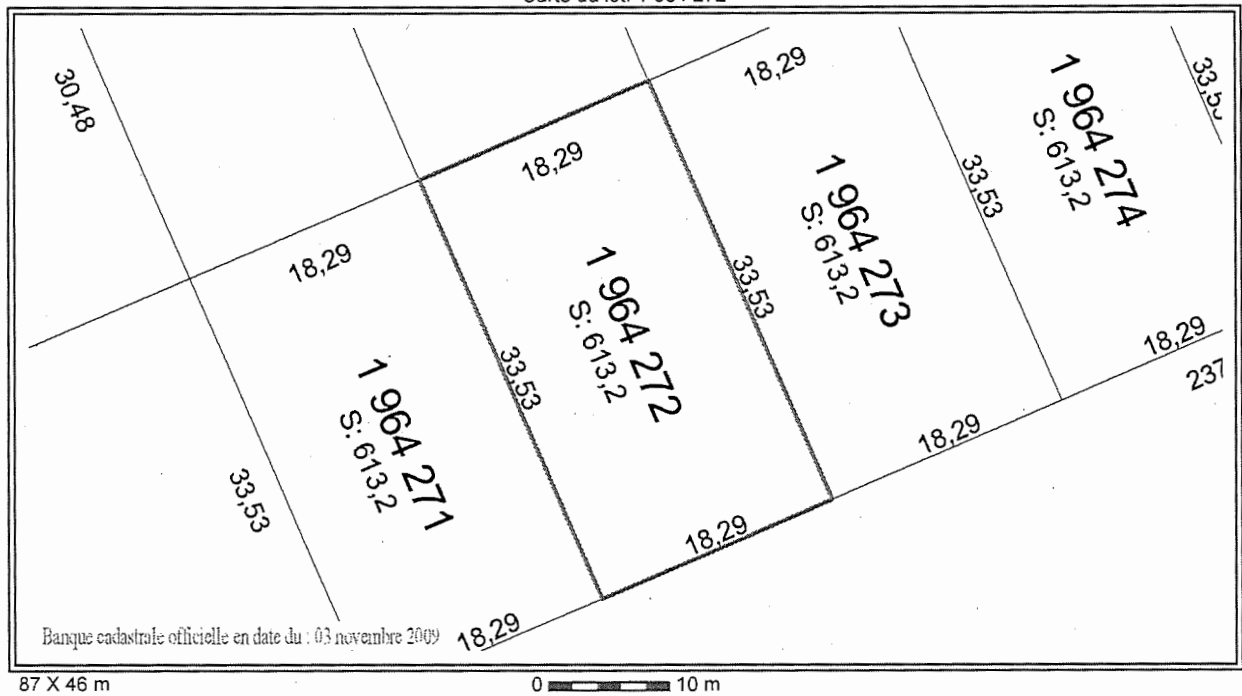
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 272



#### Identification

Numéro de lot : 1 964 272 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 86-28  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-6  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

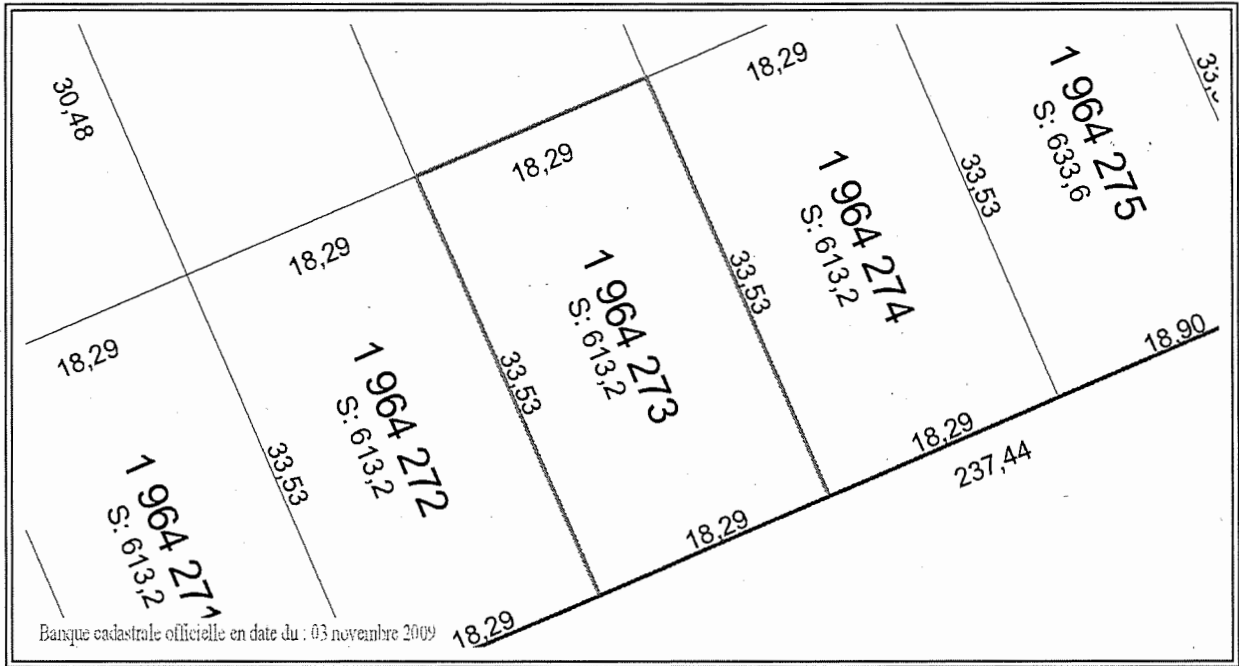
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 273



87 X 46 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 273 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 85-135, 86-29  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-6  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

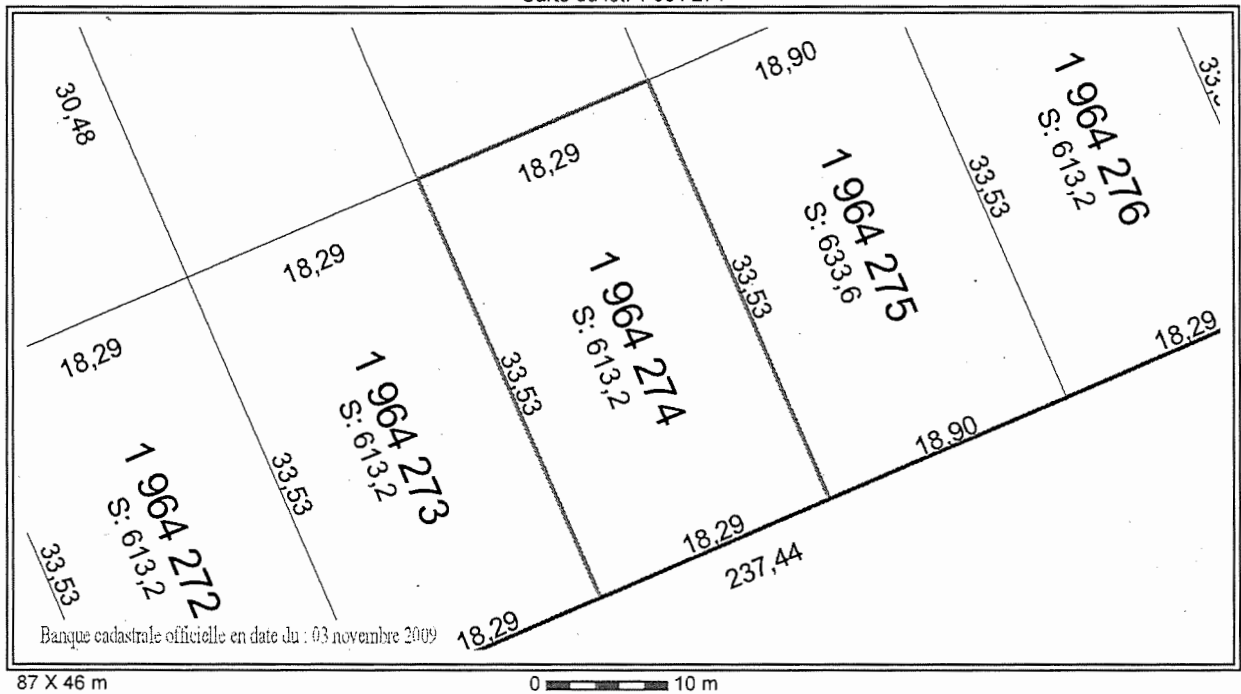
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 274



#### Identification

Numéro de lot : 1 964 274 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 85-136  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

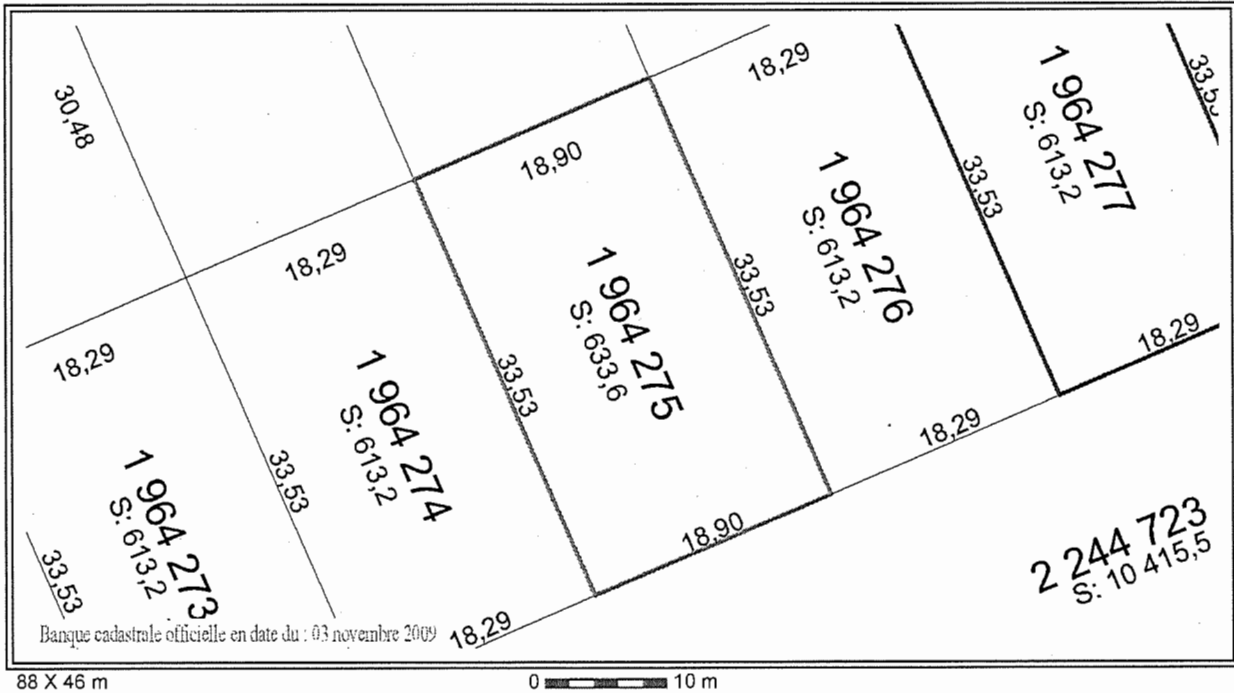
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 275



### Identification

Numéro de lot : 1 964 275 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 85-137  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

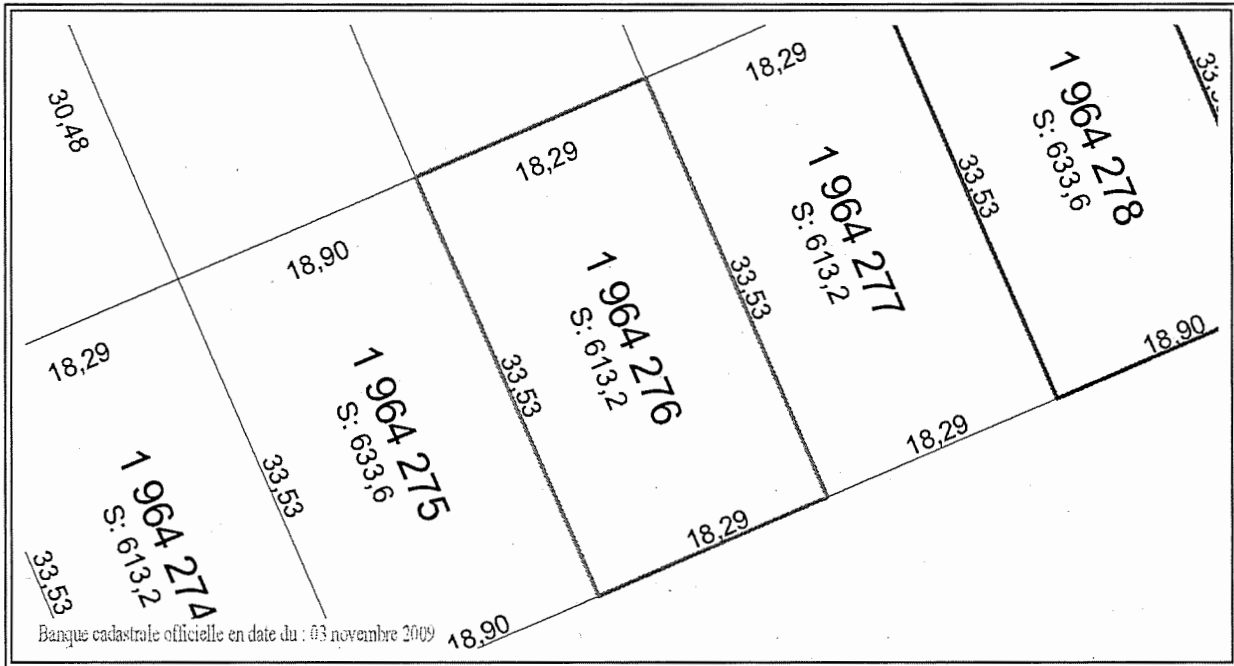
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 276



Banque cadastrale officielle en date du : 03 novembre 2009

87 X 46 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 276 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 85-138  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-7  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

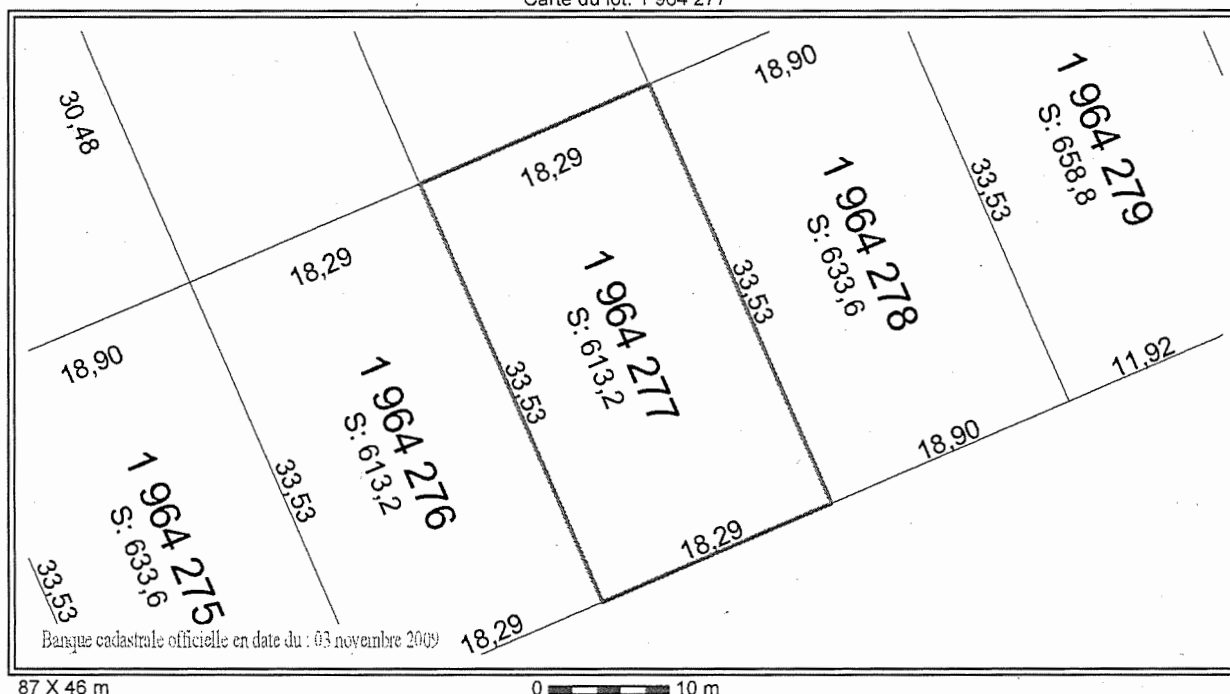
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 277



87 X 46 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 277 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 85-139  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-7  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

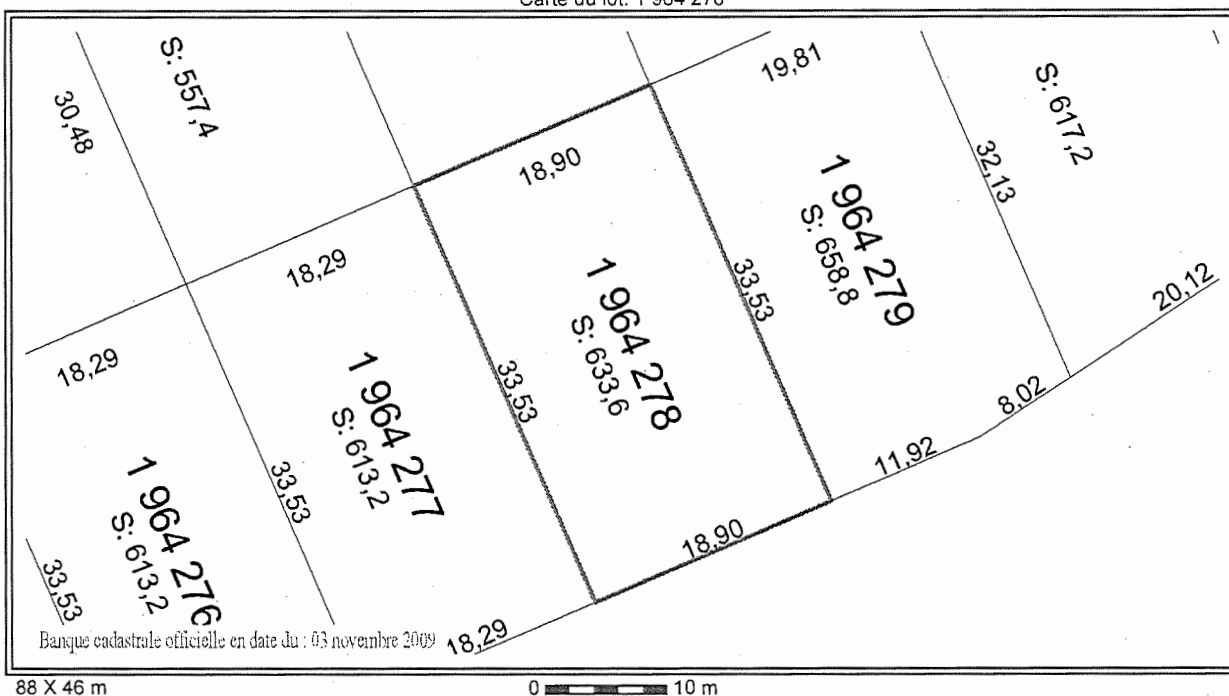
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 278



## Identification

Numéro de lot : 1 964 278 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 85-140  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-7  
Échelle de création : 1:1 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

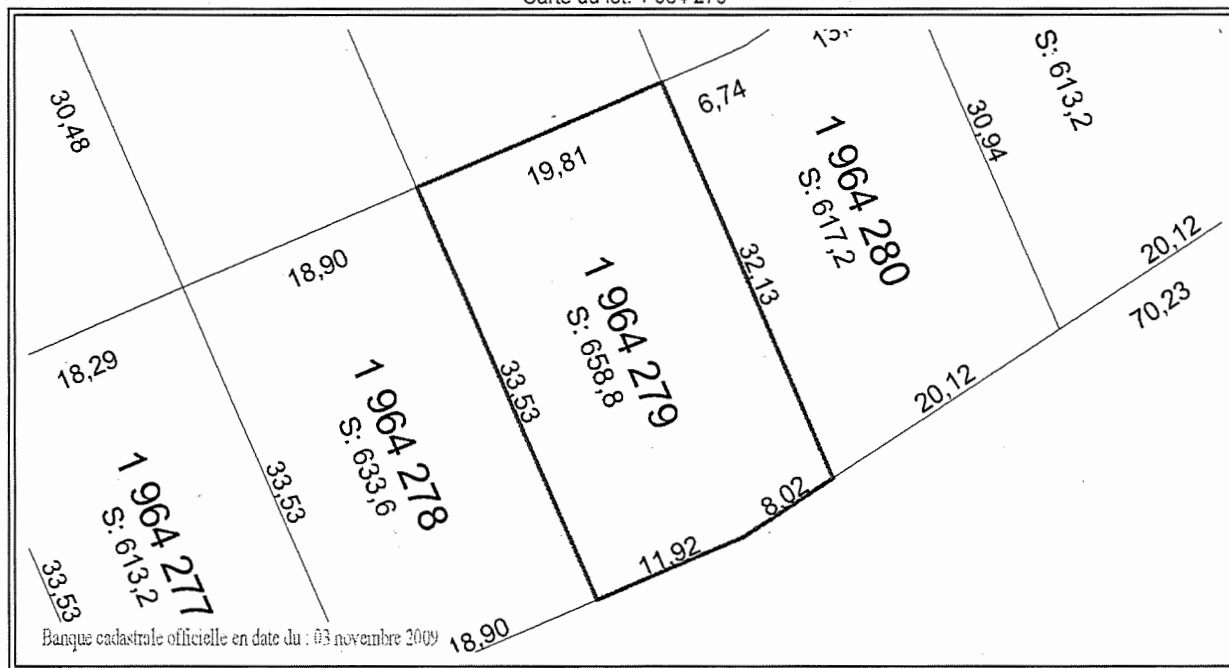
## Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 279



89 X 46 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 279 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 79-150, 85-141  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

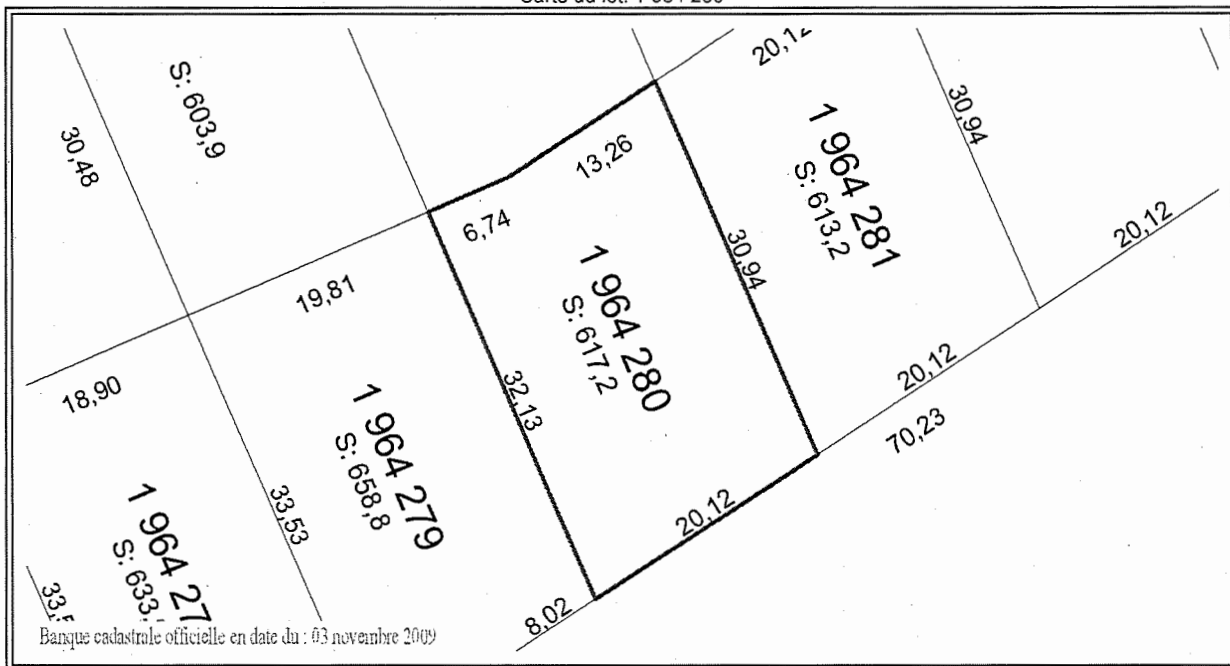
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 280



90 X 47 m

100 m

### Identification

**Numéro de lot :** 1 964 280 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-10-11  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 79-151  
**Cadastre :** Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-010-3413  
**Échelle de représentation :** 1:1 000  
**Zone de repérage :** C-7  
**Échelle de création :** 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

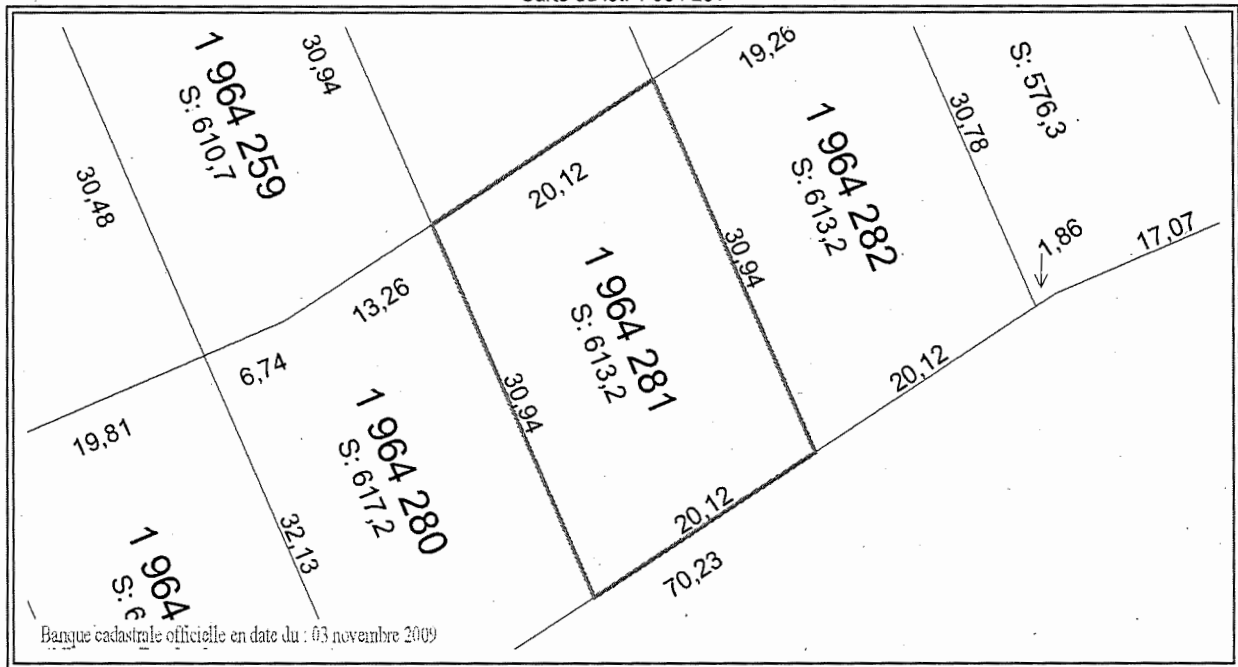
**Propriétaire(s) :** LES PLACEMENTS ELIE INC.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 303849  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 754484 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 1 964 281



Banque cadastrale officielle en date du : 03 novembre 2009

### Identification

Numéro de lot : 1 964 281 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 79-152  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-8  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

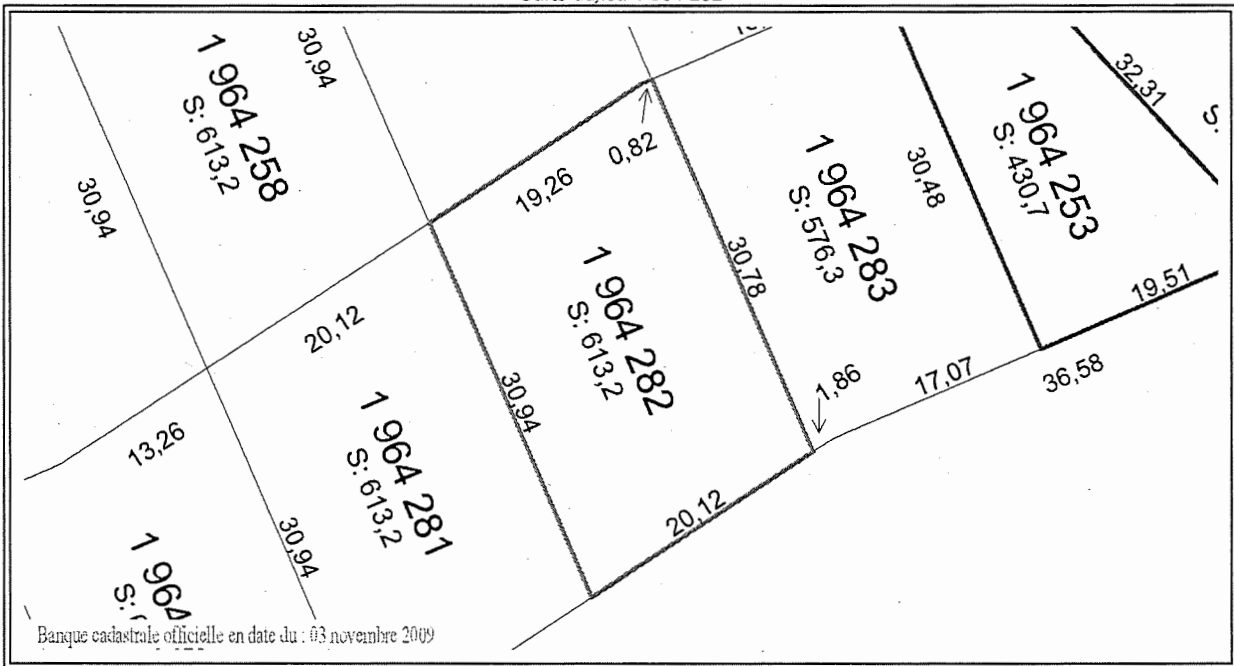
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 1 964 282



90 X 47 m

0

100 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 282 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 79-153  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-8  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

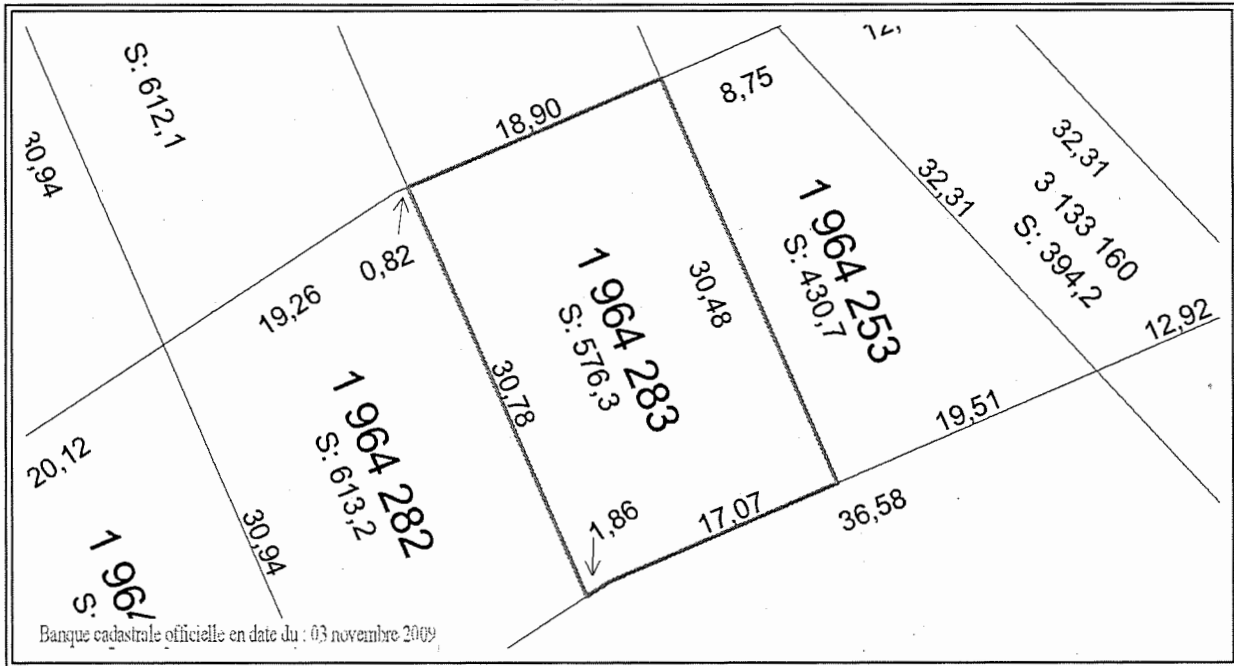
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 1 964 283



### Identification

Numéro de lot : 1 964 283 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 79-154  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-8  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

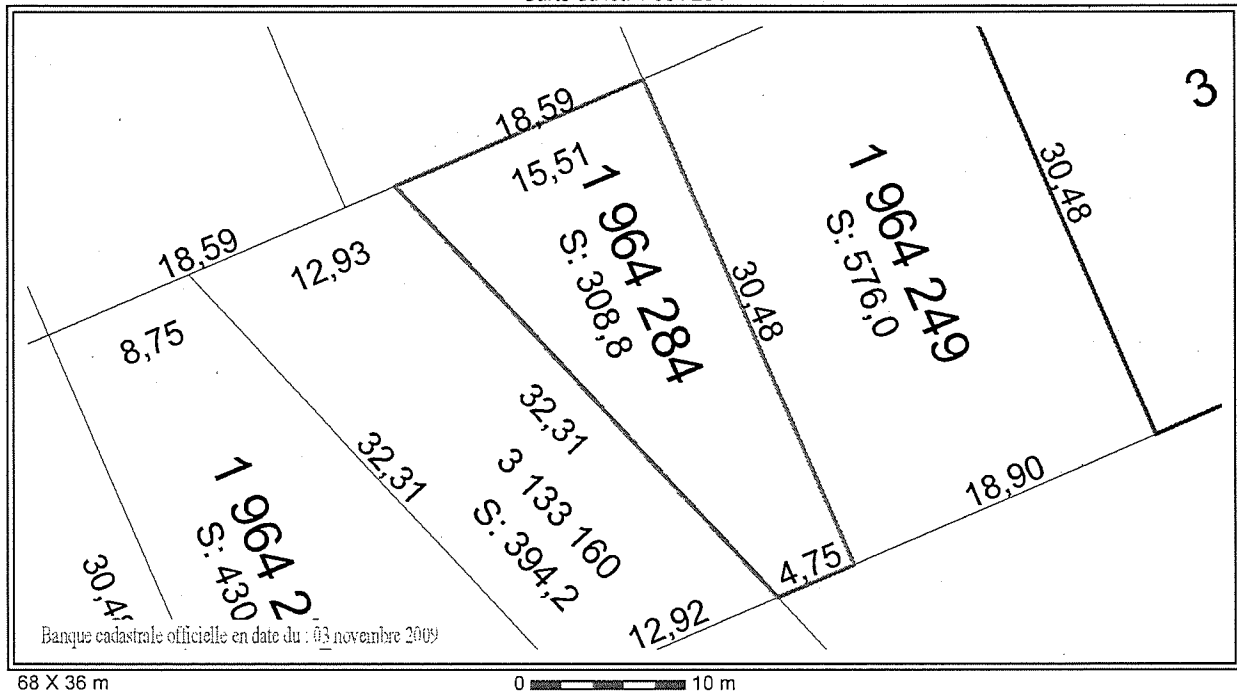
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 284



68 X 36 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 284 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 78-71  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 (feuillet principal)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-1  
 Zone de repérage : B-8  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

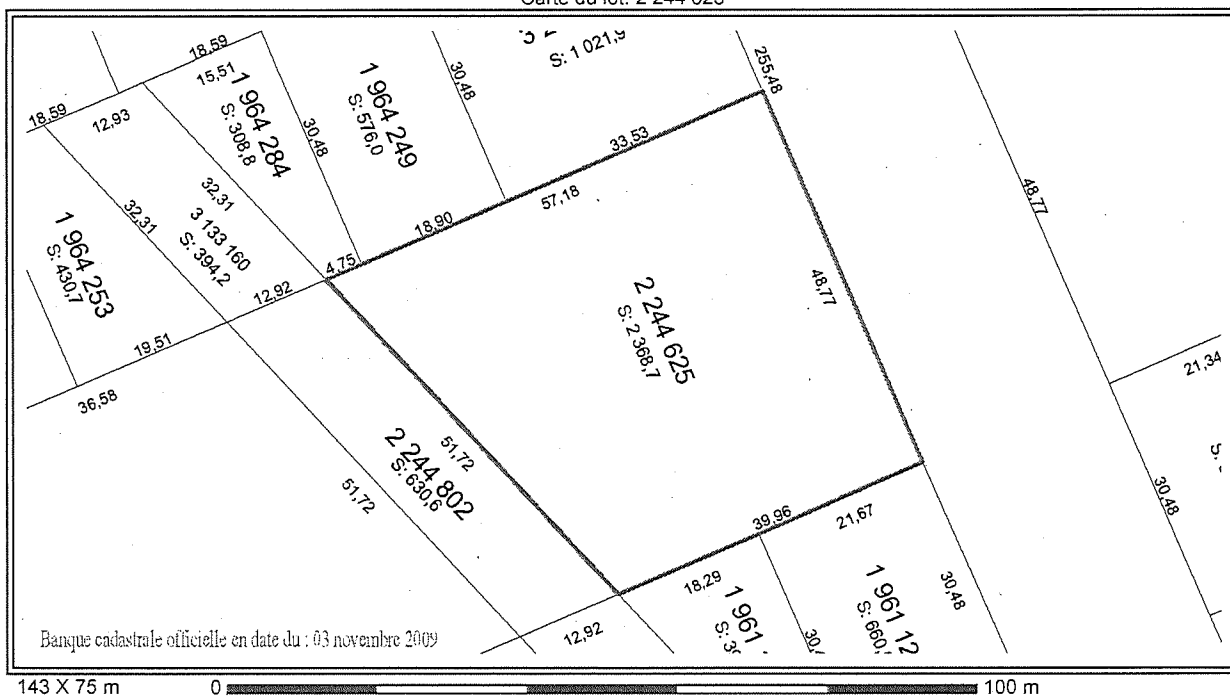
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 2 244 625



### Identification

Numéro de lot : 2 244 625 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-36, 78-15  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 2 244 703



263 X 138 m

0

100 m

### Identification

Numéro de lot : 2 244 703 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 75-91 (partie), 75-92, 75-93, 76-67  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-3  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

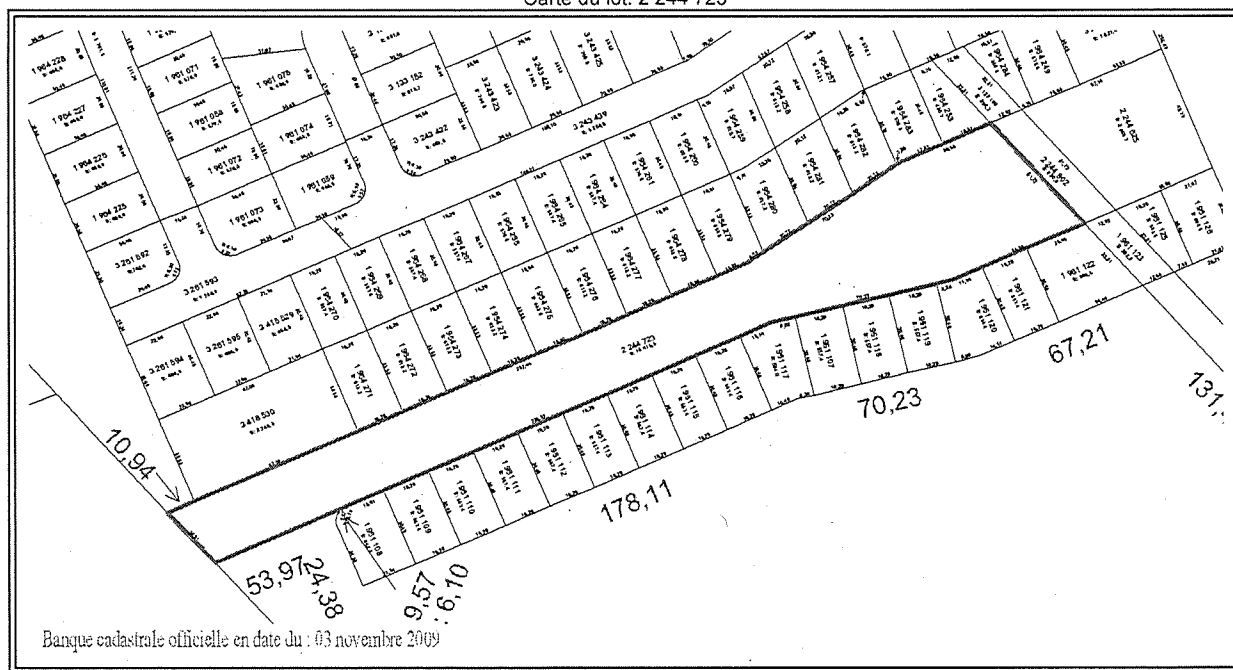
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 2 244 723



449 X 235 m

0 100 m

### Identification

**Numéro de lot :** 2 244 723 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-10-11  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 79-104, 85-93, 86-11  
**Cadastre :** Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-010-3413 (feuillet principal) **Zone de repérage :** C-7  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-010-3414 **Zone de repérage :** C-1  
**Échelle de représentation :** 1:1 000 **Échelle de création :** 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

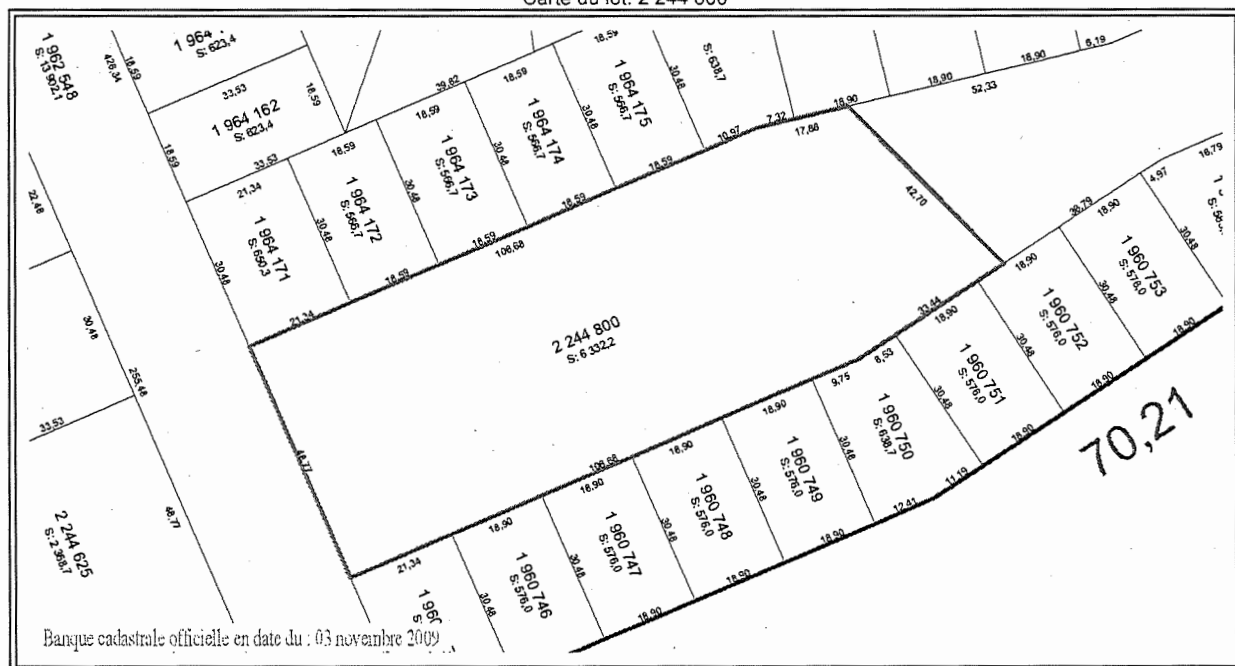
**Propriétaire(s) :** LES PLACEMENTS ELIE INC.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 303849  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 754484 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 2 244 800



230 X 120 m

0 100 m

### Identification

Numéro de lot : 2 244 800 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-37  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-2  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

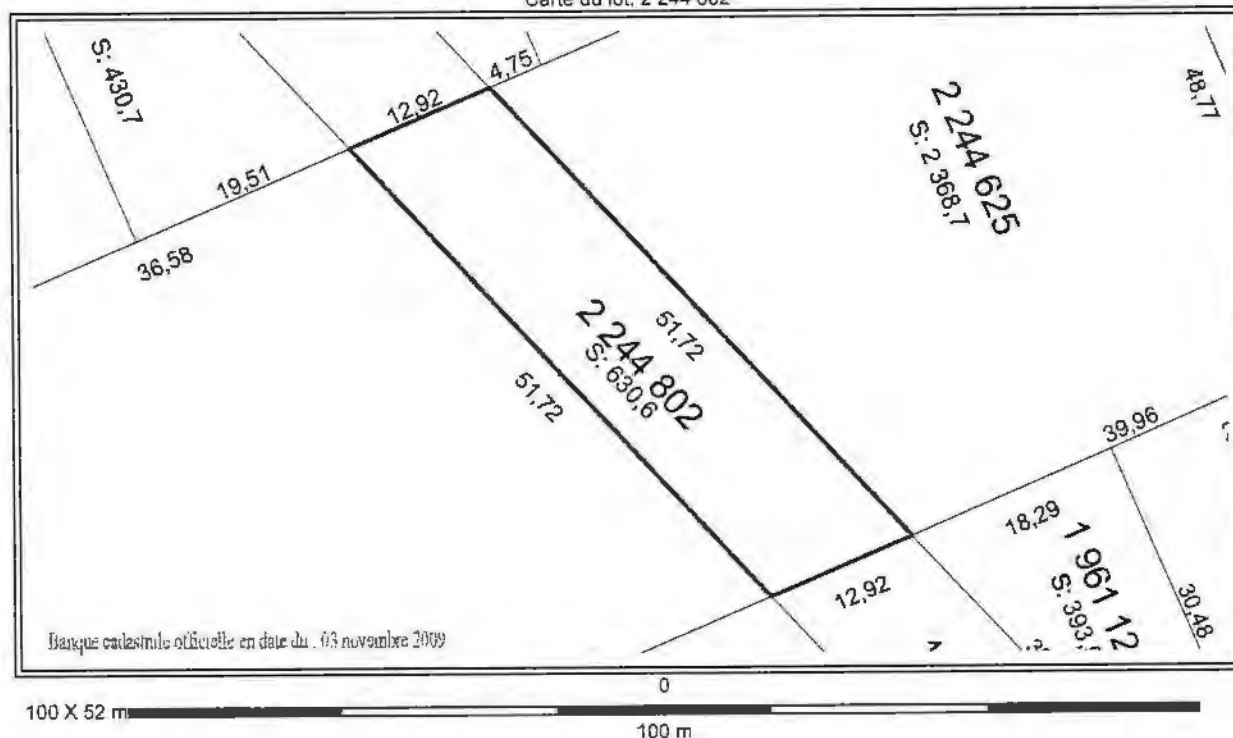
Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

# Infolot

Carte du lot: 2 244 802



## Identification

Numéro de lot : 2 244 802 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 657-8  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000

Zone de repérage : C-1  
Échelle de création : 1:1 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : VILLE DE SAINT-NICOLAS  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 271667  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

## Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

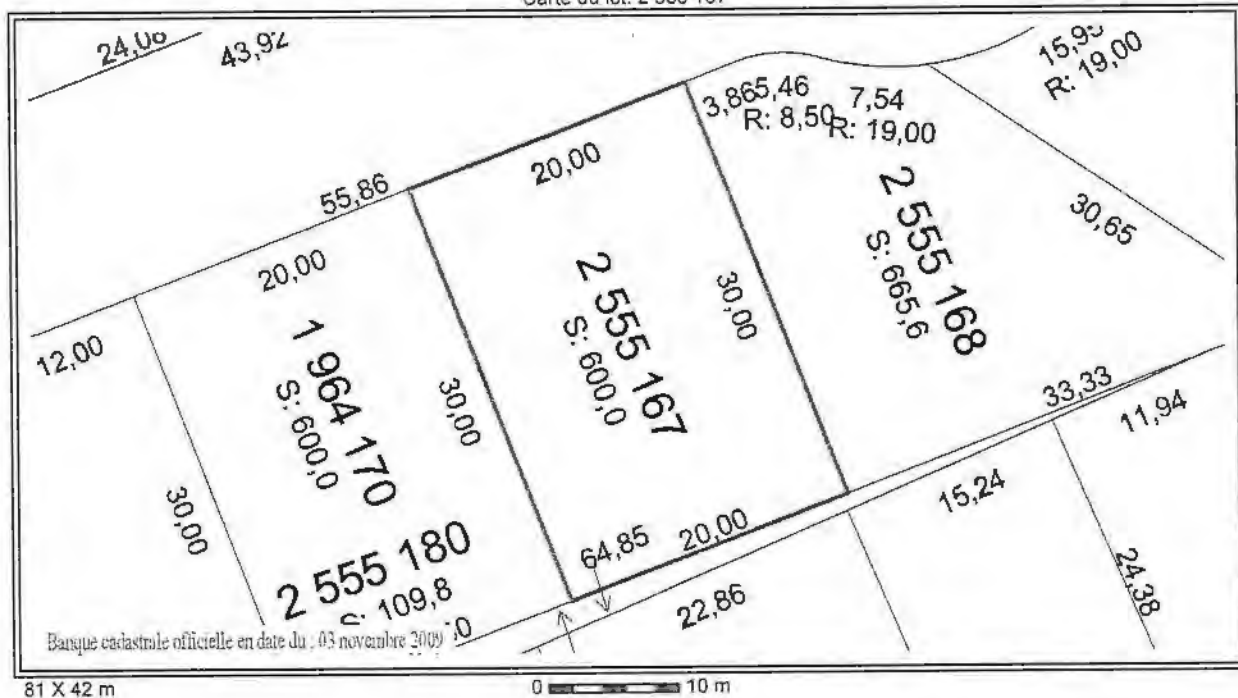
## Archivage des documents cadastraux

Québec  
200, rue Saint-Jacques, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
www.cplaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
25, rue La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258

## Infolot

Carte du lot: 2 555 167


 Identification


Numéro de lot : 2 555 167 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

 Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 723-36  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

 Localisation


Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

 Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKQR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

 Historique cadastral

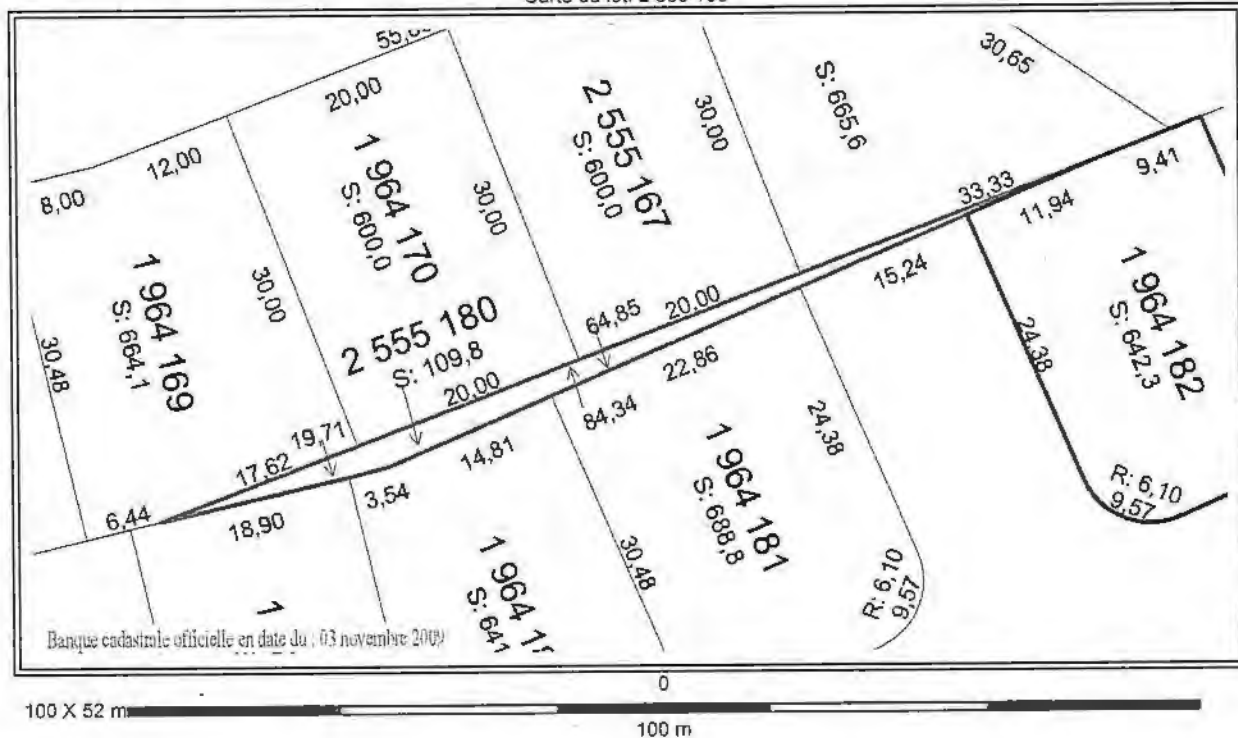
Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

 Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de reconnaissance et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : Québec, 200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 4X6  
 Téléphone : 418 643-3314 (local) 1 800 667-5294 (extérieur) Télécopieur : 418 643-2261 www.cptaq.gouv.qc.ca  
 Longueuil, 25, rue Lafayette, 5<sup>e</sup> étage, Longueuil (Québec) J4K 5C7  
 Téléphone : 450 442-7100 (local) 1 800 361-2090 (extérieur) Télécopieur : 450 651-2258

## Infolot

Carte du lot: 2 555 180



**Identification**


**Numéro de lot :** 2 555 180 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-10-11  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18


**Concordances**

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 723 (partie), 75-160 (partie), 76-110 (partie), 76-111 (partie)  
**Cadastré :** Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
**Lot(s) successeur(s)**


**Localisation**


**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-010-3414 **Zone de repérage :** B-3  
**Échelle de représentation :** 1:1 000 **Échelle de création :** 1:1 000


**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

**Propriétaire(s) :** BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 226869  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)


**Historique cadastral**

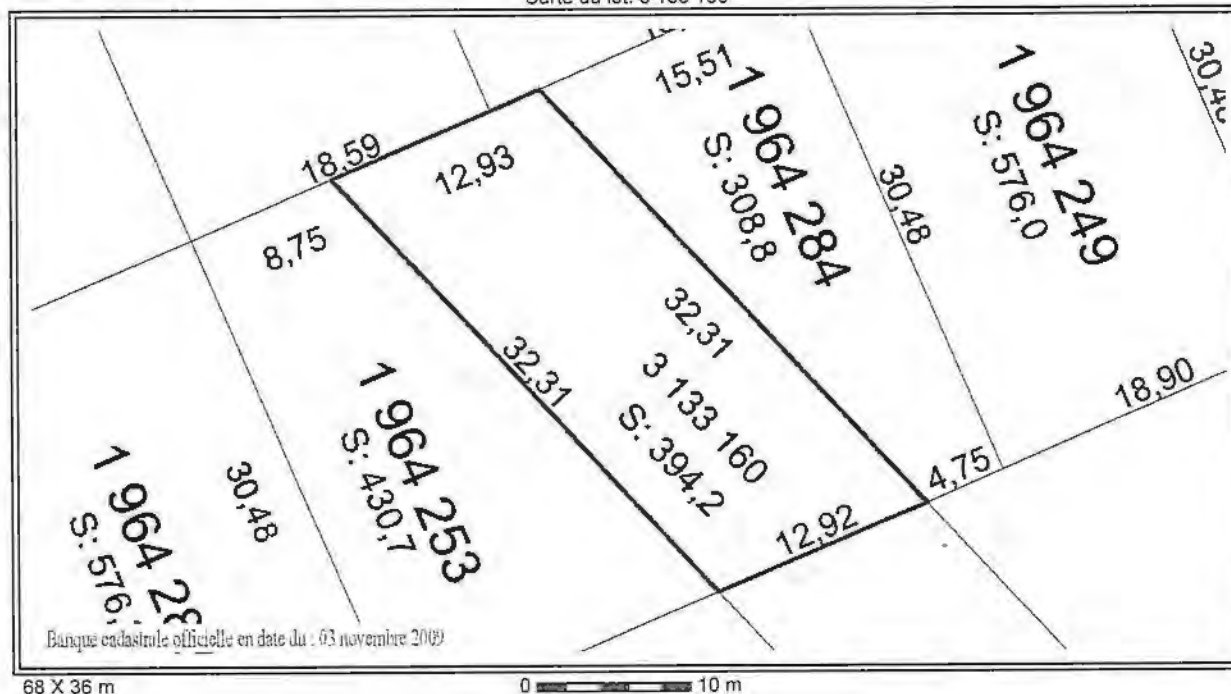
**Numéro de dossier :** 754484 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18


**Archivage des documents cadastraux**

Québec	Longueuil
300, rue Saint-Jacques, 7 <sup>e</sup> étage	375, rue La Fayette, 3 <sup>e</sup> étage
Québec (Québec) G1R 4X6	Longueuil (Québec) J4K 5C7
Téléphone : 418 643-3314 (local)	Téléphone : 450 442-7100 (local)
1 800 667-5294 (extérieur)	1 800 361-2090 (extérieur)
Télocopieur : 418 643-2261	Télocopieur : 450 651-2258
www.cplaq.gouv.qc.ca	

## Infolot

Carte du lot: 3 133 160



### Identification

Numéro de lot : 3 133 160 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2004-02-16  
 Dépôt au cadastre : 2004-02-16  
 Entrée en vigueur au BPD : 2004-02-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 1 964 250 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 (feuillet principal) Zone de repérage : C-1  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413 Zone de repérage : C-8  
 Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : VILLE DE LÉVIS  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 271667  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 829573 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2004-02-16  
 Entrée en vigueur au BPD : 2004-02-18

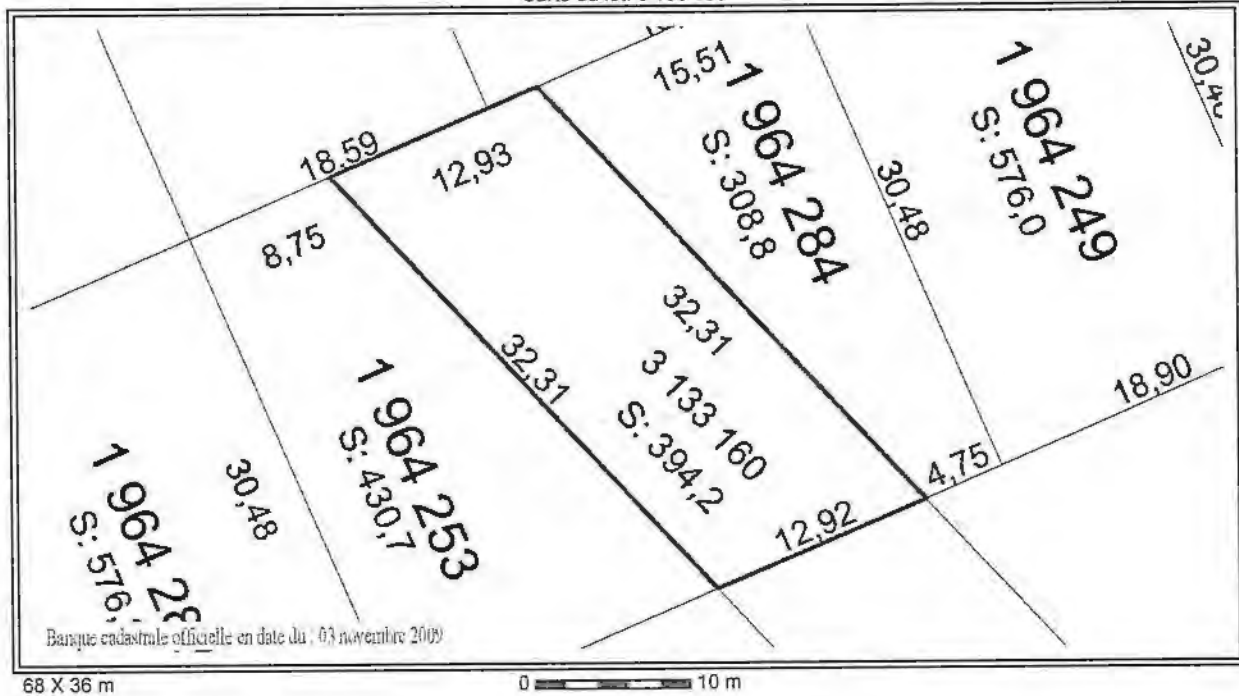
### Archives des documents cadastraux

Québec  
 200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
 Téléphone : 418 643-3314 (local)  
 1 800 667-5294 (extérieur)  
 Télécopieur : 418 643-2261  
 www.cplaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
 25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
 (Québec) J4K 5C7  
 Téléphone : 450 442-7100 (local)  
 1 800 361-2090 (extérieur)  
 Télécopieur : 450 651-2258

# Infolot

Carte du lot: 3 133 160



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

## Identification

Numéro de lot : 1 964 250 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2004-02-16  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 657-53, 657-54, 657-55, 657-56  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 133 159 (partie), 3 133 160  
 Cadastre du Québec

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:1 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : VILLE DE SAINT-NICOLAS  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 271667  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

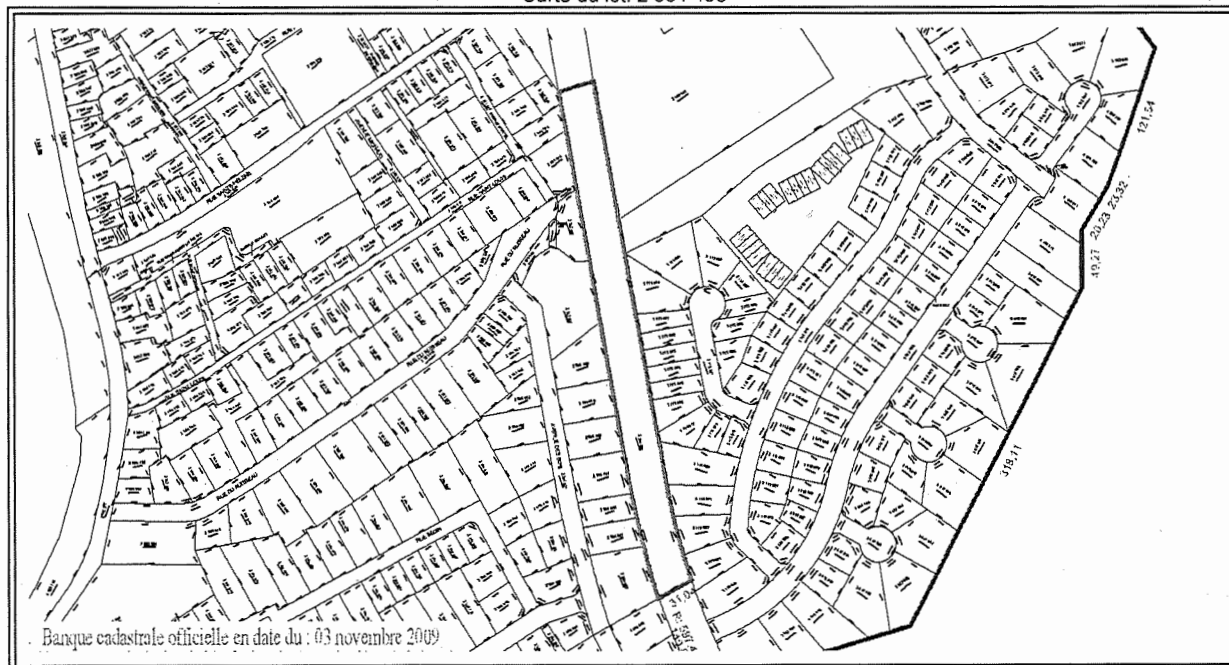
## Historique cadastral

Numéro de dossier :	754484	Action :	Création du lot.
Dépôt au cadastre :	2001-10-11		
Entrée en vigueur au BPD :	2001-10-18		

200 Chemin BPD-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1R 4X6  
 Téléphone : 418 643-3314 (local)  
 1 800 667-5294 (extérieur)  
 Télécopieur : 418 643-2261  
 www.cplaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
 La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
 Longueuil (Québec) J4K 5C7  
 Téléphone : 450 442-7100 (local)  
 1 800 361-2090 (extérieur)  
 Télécopieur : 450 651-2258

Carte du lot: 2 384 458



998 X 523 m

0  
1 km

### Identification

Numéro de lot : 2 384 458 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2003-03-11  
Dépôt au cadastre : 2003-03-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2003-03-17

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 556 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome (031260)  
Lot(s) successeur(s)

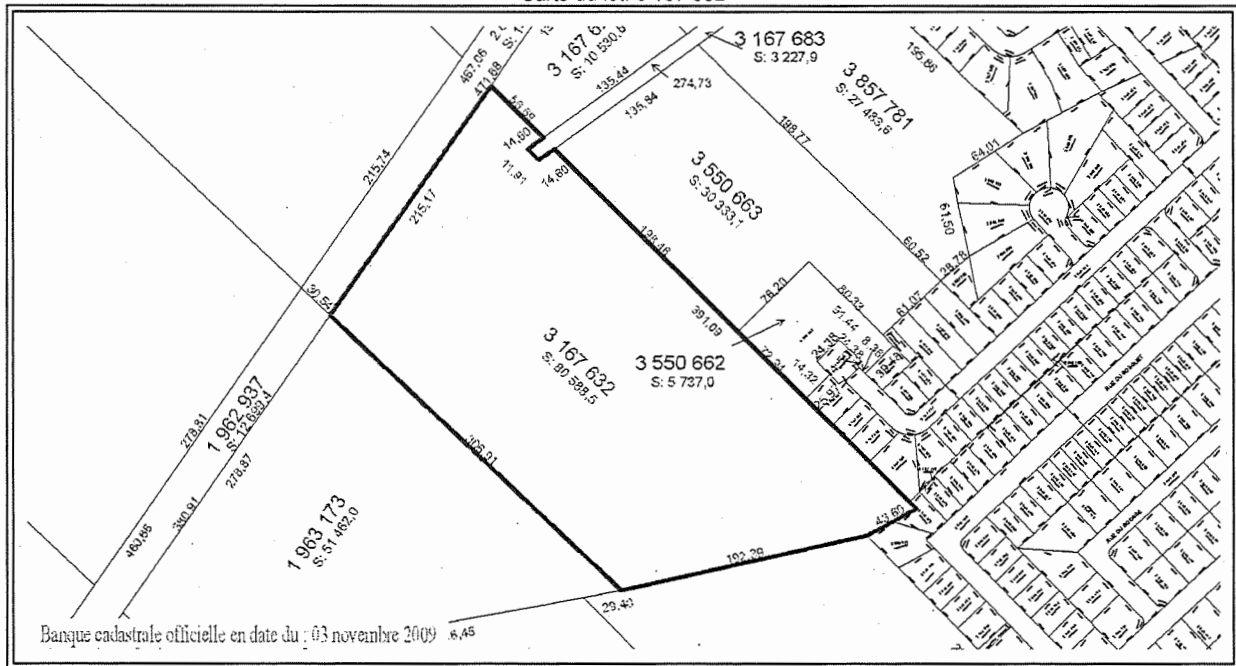
### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-2823 (feuillet principal) Zone de repérage : A-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-2923 Zone de repérage : D-2  
Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 110734  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : B66-60586  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : B66-60587

Carte du lot: 3 167 632



Banque cadastrale officielle en date du : 03 novembre 2009

912 X 478 m

1 km

### Identification

Numéro de lot : 3 167 632 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2004-12-01  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 90 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon (031270)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0603  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage : E-6  
Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BLANCHET, RACHEL  
Mode d'acquisition : Succession  
Numéro d'inscription du titre : 312158  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754485 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 1 963 243



**Identification**

Numéro de lot : 1 963 243 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 486 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-020-1507  
 Échelle de représentation : 1:2 000  
 Zone de repérage : B-5  
 Échelle de création : 1:2 000

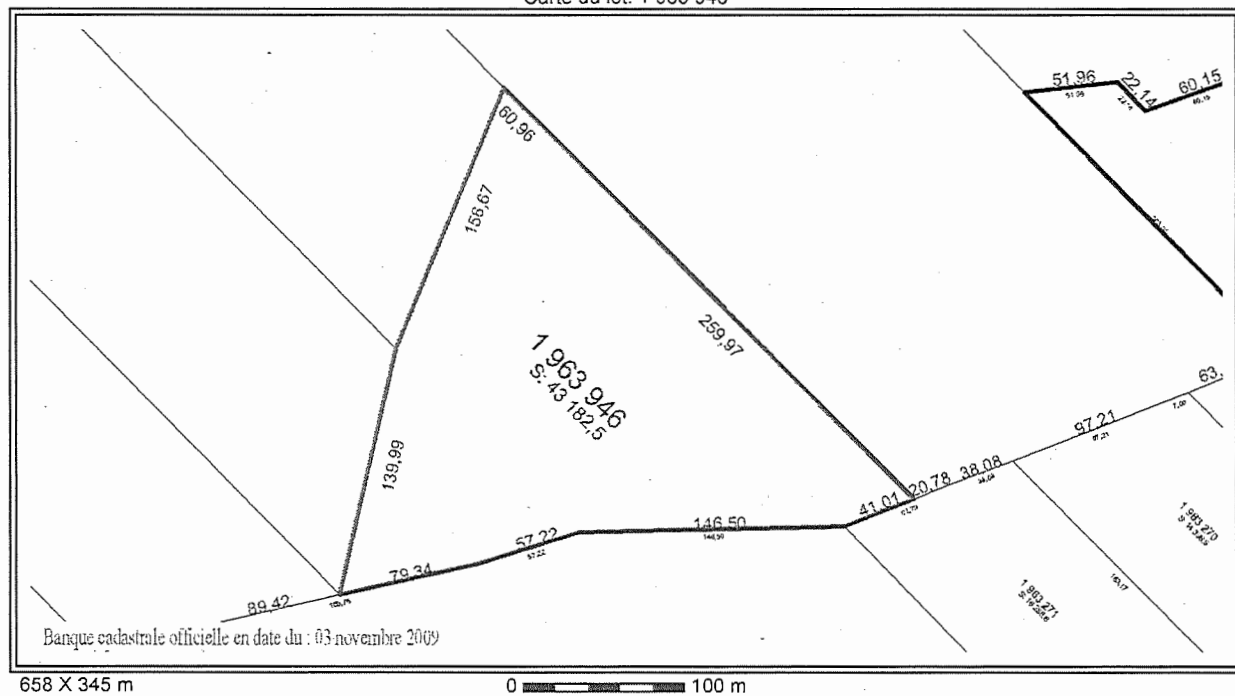
**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

Propriétaire(s) : VILLENEUVE, PAUL  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 449785  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

**Historique cadastral**

Numéro de dossier :	754484	Action :	Création du lot.
Dépôt au cadastre :	2001-10-11		
Entrée en vigueur au BPD :	2001-10-18		
Numéro de dossier :	803993	Action :	Correction du lot.
Dépôt au cadastre :	2002-11-29		
Entrée en vigueur au BPD :	2002-12-02		
Nature(s) de la modification :	Contenance (superficie volume)		

Carte du lot: 1 963 946



658 X 345 m

0 100 m

### Identification

**Numéro de lot :** 1 963 946 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-10-11  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 419 (partie), 420 (partie)  
**Cadastre :** Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-050-0603 (feuillet principal) **Zone de repérage :** A-6  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-050-0703 **Zone de repérage :** E-5  
**Échelle de représentation :** 1:5 000 **Échelle de création :** 1:5 000

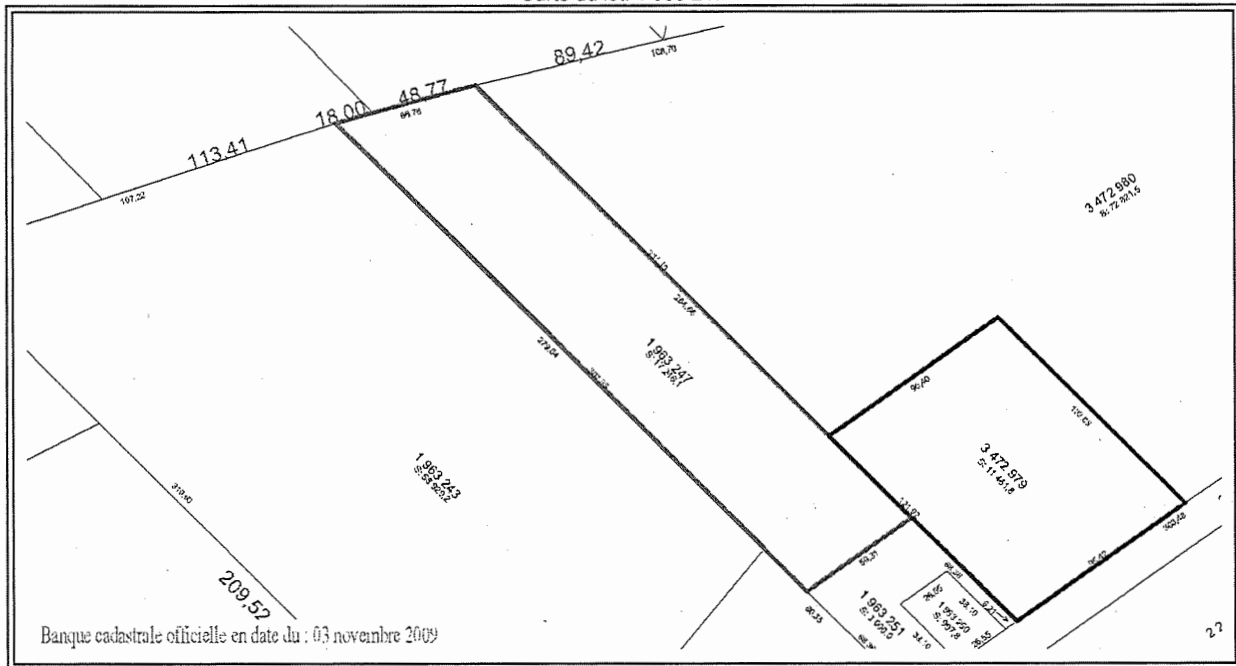
### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

**Propriétaire(s) :** 9100-2642 QUÉBEC INC.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 449002  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

<b>Numéro de dossier :</b> 754484	<b>Action :</b> Création du lot.
<b>Dépôt au cadastre :</b> 2001-10-11	
<b>Entrée en vigueur au BPD :</b> 2001-10-18	
<b>Numéro de dossier :</b> 803993	<b>Action :</b> Correction du lot.
<b>Dépôt au cadastre :</b> 2002-11-20	

Carte du lot: 1 963 247



551 X 289 m

0 100 m

## Identification

Numéro de lot : 1 963 247 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 485 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-020-1507  
Échelle de représentation : 1:2 000  
Zone de repérage : B-5  
Échelle de création : 1:2 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BOUDREAU, PIERRE  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 425662  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

## Historique cadastral

Numéro de dossier :	754484	Action :	Création du lot.
Dépôt au cadastre :	2001-10-11		
Entrée en vigueur au BPD :	2001-10-18		
Numéro de dossier :	803993	Action :	Correction du lot.
Dépôt au cadastre :	2002-11-29		
Entrée en vigueur au BPD :	2002-12-02		
Nature(s) de la modification :	Contenance (superficie, volume)		

Carte du lot: 1 963 948



2 684 X 1 406 m

0 1 km

### Identification

Numéro de lot : 1 963 948 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 416 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703 (feuillet principal) Zone de repérage : E-4  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0603 Zone de repérage : A-5  
 Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:5 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LEBLANC, BERNARD  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 310687  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier :	754484	Action :	Création du lot.
Dépôt au cadastre :	2001-10-11		
Entrée en vigueur au BPD :	2001-10-18		
Numéro de dossier :	803993	Action :	Correction du lot.
Dépôt au cadastre :	2002-11-20		

 Identification

Numéro de lot : 3 472 980 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2005-04-15  
 Dépôt au cadastre : 2005-04-15  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-04-19

 Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 1 963 248 (partie), 1 963 269  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

 Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-020-1507  
 Échelle de représentation : 1:2 000

Zone de repérage : B-6  
 Échelle de création : 1:2 000

 Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : 9100-2642 QUÉBEC INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 448990  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 449002  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

 Historique cadastral

Numéro de dossier : 854479 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2005-04-15  
 Entrée en vigueur au BPD : 2005-04-19

 Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
 Numéro de dossier : 854479  
 Type de document : Document joint version écrite  
 Numéro de dossier : 854479



Québec

© Gouvernement du Québec, 2001

La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

 **Identification**

Numéro de lot : 1 963 248 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Inactif 2005-04-15  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

 **Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 483 (partie), 484 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)  
Numéro(s) de lot : 3 472 979 (partie), 3 472 980 (partie)  
Cadastre du Québec

 **Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) :  
Échelle de représentation : 1:2 000  
Zone de repérage :  
Échelle de création : 1:2 000

 **Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

Propriétaire(s) : 9100-2642 QUÉBEC INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 449002  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

 **Historique cadastral**

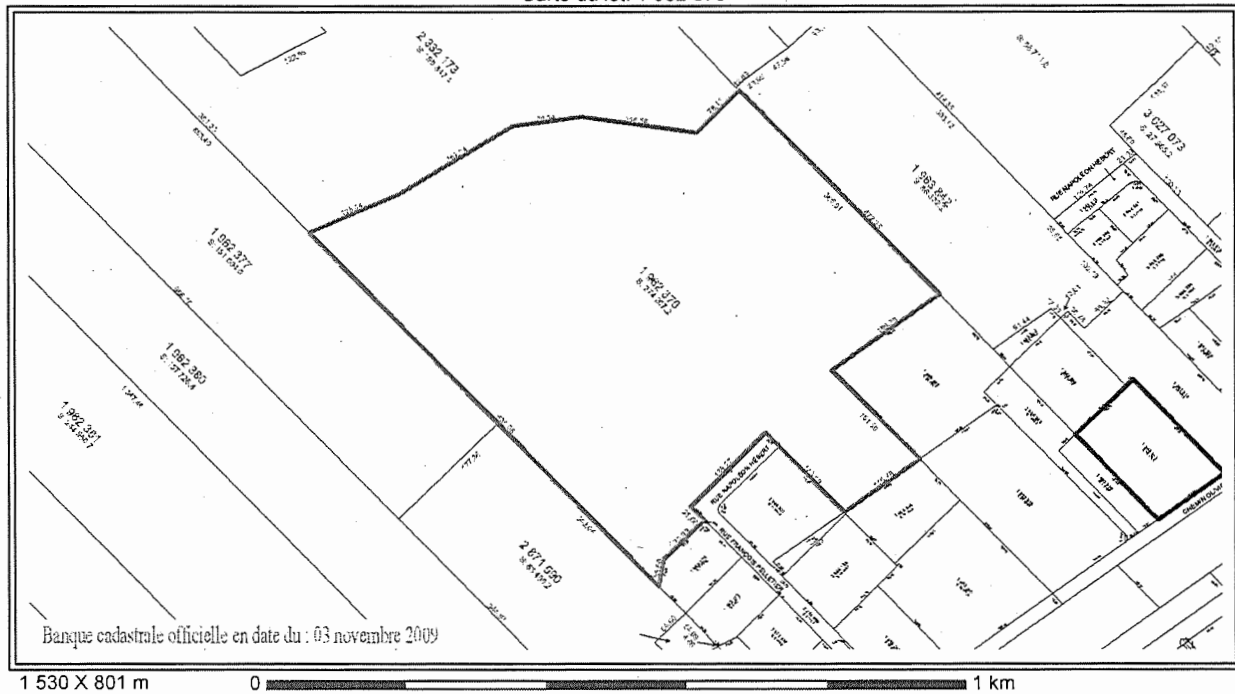
Numéro de dossier :	754484	Action :	Création du lot.
Dépôt au cadastre :	2001-10-11		
Entrée en vigueur au BPD :	2001-10-18		
Numéro de dossier :	803993	Action :	Correction du lot.
Dépôt au cadastre :	2002-11-29		
Entrée en vigueur au BPD :	2002-12-02		
Nature(s) de la modification :	Contenance (superficie, volume) Mesure(s) Limite(s), position relative		
Numéro de dossier :	854479	Action :	Remplacement du lot.
Dépôt au cadastre :	2005-04-15		
Entrée en vigueur au BPD :	2005-04-19		

 **Archivage des documents cadastraux**

Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 803993  
Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 803993  
Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484  
Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
Numéro de dossier : 754484

Québec 200, chemin Sainte-Foy, 2 <sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 4X6 Téléphone : 418 643-3314 (local) 1 800 667-5294 (extérieur) Télécopieur : 418 643-2261 www.cpta.q.gouv.qc.ca	Longueuil 25, boul. La Fayette, 3 <sup>e</sup> étage Longueuil (Québec) J4K 5C7 Téléphone : 450 442-7100 (local) 1 800 361-2090 (extérieur) Télécopieur : 450 651-2258
--	---

Carte du lot: 1 962 370



### Identification

**Numéro de lot :** 1 962 370 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-10-11  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 428 (partie), 429 (partie), 430 (partie), 431 (partie), 432 (partie)  
**Cadastre :** Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-050-0703  
**Échelle de représentation :** 1:5 000  
**Zone de repérage :** D-7  
**Échelle de création :** 1:2 000

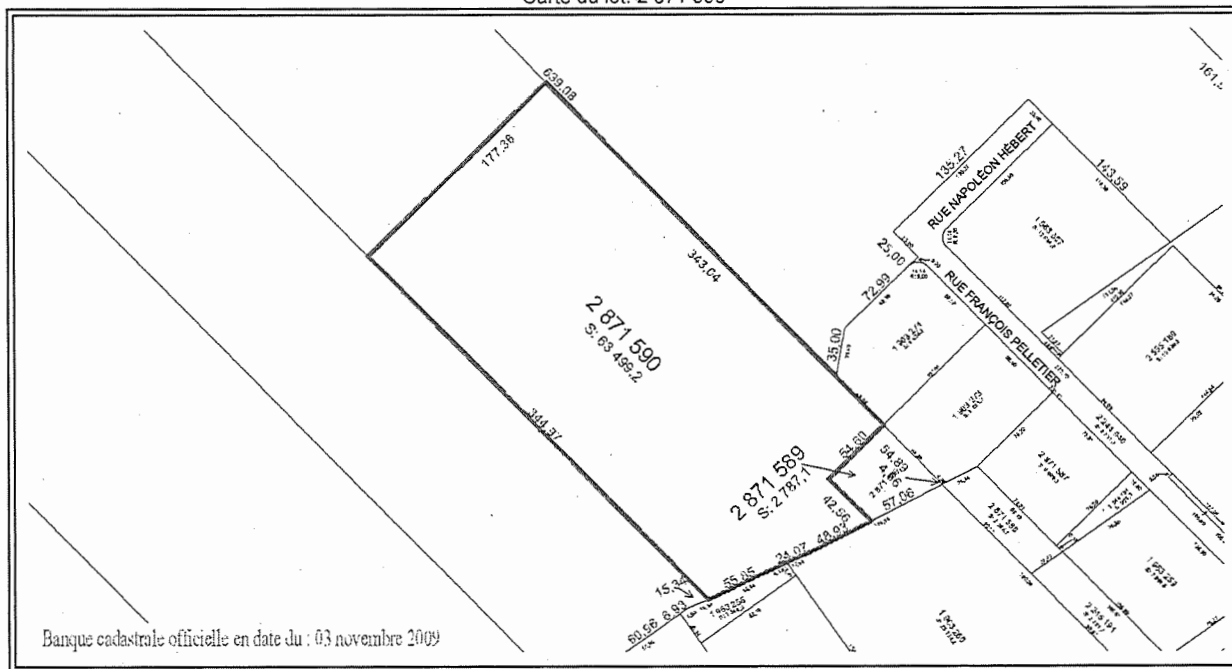
### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

**Propriétaire(s) :** 2959-0585 QUÉBEC INC.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 422845  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 424144  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 754484 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

Carte du lot: 2 871 590



849 X 444 m

0 100 m

### Identification

Numéro de lot : 2 871 590 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2002-12-07  
 Dépôt au cadastre : 2002-12-07  
 Entrée en vigueur au BPD : 2002-12-10

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 2 332 164 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703  
 Échelle de représentation : 1:5 000

Zone de repérage : D-7  
 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : 2959-0585 QUÉBEC INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 436455  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

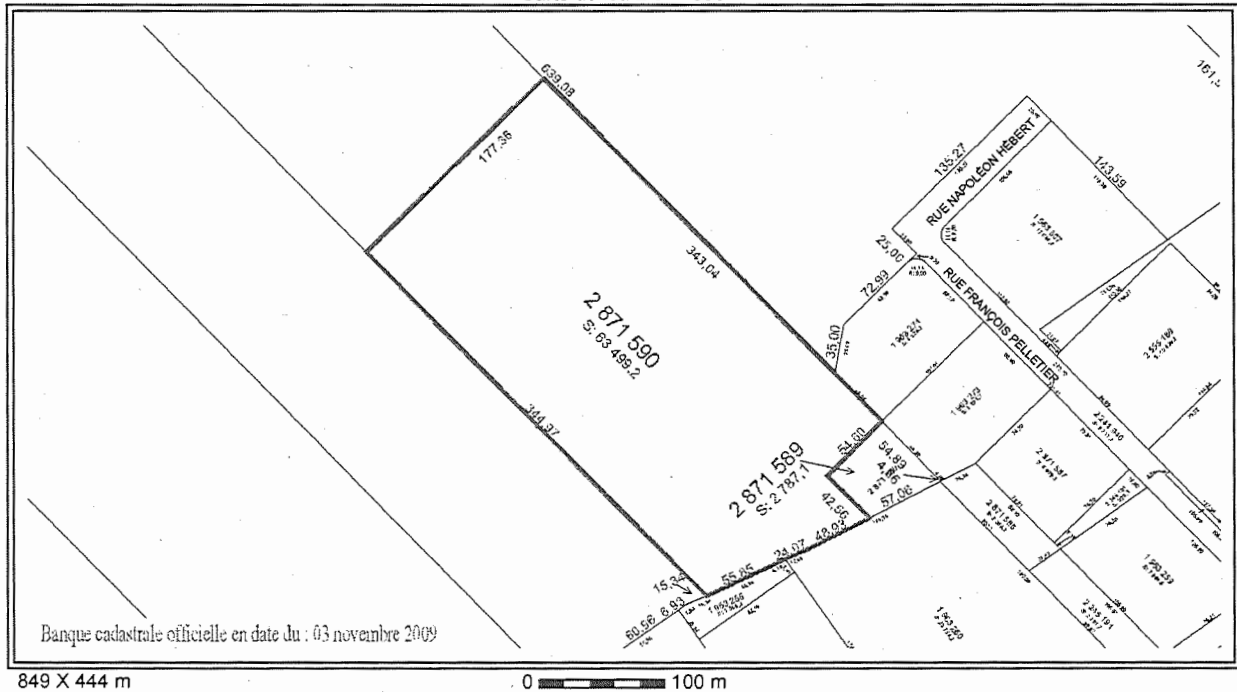
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 812187 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2002-12-07  
 Entrée en vigueur au BPD : 2002-12-10

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
 Numéro de dossier : 812187

Carte du lot: 2 871 590



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 2 332 164 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2002-12-07  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 427 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : 2 871 589, 2 871 590  
 Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:5 000

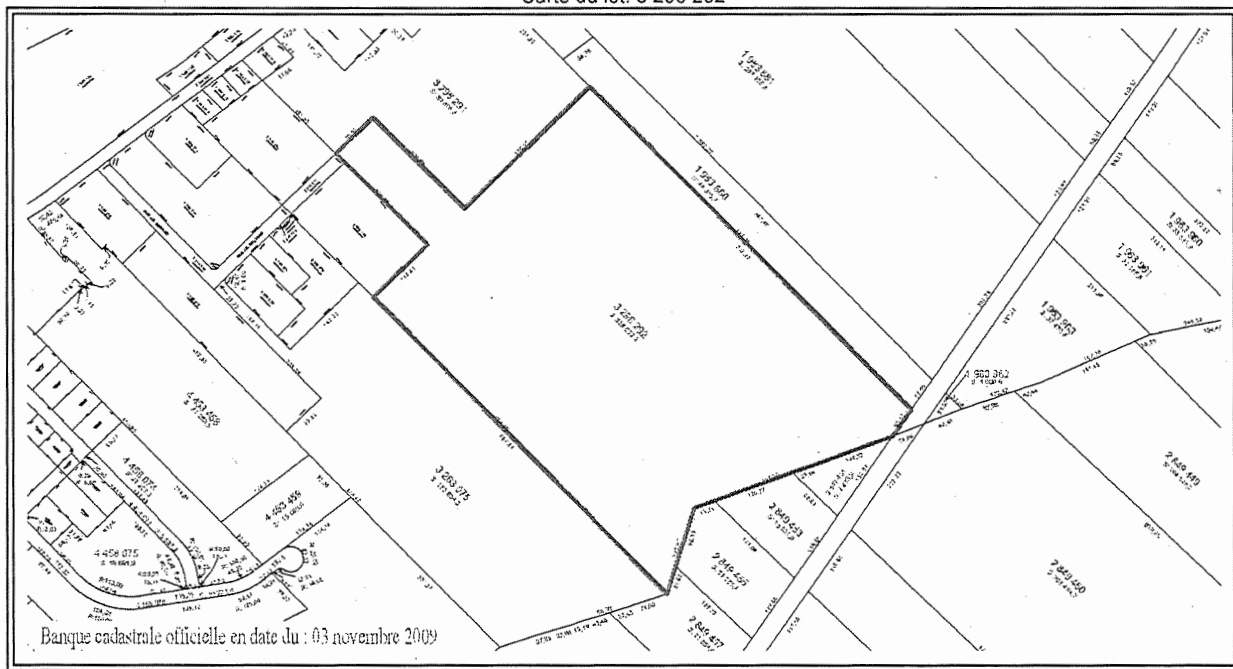
#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : 2959-0585 QUÉBEC INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 436455  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

Carte du lot: 3 296 292



1 870 X 979 m

0

1 km

### Identification

**Numéro de lot :** 3 296 292 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2004-10-28  
**Dépôt au cadastre :** 2004-10-28  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2004-11-01

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 1 963 878 (partie)  
 Cadastre du Québec  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-050-0603  
**Échelle de représentation :** 1:5 000  
**Zone de repérage :** B-6  
**Échelle de création :** 1:2 000

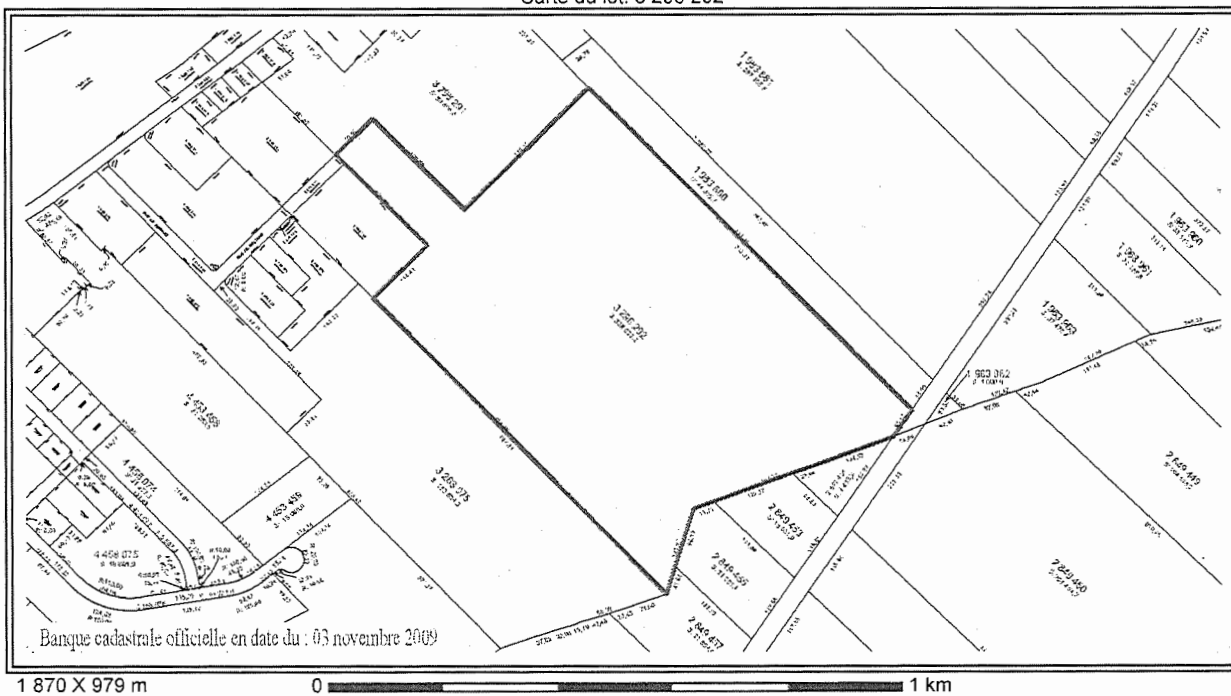
### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

**Propriétaire(s) :** LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE GESTION BERNIÈRES ENR.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 359303  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 359304  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 840444 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2004-10-28  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2004-11-01

Carte du lot: 3 296 292



La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 1 963 878 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Inactif 2004-10-28  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 486 (partie), 488 (partie), 490 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)  
 Numéro(s) de lot : 3 296 291 (partie), 3 296 292  
 Cadastre du Québec

#### Localisation

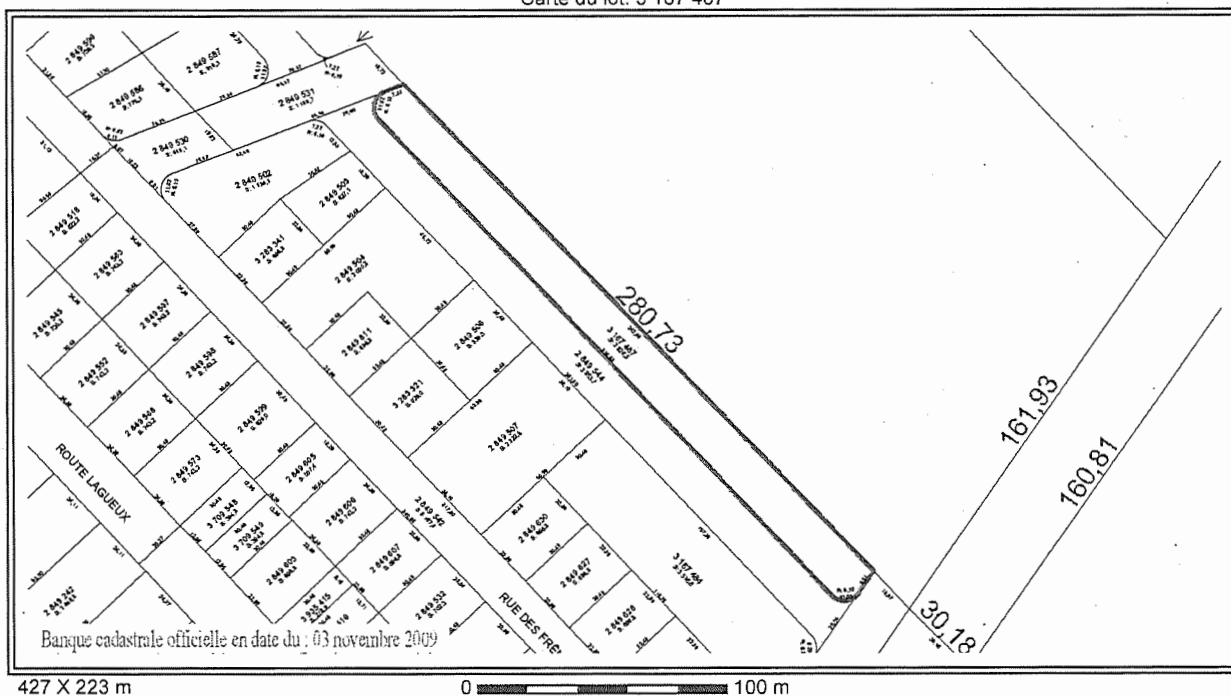
Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) :  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage :  
 Échelle de création : 1:2 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE GESTION BERNIÈRES  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 359303  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 359304  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Carte du lot: 3 167 487



### Identification

Numéro de lot : 3 167 487 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2004-12-01  
 Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
 Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 86 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon (031270)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-2714  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-5  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : HUOT, EUGÈNE  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 171845  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

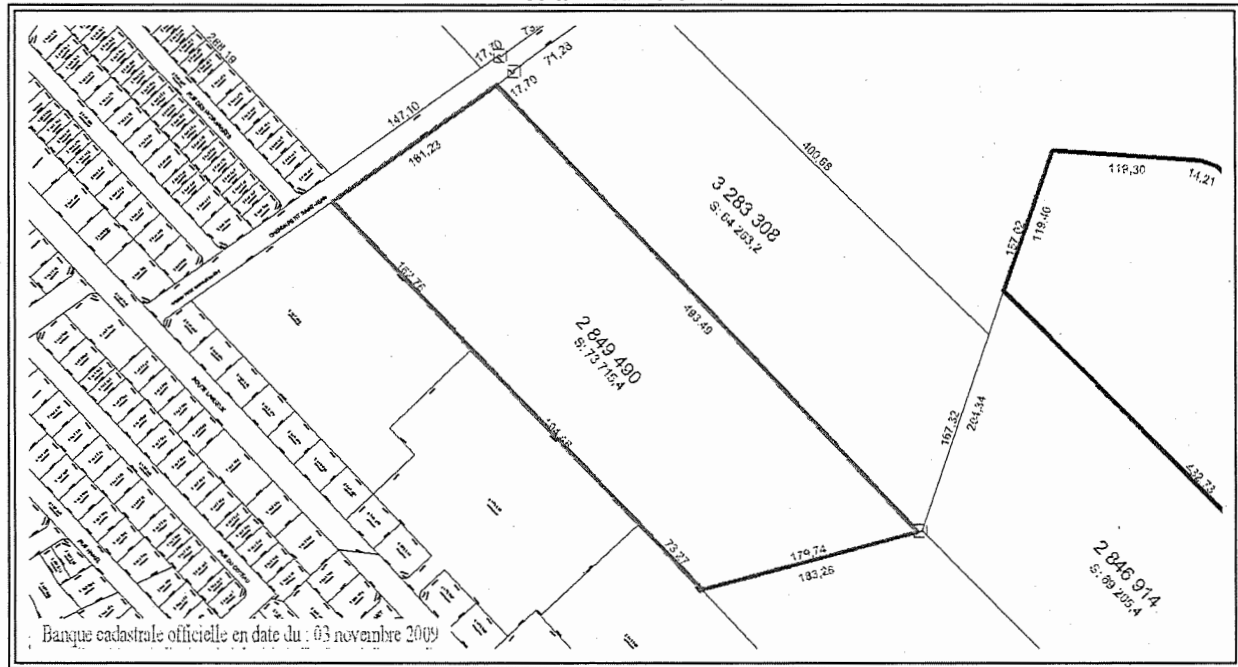
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754485 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
 Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
 Numéro de dossier : 754485

Carte du lot: 2 849 490



956 X 501 m 0 1 km

**Identification**

Numéro de lot : 2 849 490 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2004-12-01  
 Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
 Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 85 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon (031270)  
 Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0603  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage : D-7  
 Échelle de création : 1:2 000

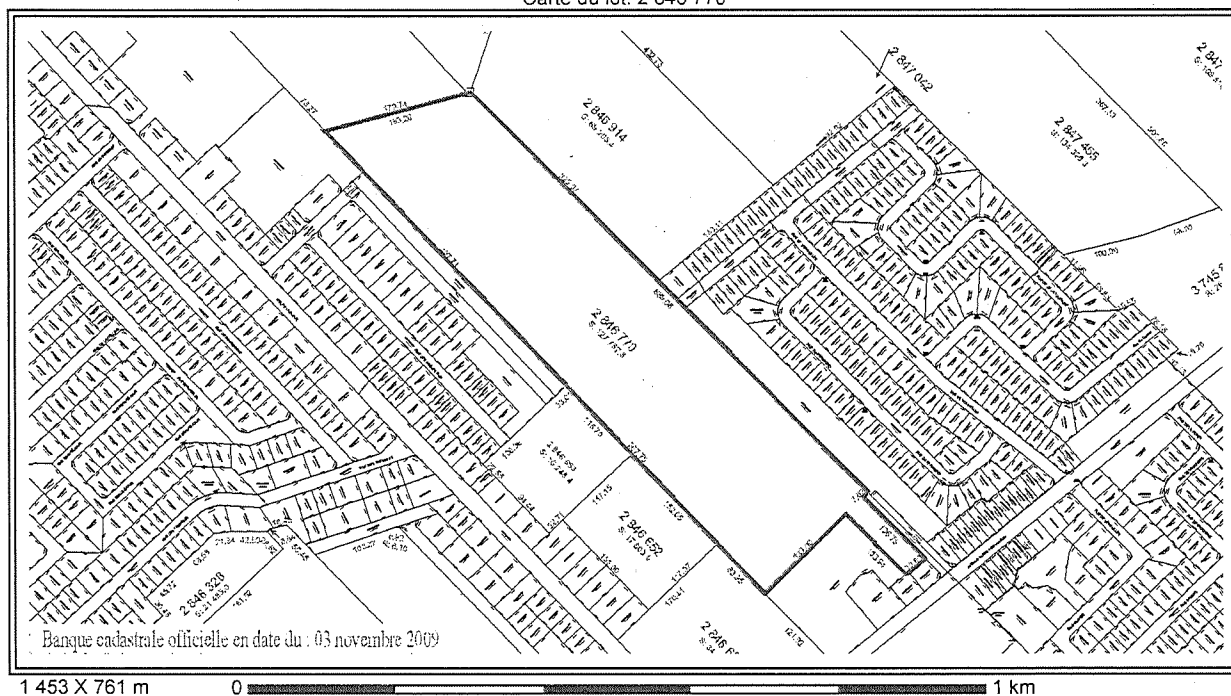
**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

Propriétaire(s) : 2969-5210 QUÉBEC INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 417856  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 418580  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 754485 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2004-12-01

Carte du lot: 2 846 770



### Identification

Numéro de lot : 2 846 770 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2004-12-01  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 166 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon (031270)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0603 (feuillet principal) Zone de repérage : E-7  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0503 Zone de repérage : A-8  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0504 Zone de repérage : A-1  
Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:2 000

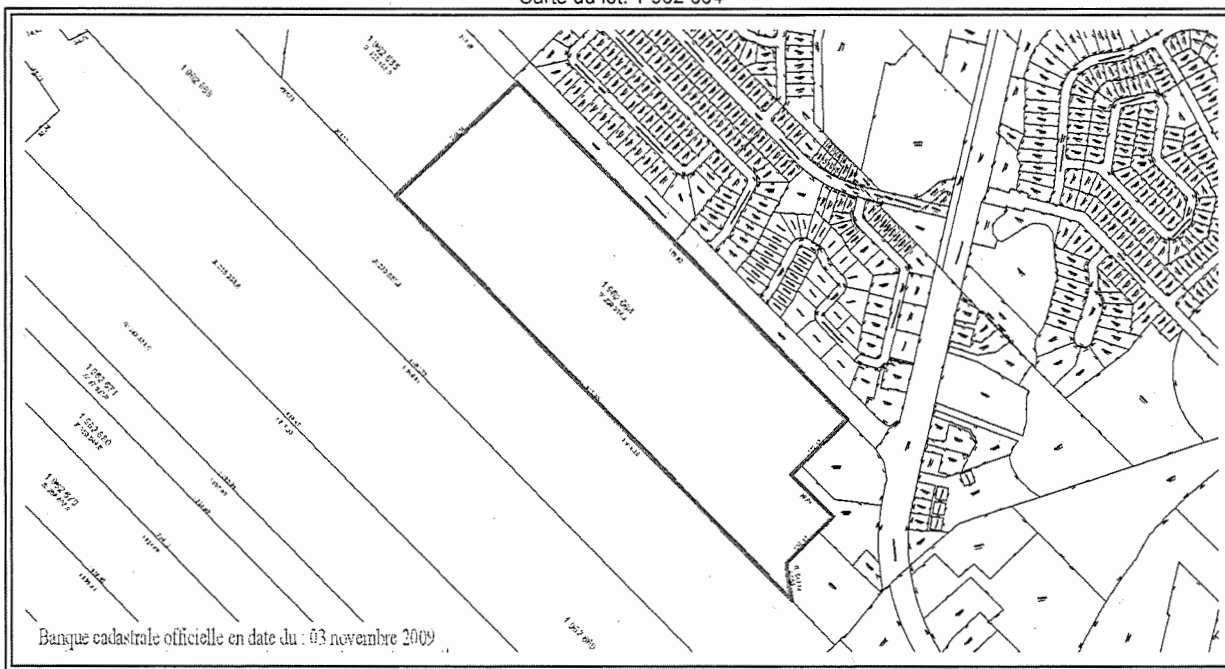
### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LA FABRIQUE DE ST-ÉTIENNE-DE-LAUZON  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre :  
Circonscription foncière du titre :

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754485 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01  
Entrée en vigueur au BPD : 2004-12-03

Carte du lot: 1 962 664



1 921 X 1 006 m

0

1 km

### Identification

Numéro de lot : 1 962 664 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 659 (partie)  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0804 (feuillet principal) Zone de repérage : D-2  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0704 Zone de repérage : A-2  
 Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

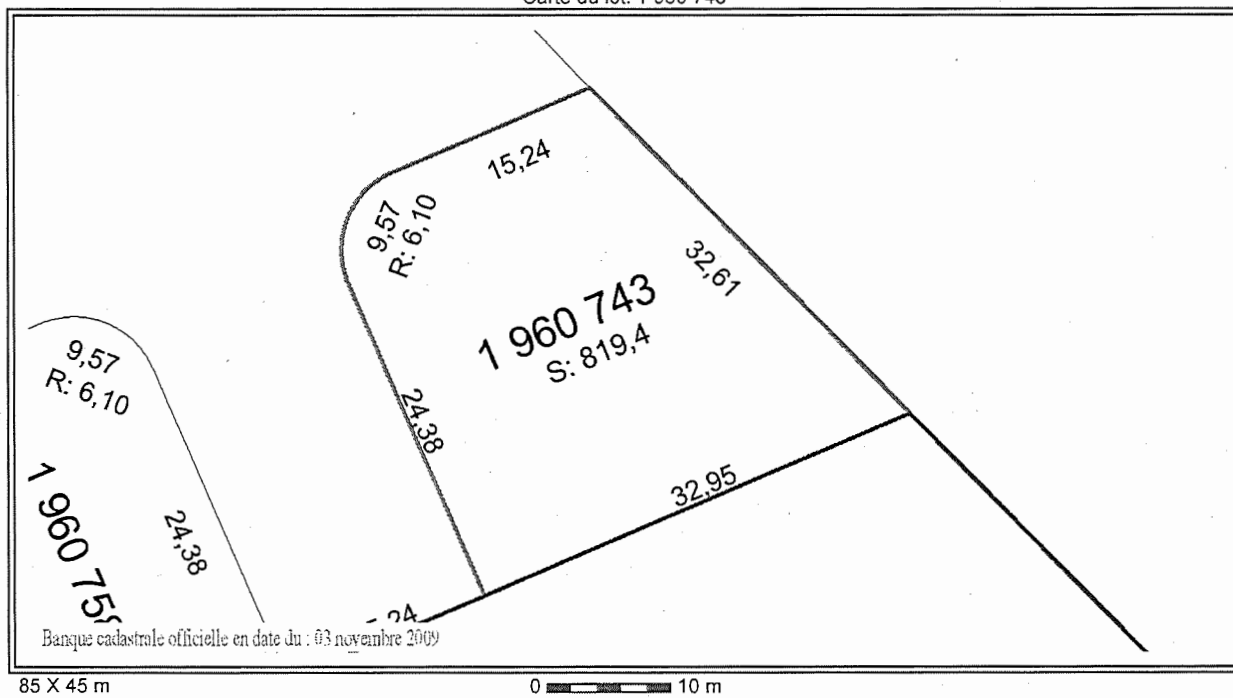
Propriétaire(s) : CINÉ-BEAUPORT INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 195548  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 1 960 743



85 X 45 m

0 10 m

### Identification

**Numéro de lot :** 1 960 743 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-10-11  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 75-168  
**Cadastre :** Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-010-3414 **Zone de repérage :** B-4  
**Échelle de représentation :** 1:1 000 **Échelle de création :** 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

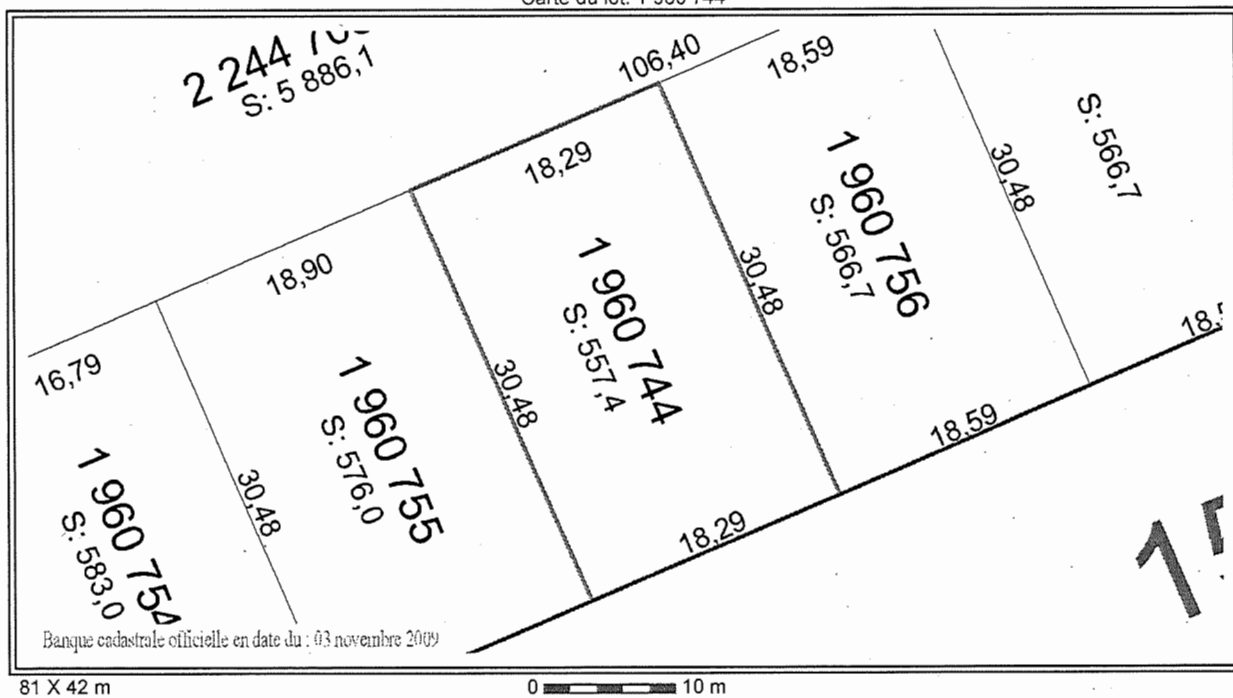
**Propriétaire(s) :** BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 226869  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

### Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 754484 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

**Type de document :** Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
**Numéro de dossier :** 754484



### Identification

Numéro de lot : 1 960 744 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 75-172  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

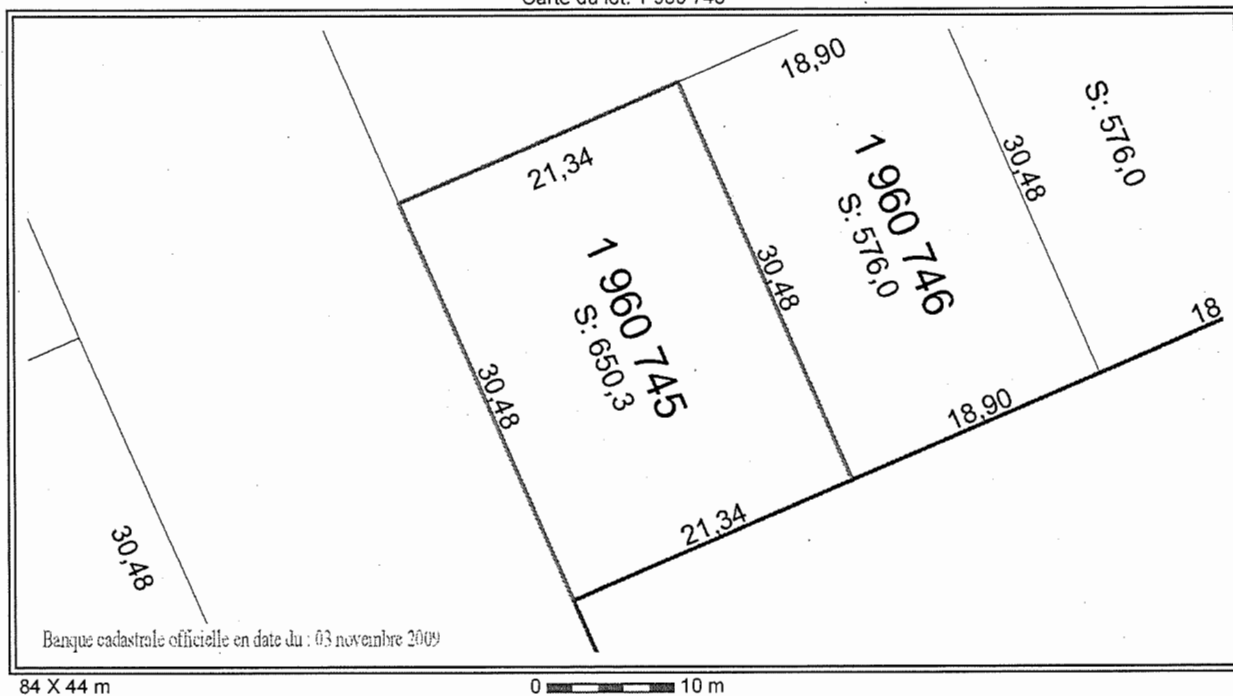
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 745



### Identification

Numéro de lot : 1 960 745 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-246  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-2  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

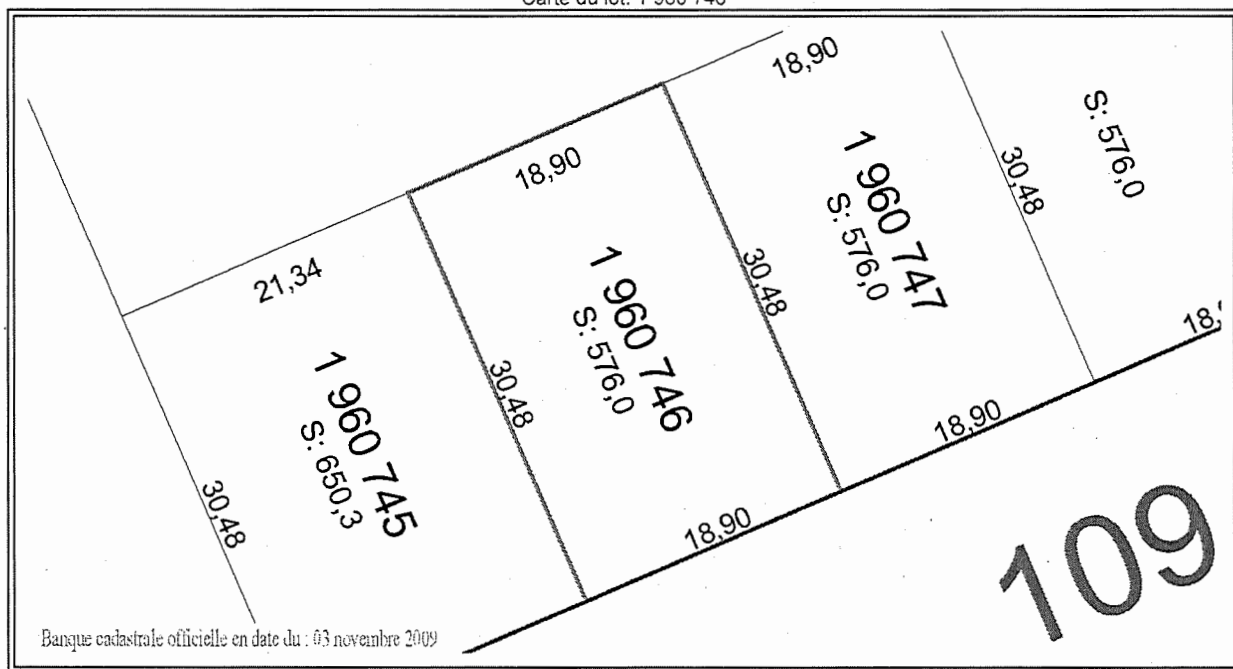
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 746



Banque cadastrale officielle en date du : 03 novembre 2009

81 X 43 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 960 746 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 77-245  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-2  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

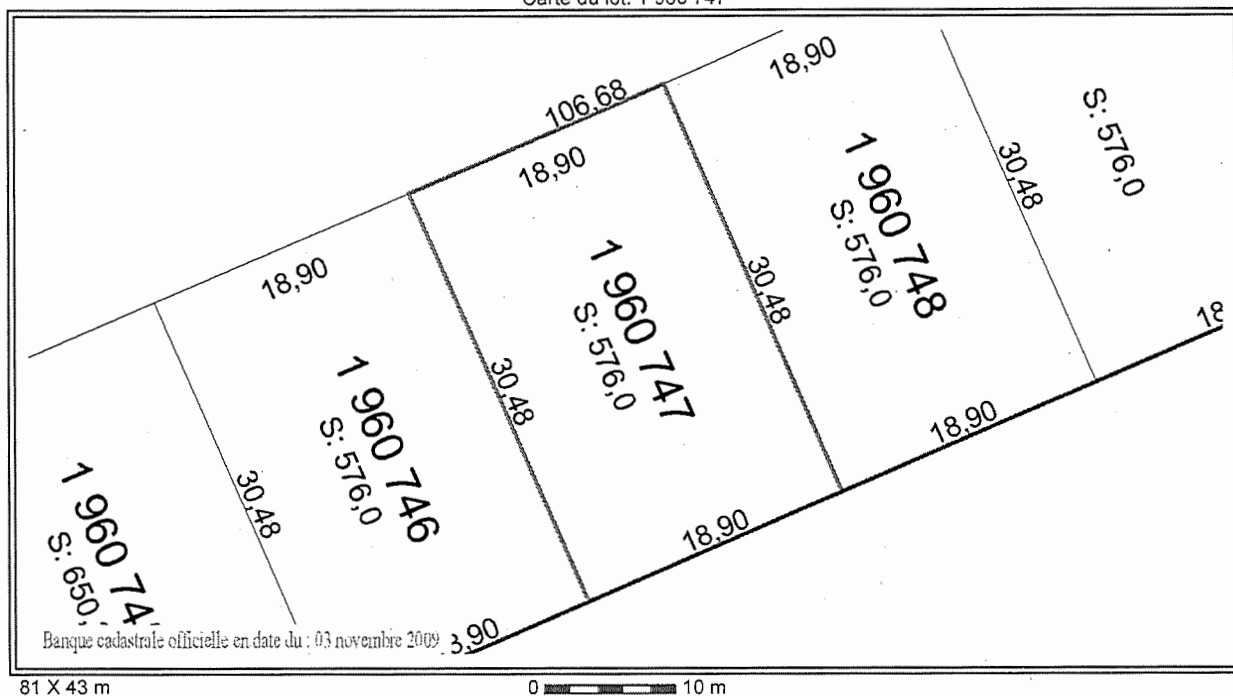
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 747



81 X 43 m

0 10 m

#### Identification

Numéro de lot : 1 960 747 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 77-244  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-2  
Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

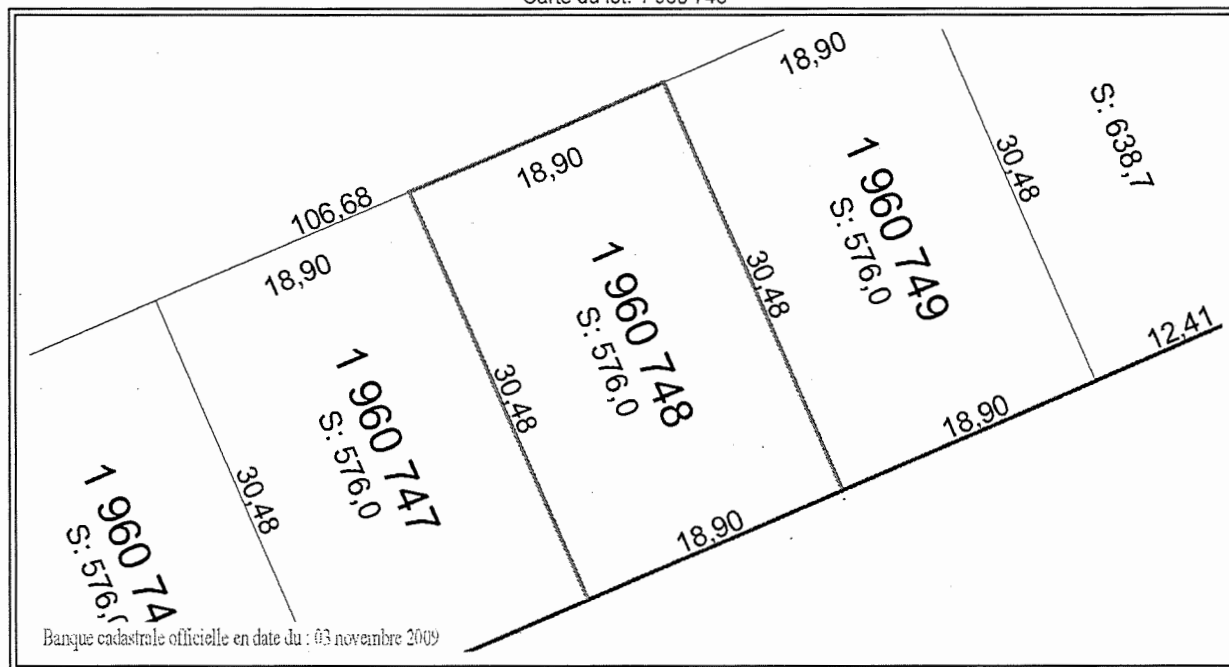
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 748



81 X 43 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 960 748 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-243  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-2  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

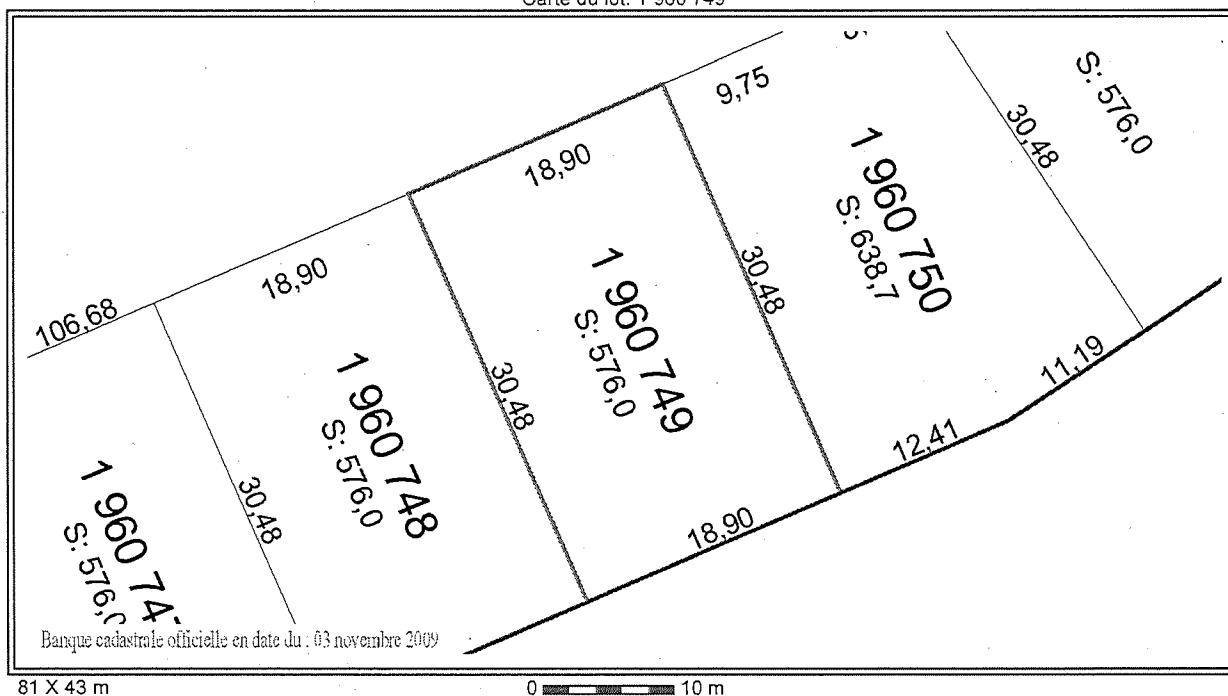
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 749



### Identification

Numéro de lot : 1 960 749 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-242  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-3  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

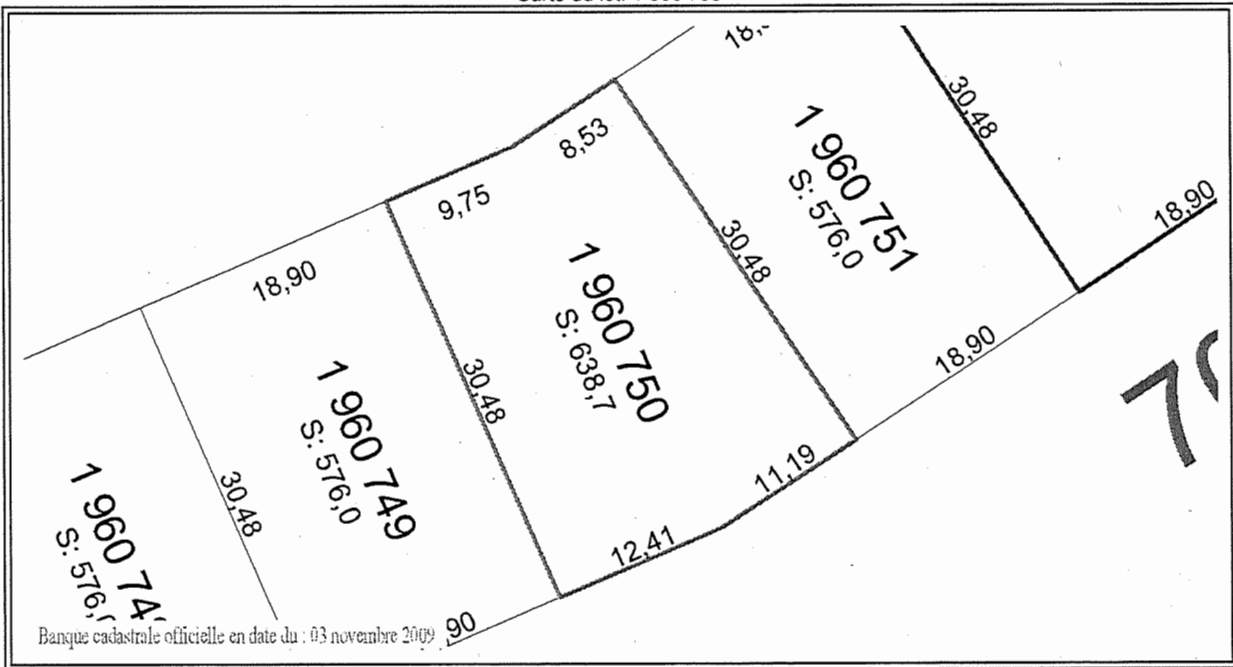
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 750



84 X 44 m

0 10 m

#### Identification

Numéro de lot : 1 960 750 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-241  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

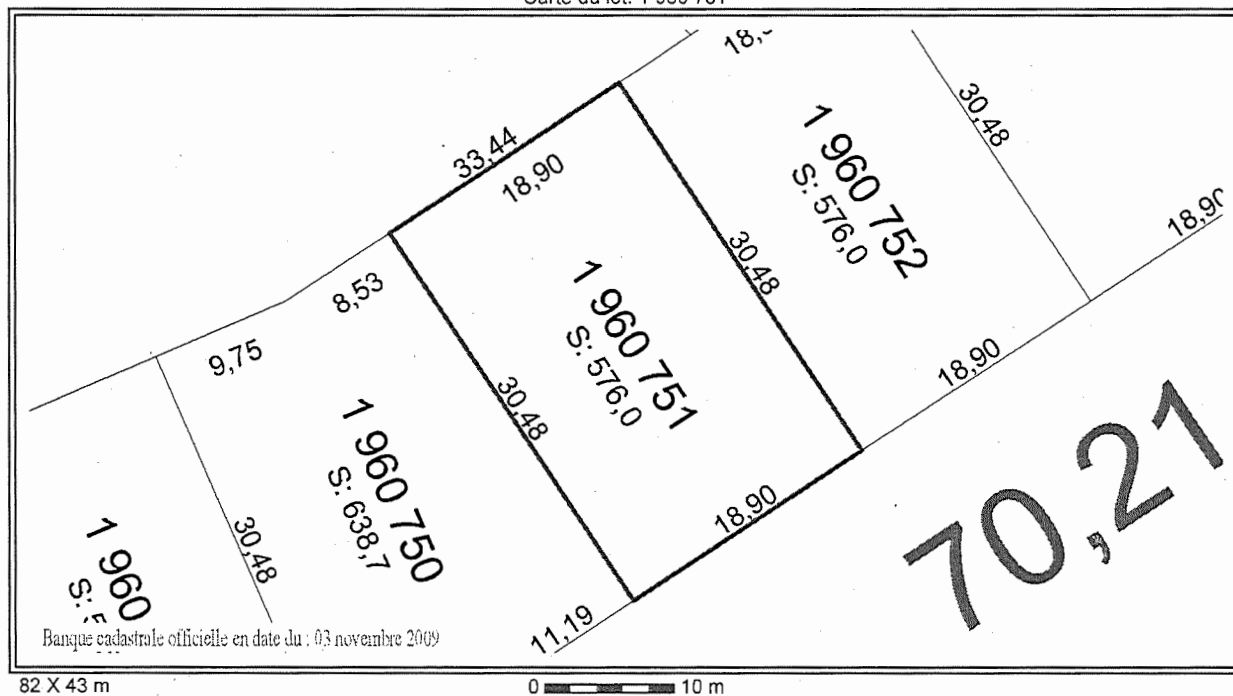
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 751



#### Identification

Numéro de lot : 1 960 751 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 77-240  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-3  
Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

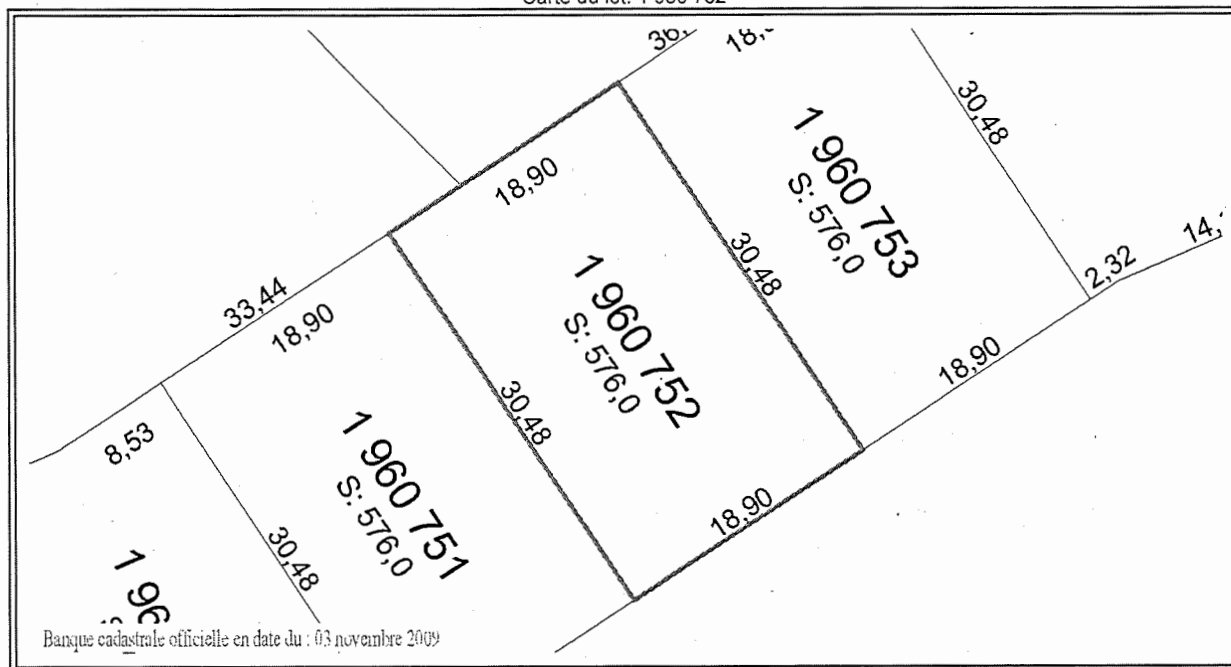
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 752



82 X 43 m

0 10 m

#### Identification

Numéro de lot : 1 960 752 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 76-117, 77-239  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-3  
Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

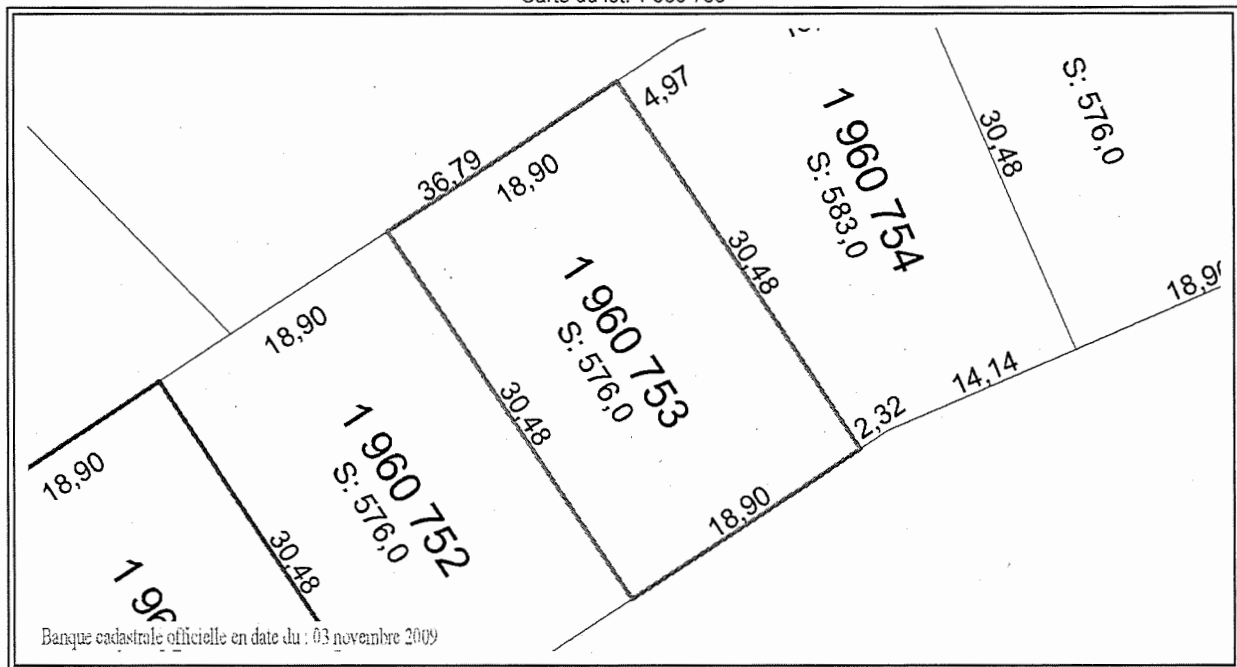
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 753



82 X 43 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 960 753 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 76-118  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-3  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

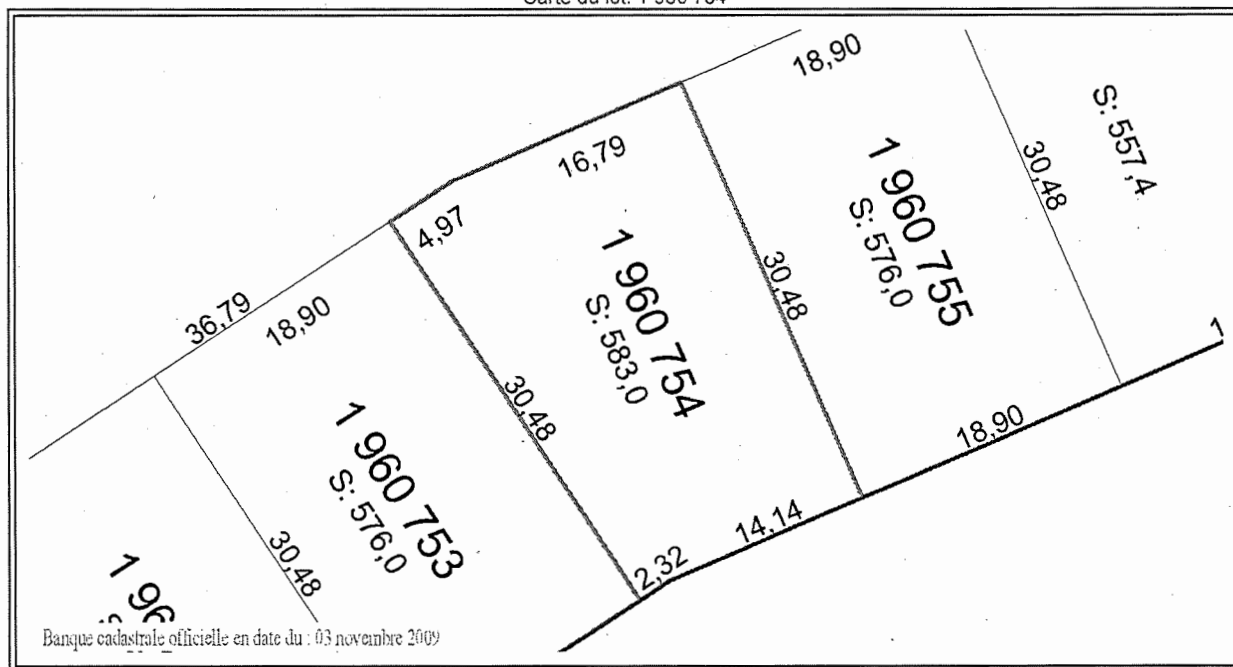
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 754



80 X 42 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 960 754 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 76-119  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 Zone de repérage : B-3  
Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

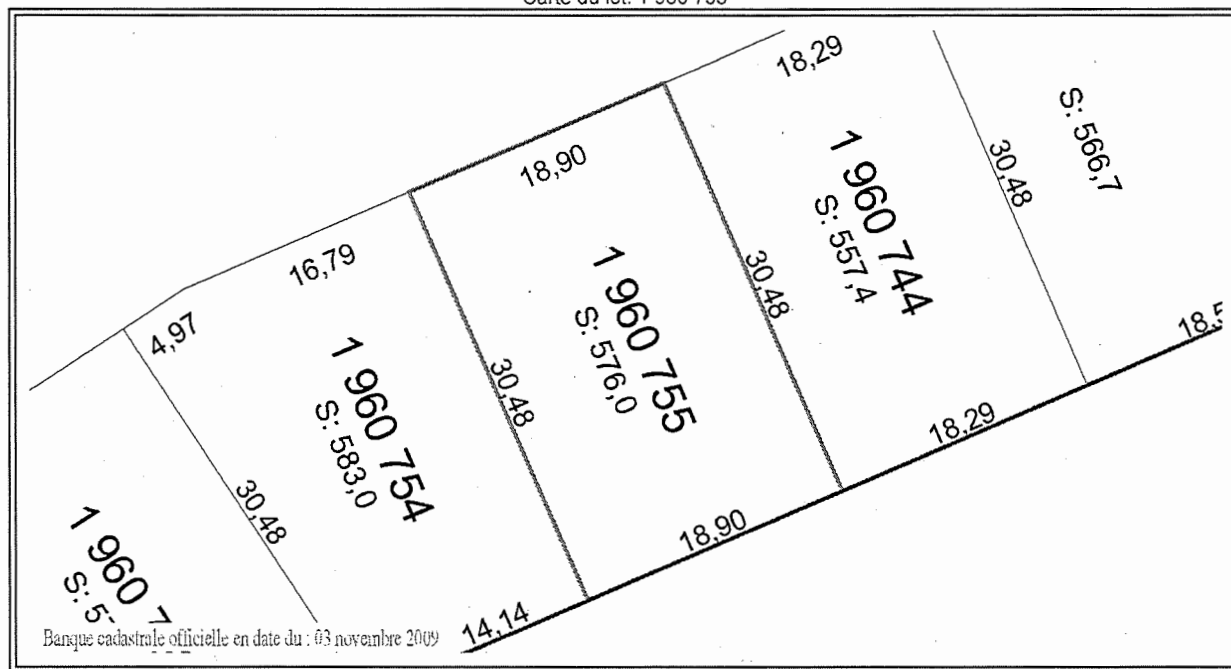
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 755



81 X 43 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 960 755 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 75-173, 76-120  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-3  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

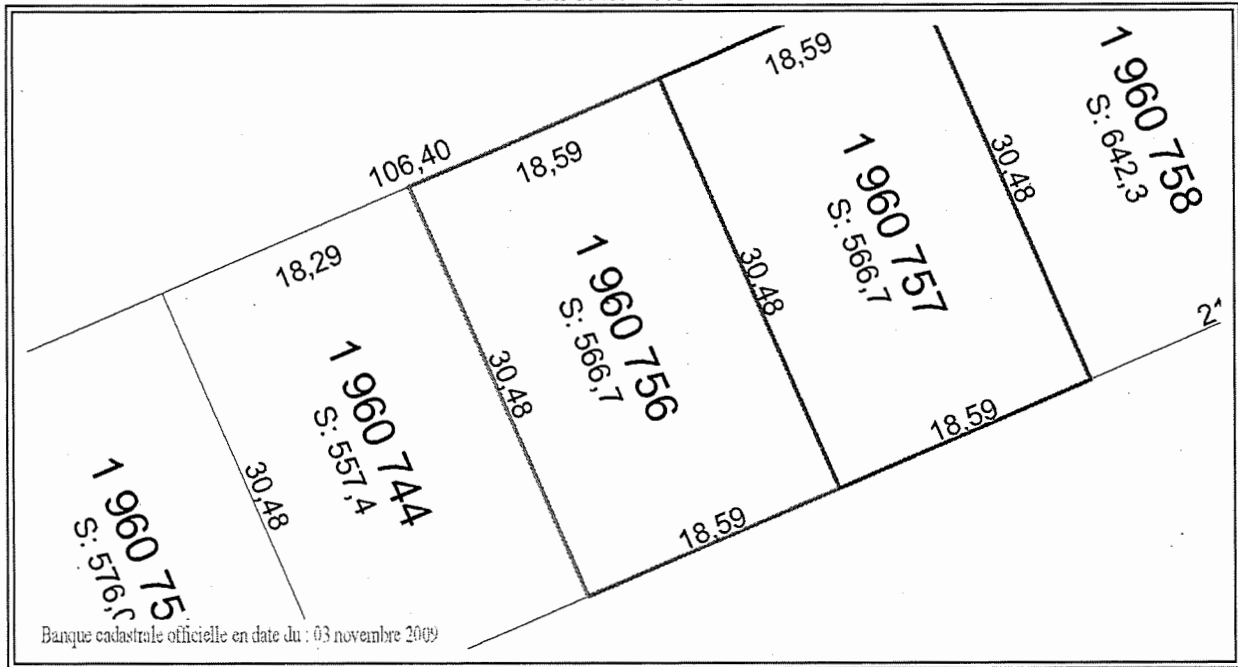
Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484



81 X 42 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 960 756 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 75-171  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-4  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 226869  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

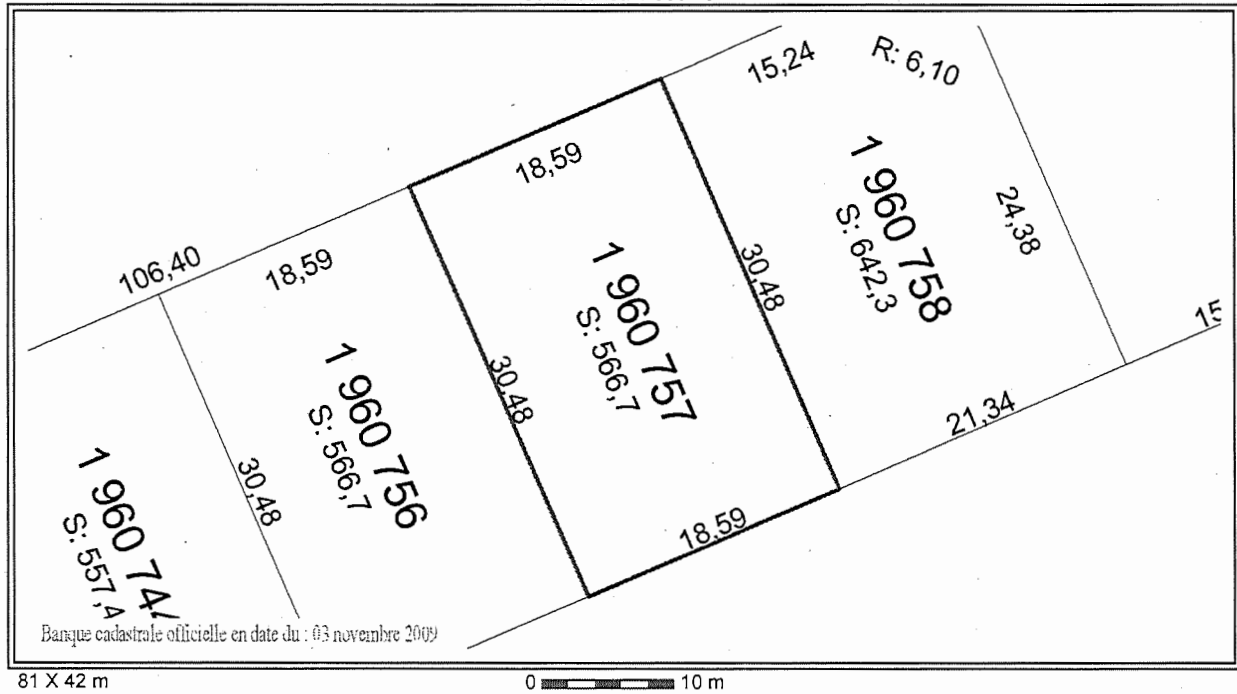
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 757



#### Identification

Numéro de lot : 1 960 757 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 75-170  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-4  
Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

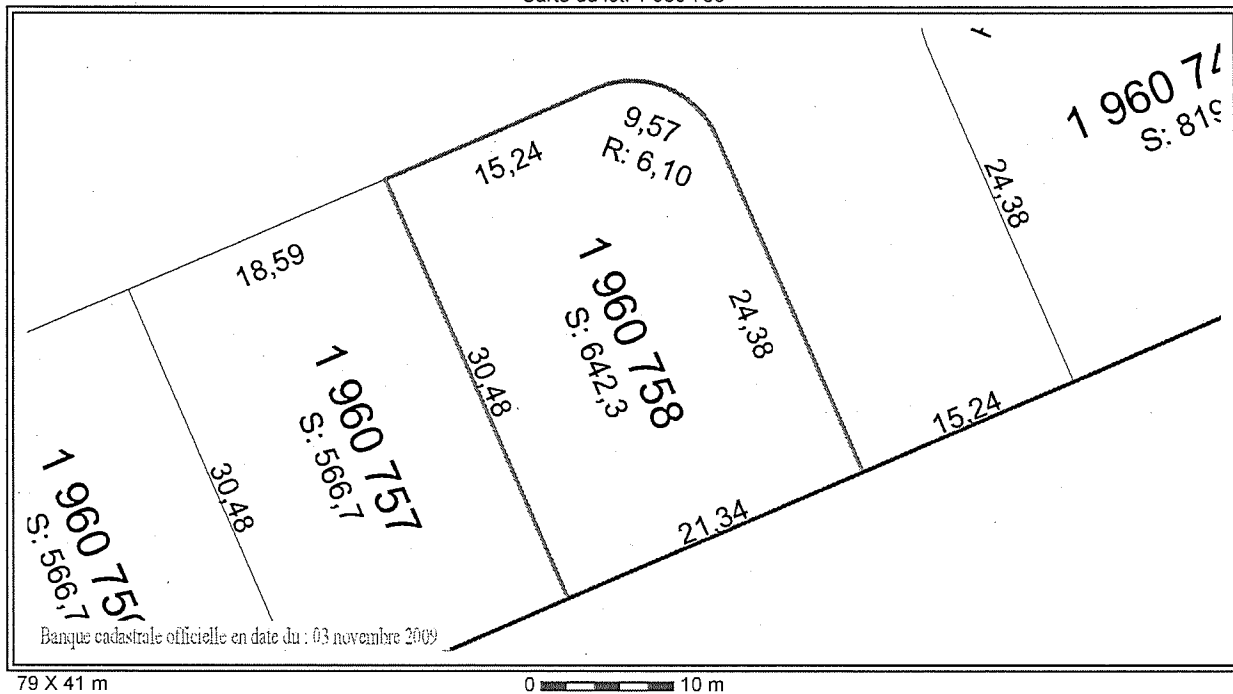
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 960 758



79 X 41 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 960 758 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 75-169  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-4  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : BIJOUTERIE DAKOR DE CHARNY INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 226869  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

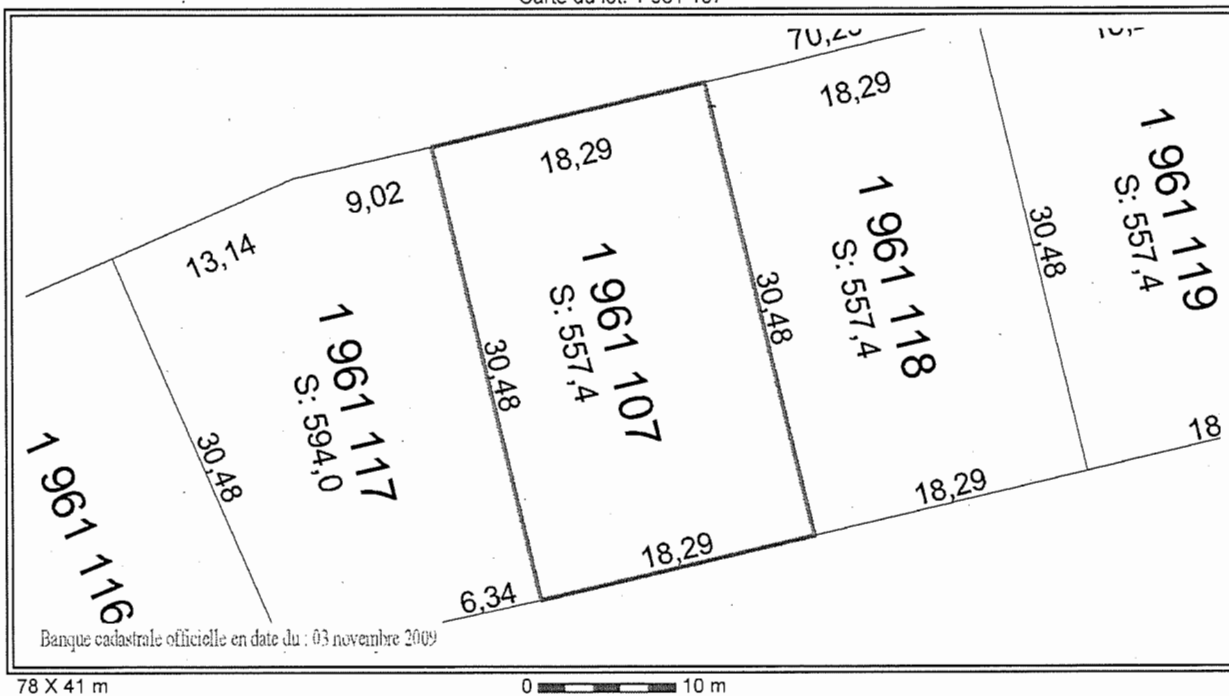
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 107



## Identification

Numéro de lot : 1 961 107 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 79-164, 85-142  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-8  
Échelle de création : 1:1 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

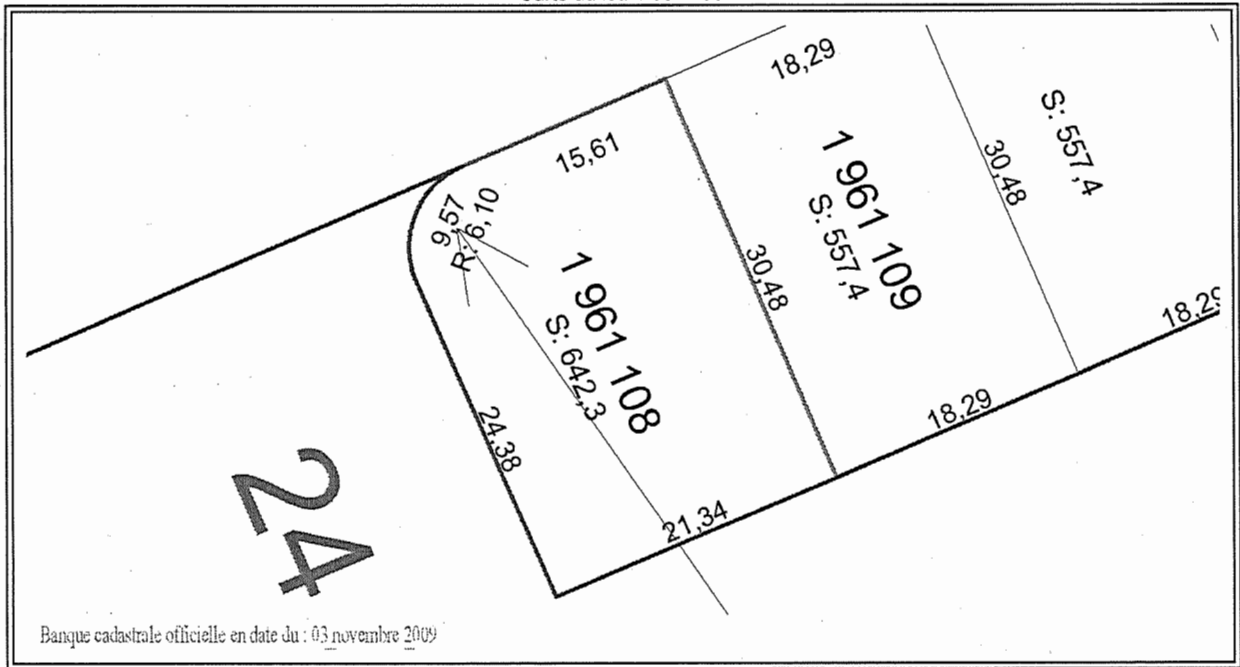
## Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

## Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 108



83 X 44 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 108 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 86-53  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-6  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

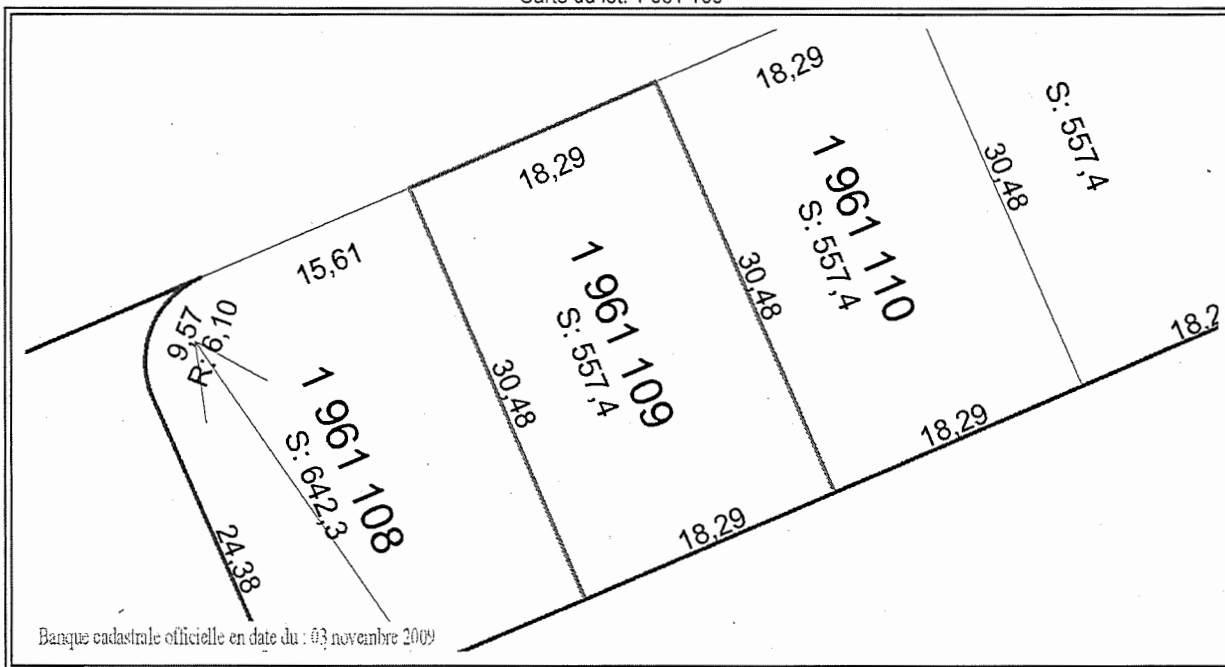
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 109



81 X 42 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 109 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 86-52  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-6  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

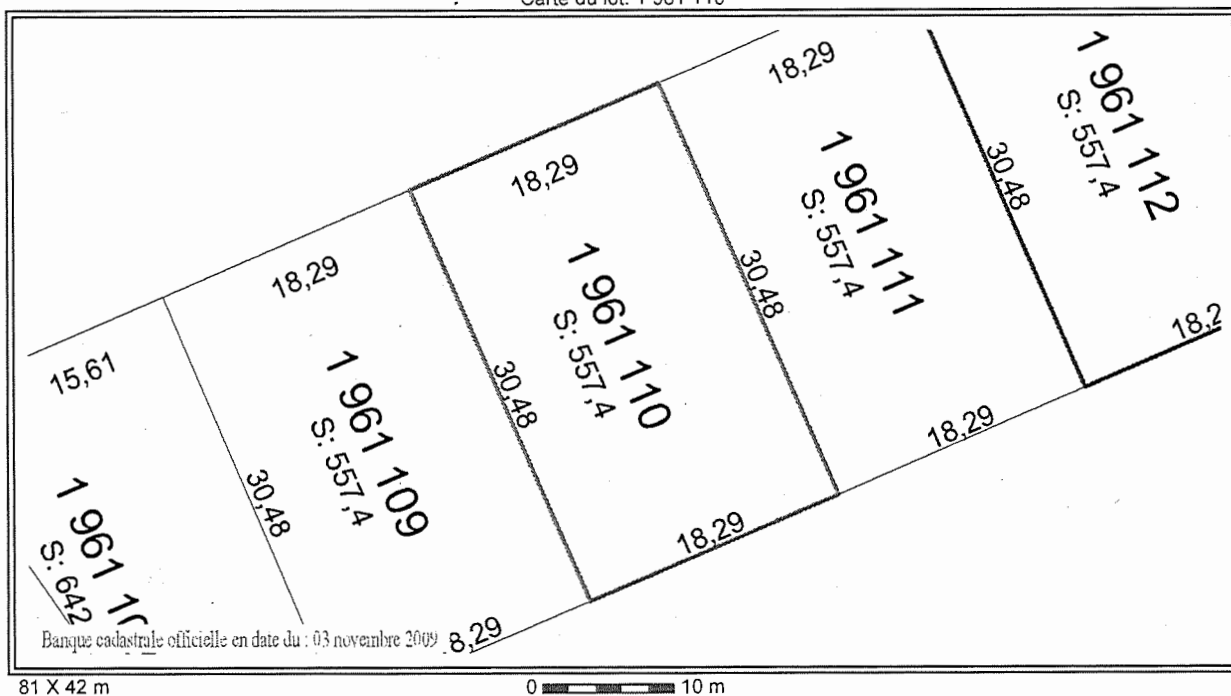
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484



### Identification

Numéro de lot : 1 961 110 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 86-51  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-6  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

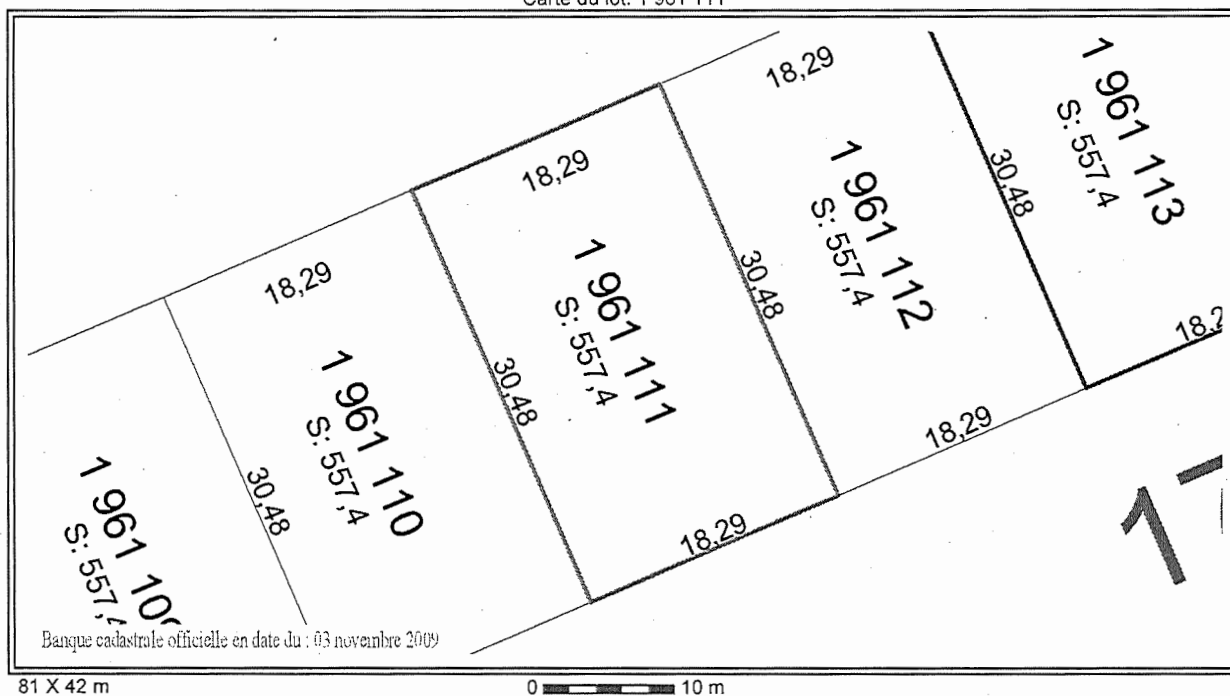
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484



#### Identification

Numéro de lot : 1 961 111 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 86-50  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

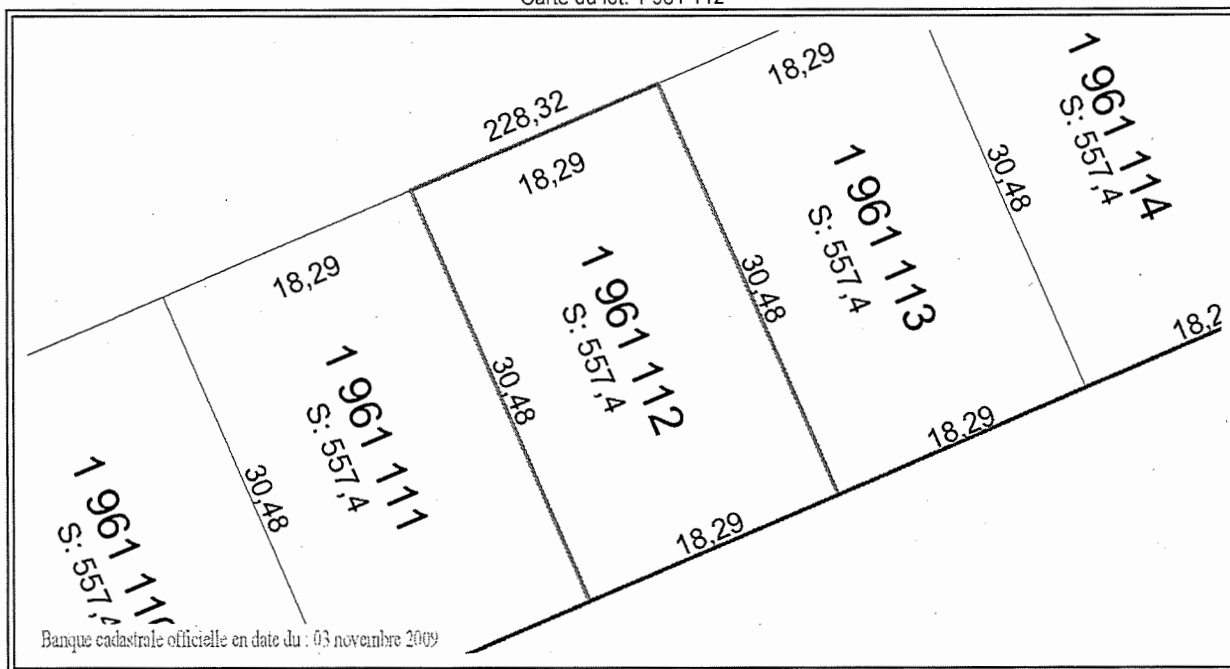
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 112



81 X 42 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 112 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 85-148, 86-49  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

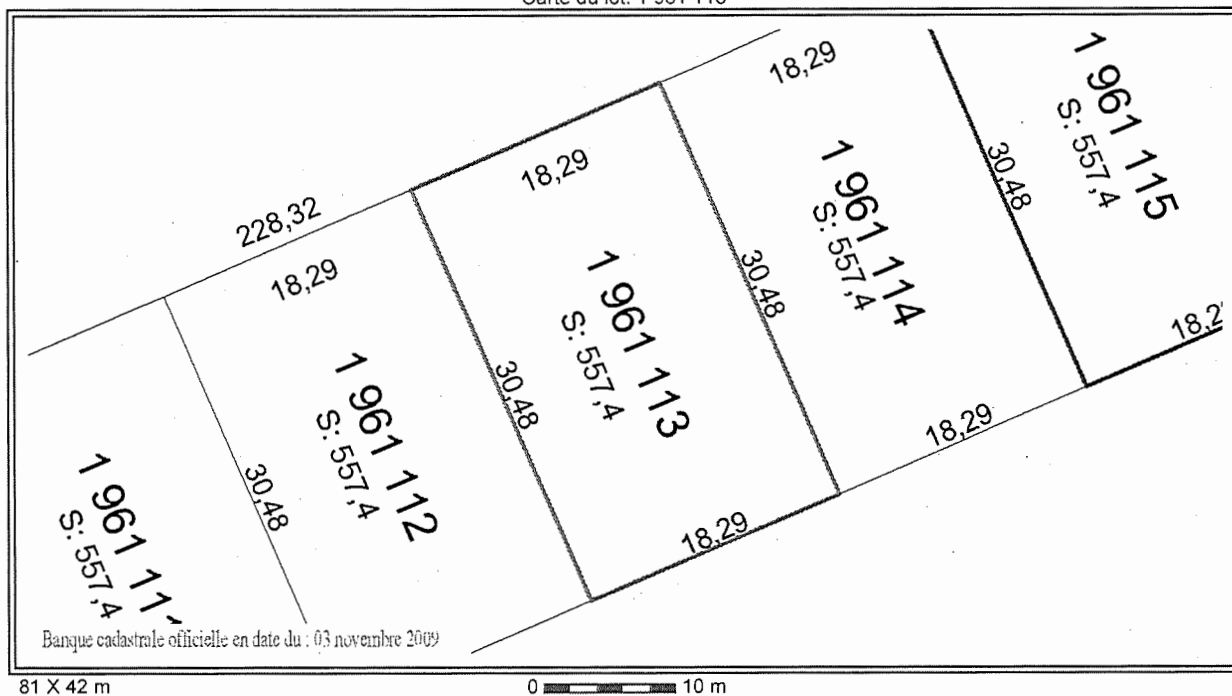
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 113



### Identification

Numéro de lot : 1 961 113 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 85-147  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

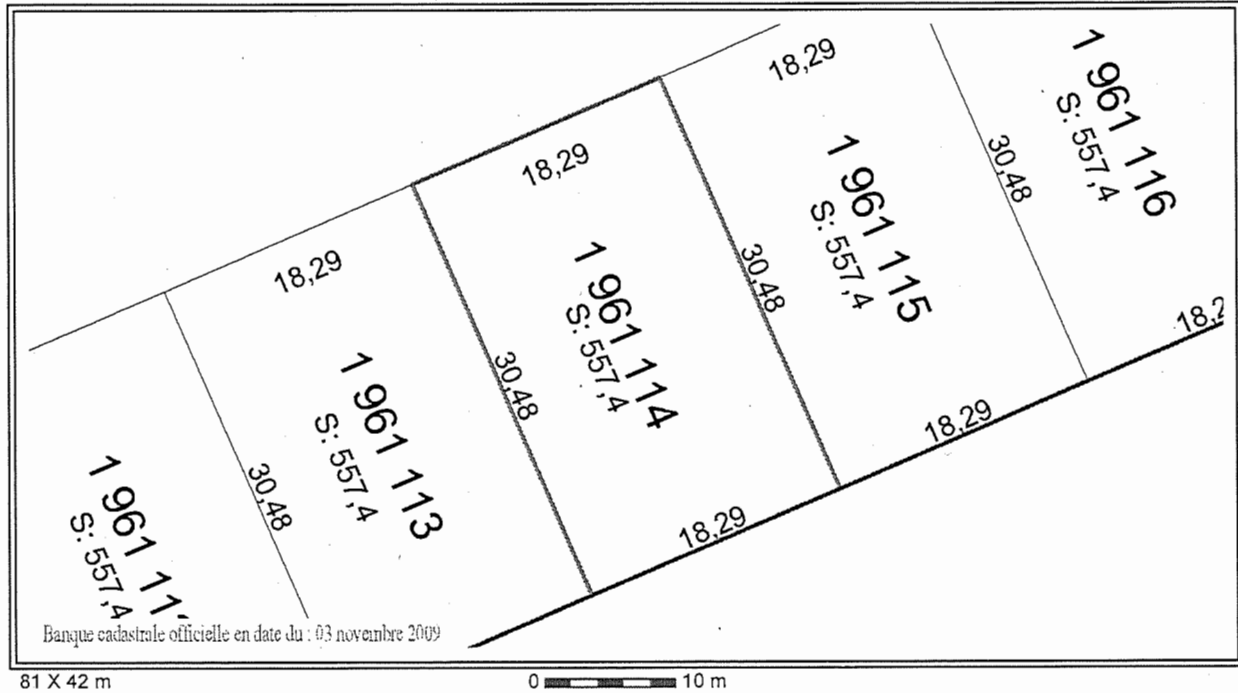
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 114



### Identification

Numéro de lot : 1 961 114 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 85-146  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-7  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

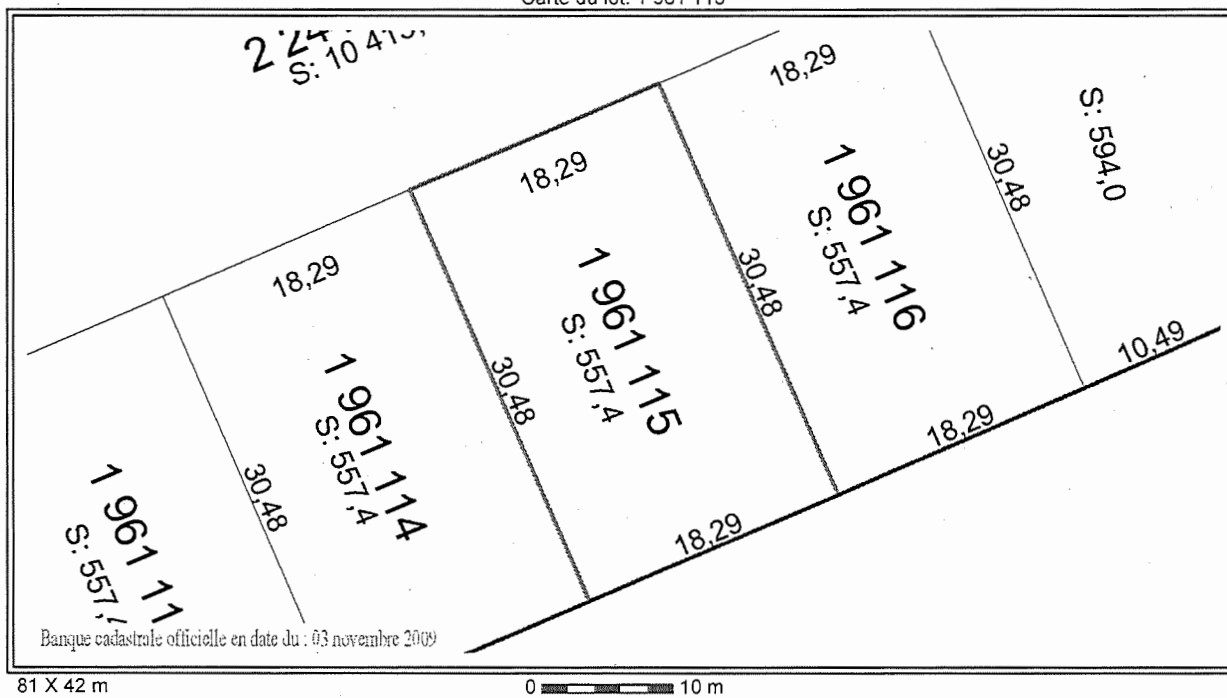
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484



81 X 42 m

0 10 m

### Identification

**Numéro de lot :** 1 961 115 Cadastre du Québec  
**Circonscription foncière :** Lévis (21)  
**Statut :** Actif 2001-10-11  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Concordances

**Lot(s) antécédent(s)**  
**Numéro(s) de lot :** 85-145  
**Cadastre :** Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
**Lot(s) successeur(s)**

### Localisation

**Municipalité(s) :** Lévis, Ville (25213)  
**Feuillet(s) cartographique(s) :** 21L11-010-3413  
**Échelle de représentation :** 1:1 000  
**Zone de repérage :** C-7  
**Échelle de création :** 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

**Propriétaire(s) :** LES PLACEMENTS ELIE INC.  
**Mode d'acquisition :** Contrat  
**Numéro d'inscription du titre :** 303849  
**Circonscription foncière du titre :** Lévis (21)

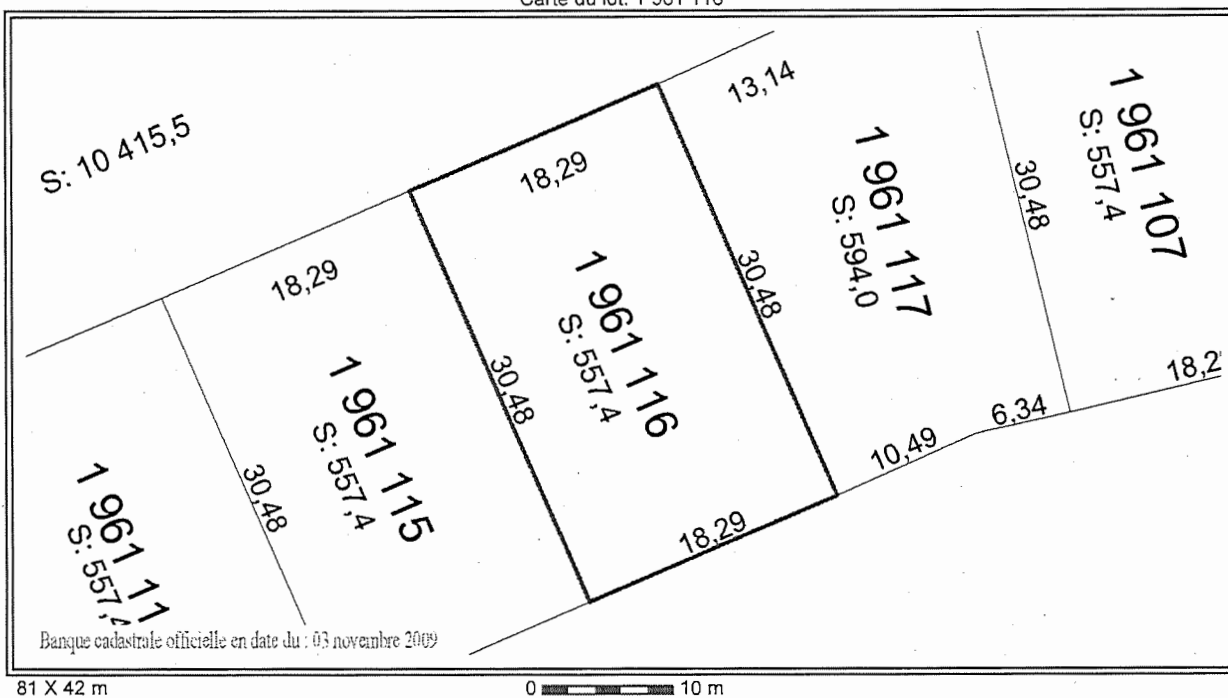
### Historique cadastral

**Numéro de dossier :** 754484 **Action :** Création du lot.  
**Dépôt au cadastre :** 2001-10-11  
**Entrée en vigueur au BPD :** 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

**Type de document :** Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
**Numéro de dossier :** 754484

Carte du lot: 1 961 116



### Identification

Numéro de lot : 1 961 116 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 85-144  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-7  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

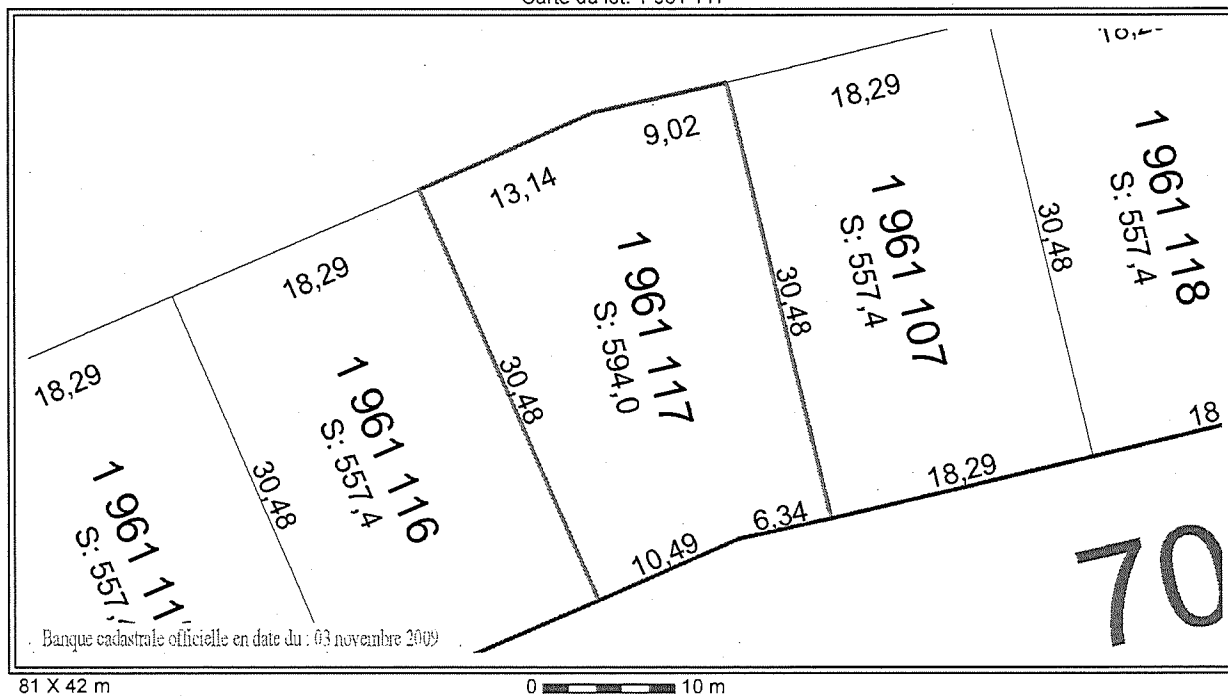
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484



#### Identification

Numéro de lot : 1 961 117 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 85-143  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-7  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

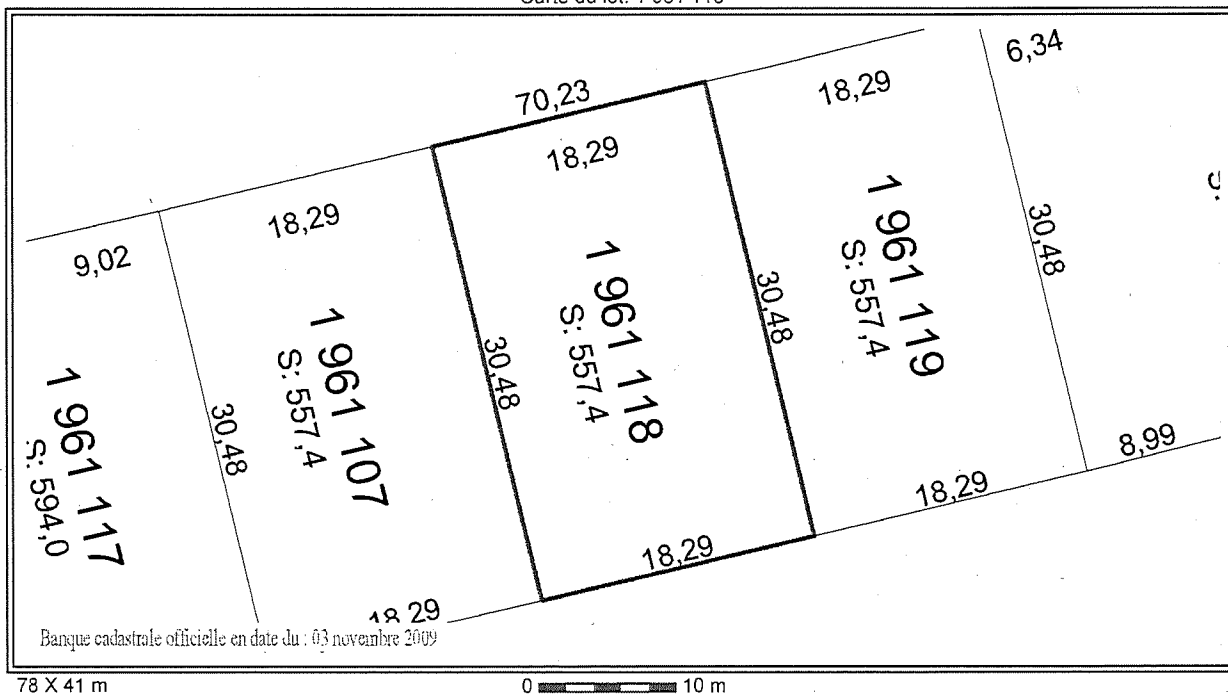
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484



### Identification

Numéro de lot : 1 961 118 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 79-163  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-8  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

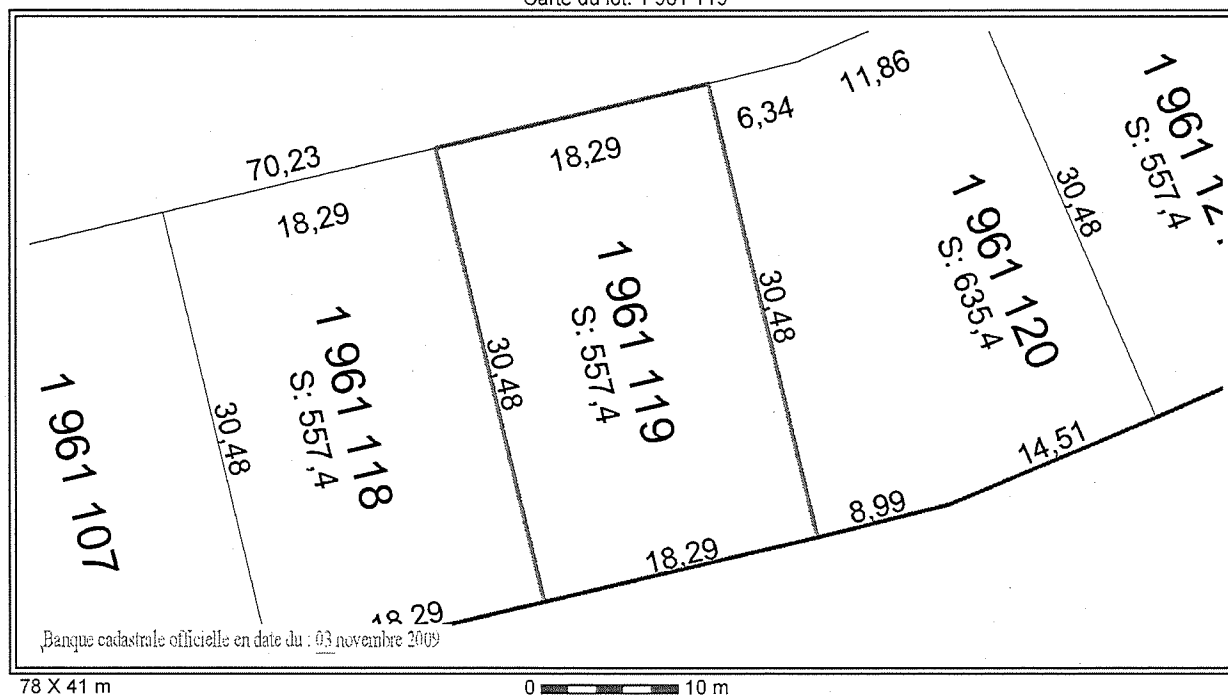
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 119



#### Identification

Numéro de lot : 1 961 119 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 79-162  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-8  
Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

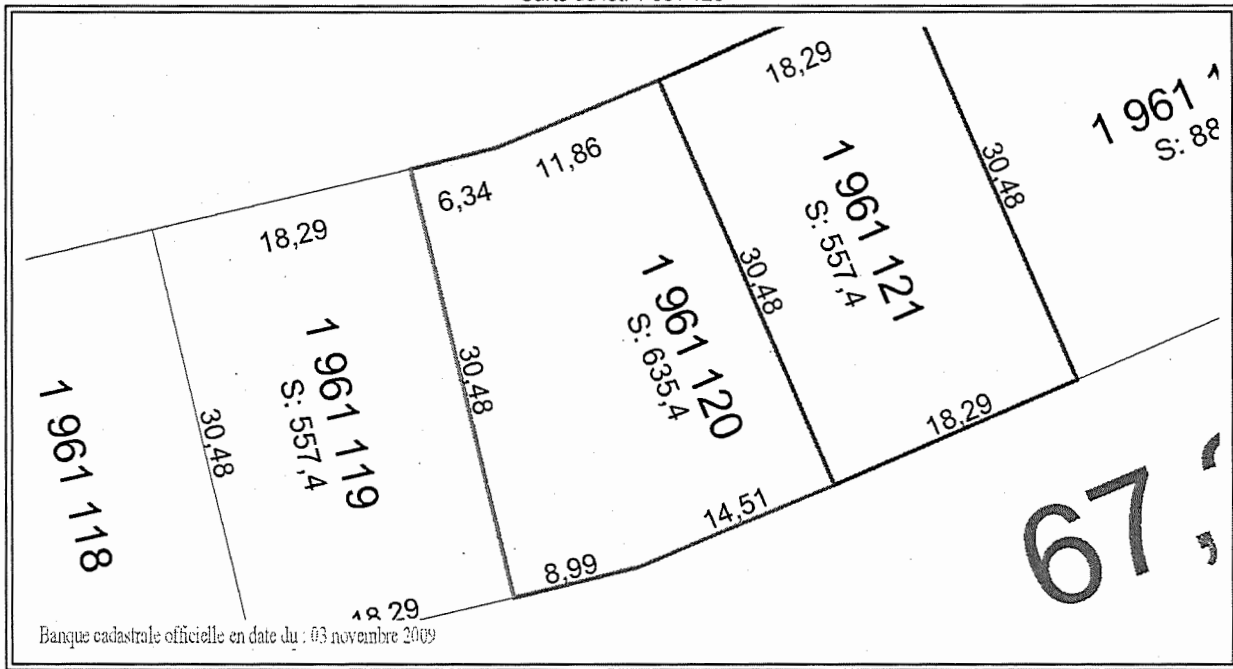
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484



82 X 43 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 120 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 79-161  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414 (feuillet principal) Zone de repérage : C-1  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3413 Zone de repérage : C-8  
Échelle de représentation : 1:1 000 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

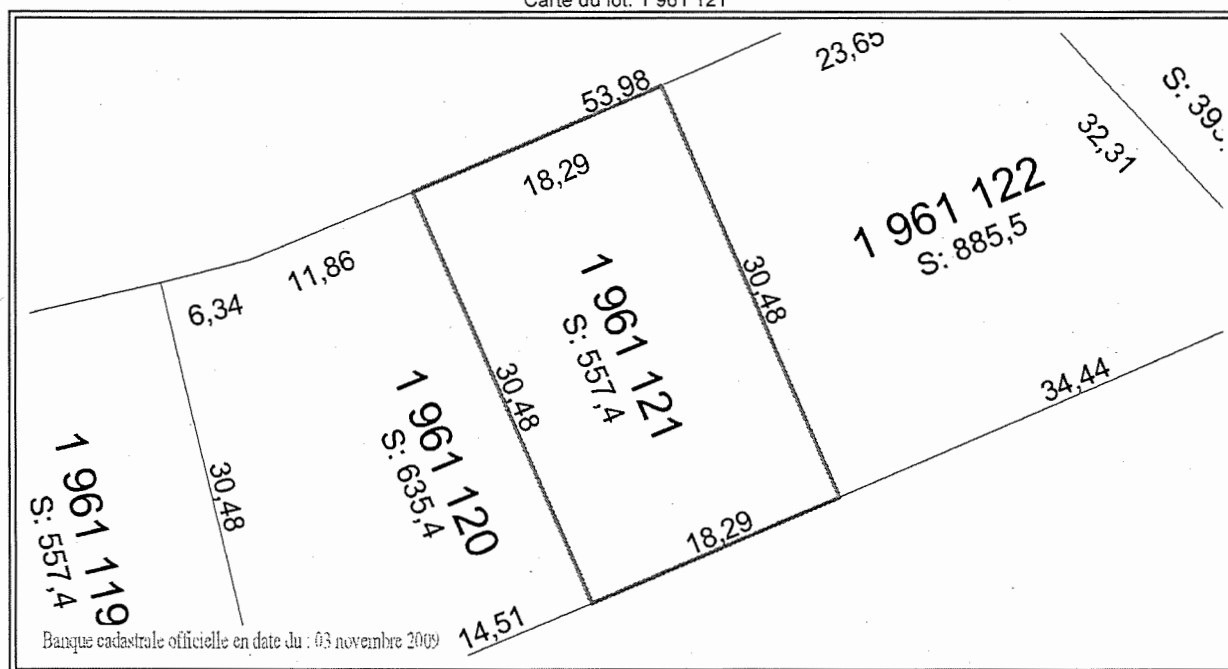
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Carte du lot: 1 961 121



81 X 42 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 121 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 79-160  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-1  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

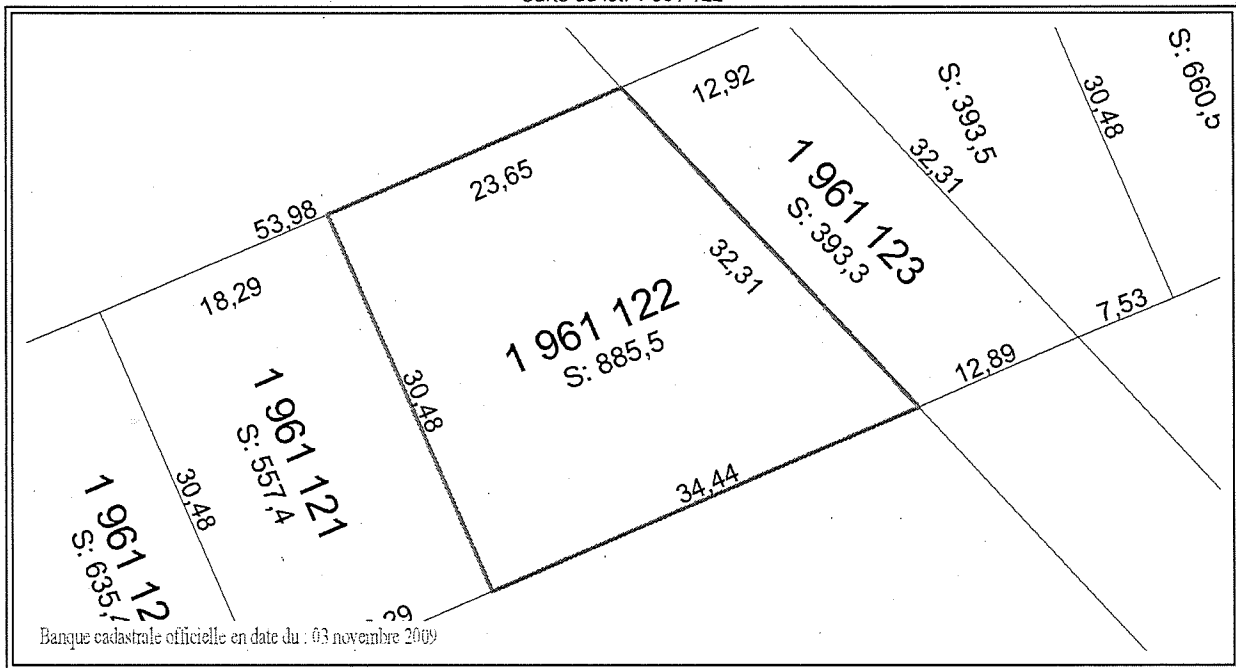
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 122



88 X 46 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 122 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 79-158, 79-159  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

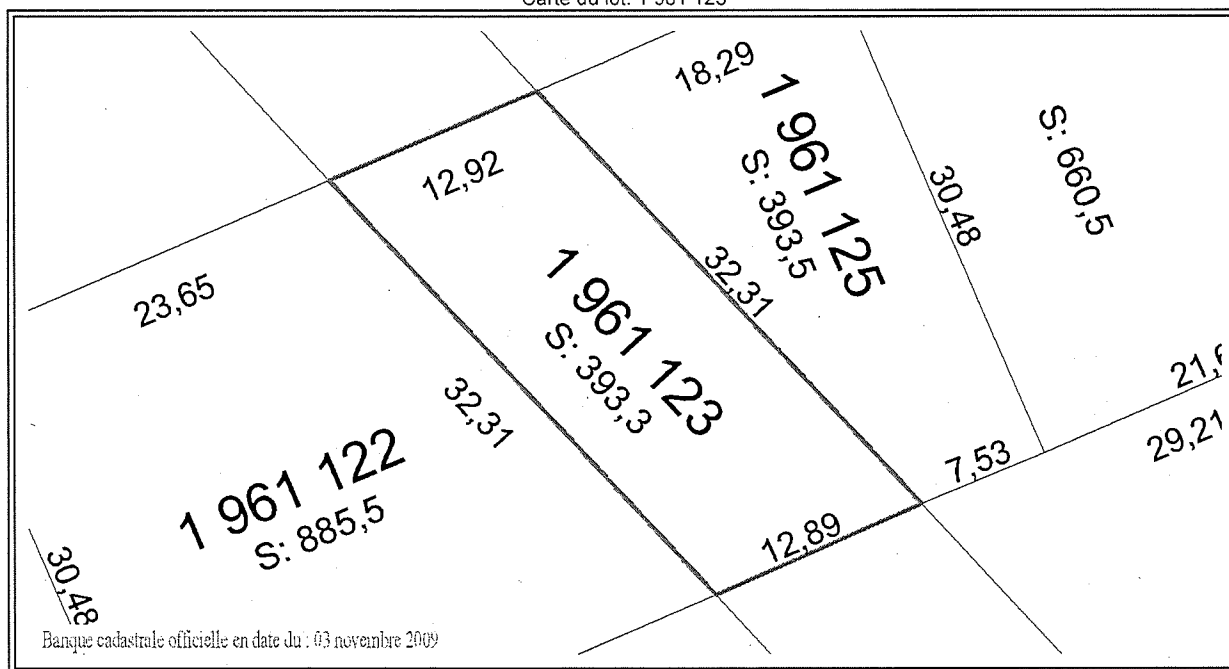
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 123



68 X 36 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 123 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 657-58, 657-59  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-1  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

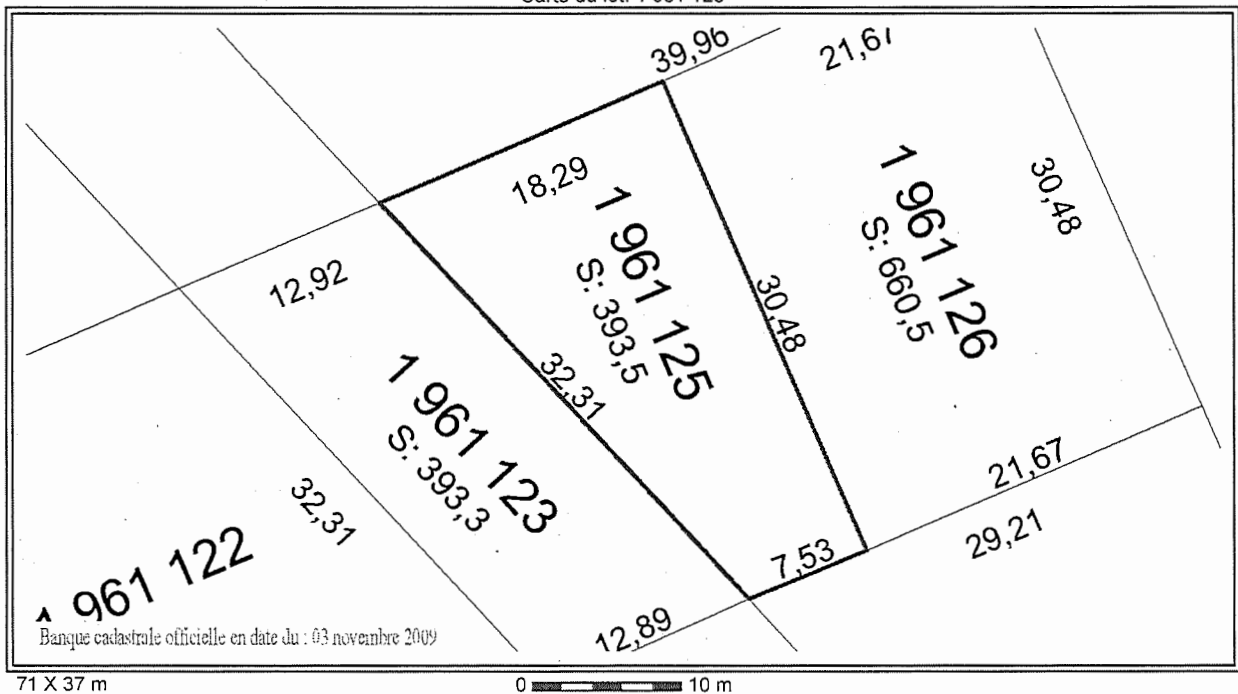
Propriétaire(s) : VILLE DE SAINT-NICOLAS  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 271667  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484



#### Identification

Numéro de lot : 1 961 125 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 78-76  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : C-2  
 Échelle de création : 1:1 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

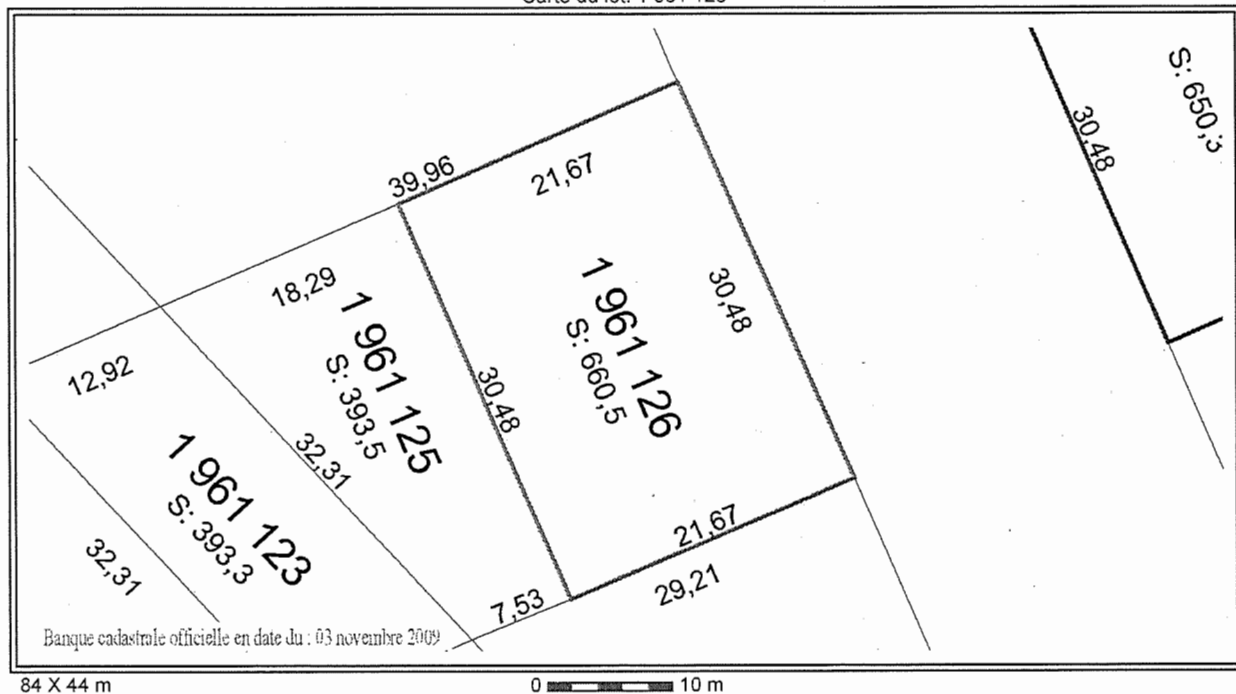
#### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 961 126



84 X 44 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 961 126 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 77-251, 78-75  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : C-2  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 963 925



### Identification

Numéro de lot : 1 963 925 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 79 (partie), 85 (partie), 86 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703 Zone de repérage : C-5  
Échelle de représentation : 1:5 000 Échelle de création : 1:2 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PRODUCTIONS HORTICOLES DEMERS INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 432876  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

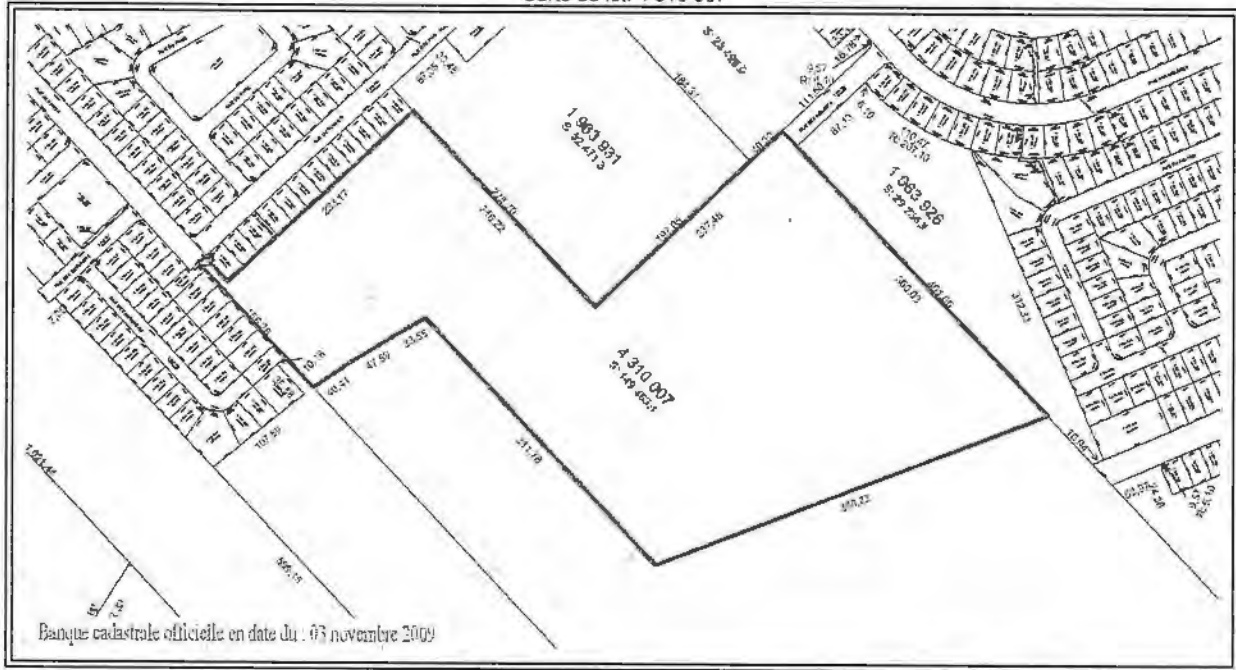
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 4 310 007



1 100 X 576 m

0  
1 km

**Identification**

Numéro de lot : 4 310 007 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2009-04-02  
 Dépôt au cadastre : 2009-04-02  
 Entrée en vigueur au BPD : 2009-04-06

*Arrièrement 653-8*

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 1 963 930 (partie)  
 Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703  
 Échelle de représentation : 1:5 000  
 Zone de repérage : B-4  
 Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

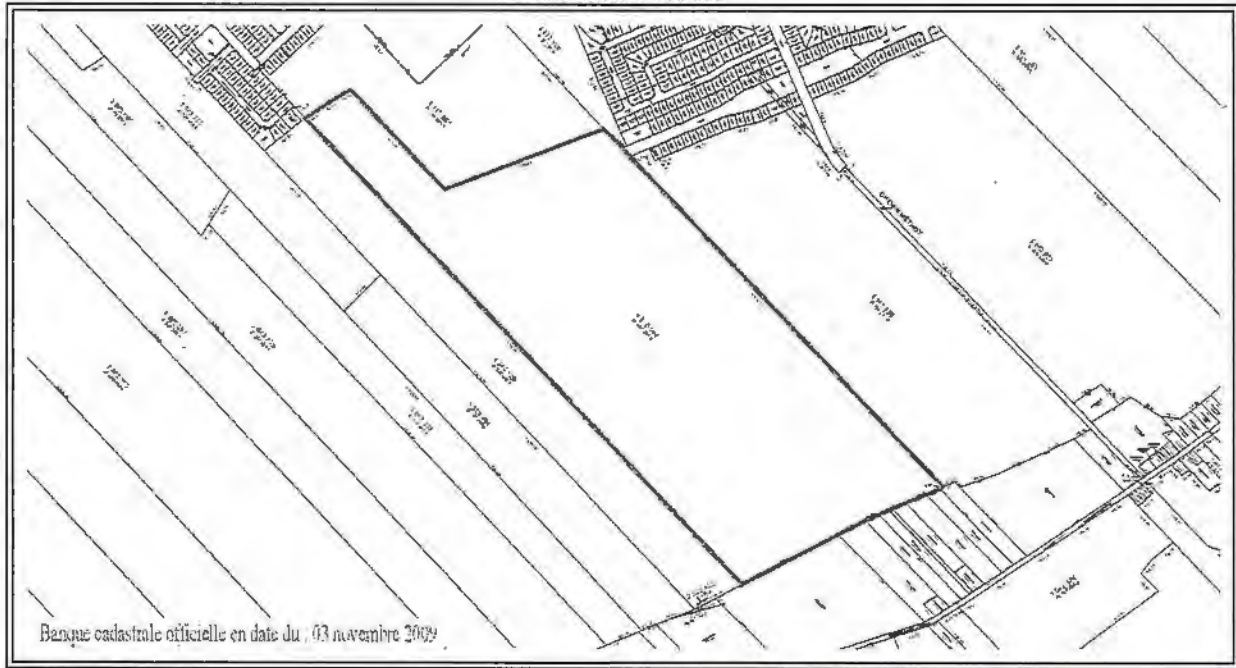
Propriétaire(s) : LES ENTREPRISES DE CHARLEVOIX INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 286473  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 926280      Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2009-04-02  
 Entrée en vigueur au BPD : 2009-04-06

**Archivage des documents cadastraux**

Carte du lot: 4 310 008



2 698 X 1 413 m

0 1 km

## Identification

Numéro de lot : 4 310 008 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2009-04-02  
Dépôt au cadastre : 2009-04-02  
Entrée en vigueur au BPD : 2009-04-06

*Anciennement  
653*

## Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 1 963 930 (partie)  
Cadastre du Québec

Lot(s) successeur(s)

## Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage : C-5  
Échelle de création : 1:2 000

## Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES ENTREPRISES DE CHARLEVOIX INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 286473  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

## Historique cadastral

Numéro de dossier : 926280 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2009-04-02  
Entrée en vigueur au BPD : 2009-04-06

## Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 926280

La carte de ce lot n'est pas disponible sur Infolot.

#### Identification

Numéro de lot : 1 963 930 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Inactif 2009-04-02  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

#### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 653 (partie)  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)  
Numéro(s) de lot : 4 310 007, 4 310 008  
Cadastre du Québec

#### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) :  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Zone de repérage :  
Échelle de création : 1:2 000

#### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES ENTREPRISES DE CHARLEVOIX INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 286473  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

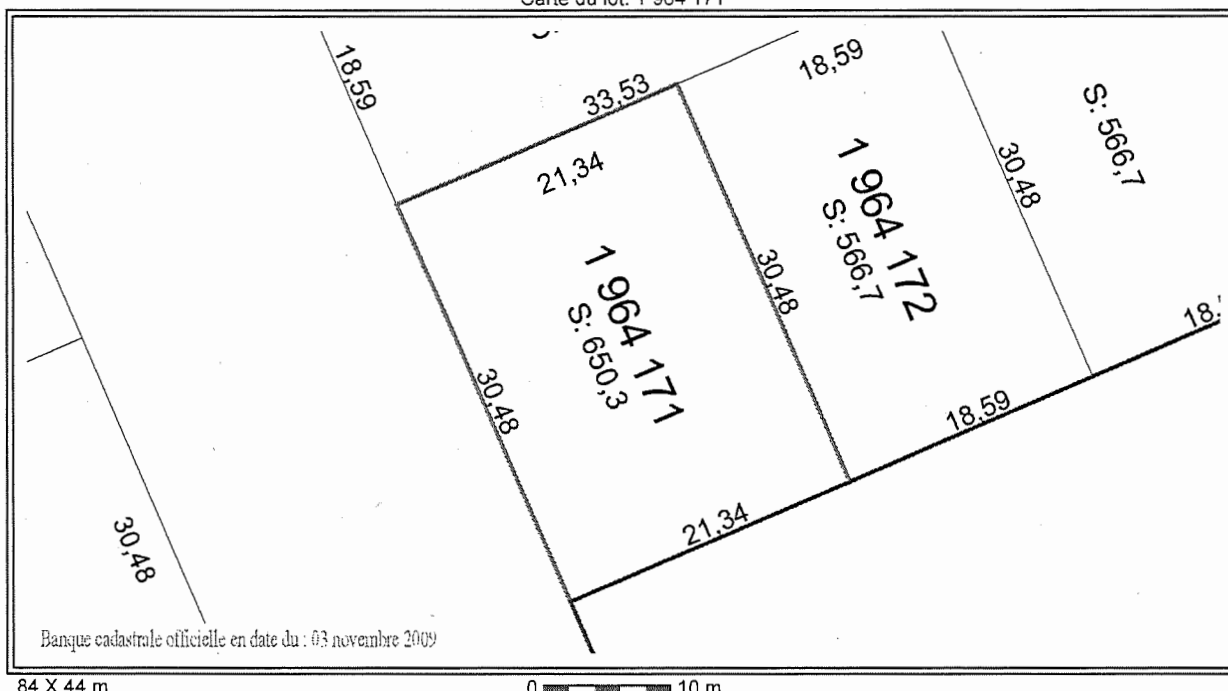
#### Historique cadastral

Numéro de dossier :	754484	Action :	Création du lot.
Dépôt au cadastre :	2001-10-11		
Entrée en vigueur au BPD :	2001-10-18		
Numéro de dossier :	926280	Action :	Remplacement du lot.
Dépôt au cadastre :	2009-04-02		
Entrée en vigueur au BPD :	2009-04-06		

#### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484  
Type de document : Document joint au plan cadastral (version papier)  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 171



### Identification

Numéro de lot : 1 964 171 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 77-232  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-2  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

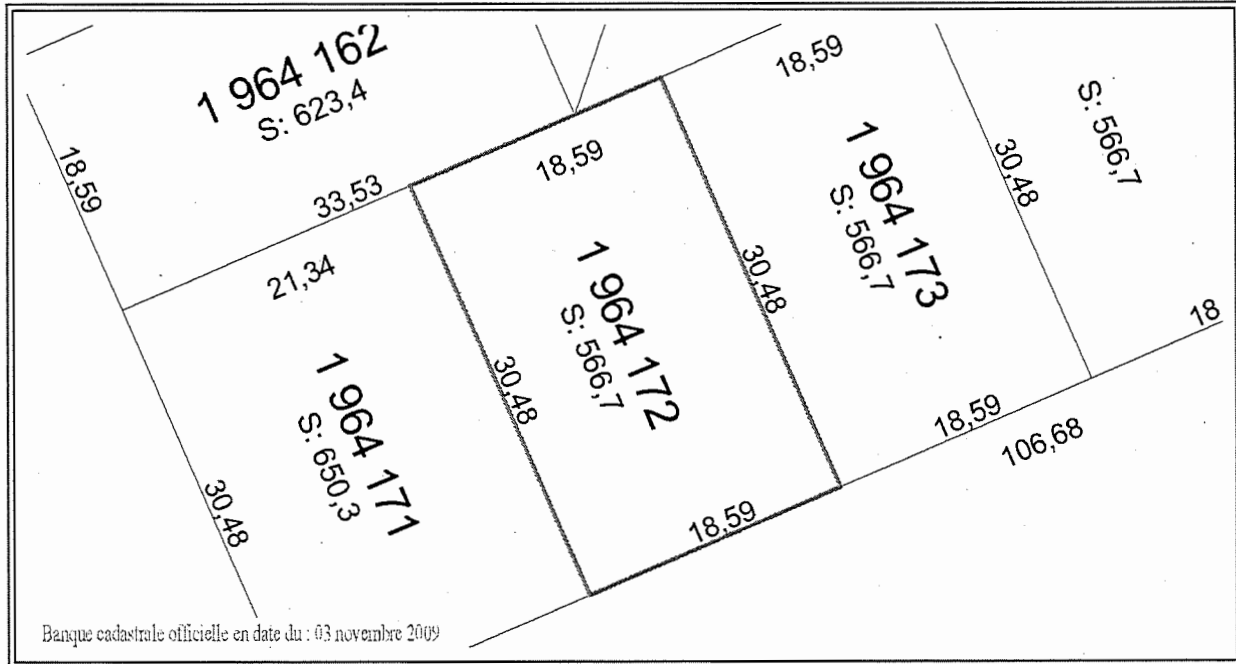
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 172



81 X 42 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 172 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-233  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-2  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

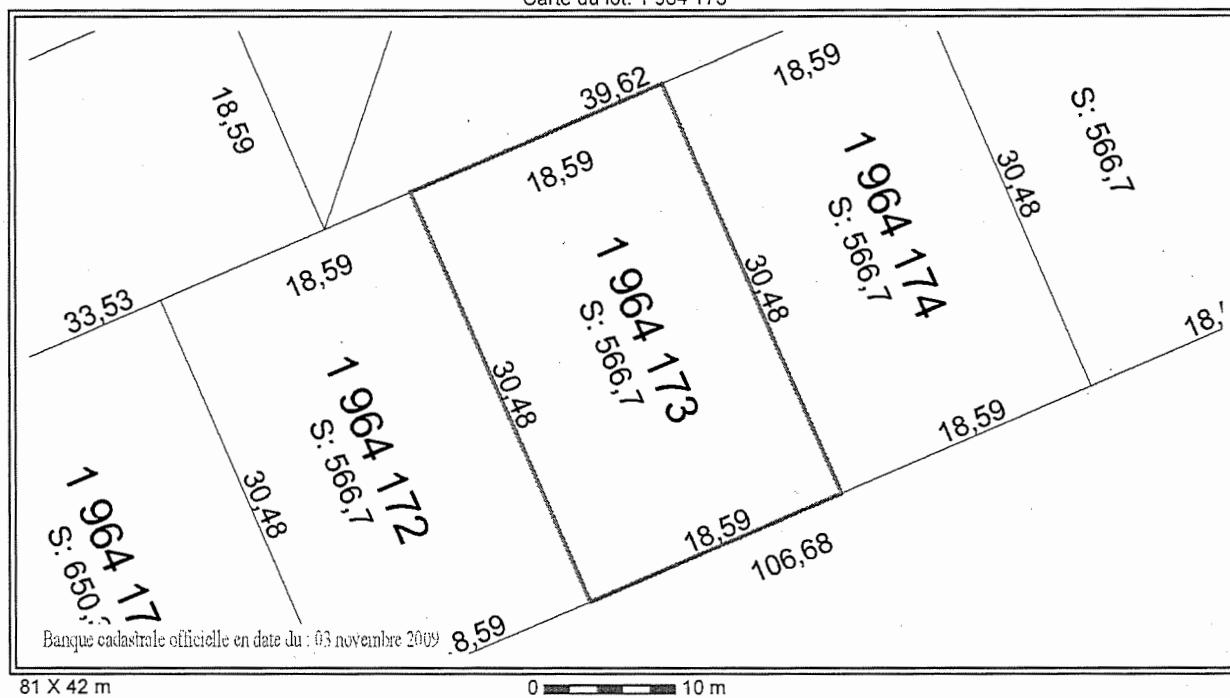
Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484



### Identification

Numéro de lot : 1 964 173 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-234  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-2  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

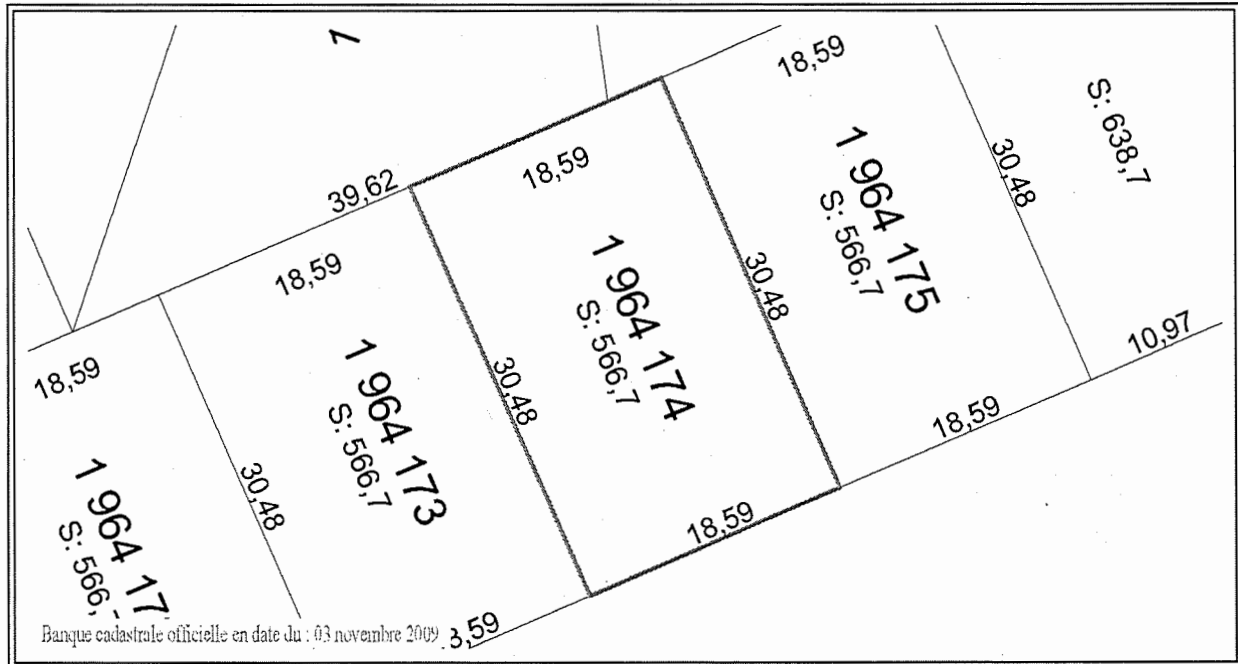
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 174



81 X 42 m

0 10 m

### Identification

Numéro de lot : 1 964 174 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
Numéro(s) de lot : 77-235  
Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Zone de repérage : B-2  
Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
Mode d'acquisition : Contrat  
Numéro d'inscription du titre : 303849  
Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

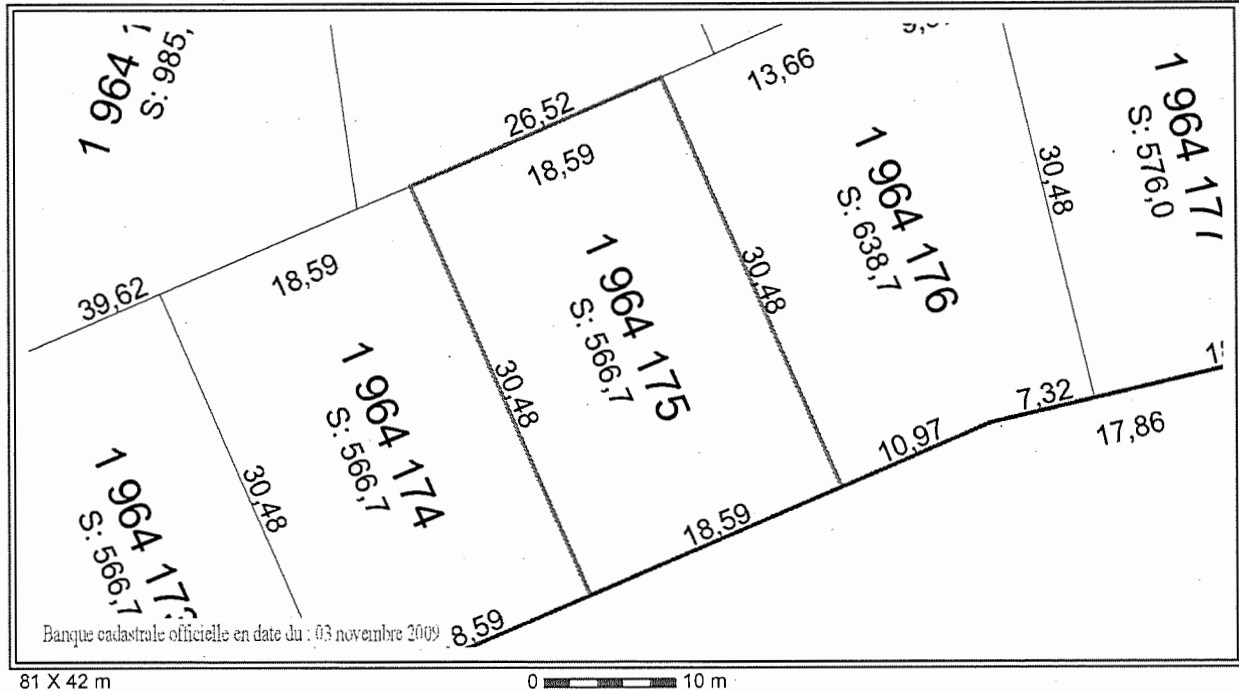
### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 175



**Identification**

Numéro de lot : 1 964 175 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Concordances**

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 77-236  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-2  
 Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »**

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

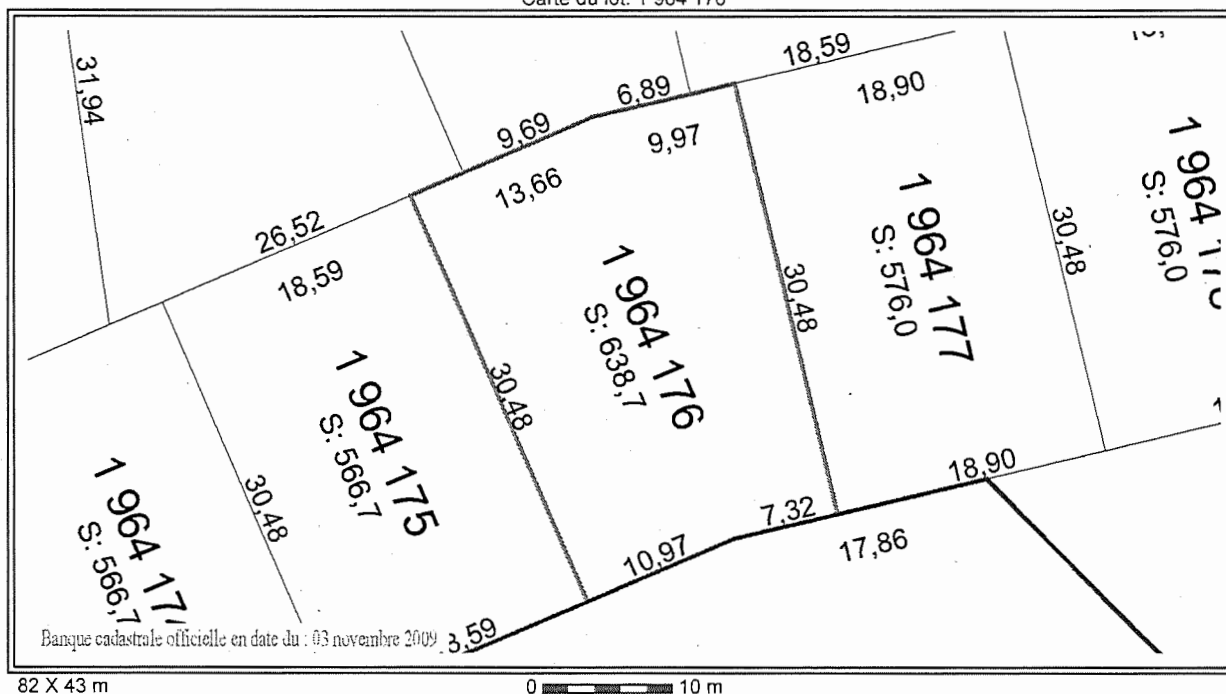
**Historique cadastral**

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Archivage des documents cadastraux**

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Carte du lot: 1 964 176



### Identification

Numéro de lot : 1 964 176 Cadastre du Québec  
 Circonscription foncière : Lévis (21)  
 Statut : Actif 2001-10-11  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Concordances

Lot(s) antécédent(s)  
 Numéro(s) de lot : 76-116, 77-237  
 Cadastre : Paroisse de Saint-Nicolas (031280)  
 Lot(s) successeur(s)

### Localisation

Municipalité(s) : Lévis, Ville (25213)  
 Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
 Échelle de représentation : 1:1 000  
 Zone de repérage : B-2  
 Échelle de création : 1:1 000

### Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

Propriétaire(s) : LES PLACEMENTS ELIE INC.  
 Mode d'acquisition : Contrat  
 Numéro d'inscription du titre : 303849  
 Circonscription foncière du titre : Lévis (21)

### Historique cadastral

Numéro de dossier : 754484 Action : Création du lot.  
 Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
 Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

### Archivage des documents cadastraux

Type de document : Plan de rénovation et planches d'agrandissement  
 Numéro de dossier : 754484

Selon le tableau reçu le 2009-12-09		Selon plans fournis le 2009-11-03		Selon la CPTAQ		Remarques	
Lot (s)		Lot (s)	Superficie en ha	Lot (s) concernés	Superficie en ha		
Secteur 1	2 384 458			2 384 458-P	0,7326		
		2 384 459	2,8539	2 384 459-P	3,0247		
Secteur 2	3 167 632	3 167 632	0,0159	3 167 632-P	0,0159		
Secteur 3	2 380 579	2 380 579				DÉSISTEMENT	
	2 383 260	2 383 260				DÉSISTEMENT	
	2 383 264	2 383 264				DÉSISTEMENT	
	2 383 266	2 383 266				DÉSISTEMENT	
	2 383 267	2 383 267				DÉSISTEMENT	
	2 383 270	2 383 270				DÉSISTEMENT	
	2 383 274	2 383 274				DÉSISTEMENT	
	2 383 275	2 383 275				DÉSISTEMENT	
	2 383 276	2 383 276				DÉSISTEMENT	
	2 383 278	2 383 278				DÉSISTEMENT	
Secteur 4	1 963 243	1 963 243	6,2395	1 963 243-P	1,6307		
	1 963 946	1 963 946		1 963 946-P	2,4095		
	1 963 247	1 963 247		1 963 247-P	0,3483		
	1 963 948						
	3 472 980	3 472 980		3 472 980-P	0,2622		
	3 093 345	3 093 345		3 093 345-P	1,4224		
Secteur 4.1	1 962 370	1 962 370	30,6236	1 962 370-P	24,8767		
	2 871 590	2 871 590		2 871 590-P	5,7469		
Secteur 5	3 296 292	3 296 292	31,155	3 296 292-P	32,1529		
Secteur 6	3 167 487	3 167 487	0,5007			ZONE NON AGRICOLE	
	2 849 490	2 849 490	1,9367	2 849 490-P	0,5866		
	2 846 770	2 846 770		2 846 770-P	0,479		

Secteur 7	1 962 664		22,5041	1 962 664-P	21,05	
		4 116 663		4 116 663-P	0,001	
				1 962 665-P	0,8788	pour se rendre à la ZNA
Secteur 8	1 960 743	1 960 743	2,9073	1 960 743	0,0824	
	1 960 744	1 960 744		1 960 744	0,0557	
	1 960 745	1 960 745		1 960 745-P	0,0387	
	1 960 746	1 960 746		1 960 746-P	0,0344	
	1 960 747	1 960 747		1 960 747-P	0,0344	
	1 960 748	1 960 748		1 960 748-P	0,0344	
	1 960 749	1 960 749		1 960 749-P	0,0345	
	1 960 750	1 960 750		1 960 750-P	0,0372	
	1 960 751	1 960 751		1 960 751-P	0,0411	
	1 960 752	1 960 752		1 960 752-P	0,0474	
	1 960 753	1 960 753		1 960 753-P	0,0537	
	1 960 754	1 960 754		1 960 754	0,0582	
	1 960 755	1 960 755		1 960 755	0,0576	
	1 960 756	1 960 756		1 960 756	0,0567	
	1 960 757	1 960 757		1 960 757	0,0567	
	1 960 758	1 960 758		1 960 758	0,0642	
	1 961 107	1 961 107		1 961 107-P	0,0505	
	1 961 108	1 961 108		1 961 108	0,0647	
	1 961 109	1 961 109		1 961 109	0,056	
	1 961 110	1 961 110		1 961 110	0,0557	
	1 961 111	1 961 111		1 961 111	0,0557	
	1 961 112	1 961 112		1 961 112	0,0557	
	1 961 113	1 961 113		1 961 113	0,0557	
	1 961 114	1 961 114		1 961 114	0,0557	
	1 961 115	1 961 115		1 961 115	0,0557	
	1 961 116	1 961 116		1 961 116	0,0557	
	1 961 117	1 961 117		1 961 117-P	0,059	
	1 961 118	1 961 118		1 961 118-P	0,0557	
	1 961 119	1 961 119		1 961 119-P	0,0388	
	1 961 120	1 961 120		1 961 120-P	0,0367	
	1 961 121	1 961 121		1 961 121-P	0,0333	
	1 961 122	1 961 122		1 961 122-P	0,049	
	1 961 123	1 961 123		1 961 123-P	0,0236	
	1 961 125	1 961 125		1 961 125-P	0,0275	
	1 961 126	1 961 126		1 961 126-P	0,0395	
		1 962 548-P	0,2294	rue Méthot		
	1 963 925	1 963 925	1 963 925-P	0,1281		
	1 963 926	1 963 926	1 963 926-P	0,121		
	1 963 930			changé pour 4 310 007 et 4 130 008		
	1 964 171	1 964 171	1 964 171-P	0,0584		
	1 964 172	1 964 172	1 964 172-P	0,0495		
	1 964 173	1 964 173	1 964 173-P	0,0481		
	1 964 174	1 964 174	1 964 174-P	0,0468		
	1 964 175	1 964 175	1 964 175-P	0,0454		

1 964 176	1 964 176		1 964 176-P	0,0489	
1 964 177	1 964 177		1 964 177-P	0,0494	
1 964 178	1 964 178		1 964 178-P	0,0543	
1 964 179	1 964 179		1 964 179-P	0,0575	
1 964 180	1 964 180		1 964 180	0,0641	
1 964 181	1 964 181		1 964 181	0,0689	
1 964 182	1 964 182		1 964 182	0,0641	
1 964 183	1 964 183		1 964 183	0,0553	
1 964 184	1 964 184		1 964 184	0,0539	
1 964 185	1 964 185		1 964 185	0,0575	
1 964 249	1 964 249		1 964 249	0,0572	
1 964 253	1 964 253		1 964 253	0,0431	
1 964 271	1 964 271		1 964 271	0,0613	
1 964 272	1 964 272		1 964 272	0,0613	
1 964 273	1 964 273		1 964 273	0,0613	
1 964 274	1 964 274	4,9977	1 964 274	0,0613	
1 964 275	1 964 275		1 964 275	0,0634	
1 964 276	1 964 276		1 964 276	0,0631	
1 964 277	1 964 277		1 964 277	0,0613	
1 964 278	1 964 278		1 964 278	0,0634	
1 964 279	1 964 279		1 964 279	0,0659	
1 964 280	1 964 280		1 964 280	0,0617	
1 964 281	1 964 281		1 964 281	0,0613	
1 964 282	1 964 282		1 964 282	0,0613	
1 964 283	1 964 283		1 964 283	0,0576	
1 964 284	1 964 284		1 964 284	0,0309	
2 244 625	2 244 625		2 244 625	0,2363	
2 244 703	2 244 703		2 244 703	0,5886	
2 244 723	2 244 723		2 244 723	1,0413	
2 244 800	2 244 800		2 244 800	0,6332	
2 244 802	2 244 802		2 244 802	0,063	
2 555 167					ZONE NON AGRICOLE
2 555 180			2 555 180	0,011	
3 133 130					Ce lot est à Boucherville
	3 133 160		3 133 160	0,0394	
3 243 440	3 243 440		3 243 440-P	0,0982	
3 418 530	3 418 530		3 418 530	0,2248	
4 310 008	4 310 008		4 310 008-P	1,0204	





Secteur 12	1 961 375					DÉSISTEMENT
	4 430 230					DÉSISTEMENT
	1 961 376					DÉSISTEMENT
	1 961 380					DÉSISTEMENT
	1 961 381					DÉSISTEMENT
	1 961 382					DÉSISTEMENT
	1 961 383					DÉSISTEMENT
	1 961 384					DÉSISTEMENT
	1 961 385					DÉSISTEMENT
	1 961 386					DÉSISTEMENT
	1 961 387					DÉSISTEMENT
	1 961 388					DÉSISTEMENT
	1 961 473					DÉSISTEMENT
	1 961 474					DÉSISTEMENT
	1 962 950					DÉSISTEMENT
Secteur 13	2 059 683	2 059 683	12,7512	2 059 683-P	12,7251	selon nouvelle liste reçue le 26-01-2010
				2 061 479-P	0,1909	
				2 061 481-P	0,0144	
Secteur 14	2 059 660		12,1989			ZONE NON AGRICOLE
	2 059 668	2 059 668		2 059 668-P	6,5431	Inclusion 041225
	2 059 669	2 059 669		2 059 669-P	3,246	Inclusion 108278
	2 061 424					ZONE NON AGRICOLE
Secteur 15	2 845 943	2 845 943	3,8287	2 845 943-P	2,9842	Inclusion 089870
	2 845 932	2 845 932		2 845 932	0,495	Inclusion 089870
	2 845 933	2 845 933		2 845 933	0,1996	Inclusion 089870
		TOTAL en ha	165,4992	TOTAL en ha	165,257	
	Judith Ross CPTAQ					
	16-févr-10					

Liste des lots pour la demande 365092 à Lévis

Ces lots rénovés ont été vérifiés sur infolot en date du 10 février 2010

Ce sont des parties de lots

1 960 743	1 961 119	1 964 183	2 244 802	3 020 287	4 429 321
1 960 744	1 961 120	1 964 184	2 384 458	3 020 288	4 429 322
1 960 745	1 961 121	1 964 185	2 384 459	3 020 290	
1 960 746	1 961 122	1 964 249	2 431 459	3 020 377	
1 960 747	1 961 123	1 964 253	2 431 460	3 020 488	
1 960 748	1 961 125	1 964 271	2 431 461	3 021 212	
1 960 749	1 961 126	1 964 272	2 555 180	3 021 884	
1 960 750	1 962 370	1 964 273	2 845 932	3 093 345	
1 960 751	1 962 548	1 964 274	2 845 933	3 133 160	
1 960 752	1 962 664	1 964 275	2 845 943	3 167 632	
1 960 753	1 962 665	1 964 276	2 846 770	3 243 440	
1 960 754	1 963 243	1 964 277	2 849 490	3 296 292	
1 960 755	1 963 247	1 964 278	2 871 590	3 401 630	
1 960 756	1 963 925	1 964 279	3 017 844	3 401 684	
1 960 757	1 963 926	1 964 280	3 018 085	3 418 530	
1 960 758	1 963 946	1 964 281	3 018 086	3 472 980	
1 961 107	1 964 171	1 964 282	3 018 087	3 578 296	
1 961 108	1 964 172	1 964 283	3 018 092	3 911 947	
1 961 109	1 964 173	1 964 284	3 019 377	4 116 663	
1 961 110	1 964 174	2 059 668	3 020 266	4 218 563	
1 961 111	1 964 175	2 059 669	3 020 277	4 218 564	
1 961 112	1 964 176	2 059 683	3 020 279	4 218 565	
1 961 113	1 964 177	2 061 479	3 020 280	4 218 566	
1 961 114	1 964 178	2 061 481	3 020 282	4 218 567	
1 961 115	1 964 179	2 244 625	3 020 283	4 218 568	
1 961 116	1 964 180	2 244 703	3 020 284	4 218 569	
1 961 117	1 964 181	2 244 723	3 020 285	4 310 008	
1 961 118	1 964 182	2 244 800	3 020 286	4 429 320	

**Identification**

Numéro de lot : 1962548 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 657-1, 77-28 (Partie), 78-16, 79-10,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 657-1, 77-28, 78-16, 79-10,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-1  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3414  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : VILLE DE SAINT-NICOLAS,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 169460  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 271667  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4024202  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1962665 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 663,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 663,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : C-1  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0804  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:5 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : 796278 ONTARIO LIMITED,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 324612  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4024202  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1963926 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-10-11  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 86-2, 86 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 86-2, 86 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-4  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : SEIGNEURIE DE MONT-MURRAY INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 439044  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4326037  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 2061479 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-11-14  
Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 160 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, Paroisse de (031320)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 160 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, Paroisse de (031320)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-0230  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : TREMBLAY, YVON  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 286537  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4025459  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 2061481 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2001-11-14  
Dépôt au cadastre : 2001-11-14  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-11-21

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 160-3, 160 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, Paroisse de (031320)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 160-3, 160 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Notre-Dame-de-la-Victoire, Paroisse de (031320)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-0230  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : POULIN, MARTIN  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 374012  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4025459  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 2348459 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Chambly (56)  
Statut : Actif 2001-12-12  
Dépôt au cadastre : 2001-12-12  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-12-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 582-A40,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Bruno, Paroisse de (050480)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 582-A40,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Bruno, Paroisse de (050480)

**Localisation**

Municipalité(s) : Longueuil (Ville) (58227)  
Zone de repérage : B-4  
Feuillet(s) cartographique(s) : 31H11-010-0413  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000  
Numéro du plan complémentaire : PC-09372

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : ABRAHAM, MAURICE  
Propriétaire(s) : LAFONTAINE, MICHELINE  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 952978  
Circonscription foncière du titre: Chambly (56)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4026744  
Numéro de fuseau MTM : 8

**Identification**

Numéro de lot : 2845932 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2004-12-01  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 160-66,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, Paroisse de (031270)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 160-66,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, Paroisse de (031270)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-2415  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : BOLDUC, JEAN-PAUL  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 302658  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4102790  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 2845933 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2004-12-01  
Dépôt au cadastre : 2004-12-01

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 160-67,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, Paroisse de (031270)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 160-67,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Étienne-de-Lauzon, Paroisse de (031270)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-2415  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : BOLDUC, JEAN-PAUL  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 302658  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4102790  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3017844 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13  
Entrée en vigueur au BPD : 2005-07-15

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 61-3 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 61-3 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-5  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1231  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : IMAFA INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 11021493  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4260569  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3019377 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 29-2,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 29-2,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-4  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : MARTEL, GUY  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 149070  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3020266 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 34-1 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 34-1,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-5  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : MARTEL, GUY  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 204473  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3020282 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 41-1 (Partie), 44 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 41-1 (Partie), 44 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-8  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : LÉTOURNEAU, MARTHE  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 11780892  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3020285 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 35-12-1, 35-3,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 35-12-1, 35-3,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-3  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : CÔTÉ, LÉOPOLD  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 116152  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 234156  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3020286 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 34-1-1, 34-1-2,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 34-1,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-4  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : MARTEL, GUY  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 123705  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 204473  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3020287 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 29-1-1, 31,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 29-1-1, 31,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-5  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : CARRIER, FRANCE  
Propriétaire(s) : LAQUERRE, DENIS  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 357201  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 367065  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3020288 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 19C-1 (Partie), 524,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 19C-1 (Partie), 524,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-6  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : LEMIEUX, THÉRÈSE  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 441278  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 11687646  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3020290 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 18-2, 18A-2,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 18-2, 18A-2,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-6  
Feuillelet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : LÉTOURNEAU, ROGER  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 123525  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3021884 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 35-12 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 35-12 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-3  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1233  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : POIRÉ, CÉCILE  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 408908  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3093345 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2003-10-24  
Dépôt au cadastre : 2003-10-24

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) antécédent(s)**

Numéro de lot : 1963142 (Partie)  
Numéro de lot : 1963145 (Partie)  
Numéro de lot : 1963146  
Numéro de lot : 1963801 (Partie)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : E-3  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:5 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : LES PRODUCTIONS HORTICOLES DEMERS INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 10616388  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition:

**Autres informations**

Identification de la commande : 4062232  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1963142 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2003-10-24  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 410 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 410 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3093343  
Numéro de lot: 3093345

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-4  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0603  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:5 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : BOLDUC, GILLES  
Propriétaire(s) : BOUTIN, FRANCE  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 333216  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4040376  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1963145 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2003-10-24  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 411 (Partie), 412 (Partie), 413 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 411 (Partie), 412 (Partie), 413 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3093344  
Numéro de lot: 3093345

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-4  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0603  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:5 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : LES SERRES BELLE SAISON INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 396565  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4040376  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1963146 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2003-10-24  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 415 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 415 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3093345

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : E-3  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-050-0703  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:5 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : GUAY, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 109746  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4040376  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1963801 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2003-10-24  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 487 (Partie), 489 (Partie), 491 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 487, 489, 491,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3093345  
Numéro de lot: 3105084

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : C-4  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-020-1507  
Échelle de représentation : 1:2 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : GUAY, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 109746  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4040376  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3401630 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 52-8-9, 62-1, 63-6-1, 66-7-1,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 52-8 (Partie), 62 (Partie), 63-6, 66-7 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : E-3  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : VILLE DE LÉVIS,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 10747743  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 11564815  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 11902024  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3578296 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-07-13  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 52-8-10, 62-2, 63-6 (Partie), ~~66-7 (Partie)~~,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 52-8 (Partie), 62 (Partie), ~~63-6~~, ~~66-7 (Partie)~~,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : E-3  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : VILLE DE LÉVIS,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 10747743  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 11564815  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 11902024  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3472980 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2005-04-15  
Dépôt au cadastre : 2005-04-15

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) antécédent(s)**

Numéro de lot : 1963248 (Partie)  
Numéro de lot : 1963269

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-6  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-020-1507  
Échelle de représentation : 1:2 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : 9100-2642 QUÉBEC INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 448990  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 449002  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4117371  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1963248 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2005-04-15  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 483 (Partie), 484 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 483 (Partie), 484 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3472979  
Numéro de lot: 3472980

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-6  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-020-1507  
Échelle de représentation : 1:2 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : 9100-2642 QUÉBEC INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 449002  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4040376  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1963269 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2005-04-15  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 483 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 483 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3472980

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : B-6  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-020-1507  
Échelle de représentation : 1:2 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : 9100-2642 QUÉBEC INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 448990  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4024202  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 4116663 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2008-06-17  
Dépôt au cadastre : 2008-06-17

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) antécédent(s)**

Numéro de lot : 1960694  
Numéro de lot : 1960696 (Partie)  
Numéro de lot : 1960697

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-8  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3616  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : 9189-1150 QUÉBEC INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 15019502  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 15019503  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4258173  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1960694 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2008-06-17  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 659 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 659 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 4116663

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : A-8  
Feuille(s) cartographique(s) : 21L11-010-3516  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : GINGRAS, ROBERT  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 426808  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4024202  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1960696 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2008-06-17  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 716 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 34-1 (Partie), 34-A-3,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 4116662  
Numéro de lot: 4116663

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-8  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3616  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : LES IMMEUBLES NOËL ET ANDRÉ INC.,  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 312037  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4024202  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 1960697 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2008-06-17  
Dépôt au cadastre : 2001-10-11  
Entrée en vigueur au BPD : 2001-10-18

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 716-2,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 716-2,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Nicolas, Paroisse de (031280)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 4116663

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-1  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L11-010-3617  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : GINGRAS, ROBERT  
Mode d'acquisition: Contrat  
Numéro d'inscription au titre: 416838  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4024202  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 4218569 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : Actif 2008-09-05  
Dépôt au cadastre : 2008-09-05

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) antécédent(s)**

Numéro de lot : 3911948 (Partie)

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-010-1232  
Échelle de représentation : 1:1 000  
Échelle de création : 1:1 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 11862883  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4268724  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3911948 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2008-09-05  
Dépôt au cadastre : 2007-03-08  
Entrée en vigueur au BPD : 2007-03-12

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) antécédent(s)**

Numéro de lot : 3021192 (Partie)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 4218563  
Numéro de lot: 4218564  
Numéro de lot: 4218565  
Numéro de lot: 4218566  
Numéro de lot: 4218567  
Numéro de lot: 4218568  
Numéro de lot: 4218569  
Numéro de lot: 4218570

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 11862883  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4260569  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3021192 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2007-03-08  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 52-8-2, 52-8 (Partie), 61-3-1, 61-3 (Partie), 62 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, P paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 52-8-2, 52-8 (Partie), 61-3-1, 61-3 (Partie), 62,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, P paroisse de (031360)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3911947  
Numéro de lot: 3911948

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 11862883  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3911948 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2008-09-05  
Dépôt au cadastre : 2007-03-08  
Entrée en vigueur au BPD : 2007-03-12

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) antécédent(s)**

Numéro de lot : 3021192 (Partie)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 4218563  
Numéro de lot: 4218564  
Numéro de lot: 4218565  
Numéro de lot: 4218566  
Numéro de lot: 4218567  
Numéro de lot: 4218568  
Numéro de lot: 4218569  
Numéro de lot: 4218570

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 11862883  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4260569  
Numéro de fuseau MTM : 7

**Identification**

Numéro de lot : 3021192 Cadastre du Québec  
Circonscription foncière : Lévis (21)  
Statut : INACTIF 2007-03-08  
Dépôt au cadastre : 2005-07-13

**Lot(s) antécédent(s) sur le(s)quel(s) le titre s'exerçait**

Numéro(s) de Lots: 52-8-2, 52-8 (Partie), 61-3-1, 61-3 (Partie), 62 (Partie),  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Lot(s) antécédent(s) mentionné(s) dans le titre d'acquisition**

Numéro(s) de Lots: 52-8-2, 52-8 (Partie), 61-3-1, 61-3 (Partie), 62,  
Désignation secondaire: Aucune (A)  
Cadastre: Saint-Joseph, Paroisse de (031360)

**Concordances au Cadastre du Québec - Lot(s) successeur(s)**

Numéro de lot: 3911947  
Numéro de lot: 3911948

**Localisation**

Municipalité(s) : Lévis (Ville) (25213)  
Zone de repérage : D-2  
Feuillet(s) cartographique(s) : 21L14-050-0307  
Échelle de représentation : 1:5 000  
Échelle de création : 1:2 000

**Attributs relatifs au titre**

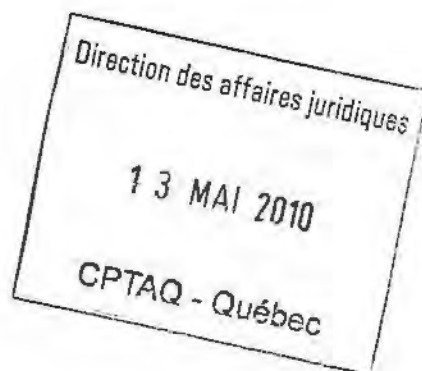
Propriétaire(s) : CARRIER, PAUL-ÉMILE  
Mode d'acquisition: Succession  
Numéro d'inscription au titre: 11862883  
Circonscription foncière du titre: Lévis (21)

**Autres informations**

Identification de la commande : 4126471  
Numéro de fuseau MTM : 7

Lévis, le 10 mai 2010

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
a/s Me Ève-Andrée Charest, avocate  
200, ch. Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec(Québec) G1R 4X6



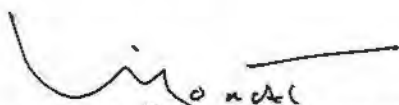
Objet : Transmission de documents concernant une demande d'exclusion - dossier 365092

---

Chère consœur,

Par la présente, nous vous transmettons les documents suivants pour donner suite à votre demande concernant ce dossier, soit la résolution CV-2010-04-15 et l'avis de conformité ainsi que la résolution CV-2010-02-96 et l'avis de conformité portant spécifiquement sur le secteur 10.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente. Recevez, chère consœur, nos cordiales salutations.



Michel Monat, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme

MM/jd

c. c. : Mme Julie Tremblay, directrice adjointe de l'urbanisme et des arrondissements  
M. Robert Cooke, directeur de l'urbanisme et des arrondissements

pièces jointes : résolutions et avis de conformité

---

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le trois mai deux mille dix à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

---

**CV-2010-04-15**

**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole**

Réf. : URBA-2010-047

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'inclure les lots 2 384 459, 3 093 345, 1 962 665, 4 116 663, 1 962 548, 1 963 926, 4 310 008, 2 845 932 et 2 845 933 du cadastre du Québec dans la demande d'exclusion faisant l'objet de la résolution CV-2009-10-01 et de lui donner un avis favorable.

De demander à cette Commission d'inclure les lots 3 019 377, 3 020 266, 3 020 282, 3 020 285 à 3 020 288, 3 020 290, 3 021 884, 2 061 479 et 2 061 481 de ce cadastre dans cette demande d'exclusion et de lui donner un avis défavorable.

Adoptée à l'unanimité

**Direction de l'urbanisme et des arrondissements**

**Demande d'exclusion de la Ville de Lévis (dossier : 365092) , transmission de documents**

---

**Secteur 1**

Lot : 2 384 459

Avis de conformité : Ce projet ne contrevient à aucun règlement.

**Secteur 4**

Lot : 3 093 345

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et au Règlement de zonage 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

**Secteur 6**

Lots : 2 849 490 et 2 846 770

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec.

**Secteur 7**

Lots : 4 116 663 et 1 962 665

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et au Règlement de zonage 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

**Secteur 8**

Lots : 1 961 107 à 1 961 126, 1 962 548, 1 963 925, 1 963 926, 4 310 007, 4 310 008, 1 964 171 à 1 964 185, 1 964 249, 1 964 271 à 1 964 284, 2 244 625, 2 244 703, 2 244 723, 2 244 800, 2 244 802, 2 555 180, 3 133 160, 3 243 440, 4 310 008.

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et au Règlement de zonage 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

### **Secteur 9**

Lots : 3 019 377, 3 020 266, 3 020 282, 3 020 285 à 3 020 288, 3 020 290, 3 021 884.

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec.

### **Secteur 10**

Nous vous référons à la résolution CV-2010-02-96 de la Ville de Lévis pour ce secteur ainsi qu'à l'avis de conformité.

### **Secteur 13**

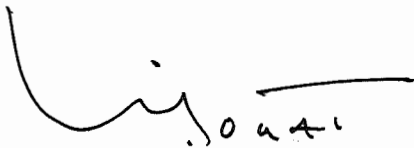
Lots : 2 061 479 et 2 061 481.

Avis de conformité : Ce projet ne contrevient à aucun règlement.

### **Secteur 15**

Lots : 2 845 932 et 2 845 933

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monat' with a stylized flourish above it.

Michel Monat, aménagiste et avocat

Conseiller en urbanisme

Lévis, le 10 mai 2010



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le six avril deux mille dix à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

---

CV-2010-02-96

**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole situés en bordure de la route Lallemand (secteur Lévis)**

Réf. : URBA-2010-043

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande d'exclusion de la zone agricole des lots indiqués à l'annexe 2 de la fiche de prise de décision URBA-2010-043, d'une superficie de 160 057 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères énoncés en annexe à la présente résolution.

De demander à cette commission de retirer le secteur 10 de son dossier 365092 et de le traiter dans le cadre de la présente demande d'exclusion compte tenu que les lots visés ont fait l'objet d'une inclusion dont une partie a été exclue et que cette commission a permis la construction d'un chemin d'accès.

annexe

Adoptée à l'unanimité

Secteur 10	3 017 844	3 017 844	3 017 844-P	0,0473		Inclusion 198638	
			3 401 630-P	0,4283		Inclusion 198638	
		3 911 947	3 578 296-P	1,2326		Inclusion 198638	
	4 300 219		3 911 947	1,2841	selon nouvelle liste reçue le 26-01-2010	3911947	
	4 413 013		rénové		selon nouvelle liste reçue le 26-01-2010	Exclusion 357604	
	4 413 014				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 015				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 016				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 017				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 018				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 019				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 020				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 021				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 022				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 023				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 024				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 025				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 413 026				rénovation de 4 300 219	Inclusion 198638 exclue au dossier 357604	
	4 429 320			4 429 320	0,107	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 429 321			4 429 321	0,1356	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 429 322			4 429 322	14,5393	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 218 563			4 218 563	0,1014	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 218 564			4 218 564	0,0932	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 218 565			4 218 565	0,0932	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 218 566			4 218 566	0,0932	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 218 567			4 218 567	0,0932	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 218 568			4 218 568	0,0932	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638
	4 218 569			4 218 569	0,0932	correctif de Me Mainguy reçu le 25-11-2009	Inclusion 198638

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité, de pierrosité et de topographie.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Limitées, et ce, compte tenu de sa localisation entre un chemin de déserte pour un parc industriel et la construction résidentielles en bordure de la route Lallemand. De plus, ce lot a fait l'objet d'une inclusion à la demande de son propriétaire de l'époque, il n'y a plus d'activités agricoles aujourd'hui.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
L'exclusion recherchée ne mettra pas en péril l'homogénéité de ce milieu agricole.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement du périmètre urbain pour la construction résidentielle et industrielle et l'absence de conséquence pour ce milieu agricole faisant suite à une inclusion, il s'agit d'un espace approprié pour les usages recherchés.



**Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Desjardins**

## **AVIS DE CONFORMITÉ**

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Pierre-Luc Therrien  
**DATE :** 12 avril 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	<b>10</b>
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>SECTEUR LÉVIS</b>
<b>LOTS VISÉS</b>	4 429 320 à 4 429 321, 3 401 630, 3 578 296, 4 218 563 à 4 218 569, 4 413 013 à 4 413 026, 3 017 844, 3 911 947, 4 429 322

### **AVIS DE CONFORMITÉ**

- x ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme  
4 429 320 à 4 429 321, 3 401 630, 3 578 296, 4 218 563 à 4 218 569, 4 413 013 à 4 413 026
- x ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) : Règlement zonage # 234, usage résidentiel non autorisé  
Partie du lot 3 017 844 situé dans la zone A 84-38  
Lot 3 911 947,  
4 429 322 situé dans la zone A 84-38

---

  
Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Desjardins

2010/05/06

# PROVENCHER | MARCHAND

SOCIÉTÉ NOMINALE  
AVOCATS

Québec, le 4 mai 2010

Direction des affaires juridiques

06 MAI 2010

CPTAQ - Québec

**MADAME NANCY BÉDARD**  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Jean-Paul Bolduc**  
**Dossier CPTAQ : 365092**  
**N/dos. : 2100-1JP**

Madame,

La Ville de Lévis a présenté une demande d'exclusion de parcelles de terrain dans plusieurs municipalités au dossier 365092.

Pour ma part, j'apprécierais que vous puissiez noter que je suis le mandataire pour monsieur Jean-Paul Bolduc qui est propriétaire d'une partie des anciens lots 158 et 160 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Il s'avère que lors de la révision de la zone agricole de ce secteur en 1990 ou 1991, il fut convenu que ce terrain serait exclu de la zone agricole compte tenu qu'il s'intégrait au périmètre d'urbanisation de l'ancienne Ville de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Or, en raison d'une erreur dans la description technique publiée le 23 juillet 1991 sous le numéro 358 387, le terrain en question n'a jamais été exclu de la zone agricole.

L'erreur se serait produite à la fin de la page 3 de la description technique dont vous trouverez ci-joint une copie alors qu'il aurait fallu indiquer après le texte « sous réserves des inclusions et/ou exclusions à la zone agricole » **« à l'exception de l'inclusion »** de telle sorte que l'inclusion qui a été accordée au dossier 089870 aurait dû être annulée.

Me Jean-Guy Provencher, B.A., LL.B.      Me Charles Marchand, LL.B.      Me Gaëtan Mathieu, M.Sc.C., LL.L., C.R.  
1170, boul. Lebourgneuf, bureau 408, Québec (Québec) G2K 2E3    Tél. : 418 623.4141    Fax : 418 623.5115    Sans frais : 1 877 623.4141  
Courriel : admin@provencher-marchand.ca

Je compte donc sur vous pour que mon nom puisse apparaître au dossier afin que je puisse obtenir le compte-rendu de la demande et orientation préliminaire.

Tout en vous remerciant de votre collaboration habituelle, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



**JEAN-GUY PROVENCHER, AVOCAT**

[jgprovencher@provencher-marchand.ca](mailto:jgprovencher@provencher-marchand.ca)

JGP/st

p.j.

PROVENCHER | MARCHAND

SOCIÉTÉ NOMINALE

AVOCATS

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ: SAINT-ÉTIENNE-DE-LAUZON

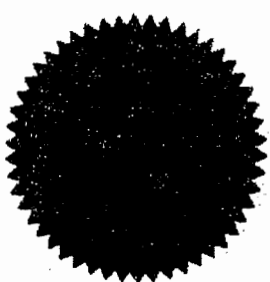
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE: LES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

DESCRIPTION TECHNIQUE  
DE LA ZONE AGRICOLE

Un territoire comprenant, en référence au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, tous les lots ou parties de lots, blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures renfermés à l'intérieur des limites actuelles de la municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon, municipalité régionale de comté Les Chutes-de-la-Chaudière, sauf à distraire:

-Une partie de ce territoire comprenant, en référence au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon, division d'enregistrement de Lévis, tous les lots ou parties de lots, blocs ou parties de blocs et leurs subdivisions présentes et futures renfermés à l'intérieur des limites suivantes, à savoir:-----


Partent d'un point "A", situé à l'intersection de la limite Nord-Ouest du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon (limite Nord-Ouest de la municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon), avec la ligne séparative des lots 85 et 86; de ce point, vers le Sud-Est, en suivant la ligne séparative desdits lots puis la ligne séparative des lots 165 et 166 jusqu'au point "B", situé au Nord-Ouest de l'Avenue Albert-Rousseau, à une distance de cinq cents mètres (500 m) mesurée perpendiculairement à partir de la limite Nord-Ouest de l'emprise de ladite avenue; de ce point, vers le Nord-Est, en suivant une ligne parallèle à la limite Nord-Ouest de ladite emprise jusqu'au point "C", situé sur la ligne séparative des lots 175 et 176;



Division d'Enregistrement - LÉVIS  
Je certifie que ce document a été enregistré  
Ce 1981-87-23 9.80  
année mois jour heures minutes  
Sous le numéro 358387  
C. P. [Signature]  
Registreur [Signature]

de ce point, vers le Sud-Est, en suivant la ligne séparative desdits lots jusqu'au point "D", situé au Nord-Ouest de l'Avenue Albert-Rousseau, à une distance de deux cents mètres (200 m) mesurée perpendiculairement à partir de la limite Nord-Ouest de l'emprise de ladite avenue; de ce point, vers le Nord-Est, en suivant une ligne droite passant par un point situé sur la ligne séparative des lots 176 et 177, à une distance de mille mètres (1000 m), mesurée le long de la ligne séparative desdits lots, à partir de la limite Nord-Ouest de l'emprise de la Route 116 (Rue Principale) jusqu'au point "E", situé sur la ligne séparative des lots 182 et 183; de ce point, vers le Sud-Est, en suivant la ligne séparative desdits lots, son prolongement, de nouveau ladite ligne séparative et son prolongement jusqu'au point "F", situé sur la ligne médiane de la Rivière Beauvillage; de ce point, dans une direction générale Sud-Ouest, en suivant la ligne médiane de ladite rivière et ses sinuosités jusqu'au point "G", situé sur le prolongement de la ligne séparative des lots 196 et 197; de ce point, vers le Sud-Est, en suivant ledit prolongement, la ligne séparative desdits lots, de nouveau son prolongement et ladite ligne séparative, jusqu'à son intersection avec la limite Nord-Ouest de l'emprise de la ligne de transport d'énergie électrique, soit le point "H"; de ce point, vers le Sud-Ouest, en suivant la limite Nord-Ouest de l'emprise de ladite ligne de transport d'énergie électrique jusqu'à son intersection avec la ligne Nord-Est du lot 202, soit le point "I"; de ce point, vers le Nord-Ouest, en suivant la ligne Nord-Est dudit lot, son prolongement et de nouveau ladite ligne Nord-Est et son prolongement jusqu'au point "J", situé sur la ligne médiane de la Rivière Beauvillage; de ce point, dans une direction générale Sud-Ouest, en suivant la ligne médiane de ladite rivière et ses sinuosités jusqu'au point "K", situé vis-à-vis le

lot 158, à une distance de cent mètres (100 m) mesurée perpendiculairement à partir de la ligne Nord-Est dudit lot; de ce point, vers le Nord-Ouest, en suivant une ligne parallèle au prolongement de ladite ligne Nord-Est et à ladite ligne de lot jusqu'au point "L", situé au Nord-Ouest de la Route 116 (Rue Principale), à une distance de cinq cents mètres (500 m) mesurée le long de ladite ligne parallèle, à partir de la limite Nord-Ouest de l'emprise de ladite route; de ce point, vers le Nord-Est, en suivant une ligne parallèle à la limite Nord-Ouest de ladite emprise jusqu'au point "M", situé sur la ligne séparative des lots 161 et 162; de ce point, vers le Nord-Ouest, en suivant la ligne séparative desdits lots puis la ligne séparative des lots 89 et 90, jusqu'à son intersection avec la limite Sud-Est de l'emprise du chemin de fer du Canadien National, soit le point "N"; de ce point, vers le Nord-Est, en suivant la limite Sud-Est de l'emprise dudit chemin de fer jusqu'au point "O", situé au Sud-Ouest de la Route Laqueux, à une distance de soixante mètres (60 m) mesurée perpendiculairement à partir de la limite Sud-Ouest de l'emprise de ladite route; de ce point, vers le Nord-Ouest, en suivant une ligne parallèle à la limite Sud-Ouest de ladite emprise, jusqu'à son intersection avec la limite Nord-Ouest du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon (limite Nord-Ouest de la municipalité de Saint-Etienne-de-Lauzon), soit le point "P"; de ce point, vers le Nord-Est, en suivant la limite Nord-Ouest de ladite municipalité jusqu'au point de départ "A".



Lequel territoire est la zone agricole, tel que montré sur la carte no 8.0-21220, datée du 26 mars 1991, à l'échelle 1:20 000 préparée par la Direction des services techniques de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, sous réserve des inclusions et/ou exclusions à la zone agricole qui auraient pu être accordées à ce jour par

décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et inscrites à l'index des immeubles de la division d'enregistrement concernée.

N.B. La présente description technique remplace la description technique préparée par Denis Fiset, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 1979, portant le numéro 20 de ses minutes et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Lévis, le 12 décembre 1979, sous le numéro 235 784.

Fait à Saint-Romald, le 19 avril 1991, pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Minute: 5231

Dossier: 8.C-21220

Préparée par: *Michel Robitaille*  
MICHEL ROBITAILLE  
ARPEVTEUR-GEOMETRE

Copie conforme à la minute originale  
Saint-Romald, le

par: \_\_\_\_\_  
MICHEL ROBITAILLE  
ARPEVTEUR-GEOMETRE

Commission de Protection du  
Territoire Agricole du Québec  
Le 19 avril 1991

*N. Cagnon*  
Président

Date du décret 1991-06-22

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
(QUÉBEC)

D E C I S I O N

IDENTIFICATION DU DOSSIER:

No: 2116D - 089870  
Lot(s): P.160 (Concession Ste-Elisabeth)  
Cadastre: St-Étienne de Lauzon  
Div. d'enreg.: Lévis  
Superficie: 9,46 acres  
Municipalité: St-Étienne de Lauzon  
MRC: Chutes-de-la-Chaudière

NOM DES PARTIES:

JEAN-GUY BLONDEAU

PARTIE DEMANDERESSE

MEMBRES PRÉSENTS: Me Georges Labrecque, vice-président  
Monsieur Armand Guérard, commissaire

DATE DE LA DÉCISION: 1986 01 03

NATURE DE LA DEMANDE:

Le demandeur veut faire inclure dans la zone agricole de la municipalité de St-Étienne de Lauzon l'emplacement visé par la demande.

MOTIF(S) DE LA DÉCISION:

Selon les faits au dossier, ce terrain fait partie d'une plus grande unité appartenant au demandeur et situé en zone agricole. Ledit terrain est adjacent à des terres cultivées.

(Dossier numéro: 2116D - 089870)

/2...

Il soumet qu'il est producteur agricole et que cet emplacement est cultivé.

CONSIDÉRANT l'exploitation en agriculture de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT que la présente autorisation favorisera l'agriculture;

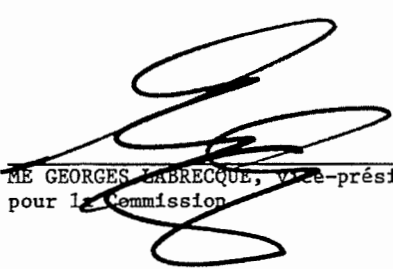
DISPOSITIF(S):

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION:

ACCORDE l'autorisation d'inclure dans la zone agricole de la municipalité de St-Étienne de Lauzon, un terrain d'une superficie approximative de 9,46 acres compris sur le lot 160, de la concession de Ste-Elisabeth, au cadastre de St-Étienne de Lauzon, division d'enregistrement de Lévis.

La présente décision ne prendra cependant effet que le jour du dépôt au bureau d'enregistrement de Lévis d'un avis de la présente décision fait conformément à l'article 67 de la Loi.

Afin que la Commission puisse déposer au bureau d'enregistrement précité l'avis dont il est question au paragraphe précédent, le demandeur devra fournir à la Commission une description technique exhaustive du lot 160 sur lequel porte la présente autorisation.

  
M. GEORGES LABRECQUE, vice-président  
pour la Commission

Ce document de travail contient une sélection d'interventions jugées pertinentes aux fins d'analyse et, le cas échéant, des annotations.



Mètres 100 200

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213 - Sect. Saint-Étienne-de-Lauzon (M) 25010  
Photo # SAINT-ÉTIENNE-D

Échelle 1:5000

Prise de vue :

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2008-11-13 13:26:32

Exclusion  
Inclusion  
Zone agricole



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le six avril deux mille dix à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

---

CV-2010-02-96

**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole situés en bordure de la route Lallemand (secteur Lévis)**

Réf. : URBA-2010-043

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande d'exclusion de la zone agricole des lots indiqués à l'annexe 2 de la fiche de prise de décision URBA-2010-043, d'une superficie de 160 057 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères énoncés en annexe à la présente résolution.

De demander à cette commission de retirer le secteur 10 de son dossier 365092 et de le traiter dans le cadre de la présente demande d'exclusion compte tenu que les lots visés ont fait l'objet d'une inclusion dont une partie a été exclue et que cette commission a permis la construction d'un chemin d'accès.

annexe

Adoptée à l'unanimité

Québec, le 2 mars 2010

Maître Michel Monat  
Aménagiste et avocat  
Ville de Lévis  
996, rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

**OBJET :** Dossier : 365092  
Demandeur : Ville de Lévis  
MRC : Lévis (TE)  
Circ. foncière : Lévis

---

Cher confrère,

Dans le cadre de l'analyse juridique du dossier mentionné en exergue, nous avons constaté que certaines prescriptions de la Loi n'ont pas été respectées.

En effet, certains lots visés par la demande ne sont pas mentionnés à la résolution de la Ville de Lévis et ne font pas l'objet d'un avis de conformité tel que requis.

À cet effet, vous trouverez, ci-joint, la liste de ces lots.

Afin de remédier à cette situation, auriez-vous l'obligeance de nous faire parvenir l'avis de conformité pour chacun des lots visés, qui peut prendre la forme d'une simple lettre signée de votre part et nous faire parvenir également une nouvelle résolution de la Ville de Lévis mentionnant les lots manquants.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.



Ève-Andrée Charest, avocate  
Direction des affaires juridiques

EAC/jm

p.j. Liste des lots

**Demande d'exclusion de la Ville de Lévis  
Documents manquants**

		Avis de conformité	Résolution
Secteur 1	2 384 459	X	
Secteur 4	3 093 345	X	X
Secteur 6	2 849 490	X	
	2 846 770	X	
Secteur 7	4 116 663	X	X
	1 962 665	X	X
Secteur 8	1 961 107	X	
	à		
	1 961 126		
	1 962 548	X	X
	1 963 925	X	
	1 963 926	X	X
	4 310 007	X	
	4 310 008	X	X
	1 964 171	X	
	à		
	1 964 185		
	1 964 249	X	
	1 964 253		
	1 964 271	X	
	à		
	1 964 284		
	2 244 625	X	
	2 244 703	X	
	2 244 723	X	
	2 244 800	X	
	2 244 802	X	
	2 555 180	X	
	3 133 160	X	
3 243 440	X		
4 310 008	X		
Secteur 9	3 019 377	X	X
	3 020 266	X	X
	3 020 282	X	X
	3 020 085	X	X
	à		
3 020 288			

		<b>Avis de conformité</b>	<b>Résolution</b>
<b>Secteur 9</b> (suite)	3 020 290	X	X
	3 021 884	X	X
<b>Secteur 10</b>	3 017 844	X	X
	4 429 320 à 4 429 322	X	
	3 401 630	X	X
	3 578 296	X	X
	4 218 563 à 4 218 569	X	X
	3 911 947		X
	4 429 320 à 4 429 322		X
<b>Secteur 13</b>	2 061 479	X	X
	2 061 481	X	X
<b>Secteur 15</b>	2 845 932	X	X
	2 845 933	X	X

25/02/2010

EAC/

28 JAN. 2010

C.P.T.A.Q.

Le 22 janvier 2010

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, ch. Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

À l'attention de Madame Sylvie Émond

**Objet : Demande d'exclusion**  
Votre dossier : 365092

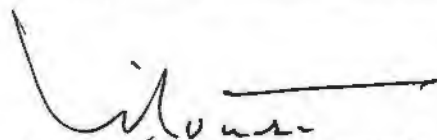
365092  
OK cl.

Madame,

La présente donne suite à votre demande concernant un complément d'information pour le dossier 365092. À cet effet, vous trouverez ci-joint les avis des fonctionnaires municipaux autorisés relatifs à la conformité au règlement de zonage ou le cas échéant au RCI et ce, en regard des différents secteurs.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et n'hésitez pas à vous adresser au soussigné pour toute information additionnelle.

Recevez, Madame, nos cordiales salutations.



Michel Monat, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme

p.j Avis

c.c. M. Robert Cooke, directeur de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Mme Julie Tremblay, directrice adjointe de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Me Raymond Mainguy

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS

28 JAN. 2010

C.P.T.A.Q.



Direction arrondissements et gestion du territoire  
Service d'arrondissement Les-Chutes-de-la-Chaudière-Est

## AVIS DE CONFORMITÉ

---


<b>DESTINATAIRE :</b>	Michel Monat	1000-1000-1000
<b>EXPÉDITEUR :</b>	Roger Paradis	1000-1000-1000
<b>DATE :</b>	Le 14 décembre 2009	1000-1000-1000
<b>OBJET :</b>	Demande de conformité concernant une demande d'exclusion pour le lot visé 2 384 458, Ville de Lévis (secteur Ste-Hélène-de-Breakeyville).	

---

Monsieur,

Dans le cadre d'une demande d'exclusion du lot visé en objet, le projet ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement) ni au règlement de contrôle intérimaire (RCI).

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

  
Roger Paradis  
inspecteur en bâtiment





28 JAN. 2010

C.P.T.A.Q.

Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Les-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat

**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard

**DATE :** 14 janvier 2010

**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	2
<b>DÉSIGNATION</b>	SECTEUR ST-ÉTIENNE-DE-LAUZON
<b>LOT VISÉ</b>	3 167 632

## AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10

---

Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat

**EXPÉDITEUR :** Roger Paradis

**DATE :** Le 14 décembre 2009

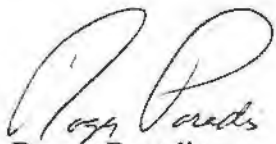
**OBJET :** Demande de conformité concernant une demande d'exclusion pour les lots visés 2 380 579, 2 383 260, 2 383 264, 2 383 266, 2 383 267, 2 383 270, 2 383 274, 2 383 275, 2 383 276 et 2 383 278, Ville de Lévis (secteur Ste-Hélène-de-Breakeyville).


---

Monsieur,

Dans le cadre d'une demande d'exclusion des lots visés en objet, le projet ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement) ni au règlement de contrôle intérimaire (RCI).

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

  
Roger Paradis  
inspecteur en bâtiment



## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat

**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard

**DATE :** 14 janvier 2010

**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	4
<b>DÉSIGNATION</b>	SECTEUR ST-NICOLAS
<b>LOT VISÉ</b>	1 963 243, 1963946, 1 963 247, 1 963 948 et 3 472 980

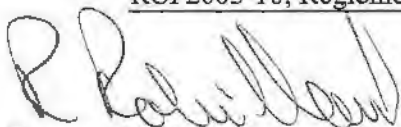
## AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10, Règlement de zonage 94

---



Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat

**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard

**DATE :** 14 janvier 2010

**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

SECTEUR	4.1
DÉSIGNATION	SECTEUR ST-NICOLAS
LOT VISÉ	1 962 370 et 2 871 590

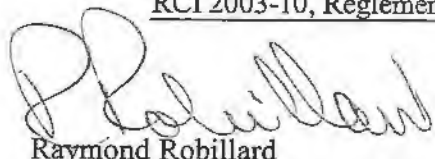
## AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10, Règlement de zonage 94

---



Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard  
**DATE :** 14 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	<b>5</b>
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>SECTEUR ST-NICOLAS</b>
<b>LOT VISÉ</b>	<b>3 296 292</b>


### AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

X ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10, Règlement de zonage 94

---



Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest



28 JAN. 2010

C.P.T.A.Q.

Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Les-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard  
**DATE :** 14 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	6
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>SECTEUR ST-ÉTIENNE-DE-LAUZON</b>
<b>LOT VISÉ</b>	3 167 487

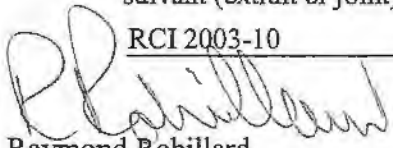
## AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10

---

  
Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest



28 JAN. 2010

C.P.T.A.Q.

Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Les-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard  
**DATE :** 14 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

SECTEUR	7
DÉSIGNATION	SECTEUR ST-NICOLAS
LOT VISÉ	1 962 664

## AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

X ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10, Règlement de zonage 94

---

Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard  
**DATE :** 14 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

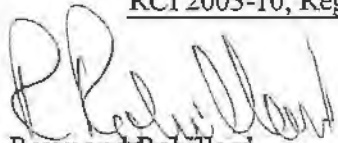
<b>SECTEUR</b>	8
<b>DÉSIGNATION</b>	SECTEUR ST-NICOLAS
<b>LOT VISÉ</b>	1 960 743 à 1 960 758.....3 418 530

### AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

X ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10, Règlement de zonage 94



Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest

28 JAN. 2010



Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

## NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE :	Michel Mona
EXPÉDITEUR :	Pierre-Luc Therrien
DATE :	20 janvier 2010
OBJET:	Avis de conformité

IDENTIFICATION DU PROJET	
SECTEUR :	9
LOTS :	3 018 085, 3 018 086, 3 018 087, 3 018 092, 3 020 202, 3 021 212, 3 020 277, 3 020 279, 3 020 280, 3 020 283, 3 020 284, 3 020 377, 3 020 488 et 3 401 684

Monsieur Monat,

Conformément à votre demande du 23 novembre 2009, et ce, concernant l'objet mentionné ci-dessus, vous trouverez ci-après des extraits des sections 5 et 8 du formulaire intitulé «Certificat du greffier de la Ville de Lévis attestant la conformité d'un projet aux règlements municipaux».

Ces sections devront être dûment complétées de la façon suivante. De plus, vous trouverez une note concernant la conformité du projet en relation avec la réglementation d'urbanisme en vigueur à ce jour.

## 5. Zonage de l'aire d'exploitation

- a) zonage municipal, zone A 94-11, Territoire non assujéti au RCI sur la gestion de fonction résidentielle

- résidentiel  
 commercial  
 mixte (résidentiel et commercial)
- agricole : Unifamiliale et bifamiliale isolée autorisées  
 industriel  
 autre (précisez) : \_\_\_\_\_

- b) zonage agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., ch. P-41.1)

- oui       non

## 8. Permis municipal

- aucun permis municipal n'est requis pour ce projet.  
 le permis ne sera délivré qu'après la réception du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement  
 le permis municipal a été délivré le \_\_\_\_\_

## NOTE :

- ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme  
 ce projet contrevient à la réglementation d'urbanisme et plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) : \_\_\_\_\_

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous transmettons nos meilleures salutations.

Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRE :	Michel Mona
EXPÉDITEUR :	Pierre-Luc Therrien
DATE :	20 janvier 2010
OBJET:	Avis de conformité

IDENTIFICATION DU PROJET	
SECTEUR :	10
LOTS :	3 911 947, 4 300 219

Monsieur Monat,

Conformément à votre demande du 23 novembre 2009, et ce, concernant l'objet mentionné ci-dessus, vous trouverez ci-après des extraits des sections 5 et 8 du formulaire intitulé «Certificat du greffier de la Ville de Lévis attestant la conformité d'un projet aux règlements municipaux».

Ces sections devront être dûment complétées de la façon suivante. De plus, vous trouverez une note concernant la conformité du projet en relation avec la réglementation d'urbanisme en vigueur à ce jour.

**5. Zonage de l'aire d'exploitation**

a) zonage municipal, zone A 84-38 Territoire non assujéti au RCI sur la gestion de fonction résidentielle

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> résidentiel                       | <input checked="" type="checkbox"/> agricole, foresterie |
| <input type="checkbox"/> commercial                        | <input type="checkbox"/> industriel                      |
| <input type="checkbox"/> mixte (résidentiel et commercial) | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____        |

b) zonage agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., ch. P-41.1)*

- oui       non

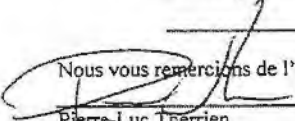
**8. Permis municipal**

- aucun permis municipal n'est requis pour ce projet
- le permis ne sera délivré qu'après la réception du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement
- le permis municipal a été délivré le \_\_\_\_\_

**NOTE :**

- ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme
- ce projet contrevient à la réglementation d'urbanisme et plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) : Règlement zonage # 234, usage résidentiel non autorisé

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous transmettons nos meilleures salutations.

  
Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE :	Michel Mona
EXPÉDITEUR :	Pierre-Luc Therrien
DATE :	20 janvier 2010
OBJET:	Avis de conformité

IDENTIFICATION DU PROJET	
SECTEUR :	11
LOTS :	2 431 459, 2 431 460, 2 431 461

Monsieur Monat,

Conformément à votre demande du 23 novembre 2009, et ce, concernant l'objet mentionné ci-dessus, vous trouverez ci-après des extraits des sections 5 et 8 du formulaire intitulé «Certificat du greffier de la Ville de Lévis attestant la conformité d'un projet aux règlements municipaux».

Ces sections devront être dûment complétées de la façon suivante. De plus, vous trouverez une note concernant la conformité du projet en relation avec la réglementation d'urbanisme en vigueur à ce jour.

5. Zonage de l'aire d'exploitation

a) zonage municipal, zone Ia 53-14, Territoire non assujéti au RCI sur la gestion de fonction résidentielle

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> résidentiel                       | <input checked="" type="checkbox"/> agricole :    |
| <input checked="" type="checkbox"/> commercial             | <input checked="" type="checkbox"/> industriel    |
| <input type="checkbox"/> mixte (résidentiel et commercial) | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____ |

b) zonage agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., ch. P-41.1)*

- oui       non

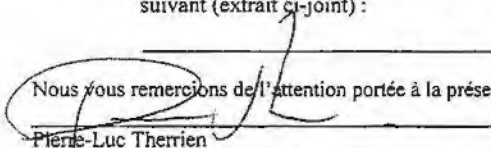
8. Permis municipal

- aucun permis municipal n'est requis pour ce projet
- le permis ne sera délivré qu'après la réception du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement
- le permis municipal a été délivré le \_\_\_\_\_

NOTE :

- ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme
- ce projet contrevient à la réglementation d'urbanisme et plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous transmettons nos meilleures salutations.

  
Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard  
**DATE :** 14 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	<b>12</b>
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>SECTEUR ST-NICOLAS</b>
<b>LOT VISÉ</b>	<b>1 961 375 ..... 4 091 247</b>

### AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10, Règlement de zonage 94



Raymond Robillard  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRE :	Michel Mona
EXPÉDITEUR :	Pierre-Luc Therrien
DATE :	20 janvier 2010
OBJET:	Avis de conformité

**IDENTIFICATION DU PROJET**

SECTEUR :	13
LOTS :	2 059 683, *

Monsieur Monat,

Conformément à votre demande du 23 novembre 2009, et ce, concernant l'objet mentionné ci-dessus, vous trouverez ci-après des extraits des sections 5 et 8 du formulaire intitulé «Certificat du greffier de la Ville de Lévis attestant la conformité d'un projet aux règlements municipaux».

Ces sections devront être dûment complétées de la façon suivante. De plus, vous trouverez une note concernant la conformité du projet en relation avec la réglementation d'urbanisme en vigueur à ce jour.

**5. Zonage de l'aire d'exploitation**

a) zonage municipal, zone 122-A      Territoire non assujéti au RCI sur la gestion de fonction résidentielle

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> résidentiel                       | <input checked="" type="checkbox"/> agricole :    |
| <input type="checkbox"/> commercial                        | <input type="checkbox"/> industriel               |
| <input type="checkbox"/> mixte (résidentiel et commercial) | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____ |

b) zonage agricole au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., ch. P-41.1)*

- oui                       non

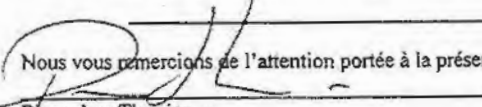
**8. Permis municipal**

- aucun permis municipal n'est requis pour ce projet
- le permis ne sera délivré qu'après la réception du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement
- le permis municipal a été délivré le \_\_\_\_\_

**NOTE :**

- ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme
- ce projet contrevient à la réglementation d'urbanisme et plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) : Règlement de zonage # 577, usage unifamiliale isolée autorisée en vertu des articles 40 et 101 de la LPTAQ.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous transmettons nos meilleures salutations.

  
Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire

28 JAN. 2010



C.P. D. Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest

## NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE :	Michel Mona
EXPÉDITEUR :	Pierre-Luc Therrien
DATE :	20 janvier 2010
OBJET:	Avis de conformité

IDENTIFICATION DU PROJET	
SECTEUR :	14
LOTS :	2 059 660, 2 059 668, 2 059 669 et 2 061 242

Monsieur Monat,

Conformément à votre demande du 23 novembre 2009, et ce, concernant l'objet mentionné ci-dessus, vous trouverez ci-après des extraits des sections 5 et 8 du formulaire intitulé «Certificat du greffier de la Ville de Lévis attestant la conformité d'un projet aux règlements municipaux».

Ces sections devront être dûment complétées de la façon suivante. De plus, vous trouverez une note concernant la conformité du projet en relation avec la réglementation d'urbanisme en vigueur à ce jour.

## 5. Zonage de l'aire d'exploitation

a) zonage municipal, zone 146-A, 134 R et 155-R

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> résidentiel            | <input checked="" type="checkbox"/> agricole :    |
| <input type="checkbox"/> commercial                        | <input type="checkbox"/> industriel               |
| <input type="checkbox"/> mixte (résidentiel et commercial) | <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____ |

b) zonage agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., ch. P-41.1)

- oui                       non

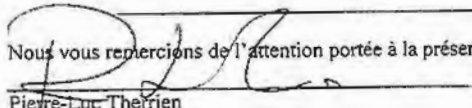
## 8. Permis municipal

- aucun permis municipal n'est requis pour ce projet
- le permis ne sera délivré qu'après la réception du certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement
- le permis municipal a été délivré le \_\_\_\_\_

## NOTE :

- ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme
- ce projet contrevient à la réglementation d'urbanisme et plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous transmettons nos meilleures salutations.

  
Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Raymond Robillard  
**DATE :** 14 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	<b>15</b>
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>SECTEUR ST-ÉTIENNE-DE-LAUZON</b>
<b>LOT VISÉ</b>	<b>2 845 943</b>

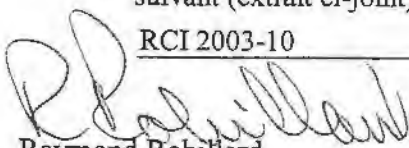
## AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

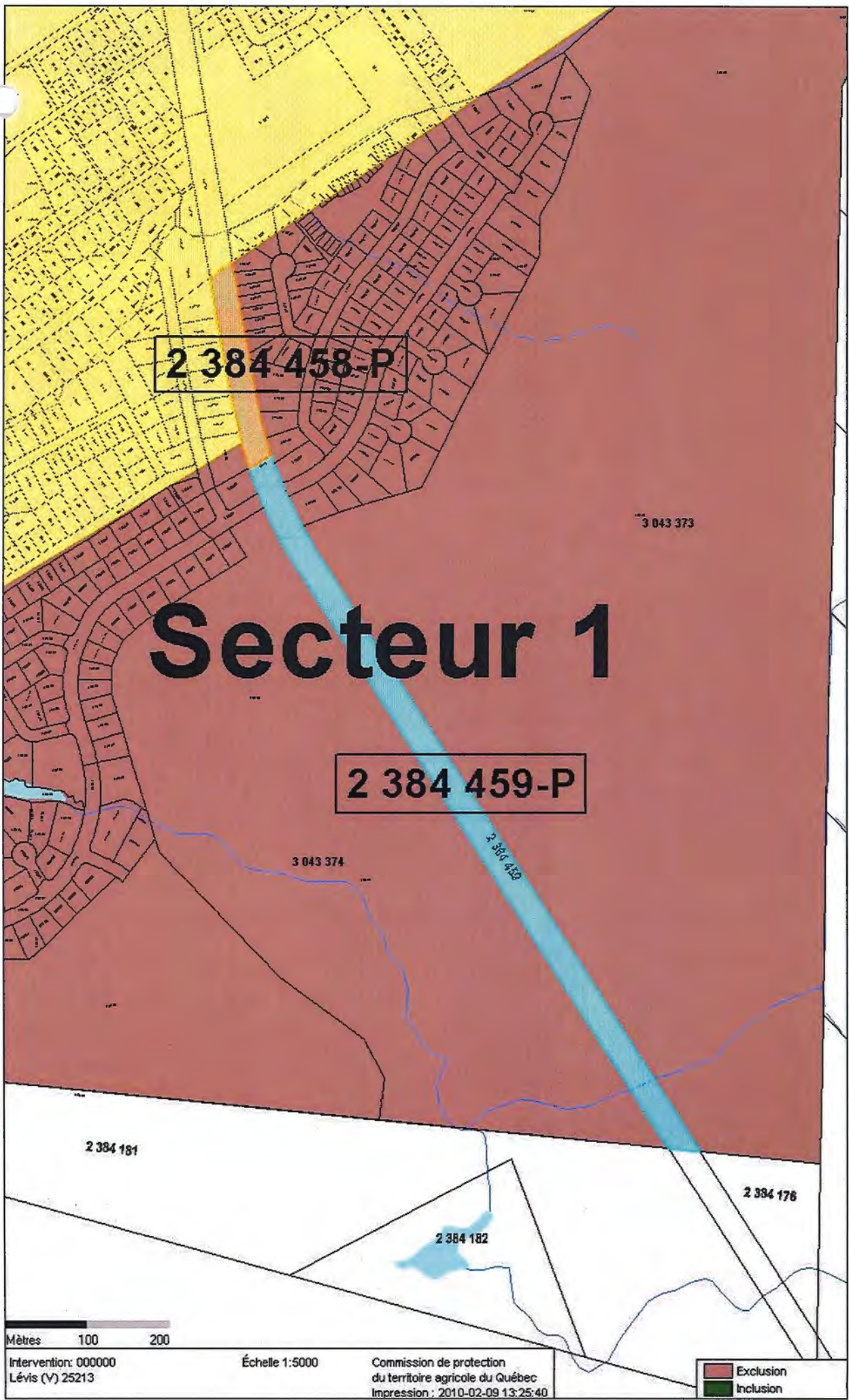
ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

RCI 2003-10

---

  
Raymond Robillard

Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Chutes-Chaudière-Ouest



2 384 458-P

# Secteur 1

2 384 459-P

Mètres 100 200

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:5000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 13:25:40

Exclusion  
Inclusion

# Secteur 2

**3 167 632-P**

**2 846 009**

**2 846 009**

Mètres 20 40

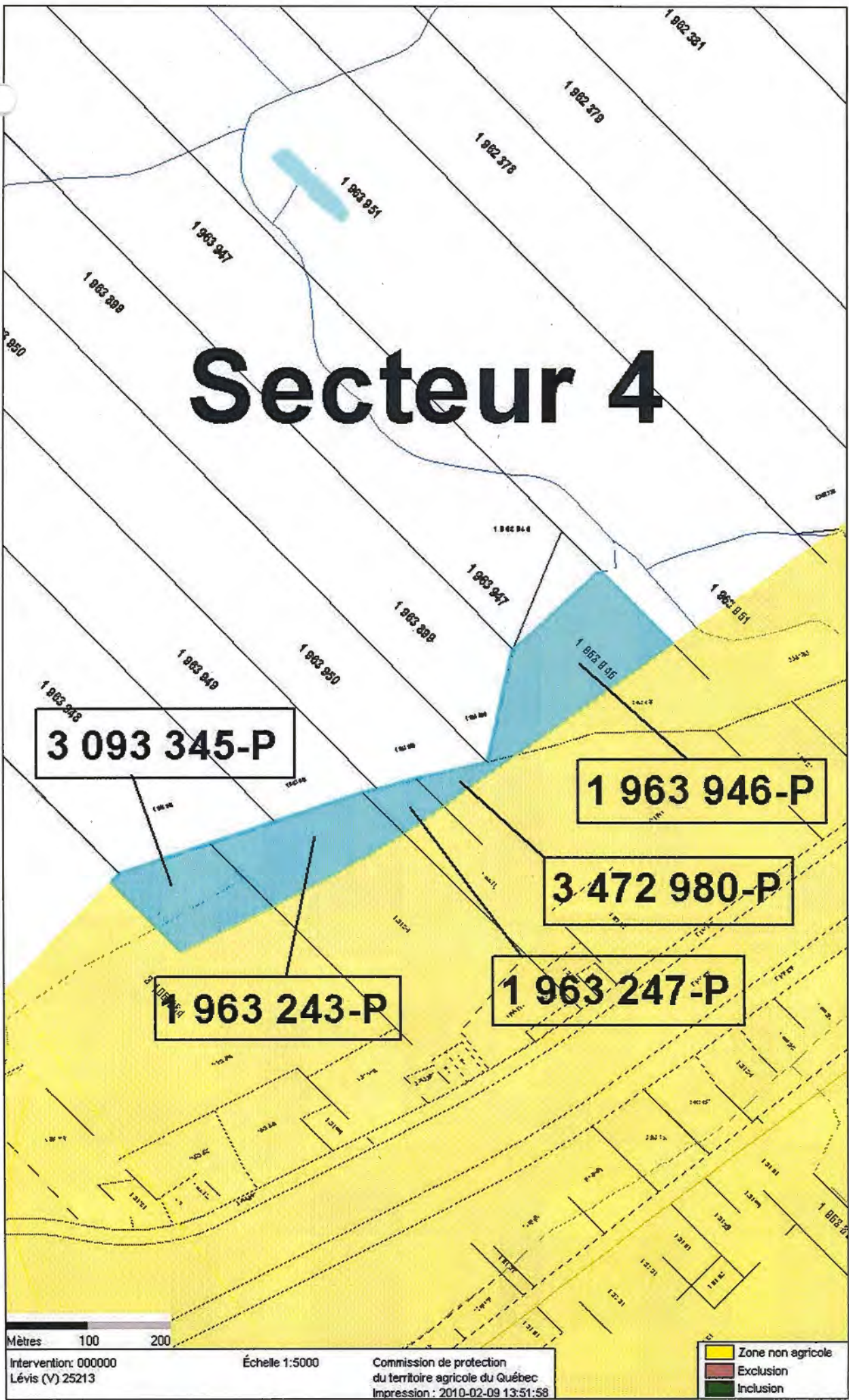
Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:1000

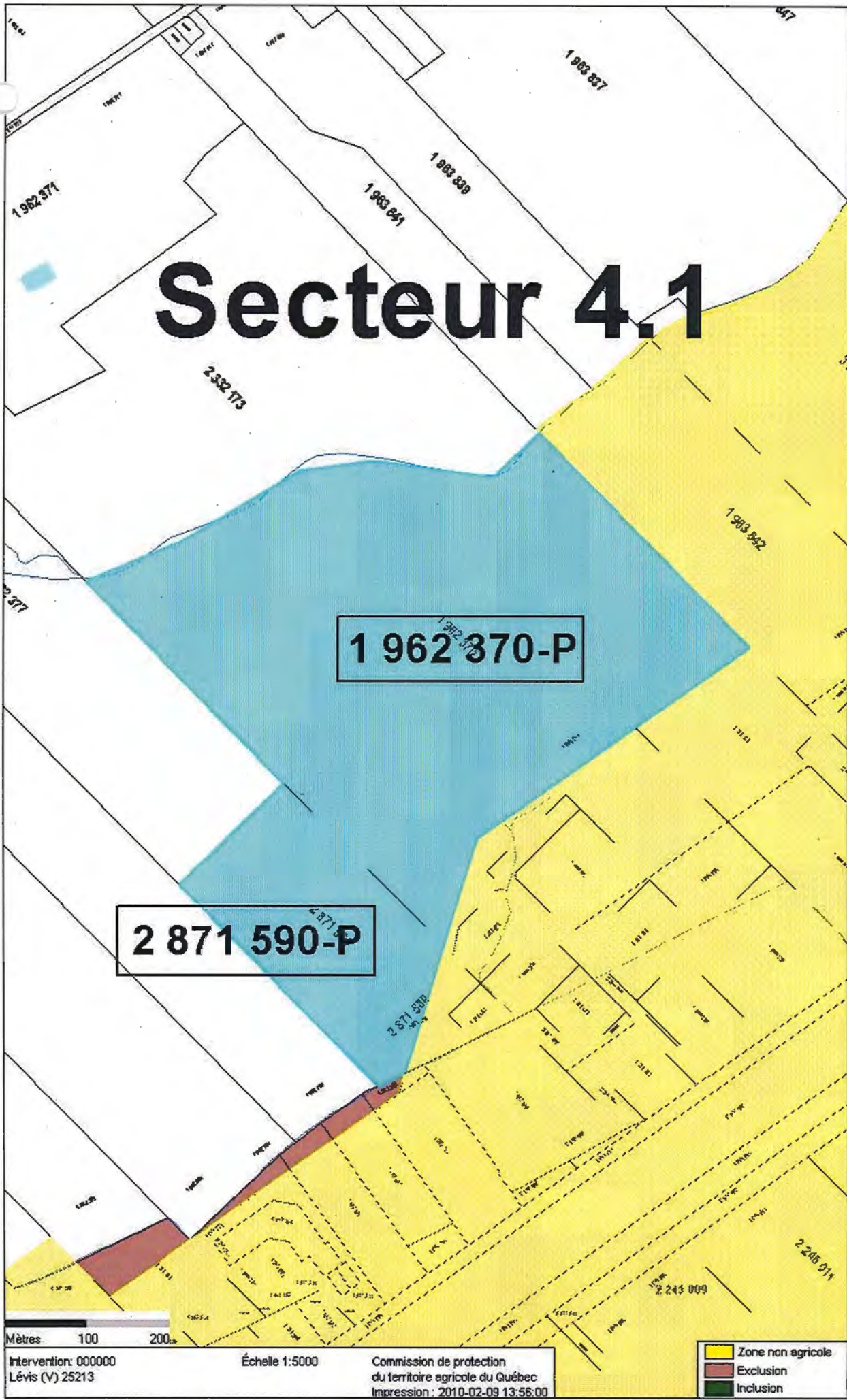
Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 13:22:54

Exclusion  
Inclusion

# Secteur 4



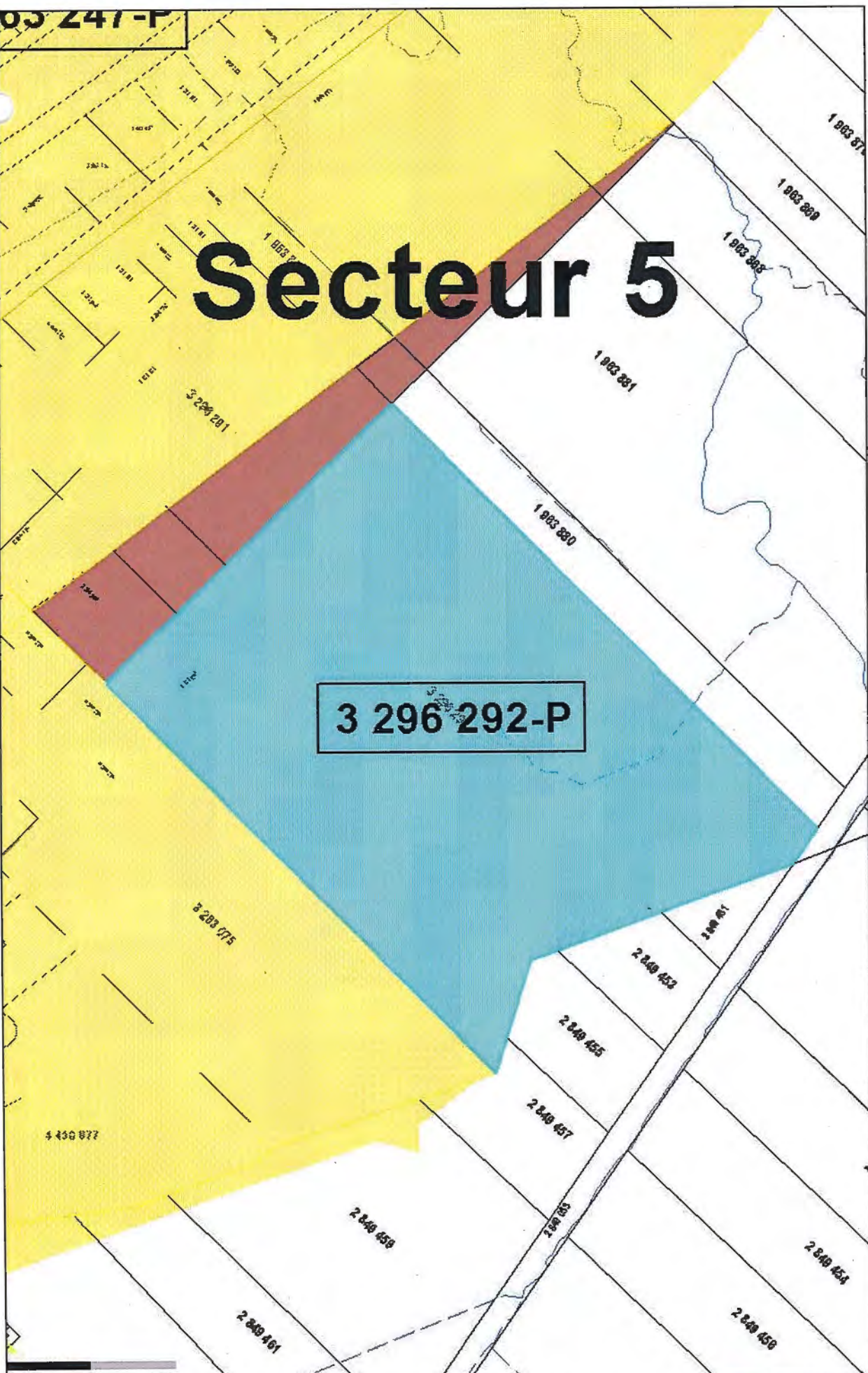
# Secteur 4.1



03 247-P

# Secteur 5

3 296 292-P



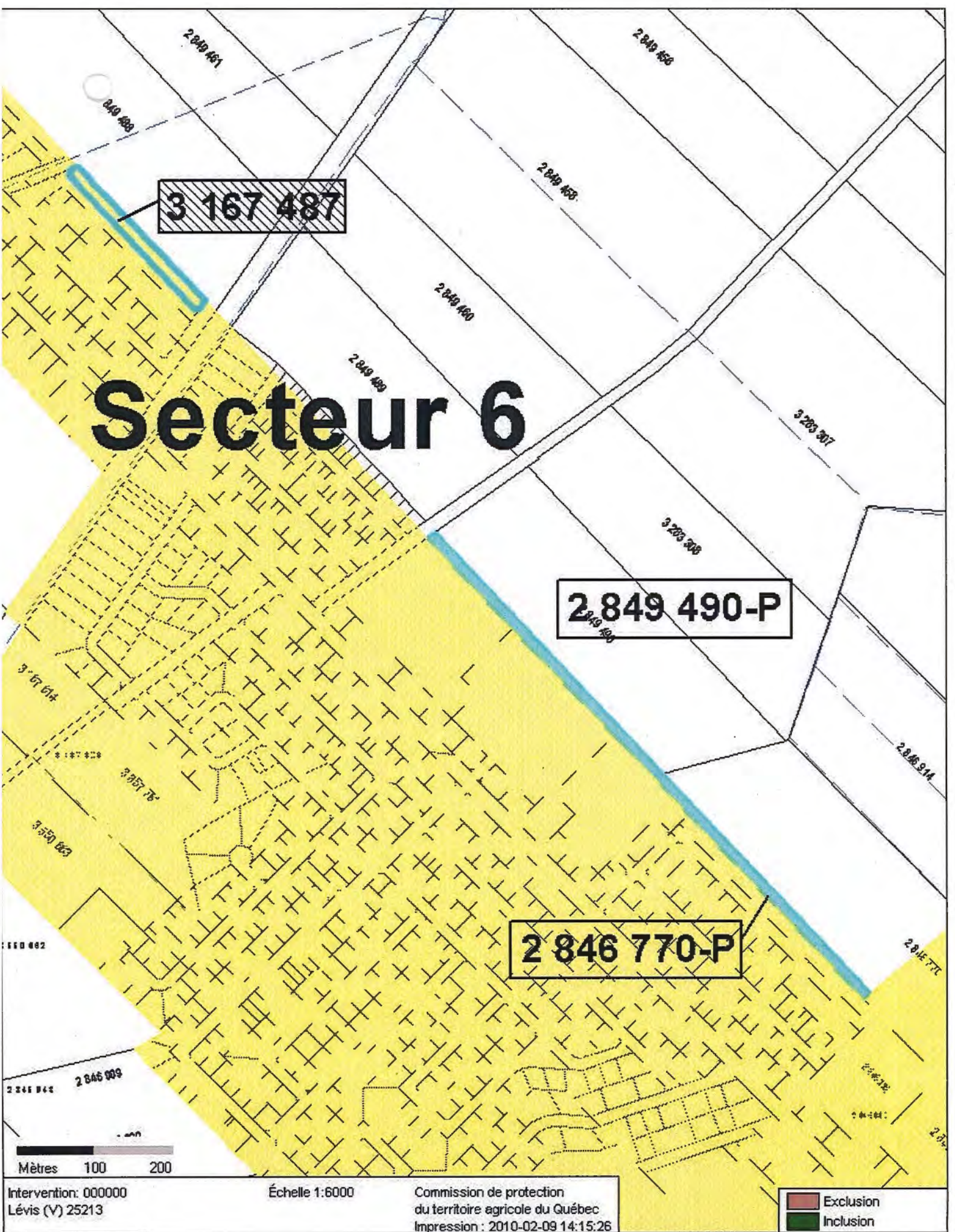
Mètres 100 200

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:5000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 13:59:45

<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow;"></span>	Zone non agricole
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:red;"></span>	Exclusion
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:blue;"></span>	Inclusion



# Secteur 6

3 167 487

2 849 490-P

2 846 770-P

Mètres 100 200

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:6000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 14:15:26

Exclusion  
Inclusion

# Secteur 7

1 962 665-P

1 962 664-P

4 116 663-P

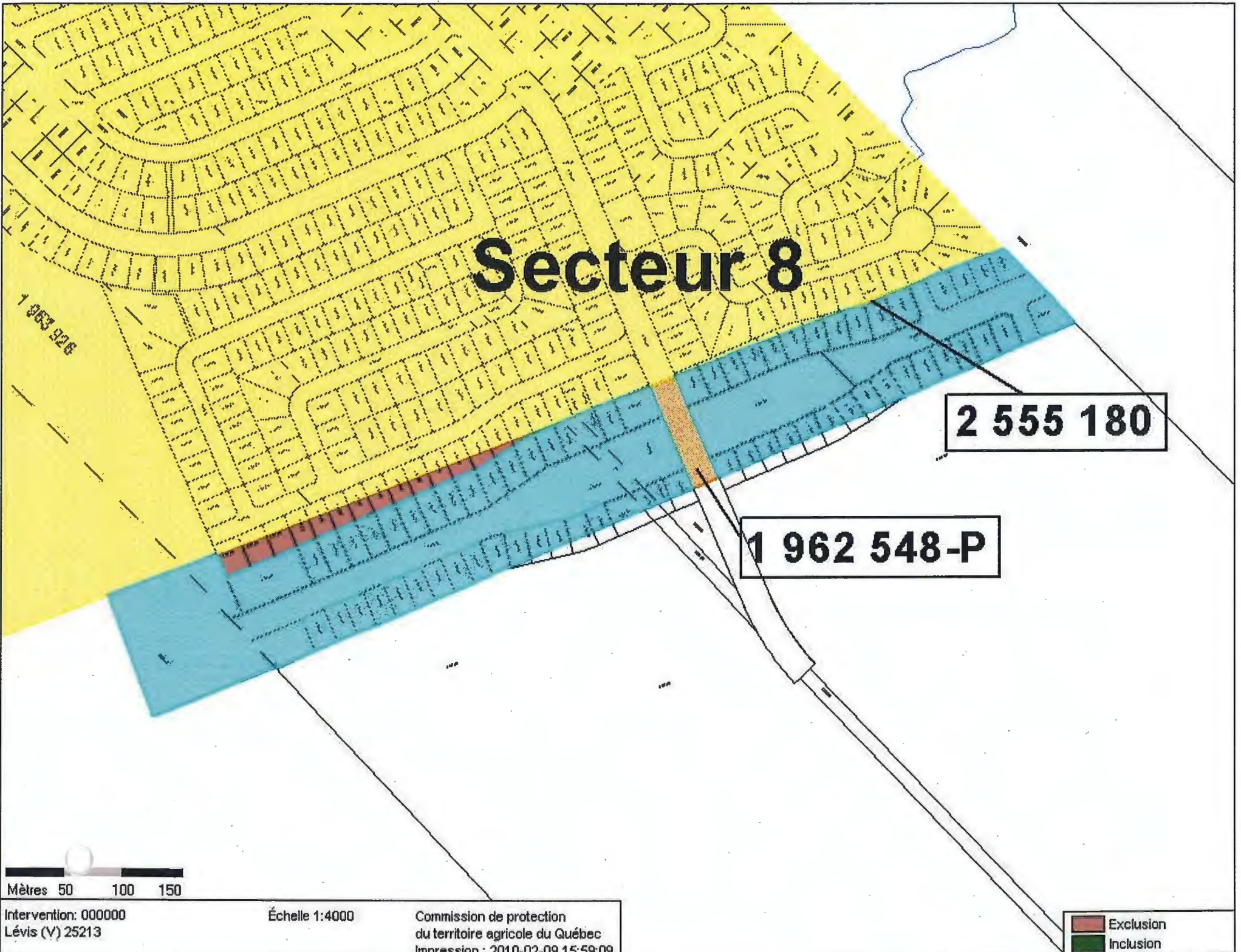
Mètres 100 200

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:5000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 14:46:06

Exclusion  
Inclusion



# Secteur 8

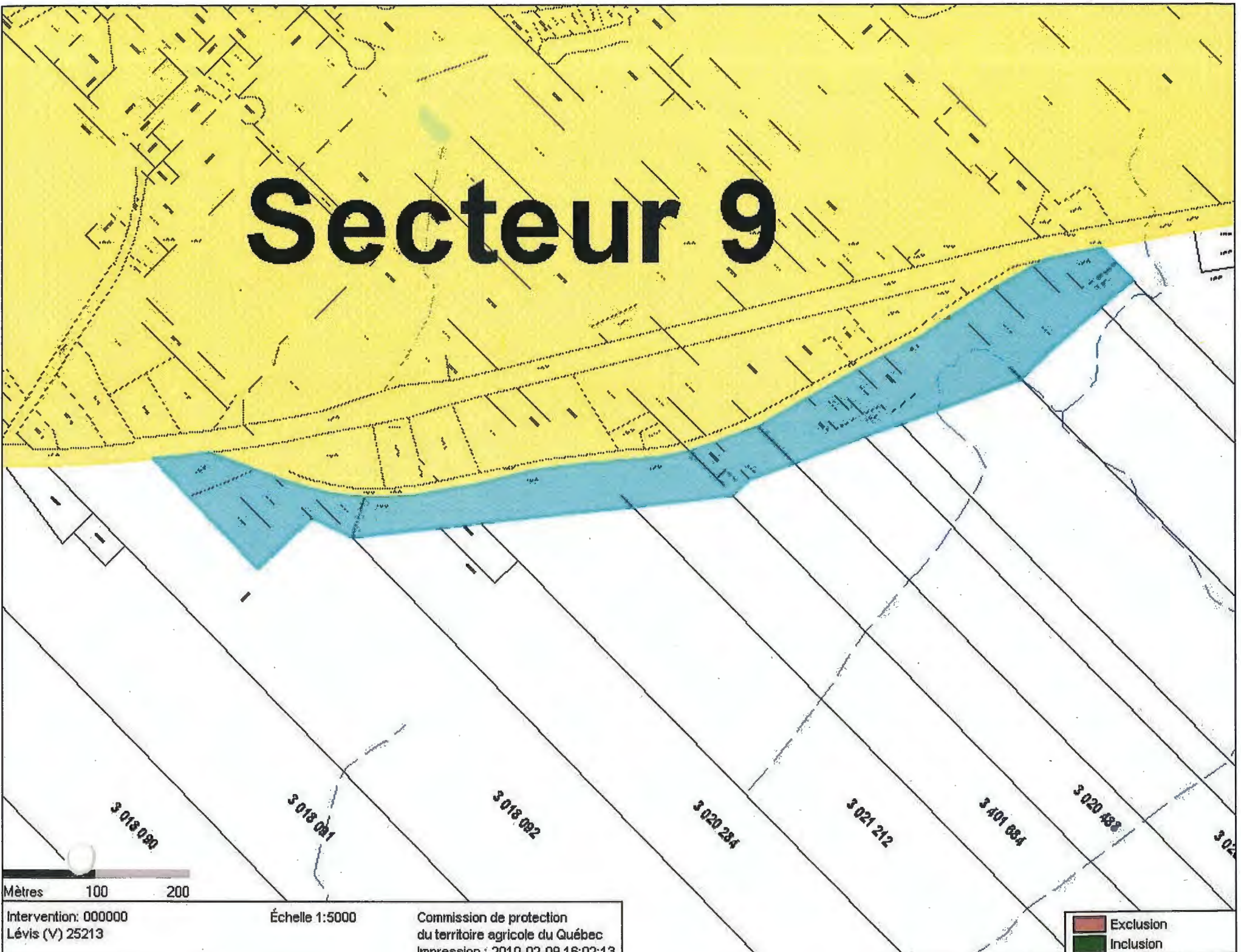
2 555 180

1 962 548-P

Mètres 50 100 150

Exclusion  
Inclusion

# Secteur 9



Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:5000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 16:02:13

Exclusion  
Inclusion

# Secteur 10

Exclusion de l'inclusion

3 401 630-P

3 578 296-P

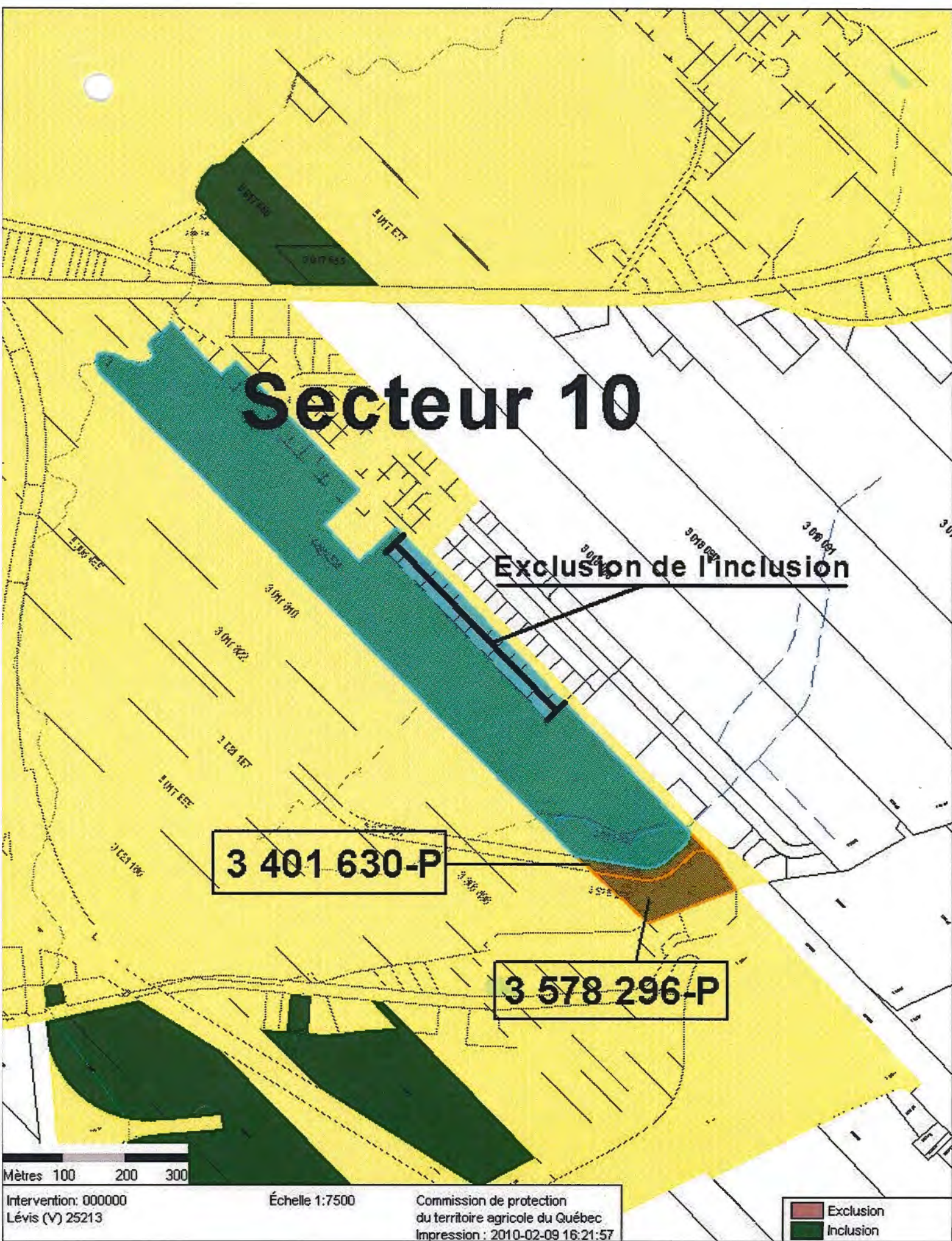
Mètres 100 200 300

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:7500

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 16:21:57

Exclusion  
Inclusion



# Secteur 11

2 431 461-P

2 431 460-P

2 431 459-P

Mètres 100 200

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:5000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-09 16:31:25

Exclusion  
Inclusion

# Secteur 13

2 061 479-P

2 061 479-P

2 061 481-P

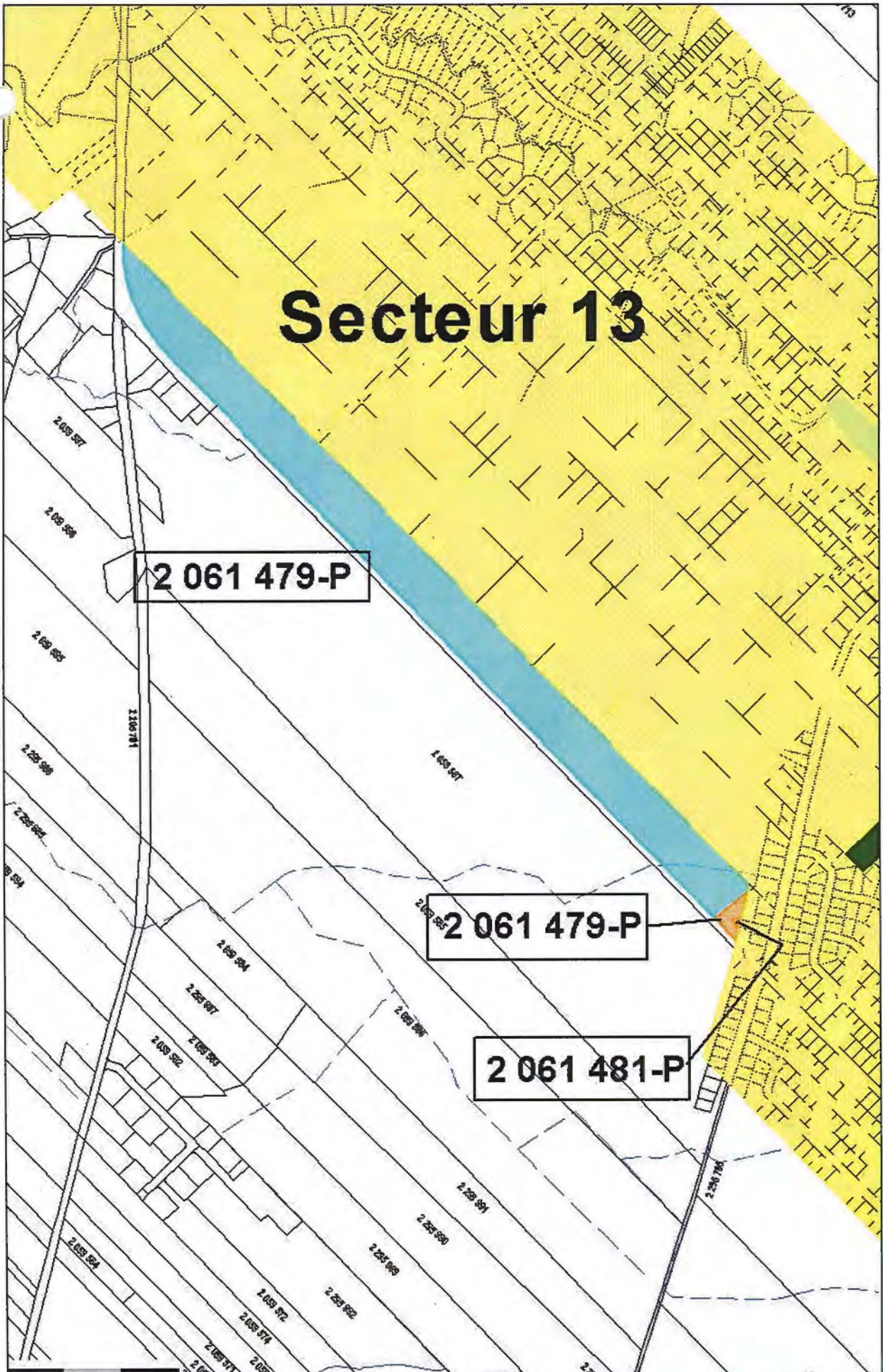
Mètres 100 200 300

Intervention: 365812  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:7500

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-10 09:08:11

- Secteur demandé
- Exclusion
- Inclusion



# Secteur 14

2 059 668-P

2 059 669-P

Mètres 100 200

Intervention: 000000  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:5000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-10 09:14:15

Exclusion  
Inclusion

# Secteur 15

2 845 932

2 845 943-P

2 845 9933

Mètres 100 200

Intervention: 108278  
Lévis (V) 25213

Échelle 1:5000

Commission de protection  
du territoire agricole du Québec  
Impression : 2010-02-10 09:20:44

■ Secteur demandé  
■ Exclusion  
■ Inclusion



**Direction du développement et de l'aménagement du territoire  
Service de l'urbanisme**

**TÉLÉCOPIE**

Destinataire	Expéditeur
Nom : <u>Mme Sylvie Emond</u>	Nom : Michel Monat
Entreprise : <u>CPTAQ</u>	Date : <u>26/01/2010</u>
Télécopie : <u>418-443-2241</u>	Télécopie : 839-1676
Téléphone : <u>443-3314</u>	Téléphone : 839-4960, poste 4056
Nombre total de pages : (bordereau compris)	

Message :

Bonjour,  
 SUP rempli avec les données de conformité de  
 la demande - 365092 - demande d'inclusion  
 par les succursales - sections 9-10-11-13 et 14

Dans ce cas-ci il s'agit du bon formulaire  
 de conformité.

Bonne nuit  
 Michel Monat

Si vous n'avez pas reçu toutes les pages ou si certaines sont illisibles,  
 veuillez nous en informer



Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Desjardins

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat

**EXPÉDITEUR :** Pierre-Luc Therrien

**DATE :** 22 janvier 2010

**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

SECTEUR	9
DÉSIGNATION	SECTEUR LÉVIS
LOTS VISÉS	3 018 085, 3 018 086, 3 018 087, 3 018 092, 3 020 202, 3 021 212, 3 020 277, 3 020 279, 3 020 280, 3 020 283, 3 020 284, 3 020 377, 3 020 488 et 3 401 684

## AVIS DE CONFORMITÉ

- ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme
- ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Desjardins



Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Desjardins

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Pierre-Luc Therrien  
**DATE :** 22 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

SECTEUR	10
DÉSIGNATION	SECTEUR LÉVIS
LOTS VISES	3 911 947, 4 300 219

### AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

- X ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) : Règlement zonage # 234, usage résidentiel non autorisé.

Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Desjardins



Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Desjardins

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Pierre-Luc Therrien  
**DATE :** 22 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	11
<b>DÉSIGNATION</b>	SECTEUR LÉVIS
<b>LOTS VISÉS</b>	2 431 459, 2 431 460, 2 431 461

## AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Desjardins



Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Desjardins

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Pierre-Luc Therrien  
**DATE :** 22 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

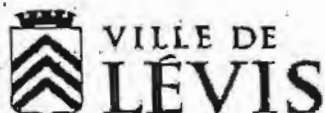
<b>SECTEUR</b>	<b>13</b>
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>SECTEUR PINTENDRE</b>
<b>LOTS VISES</b>	<b>2 059 683</b>

### AVIS DE CONFORMITÉ

ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme

- x ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) : Règlement de zonage # 577, usage unifamiliale isolée autorisée en vertu des articles 40 et 101 de la LPTAQ.

Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Desjardins



Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Service d'arrondissement Desjardins

## AVIS DE CONFORMITÉ

---

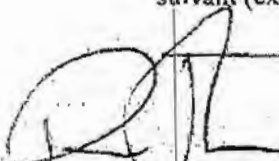
**DESTINATAIRE :** Michel Monat  
**EXPÉDITEUR :** Pierre-Luc Therrien  
**DATE :** 22 janvier 2010  
**OBJET :** Demande d'exclusion dans le cadre des notes 3

---

<b>SECTEUR</b>	<b>14</b>
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>SECTEUR PINTENDRE</b>
<b>LOTS VISÉS</b>	2 059 660, 2 059 668, 2 059 669 et 2 061 242

### AVIS DE CONFORMITÉ

- ce projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme  
 ce projet contrevient au règlement de zonage ou au RCI plus précisément au règlement suivant (extrait ci-joint) :

  
Pierre-Luc Therrien  
Conseiller en aménagement du territoire  
Arrondissement Desjardins

Québec, le 13 janvier 2010

Ville de Lévis  
a/s Michel Monat  
996, rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

**Objet :** Dossier : 365092 DEMANDE D'EXCLUSION  
**Demandeur :** Ville de Lévis  
**Municipalité :** Lévis  
**Circ. foncière :** Lévis  
**M.R.C. :** Lévis (TE)

---

Un peu plus de 45 jours se sont écoulés depuis que la demande mentionnée en objet a été produite à la Commission. Après avoir procédé à l'ouverture d'un dossier, nous vous informons que certaines informations importantes étaient manquantes. Nous constatons qu'à ce jour le dossier est toujours incomplet.

Nous vous invitons à donner suite à notre demande le plus tôt possible puisque dans 30 jours, à compter de la date de la présente, le délai pour compléter ce dossier sera échu et **nous devons vous le retourner sans autre avis**. Il sera toujours loisible de présenter une nouvelle demande accompagnée des documents requis par la Commission.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter la soussignée en composant le (418) 643-3314 pour les appels locaux ou le 1-800-667-5294 pour les appels interurbains sans frais.

Le Service d'ouverture des dossiers  
et de gestion documentaire

Par : Sylvie Émond

c.c. Me Raymond Mainguy, avocat

Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258



DIRECTION DE L'URBANISME  
ET DES ARRONDISSEMENTS  
996, rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6  
Téléphone : (418) 835-4960, poste 4056  
Télécopieur : (418) 839-1256  
www.ville.levis.qc.ca

**Michel Monat**, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme  
mmonat@ville.levis.qc.ca

siers

Lévis, le 22 décembre 2009



Madame Sylvie Émond  
Service d'ouverture des dossiers et de gestion documentaire  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Résolution no. CV-2009-11-73**  
**V/D : 365092 – Ville de Lévis**

Madame,

Tel que requis vous trouverez ci-jointe la résolution du Conseil de Ville no CV-2009-11-73 – Modification de la résolution CV-2009-10-01 « Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole ».

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter nos salutations les meilleures.

Michel Monat, aménagiste et avocat  
Direction de l'urbanisme et des arrondissements

/ml

p.j.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS

996, rue de la Concorde, Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6 • Téléphone: (418) 839-2002 Télécopieur: (418) 839-1256 www.ville.levis.qc.ca



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le sept décembre deux mille neuf à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

nis - Service de Gestion des Dossiers

---

30 DEC. 2009

C.P.T.A.Q.

**CV-2009-11-73**

**Modification de la résolution CV-2009-10-01 « Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole »**

Réf. : URBA-2009-149

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2009-10-01 « Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole » par le remplacement du numéro de lot « 3 296 550 » par celui de « 3 296 292 »

Adoptée à l'unanimité

Québec, le 9 novembre 2009

Ville de Lévis (Chutes-de-la-Chaudière Ouest)  
a/s Michel Monat  
996, rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

**Objet :** **Dossier** : 365092  
**Demandeur** : Ville de Lévis  
**Municipalité** : Lévis  
**Cadastres** : St-Jean-Chrysostome, paroisse de (Lévis)  
Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de  
Saint-Nicolas, paroisse de  
Saint-Joseph, paroisse de (Lévis)  
Lauzon, village de  
Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de  
**MRC** : Lévis (TE)  
**Circ. foncière** : Lévis

La Commission a procédé à l'examen du dossier mentionné en objet et il n'est pas complet. Certaines informations importantes sont manquantes et la demande ne peut être transmise pour expertise professionnelle. Tel que requis, vous voudrez bien nous faire parvenir les documents suivants :

- une copie de la résolution faisant état de la recommandation du conseil municipal. *Il y aurait erreur de # de lot dans la résolution au secteur 5. Le lot visé est le 3296292 au lieu de 3296550 ;*
- l'avis du fonctionnaire municipal autorisé relatif à la conformité au règlement de zonage municipal et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- la liste de tous les propriétaires visés par la demande d'exclusion (voir document ci-joint, page 3) ;
- veuillez nous donner des précisions concernant la demande. Pour le secteur 10, d'après Infolot, le lot 4300219 serait maintenant connu comme étant les lots 4413013 à 4413027. *Pourriez-vous nous préciser lequel ?*

Nous traiterons cette demande dès que le dossier sera complet. Par contre, si celui-ci est toujours incomplet après deux mois et demi à compter de ce jour, il vous sera retourné. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez contacter la soussignée en composant le (418) 643-3314 pour les appels locaux ou le 1-800-667-5294 pour les appels interurbains sans frais.

Le Service d'ouverture des dossiers  
et de gestion documentaire

Par : Sylvie Émond

Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258

*ok →*  
*pas reçu →*  
*ok →*  
*pas reçu →*  
*ok*  
*Change pour 4429322*  
*Tel. Nouv. de M. Monat 7-1-10*



Remis au service de Gestion des Dossiers

09 DEC. 2009

C.P.T.A.Q.

Lévis, le 4 décembre 2009

Madame Sylvie Émond  
Service d'ouverture des dossiers et de gestion documentaire  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Liste des propriétaires**  
**V/D : 365092 – Ville de Lévis**

---

Madame,

Tel que demandé vous trouverez ci-joint la liste des propriétaires des lots visés par municipalité, relativement à la demande d'exclusion de lots de la zone agricole du territoire de la Ville de Lévis référant aux notes 3 du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures.

Cécile Viens, secrétaire de gestion  
Direction de l'urbanisme et des arrondissements

/cv

p.j.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS

09 DEC. 2009

Secteur	Municipalité	Lot visé	Propriétaire (s)	Adresse
1	Breakeyville	2 384 458	Ministère des transports	700, Blvd. René-Lévesque Est, 24e étage, Québec, G1H 5H1
2	St-Étienne	3 167 632	Rachel Blanchet	
C.P.T.A.Q.	Breakeyville	2 380 579	Hydro-Québec	C.P.11604, Succ. Centre-Ville, Montréal, H3C 5T5
		2 383 260	Fibres Breakey Division de Rollan	739, Ave St-Augustin, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Qc, G0S 1E2
		2 383 264	Ville de Lévis	2175, Ch. Du Fleuve, St-Romuald, Qc, G6W 7W9
		2 383 266	Hydro-Québec	C.P.11604, Succ. Centre-Ville, Montréal, H3C 5T5
		2 383 267	Fibres Breakey Division de Rollan	739, Ave St-Augustin, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Qc, G0S 1E2
		2 383 270	Hydro-Québec	C.P.11604, Succ. Centre-Ville, Montréal, H3C 5T5
		2 383 274	Diane Lapierre	
		2 383 275	Hydro-Québec	C.P.11604, Succ. Centre-Ville, Montréal, H3C 5T5
		2 383 276	Lorraine Lapierre	243, Ave St-Augustin, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Qc. G0S 1E1
2 383 278	Laurent Lapierre			
4	St-Nicolas	1 963 243	Les Immeubles Paul-E.Richard Inc	159, 50e rue est, Charlesbourg, G1H 2L2
		1 963 946	9131-2710 Québec inc.	500, Rte 112, Rougemont, J0L 1M0
		1 963 247	Pierre Boudreau	
		1 963 948	Bernard Leblanc	
		3 472 980	9131-2710 Québec inc.	500, Rte 112, Rougemont, J0L 1M0
4,1	St-Nicolas	1 962 370	Marc Vallières	
		2 871 590	Marc Vallières	
5	St-Nicolas	3 296 292	9141-6792 Québec inc.	354, Rte 122, St-Germain-de-Grantham, J0C 1K0
6	St-Étienne	3 167 487	Eugène Huot	
		2 849 490	2969-5210 Québec inc.	411, Rte 122, St-Germain-de-Grantham, Qc., J0C 1K0
		2 846 770	La Fabrique de St-Étienne-de-Lauzon	678, Rue Principale, St-Étienne, Qc., G6J 1J3
7	St-Nicolas	1 962 664	2868-5691 Québec inc.	8389, Ave Sous-le-Vent suite 200, Charny, Qc. G6X 1K7
8	St-Nicolas	1 960 743	*** Groupe de propriétaire ***	
		1 960 744	*** Groupe de propriétaire ***	
		1 960 745	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
		1 960 746	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8

	1 960 747	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 960 748	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 960 749	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 960 750	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 960 751	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 960 752	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 960 753	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 960 754	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 960 755	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 960 756	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 960 757	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 960 758	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 961 107	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 108	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 109	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 110	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 111	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 112	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 113	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 114	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 115	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 116	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 117	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 118	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 119	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 120	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 121	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 122	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 123	Ville de Lévis	2175, Ch. Du Fleuve, St-Romuald, Qc, G6W 7W9
	1 961 125	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 961 126	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 963 925	Les Productions Horticoles Demers inc.	796, Ch. St-Joseph, St-Nicolas, Qc. G7A 1Z6
	1 963 930	Seigneurie de Mont-Murray inc.	135, Blvd. Malcolm-Fraser, La Malbaie, G5A 1A2
	1 964 171	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 172	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 173	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 174	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8

	1 964 175	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 176	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 177	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 178	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 179	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 180	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 181	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 182	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 183	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 184	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 185	*** Groupe de propriétaire ***	
	1 964 249	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 253	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 271	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 272	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 273	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 274	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 275	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 276	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 277	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 278	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 279	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 280	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 281	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 282	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 283	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	1 964 284	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	2 244 625	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	2 244 703	*** Groupe de propriétaire ***	
	2 244 723	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	2 244 800	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	2 244 802	Ville de Lévis	2175, Ch. Du Fleuve, St-Romuald, Qc, G6W 7W9
	2 555 167	François-Pierre Thompson et Natasha Fiset	
	2 555 180	*** Groupe de propriétaire ***	
	3 133 130	LOT INEXISTANT	
	3 243 440	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8
	3 418 530	Les Placements Élie inc.	874, Rue du Poitou, St-Nicolas, Qc. G7A 4B8

Dans la liste des lots  
on avait le 3133160 au lieu de 3133130 et le prop  
avait la Ville de Lévis

9	Lévis	3 018 085	Claude Lachance	[REDACTED]
		3 018 086	Linda Carrier et Daniel Bolduc	[REDACTED]
		3 018 092	Aliette Beaudet	[REDACTED]
		3 020 202	Ville de Lévis	2175, Ch. Du Fleuve, St-Romuald, Qc, G6W 7W9
		3 021 212	Janine Tardif	[REDACTED]
		3 020 277	Yvonne Bégin Pelletier	[REDACTED]
		3 020 279	Léo Poiré	[REDACTED]
			Les Agences Léo Poiré Sports inc.	287, Ch. Des Patriotes, St-Charles-sur-le-Richelieu, Qc., J0H 2G0
		3 020 280	Ville de Lévis	2175, Ch. Du Fleuve, St-Romuald, Qc, G6W 7W9
		3 020 283	Raymond-Marie Carrier	[REDACTED]
		3 020 284	François Guay	[REDACTED]
		3 020 377	Aliette Beaudet et Daniel Lachance	[REDACTED]
		3 020 488	Raymond Poiré	[REDACTED]
3 401 684	Janine Tardif	[REDACTED]		
10	Lévis	3 911 947	Ville de Lévis	2175, Ch. Du Fleuve, St-Romuald, Qc, G6W 7W9
		4 300 219	Paul-Émile Carrier	[REDACTED]
11	Lévis	2 431 459	Daniel Dufour et Huguette Couture	[REDACTED]
		2 431 460	Daniel Dufour et Huguette Couture	[REDACTED]
		2 431 461	Daniel Dufour et Huguette Couture	[REDACTED]
12	St-Nicolas	1 961 375	Angelo Marcolin	[REDACTED]
		1 961 376	Angelo Marcolin	[REDACTED]
		1 961 380	Pierre Lapointe et Odette Bolduc	[REDACTED]
		1 961 381	Réjean Junior Bélanger et Anne-Sophie Martineau	[REDACTED]
		1 961 382	François Falardeau et Marie-Claude Laflamme	[REDACTED]
		1 961 383	Muriel Matte et Clément Villeneuve	[REDACTED]
		1 961 384	Yves Bard et Linda Ross	[REDACTED]
		1 961 385	Yves Bard et Linda Ross	[REDACTED]
		1 961 386	Marie-Andrée Bilodeau et Pierre Arsenault	[REDACTED]
		1 961 387	Marie-Andrée Bilodeau et Pierre Arsenault	[REDACTED]
		1 961 388	Henriette Ouellet	[REDACTED]
		1 961 473	Guy Dion	[REDACTED]
		1 961 474	Fortunat Leclerc et Thérèse St-Hilaire	[REDACTED]
		1 962 950	Benoît Boutin	[REDACTED]

		1 964 486	Giovanni Giacomello	[REDACTED]
		1 964 489	Rébékka Ohlhauser	[REDACTED]
		1 964 491	Steve Blondeau et Nathalie Rousseau	[REDACTED]
		1 964 492	Steve Blondeau et Nathalie Rousseau	[REDACTED]
		1 964 493	Nicole Hardy et Denis Nolin	[REDACTED]
		1 964 494	Fanny Jolin et Alexandre Leclerc	[REDACTED]
		1 964 495	Benoît Boutin	[REDACTED]
		4 091 247	Odette Bolduc et Pierre Lapointe	[REDACTED]
<b>13</b>	<b>Pintendre</b>	2 059 683	André Carrier	[REDACTED]
			Hélène Carrier	[REDACTED]
			Fernand Carrier	[REDACTED]
			Lise Carrier	[REDACTED]
			Céline Carrier	[REDACTED]
			Lorraine Carrier	[REDACTED]
			Denise Carrier	[REDACTED]
<b>14</b>	<b>Pintendre</b>	2 059 660	Jean Carrier	[REDACTED]
			Jacques Brouard	[REDACTED]
			Michel Carrier	[REDACTED]
		2 059 668	René Larochelle, Jules Larochelle, et Luc Larochelle	[REDACTED]
		2 059 669	Succession Paul Bilodeau	[REDACTED]
		2 061 424	Lucille Noël	[REDACTED]
<b>15</b>	<b>St-Étienne</b>	2 845 943	Jean-Paul Bolduc	[REDACTED]
		<b>*** Groupe de propriétaire ***</b>	Christian Boulet	[REDACTED]
			Luc Gauthier	[REDACTED]
			Éric Simard	[REDACTED]
			Stéphane Turcotte	[REDACTED]
			François Gagnon	[REDACTED]
			Annie Dufour	[REDACTED]
			Michel Lucas	[REDACTED]
			Véronique Lepage	[REDACTED]



PAR TÉLÉCOPIEUR (418-643-2261)

Québec, le 11 décembre 2009

Commission de la protection du territoire agricole du Québec  
a/s Madame Sylvie Émond  
Service d'ouverture des dossiers  
200, chemin Sainte-Foy  
2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Demande d'exclusion de la Ville de Lévis / Dossier n° 365092  
N/Réf. : 507181-1

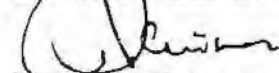
---

Madame,

Nous sommes les procureurs de monsieur Paul-Émile Carrier, lequel est propriétaire de l'immeuble faisant l'objet de la demande d'exclusion pour le secteur 10 dans le dossier mentionné en titre. Tel que déjà indiqué dans notre lettre du 25 novembre 2009, nous vous soumettons avec la présente un argumentaire additionnel au soutien de la demande d'exclusion pour le secteur 10 que nous vous demandons de déposer au dossier de la Commission.

Nous vous remercions à l'avance de votre bonne collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**



**Raymond Mainguy, avocat**  
raymond.mainguy@jolicoeurlacasse.com

RM/ab

P.J.

c.c. Monsieur Paul-Émile Carrier  
Madame Brigitte Carrier  
Me Michel Monat

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.  
1134, Grande Allée Ouest, bureau 600  
Québec (Québec) G1S 1E5 CANADA

Affiliations internationales  
Pannone Law Group  
Lawyers Associated Worldwide

T | 418 | 681 | 7007  
F | 418 | 681 | 7100  
jolicoeurlacasse.com

Québec  
Trois-Rivières  
Montréal

**ARGUMENTS AU SOUTIEN DE LA DEMANDE D'EXCLUSION DU SECTEUR 10 –**  
**DOSSIER NUMÉRO 365092**

En ajout des arguments déjà déposés par la Ville de Lévis au soutien de sa demande d'exclusion, nous soumettons à la Commission les arguments additionnels suivants :


1. La Commission a déjà reconnu que la terre de monsieur Paul-Émile Carrier avait déjà perdu depuis longtemps sa vocation agricole alors que tout l'immeuble a été exclu de la zone agricole permanente de la Ville de Lévis lors du processus de révision de cette zone agricole entrée en vigueur par décret le 19 octobre 1991;
2. Cependant, suite à une demande du fils de monsieur Carrier, monsieur Paul Carrier, qui souhaitait la cultiver, la Commission ordonnait le 22 décembre 1992, dans le dossier 198638, d'inclure la terre de ce dernier dans la zone agricole;
3. Tel qu'il appert de cette décision, la Commission et la MRC ont accepté d'inclure le terrain de monsieur Carrier dans la zone agricole pour un horizon de quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que l'expansion de parc industriel se concrétise;
4. Depuis 1992, la situation a beaucoup évoluée dans le sens suivant :
  - a) Le réseau d'aqueducs et d'égouts a été prolongé en face de la propriété de monsieur Carrier en 1993;
  - b) La Commission a autorisée l'implantation de cinq ou six nouvelles résidences en bordure du réseau face à la propriété de monsieur Carrier;
  - c) La production maraichère sur le terrain a cessée depuis le décès du fils de monsieur Carrier en 1998. Suite à des plaintes des voisins du secteur résidentiel, monsieur Carrier a dû faire entretenir le terrain par un producteur, monsieur Réjean Gagnon, qui a jusqu'à tout récemment cultivé la terre en fourrage;
  - d) En 2004, monsieur Carrier s'est vu exproprié trois hectares sur la partie sud de sa terre aux fins de l'implantation d'une voie de desserte industrielle qui a été aménagée la même année après que la Commission en ait autorisé l'implantation dans une décision rendue le 5 août 2004 dans le dossier numéro 336156;

- e) Cette voie de desserte passe maintenant à l'arrière des terrains de monsieur Carrier et la ville a acquis tous les terrains situés à l'ouest de la terre de monsieur Carrier de telle sorte que le parc industriel est maintenant prêt pour être agrandi et développé sur tous les terrains situés à l'arrière du terrain de monsieur Carrier;
  - f) En 2007, la Ville de Lévis a modifié son schéma d'aménagement, son plan d'urbanisme et ses règlements de zonage et de lotissement de façon à changer l'affectation industrielle en une affectation résidentielle sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds en bordure du réseau d'aqueducs et d'égouts desservant la route L'Allemand;
  - g) En 2008 et 2009, vente et début de la construction sur les terrains bénéficiant de droits acquis situés au nord de la route L'Allemand (lot 4 218 563 à 4 218 569);
  - h) Le 3 avril 2009, décision de la Commission dans le dossier 357604 ordonnant l'exclusion de la zone agricole d'une parcelle de terre d'environ 1,3 hectares connue comme étant une partie du lot 3 911 948 du Cadastre du Québec maintenant désignée comme étant les lots 4 413 013 à 4 413 026.
5. Au paragraphe 32 de la décision précitée, la Commission en tenant compte des éléments ci-avant mentionnés a constaté que la superficie visée faisait partie d'un ensemble aujourd'hui presque totalement enclavé qui n'avait pas été retenu pour faire partie de la zone agricole;
6. La Commission a également émis l'opinion, comme elle l'a déjà fait dans plusieurs autres décisions antérieures, que l'inclusion en zone agricole de superficie qui en avait déjà été exclue n'est que conjoncturelle et qu'un retour hors de la zone agricole est inévitable avec le temps et autorisé à tout coup à moins de circonstances exceptionnelles;
7. En regard des critères prévus à l'article 62 de la loi, tous les changements ci-avant mentionnés survenus depuis 1993 ont apportés les conséquences suivantes :
- a) Le lot n'est plus en production active depuis dix ans en raison des contraintes de superficie, de sa localisation dans le milieu urbanisé ainsi que de la disponibilité de nombreuses terres agricoles de beaucoup plus grande superficie avec moins de contraintes de production;

- b) Tel qu'indiqué au paragraphe 13 de la décision du 3 avril 2009, monsieur Réjean Gagnon, le producteur agricole qui entretenait la terre de monsieur Carrier, soutenue lors de l'audition qu'il est peu intéressé à cultiver et à acquérir cette terre, alors qu'il est le producteur actif le plus rapproché de la propriété de monsieur Carrier et qu'il est situé à plus de cinq kilomètres de celle-ci. Plusieurs autres terres plus rapprochées de son exploitation sont aussi disponibles. Il soutient qu'il y a plusieurs propriétés agricoles disponibles pour l'agriculture dans le voisinage. Dans les faits, il y a même un surplus de terre par rapport au besoin;
- c) Les contraintes agricoles sur les lots avoisinants sont inexistantes compte tenu que la terre est adjacente à une route et à un développement résidentiel à l'est, à un parc industriel propriété de la ville à l'ouest et au sud, et à des terrains situés en zone blanche au nord;
- d) Il n'y a aucune contrainte et aucun effet négatif résultant de l'application des lois et des règlements en matière agricole puisque le lot est déjà inutilisable pour la production animale alors que les normes sur les distances séparatrices et les dispositions sur l'épandage ne peuvent plus être rencontrées;
- e) Les constructions récentes sur les superficies bénéficiant de droits acquis et sur la nouvelle superficie ayant fait l'objet de la décision de la Commission du 3 avril 2009 ont rendu impossible toute production agricole;

Nous vous soumettons le tout respectueusement et notre client ainsi que le soussigné sommes à la disposition de la Commission pour toute information additionnelle.

Québec, le 11 décembre 2009

  
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.  
Procureurs de monsieur Paul-Émile Carrier,  
propriétaire mis en cause



02 DEC. 2009

C.P.T.A.Q.

Lévis, le 27 novembre 2009

Madame Sylvie Émond  
Service d'ouverture des dossiers et de gestion documentaire  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Liste des propriétaires  
V/D : 362070 – Ville de Lévis**

---

Madame,

Tel que convenu vous trouverez ci-joint la liste des propriétaires des lots visés relativement à la demande d'exclusion de lots de la zone agricole du territoire de la Ville de Lévis référant aux notes 3 du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement additionnel.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures.

Michel Monat, aménagiste et avocat  
Direction de l'urbanisme et des arrondissements

/ml

p.j.

---

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS

# télécopie

**jolicœur  
lacasse**  
AVOCATS

**Date :** 25 novembre 2009

**De :** Me Raymond Mainguy

**N/Réf. :** 507181-1

**À :** Madame Sylvie Émond

**V/Réf. :** 365092

**Société :** CPTAQ

**F :** 418-643-2261

**Ville :** Québec

Ce document comprend 4 pages  
(incluant celle-ci)

Madame,

Vous trouverez ci-joint une nouvelle lettre qui remplace celle que nous vous avons transmise ce matin. Cette première lettre contenait des erreurs relatives à la superficie du lot propriété de monsieur Paul-Émile Carrier et à la propriété des autres lots.

Meilleures salutations,



Alexandra Bélanger, collaboratrice

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.  
1134, Grande Allée Ouest, bureau 600  
Québec (Québec) G1S 1E5 CANADA

**Affiliations Internationales**  
Pannone Law Group  
Lawyers Associated Worldwide

T | 418 | 681 | 7007  
F | 418 | 681 | 7100  
jolicœurlacasse.com

Québec  
Trois-Rivières  
Montréal

## AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Les informations contenues aux présentes, y compris dans les documents joints, sont privilégiées et confidentielles et peuvent être assujetties au secret professionnel. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins convenues avec la personne ou l'entité dont le nom paraît ci-dessus. Si ce document vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par téléphone. Merci.

PAR TÉLÉCOPIEUR (418-643-2261)

Québec, le 25 novembre 2009

Commission de la protection du territoire agricole du Québec  
a/s Madame Sylvie Émond  
Service d'ouverture des dossiers  
200, chemin Sainte-Foy  
2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Demande d'exclusion de la Ville de Lévis / Dossier n° 365092  
N/Réf. : 507181-1

---

Madame,

Nous sommes les procureurs de monsieur Paul-Émile Carrier, lequel est propriétaire de l'immeuble faisant l'objet de la demande d'exclusion pour le secteur 10 dans le dossier mentionné en titre.

À cette fin, nous incluons à la présente une comparution que nous vous demandons de déposer au dossier de la Commission. Nous vous demandons par la même occasion que nous soient acheminées copie de toutes les correspondances reçues ou transmises par la Commission.

Aux fins de compléter les informations demandées dans votre lettre à Me Monat, nous vous indiquons que l'adresse du propriétaire du secteur 10 est la suivante :

Monsieur Paul-Émile Carrier  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Monsieur Carrier est présentement à l'extérieur du Québec pour une période de six (6) mois et toute correspondance devra être acheminée à sa fille qui détient une procuration, soit :

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.  
113A, Grande Allée Ouest, bureau 600  
Québec (Québec) G1S 1E5 CANADA

Québec  
Trois-Rivières  
Montréal

T | 418 | 681 | 7007  
F | 418 | 681 | 7100  
jolicoeurlacasse.com

Affiliation  
internationale  
Pannone Law Group

Madame Brigitte Carrier  
[REDACTED]  
[REDACTED]

Nous vous transmettons avec la présente le nouveau plan officiel des lots concernés par la demande, lequel plan a été accepté au cadastre le 18 novembre dernier.

Outre le lot 3 911 947, propriété de la Ville de Lévis, les lots concernés par la demande d'exclusion du secteur 10 sont les suivants :

- Le principal lot est le lot 4 429 322 d'une superficie de 145 387 m<sup>2</sup>, propriété de monsieur Paul-Émile Carrier;
- Les petits lots suivants qui bénéficient de droits acquis et qui sont déjà pour la plupart construits :
  - Lots 4 429 320 et 4 429 321      Gestion immobilière Gignac et Sylvain  
4469 des Cornalines  
Lévis (Québec) G6W 0A7
  - Lot 4 218 563                      Samuel Fréchette et Marie-Claude Bisson  
[REDACTED]  
[REDACTED]
  - Lot 4 218 564                      Patrice Guignard et Chantal Lee  
[REDACTED]  
[REDACTED]
  - Lot 4 218 565                      Mathieu Samson  
[REDACTED]  
[REDACTED]
  - Lot 4 218 566                      Carol St-Laurent  
[REDACTED]  
[REDACTED]
  - Lot 4 218 567                      Gilles Dumais  
[REDACTED]  
[REDACTED]

- Lot 4 218 568

Josée Morency et David Lajoie  
[REDACTED]  
[REDACTED]

- Lot 4 218 569

Victor Arbour et Louise Bolduc  
[REDACTED]  
[REDACTED]

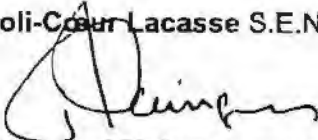
Quant aux lots 4 413 013 à 4 413 026 auxquelles vous faites référence dans votre lettre, nous vous informons qu'ils ont déjà fait l'objet d'une décision d'exclusion de la zone agricole dans une décision rendue par la Commission le 3 avril 2009 dans le dossier numéro 357604.

Au soutien de la demande d'exclusion du secteur 10, nous vous soumettrons au cours des prochains jours des arguments additionnels à ceux déjà présentés par la Ville de Lévis.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour toute demande d'information ou précision additionnelle relativement à la demande concernant le secteur 10.

Nous vous remercions à l'avance de votre bonne collaboration et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.

  
Raymond Mainguy, avocat  
raymond.mainguy@jolicoeurlacasse.com

RM/ab

p.j.

c.c. Monsieur Paul-Émile Carrier  
Madame Brigitte Carrier  
Me Michel Monat

**COMMISSION DE PROTECTION DU  
TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC****IDENTIFICATION DU DOSSIER**

**Numéro** : 365092  
**Lot** : 4 429 322 et als.  
**Cadastre** : Paroisse de Saint-Joseph-de-Lévis  
**Circonscription foncière** : Lévis  
**Municipalité** : Lévis (V)  
**MRC** : Lévis (TE)

**Date** : Le 24 novembre 2009

---

**DEMANDERESSE** Ville de Lévis

---

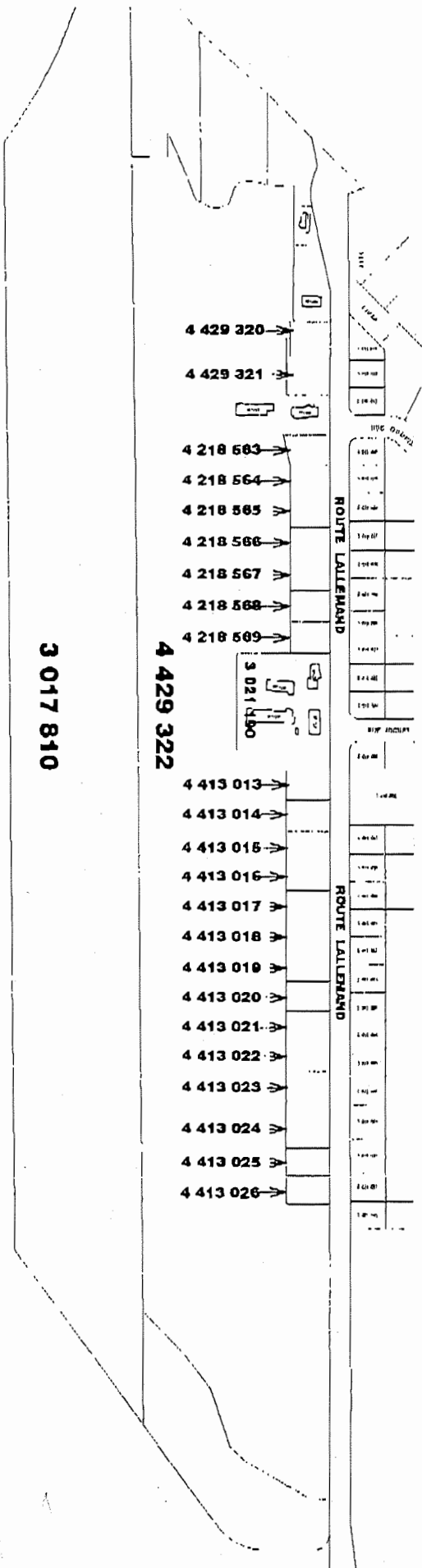
**COMPARUTION**

---

Nous comparaissons pour le propriétaire PAUL-ÉMILE CARRIER en cette cause, sous toutes réserves que de droit.

Québec, le 24 novembre 2009

Joli-Cœur Lacasse s.e.n.c.r.l.  
**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs de la défenderesse





Extrait du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le vingt-huit septembre deux mille neuf à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

Remis au service de Gestion des Dossiers

03/10/2009

CV-2009-10-01

C.P.T.A.Q.

**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole**

Réf. : URBA-2009-116 et URBA-2009-116-C-1

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande d'exclusion des lots suivants de la zone agricole :

- le lot 2 384 458 du cadastre du Québec d'une superficie de 28 539 mètres carrés, situé dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 3 de la présente résolution ;
- le lot 3 167 632 du cadastre du Québec d'une superficie de 159 mètres carrés, situé dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 6 de la présente résolution;
- les lots 1 963 243, 1 963 946, 1 963 247, 1 963 948 et 3 472 980 du cadastre du Québec, d'une superficie de 62 395 mètres carrés, situés dans le secteur Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 11 de la présente résolution;
- les lots 1 962 370 et 2 871 590 du cadastre du Québec, d'une superficie de 306 015 mètres carrés, situés dans le secteur Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 14 de la présente résolution ;
- le lot 3 296 550 du cadastre du Québec d'une superficie de 311 550 mètres carrés, situé dans le secteur Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 17 de la présente résolution;
- les lots 3 167 487, 2 846 770 et 2 849 490 du cadastre du Québec d'une superficie de 24 374 mètres carrés, situés dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 20 de la présente résolution;
- le lot 1 962 664 du cadastre du Québec d'une superficie de 225 041 mètres carrés, situé dans le secteur Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 23 de la présente résolution;
- la partie du territoire montrée à l'annexe 24 de la présente résolution d'une superficie de 77 126 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 26 de la présente résolution;

- les lots 3 911 947 et 4 300 219 du cadastre du Québec, d'une superficie de 160 057 mètres carrés, situés dans le secteur Lévis, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 32 de la présente résolution;
- les lots 2 431 459, 2 431 460 et 2 431 461 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 109 377 mètres carrés, situés dans le secteur Lévis, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 35 de la présente résolution;
- les lots 2 059 660, 2 059 668, 2 059 669 et 2 061 424 du cadastre du Québec, d'une superficie de 121 989 mètres carrés, situés dans le secteur Pintendre, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 43 de la présente résolution ;
- le lot 2 845 943 du cadastre du Québec d'une superficie de 38 200 mètres carrés, situé dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 46 de la présente résolution.

De retirer la demande d'exclusion concernant des lots des secteurs Sainte-Hélène-de-Breakeyville (secteur 3) et Saint-Nicolas (secteur 12), compte tenu qu'ils se trouvent dans un îlot déstructuré.

De donner un avis défavorable concernant la demande d'exclusion des lots 3 018 085, 3 018 086, 3 018 087, 3 018 092, 3 020 202, 3 021 212, 3 020 277, 3 020 279, 3 020 280, 3 020 283, 3 020 284, 3 020 377, 3 020 488 et 3 401 684 du cadastre du Québec, d'une superficie de 60 426 mètres carrés, situés dans le secteur Lévis, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 29 de cette fiche de prise de décision et du lot 2 059 683 du cadastre du Québec d'une superficie de 127 512 mètres carrés, situé dans le secteur Pintendre, et ce, en tenant compte des critères prévus à l'annexe 40 de la présente résolution.

La mairesse appelle le vote.

Ont voté pour : les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Anne Ladouceur, Dominique Maranda, Robert Maranda, Simon Théberge ainsi que la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Ont voté contre : les membres du conseil Isabelle Demers, Jean Girard, André Hamel, Philippe Laberge, Alain Lemaire.

annexes

Adoptée à la majorité



Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV 2009

C.P.T.A.Q.

Lévis, le 29 octobre 2009

Madame Sylvie Émond  
Service d'ouverture des dossiers et de gestion documentaire  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Transmission d'une demande d'exclusion de lots de la zone agricole du territoire  
de la Ville de Lévis

---

Madame,

Vous trouverez ci-joint une demande d'exclusion de lots de la zone agricole du territoire  
de la Ville de Lévis référant aux notes 3 du schéma d'aménagement et de développement  
révisé ainsi qu'un chèque au montant de deux cent cinquante-neuf dollars.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information additionnelle.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter mes salutations les meilleures.

Michel Monat, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme  
Directrice adjointe de l'urbanisme et des arrondissements

/jd

pièces jointes

---

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS

03 NOV 2009

C.P.T.A.Q.



**Demande d'exclusion de lots de la zone agricole du territoire de la Ville de Lévis  
référant aux notes 3 du Schéma d'aménagement et de développement révisé  
adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**Direction de l'urbanisme et des arrondissements**

**Lévis, le 27 octobre 2009**

## **Introduction**

Par la présente, nous vous transmettons une demande d'exclusion de lots situés dans la zone agricole sur le territoire de la Ville de Lévis. Celle-ci réfère aux notes 3 de notre schéma d'aménagement et de développement révisé.

Nous retrouvons les actuelles « Notes 3 » au 5<sup>o</sup> alinéa (Cas d'exclusion de la zone agricole) à l'article 23. L'affectation RESSOURCES et l'affectation ÉLEVAGE CONTRAIGNANT du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

## **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec**

Les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.

De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

## **Les demandes d'exclusion**

Les cas de demande d'exclusion sont les suivants : (annexe 1 : carte d'ensemble)

- 1- L'emprise de la voie ferrée qui traverse le terrain de golf dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- 2- Une partie de terrain dans le voisinage de la rue Bosquet dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 3- Le coté est de l'avenue Saint-Augustin dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;
- 4 et 4.1- Ajustement de lignes arrière de lots du côté nord de l'autoroute Jean-Lesage dans le parc industriel Bernières;
- 5- Ajout d'un bloc de terrain au sud de l'autoroute Jean-Lesage afin d'agrandir le parc industriel Bernières;
- 6- Le voisinage de la rue des Frênes sud et de la rue des Frênes Nord à l'est de la route Lagueux dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon;
- 7- Tout le secteur à l'ouest de la rue Claude-Jutra;
- 8- Le secteur situé au sud du développement Normandie dans le secteur de Saint-Nicolas;
- 9- Le côté sud de la rue Turgeon dans le secteur de Lévis;
- 10- Le secteur situé à l'ouest de la route Lallemand entre l'affectation INDUSTRIELLE et l'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE dans le secteur de Lévis;
- 11- Le secteur situé au sud-est de l'échangeur 325 de l'autoroute Jean-Lesage (A-20);
- 12 - Les environs du lac Charbonneau dans le secteur Saint-Nicolas, près de la route Lagueux;
- 13- Un secteur de Pintendre, entre la route du Président-Kennedy et le chemin Pintendre;
- 14- Un secteur de Pintendre, à l'ouest de la rue Roberge;
- 15- Un secteur situé au nord de la route Principale et rue des Dahlias dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon.

## **Consultation**

Rappelons que cette demande d'exclusion constitue en réalité quinze (15) demandes distinctes impliquant une analyse, une évaluation et une recommandation particulière. Soulignons aussi que lors des rencontres préparatoires pour la confection du *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, la Ville a pris acte de ces demandes, mais non fait et cause.

D'autre part, cette demande d'exclusion a donné lieu à des consultations auprès des chefs de service des arrondissements, de la Direction du développement (DEV), des membres de la Commission consultative de l'urbanisme et de l'aménagement (CCUA). Celle-ci a également été présentée au comité plénier de la Ville.

De plus, les membres du Comité consultatif agricole (CCA) de la Ville de Lévis, lors de séances spéciales tenues le 25 juin et 3 septembre 2009, ont formulé des recommandations en regard de ces demandes.

## **Résolution du conseil de la Ville de Lévis**

Le conseil de la Ville de Lévis a formulé, lors de la séance tenue le 28 septembre 2009, les avis suivants concernant ces différentes demandes d'exclusion. À cet effet, la résolution CV-2009-10-01 indique que le conseil donne douze avis favorables, demande de retirer deux demandes compte tenu que ces secteurs ont fait l'objet de décision dans le cadre de la demande portant sur les îlots déstructurés et, finalement, donne deux avis défavorables (annexe 2 : résolution CV-2009-10-01)

## **Analyse secteur par secteur**

Pour faciliter l'étude de cette demande d'exclusion, nous avons procédé à une analyse secteur par secteur, et ce, en regard des dispositions de la LPTAAQ. De plus, il nous apparaît utile de maintenir les secteurs qui font présentement l'objet de la décision de la CPTAQ portant sur une demande à portée collective, et ce, à titre d'information.

## **Pour nous rejoindre**

Vous pouvez contacter, pour toutes informations concernant cette demande d'exclusion, la personne attitrée à ce dossier soit :

M. Michel Monat, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme  
Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
Ville de Lévis  
996 rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

Tel. : 418-835-4960 # 4056







# CPTAQ

Notes 3 du schéma d'aménagement

Secteur Breakeyville  
Emprise de la voie ferrée traversant le golf

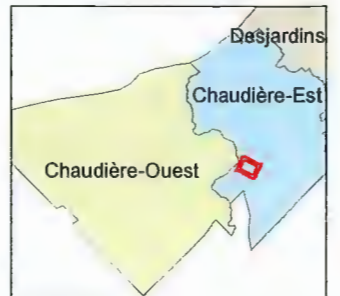
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Chargé de projet: Michel Morin

Base de données & cartographie: Renée Brochu




1:4 000

## SECTEUR 1

Désignation	<p><b>Secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville</b> - Emprise de la voie ferrée traversant le golf – zones H-621 et R-626 (annexe 1 : plan de localisation, carte 1).</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4 avec des contraintes de fertilité et d'humidité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	28 539 m <sup>2</sup>
Lot visé	2 384 458
Observations	<p>L'objet de cette demande vise à corriger une « anomalie » découlant de la création de ce golf. Dans les faits, cette emprise ferroviaire se situe dans une zone agricole et doit être considérée comme incluse à l'intérieure de cette affectation. L'exclusion aura pour conséquence de l'intégrer à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion du lot 2 384 458 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 28 539 mètres carrés (résolution CCA-2009-14).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires son accord avec cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)</i> applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion. De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Après analyse, nous recommandons de donner suite à cette demande d'exclusion compte tenu de l'absence d'impact négatif sur le milieu agricole et qu'il s'agit d'un espace approprié.</p> <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable concernant la demande d'exclusion du lot 2 384 458 du cadastre du Québec d'une superficie de 28 539 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 3) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.</p>

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

## Légende

-  NOTE 3
-  Zone Agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

Chargé de projet:  
Michel Monat

Réalisé le 22 octobre 2009



Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité, de fertilité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Aucunes, ce lot est déjà utilisé comme voie ferrée.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Cette dernière sera maintenue.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

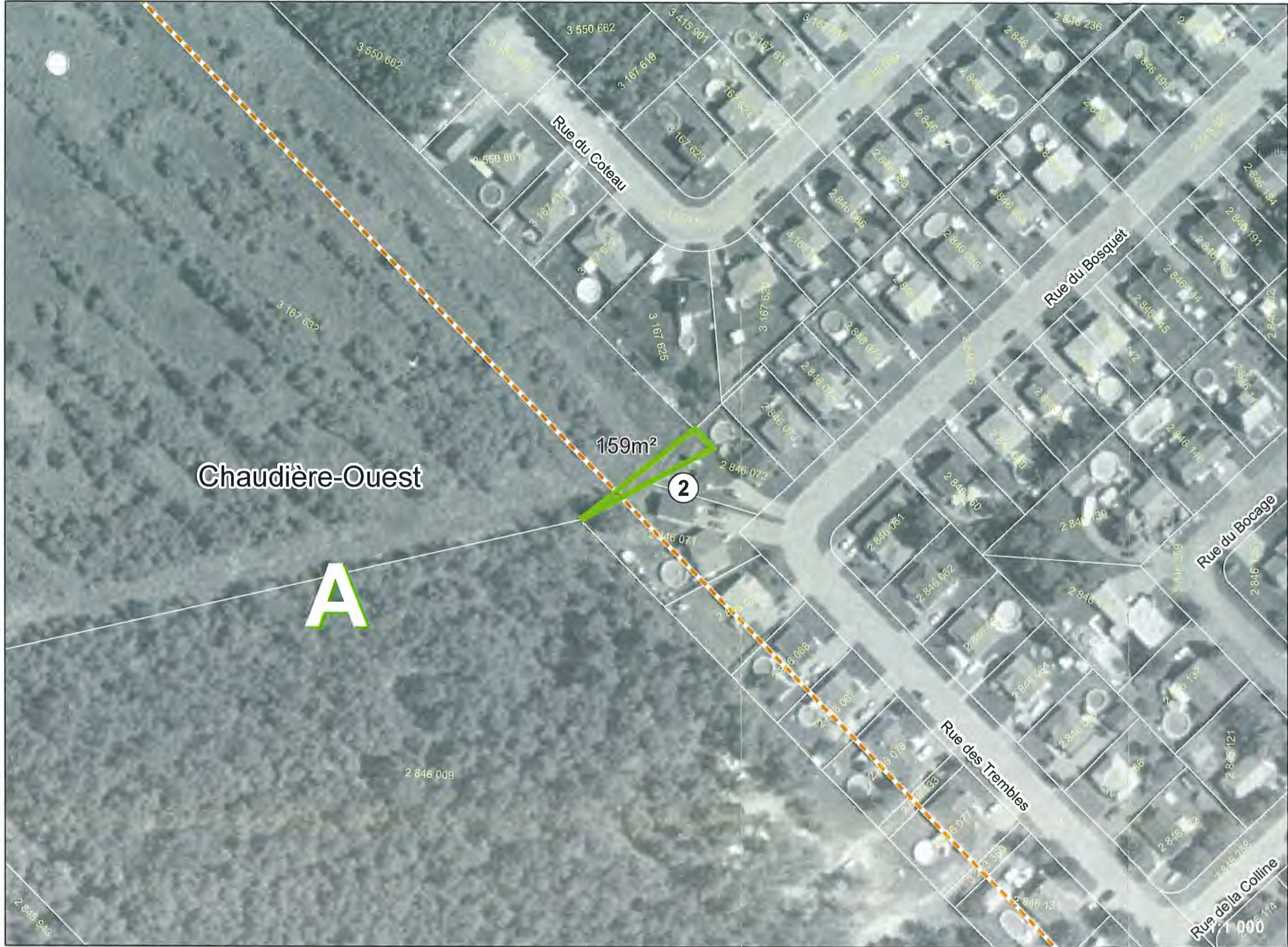
**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de retirer un usage déjà existant, nous sommes en présence d'un espace approprié.

<b>SECTEUR 2</b>	
Désignation	<p><b>Secteur Saint-Étienne-de-Lauzon</b>  - Partie de terrain dans le voisinage de la rue des Bosquets – zone Aa-3  (annexe 4 : plan de localisation, carte 2)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	159 m <sup>2</sup>
Lot visé	3 167 632
Observations	<p>L'objet de cette demande d'exclusion, d'une pointe de terrain enclavée à l'intérieur de terrains résidentiels déjà construits, vise à régulariser une situation de faits. Cette demande n'aura aucune conséquence négative sur le territoire et les activités agricoles.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion du lot 3 167 632 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 159 mètres carrés (résolution CCA-2009-15).</p> <p>La Direction du Développement indique dans ses commentaires son accord avec cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)</i> applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Après analyse, nous recommandons de donner suite à cette demande d'exclusion compte tenu de l'absence d'impact négatif sur le milieu agricole et qu'il s'agit d'un espace approprié.</p> <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable concernant la demande d'exclusion du lot 3 167 632 du cadastre du Québec d'une superficie de 159 mètres carrés situé dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 6) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.</p>



# CPTAQ

Notes 3 du schéma d'aménagement

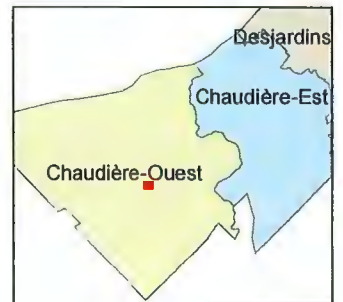
Secteur Saint-Étienne  
Partie de terrain dans le voisinage de la rue des Bosquets

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.


## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Chargé de projet: Michel Monat

Base de données & cartographie: René Bochu




Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très faibles, cette partie de lot se trouvant dans un milieu résidentiel.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Cette dernière sera maintenue.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit d'actualiser un usage déjà existant, nous sommes en présence d'un espace approprié.

<b>SECTEUR 3</b>	
Désignation	<p><b>Secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville</b>            - Entre la rivière Chaudière et l'avenue Saint-Augustin – zones P-105, A-113 et A-112 (annexe 7 : plan de localisation, carte 3)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	39 234 m <sup>2</sup>
Lots visés	2 380 579, 2 383 260, 2 383 264, 2 383 266, 2 383 267, 2 383 270, 2 383 274, 2 383 275, 2 383 276, 2 383 278
Observations	<p>Ce secteur est identifié sur le plan des grandes affectations au Schéma d'aménagement et de développement révisé entre la rivière Chaudière et l'avenue Saint-Augustin. Toutefois, cela diffère de la description que l'on retrouve au 5<sup>o</sup> alinéa de l'article 23 de ce document indiquant « Le côté est de l'avenue Saint-Augustin ».</p> <p>À cet égard, l'exclusion de la partie située entre la rivière Chaudière et l'avenue Saint-Augustin nous apparaît plus recevable, car elle se situe en continuité avec la zone non agricole en bordure de cette rivière, l'autre secteur étant situé de l'autre côté de cette avenue et où on y retrouve un milieu homogène au plan agricole.</p> <p>D'autre part, à la suite de l'accord intervenu entre la CPTAQ, l'UPA et la Ville dans le cadre d'une demande à portée collective, cette bande de terrain fut incluse dans un îlot déstructuré. Cette situation est importante en regard des distances séparatrices lors de l'agrandissement d'un bâtiment agricole, ne s'agissant pas d'un périmètre urbain.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de <i>retirer</i> cette demande d'exclusion (résolution CCA-2009-16).</p> <p>La Direction du Développement indique, dans ses commentaires, son accord pour le retrait de cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé de retirer cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de <i>retirer</i> cette demande d'exclusion considérant que ce secteur est situé dans un îlot déstructuré.</p>

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Breakeyville  
Nord de l'avenue  
Saint-Augustin

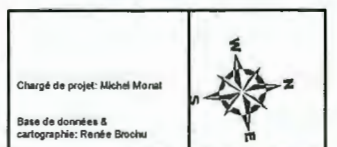
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



1:2 000

**SECTEUR 4**

Désignation	<p><b>Secteur Saint-Nicolas</b></p> <p>- Ajustement des lignes arrière des lots - Parc industriel Bernières – zone A-702 (annexe 9 : plan de localisation, carte 4)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4 avec des contraintes de fertilité, d'humidité et de pierrosité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	62 395 m <sup>2</sup>
Lots visés	1 963 243, 1 963 946, 1 963 247, 1 963 948, 3 472 980
Observations	<p>À l'origine, il s'agissait de deux pointes de terrain en continuité avec un site d'extraction, d'un lot boisé et des usages industriels le long du chemin Olivier.</p> <p>À la suite de l'exclusion, si accordée, ces terrains seront compris à l'intérieur de l'affectation industrielle décrite au Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>À l'analyse, nous remarquons que ces deux pointes sont différentes : celle située à l'ouest est en friche tandis que la partie localisée à l'est a fait l'objet d'activité d'extraction. La CPTAQ a donné deux autorisations sur le lot séparant ces deux pointes : l'une pour l'aliénation de la partie au centre des deux pointes (# 218211) et la deuxième pour l'aménagement d'un site de dépôt d'explosif (# 079787).</p> <p>Considérant la localisation de ces emplacements, il s'agit de l'endroit le plus approprié pour la consolidation des activités industrielles dans ce secteur.</p> <p>Après une visite des lieux le 3 juillet 2009 et à la suite de l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009, les membres présents du comité consultatif agricole (CCA) sont arrivés à la conclusion que les deux pointes identifiées ainsi que le lot les séparant devraient être exclus de la zone agricole, et ce, à cause de la topographie des lieux ainsi que des activités d'extraction que l'on retrouve sur la pointe située à l'est.</p> <p>C'est ainsi qu'après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion des lots 1 963 243, 1 963 946, 1 963 247, 1 963 948, 3 472 980 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 62 395 mètres carrés (résolution CCA-2009-17).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires que cette demande d'exclusion est conforme avec le plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ)</i> applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p>

#### SECTEUR 4

De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Après analyse, nous recommandons de donner suite à cette demande d'exclusion, compte tenu de l'absence d'impact négatif sur le milieu agricole et qu'il s'agit de l'agrandissement d'une zone industrielle située à proximité, cela constituant un espace approprié.

#### **Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* concernant la demande d'exclusion des lots 1 963 243, 1 963 946, 1 963 247, 1 963 948, 3 472 980 du cadastre du Québec pour une superficie de 62 395 mètres carrés situés dans le secteur de Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 11) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas

Carte 4

Service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

# A

62395m<sup>2</sup> 4

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION




Direction de l'urbanisme  
et des arrondissements

Chargé de projet: Michel Monat

Base de données &  
cartographie: Renée Brochu

Fait le 10 septembre 2009



1:2 500

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 4 avec des contraintes de fertilité, d'humidité et de pierrosité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très faibles, la partie visée borne un promontoire et la zone industrielle. Une des parties est un ancien site d'extraction.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Cette dernière sera maintenue.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit d'actualiser un usage déjà existant, nous sommes en présence d'un espace approprié.

**SECTEUR 4.1**

Désignation	<p><b>Secteur Saint-Nicolas</b>                  - Lots au nord de la rue Napoléon-Hébert – Parc industriel de Bernières – zone A-702 (annexe 12 : plan de localisation, carte 4.1)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4 avec des contraintes de fertilité, d'humidité et de pierrosité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	306 015 m <sup>2</sup>
Lots visés	1 962 370, 2 871 590
Observations	<p>Il s'agit d'un lot situé à l'arrière d'un secteur industriel et borné à l'est par une zone industrielle (à l'extérieur de la zone agricole). Dans les faits, il s'agit de l'agrandissement d'une partie de cette zone industrielle. Tout comme le secteur situé plus à l'ouest, l'exclusion recherchée aura peu d'impact sur ce milieu. Toutefois, une caractérisation de la portée des sols de ce milieu serait requise pour un usage industriel. D'autre part, la CPTAQ s'est prononcée à deux reprises en regard de ces lots.</p> <p>Dans sa décision # 202965 en date du 5 juillet 1993, elle autorisait un développement industriel sur une superficie d'environ 18 hectares; toutefois, cette autorisation est devenue caduque après deux ans de sa date d'émission. La deuxième décision fut rendue le 2 mai 2001 (# 319177) et visait l'exclusion de ces lots, la CPTAQ refusait d'y faire droit, et ce, compte tenu qu'elle n'était pas satisfaite de la démonstration à l'effet que la demande répondait à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion des lots 1 962 370 et 2 871 590 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 306 015 mètres carrés (résolution CCA-2009-18).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires que cette demande d'exclusion est conforme avec le plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Après analyse, nous recommandons de donner suite à cette demande d'exclusion compte tenu de l'état actuel des lieux et de l'absence d'impact négatif sur le milieu agricole, de plus il s'agit d'un espace approprié.</p>

#### SECTEUR 4.1

##### **Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* concernant la demande d'exclusion des lots 1 962 370 et 2 871 590 du cadastre du Québec, pour une superficie de 306 015 mètres carrés situés dans le secteur de Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 14) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas

Secteur situé au nord de  
la rue Napoléon-Hébert

Carte 4.1

Notes au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

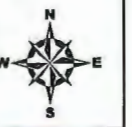
C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des arrondissements  
Chargé de projet: Michel Monat  
Base de données &  
cartographie: Renée Brochu  
Fait le 10 septembre 2009



1:5 000







# CPTAQ

Notes 3 du schéma d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas  
Ajout d'un bloc de terrains au sud de l'autoroute Jean-Lesage afin d'agrandir le parc industriel Bernières

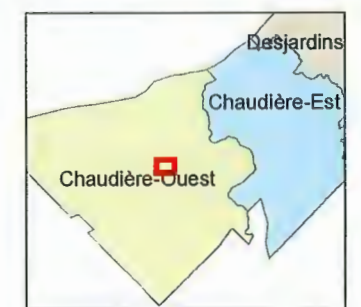
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION


Échelle au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Chargé de projet: Michel Morin  
Base de données & cartographie: René Brochu




1:4 000

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Étienne  
Le voisinage des rues  
des Hydrangers et des  
Frènes sud à l'est de la  
route Lagueux

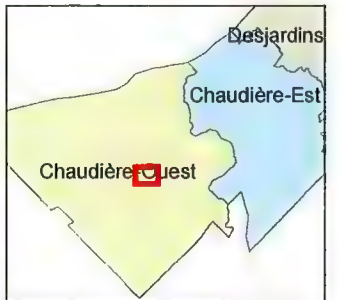
## Légende

- Note 3
- Zone agricole
- INCLUSION
- EXCLUSION

mis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très faibles, la partie visée borne la zone industrielle, une piste cyclable, de plus on note l'absence d'activités agricole dans ce secteur.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Cette dernière sera maintenue.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un parc industriel en conformité d'actualiser un usage déjà existant, nous sommes en présence d'un espace approprié.

<b>SECTEUR 6</b>	
Désignation	<p><b>Secteur Saint-Étienne-de-Lauzon</b>  - Le voisinage des rues des Hydrangées et des Frênes sud à l'est de la route Lagueux – zone Aa-4 (annexe 18 : plan de localisation, carte 6)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classes 0 et 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	<p><i>Sous-secteur : A</i>  5 007 m<sup>2</sup></p>
Lot visé	3 167 487
Observations	<p>Ce secteur est situé au nord de la voie ferrée (piste cyclable) et donne en cour arrière d'un développement de résidences unifamiliales. Une recherche a permis de constater que celui-ci a déjà fait l'objet de deux autorisations de la CPTAQ (# 244930 en date du 26 mars 1997) et (# 141466 en date du 15 septembre 1988) pour une utilisation à des fins non agricoles.</p> <p>L'unique avantage d'exclure cette bande de la zone agricole sera de la soustraire des dispositions du Règlement 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec.</p>
Superficie m <sup>2</sup>	<p><i>Sous-secteur : B</i>  19 367 m<sup>2</sup></p>
Lots visés	2 849 490, 2 846 770
Observations	<p>Ce deuxième secteur est situé au sud du chemin Petit Saint-Jean et vise un développement résidentiel par l'agrandissement de terrains en cour arrière, et sur une profondeur de 30 mètres à partir de la rue. Compte tenu qu'il s'agit de compléter un développement résidentiel, on peut considérer qu'il s'agit d'un espace disponible approprié. De plus, notons l'absence de champs en culture à proximité ainsi que des bâtiments agricoles.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion du lot 3 167 487 (5007 mètres carrés) et des lots 2 846 770 et 2 849 490 (19 367 mètres carrés) du cadastre du Québec (résolution CCA-2009-20).</p> <p>La Direction du Développement indique dans ses commentaires son accord avec cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p>

## SECTEUR 6

De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Après analyse, nous recommandons de donner suite à cette demande d'exclusion impliquant ces deux sous-secteurs.

### **Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* pour l'exclusion des lots 3 167 487, 2 846 770 et 2 849 490 du cadastre du Québec d'une superficie de 24 374 mètres carrés situés dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 20) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 4 avec des contraintes de fertilité, d'humidité et de perméabilité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très faibles, la partie visée borne la zone industrielle ; il s'agit d'un ancien site d'extraction.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Cette dernière sera maintenue.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit d'actualiser un usage déjà existant, nous sommes en présence d'un espace approprié.

<b>SECTEUR 5</b>	
Désignation	<p><b>Secteur Saint-Nicolas</b>  - Ajout d'un bloc de terrain au sud de l'autoroute Jean-Lesage – zone A-715  (annexe 15 : plan de localisation, carte 5)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	311 550 m <sup>2</sup>
Lot visé	3 296 292
Observations	<p>L'exclusion demandée vise l'agrandissement de la zone industrielle située au sud de l'autoroute Jean-Lesage et d'une piste cyclable, celle-ci est contiguë au secteur sud-ouest de l'actuel parc industriel Bernières situé à l'extérieur de la zone agricole.</p> <p>Au plan agricole, le lot visé est majoritairement localisé dans un milieu boisé et sans exploitation agricole à proximité. De plus, considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un parc industriel existant, cet endroit est le plus propice.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion du lot 3 296 292 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 311 550 mètres carrés (résolution CCA-2009-19).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires que cette demande d'exclusion est conforme avec le plan directeur des parcs industriels et des espaces technologiques.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Après analyse, nous recommandons de donner suite à cette demande d'exclusion compte tenu de l'absence d'impact négatif sur le milieu agricole et de sa contiguïté au périmètre urbain.</p> <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable concernant la demande d'exclusion du lot 3 296 550 du cadastre du Québec, pour une superficie de 311 550 mètres carrés situé dans le secteur de Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 17) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.</p>

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classes 0 et 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très faibles, la partie visée située au nord de la piste cyclable a fait l'objet d'une décision de la CPTAQ (#244930); d'autre part la partie située au sud vient compléter un développement résidentiel.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Cette dernière sera maintenue.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1 : Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel dont une partie a déjà fait l'objet d'une autorisation, il s'agit d'un espace approprié.

**SECTEUR 7**

Désignation	<p><b>Secteur Saint-Nicolas</b>                  - Secteur à l'ouest de la rue Claude-Jutra – zone A-259 (annexe 2) : plan de localisation, carte 7)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	225 041 m <sup>2</sup>
Lot visé	1 962 664
Observations	<p>La partie visée par cette demande d'exclusion est localisée en bordure de la rue Claude-Jutra. Nous retrouvons au nord de ce lot un ciné-parc ayant accès à la route Marie-Victorin, au sud la zone non agricole bordant la route 116. Ce secteur est en continuité avec la trame urbaine à l'est de cette rue et d'une affectation récréative (terrain de golf) plus à l'ouest.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion du lot 1 962 664 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 225 041 mètres carrés (résolution CCA-2009-21).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires son accord avec cette demande d'exclusion, et ce, compte tenu de la proximité des services, de la localisation près d'une collectrice et des ponts.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Les dispositions de l'article 65.1 de la LPTAAQ indiquent que la Commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles. Certes, de tels espaces pour la construction résidentielle existent, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique, et ce, dans une perspective de diminuer la pression dans la zone agricole, d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit. L'exclusion demandée aura que peu d'effet négatif sur l'agriculture dans ce milieu.</p>

SECTEUR 7

**Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* concernant la demande d'exclusion du lot 1 962 664 du cadastre du Québec, pour une superficie de 225 041 mètres carrés situé dans le secteur de Saint-Nicolas, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 23) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas





Secteur situé à l'ouest  
de la rue Claude-Jutra

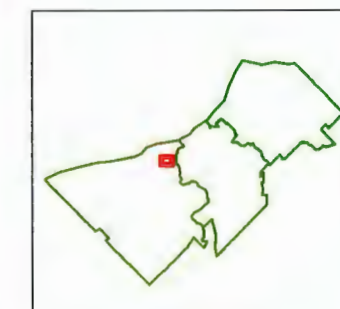
mis au service de Gestion des Dossiers

0 3 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole.
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

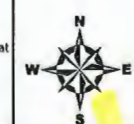


Direction de l'urbanisme  
et des arrondissements

Chargé de projet: Michel Monat

Base de données &  
cartographie: Renée Brochu

Fait le 10 septembre 2009



 VILLE DE  
LÉVIS

1:4 000

225041m<sup>2</sup> 7

A

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très faibles, la partie visée se situe en continuité du périmètre urbain bornée par un ciné-parc, la rue Claude-Jutra et la route 116.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles décollant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Notons l'absence d'activités agricoles dans ce secteur : de plus, on retrouve à proximité un terrain de golf.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1 : Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel contigu à la trame urbaine existante, l'exclusion recherchée aura pour effet de diminuer la pression pour le développement résidentiel dans d'autre secteur de la zone agricole : il s'agit d'un espace approprié.

## SECTEUR 8

Désignation	<p><b>Secteur Saint-Nicolas</b>          - Secteur situé au sud du développement Normandie – zone A-316 (annexe 24 : plan de localisation, carte 8)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classes 3 et 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	77 126 mètres carrés
Lots visés	1 960 743 à 1 960 758, 1 961 107 à 1 961 123, 1 961 125, 1 961 126, 1 963 925, 1 963 930, 1 964 171 à 1 964 185, 1 964 249, 1 964 253, 1 964 271 à 1 964 284, 2 244 625, 2 244 703, 2 244 723, 2 244 800, 2 244 802, 2 555 167, 2 555 180, 3 133 160, 3 243 440 et 3 418 530
Observations	<p>Cette demande d'exclusion intègre deux secteurs séparés par le chemin Méthot et situés au sud de la rue Thaïs et donne suite au dépôt d'un plan projet en date du 14 septembre 2009. Ce plan diffère de la première demande d'exclusion basée sur un projet de lotissement déposé en 1973.</p> <p>Les différences entre ces projets portent notamment sur la largeur des lots en zone agricole et de l'agrandissement du sous-secteur situé à l'ouest incluant une rue débouchant dans un développement résidentiel à l'intérieur de la zone non agricole.</p> <p>La CPTAQ a rendu trois décisions concernant ce secteur. La décision # 336061 permet la relocalisation d'une partie du chemin Méthot sur une superficie de 6 721 mètres carrés. La deuxième décision # 233351 implique l'aliénation d'une partie du lot 1 963 923 à un producteur horticole pour augmenter sa superficie de production et la troisième décision # 196407 est un refus pour morceler une partie du lot 1 963 923 pour des fins sylvicoles à cause de la faible superficie qu'aura cette entité.</p> <p>Ces lots sont adjacents à la cour arrière d'un développement résidentiel et ainsi qu'à des lots en friche et en culture (plantation) pour la partie située au sud.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 3 septembre 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion des lots indiqués sur le plan joint en annexe de la présente résolution. (résolution CCA-2009-22).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires son accord avec cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, lors de leur séance du 14 septembre 2009, recommandent de donner suite à cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente de ce secteur aux fins de l'agrandissement du périmètre urbain au sud de la rue Thaïs, secteur Saint-Nicolas, tel que montré au plan préparé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre, en date du 14 septembre 2009, minute 18161 (annexe 50 : CACO-2009-01-87).</p> <p>Lors de la séance du 15 septembre 2009, les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p>

## SECTEUR 8

### Analyse

Les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.

De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Les dispositions de l'article 65.1 de la LPTAAQ indiquent que la Commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.

Le nouveau projet soumis aura comme conséquence de densifier un secteur résidentiel existant et en développement dans sa partie ouest. Le fait que la partie située à l'ouest débouche dans un développement en cours permet d'éviter la création d'un cul-de-sac et peut aussi permettre la correction du chemin Méthot par la construction de son nouveau tracé autorisé par la CPTAQ.

D'autre part, la densification du milieu bâti est une orientation et un objectif du Schéma d'aménagement et de développement révisé. À cet égard, ce projet n'est pas incohérent, et ce, compte tenu du développement résidentiel présent dans ce secteur; il en serait autrement d'un développement excentrique en regard d'une trame urbaine existante. De plus, cela aura pour effet de diminuer la pression sur des secteurs en zone agricole : il s'agit d'un espace approprié.

### Recommandation :

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* pour l'exclusion de la partie du territoire décrite à l'annexe 24 correspondant à 77 126 mètres carrés et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 26) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas

Secteur situé au sud  
du développement Normandie

Corrigé le 24 septembre 2009

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009


C.P.T.A.Q.

## Légende

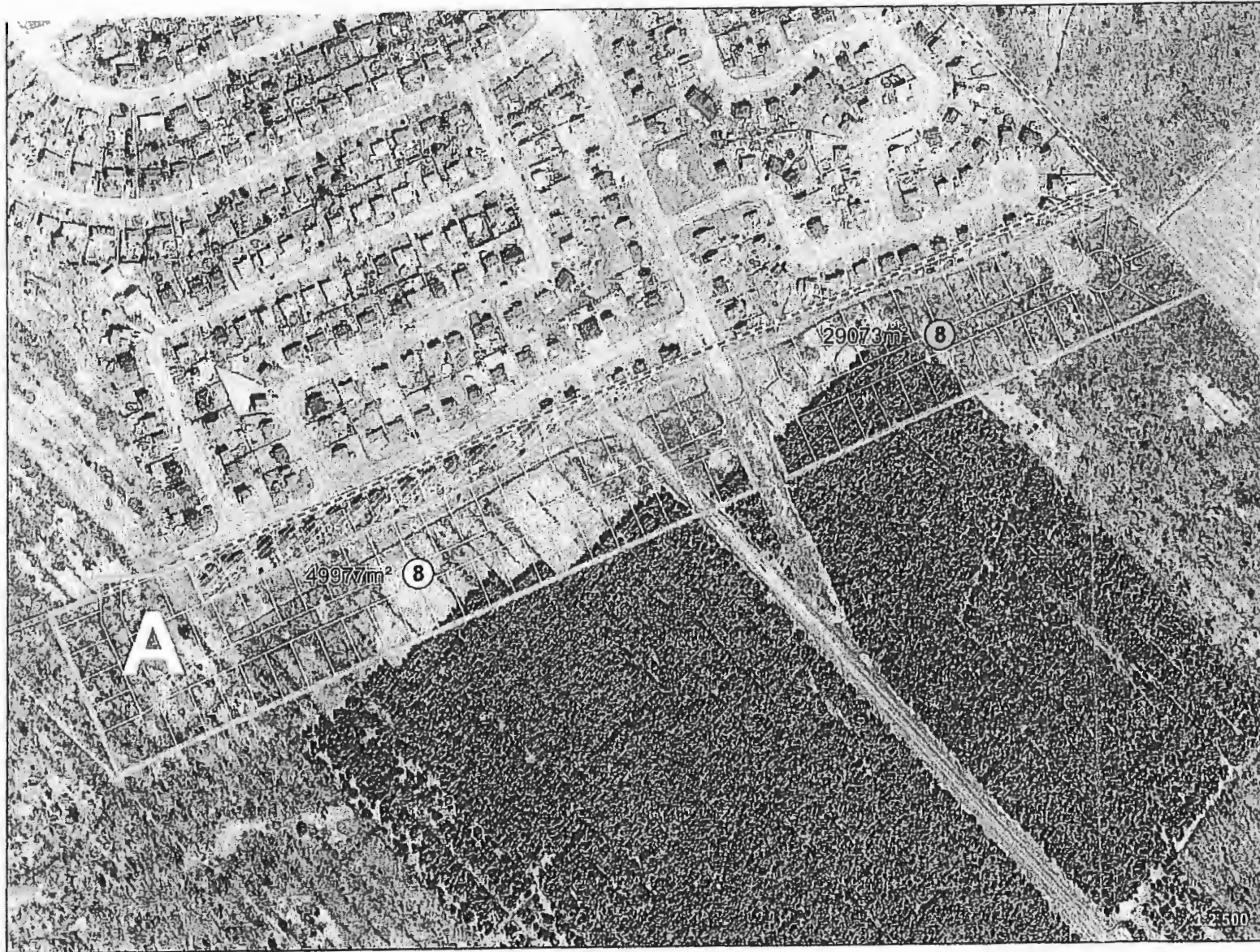
-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des arrondissements  
Chargé de projet: Michel Monat  
Base de données &  
cartographie: Renée Brochu  
Fait le 24 septembre 2009



1:2 500



## CPTAQ





Notes 3 du schéma  
d'aménagement

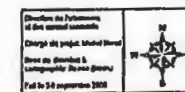
Secteur Saint-Nicolas

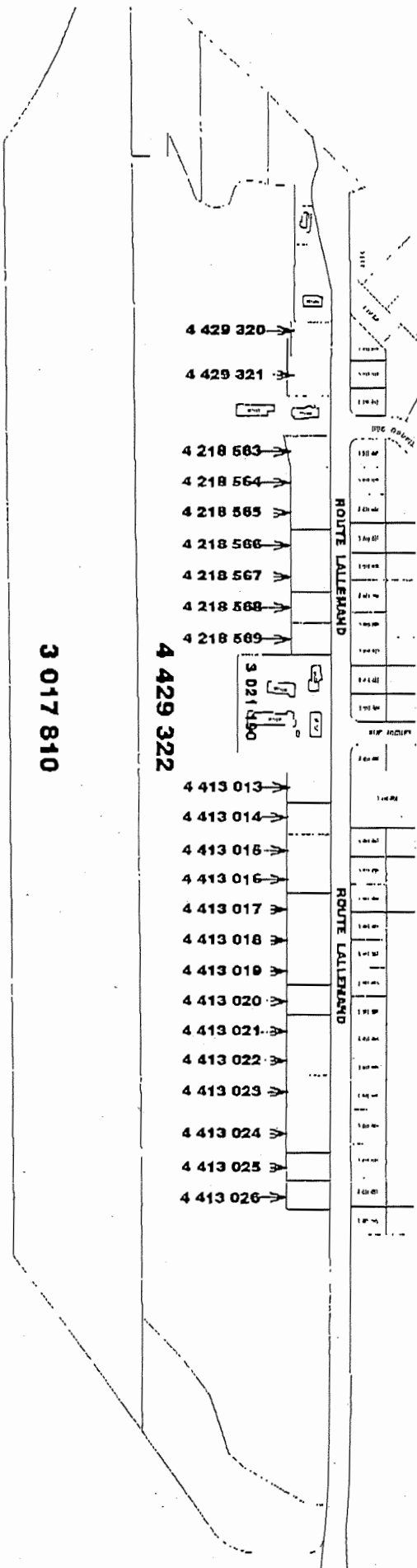
Secteur situé au sud  
du développement Normandie

Corrigé le 24 septembre 2009

### Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION





4 429 320

4 429 321

4 218 563

4 218 564

4 218 565

4 218 566

4 218 567

4 218 568

4 218 569

4 429 322

4 413 013

4 413 014

4 413 015

4 413 016

4 413 017

4 413 018

4 413 019

4 413 020

4 413 021

4 413 022

4 413 023

4 413 024

4 413 025

4 413 026

3 017 810

ROUTE LALLEMAND

ROUTE LALLEMAND

3 021 890

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 et 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Nous retrouvons sur ces lots des terres en friches et des plantations de résineux.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
Maintenue.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel contigu à la trame urbaine existante, l'exclusion recherchée aura pour effet de diminuer la pression pour le développement résidentiel dans d'autre secteur de la zone agricole : il s'agit d'un espace approprié.

<b>SECTEUR 9</b>	
Désignation	<p><b>Secteur Lévis</b></p> <p>- Sud de la rue Turgeon – zone A 94-11 (annexe 27 : plan de localisation, carte 9)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité de pierrosité et de topographie.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	60 426 m <sup>2</sup>
Lots visés	3 018 085, 3 018 086, 3 018 087, 3 018 092, 3 020 202, 3 021 212, 3 020 277, 3 020 279, 3 020 280, 3 020 283, 3 020 284, 3 020 377, 3 020 488, 3 401 684
Observations	<p>L'ensemble de ces lots est borné par la rue Turgeon et des terres boisées et en culture au sud. En regard des dispositions de la LPTAAQ, cette demande d'exclusion va à l'encontre de celles-ci, autant en ce qui concerne les espaces disponibles appropriés que les critères de l'article 62 et notamment l'homogénéité du milieu agricole.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis <i>défavorable</i> pour l'exclusion des lots 3 018 085, 3 018 086, 3 018 087, 3 018 092, 3 020 202, 3 021 212, 3 020 277, 3 020 279, 3 020 280, 3 020 283, 3 020 284, 3 020 377, 3 020 488, 3 401 684 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 60 426 mètres carrés (résolution CCA-2009-23).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires son accord avec la position de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements de <i>retirer</i> cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé de <i>retirer</i> cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Considérant les possibilités de retirer ou de transmettre cette demande d'exclusion, nous la traiterons dans le cadre d'une demande d'exclusion.</p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Les dispositions de l'article 65.1 de la LPTAAQ indiquent que la Commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.</p> <p>Compte tenu de l'existence d'espaces disponibles appropriés ainsi que des critères de l'article 62 de cette loi et notamment de l'homogénéité du milieu agricole ainsi que des orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé, la probabilité d'un refus est très élevée.</p>

## SECTEUR 9

### **Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *défavorable* concernant la demande d'exclusion pour l'exclusion des lots 3 018 085, 3 018 086, 3 018 087, 3 018 092, 3 020 202, 3 021 212, 3 020 277, 3 020 279, 3 020 280, 3 020 283, 3 020 284, 3 020 377, 3 020 488, 3 401 684 du cadastre du Québec, pour une superficie de 60 426 mètres carrés situés dans le secteur de Lévis, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 29) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.



# CPTAQ





Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Lévis  
Sud de la rue Turgeon  
Bureau de Service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Chargé de projet: Michel Morin  
Base de données & cartographie: René Brochu




1:4 000

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 avec des contraintes de pierrosité et de topographie.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Excellentes, il s'agit d'un milieu agricole composé de sols pour la culture de céréales.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
L'exclusion recherchée mettra en péril l'homogénéité de ce milieu agricole.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel contigu dans une zone agricole homogène, il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.

<b>Secteur 10</b>	
<b>Désignation</b>	<p><b>Secteur Lévis</b> - Secteur situé à l'ouest de la route Lallemand – zone A 84-38 (annexe30 : plan de localisation, carte 10)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 3.</i></p>
<b>Superficie m<sup>2</sup></b>	160 057 m <sup>2</sup>
<b>Lots visés</b>	3 911 947, 4 300 219
<b>Observations</b>	<p>Ce secteur est situé entre une affectation « industrielle » et une affectation « aire de consolidation » au Schéma d'aménagement. Rappelons que ces lots ont été inclus dans la zone agricole à la suite d'une demande de son propriétaire.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion des lots 3 911 947 et 4 300 219 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 160 057 mètres carrés (annexe 31 : résolution CCA-2009-24).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires de poursuivre cette demande d'exclusion afin de permettre le développement résidentiel.</p> <p>Les membres du CCU recommandaient unanimement, lors de la séance du 3 septembre, au conseil d'arrondissement d'appuyer la demande d'exclusion de ce secteur à des fins de développement résidentiel de faible densité, à l'exception des terrains sis de part et d'autre de la voie de desserte industrielle au sud et à la condition que l'écran tampon exigé joue son rôle d'atténuation des impacts provenant des activités de la zone industrielle.</p> <p>Les membres du CAD de Desjardins, lors de leur séance du 14 septembre 2009, recommandaient de donner suite à cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente de ce secteur à des fins de développement résidentiel de faible densité, à l'exception des terrains sis de part et d'autre de la voie de desserte industrielle au sud et à la condition que l'écran tampon exigé joue son rôle d'atténuation des impacts provenant des activités de la zone industrielle.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Les dispositions de l'article 65.1 de la LPTAAQ indiquent que la Commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.</p>

### Secteur 10

Certes de tels espaces pour la construction existent, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique, et ce, dans une perspective de diminuer la pression dans la zone agricole, d'agrandir le périmètre urbain pour favoriser la construction résidentielle à cet endroit. L'exclusion demandée aura que peu d'effet négatif sur l'agriculture dans ce milieu.

#### **Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* concernant la demande d'exclusion des lots 3 911 947 et 4 300 219 du cadastre du Québec, pour une superficie de 160 057 mètres carrés situés dans le secteur de Lévis, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 32) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.







# CPTAQ

Notes 3 du schéma d'aménagement

Secteur Lévis  
Le secteur situé à l'ouest de la route Lallemand entre les affectations INDUSTRIELLE et AIRE DE CONSOLIDATION

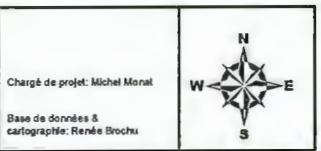
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

mis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité, de pierrosité et de topographie.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Limitées, et ce, compte tenu de sa localisation entre un chemin de déserte pour un parc industriel et la construction résidentielles en bordure de la route Lallemand. De plus, ce lot a fait l'objet d'une inclusion à la demande de son propriétaire de l'époque, il n'y a plus d'activités agricoles aujourd'hui.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>c</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
L'exclusion recherchée ne mettra pas en péril l'homogénéité de ce milieu agricole.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement du périmètre urbain pour la construction résidentielle et industrielle et l'absence de conséquence pour ce milieu agricole faisant suite à une inclusion, il s'agit d'un espace approprié pour les usages recherchés.

<b>Secteur 11</b>	
Désignation	<p><b>Secteur Lévis</b></p> <p>- Sud-est de l'échangeur 325 – zone Ia 53-14 (annexe 33 : plan de localisation, carte 11).</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	109 377 m <sup>2</sup>
Lots visés	2 431 459, 2 431 460, 2 431 461
Observations	<p>Ces lots se situent à l'intérieur de l'affectation « Pôle structurant » et viennent consolider le caractère commercial et industriel de ce secteur.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis <i>défavorable</i> pour l'exclusion des lots 2 431 459, 2 431 460, 2 431 461 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 194 289 mètres carrés (annexe 34 : résolution CCA-2009-25).</p> <p>Pour les membres du CCA, il s'agit d'excellents sols pour la culture.</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires de poursuivre cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres du CCU et du CAD de Desjardins recommandent de donner suite à cette demande d'exclusion, mais en autant que le propriétaire de ces lots soit consulté.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé de donner suite à cette demande, sous réserve que la condition de l'arrondissement soit suivie.</p> <p>Après vérification, le 4 septembre 2009, auprès du propriétaire, M. Daniel Dufour, celui-ci indique être informé de cette demande d'exclusion et précise que cette dernière implique une partie de ses lots situées au nord de l'emprise de l'Hydro-Québec, et ce, pour une superficie d'environ 109 377 mètres carrés.</p> <p>M. Dufour confirme son accord pour cette demande dans une correspondance en date du 15 septembre 2009.</p> <p>Le 9 septembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandaient au conseil d'arrondissement de Desjardins d'appuyer cette demande d'exclusion pour les lots situés au nord de la ligne de l'Hydro-Québec</p> <p>Les membres du CAD Desjardins recommandaient, lors de la séance du 14 septembre 2009, d'appuyer cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente uniquement pour la partie de terrain sise au nord de la ligne d'Hydro-Québec, et ce, à des fins urbaines.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 septembre, ont recommandé favorablement de donner suite à cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p>

## Secteur 11

De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Les dispositions de l'article 65.1 de la LPTAAQ indiquent que la Commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.

Certes de tels espaces pour la construction existent, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique, et ce, dans une perspective de diminuer la pression dans la zone agricole, d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit. L'exclusion demandée aura que peu d'effet négatif sur l'agriculture dans ce milieu.

### **Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* concernant la demande d'exclusion des lots 2 431 459, 2 431 460 et 2 431 461 du cadastre du Québec situés dans le secteur de Lévis, et ce, pour une superficie d'environ 109 377 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 35) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Lévis

Secteur situé au  
sud-est de l'échangeur 325

Remis au service de Gestion des Dossiers


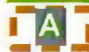
03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

# A

109377m<sup>2</sup> 11

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole



Direction de l'urbanisme  
et des arrondissements  
Chargé de projet: Michel Monat  
Base de données &  
cartographie: Renée Brochu  
Fait le 10 septembre 2009



1:2 500

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Limitées, et ce, malgré le bon potentiel agricole de ces lots. Les lots visés furent inclus dans la zone agricole à la suite de la demande de son propriétaire. Notons que ces lots sont adjacents à des lots situés dans la zone non-agricole  
  
**Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
L'exclusion recherchée ne mettra pas en péril l'homogénéité de ce milieu agricole.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement du périmètre urbain dans un secteur enclavé et de lots que l'actuel propriétaire désire vendre en partie, et que ces mêmes lots ont fait l'objet d'une inclusion, il appert que ces lots s'inscrivent plus dans un développement urbain que pour l'agriculture. Il s'agit d'un espace approprié en regard du développement urbain de ce secteur.

**SECTEUR 12**





Désignation	<p><b>Secteur Saint-Nicolas</b>          - Chemin Charbonneau - zone CH-406 (annexe 36 : plan de localisation, cartel2)  <i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur de ce secteur est de classe 3 avec des contraintes de fertilité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	69 406 m <sup>2</sup>
Lots visés	<p align="center">9</p> <p>1 961 375, 1 361 376, 1 961 380, 1 961 381, 1 961 382, 1 961 383, 1 961 384, 1 961 385, 1 961 386, 1 961 387, 1 961 388, 1 961 473, 1 961 474, 1 962 950, 1 964 486, 1 964 489, 1 964 491, 1 964 492, 1 964 493, 1 964 494, 1 964 495, 4 091 247</p>
Observations	<p>Ce secteur a fait l'objet d'un consensus entre la CPTAQ, l'UPA et la Ville lors de l'étude dans le cadre d'une demande d'autorisation à portée collective (îlots déstructurés). À cet effet, il a été convenu de l'inclure dans la décision qui sera rendue par la CPTAQ.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de <i>retirer</i> cette demande d'exclusion concernant le secteur du chemin Charbonneau considérant qu'il s'agit d'un îlot déstructuré (résolution CCA-2009-26).</p> <p>La Direction du Développement indique, dans ses commentaires, son accord pour le retrait de cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé de <i>retirer</i> cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de <i>retirer</i> cette demande d'exclusion considérant que ce secteur fait partie d'un îlot déstructuré.</p>

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas  
Le secteur situé dans les  
environs du lac Charbonneau

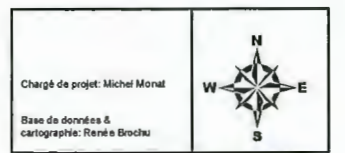
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



**SECTEUR 13**

Désignation	<p><b>Secteur Pintendre</b>  - Route Président-Kennedy et chemin Pintendre – zone 122 A (annexe 38 : plan de localisation, carte 13)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	127 512 m <sup>2</sup>
Lot visé	2 059 683
Observations	<p>Ce lot est compris entre le chemin Pintendre et des lots où des usages commerciaux et résidentiels sont permis.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis <i>défavorable</i> pour l'exclusion de la zone agricole du lot 2 059 683 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 127 512 mètres carrés (résolution CCA-2009-27).</p> <p>Les membres du CCA indiquent que le lot visé s'inscrit dans un milieu agricole homogène où on note la présence de champs en culture.</p> <p>La Direction du Développement indique, dans ses commentaires, son accord avec le commentaire de la DUA sur la nature du développement envisagé pour ce lot.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé de <i>reporter</i> cette demande d'exclusion.</p> <p>Le 9 septembre 2009, les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandaient unanimement au conseil de Desjardins de ne pas appuyer cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres du CAD de Desjardins recommandaient, lors de la séance du 14 septembre 2009, de ne pas appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole permanente du lot 2 059 683, secteur 13, Chemin Pintendre.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé unanimement de ne pas appuyer cette demande d'exclusion.</p> <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis <i>défavorable</i> concernant la demande d'exclusion l'exclusion de la zone agricole du lot 2 059 683 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 127 512 mètres carrés, et ce, tenant compte des critères annexés (annexe 40) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.</p>







# CPTAQ

Notes 3 du schéma d'aménagement

Secteur Pintendre  
Le secteur situé entre la route Kennedy et le ch. Pintendre

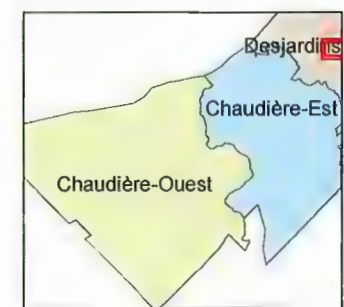
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

mis au service de Gestion des Dossiers


03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Chargé de projet: Michel Monal

Base de données & cartographie: René Brochu




Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très bonnes, ce lot est en culture et s'intègre dans un milieu agricole où on note la présence, l'autre côté du chemin public, de champs en culture.  
  
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
L'exclusion recherchée implique des effets négatifs sur l'homogénéité de ce milieu agricole.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel contigu dans une zone agricole active et homogène, il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.

## Secteur 14

Désignation	<p><b>Secteur Pintendre</b> - Ouest de la rue Roberge – zone 146 A (annexe 41 : plan de localisation, carte 14)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.</i></p>
Superficie m <sup>2</sup>	121 989 m <sup>2</sup>
Lots visés	2 059 660, 2 059 668, 2 059 669, 2 061 424
Observations	<p>Ces lots sont enclavés à l'intérieur d'un secteur résidentiel et une emprise de l'Hydro-Québec. De plus, notons que ces derniers ont fait l'objet d'une demande d'inclusion en 1986 pour la culture; cependant, compte tenu du développement résidentiel à proximité le contexte à changer.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion des lots 2 059 660, 2 059 668, 2 059 669, 2 061 424 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 121 989 mètres carrés (CCA-2009-28).</p> <p>La Direction du développement indique dans ses commentaires de poursuivre cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé de donner suite à cette demande.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Les dispositions de l'article 65.1 de la LPTAAQ indiquent que la Commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.</p> <p>Certes, de tels espaces pour la construction résidentielle existent, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique, et ce, dans une perspective de diminuer la pression dans la zone agricole, d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit. L'exclusion demandée aura que peu d'effet négatif sur l'agriculture dans ce milieu.</p> <p><b><u>Recommandation</u></b></p> <p>La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis <i>favorable</i> concernant la demande d'exclusion des lots 2 059 660, 2 059 668, 2 059 669, 2 061 424 du cadastre du Québec, situés dans le secteur de Pintendre, et ce, pour une superficie de 121 989 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 43) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.</p>

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Pintendre  
Le secteur situé à l'ouest  
de la rue Roberge

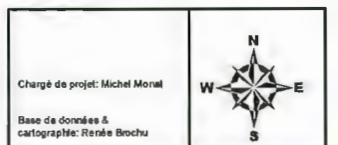
## Légende

- Note 3
- Zone agricole
- INCLUSION
- EXCLUSION

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très limités, les lots visés sont boisés et enclavés à l'intérieur d'un développement résidentiel et une emprise de l'Hydro-Québec.

Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :

Aucune

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**

N/A

- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**

N/A

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**

L'exclusion recherchée n'implique pas d'effets négatifs sur l'homogénéité de ce milieu agricole.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**

N/A

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**

N/A

- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**

N/A

- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**

N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**

N/A

- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**

La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel non contigu à une zone agricole homogène, il s'agit d'espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.

**Secteur 15**

<p>Désignation</p>	<p><b>Autre demande d'exclusion</b></p> <p><b>Secteur Saint-Étienne</b></p> <p>- Au nord de la route Principale - rue Des Dahlias – zone Ra-6 (annexe 44 : plan de localisation, carte 15)</p> <p><i>Le potentiel agricole des sols de ce secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.</i></p>
<p>Superficie m<sup>2</sup></p>	<p>38 200 mètres carrés</p>
<p>Lot visé</p>	<p>2 845 943</p>
<p>Observations</p>	<p>Cette demande d'exclusion <u>ne figure pas</u> au Schéma d'aménagement et de développement révisé. Dans les faits, la partie du lot visée, d'une superficie de 38 200 mètres carrés, a fait l'objet d'une inclusion dans la zone agricole en 1986.</p> <p>L'actuel propriétaire indique, dans une correspondance du 16 janvier 2009, « que lors des négociations avec la CPTAQ pour réviser la zone agricole dans les années 1990, 1991, il fut convenu que le terrain ayant fait l'objet d'une inclusion en zone agricole serait exclu compte tenu qu'il s'intégrait au périmètre d'urbanisation de l'ancienne ville de Saint-Étienne-de-Lauzon ».</p> <p>Advenant son exclusion de la zone agricole, cette partie de lot sera intégrée dans une aire de consolidation urbaine au Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Les membres du comité consultatif agricole (CCA) ont procédé à l'étude de cette demande d'exclusion le 25 juin 2009. Après analyse et discussion, les membres présents recommandent unanimement au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable pour l'exclusion du lot 2 845 943 du cadastre du Québec, et ce, pour une superficie de 38 200 mètres carrés (résolution CCA-2009-29).</p> <p>La Direction du Développement indique dans ses commentaires de poursuivre cette demande d'exclusion.</p> <p>Les membres présents de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement, lors de la séance du 15 juillet, ont recommandé de donner suite à cette demande.</p> <p><b><u>Analyse</u></b></p> <p>Les dispositions de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec</i> (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.</p> <p>De plus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée réponde à un besoin et à un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé.</p> <p>Les dispositions de l'article 65.1 de la LPTAAQ indiquent que la Commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles.</p>

## Secteur 15

Certes de tels espaces pour la construction résidentielle existent, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique, et ce, dans une perspective de diminuer la pression dans la zone agricole, d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit. L'exclusion demandée aura que peu d'effet négatif sur l'agriculture dans ce milieu.

### **Recommandation**

La Direction de l'urbanisme et des arrondissements recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis *favorable* concernant la demande d'exclusion du lot 2 845 943 du cadastre du Québec, situé dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon, pour une superficie de 38 200 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères annexés (annexe 46) à la fiche de prise de décision URBA-2009-116.







# CPTAQ

Notes 3 du schéma d'aménagement

Secteur Saint-Étienne secteur situé au nord de la rue des Dahlias

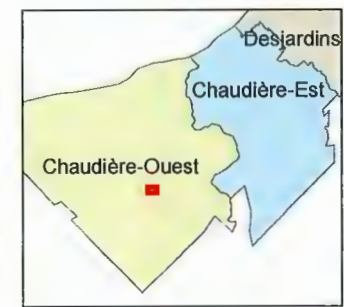
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION


Fourni au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Chargé de projet: Michel Monat  
 Base de données & cartographie: René Bochu




1:2 000

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Très limités, le lot visé se situe à l'intérieur d'un secteur résidentiel. Dans les faits, ce lot a été inclus dans la zone agricole en 1986.

Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :

Aucune

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**

N/A

- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**

N/A

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**

L'exclusion recherchée n'implique pas d'effets négatifs sur l'homogénéité de ce milieu agricole.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**

N/A

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**

N/A

- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**

N/A

- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**

N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**

N/A

- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**

La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel non contigu à une zone agricole homogène, il s'agit d'espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.

Type de document : Document joint version écrite  
Numéro de dossier : 915726  
Type de document : Plan(s) parcellaire(s) papier  
Numéro de dossier : 915726

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2001

2012 JAN. 12

Saint-Nicolas, le 12 janvier 2012

Commission de protection  
du territoire agricole  
200 Chemin Sainte-Foy, 2<sup>ième</sup> étage  
Québe (Québec)  
G1R 4X6

À l'attention de madame Aline Boivin  
Responsable de la gestion du rôle à Québec

Objet : Dossier No 365092

Madame,

Suite à l'opposition que nous avons présentée le 15 novembre 2011.

Voici des suppléments de raisons pour lesquelles, nous croyons, sauront vous convaincre de la nécessité de nous ré-accorder nos droits de construire sur ces lots cadastrés depuis 25 ans; cesdits lots devant être rezonés **blanc** lorsque le développement serait rendu à proximité.

Nous vous citons le mot à mot de madame Anne Ladouceur, conseillère et pro-maire de la ville de Lévis, il n'y a pas si longtemps.

Attendu que le requérant est propriétaire de ces lots depuis 1976;  
Attendu que ces lots sont cadastrés pour un développement domiciliaire;  
Attendu que l'objectif du requérant est de développer ces lots;  
Attendu que ces lots ont été intégrés à la zone agricole en 1978;  
Attendu que les propriétaires agricoles voisins n'ont aucun intérêt à acquérir ces lots pour l'agriculture;  
Attendu que le développement de ces lots ne cause aucun préjudice à l'agriculture;

Attendu que le développement de ces lots faciliterait le règlement de la problématique de circulation du boul. Méthot par le redressement de cette route qui cause préjudice aux résidents et résidentes du secteur;

Attendu le dépôt d'une pétition en faveur de la poursuite du développement de ces lots;

Attendu que la population du secteur concerné s'attend à ce que la dernière phase de ce développement se réalise rapidement afin de solutionner leur problématique reliée au boul. Méthot. Fin de la citation.

Après votre dernier refus à nos demandes de développement dans le secteur 8, lequel nous a très surpris; après tant d'années d'attente, nous avons décidé d'offrir ce bout de terrain (en broussailles) au seul voisin qui pourrait être intéressé, Les Productions Horticoles Demers Inc., terre qui aboute mon terrain; monsieur Jacques Demers me dit que ce petit terrain entrecoupé par un boulevard ne l'intéresse pas; ci-joint lettre de monsieur Demers confirmant son refus d'acheter cette propriété.

Cette partie de terre étant enclavée entre la rue Thaïs et les Productions Horticoles Demers Inc., il nous semble qu'il serait logique, dans les circonstances, de nous redonner nos droits en remodifiant ce secteur dont vous avez les plans.

Notez que, depuis toutes ces années, nous payons les taxes sur les 50 comptes de taxes séparés, et taxes scolaires.

Nous réclamons seulement les droits pour lesquels ces terrains cadastrés pour habitations ont été acquis, lesquels nous avons payé le financement et tout ce qu'apportent de frais et démarches.

*Afin que nous parlions du même projet.*

Nous vous transmettons deux (2) plans de développement; un daté du 18 juin 2009, ce plan représente tous les lots de notre demande initiale de modification de zonage; ces lots ont été modifiés en 1978. **Ce plan ne touche aucune autre parcelle de terrain vert non cadastré;** ce sont nos lots qui terminent le développement prévu pour tout le secteur.

Le plan daté du 17 septembre 2009 a été modifié à la demande de l'urbaniste de la Ville de Lévis.

Soyez assurée que le plan daté du 12 juin est le plus important pour notre Compagnie; cela étant dit, nous ne désavouons pas le plan du 17 septembre 2009; l'acceptation de ce dernier serait peut-être un complément plus agréable pour la Ville de Lévis.

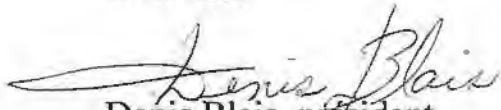
Espérant que vous aurez la probité de considérer en profondeur notre demande.

Nous demeurons messieurs les commissaires présents à tout renseignement supplémentaire que vous jugerez utile.

Ci-inclus, cinq (5) photos démontrant l'amélioration routière très importante qu'apporterait votre accord à ce projet.

À vous tous, une Bonne et Heureuse Année 2012 remplie de santé et d'amour.

Les Placements Élie Inc.  
874, rue du Poitou  
Saint-Nicolas, comté de Lévis  
G7A 4B8

  
Denis Blais, président  
Directeur général

Lévis, le 11 janvier 2012

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
a/s des Commissaires  
200, Chemin Sainte-Foy, 2<sup>ième</sup> étage  
Québec Qc G1R 4X6

**Objet : Exclusion du secteur 7 du zonage agricole**

La présente demande a pour but de présenter des documents et des arguments pertinents au bien fondé du dézonage du secteur 7 à des fins résidentielles.

Les différents points énumérés ci-dessous sont analysés point par point dans ce document.

- I. Hectares de terrains vacants pour fins résidentielles;
- II. Analyse du rapport de la décision des Commissaires suite à la demande de la Ville de Lévis de modifier l'orientation préliminaire. Réf. : Dossier 365092 ;
- III. Emplacement du secteur 7 en fonction des pôles structurants;
- IV. Zone agricole enclavée au cœur du secteur 7. Enclave provoquée en décembre 1992 par le changement de zonage de 89 hectares à des fins récréatives
- V. Impact du béton et du manque d'espace pour le développement des jeunes;
- VI. Situation économique et impact du développement du secteur 7 sur les emplois et les retombées économiques de la région ainsi que celles pour la ville de Lévis;
- VII. Exclusion de certains terrains de la zone agricole Secteur Pointe St-Grégoire (initialement prévu pour un golf) versus les terrains voisins du Golf Stastny;
- VIII. Copie de la demande présentée par la ville de Lévis pour l'exclusion du secteur 7 de la zone agricole tel qu'exigé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- IX. Conclusion .

**Point I. Hectares de terrains vacants pour fins résidentielles.**

Nous avons tout d'abord analysé le rapport réalisé en 2010 par la CMQ. Ce rapport établit que la Ville de Lévis dispose, hors de la zone agricole provinciale, d'un inventaire d'espaces vacants disponibles à l'intérieur des périmètres urbains d'au moins 800 hectares.

La grille des parcelles répertoriées a été analysée par le Groupe d'Arpenteurs Robert Giroux, qui a assigné à chaque parcelle les numéros de lot et le nombre de m<sup>2</sup> qui la compose. L'étude et l'analyse faite par le Groupe d'Arpenteurs Robert Giroux totalisent approximativement le même nombre d'hectares que ceux répertoriés par la CMQ. Cependant ce document a permis d'analyser parcelle par parcelle, avec l'aide de Jinny Gosselin, Conseillère technique en gestion de projets de la Direction du développement pour la Ville de Lévis, les m<sup>2</sup> construisibles, mais aussi et **SURTOUT CEUX QUI SONT INUTILISABLES** pour diverses raisons telles que « crans rocheux, corridor écologique, zone humide, etc... ». Les terrains touchés par ces problématiques ont été notés sur le rapport *en hectares À DÉDUIRE du nombre d'hectares de terrains vacants pour fins résidentielles.* (pièce #1)

Nous avons également réparti les hectares vacants en différentes sections à considérer :

- Terrains répertoriés par CMQ : 732,1 hectares
- Terrains non réalisables ou déjà bâtis : - 279,7 hectares
- Sous-total : 452,4 hectares
- Espaces réservés pour infrastructures et parcs 30% - 135,7 hectares
  
- **Terrains réalisables :** 316,7 hectares  
(Incluant 307,6 hectares avec contraintes majeures)

**Hectares à construire sans contrainte :** 9,1 hectares

Le refus des Commissaires de dézoner le secteur 7 repose sur « le seul motif » qu'il y a des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole sur le territoire municipal (pièce #2 page 8). Toutefois les chiffres présentés ci-haut nous donnent une vision différente de la situation. Ces données font la preuve que le nombre d'hectares disponibles pour le résidentiel n'est plus de 732,1 hectares mais bien de 316,7 hectares dont 307,6 avec contraintes majeures.

## **POINT II. Analyse du rapport de la décision des Commissaires suite à la demande de la Ville de Lévis de modifier l'orientation préliminaire. Dossier 365092**

Nous avons pris connaissance du dossier ci-haut mentionné dans lequel les Commissaires font part de leur accord de modifier le zonage du secteur 5 à des fins industrielles. Dans ce rapport, les Commissaires mentionnent que : « ce secteur est majoritairement constitué de sols de classe 4 selon les données de l'inventaire des terres du Canada, ce qui représente de **bons sols pour l'agriculture**. Ce secteur est occupé essentiellement par un boisé sans potentiel acéricole. **Malgré un potentiel agricole intéressant**, ce secteur n'a pas été cultivé depuis de nombreuses années, et ses possibilités d'utilisation à des fins agricoles semblent se limiter à la sylviculture, **principalement en raison de sa localisation, loin des entreprises agricoles, et des activités agricoles plus dynamiques** ».

**Le secteur 7 possède les mêmes caractéristiques excepté que son sol est composé de sable.**

Il est également important de préciser à ce stade-ci de notre analyse que la Commission, dans son rapport, justifiait une orientation préliminaire défavorable pour dézoner les secteurs 7 et 8 à des fins résidentielles en vertu de l'article 65.1 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles «*principalement parce qu'elles offrent de bonnes possibilités d'utilisation à des fins agricoles*». Cependant, lorsque nous analysons les raisons qui ont permis le dézoning du secteur 5, les Commissaires se sont basés sur le fait que « *ce secteur n'a pas été cultivé depuis de nombreuses années, et ses possibilités d'utilisation à des fins agricoles semblent se limiter à la sylviculture, principalement en raison de sa localisation, loin des entreprises agricoles, et des activités agricoles plus dynamiques* »....

Il nous semble *évident* et personne ne peut contester le fait **que le secteur 7 est ENCORE PLUS LOIN DES ENTREPRISES ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES QUE LE SECTEUR 5 ET QU'IL N'A PLUS ÉTÉ CULTIVÉ DEPUIS PLUS DE 50 ANS !!!**

### **Question #1**

***Pourquoi y aurait-il des critères précis, logiques et pertinents pour le dézoning d'un secteur (secteur 5) qui subitement, ne s'appliqueraient plus pour le dézoning d'un autre secteur (secteur 7) ?***

### **POINT III. Emplacement du secteur 7 en fonction des pôles structurants.**

Il est important pour nous que vous teniez compte des particularités des terrains vacants tels que mentionnés ci-haut car le SECTEUR 7 a des atouts et avantages non négligeables au niveau de sa situation géographique, au niveau de son impact économique et au niveau de sa création d'emploi.

Nous nous permettons de résumer quelques points importants à considérer tels que :

1. Le secteur 7 se situe au cœur des pôles structurants et par le fait même dans une zone où tous les services sont «à portée de main» (pièce #3) ;
2. Le secteur 7 est situé au cœur des services offerts par les transports en commun autant ceux qui desservent la rive-sud que ceux qui desservent la rive-nord ;
3. Le secteur 7 est composé d'un terrain en friche avec une exploitation agricole inexistante depuis plus de 50 ans. Le sol y est pauvre en nutriments et en minéraux ;
4. Le secteur 7 est composé d'un terrain dont le sol a été sondé sur une profondeur de 10 pieds, par un entrepreneur en construction de la région. Rénald Lagrange, Président de la compagnie « Les Constructions de la Chaudière Inc. » certifie que la composition du sol est faite de sable, ce qui nous mettrait en présence d'un terrain dont les capacités portantes seraient appréciables sans contraintes pour les futurs propriétaires de maison.

La liste pourrait être plus longue cependant les autres arguments seront énoncés tout au long de ce document avec les critères qui vont les justifier.

### **POINT IV. Zone agricole enclavée au cœur du secteur 7. Enclave provoquée en décembre 1992 par le changement de zonage de 89 hectares à des fins récréatives.**

**Il est important de signaler que le fait d'avoir coupé la zone agricole pour autoriser la réalisation du golf Stastny, a isolé la bande de terre nord-est du secteur 7 toujours zonée agricole. Cette bande de terre est maintenant enclavée entre trois espaces utilisés à des fins autres que l'agriculture. (pièce #4)**

Monsieur Marian Stastny est propriétaire des terres du côté Ouest du secteur 7. Il a acquis sa première terre en 1983. Du côté nord-est, près du ciné-parc, la terre est abandonnée et en friche et en boisé; du côté sud-ouest, les terres n'ont pas été cultivées depuis de nombreuses années et on ne retrouve en réalité aucune agriculture active sur plusieurs kilomètres. Le 22 septembre 1992, Monsieur Marian Stastny, a fait la demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir le dézonage du terrain afin de réaliser un golf de 18 trous totalisant une superficie de 65 hectares.

Le dézonage a été accordé par les Commissaires sous différents motifs dont :

1. « ...la superficie visée par la demande n'est pas majoritairement constituée de sols de classe 3, donc l'article 69.0.8 de la loi ne s'applique pas;
2. « ...il s'agit d'un milieu où l'agriculture est à toute fin pratique inexistante si l'on en juge par les terres qui sont majoritairement en friche et en boisé;
3. « ... il s'avère que les possibilités d'une utilisation agricole à court terme s'avère peu réaliste »

## Question #2

*N'est-il pas juste de se dire que les espaces du côté nord-est vers le ciné-parc possèdent ces 3 particularités?*

Récemment, nous avons eu un entretien avec Monsieur Marian Stastny qui nous mentionnait avoir acquis un total de 91 hectares de terre (ce qui est beaucoup plus de superficie que ce que nécessitait l'espace requis pour son Golf 18 trous) Il a acquis ces terres entre 1983 et 1992. Monsieur Michel Lemire (à ce moment là, vice-président de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, et Commissaire membre présent à l'autorisation du changement de zonage de son terrain) lui avait promis verbalement le dézonage des terres autour de son golf dans un délais maximum de 5 ans pour en faire un zonage à des fins résidentielles. Ce qui allait permettre d'assurer la rentabilité et la viabilité de l'exploitation de son golf.

Si nous resituons les événements dans le temps nous pourrions dater les événements dans cet ordre :

- Le 16 décembre 1992, les Commissaires (dont Michel Lemire, vice-président) ont accepté le dézonage à des fins récréatives du terrain de Monsieur Marian Stastny sous condition de devoir réaliser le Golf 18 trous dans les 5 ans suivant cette date sinon ces terres retourneraient en zonage agricole ;
- En septembre 1994 (soit 2 ans plus tard) Monsieur Michel Lemire est allé constater l'avancement des travaux pour la réalisation du Golf 18 trous. Il a trouvé le Golf très avancé et très beau et il a mentionné à Monsieur Marian Stastny d'aller le voir dès qu'il serait prêt, pour débiter les démarches de changement de zonage à des fins résidentielles pour ses terres autour du golf.
- En 1999, Monsieur Stastny a fait les démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation d'exploiter un hôtel sur son site ;
- Et plus récemment, il y a 3 ou 4 ans, Monsieur Stastny a fait des démarches pour obtenir le dézonage à des fins résidentielles du terrain en friche autour de son Golf. Il a été tout à fait surpris et choqué de se voir refuser la demande. Dans le passé, c'était monsieur Michel Lemire qui incitait et encourageait monsieur Stastny à entreprendre les démarches nécessaires pour le dézonage de son terrain en zonage résidentiel. Monsieur Stastny ne comprend pas pourquoi la Ville de Lévis ne le soutient pas dans ses démarches de dézonage.

L'entrevue avec monsieur Marian Stastny a eu lieu ce 23 décembre 2011 et les propos relatés ici sont ceux formulés par ce dernier.

Nous avons poursuivi nos recherches et nous avons vérifié les motifs sur lesquels les Commissaires se sont basés pour autoriser l'exclusion du zonage agricole des terres sur lesquelles est érigé le Golf de la Tempête de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Après avoir analysé ces motifs, nous comprenons les points sur lesquels se sont basés les commissaires pour autoriser l'exclusion du zonage agricole des terres où est érigé le Golf de la Tempête mais nous ne comprenons pas ceux sur lesquels les commissaires se sont basés pour refuser le changement de zonage du secteur 7...

Nous joignons copie de la décision #251359 qui ordonne l'exclusion de 126,4 hectares de la zone agricole de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville (pièce #5). C'est avec plaisir que nous nous permettons de résumer les points avancés par les Commissaires de la CPTAQ pour autoriser le dézonage.

- *Le site, comme les terrains contigus en zone agricole, est en boisé sans potentiel acéricole ou en tourbière. (En comparaison : Le secteur 7 est, lui aussi, sans potentiel acéricole)*
- *Il n'y a aucune culture de sols dans ce secteur. (En comparaison : Le secteur 7 est sans culture depuis 50 ans.)*

- *Le terrain est contigu sur deux faces à la zone non agricole. (En comparaison : **Le secteur 7 est un zonage agricole enclavé dans du zonage non agricole**)*
- *L'autorisation recherchée n'ajouterait pas de contraintes additionnelles à la pratique des activités agricoles de ce milieu. (En comparaison : **Il en est de même pour le secteur 7**).*
- *L'impact de ce projet serait la soustraction de la superficie visée du potentiel sylvicole. (En comparaison : **Il en est de même pour le secteur 7**).*

N'est-il pas juste de se dire qu'il est légitime de se poser la question suivante?

### Question #3

- *si là où est situé le Golf de la Tempête, le zonage de ce terrain est passé du zonage agricole en zonage récréatif;*
  - *si les terrains avoisinants le Golf de la Tempête sont passés eux aussi du zonage agricole en zonage résidentiel;*
- alors, pourquoi n'en est-il pas de même pour les terres où est situé le Golf Stastny?*

### Question #4

*Pourrait-on affirmer que le secteur 7 ne sera jamais plus exploité à des fins agricoles (À quand date le dernier tracteur vu sur la Route 116) ?*

### Question #5

*Pourrait-on affirmer que lotir ce terrain ne privera pas la population d'une richesse agricole?*

## **POINT V. Impact du béton et du manque d'espace pour le développement des jeunes.**

**Nous écoutons tous et toutes les émissions d'intérêt publique.** Une émission de J.E. passée le 16 septembre 2011 au réseau TVA nous explique et nous démontre les conséquences sur le développement d'un enfant qui grandit dans un milieu à forte densité. Nous avons l'occasion de visionner des cours de garderie aménagées dans le béton et l'asphalte avec les conséquences qu'il en résulte sur le développement de l'enfant...

- Le secteur 7 a l'espace disponible pour éviter de faire vivre ces situations. Il éviterait à de jeunes familles de vivre et de faire vivre ce stress à leurs enfants.
- Le secteur 7 n'est plus cultivé depuis longtemps.
- Permettre la construction du secteur 7 ne peut nuire à d'autres projets déjà en place, car les secteurs en développement dans cette zone sont des secteurs qui touchent une clientèle plus riche (Roc Pointe), une clientèle différente (condos Diamantin)...etc...

## **POINT VI. Situation économique et impact du développement du secteur 7 sur les emplois et les retombées économiques de la région ainsi que celles pour la ville de Lévis.**

Les économistes nous prédisent des années futures difficiles. Le secteur 7 pourrait offrir une propriété aux ménages à revenus moyens sur un secteur où la rive-nord est facile d'accès et où les commerces et industries de la rive-sud profiteraient de cette clientèle avide de s'implanter où il fait bon vivre.

Il n'est pas nécessaire d'avoir fait de hautes études commerciales pour affirmer que la rareté d'un produit provoque des hausses de prix fulgurantes. La rareté du terrain à laquelle font face les acheteurs de maison d'aujourd'hui, est un exemple flagrant de l'effet négatif qu'elle a sur le prix du terrain. Le consommateur trouve son produit au bon prix là où la concurrence est présente.

### Question #6

*Pourrait-on dire que la rareté de terrains vacants à des fins résidentielles sans contrainte majeure, contribue à faire monter le prix des terrains ?*

Le secteur 7 est situé en face du secteur de la rue Françoise Loranger. Ce secteur est homogène et est habité par des familles faisant partie de la Classe moyenne. La qualité de vie y est bonne et les jeunes ont accès à des services appréciables à portée de main : Écoles, garderies, autobus, terrains de jeux, cinémas, restaurants, pistes cyclables, et bien d'autres... Le secteur 7 serait développé dans le même état d'esprit et se voudrait un secteur accessible aux familles faisant partie de la classe moyenne.

La situation économique mondiale est instable, les économistes nous invitent à la prudence et nous, à la lumière de ces informations, nous voudrions développer ce secteur pour rejoindre une clientèle ayant un revenu moyen, qui pourrait cependant jouir d'une belle qualité de vie.

Il est facile de soupçonner l'impact économique positif du développement du secteur 7. Si nous tenons compte du nombre d'emplois qui en dépend. Pour n'en nommer que quelques-uns : le travail des arpenteurs, les équipes de vente, les constructeurs et leur personnel, les fournisseurs et leur personnel, les employés de la Ville, les banques et leur personnel. Nous parlons ici des emplois générés durant la réalisation du projet. Par contre, une fois ce projet finalisé, les commerces et industries en place vont profiter de cette nouvelle clientèle prête à faire rouler l'économie de leur quartier.

### Question #7

*Pourquoi, alors, priver les citoyens et la Ville d'une source de revenu supplémentaire et pourquoi se priver du maintien de plus de 150 emplois directs et indirects?*

#### **POINT VII. Exclusion de certains terrains de la zone agricole Secteur Pointe St-Grégoire (initialement prévu pour un golf) vs les terrains voisins du Golf Stastny.**

Terrains à Pointe St-Grégoire exclus de la zone agricole il y a 10 ans pour réaliser un golf

A la page 5 du dossier 365092 daté du 7 novembre 2011. Monsieur Gilles Thibault mentionne « ...qu'il s'oppose à toutes exclusions de la zone agricole à Lévis. Il indique qu'il possède 325 000 000 de pieds carrés disponibles hors de la zone agricole. Il souligne que ces terrains ont été exclus de la zone agricole depuis 10 ans pour des fins de deux clubs de golf. Les projets pour ses terrains ayant été modifiés, il souhaite que la Ville y permette des fins industrielles, commerciales et résidentielles. Il indique que des demandes répétées ont été faites à la Ville pour modifier le zonage dans le secteur qu'il possède afin de permettre que soit comblés les besoins municipaux.... ».

A la page 6 du dossier 365092 daté du 7 novembre 2011. La Ville mentionne qu'elle : « ... ne souhaite pas que l'on développe, puisque situé en excroissance par rapport au développement existant, donc loin des services existants ».

Terrains à St-Nicolas exclus de la zone agricole il y a 20 ans pour réaliser un golf

- Les terrains du Golf Stastny sont exclus de la zone agricole depuis 1992 soit **depuis 20 ans** (et non pas 10 ans);
- Les terrains du Golf Stastny sont situés au cœur des pôles structurants et par le fait même dans une zone où tous les services sont « à portée de main » ;
- La Ville soutient qu'un développement résidentiel à cet endroit permettrait de rentabiliser les services existants;
- La Ville soutient qu'un développement résidentiel à cet endroit permettrait de poursuivre la trame urbaine en continu.

Un des opposant au dézonage du secteur 7, Monsieur Gilles Thibault, est propriétaire des terrains Pointe St-Grégoire. Son opposition au dézonage du secteur 7 ne se justifierait que par le fait qu'il veut obtenir de la Ville, les autorisations pour exploiter ses terrains à des fins résidentielles, commerciales et industrielles... malgré les arguments de poids de la Ville pour justifier son opposition.

Monsieur Stastny, en décembre 1992 a obtenu le dézonage des terres qu'il a acquises afin de pouvoir y réaliser un golf 18 trous. Si dans les 5 ans suivant le dézonage, Monsieur Stastny n'avait pas réalisé son projet de golf, les terrains redevenaient des terres en zonage agricole. (pièce #6 page 9)

### Question #8

***Pourquoi Monsieur Gilles Thibault a-t-il pu dézoner l'espace requis pour 2 golfs 18 trous sans avoir cette condition « de retour au zonage agricole » si son projet de golf n'était pas réalisé dans un délais de 5 ans?***

- Nous sommes convaincus que la CPTAQ approuve ou rejette la demande de dézonage en se basant sur des critères précis.
- Nous sommes convaincus que la CPTAQ est un organisme intègre qui ne permettrait pas que certains opposants soit en position de conflit d'intérêt.
- Nous sommes également convaincus que les critères établis par la CPTAQ sont des critères objectifs bien déterminés qui ne laissent aucune place à l'interprétation, à la subjectivité ou au favoritisme.
- Nous sommes convaincus que la CPTAQ est un organisme capable de prendre des décisions logiques basées sur des faits incontestables tels que ceux qui sont exposés tout au long de ce document.

### **POINT VIII. Copie de la demande présentée par la ville de Lévis pour l'exclusion du secteur 7 de la zone agricole tel qu'exigé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.**

La Ville a exprimé son appui à la demande du dézonage de ce secteur en présentant une demande de modification de l'orientation préliminaire. Suite à cette demande de modification, les Commissaires ont émis un rapport justifiant leur opposition. (pièce #2)

Initialement, et tel qu'exigé par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Ville de Lévis avait déposé et présenté à la CPTAQ, un dossier argumentaire pour une demande d'exclusion de certains secteurs de la zone agricole. Le secteur 7 faisait partie de cette demande d'exclusion. La Ville de Lévis souhaite permettre le dézonage de ce secteur à des fins résidentielles. Le numéro de dossier est le : 365092. (pièce #7).

### **POINT IX. Conclusion**

Notre intention n'est pas de porter notre demande jusqu'au Tribunal Administratif du Québec. Nous savons que l'analyse des nouveaux éléments exposés dans ce document vous permettront de tirer les mêmes conclusions que nous.

Les éléments énumérés ci-dessous sont des éléments importants à l'analyse du bien fondé du dézonage du secteur 7 à moins que la CPTAQ soit capable d'apporter des arguments logiques et incontestables qui prouveraient que le secteur 7 a encore sa raison d'appartenir au zonage agricole.

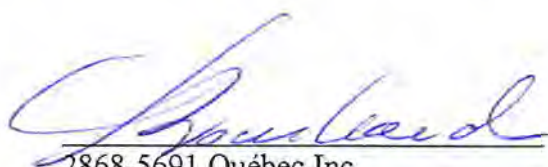
- Les hectares de terrains vacants hors de la zone agricole sont moindre que ceux avancés. Nous venons de démontrer qu'il n'y a pas réellement 732,1 hectares disponibles pour du résidentiel mais bien de 316,7 hectares dont 307,6 avec contraintes majeures ;

- Le secteur 7 est trop loin des zones agricoles dynamiques et des entreprises agricoles pour espérer un jour être à nouveau une terre cultivée;
- Vous êtes en position de reconnaître qu'il n'y a eu aucune culture sur le secteur 7 depuis plus de 50 ans ;
- Le secteur 7 est ceinturé par des espaces utilisés à des fins autres que l'agriculture;
- Vous savez que les terrains où se trouve le Golf Stastny sont des terrains difficiles à cultiver ;
- Le secteur 7 est au cœur des pôles structurants;
- Le développement du secteur 7 permettrait de poursuivre la trame urbaine en continu.

De plus,

- La Ville soutient que le développement du secteur 7 permettrait de poursuivre la trame urbaine en continu,
- La Ville soutient que les services sont rendus à proximité du secteur;
- La Ville soutient qu'un développement résidentiel à cet endroit permettrait de rentabiliser les services existants; (pièce #2 page 4)

Nous vous remercions de l'attention et du temps que vous mettez à recevoir et à analyser notre demande. Dans l'attente de recevoir de vos nouvelles, nous vous présentons nos salutations les meilleures.



2868-5691 Québec Inc.

Représenté par : Louis Bouchard

Pièces jointes :

- Pièce #1 : Tableau d'hectares vacants  
a)localisation des secteurs sur la carte, b)secteur 8, c)secteur 10, d)secteur 18, e)secteur 28, f)secteur 29, g)secteur 30, h)secteur 31, i)secteur 32
- Pièce #2 : Rapport et décision des Commissaires. Dossier 365092
- Pièce #3 : Carte de St-Nicolas et localisation des centres d'intérêt
- Pièce #4 : Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis  
« Affectation du territoire »
- Pièce #5 : Exclusion de la zone agricole des terrains où est situé le Golf de la Tempête
- Pièce #6 : Extrait de l'autorisation de dézonage des terres de Marian Stastny
- Pièce #7 : Demande d'exclusion déposée par la Ville de Lévis, pour le dézonage du secteur 7 de la zone agricole

	A	B	C	D	E	F	G
1	ÉTUDE DE LA CMQ REVUE ET CORRIGÉE PAR LE GROUPE D'ARPEUTEURS ROBERT GIROUX ET JINNY GOSSELIN, conseillère technique en gestion de projets de la Direction du développement pour la Ville de Lévis.						
2	<b>SECTEUR CHAUDIÈRE- OUEST</b>						
3	<b>PARCELLES</b>	<b>LOTS</b>	<b>SUPERFICIES m.c.</b>	<b>PROPRIÉTAIRES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES</b>	<b>TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS</b>
4							
5		1 961 506 Ptie		CLAUDE TANGUAY			
6		1 961 507 Ptie		HUGUETTE CARON			
7	<b>parcelle # 1</b>	1 964 368 Ptie		CHARLES PATRY et als	Projet faisable		
8		1 964 386 Ptie	9782	MARIE-PAULE MARIN	Mais loin des pôles majeures de croissance qui sont ;	9782	
9		1 964 592 Ptie		LOUIS-PHILIPPE MARTINEAU	Le secteur Desjardins et la tête des ponts		
10		1 963 911 Ptie		LOUIS-PHILIPPE MARTINEAU			
11							
12		voir					
13		lotissement					
14	<b>parcelle # 2</b>	lot	42698	LES AMÉN. RENÉ DROUIN INC.	Projet déjà réalisé		42698
15		4 070 156 etc					
16							
17							
18							
19		4 070 211 Ptie			Projet réalisable		
20		voir			mais faible capacité portante des sols	74282	
21		lotissement					
22	<b>parcelle # 3</b>	lot	74282	LES AMÉN. RENÉ DROUIN INC.			
23		4 188 266 etc					
24							
25		3 891 631		VILLE DE LÉVIS			
26		3 583 483 Ptie		CAROLE DEMERS	Parc et caps		8939
27	<b>parcelle # 4</b>						
28			8939		NON Développable		
29							
30							
31		1 963 664 Ptie		GÉRALD ROBITAILLE	Potentiel d'une unifamiliale		
32	<b>parcelle # 5</b>	1 963 664 Ptie	3768	GÉRALD ROBITAILLE	Avec fosse septique et puits		
33							
34							
35							
36	<b>parcelle # 6</b>	1 963 617		LUCIENNE LÉGARÉ	Possibilité d'une unifamiliale		
37		2 332 180 Ptie	873	ENTREP. ROCORNOR INC.			
38							
39							
40		voir					
41		lotissement					
42	<b>parcelle # 7</b>	lot	174402	LE BOISÉ DU ST-LAURENT INC	Projet réalisé		174402
43		4 310 870 etc					

	A	B	C	D	E	F	G
	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
3							
44		4 310 870 etc					
45		4 206 143					
46							
47							
48	8A	1 963 456 Ptles	829	ADRIEN BÉLANGER			
49							
50	8B	1 963 411 Ptie	4264	JEAN-MARC ALLARD	Cran rocheux et protégé		
51							44146
52	8C	1 963 402 Ptie	7784	JEAN-GUY ALLARD			
53							
54	8D	1 963 429 Ptie	815	JEAN-GUY ALLARD			
55							
56	8E	1 963 439 Ptie	612	JEAN-GUY ALLARD			
57	parcelle # 8						
58	8F	1 963 440 Ptie	596	JEAN-GUY ALLARD			
59							
60	8G	1 963 443 Ptie	1940	GÉRARD BOIVIN			
61							
62	8J	1 962 822 Ptie	4686	ÉRIC RAYMOND ANDERS			
63							
64	8H	1 962 826 Ptie	1297	JEAN-LUC VAILLANCOURT et als			
65							
66	8I	1 962 821 Ptie	2849	JEAN-PIERRE DESROCHERS			
67							
68	8K	2 860 970 Ptie	3769	JEAN LAFLAMME			
69							
70	8L	2 860 970 Ptie	3781	JEAN LAFLAMME			
71							
72	8M	1 962 816 Ptie	7429	PIERRE CÔTÉ			
73							
74	8N	1 964 345 Ptie	637	DANIEL CARON et als			
75							
76	8O	2 860 971 Ptie	2858	PIERRE BRAZEAU			
77							
78							
79		voir					
80		lotissement					
81	parcelle # 9	lot			Projet finalisé		175349
82		4 640 625 etc	175349	DÉVELOPPEMENTS FORTIER INC			
83		4 459 990 etc					
84							
85							
86	10A	1 964 336	1096	ÉVA FORTIER	Projet réalisable de 10A à 10L		
87							
88	10B	1 964 340	1893	JEAN-PIERRE BRÉTHES			
89							
90	10C	1 961 177	1117	RAYMON PAGÉ			

	A	B	C	D	E	F	G
	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
3							
91							
92	10D	1 961 173	878	JACQUES CHAPEDELAINE			
93							
94	10E	1 961 172	877	ROBERT-LIONEL GAGNÉ			
95							
96	10G	1 960 892	617	ROGER MÉTHOT			
97	parcelle # 10						
98	10H	1 960 891	696	ROGER MÉTHOT			
99							
100	10I	1 960 890	673	GAÉTAN MAROIS			
101							
102	10J	1 960 889	1054	GAÉTAN MAROIS			
103							
104	10K	1 960 863	2312	BENOÎT MÉTHOT			
105							
106	10L	1 963 390 Ptie	4286	YVES RENAUD			
107							
108	10M	1 963 381 Ptie	4088		Projet réalisable mais aucun accès à la rue et crans rocheux	11294	
109							
110	10N	1 963 381 Ptie	7206	LUCIEN BARBEAU			
111							
112	10O	1 963 380 Ptie	3727	ANNE GINGRAS			
113							
114	10R	1 963 383 Ptie	891	MARCELLE DEMERS-GINGRAS			
115							
116	10P	1 963 371 Ptie	9033	RENÉ GODBOUT			
117							
118	10Q	1 963 371 Ptie	1674	RENÉ GODBOUT			
119							
120	10F	1 963 387 Ptie	13890	MAGELLA CARON	Aucun accès à une rue et crans rocheux	13890	
121							
122							
123		2 659 514 Ptie		LES IMM. JAW TESSIER INC			
124		2 659 515 Ptie		LES IMM. JAW TESSIER INC			
125		1 964 049 Ptie		RICHARD FORTIN			
126		1 964 051 Ptie		RICHARD FORTIN			
127		1 964 047 Ptie		LAURENCE KROON			
128		1 964 069 Ptie		GUY MESSELY			
129	parcelle # 11	1 964 006 Ptie		MARIO MORALDO	Projet réalisable, mais crans rocheux, rue non municipalisée et	93470	
130		1 964 010 Ptie		ROLLAND OUELLET	aucun service.		
131		1 960 730		JEAN LAROCHE			
132		3 104 825 Ptie		STÉPHANE LACHANCE			
133		1 960 736	93470	PIERRE GRENIER			
134		1 962 717		STÉPHANE LACHANCE			
135		1 962 708		ZDENKA RUZICKOVA			
136		1 962 709		STÉPHANE LACHANCE			
13.		1 962 716		ROGER FERLAN et als			

	A	B	C	D	E	F	G
3	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
138		1 962 687		ANDRÉ LAMBERT			
139		1 962 688		ANDRÉ LAMBERT			
140							
141		1 962 607		AUGUSTINES MISÉRÉCORDE	Construisible		
142		1 962 610		AUGUSTINES MISÉRÉCORDE	Par contre, un faible pourcentage en cran rocheux et en milieu humide	348438	
143		1 962 605		LÉON HOULE			
144	parcelle # 12	1 962 602		DANIELLE LARIVIERE			
145		2 332 190		DANIELLE LARIVIERE			
146							
147		projet de	348438	Domaine Roc-Pointe inc			
148		lotissement					
149							
150							
151		1 962 562		Jean-Claude Paré			
152		1 962 561		Roger Demers			
153		1 962 541		Banque Laurentienne du Canada	Roc Pointe		
154		1 962 555		Hélène De Beurivage			
155		1 962 545		André Cantin et als	Projet réalisable		
156		1 962 546		Banque Laurentienne du Canada			
157	parcelle # 13	1 962 516		Banque Laurentienne du Canada			
158		1 960 519		2971-9994 Québec Inc.			
159		1 962 590		David Soliga et als			
160		1 962 574 Ptie		Banque Laurentienne du Canada			
161		1 962 582		Christophe Garon			
162		2 245 268 Ptie		Vincent Breton			
163		1 962 568 Ptie		Rose Boutet			
164		1 962 566	645756	Banque Laurentienne du Canada			
165		1 962 540		Banque Laurentienne du Canada			
166		1 960 560		Les ent. Bergeron et Oulette Inc.			
167		1 960 559		Les ent. Bergeron et Oulette Inc.			
168		1 960 558		Les ent. Bergeron et Oulette Inc.			
169		3 850 417		Gély Construction Inc			
170		3 850 416		Gély Construction Inc			
171		3 850 403		Gély Construction Inc			
172		3 850 386		Gély Construction Inc			
173		3 850 397		Gély Construction Inc			
174							
175							
176		2 286 786 Ptie		Pierre Tessier			
177		3 683 519 Ptie		Société en Commandite DCF			
178		3 683 519 Ptie		Société en Commandite DCF			
179		2 286 844 Ptie		Carl Couture			
180		2 286 846 Ptie		Armand Fortin			
181		2 286 847 Ptie		Yvan Fortin et Als			
182	parcelle # 14	4 661 392	62383	Les constructions Lamontagne Inc.	Chemin Forestier, projet réalisable		
183		4 661 393		Les constructions Lamontagne Inc.			
184		4 661 394		Les constructions Lamontagne Inc.			
185		4 661 701 Ptie		Les constructions Lamontagne Inc.			
186		4 661 395 Ptie		Les constructions Lamontagne Inc.			

	A	B	C	D	E	F	G
3	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
187		4 661 396 Ptie		Les constructions Lamontagne Inc.			
188		3 395 534		Brochu Construction Inc.			
189							
190							
191		3 616 750 Ptie		Claude Brochu et als	PROJET NON RÉALISABLE		
192		3 296 493 Ptie		1332-9941 Québec Inc	Présence de zones humides importantes		
193		3 537 421 Ptie		Jocelyne Robitaille	Problématique car les terrains sont loin des axes structurants		
194		4 735 608 Ptie		André Bolduc			
195		1 962 403 Ptie		Jean Filteau et Als			
196	parcelle # 15	1 965 137 Ptie	463819	Charles-Auguste Perreault			463819
197		1 965 138 Ptie		Pierre Godbout			
198		1 965 136		Jean Filteau et Als			
199		1 65 140 Ptie		Ville de St-Nicolas	Terrain à usage municipal		
200							
201		3 726 309 à 3 726 312		Marcel Dubois			
202							
203							
204		1 962 478 Ptie		Ville de Saint-Nicolas			
205		1 962 478 Ptie		Ville de Saint-Nicolas			
206		3 805 577 Ptie		Société d'aménag. Des Deux-Rives Inc.			
207	parcelle # 16	1 962 472 Ptie		Patrice Biron	Présentement en changement de zonage		
208		1 962 484 Ptie	313814	Claire Chassé et als	Maisons mobiles		313814
209		1 962 318		Martial Chabot			
210		1 963 896 Ptie		Jacques Gosselin			
211	projet des						
212	maisons mobiles						
213							
214							
215		1 962 500		Grégoire Martineau			
216		1 962 499		Roger Beaudry			
217	parcelle # 17	1 693 908	40655	Nicole Baribault	Il n'y a pas d'égoût, ni d'aqueduc, mais zone construisible,	40655	
218		1 963 001		Danielle Langlois	mais loin des pôles majeures de croissance		
219		1 963 003		Conrad Bolduc et als			
220							
221	18A	3 167 487	3 928	Eugène Huot			
222	18A	3 167 484	3516	Eugène Huot			
223							
224	18B	3 167 629 Ptie	3349	Denis Huot			
225	18B	3 167 632 Ptie	14723	Rachel Blachet			
226	18B	3 550 661	837	Jean-Charles Huot			
227	18B	4 846 296	5482	Jean-Charles Huot &AL			
228	18B	3 550 663	30333	Denis Huot			
229							
230	18C	3 167 485	25217	Michel Huot et als			
231	18C	4 173 366 Ptie	25144	les ent geor-Émile Huot Inc			
232	18C	2 846 655	15728	Caisse Pop Desj St-Étienne-de-Lauzon			
233	18C	2 846 594	232	Eugène Huot et als			
234	18C	2 846 665	6480	Eugène Huot et als			

	A	B	C	D	E	F	G
3	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
235	18C	2 846 597	5257	Eugène Huot et als			
236	18C	2 846 651	4 043	Eugène Huot et als			
237	18C	2 846 660	505	Eugène Huot et als			
238							
239	18D	2846653 Ptie	4317	Construction E.Huot Inc.			
240	18D	2 846 652	17803	Constructions Huot et Bouchard Inc.			
241	18D	2 846 654 Ptie	19260	Pamero Inc.			
242	18D	2 846 770 Ptie	67749	La Fabrique St-Etienne-de-Lauzon			
243	18D	2 846 227	1153	Développement L'Essor inc			
244	18D	2 849 226	15151	Développement L'Essor inc			
245							
246	18E	3 283 325	350	Carl Lavoie et als			
247	18E	2 846 542	1700	Jean-Marc Huot et als			
248	18E	2 846 400	994	Maureen elcy-Johnson et als			
249	18E	2 846 541	674	Jean-Marc Huot et als			
250	parcelle # 18				Réalisable au complet mais loin des pôles majeures de croissance	969104	
251		VOIR LOTS					
252	18F	4 486 024 À 4 486 051-18F	10700				
253	18F	4 578 315 Ptie	23038	Développement RHCP Inc			
254	18F	2 847 455 Ptie	59619	La Seigneurie Turmel Inc.			
255	18F	2 847 326	109516	Marcel Béland			
256	18F	2 847 456	8432	Marcel Béland			
257	18F	2 847 535 Ptie	119225	Thérèse Demers et als			
258	18F	2 847 901 Ptie	153842	Marcel Béland			
259	18F	2 848 070	157062				
260	18F	2 847 904	7316	Marcel Béland			
261	18F	2 847 750	3796	Marcel Béland			
262	18F	2 847 659	1074	Thérèse Demers et als			
263	18F	2 847 537	7404	Thérèse Demers et als			
264	18F	2 847 327	23606	Ville de Lévis			
265	18F	4 486 012	575	Développement RHCP Inc			
266	18F	4 486 013	497	Développement RHCP Inc			
267	18F	4 486 014 à 4 486 023	5102	Développement RHCP Inc			
268	18F	4 489 991	405	Lucie Bélanger et als			
269	18F	4 489 990	490	Lucie Bélanger et als			
270	18F	4 489 982 à 4 489 989	368	Lucie Bélanger et als			
271	18F	2 846 935	1414	Gérard Cloutier et als			
272	18F	2 846 829 à 2 846 834 et 2 846 821	1698	Gestion Lac 2000 Inc.			
273							
274							
275		2 848 081		Ville de Lévis			
276		2 848 090		Suc Germaine olivier			
277		2 848 104		Sylvain Carrier et als			
278		2 848 089		Suc Germaine olivier			
279		4 090 285		Gaston Filteau et als			
280		4 090 290					
281		2 848 126, 2 848 127, 2 848 145 à 2 848 150					
282		2 848 135 à 2 848 140	494459		Réalisable au complet		

	A	B	C	D	E	F	G
3	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
283	<b>parcelle # 19</b>	2 848 128 à 2 848 134			mais loin des pôles majeures de croissance	969104	
284		2 848 162 Ptie		Benoit Chatigny et als			
285		2 848 170		Jean-Marie Guillemette			
286		2 848 171		Marcel Guillemette			
287		2 848 294 Ptie		Gest. Immob St-Etienne snc			
288							
289							
290		3 748 814		Const. Huot et Bouchard Inc.			
291		3 167 737		Const. Huot et Bouchard Inc.			
292		3 926 134		Const. Huot et Bouchard Inc.	60% en milieu humide		
293		3 748 802		Const. Huot et Bouchard Inc.	NON constructible		89189
294		4 704 587 à 4 704 893		Const. Huot et Bouchard Inc.			
295	<b>parcelle # 20</b>	4 595 à 4 704 601, 3 512 481 ET 4 704 760		Const. Huot et Bouchard Inc.			
296		4 104 575, 2 846 016, 3 748 798, 3 748 7	148649	Const. Huot et Bouchard Inc.			
297		2 846 020 Ptie		Lise Ouellet	40% réalisable et constructible	59460	
298		2 846 162 Ptie		Gaston Fecteu	mais loin des pôles majeures de croissance		
299		2 845 943 Ptie, 2 845 829, 2 845 832 et 2 845 819		Jean-Paul Bolduc			
300		2 845 817		Jean-Paul Bolduc			
301							
302							
303		2 848 658 Ptie		Lucien Bolduc	Faisable		
304		2 848 485		Gestion Bellevue 95 Inc	mais pas de service et plus que 25 ans que c'est à faire	46760	
305	<b>parcelle # 21</b>	2 848 484	46760	Gestion Bellevue 95 Inc	ET loin des pôles majeures de croissance		
306		2 848 470		Gérald Huppé			
307							
308							
309		voir lotissement					
310	<b>parcelle # 22</b>	4713245 etc....	174242	9125-2817 Québec Inc	Projet fini		174242
311							
312							
313		Superficie Totale= 4 391 796	439,2 ha			2636239	1486598
314							
315	<b>SECTEUR CHAUDIÈRE- EST</b>						
316	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
317							
318		3 202 389 Ptie		Gouv. Du Québec MTQ			
319		2356599 Ptie		Gouv. Du Québec MTQ			
320		2356599 Ptie		Gouv. Du Québec MTQ			
321		3202388 Ptie		Gouv. Du Québec MTQ			
322		2 912 995 Ptie		Location Plein Air Inc.			
323	<b>parcelle # 23</b>	3 374 813 Ptie		Gestion T.R.I. Inc.	Constructible		
324		2 154 018 Ptie	97 285	Néré Côté			
325		2 153 979		Jeanne-D'Arc Curodeau			

	A	B	C	D	E	F	G
	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
3							
326		3 690 124		9118-0661 Québec Inc.			
327		3 688 660		Yvon Millard			
328		4 445 726 à 4 445 743		9118-0661 Québec Inc.			
329		4 445 761 à 4 445 774		9118-0661 Québec Inc.			
330							
331							
332		4 523 587 Ptie		Laurent Demers			
333		4 523 588 Ptie		Laurent Demers			
334		2 154 352 Ptie		Gestion Cadelmo Inc.			
335		2 154 379 Ptie		Les Inv. Claugil Inc.			
336		2 154 379 Ptie		Les Inv. Claugil Inc.			
337		2 154 506		Les Inv. Claugil Inc.			
338		2 154 507		Monique Cloutier			
339		2 155 134		2633-5349 Québec Inc			
340		2 155 135		2633-5349 Québec Inc			
341	<b>parcelle # 24</b>	2 154 579 Ptie		Les Immeubles Vabis Inc.	<b>50% NON constructible car cran rocheux</b>		<b>134260</b>
342		3 578 432 Ptie		Gestion du Capital Max Inc.			
343		3 564 403		La raffinerie Irving du Québec Ltée			
344		3 067 466 Ptie	268 519	Henri Péquignot			
345		3 965 601 Ptie		9004-8083 Quebec Inc et als			
346		4 760 183 à 4 730 194, 2 154 891		9136-8266 Québec Inc			
347		4 760 195 Ptie		9136-8266 Québec Inc			
348		3 438 743 Ptie		Martine Bourque			
349		3 438 745 Ptie		Martine Bourque			
350		3 438 744		Martine Bourque			
351							
352							
353		2 155 315		Trust Général du Canada	Faisable		
354		2 155 548, 2 155 551, 2 155 554, 2 155 565, 2 155 565 ET 2 155 573		Trust Général du Canada			
355		2 155 540, 2 155 559, 2 155 566 À 2 155 569, 2 155 586		Trust Général du Canada	<b>Même si ce n'est pas en front de rue</b>		
356		4 513 894		Domaine longwood S.A.			
357		4 284 629		Domaine longwood S.A.			
358		4284630		Domaine longwood S.A.			
359		4 284 631		Domaine longwood S.A.			
360	<b>parcelle # 25</b>	4 284 632		Domaine longwood S.A.			
361		4 284 636	75319	Domaine longwood S.A.			
362		4 284 633		Domaine longwood S.A.			
363		4 284 634		Domaine longwood S.A.			
364		4 284 635		Domaine longwood S.A.			
365		2 158 839		Ville de Lévis			
366		2 156 162 Ptie		Julien Côté et als			
367		2 156 344 Ptie		Les conct. Pichette et Pruneau Inc.			
368							
369							
370	<b>parcelle # 26</b>	2 157 234 Ptie	5 591	Ville de Lévis	<b>Futur PARC</b>		<b>5591</b>
371							
372					Une maison à réaliser		
373		3 965 559 Ptie		Serge Roy	Une maison à réaliser		

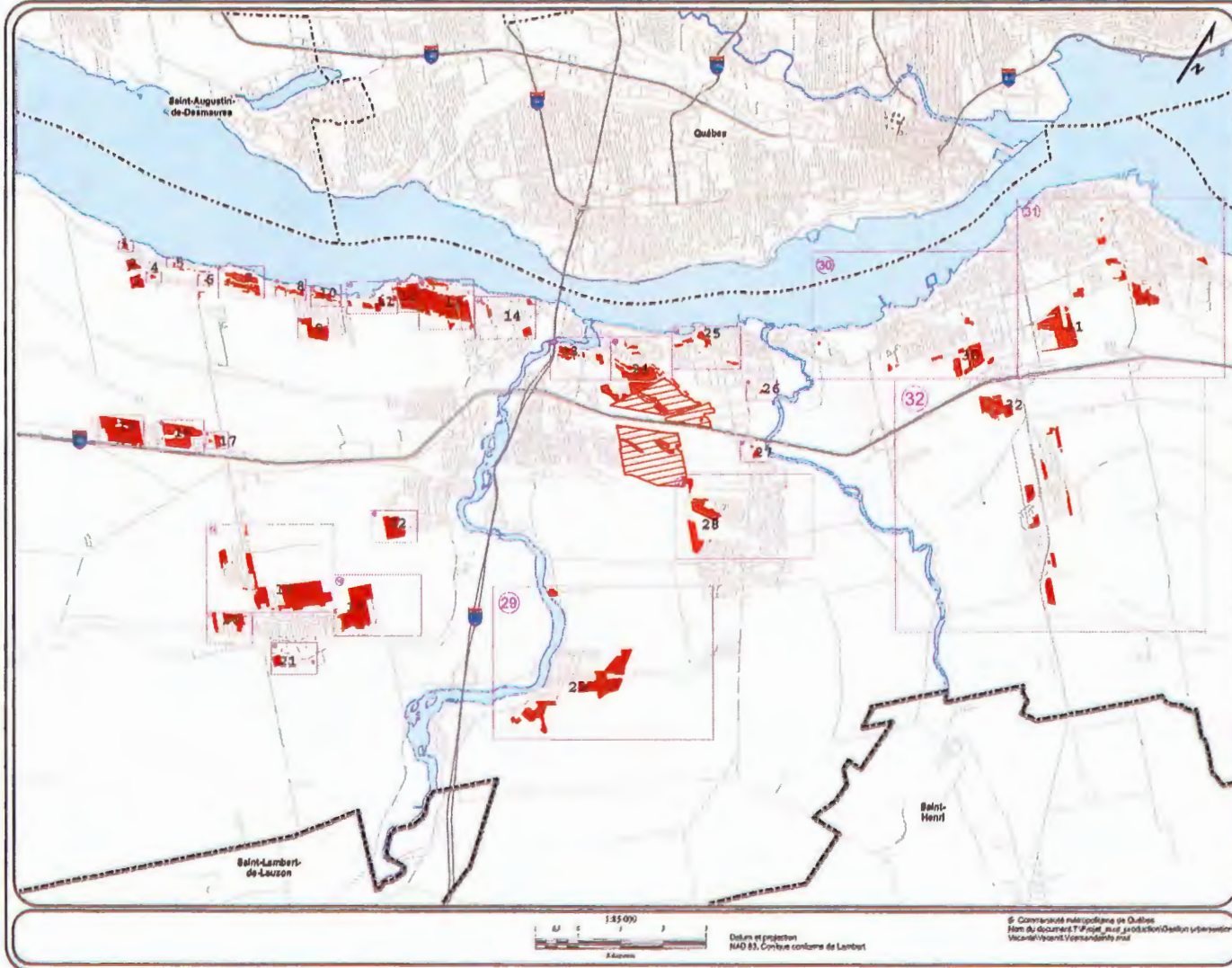
	A	B	C	D	E	F	G
	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
374		3 935 558 Ptie		Serge Roy	Corridor écologique sur 50%		10526
375	parcelle # 27	2 697 696 Ptie	21053	Luc Bolduc			
376		2 697 697 Ptie		Odilon Cantin			
377							
378							
379	28A	3 685 226	10054	2542-0902 Québec Inc.			
380	28A	3 816 690	15974	Camil Boutin (1983) Inc et als	Problème de capacité portante		
381	28A	3 802 162	1406	Gestion Jacques cantin Inc			
382							
383	28B	4 446 350 Ptie	8578	9118-0661 Québec Inc			
384	28B	3 653 980 Ptie	3 215	Corporation Immobiliere Ro-Mart Inc.			
385	parcelle # 28						
386	28C	2 698 231	23328	Les devel. De demain Inc.	Secteur complexe - Nappe phréatique problématique		
387	28C	2 697 774	70401	Les devel. De demain Inc.			
388	28C	2 698 232	40 273	Les devel. De demain Inc.			
389	28C	2 694 657	13 729	Les devel. De demain Inc.			
390							
391	28D	2 692 838	64 124	Le Groupe Rovin Inc	Proximité de la voie ferrée, lien de communication majeur et tassement important		
392	28D	2 692 839	59 050	Le Groupe Rovin Inc			
393	28D	2 697 792	17 235	La comp. Du Chemin de fer de Québec Inc.			140409
394							
395							
396	29A	2 384 201 Ptie	16324	Jacques Lapierre et als	Zoné agricole		
397	29A	2 384 201 Ptie	2133	Jacques Lapierre et als			18457
398							
399	29B	4 691 237 Ptie	19855	Les Imm. Camps-Bois Inc.			
400	29B	4 691 237 Ptie	30 712	Les Imm. Camps-Bois Inc.	Secteur fini		50567
401	29B	4 303 001 à 4 303 071 etc...	205 397	Les Imm. Camps-Bois Inc.			
402	parcelle # 29						
403	29C	3 512 692	186 294	Les Imm. Camps-Bois Inc.	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
404	29C	2 383 928	80 835	Succ. Moïse Brassard	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
405	29C	2 383 935	1 393	Succ. Moïse Brassard	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
406	29C	2 602 317	696	Jean-Guy Brassard	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
407	29C	2 383 936	1225	Succ. Moïse Brassard	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance	348905	
408	29C	2 383 927	3 318	Succ. Moïse Brassard	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
409	29C	2 383 835	35 907	Succ. Moïse Brassard	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
410	29C	2 383 668	7 548	Eugène Huot	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
411	29C	2 383 667	31 689	Laurent Brassard	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance		
412	29C	4 523 908	97 743	Les Imm. Camps-Bois Inc.	Secteur fini		97743
413	29C	4 523 905 etc.....	51 200	Les Imm. Camps-Bois Inc.	Secteur fini		51200
414							
415	29D	2 383 219	8 105	Scott Rex Malcolm	Réalisable mais loin des pôles majeures de croissance	8105	
416							
417	29D	2 383 215	22 751	Scott Rex Malcolm	Future caserne de pompiers		22751
418							
41							
42			Superficie Totale= 1 598 259 = 159,8 ha			357010	531504

	A	B	C	D	E	F	G
3	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
421							
422	<b>SECTEUR DESJARDINS</b>						
423	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
424							
425	30A	2 219 204	4 510	Ville de Lévis			
426	30A	3 807 199 Ptie	3 486	Les Imm. Louiselle Inc.			
427	30A	3 807 194	1 174	Les Imm. Gignac Inc.			
428	30A	3 807 193	1 890	Les Imm. Gignac Inc.			
429							
430	30B	2 222 107	13099	A.G.P.Couture et Fils Inc.			
431							
432	30C	3 590 139	7613	9156-Québec Inc.			
433	30C	pc-26963, pc-26965, pc-8818 etc	9 435	Les Placements Pirono Inc.			
434							
435	30D	4 399 024	27 939	Gestion Immobiliere SAD Inc.			
436	30D	4 713 243	6 152	Giter & Mirignac Inc.			
437	30D	4 713 241	583	Giter & Mirignac Inc.			
438	30D	4 713 242	713	Giter & Mirignac Inc.			
439	30D	4 713 238 à 4 713 240	1 895	Giter & Mirignac Inc.			
440	30D	4 399 026	20 932	Gestion Immobiliere SAD Inc.			
441	30D	4 611 466	202				
442	parcelle # 30						
443	30F	4 246 914	14 809	Devel. Fortier Inc.	Secteur fini		14809
444	30F	4 459 608	1 287	Devel. Fortier Inc.	Secteur fini		1287
445	30F	4 459 609	2 061	Devel. Fortier Inc.	Secteur fini		2061
446							
447	30E	4 735 834	69 558	Les Placements Pirono Inc.	Projet réalisé à 50%		
448	30E	4 735 833	69 378	Les Placements Pirono Inc.	Projet réalisé à 50%		
449	30E	2 222 282	642	La Société Delbro Inc.	Projet réalisé à 50%		84132
450	30E	2 222 283	642	La Société Delbro Inc.	Projet réalisé à 50%		
451							
452	30F	4 459 591 à 4 459 607	19 950	Devel. Fortier Inc.	Secteur fini		19950
453	30F	4 427 863 et 4 365 062 Ptie etc.....	10 582	Castella Const. Inc	Secteur fini		10582
454							
455	30G	2 222 339	1 595	Clément Bégin			
456	30G	2 222 340	1 555	9056-5391 Québec Inc.			
457	30G	2 331 858	4 615	Christine Beaulieu et als			
458	30G	2 222 381	4 290	Christine Beaulieu et als			
459							
460							
461	30H	2 157 492 Ptie-30H	2 142	Les Imm. Clément Boivin Inc.	Réalisable au complet		
462							
463							

	A	B	C	D	E	F	G
3	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
466	31A	2 431 577	14347	Ass. Vie Desjardins-Laurentienne Inc.			
467	31A	2 431 578	1830	Succ Cécile Bouchard			
468	31A	2 431 579	68760	Ass. Vie Desjardins-Laurentienne Inc.			
469	31A	2 660 511	12 599	Ass. Vie Desjardins-Laurentienne Inc.			
470	31A	3 004 348	12 003	Desj. Sécurité Financière Comp. D'ass Vie			
471	31A	4 490 095	22365	Gestion Imm CSB Inc			
472	31A	2 431 499	50 652	Placement Jean-René Côté Inc.			
473	31A	4 490 096	8 257	Gestion Imm CSB Inc			
474	31A	4 499 111	24 094	Gestion Imm CSB Inc			
475	31A	4 903 825	22 781	Gestion Imm CSB Inc	Tout ce qui est de la parcelle 31A est réalisé à 30%		122351
476	31A	4 903 826	15 179	Gestion Imm CSB Inc			
477	31A	4 903 827	6 092	Gestion Imm CSB Inc			
478	31A	4 903 828	19 585	Gestion Imm CSB Inc			
479	31A	2 431 502	23 439	Yvan Brousseau			
480	31A	2431761 Ptie	3 398	Paul-Henri Lecours			
481	31A	2 660 436	1 081	Yvan Brousseau			
482	31A	2 431 762	540	Yvan Brousseau			
483	31A	2 660 435	1 705	Yvan Brousseau			
484	31A	2 431 763	1 802	Yvan Brousseau			
485	31A	à 4 903 797 etc....4 490 059 à 4 499 4	97 328	Gestion Imm CSB Inc			
486							
487	31B	3975480-31B	3 258	Les Const. Charles Dumas Inc.			
488	31B	3 975 458 à 3 975 488-31B	32 637	Les Const. Charles Dumas Inc.	Secteur fini		35895
489	parcelle # 31						
490	31C	2 359 686 Ptie	15 701	Jean-Louis Turgeon			
491	31C	2 360 802 Ptie	1 276	Raymond Turgeon			
492	31C	3 969 700 Ptie	19 098	Jacques Dumas			
493	31C	3 969 700 Ptie	24 397	Jacques Dumas			
494	31C	3 969 701 Ptie	24 573	Jacques Dumas			
495	31C	4 196 292 Ptie	82 534	Le Domaine Jacques Dumas Inc.			
496	31C	2 359 683 Ptie	4 741	Augusta Samson	Réalisable		
497							
498	31D	4 839 472 Ptie	11 759	Office Muni. D'Habitation de Lévis	Loyers modiques		11759
499	31D	4 846 182 Ptie	8 594	9156-6901 Québec Inc.			
500	31D	607 768, 4 607 767, pc-29193,pc-2921	3 971	Les construc. Mébasco Inc.			
501	31D	4232252 Ptie	2 392	Ville de Lévis			
502							
503	31E	3 019 562, 3 019 559, 3 017 482 etc....	22 730	Louis Philippe Lambert Inc.			
504							
505	31F	3 017 469 Ptie	4 046	Roland Aubert et als	31F jusque 32A ;		
506	31F	3 019 581 Ptie	1 683	Jean-Pierre Arsenault	Nous sommes en présence de pentes, de caps,		
507	31F	3 019 584 Ptie	4 420	Edmond Pelchat	de crans rocheux		
508	31F	3 017 471 Ptie	3 761	Therese Beauhieu et als			
509	31F	3 017 468 Ptie	1 901	Yvon Jacques			
510	31F	3 017 460 Ptie	2 786	Alian Doré et als			
511	31F	3 017 461 Ptie	2 254	Cécile Corneau			
512	31F	3 017 462 Ptie	1 590	Julienne Dumont			

	A	B	C	D	E	F	G
3	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
513	31F	3 019 586 Ptie	1 492	Jean-Eudes Godin			
514	31F	3 017 470 Ptie	2 813	Lisette Bernier	Aqueduc à boucler par Route Pintendre et projet trop onéreux		
515							
516	31G	3 019 641 Ptie	2 407	Giter & Mirignac Inc			
517					Lac Vert, etc...		
518	31H	3 018 784	1 983	la societe Bugère Inc.			
519							
520	31I	3 020 973 Ptie	9 082	Claire Brulotte et als			
521	31I	3 020 975	3 403	Carole Brulotte			
522	31I	3 021 294 à 3 021 306	6 309	Rémi Carrier et als			
523							
524							
525	32A	2 222 772 Ptie	35481	Joseph-Eugène Carrier			
526	32A	2 223 107 ptie	33 151	Huguette Carrier et als			
527	32A	2 222 774 Ptie	78 672	Huguette Carrier et als			
528	32A	2 222 776 Ptie	29744	Mordern Paving Const. Limited			
529	32A	2 223 158	31 372	Huguette Carrier et als			
530	32A	2 222 784	799	Berthier Jean			
531	32A	2 222 785	799	Andrée Jean			
532	32A	2 332 070	799	Jason Rioux			
533	32A	2 222 793 Ptie	80 182	Paul Jean et als			340929
534							
535	32B	2 059 687	39 988	Pierre Guay	32B et 32C ;		
536	32B	2 059 688	28 108	Pierre Guay	Construisible au complet		
537							
538	32C	2 062 105 Ptie	10 190	Les Imm. Gilles Couture inc			
539	32C	2 062 105 Ptie	7 206	Les Imm. Gilles Couture inc			
540	32C	2 062 121	4 821				
541	32C	2 062 079 À 2 062 etc.....	11 272				
542	parcelle # 32						
543	32E	2 059 618	100 835	Francine Robertson et als	Au nouveau zonage, ce lot devrait être zoné agricole		100835
544							
545	32D	4 301 932	1076				
546	32D	4 286 207	2 269	Martin Dubé			
547	32D	3 306 208	11099	Centre d'Achat Mascoutain Inc.	Lot qui se situe entre deux garages et une ferme		
548	32D	3 306 207	14 299	Centre d'Achat Mascoutain Inc.	Ça devrait être du COMMERCIAL. Qui voudrait faire du résidentiel là...		25398
549							
550							
551	32F	2 061 408	3 669	Suzanne Henri	60% réalisable, mais faible capacité portante	17873	
552	32F	2 059 660 Ptie	23 673	Jacques Brouard et als	40% en milieu humide		9469
553							
554	32G	2 061 193	11 182	Les Imm. Gilles Couture inc			
555	32G	2 061 210	1 424	Mario Couture			
556	32G	2 924 557	1 541	Les Imm. Gilles Couture inc			
557	32G	2 061 209	6 164	Les Imm. Gilles Couture inc			
558	32G	2 061 198	1 008	Ghislain Guay			
559	32G	2 061 194	1 266	Rosaire Marcoux			

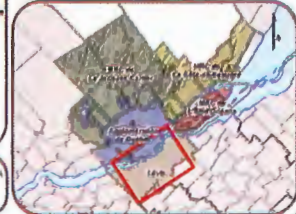
	A	B	C	D	E	F	G
	PARCELLES	LOTS	SUPERFICIES m.c.	PROPRIÉTAIRES	COMMENTAIRES	TERRAINS RÉALISABLES AVEC CONTRAINTES MAJEURES	TERRAINS NON-RÉALISABLES OU DÉJÀ FAITS
3							
560	32G	2 061 178	3 364		32G et 32H sont réalisables, mais problème de capacité portante		
561						65726	
562	32H	3 398 054	1 056	Gest. Immobilière CSB Inc			
563	32H	3 398 075	548	Gest. Immobilière CSB Inc			
564	32H	3 398 074	548	Gest. Immobilière CSB Inc			
565	32H	3 968 866	2 739	Ville de Lévis			
566	32H	2 296 129	25 385	Jean-Claude Thibault			
567	32H	4 106 203	1 669	Les Imm. Gilles Couture Inc			
568	32H	3 968 833	722	Les Imm. Gilles Couture Inc			
569	32H	4 106 202	98	Les Imm. Gilles Couture Inc			
570	32H	3 968 832	327	Les Imm. Gilles Couture Inc			
571	32H	4 106 200	170	Les Imm. Gilles Couture Inc			
572	32H	3 968 831	504	Les Imm. Gilles Couture Inc			
573	32H	4 106 199	126	Les Imm. Gilles Couture Inc			
574	32H	3 968 834	870	Les Imm. Gilles Couture Inc			
575	32H	4 106 201	691	Les Imm. Gilles Couture Inc			
576	32H	3 968 835 Ptie à 3 968 838 Ptie	4 334	Les Imm. Gilles Couture Inc			
577							
578							
579		Superficie Totale= 1 330 668 = 133,1 ha pour le secteur Desjardins				83599	779457
580							
581							
582						TOTAL DES M2 RÉALISABLE AVEC CONTRAINTES	TOTAL DES M2 NON RÉALISABLE OU DÉJÀ FAITS
583						3076848	2797559
584		SOMME 732,1 ha POUR LE SECTEUR COMPLET DE LÉVIS				DONC EN HECTARES = 307,6	DONC EN HECTARES = 279,7
585							
586							
587		Donc, si l'on prend la superficie totale pour l'ensemble de la Ville de Lévis à des fins résidentielles				732,1	
588							
589		Déduire les hectares de terrains non réalisables ou déjà faits				279,7	
590							
591		TOTAL				452,4	
592							
593		Déduire 30% pour fins d'infrastructures et de parc				135,7	
594							
595		TOTAL DE TERRAINS CONSTRUISIBLES AVEC ET SANS CONTRAINTES				316,7	
596							
597		Déduire les terrains avec contraintes majeures				307,6	
598							
599		GRAND TOTAL DES HECTARES À CONSTRUIRE SANS CONTRAINTES				9,1	
600							
601							



**ESPACES VACANTS 2010**

- Hydrographie**
  - Plan d'eau
- Limites administratives**
  - Communauté métropolitaine de Québec
  - Municipalité
- Réseau routier**
  - Autoroute
  - Nationale, régionale et locale
- Secteurs résidentiels vacants
- Secteurs résidentiels vacants non considérés dans le détail

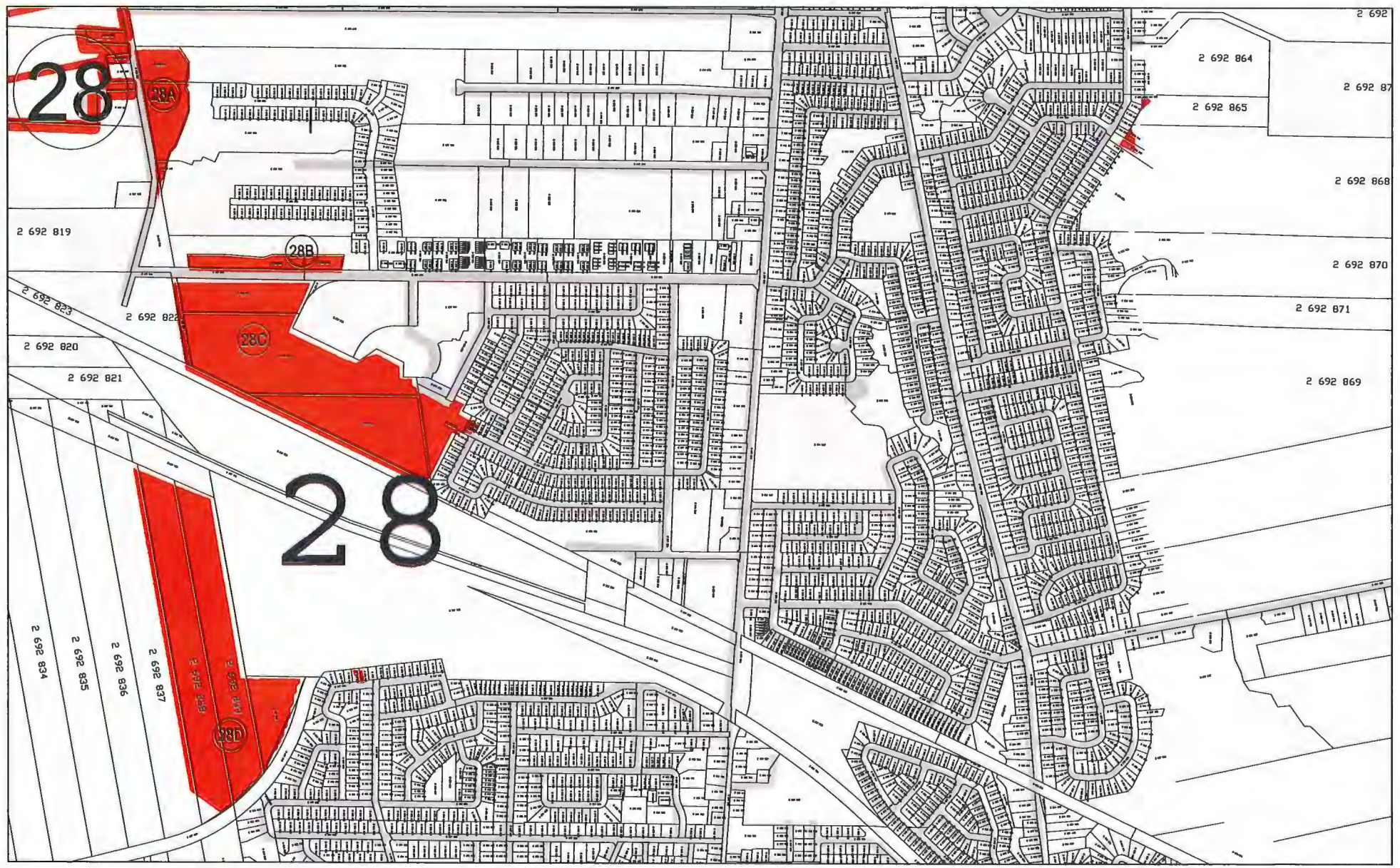
DOCUMENT DE TRAVAIL





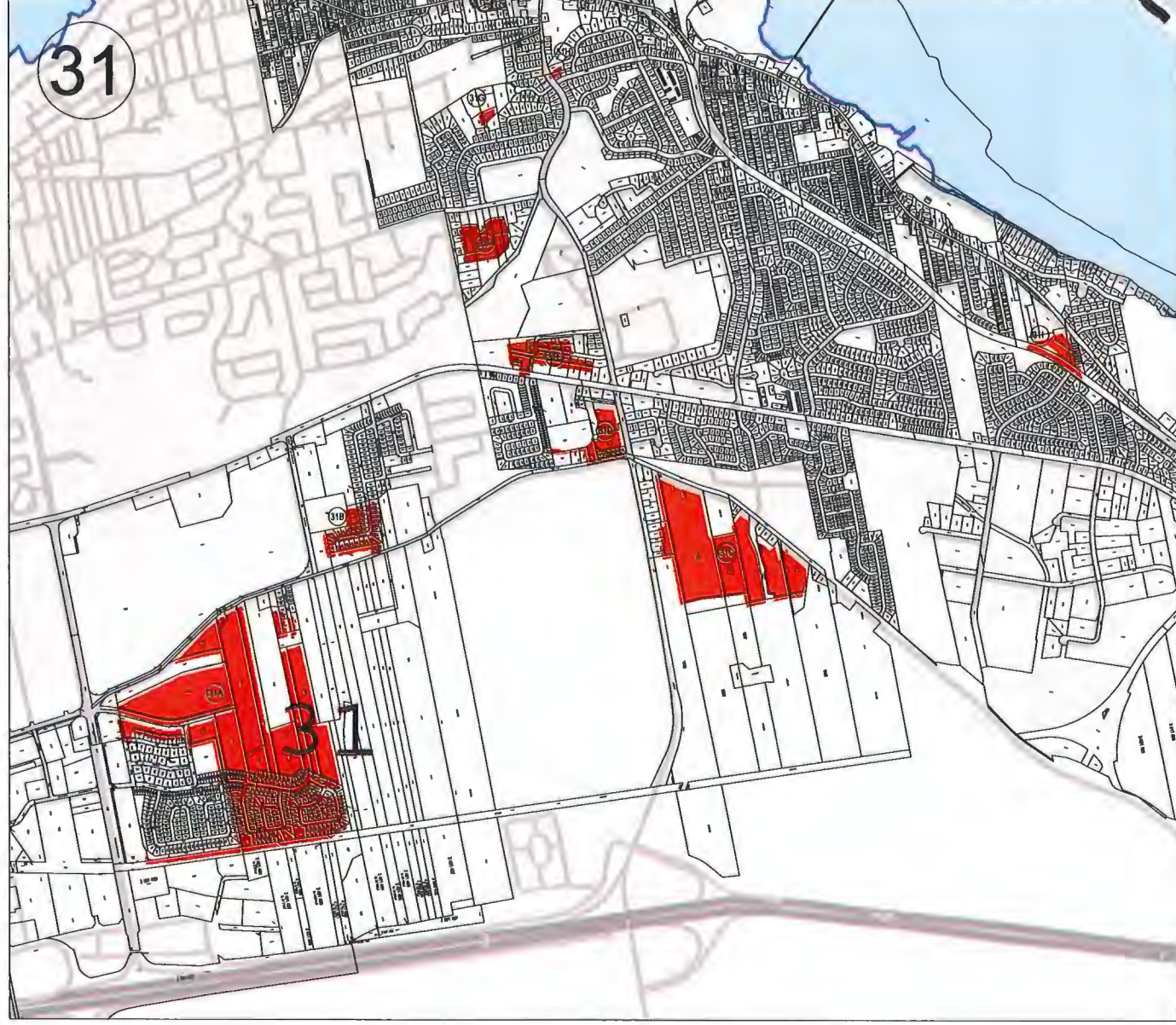














Fleuve Saint-Laurent  
St. Lawrence River



- BIBLIOTHÈQUE (1) PARC-O-BUS (2) CASERNE (3) ÉCOLE SECONDAIRE L'ENVOI (4) SAQ-PHARMACIE-RESTAURANTS (5) METRO (6) CANAC MARQUIS (7)  
 COMFORT INN (8) CINÉMA DES CHUTES (9) ÉCOLE PRIMAIRE L'ODYSSÉE (10) GOLF STASTNY (11) CINÉ-PARC (12)  
 PISTE CYCLABLE ——— ARRETS D'AUTOBUS SUR CLAUDE-JUTRA ◆

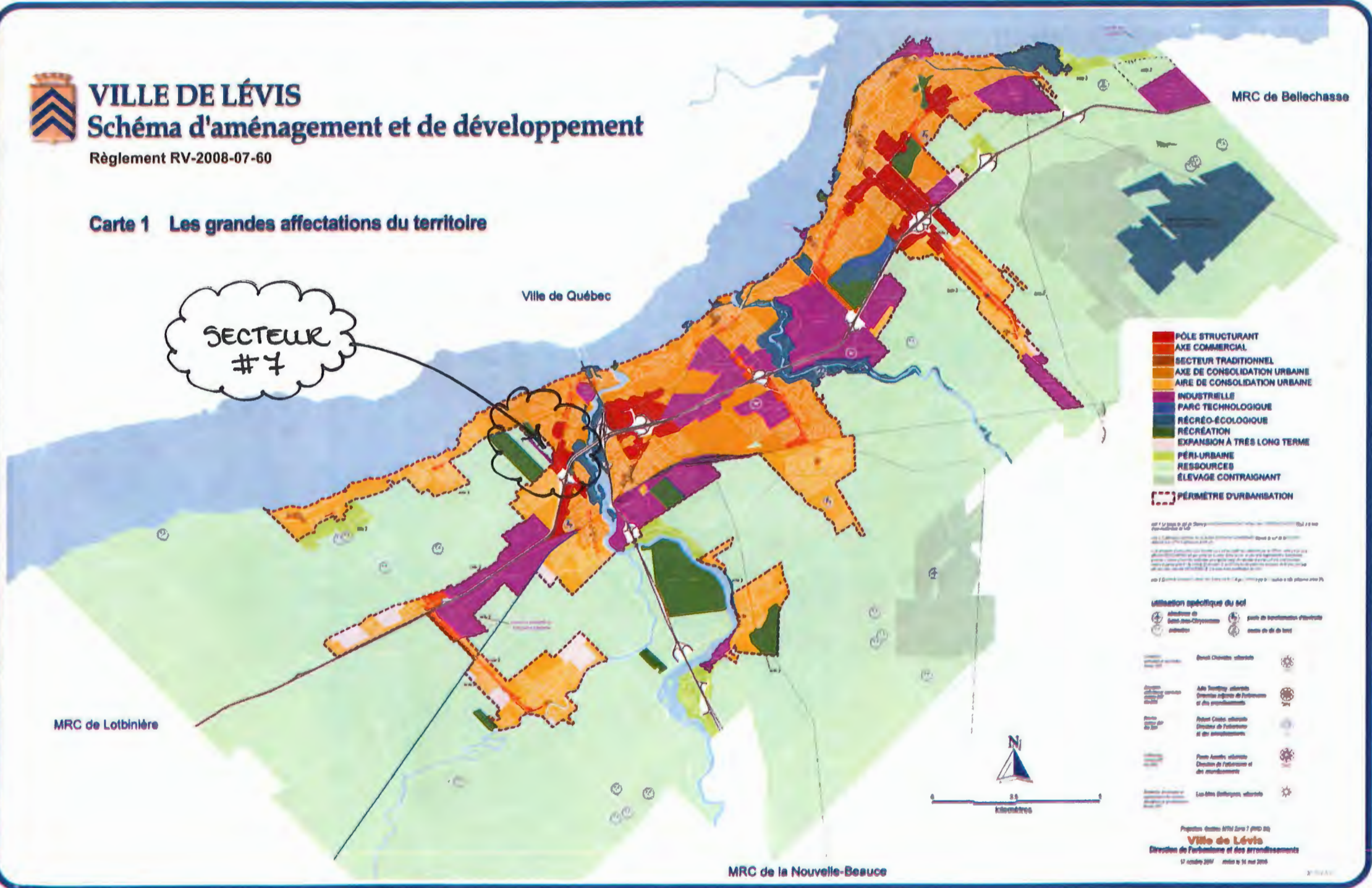


# VILLE DE LÉVIS Schéma d'aménagement et de développement

Règlement RV-2008-07-60

## Carte 1 Les grandes affectations du territoire

SECTEUR # 7



- PÔLE STRUCTURANT
  - AXE COMMERCIAL
  - SECTEUR TRADITIONNEL
  - AXE DE CONSOLIDATION URBAINE
  - AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE
  - INDUSTRIELLE
  - PARC TECHNOLOGIQUE
  - RÉCRÉO-ÉCOLOGIQUE
  - RÉCRÉATION
  - EXPANSION À TRÈS LONG TERME
  - PÉRI-URBAINE
  - RESSOURCES
  - ÉLEVAGE CONTRAIGNANT
- PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Le plan de zonage est un document d'application du schéma d'aménagement et de développement. Il définit les zones d'affectation des terres et les règles d'occupation du territoire. Il est adopté par le conseil municipal de la ville de Lévis.

### Utilisation spécifique du sol

- |  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  | habitation de type individuel   |  | habitation de type individuel avec porche   |
|  | habitation de type individuel avec porche   |  | habitation de type individuel avec porche et garage   |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage   |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine  |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine  |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis   |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis   |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie   |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie   |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège   |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège   |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie   |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie                               |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie et manège                               |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie et manège                     |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie et manège et manège                     |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie et manège et manège           |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie et manège et manège et manège           |
|  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie et manège et manège et manège |  | habitation de type individuel avec porche et garage et piscine et court de tennis et écurie et manège et écurie et manège et manège et manège et manège |

Projet de zonage RV-2008-07-60  
**Ville de Lévis**  
 Division de l'aménagement et des aménagements  
 17 octobre 2007 / mis à jour le 31 mai 2008

MRC de la Nouvelle-Beauce



Commission de protection  
du territoire agricole  
du Québec

D É C I S I O N

IDENTIFICATION DU DOSSIER

	:	25015 - 251359
Lot	:	646, 647 et 656
Superficie visée	:	126,4 hectares
Cadastre	:	paroisse de Saint-Jean-Chrysostome
Circons. foncière	:	Lévis
Municipalité	:	Sainte-Hélène-de-Breakeyville
M.R.C.	:	Les Chutes-de-la-Chaudière

---

NOM DES PARTIES

Municipalité de Sainte-Hélène-  
de-Breakeyville

partie demanderesse

Gestion Dussel inc.

partie mise en cause

---

MEMBRES PRÉSENTS

Gaston Charest, vice-président  
Normand Lapointe, commissaire  
Ghislain Girard, commissaire

DATE

Le 28 janvier 1998

---

NATURE DE LA DEMANDE

Tel que confirmé lors de l'audition publique tenue à Québec le 20 juin 1998, la demanderesse, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, s'adresse à la Commission pour que celle-ci ordonne l'exclusion de la zone agricole établie sur son territoire d'une superficie de terrain d'environ 126,4 hectares, propriété de la mise en cause, Gestion Dussel inc., laquelle est formée des lots 646, 647 et 656 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, de la circonscription foncière de Lévis.

AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

Par une résolution portant le numéro 97-161 adoptée le 4 août 1997, les membres du Conseil de la Municipalité de Breakeyville ont appuyé cette demande en précisant qu'elle est conforme à la réglementation municipale.

AVIS DE LA MRC

Les membres du Conseil de MRC des Chutes-de-la-Chaudière ont adopté, le 19 août 1997, une résolution d'appui à cette demande; ils ont précisé que le projet soumis était conforme au schéma d'aménagement, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire 1997-01 de cette MRC.

#### LES FAITS

L'analyste au dossier, M. Claudel Gagnon, résume les faits pertinents à ce dossier de la façon suivante:

« La demande vise l'exclusion de la zone agricole d'une propriété constituée des lots 646, 647 et 656, soit 1 216 467,7 mètres carrés dans la municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville. La Commission y a autorisé au dossier # 194068, un développement résidentiel et un golf (103 hectares). Il s'agit d'un projet récréotouristique intégrant un volet résidentiel et commercial. Seuls des délais trop courts n'auront pas permis sa réalisation à l'intérieur du laps de temps auquel était assujettie la décision antérieure.

Le site à l'étude est contigu à la zone non agricole sur deux faces (au nord et à l'ouest). Il s'inscrit dans un vaste secteur boisé et en tourbière s'étendant vers l'est. Au sud, une extension de la zone non agricole inclut un site d'enfouissement sanitaire.

Le potentiel agricole des sols des lots est moyen, soit des sols de catégories 0 et 4 avec des contraintes de fertilité et de drainage.

La MRC des Chutes-de-la-Chaudière est favorable au projet puisque la possibilité d'exclure ces lots a déjà été considérée lors des travaux de révision de la zone agricole. De plus, les usages envisagés ont déjà été autorisés par la Commission et approuvés par la Municipalité. »

Par ailleurs, lors de l'audition publique, il a été démontré que la municipalité n'avait pas d'alternative à une demande d'exclusion, compte tenu des dispositions de l'article 61.2 et compte tenu qu'une partie de l'autorisation au dossier 194068 était devenue caduque et de nul effet par défaut d'avoir respecté une condition de cette autorisation.

#### LES MOTIFS DE LA COMMISSION

Comme il a été précisé en audition publique, la Commission a déjà disposé du volet touchant la protection du territoire et des activités agricoles dans le dossier 194068, et ce, en vertu des dispositions de l'article 62 de la loi. Et elle l'a fait dans les termes suivants:

«Concernant l'aménagement du terrain de golf, la Commission est d'avis que l'autorisation recherchée n'aurait pas d'effets significatifs sur la protection du territoire agricole pour les

motifs suivants:

- Le site, comme les terrains contigus en zone agricole, est en boisé sans potentiel acéricole ou en tourbière.
- Il n'y a aucune culture de sols dans ce secteur.
- Le terrain est contigu sur deux faces à la zone non agricole.
- L'autorisation recherchée n'ajouterait pas de contraintes additionnelles à la pratique des activités agricoles de ce milieu.
- En fait d'aménagement d'un terrain de golf, dans un contexte périurbain, le site visé en est définitivement un de faible ou de moindre impact.
- De par sa localisation, la nature des sols, l'état boisé du secteur, etc., l'autorisation recherchée n'affecterait pas de façon déterminante l'homogénéité de ce milieu.

En effet, l'impact de ce projet serait la soustraction de la superficie visée du potentiel sylvicole.

Toutefois, ce fait est contrebalancé par le développement économique que le projet de golf apporterait à la région, tel qu'évoqué dans les résolutions municipales.

Quant au volet résidentiel et commercial du projet, la Commission est d'avis que l'autorisation recherchée n'aurait également pas d'effets significatifs pour les motifs suivants:

- Sur une superficie totale de 41 hectares, une bonne partie se trouve en zone non agricole.
- Ce développement résidentiel serait en effet l'extension et le bouclage de rues existantes.
- Le volet résidentiel serait enclavé entre le terrain de golf et la zone non agricole actuelle.
- L'autorisation recherchée n'ajouterait pas de contraintes additionnelles à la pratique des activités agricoles de ce milieu.
- L'homogénéité de ce milieu serait peu affectée parce que le projet n'implante pas pour la première fois une activité résidentielle dans le secteur. »

Aucun fait nouveau n'est intervenu depuis permettant à la Commission de conclure autrement qu'elle le faisait au dossier 194068, si ce n'est la disposition légale de l'article 61.2 de la loi en vigueur depuis le 20 juin 1997 qui oblige la

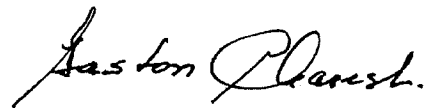
Commission à traiter ce dossier comme une demande d'exclusion.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION

ORDONNE l'exclusion de la zone agricole de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville, d'une superficie estimée à 126,4 hectares, laquelle est formée des lots 646, 647 et 656, du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, de la circonscription foncière de Lévis.

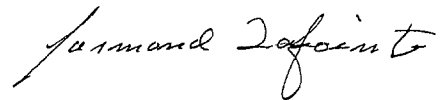
CONDITION

La présente ordonnance d'exclusion ne prendra effet, conformément à l'article 69 de la loi, qu'au moment du dépôt d'un avis de la présente décision au bureau de la publicité des droits.




---

Gaston Charest, vice-président



---

Normand Lapointe, commissaire

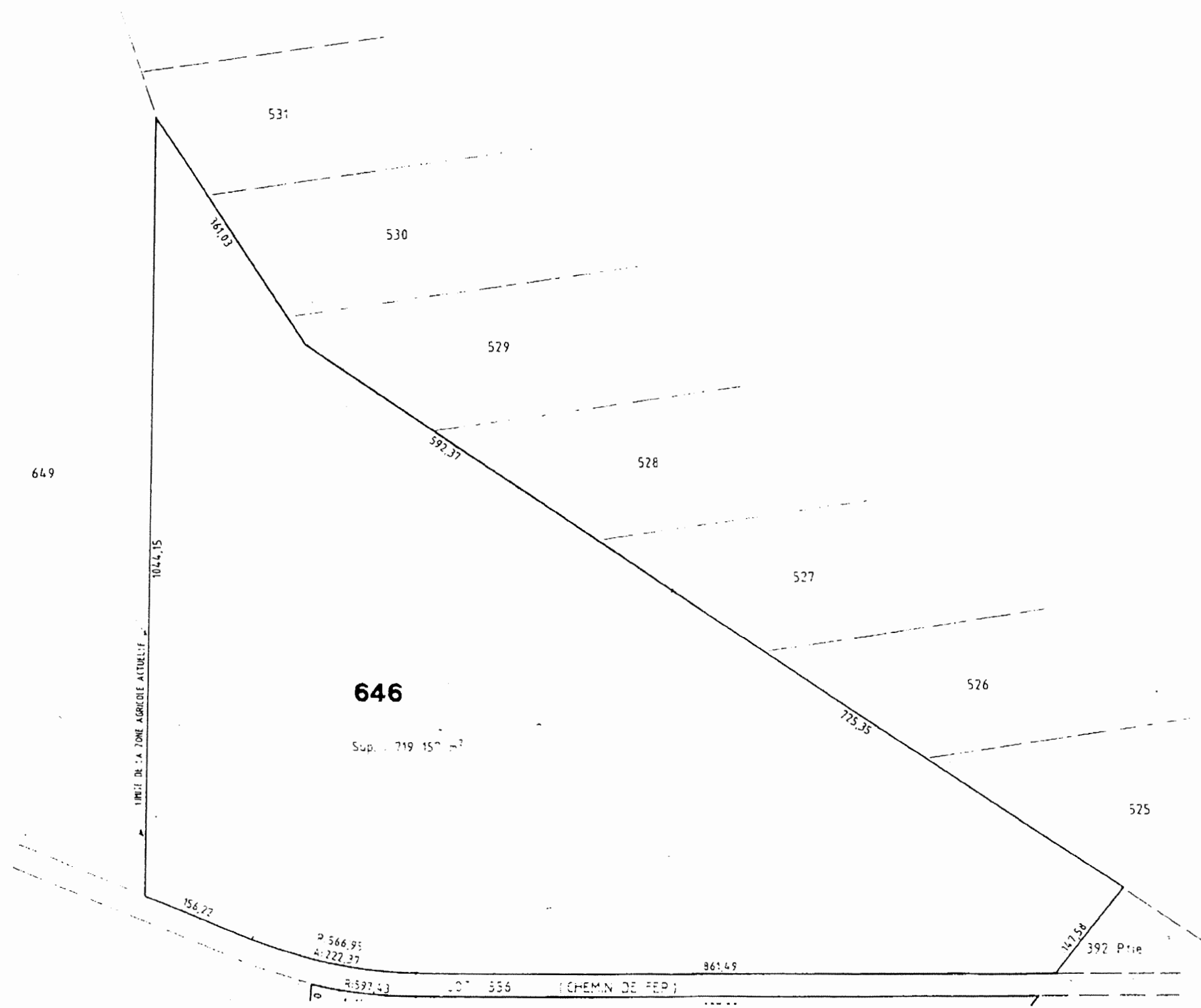


---

Ghislain Girard, commissaire

/mg

# 251359



1-

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC  
 (Québec)

D É C I S I O N

IDENTIFICATION DU DOSSIER:

No : 25045 - 192851  
 Lot(s) : P.43, P.44, 44-1, P.45, 45-1  
 P.46, 46-8 et P.47  
 route Marie-Victorin  
 Cadastre : Paroisse de St-Nicolas  
 Div. d'enreg. : Lévis  
 Sup. visée : 9 586 000 pieds carrés  
 Municipalité : Saint-Nicolas  
 M.R.C. : Les Chutes-de-la-Chaudière

NOM DES PARTIES

Marian Stastny

PARTIE DEMANDERESSE

- et -

Promotions sportives Jérôme ltée  
 Municipalité de Saint-Nicolas  
 M.R.C. Les Chutes-de-la-Chaudière  
 U.P.A. de Québec

PARTIES MISES EN CAUSE

MEMBRES PRÉSENTS : Jean-Guy Provencher, commissaire  
 Michel Lemire, vice-président  
 Normand Lapointe, commissaire

DATE DE LA DÉCISION: 1992 -12- 11

NATURE DE LA DEMANDE:

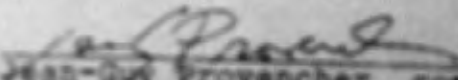
Le demandeur, Marian Stastny, s'adresse à la Commission pour que celle-ci l'autorise à utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit l'aménagement d'un parcours de golf de 18 trous ainsi que d'espaces verts récréatifs, une superficie de 9 586 000 pieds carrés (89 hectares), formée de partie des lots 43, 44, 45, 46 et 47 du cadastre de la paroisse de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis, ainsi que la subdivision cadastrale numéro 1 dudit lot 44, de la subdivision cadastrale numéro 1 dudit lot 45 et de la subdivision numéro 8 dudit lot 46.

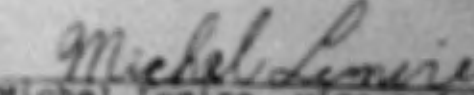
de la mise en cause, Promotions sportives Jertes  
Ltda, tous du cadastre de la paroisse de St-Nicolas,  
division d'enregistrement de Lévis.

**LA PRÉSENTE AUTORISATION EST  
TOUTEFOIS ASSUJETTIE AUX CONDITIONS SUIVANTES:**


- Aucune construction autre que le chalet (club-  
house) et les bâtiments ou infrastructures néces-  
saires à l'exploitation du parcours de golf ne  
sera permise faisant en sorte de prohiber toute  
autre construction commerciale ou d'hébergement.
- Le parcours de golf devra être réalisé d'ici 5  
ans, après quoi la présente autorisation devien-  
dra caduque et de nul effet.
- En cas de non réalisation du projet du demandeur  
dans le délai requis, la surface affectée par des  
travaux mécanisés s'il y a lieu devra être réané-  
nagée à des fins de reboisement ou de culture  
dans l'année de la fin de l'autorisation.
- Si la superficie faisant l'objet de la présente  
autorisation cessait d'être utilisée comme ter-  
rain de golf, elle devra retourner à l'agricul-  
ture à moins d'une autre autorisation de la Com-  
mission.

La présente autorisation n'a pas pour effet de dis-  
penser pour autant le demandeur ou la partie exploi-  
tante d'obtenir un permis par ailleurs exigé en vertu  
d'une loi, d'un règlement du gouvernement ou d'un  
règlement d'une corporation municipale, notamment  
auprès du ministère de l'Environnement, Direction du  
domaine hydrique quant aux travaux à être réalisés  
dans le lit et sur les rives du ruisseau Michel.

  
Jean-Guy Provencher, commissaire

  
Michel Lesize, vice-président

  
Normand Lapointe, commissaire

Commission d'Environnement  
1743  
1984  


Am 2



## Ville de Lévis

Dossier argumentaire  
Présenté à la CPTAQ  
Dossier 365092  
Secteurs : 4.1, 5, 7 et 8

### RAPPORT

Notre référence : LEVV 016

Par

**Teknika HBA inc.**

1990, 5<sup>e</sup> Rue, bureau 210  
Lévis (Québec) G6W 5M6  
Téléphone : (418) 830-0715  
Télécopieur : (418) 834-3661  
[www.teknika-hba.com](http://www.teknika-hba.com)

**FÉVRIER 2011**

# Ville de Lévis

Dossier argumentaire  
Présenté à la CPTAQ  
Dossier # 365092

## Rapport

Préparé par :

**Teknika HBA inc.**

1990, 5<sup>e</sup> Rue, bureau 210  
Lévis (Québec) G6W 5M6  
[www.teknika-hba.com](http://www.teknika-hba.com)



---

**Alexandre Dérageon, urbaniste**

Lévis  
Le 9 février 2011

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. DOSSIER ARGUMENTAIRE – DEMANDE D'EXCLUSION (DOSSIER 365092 CPTAQ).....	1
1.1 Introduction.....	1
1.2 Mise en situation .....	1
1.3 Recommandations et avis préliminaire.....	3
1.3.1 Recommandation de la CMQ.....	3
1.3.2 Recommandation de l'UPA .....	3
1.3.3 Avis préliminaire de la Commission .....	4
2. SECTEUR 4.1 (PARC INDUSTRIEL).....	6
3. SECTEUR 5 (PARC INDUSTRIEL).....	14
4. SECTEUR 7 (SECTEUR RÉSIDENTIEL) .....	22
5. SECTEUR 8 (SECTEUR RÉSIDENTIEL) .....	29

## **1. DOSSIER ARGUMENTAIRE – DEMANDE D'EXCLUSION (DOSSIER 365092 CPTAQ)**

### **1.1 Introduction**

La Ville de Lévis a effectué une demande globale à la CPTAQ concernant 15 secteurs sur son territoire (implantation d'usages résidentiels, commerciaux et industriels). Lors de l'avis préliminaire de la CPTAQ, 4 secteurs sur 15 ont reçu un avis préliminaire défavorable. La Ville de Lévis a mandaté Teknika HBA afin d'analyser et rédiger un dossier argumentaire pour les 4 secteurs afin de les présenter à la Commission.

La Ville de Lévis a demandé la tenue d'une rencontre publique avec la Commission afin de pouvoir bien expliquer l'ensemble des dossiers.

Vous trouverez ci-joints, un résumé de l'orientation préliminaire de la Commission et les dossiers argumentaires des quatre secteurs en question.

### **1.2 Mise en situation**

Dans le cadre de la demande générale à la CPTAQ, la Ville de Lévis a demandé l'exclusion de sa zone agricole d'une superficie totale de 146,8 ha, répartie en 13 secteurs différents (la Ville de Lévis a émis une résolution non favorable pour les secteurs 9 et 13, donc la Commission a analysé 13 des 15 secteurs demandés). Voici un résumé de la demande d'exclusion de la Ville de Lévis, tel qu'illustré dans l'avis préliminaire de la Commission :

La superficie visée par la demande pour l'usage résidentiel est de 51 ha. Les secteurs correspondant à cet usage dans la demande sont les secteurs : 7, 8, 9, 14 et 15. La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a réalisé un inventaire en 2010 qui stipulait que la Ville de Lévis disposait, hors de la zone agricole provinciale, d'au moins 800 hectares de terrains vacants disponibles à des fins résidentielles, ce qui lui permettrait de répondre à ses besoins d'urbanisation pour au moins les 12 prochaines années.

En ce qui concerne les demandes pour les usages à des fins commerciales et industrielles, la superficie totale demandée est de 76,2 ha, et les secteurs visés dans la demande sont les secteurs : 4, 4.1, 5, 11 et 13. Dans l'avis préliminaire de la Commission, elle stipule qu'en 2010, il y aurait une superficie de 130 ha vacante, développable à l'intérieur des parcs industriels et campus technologique sur le territoire de la Ville et que le rythme de consommation d'espace industriel serait de 25 ha annuellement.

Enfin, les trois autres secteurs demandés, soit les secteurs; 1, 2 et 6 correspondent à une demande d'exclusion pour des motifs d'ordre technique d'une superficie totale de 19,6 ha.

### 1.3 Recommandations et avis préliminaire

#### 1.3.1 Recommandation de la CMQ

Par la résolution numéro C-2010-37, la CMQ s'est dite **favorable** à l'exclusion des **secteurs 4, 4.1, 5 et 11**, lesquels permettraient de « répondre à une pénurie de terrains industriels appréhendée à court ou moyen terme » sur le territoire de la Ville de Lévis.

Par la résolution numéro C-2010-38, la CMQ s'est dite **favorable** à l'exclusion des **secteurs 7, 8, 14 et 15**, « puisque cela permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent, tout en facilitant le bouclage des rues existantes ».

#### 1.3.2 Recommandation de l'UPA

L'UPA **s'oppose** à l'exclusion de la zone agricole des **secteurs 4.1, 7, 8, 9 et 13**, « au motif principal qu'il y a des espaces disponibles hors de la zone agricole pour satisfaire aux besoins de développement de la Ville de Lévis ».

L'UPA **ne s'oppose pas** aux demandes d'exclusion pour les secteurs 1, 2, 4, 5, 6 et 11, « en considérant que la majorité de ceux-ci consiste en des ajustements d'ordre technique ou pratique » et **ne s'oppose pas** aux demandes d'exclusion pour les secteurs 14 et 15 qui avaient été inclus à la zone agricole par une demande individuelle.

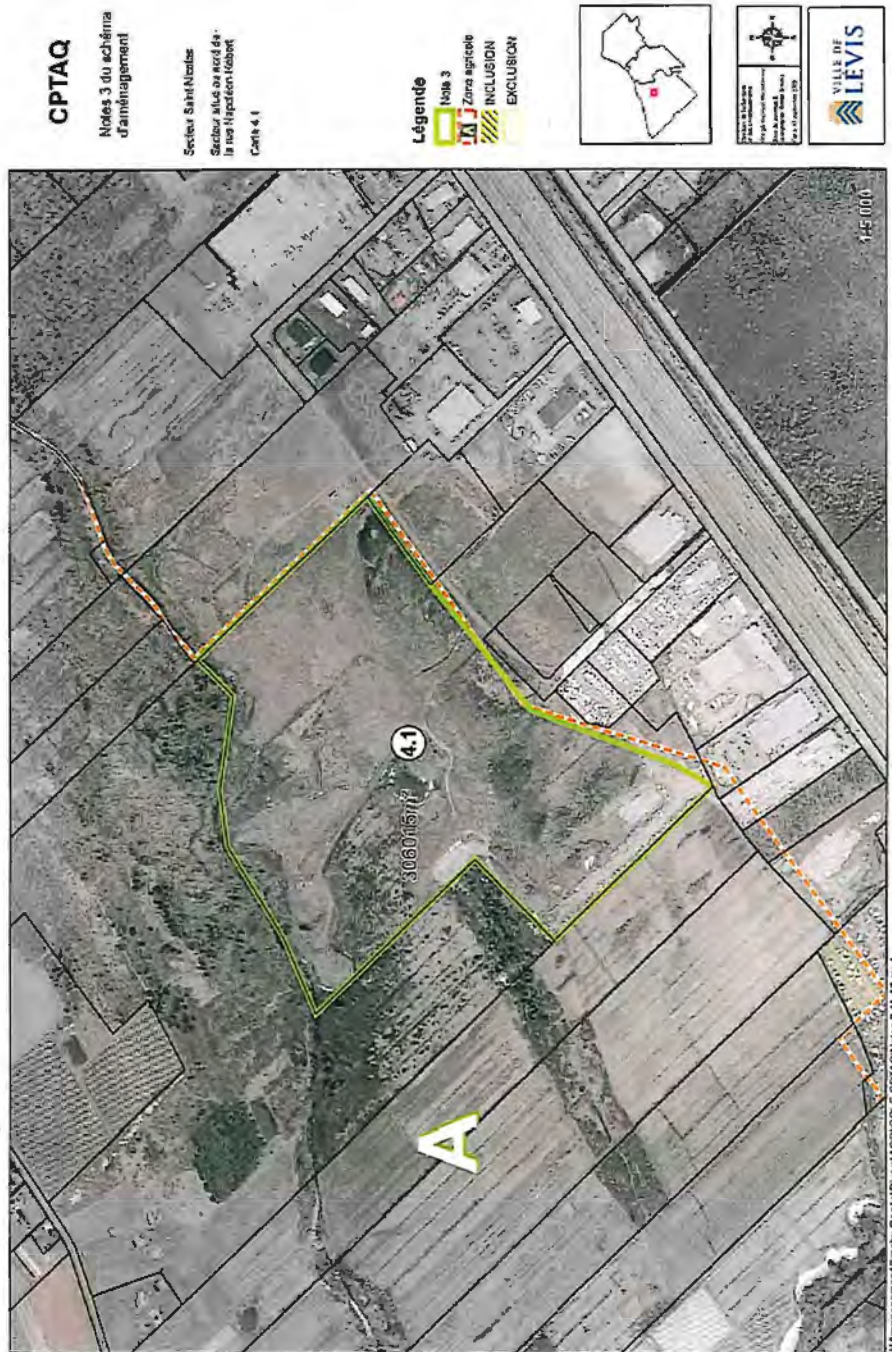
#### 1.3.3 Avis préliminaire de la Commission

En considérant les informations qui ont été portées à sa connaissance et en lien avec les critères applicables de la Loi, la Commission indique qu'elle serait **favorable** à l'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 39,7 ha, principalement pour des raisons d'ajustements techniques aux périmètres urbains existants. Les secteurs demandés qui ont un avis favorable sont les secteurs : 1, 2, 4, 6, 11, 14 et 15.

La demande d'exclusion pour les secteurs 9 et 13 totalisant une superficie de 19,6 ha est jugée comme étant **irrecevable** par le fait que la Ville s'oppose à cette demande. Toujours en considérant les informations qui ont été portées à sa connaissance et en lien avec les critères applicables de la Loi, la Commission indique qu'elle **refuse** l'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 87 ha, principalement parce qu'elle offre de bonnes possibilités d'utilisation à des fins agricoles et qu'il y a des espaces appropriés disponibles pour des fins résidentielles à l'extérieur de la zone agricole, ou que la démonstration soumise ne permet pas de conclure qu'il faille empiéter sur la zone agricole pour satisfaire aux besoins de développement pour des fins commerciales et industrielles. Les secteurs demandés qui ont un avis défavorable sont les secteurs : 4.1, 5, 7 et 8.

Les prochains chapitres porteront sur l'argumentaire des secteurs 4.1, 5, 7 et 8 en fonction des dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

## 2. SECTEUR 4.1 (PARC INDUSTRIEL)



<b>Secteur industriel 4.1</b>	
Superficie demandée	30,62 ha
Recommandation de la CMQ	<b>Favorable</b>
Recommandation de l'UPA	S'oppose

#### LOCALISATION DU SECTEUR 4.1

Le secteur 4.1 est localisé dans l'arrondissement des-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, soit dans le secteur de Saint-Nicolas au nord de l'autoroute Jean-Lesage. Plus précisément, les lots visés (1 962 370 et 2 871 590 du cadastre du Québec) sont situés au nord de la rue Napoléon-Hébert adjacente au Parc Industriel de Bernières.

Il s'agit des lots situés à l'arrière d'un secteur industriel et borné à l'est et au sud par une zone industrielle (périmètre urbain), au nord par un boisé et à l'ouest par des terres en culture. Le secteur visé par la demande est identifié dans le Plan directeur des parcs industriels et espaces technologiques de la Ville de Lévis comme un secteur potentiel pour l'extension du parc industriel.

#### DESCRIPTION DES CRITÈRES DE LA LOI

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants**

Les sols en présence dans cette partie du territoire sont de classe 4 (considérés comme bons à moyens pour la culture) et 7 (tout juste convenables pour la sylviculture). En fait, cette zone prend plutôt la forme générale d'une prairie abandonnée où s'est installée une succession de petits boisés entrecoupés de fûches arbustives et de zones dénudées par les activités antérieures. On y trouve alors :

au nord : des zones boisées sans potentiel acéricole;  
à l'est et au sud : périmètre urbain (des zones industrielles saturées dont les parties non bâties comportent des contraintes physiques au développement de l'agriculture);  
à l'ouest : de vastes étendues de terres en culture (classe de sol 4). Le seul potentiel agricole de cette partie du territoire municipal.

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**

Le site comprend notamment l'ancien site d'extraction sur 20 % de la superficie en cause, ce qui entraîne une contrainte évidente sur les sols.

Le terrain est majoritairement occupé par les cicatrices des anciennes aires d'extraction de matériaux granulaires, de petits boisés et de la friche arbustive sur les sols présentant encore un couvert arable suffisant.

- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

L'exclusion n'accentuera pas la pression sur le milieu agricole environnant, car la démarcation entre ces deux types d'usage est nette et sans équivoque, contrairement au site visé lui-même par rapport aux zones industrielles existantes en périphérie du site.

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale**

Le bâtiment d'élevage actif le plus près du site visé se situe à une distance de plus de 1 000 mètres, constituant ainsi une protection environnementale plus que suffisante.

- **La disponibilité des autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture**

Les caractéristiques géophysiques inhérentes aux sols de ce secteur constituent déjà en soi une contrainte à l'agriculture. L'emplacement visé est donc tout désigné pour compléter l'offre industrielle locale.

Les autres secteurs industriels situés dans l'ancienne municipalité de St-Nicolas sont tous majoritairement comblés (seulement une superficie de 26,70 ha au sud de l'autoroute Jean-Lesage dans le parc industriel de Bernières). Il ne reste pas suffisamment d'espaces industriels de grande superficie pour accueillir de nouvelles entreprises d'envergure (seulement 29,50 ha de superficie disponible au nord de l'autoroute Jean-Lesage).

Par ailleurs, les besoins se font de plus en plus sentir sur cette portion du territoire et la Ville veut être en mesure de répondre aux attentes. À l'été 2011, un nouveau projet industriel d'une superficie d'environ 10 ha verra le jour dans le secteur de la rue Thomas-Powers. Actuellement, sans aucune publicité, dix terrains ont déjà été vendus et on prévoit que d'ici un maximum de 3 ans, le nouveau secteur sera complet. Il est donc nécessaire de consolider l'usage industriel existant dans ce secteur. Nonobstant le projet de développement à l'été 2011, annuellement, il y a en moyenne deux nouvelles implantations dans le parc industriel depuis 2002. Cette tendance nous permet d'anticiper à moyen terme, un manque de disponibilité de terrains industriels dans le parc et du même fait, nous indique les difficultés actuelles à développer les secteurs vacants.

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

La zone agricole permanente de cette partie de la municipalité est, de façon générale, bien délimitée avec une configuration facilitant la protection normale du territoire agricole.

Le potentiel d'expansion à moyen terme du parc industriel à l'est jusqu'au ruisseau Terrebonne se justifie du fait que l'aire est actuellement fortement perturbée en raison du prélèvement de la terre arable qu'a nécessité l'exploitation de l'ancien site d'extraction des matériaux granulaires à cet endroit.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

L'affectation industrielle de cette partie du territoire n'aura pas de répercussion sur les ressources eau et sol du secteur puisque les caractéristiques naturelles du site vont demeurer inchangées.

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

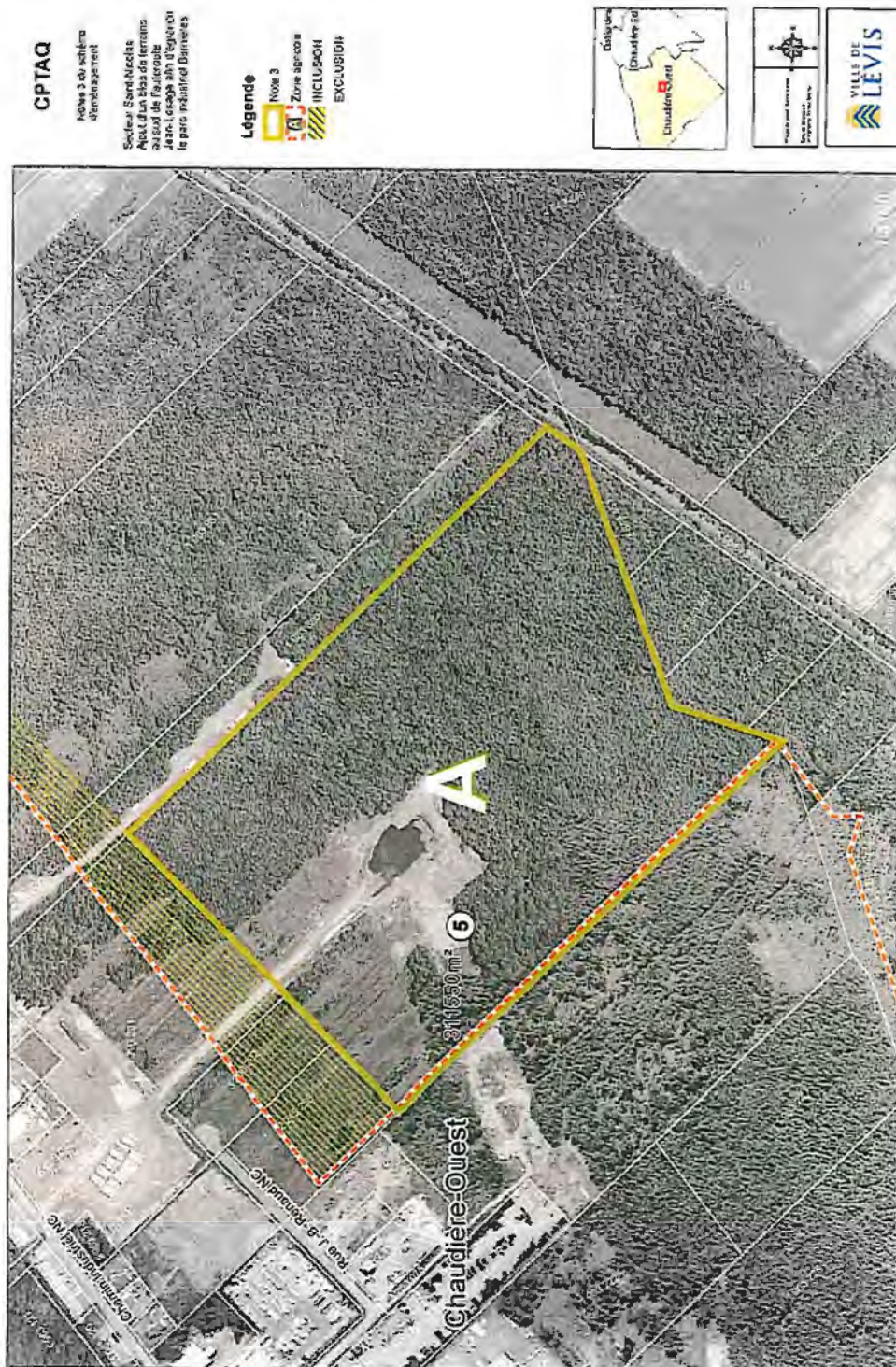
L'usage industriel envisagé ne vient nullement contrecarrer l'utilisation agricole qui a cours sur la partie du territoire situé au nord-ouest du site en cause.

- **L'effet sur le développement et les conditions socio-économiques de la région**

La Ville réalise la nécessité de planifier le développement industriel de cette partie du territoire localisée en bordure de l'autoroute Jean-Lesage.

Il s'agit, dans les faits, de permettre l'agrandissement naturel d'une zone déstructurée dont la vocation est depuis longtemps reconnue. Le site d'extraction (usage industriel, s'il en est un) illustre d'ailleurs très bien l'utilisation qui caractérise cette partie du territoire. L'actualisation d'un usage déjà existant s'avère donc, dans les circonstances, une action tout à fait normale. D'autant plus que la Ville prévoit le prolongement d'une collectrice limitrophe à la zone agricole au nord-ouest du parc industriel et le bouclage des réseaux et des voies de desserte dans trois parties du parc.

### 3. SECTEUR 5 (PARC INDUSTRIEL)



Secteur industriel 5	
Superficie demandée	32,15 ha
Recommandation de la CMQ	<b>Favorable</b>
Recommandation de l'UPA	Favorable

#### LOCALISATION DU SECTEUR 5

Le secteur 5 est localisé dans l'arrondissement Des-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, soit dans le secteur de Saint-Nicolas au sud de l'autoroute Jean-Lesage. Plus précisément, le lot visé (3296292 du cadastre du Québec) est situé au sud-ouest du Chemin Industriel adjacent au Parc Industriel de Bernières.

Il s'agit d'un lot situé à l'arrière d'un secteur industriel et borné au nord et à l'est par une zone industrielle (périmètre urbain), à l'est par un espace boisé sans potentiel acéricole et au sud par des terres en culture. Le secteur visé par la demande est identifié dans le Plan directeur des parcs industriels et espaces technologiques de la Ville de Lévis comme un secteur potentiel pour l'extension du parc industriel.

#### DESCRIPTION DES CRITÈRES DE LA LOI

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants**

Selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols du secteur visé est de classe 4 (les sols sont considérés comme bons à moyens pour l'agriculture avec des contraintes d'humidité et de fertilité).

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**

Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont faibles. Le site visé est caractérisé par une forte présence de l'usage industriel adjacent à celui-ci et d'une absence d'activité agricole depuis de nombreuses années. De plus, le secteur est enclavé entre un lien cyclable, le parc industriel et un secteur boisé. Également, le site est caractérisé par la présence d'un chemin et d'un lac.

- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement des lots avoisinants sont très faibles. De plus, la demande d'exclusion

n'accentuera pas la pression sur le milieu agricole puis qu'il n'y a aucune activité agricole dans le secteur limitrophe.

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale**

La demande d'exclusion n'aura aucun effet négatif sur les producteurs agricoles du secteur. Le producteur agricole le plus près est situé à une distance de plus de 1 000 m du site.

Les dispositions concernant les distances séparatrices ne s'appliquent pas dans le cas d'un secteur industriel. De plus, le secteur industriel adjacent est présent depuis de nombreuses années en conformité avec les normes environnementales.

- **La disponibilité des autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture**

Le critère concernant la disponibilité des autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture peut difficilement s'appliquer dans le cas présent.

Il y a des espaces disponibles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la grande Ville de Lévis. Cependant, la demande vise particulièrement à agrandir un parc industriel qui est aujourd'hui presque à pleine capacité (la grande majorité des terrains vacants sont situés dans un milieu humide et il reste seulement 26,70 ha d'espaces développables). Le site demandé correspond à 13 % de la superficie totale du parc industriel. Cette superficie permettra de subvenir à la demande constante du parc pour les 15 prochaines années. On dénombre en moyenne depuis 2002, l'implantation de 2 nouvelles industries par année dans le parc industriel. En considérant une superficie moyenne des terrains de 1,5 ha par industrie, le site visé comblera la demande pour l'ensemble du secteur.

Il est important de mentionner que la localisation du parc industriel à proximité de l'autoroute Jean-Lesage augmente fortement la demande pour certains types d'industries. Lorsqu'il y a un projet de développement à l'intérieur du parc qui permet la création de nouveaux terrains disponibles, la moyenne annuelle de 2 nouvelles industries par année est fortement augmentée, comme nous pouvons le constater dans le parc industriel au nord de l'autoroute où il y a déjà 10 terrains vendus avant que le projet ne soit publicisé. De plus, le site étant localisé dans l'ancienne municipalité de St-Nicolas, le parc industriel à une importance capitale pour le développement économique du secteur limitrophe au parc. Le développement du parc industriel augmente l'activité économique et continue à rentabiliser les infrastructures.

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

L'homogénéité des secteurs agricoles boisés avoisinants sera peu affectée par le prolongement du parc industriel. Le site est situé dans un secteur adjacent au parc industriel et à un secteur boisé. La présence de la voie cyclable au sud-est (ancienne voie ferrée) délimite physiquement l'expansion possible des usages urbains pour l'ensemble du secteur. La demande d'exclusion du site visé n'engendra qu'une légère perte d'homogénéité du milieu forestier étant donné l'emplacement et les caractéristiques agroforestières du secteur (sans potentiel acéricole). Cependant, la présence de milieux humide à l'intérieur du parc industriel actuel (à l'ouest du site demandé) permettra de conserver une superficie boisée, ce qui favorisera l'homogénéité avec les secteurs agroforestiers adjacents.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

La présente demande n'occasionnera aucune contrainte supplémentaire en ressources eau et sol.

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La demande n'a pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture.

- **L'effet sur le développement et les conditions socio-économiques de la région**

L'agrandissement du parc industriel aura certainement des conséquences socio-économiques positives pour le secteur de l'ancienne municipalité de St-Nicolas. Le projet d'expansion du parc industriel implique le maintien et la création d'emplois dans le secteur. Une plus grande majorité des résidents vont pouvoir travailler à proximité de leur résidence. Cette situation ne peut qu'être positive pour le milieu local.

4. **SECTEUR 7 (SECTEUR RÉSIDENTIEL)**



Secteur résidentiel 7	
Superficie demandée	21,93 ha
Recommandation de la CMQ	<b>Favorable</b>
Recommandation de l'UPA	S'oppose

### LOCALISATION DU SECTEUR 7

Le secteur 7 est localisé dans l'arrondissement Des-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, soit dans le secteur de Saint-Nicolas. Plus précisément, les lots visés (1962664, 4116663 et 1962665 du cadastre du Québec) sont situés à l'ouest de la rue Claude-Jutra.

La parcelle visée est boisée et bornée sur trois côtés par la zone non agricole (périmètre urbain), soit au nord par un ciné-parc, à l'est par la rue Claude-Jutras et un développement résidentiel, au sud par la rue du Pont et à l'ouest par un secteur boisé et un peu plus loin l'ouest par un club de golf.

### DESCRIPTION DES CRITÈRES DE LA LOI

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants**

La parcelle visée est constituée de sols de classes 3, 4 et 7 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Les sols de classes 3 et 4 représentent de bons sols pour l'agriculture, alors que les sols de classe 7 sont généralement associés à la sylviculture.

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**

Les possibilités actuelles se limitent à la sylviculture. La CPTAQ, dans son avis préliminaire, mentionne que la parcelle pourrait s'avérer intéressante pour le développement d'une agriculture sans production animale.

Le site est actuellement boisé et n'est pas contigu à des terres agricoles en culture. Il semble peu probablement qu'une transformation agricole de ces terres soit envisageable.

- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

Les conséquences sont inexistantes. Il n'y a pas d'activité agricole à proximité du site visé. Celui-ci est déjà borné sur trois côtés par des usages autres qu'agricoles et on peut observer un terrain golf à environ 700 m sur le quatrième côté (ouest). Le terrain entre le site visé par la demande et

le terrain de golf est aussi largement boisé et demeurerait assez grand pour être viabilisé à des fins agricoles, bien que cela reste improbable.

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale**

La CPTAQ le mentionne, il n'y a pas d'établissement d'élevage à l'intérieur d'un rayon de 1,0 km du site visé. De plus, le site est circonscrit entre des usages non agricoles, ce qui fait en sorte qu'une exclusion n'aurait aucun impact sur l'application des normes relatives aux distances séparatrices.

- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture**

D'autres emplacements sont actuellement disponibles hors de la zone agricole décrétée pour la construction de projet résidentiel sur le territoire de la Ville. Il faut toutefois rappeler que la Ville de Lévis, telle qu'on la connaît actuellement, résulte de la fusion de dix municipalités qui ont chacune leurs caractéristiques spécifiques et qui attirent chacune, encore aujourd'hui, des clientèles différentes. Bien qu'une globalisation de la planification du développement soit souhaitable, il serait utopique de penser que le développement urbain devrait et pourrait être centralisé à partir d'une agglomération centrale. Chaque secteur doit pouvoir continuer à rentabiliser ses infrastructures en prospérant et en faisant prospérer ses citoyens. Le site visé permettra de consolider le développement du secteur en utilisant le terrain qui à le moins d'impacts possibles pour le développement des activités agricoles.

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole n'est pas menacée. Le site lui-même n'est pas utilisé à des fins agricoles et il n'y a pas d'activité agricole observable à proximité.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

Le projet domiciliaire projeté serait desservi par le réseau d'aqueduc municipal. Une autorisation n'aurait donc aucun effet sur la possibilité d'approvisionnement en eau pour les activités agricoles.

Bien que la Ville de Lévis soit un pôle régional majeur, son territoire est inclus en très grande majorité dans la zone agricole décrétée (74 %). La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet de réduire significativement la ressource sol pour les activités agricoles sur le territoire local.

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La demande n'a pas pour effet de démembrer une propriété foncière.

- **L'effet sur le développement et les conditions socio-économiques de la région**

Le développement proposé s'inscrit dans le prolongement de la trame urbaine. Il est situé à un endroit privilégié, entre deux voies de circulation majeures (route du pont et route Marie-Victorin) menant à la fois au centre de la Ville de Lévis et au pont de Québec. Le terrain visé par la demande pourrait accueillir une densité comparable au développement résidentiel adjacent, soit des habitations unifamiliales isolées au nord du cours d'eau et des habitations multifamiliales de 6 logements au sud du cours d'eau. Ce développement permettrait de densifier le secteur par l'ajout d'habitations multifamiliales et ainsi, maximiser les services présents, ce qui n'est pas négligeable pour l'économie du secteur. De plus, le projet permettrait de diminuer les pressions ponctuelles en zone agricole permanente.

5. **SECTEUR 8 (SECTEUR RÉSIDENTIEL)**

**CPTAQ**

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas  
Secteur situé au sud  
du développement Normand

**Légende**  
Note 3  
Zone agricole  
INCLUSION  
EXCLUSION



<b>Secteur résidentiel 8</b>	
Superficie demandée	7,90 ha
Recommandation de la CMQ	<b>Favorable</b>
Recommandation de l'UPA	S'oppose

### LOCALISATION DU SECTEUR 8

Le secteur 8 est localisé dans l'arrondissement Des-Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, soit dans le secteur de Saint-Nicolas. Plus précisément, les lots visés sont situés au sud du développement Normandie (adjacent aux rues Thaïs et de la Rochelle).

Les lots visés sont bordés au nord par un développement résidentiel (développement Normandie) et le périmètre urbain, à l'est par une terre en culture, au sud par une plantation et à l'ouest par un espace boisé sans potentiel acéricole.

### DESCRIPTION DES CRITÈRES DE LA LOI

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants**

La parcelle visée est constituée de sols de classes 3 et 4 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, ce qui représente de bons sols pour l'agriculture.

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**

Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont bonnes. Toutefois, le site est actuellement boisé et n'est pas contigu à des terres agricoles en culture. Il semble peu probable qu'une remise en culture des lots visés soit envisageable.

- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

Il y aura un impact minime sur les activités sylvicoles existantes, seulement une infime partie des lots visés sont actuellement boisés. Les possibilités agricoles des lots avoisinants restent inchangées.

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale**

Il y a actuellement une distance d'environ 1,2 km entre le secteur construit de la Place Normandie et sur laquelle sont localisées plusieurs résidences. L'application des dispositions sur les distances séparatrices rend contraignant, d'hors et déjà, l'implantation d'un nouvel établissement d'élevage impossible. L'exclusion demandée n'aurait qu'un faible impact à ce sujet.

- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture**

D'autres emplacements sont actuellement disponibles hors de la zone agricole décrétée pour la construction de projets résidentiels sur le territoire de la Ville. Le secteur vacant adjacent au site demandé qui a été identifié par la CMQ (superficie de 17,7 ha) est actuellement en consolidation. Le développement de celui-ci a déjà atteint approximativement la moitié de la superficie du secteur (62 des 70 terrains ont été vendus ou construits dans la première phase du développement). De plus, la présente demande permettrait d'améliorer l'accessibilité entre le secteur en consolidation et le Chemin Méthot. Il faut toutefois rappeler que la Ville de Lévis, telle qu'on la connaît actuellement, résulte de la fusion de dix municipalités. Bien qu'une globalisation de la planification du développement soit souhaitable, il serait utopique de penser que le développement urbain devrait et pourrait être centralisé à partir d'une agglomération centrale.

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

Le secteur n'est pas utilisé à des fins agricoles. La superficie demandée n'est pas suffisante pour que l'homogénéité du secteur agricole ne soit menacée.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

Le projet domiciliaire projeté serait desservi par le réseau d'aqueduc municipal. Une autorisation n'aurait donc aucun effet sur la possibilité d'approvisionnement en eau pour les activités agricoles.

Bien que la Ville de Lévis soit un pôle régional majeur, son territoire est inclus en très grande majorité dans la zone agricole décrétée (74 %). La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet de réduire significativement la ressource sol pour les activités agricoles sur le territoire local.

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La demande n'a pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture. Les propriétaires des lots visés étant différents de ceux des lots agricoles adjacents, aucun morcellement ne sera nécessaire.

- **L'effet sur le développement et les conditions socio-économiques de la région**

Le développement proposé s'inscrit dans le prolongement de la trame urbaine. L'implantation d'une nouvelle école primaire à proximité (sur la rue des Mélèzes) crée un engouement pour le quartier et la Ville désire profiter du phénomène pour attirer de jeunes ménages sur son territoire.

De plus, la Ville désire utiliser l'exclusion pour corriger certaines anomalies du réseau routier à cet endroit, c'est-à-dire le bouclage de la trame à l'ouest du site visé (vers l'école) et la modification du tracé du chemin Méthot qui est appelée à devenir une route collectrice et qui présentement divise un quartier résidentiel homogène.

Enfin, cette demande permettra de freiner la pression sur le milieu agricole en finalisant de développement dans cette direction.

## PROCÈS-VERBAL

- IDENTIFICATION DU DOSSIER** : 365092 – Ville de Lévis
- LIEU ET DATE** : Québec, le 9 janvier 2012
- MEMBRES PRÉSENTS** : Guy Lebeau, commissaire  
Josette Dion, commissaire  
Conrad Létourneau, commissaire
- DÉCISION DE LA COMMISSION** : En délibéré

La Ville de Lévis lui ayant fait parvenir, le 3 janvier 2012, ses représentations concernant l'orientation préliminaire, la Commission met fin au délibéré suspendu.

Québec, le 9 janvier 2012.

  
\_\_\_\_\_  
Guy Lebeau, commissaire

/vp

Le 3 janvier 2012

Madame Aline Boivin  
Responsable de la gestion du rôle  
Commission de protection du territoire agricole  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet :       Transmission de document - représentations de la Ville de Lévis  
                  Demande d'exclusion- Ville de Lévis-- Dossier #365092**

---

Madame,

Vous trouverez ci-joint les représentations de la Ville de Lévis concernant la modification de l'orientation préliminaire dans le dossier des demandes d'exclusion (365092).

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et recevez, Madame, nos plus cordiales salutations.



Michel Monat, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme

MM/fm

p.j. Document : représentations de la Ville de Lévis

c.c.   Mme Julie Tremblay, directrice adjointe/DUA  
      MM. Robert Cooke, directeur/DUA  
      Guy Renaud, directeur général adjoint/DG

---

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS

**Représentation par la Ville de Lévis relativement à l'avis de modification de l'orientation préliminaire du 7 novembre 2011 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier 365092**

---

**Identification**

Ville de Lévis  
Direction de l'urbanisme et des arrondissements  
996, rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M7

*Personne à contacter :*

Michel Monat, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme  
Téléphone : 418-835-4960, poste 4056  
Télécopieur : 418-839-1256  
Courriel : [mmonat@ville.levis.qc.ca](mailto:mmonat@ville.levis.qc.ca)

**1. Modification de l'orientation préliminaire par la CPTAQ**

Le 7 novembre 2011, la CPTAQ transmettait une modification à son orientation préliminaire et indiquait qu'elle pouvait faire droit à la demande d'exclusion pour les secteurs 4.1 et 5 (pour de l'industrie) et maintenait son refus pour les secteurs 7 et 8 (rue Claude-Jutra et rue Thaïs) (annexe 1 et 2 : plans de localisation) considérant qu'il existe des espaces appropriés disponibles pour les fins visées (résidentielles) hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité. Elle invite les parties à lui faire des représentations au besoin.

Le 15 novembre 2011, le comité exécutif de la Ville de Lévis décidait de demander à la Commission de réévaluer sa position concernant la possibilité d'un refus de sa part, pour les demandes d'exclusion spécifiques aux secteurs 7 (rue Claude-Jutra) et 8 (rue Thaïs), et ce, compte tenu de l'effet d'un refus sur le développement de notre région. Le 18 novembre 2011, la Commission avisait les parties au dossier qu'elle prolongeait le délai jusqu'au 13 janvier 2012 pour faire parvenir des observations additionnelles.

**2. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec**

Dans son avis de modification du 7 novembre 2011, la CPTAQ invoque pour seul motif de refus que le fait qu'il y avait des espaces appropriés disponibles et ne se prononce pas sur les critères de l'article 62. La Commission indique en effet (P.8) :

*« Cela dit, en ce qui concerne les deux secteurs requis pour des fins résidentielles, la Commission estime qu'elle doit rejeter la demande en vertu de l'article 65.1 de la Loi.*

*Les terrains visés représentant une base territoriale intéressante pour le maintien et le développement de la sylviculture, ou d'une autre forme d'agriculture, la Commission est justifiée de rejeter la demande pour le seul motif qu'il y a des espaces appropriés disponibles pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire municipal. »*

Avec respect, elle commet, ce faisant, plusieurs erreurs de droit.

Les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ) applicables à une demande d'exclusion sont celles des articles 65.1 et 62. À cet effet, le demandeur doit démontrer, en plus des critères de l'article 62, qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion.

*« 65.1. Le demandeur doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole un espace approprié disponible aux fins visées par la demande d'exclusion. La commission peut rejeter une demande pour le seul motif que de tels espaces sont disponibles. »*

*La commission, outre qu'elle doit considérer les critères prévus à l'article 62, doit être satisfaite que l'exclusion recherchée répond à un besoin et à un objectif de développement de la municipalité locale, de la municipalité régionale de comté ou de la communauté eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement. »*

A cet égard, nous soutenons que la loi est à l'effet qu'une demande d'exclusion implique un examen, en tenant compte de l'existence d'espace approprié disponible, des critères prévus à l'article 62 et à un besoin et un objectif de développement eu égard aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé. Examinons la question volet par volet.

i) Volet « Espace approprié disponible »

La notion d'espace approprié disponible que nous retrouvons dans l'article 65.1 de cette loi est définie au paragraphe 7.1° de l'article 1 comme suit :

*« 1 (7.1°) « espace approprié disponible»: une superficie vacante où le type d'utilisation recherchée est permis par le règlement de zonage de la municipalité et, le cas échéant, par les mesures de contrôle intérimaire; »*

Cette notion a donné lieu à un certain nombre de jugements précisant la façon d'interpréter cet article. Ainsi, dans la décision *CPE Les Lucioles c. Commission de protection du territoire agricole du Québec* du Tribunal administratif du Québec (STE-Q-132327-0611) on indique :

*(17) Cette définition prescrit que, pour qu'on parle d'espace approprié disponible, il doit s'agir tout d'abord d'une «superficie vacante» et ensuite d'une superficie « dans la municipalité ».*

*(18) De plus, il est de jurisprudence constante devant le Tribunal et les tribunaux judiciaires d'exiger que l'espace soit pratiquement disponible, en ce sens qu'il soit accessible à la partie demanderesse et soit raisonnablement utilisable pour son projet.*

D'autre part, nous retrouvons dans la doctrine des observations concernant la lecture de la notion d'«espace approprié disponible »; Me Jean-Pierre Lévesque (*La procédure en matière de zonage agricole; document de formation, aux pages 3 et 4, publié en 2007*) indique :

*« Elle doit être lu en lien avec l'article 61.1 de la loi, lequel prévoit que le demandeur doit faire la démonstration de l'absence d'espace approprié disponible aux fins de sa demande, ailleurs sur le territoire de la municipalité et en zone non agricole. La CPTAQ peut, au seul motif de la présence de tels emplacements, rejeter la demande. Les développements jurisprudentiels récents nous ont par ailleurs appris que :*

- *un espace théoriquement disponible ne peut être qualifié d'espace approprié disponible lorsqu'il n'est pas pratiquement disponible. Tel est le cas d'un terrain dont la dénivellation et l'absence de sortie menant à un chemin public forcerait le promoteur à investir des sommes faramineuses, ce qu'il n'aurait pas à faire sur un emplacement situé en zone agricole.*

- « *L'analyse conduisant à déterminer s'il existe des espaces appropriés disponibles aux fins visées par la demande laisse place à la considération de multiples facteurs que le législateur n'a pas cru bon de définir. Cela peut tout aussi bien être des contraintes topographiques, que celles reliées au fait que les terrains ne sont pas à vendre ou que les coûts d'aménagement soient tellement élevés qu'il rendent leur acquisition hors de prix, tout cela en regard des fins visées par la demande* ».
- *La présence de terrains en zone non agricole sur lesquels le projet pourrait se concrétiser en vertu de la réglementation municipale ne peuvent être qualifiés d'espace approprié disponible si leurs propriétaires ne souhaitent pas les mettre en vente.* ».

Nous soumettons que, *mutatis mutandis*, ces observations s'appliquent aux dispositions de l'article 65.1 de cette loi.

À la lecture des différents éléments entourant la définition d'« espace approprié disponible », nous constatons que le mot « approprié » doit être associé à la finalité du projet soumis par le demandeur, le pourquoi d'un tel choix et de l'évaluation de ce dernier en regard des critères de la loi; en d'autre terme, nous soumettons que le terme « approprié » est englobant et n'est pas synonyme de « vacant ».

À cet égard, avant de conclure qu'il existe à l'extérieur de la zone agricole des espaces appropriés disponibles, il faut que la demande puisse être évaluée et que l'appréciation de la Commission soit motivée; en ce sens, affirmer que : « *la Commission est justifiée de rejeter la demande pour le seul motif qu'il y a des espaces appropriés disponibles pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire municipal* » sans autre explication équivaut à une absence de motifs, il existe une différence entre rejeter une demande et l'absence de motifs de ce rejet. Précisons que l'article 64 de la LPTAAQ indique que toute décision est motivée.

Dans l'affaire *Société des services Ozanam Inc. c. Commission municipale du Québec* (1994 R.J.Q. 364, p.372, REJB 1994-73256 (C.S.)), l'honorable juge Grenier de la Cour Supérieure indique :

- « *Sans exiger du décideur qu'il livre tous les méandres de sa réflexion, on s'attend à ce qu'il s'exprime intelligiblement, de façon à permettre aux justiciables et aux plaideurs de comprendre le processus décisionnel et aux tribunaux supérieurs d'exercer adéquatement leur pouvoir de contrôle et de surveillance. (...)*
- *L'obligation de motiver a deux fondements principaux .La motivation logique constitue pour le justiciable une garantie que la décision qui affecte ses droits n'est pas le résultat d'une appréciation arbitraire mais qu'elle repose sur une réflexion dont les raisons sont suffisamment et intelligiblement explicitées dans la décision. Vue ainsi, l'obligation de motiver est une composante des règles de justice naturelle et elle permet au justiciable d'exercer pleinement les recours qui sont mis à sa disposition, que ce soit l'appel ou le recours en révision judiciaire. (...)* »

## ii) Volet « critères de l'article 62 »

Notre compréhension du mot « *approprié* » est à l'effet qu'il doit être lu en regard de la finalité du projet soumis. À cet égard, nous soumettons que les objectifs poursuivis par la demande d'exclusion visant les secteurs 7 et 8 s'inscrivent dans le prolongement de la trame urbaine des secteurs concernés où l'on note la présence de services et d'infrastructures municipaux. Ainsi...

## ii.1) Le secteur 7

Le secteur 7 (rue Claude-Jutra) est situé entre deux voies de circulation majeures (la route du pont (route 116) et la route Marie-Victorin (route 132)). À cet effet, le terrain visé par la demande peut accueillir une densité comparable au développement résidentiel adjacent, soit des habitations unifamiliales isolées au nord du cours d'eau et des habitations multifamiliales de 6 logements au sud du cours d'eau.

Ce développement permettrait de densifier le secteur par l'ajout d'habitations multifamiliales et ainsi, maximiser les services présents, notamment le transport en commun par l'augmentation de la fréquence des autobus dû à un achalandage accru par la clientèle habitant ce secteur et d'optimiser l'utilisation des équipements déjà existants dans la partie développée à l'est de la rue Claude-Jutra.

De plus, soulignons que ce secteur est identifié dans les intentions d'aménagement du Schéma d'aménagement et de développement révisé au sous-paragraphe d) du 1<sup>o</sup> paragraphe de l'article 27 :

*« d) Reconnaître la présence d'un axe de consolidation urbaine reliant en un continuum les secteurs Saint-Nicolas (Villieu), Vieux -Saint -Rédempteur, Charny, Saint-Romuald, et Lévis. C'est là que se concentrent les plus fortes densités résidentielles et la plus grande diversité des fonctions urbaines. Tel qu'indiqué à l'article 39, des liens routiers unifieront les différentes parties de l'AXE DE CONSOLIDATION URBAINE afin d'assurer cette continuité. »*

D'autre part, la Communauté métropolitaine de Québec a inclus dans son périmètre d'urbanisation ce secteur pour des fins résidentielles (annexe 3 : carte du périmètre d'urbanisation du PADM).

À la lumière de ce faisceau d'éléments, nous soumettons que ce secteur constitue un espace approprié, car il consolide la trame urbaine existante; en d'autre mot, ce n'est pas un projet de développement urbain excentrique, il se situe à la frange de ce qui est déjà présent et s'inscrit dans les objectifs de développement que l'on retrouve au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Plan métropolitain aménagement et de développement.

## ii.2) Le secteur 8

Ce secteur s'inscrit dans le prolongement de la trame urbaine connue sous le nom de *secteur Normandie* et borne le périmètre urbain. À cet égard, la Ville désire exclure ces lots pour différentes raisons soit : corriger certaines anomalies du réseau routier à cet endroit, c'est-à-dire le bouclage de la trame à l'ouest du site visé (vers l'école) et la modification du tracé du chemin Méthot qui est appelée à devenir une route collectrice et qui présentement divise un quartier résidentiel homogène. D'autre part, l'implantation d'une nouvelle école primaire à proximité (sur la rue des Mélèzes) crée un engouement pour le quartier et la Ville désire profiter du phénomène pour attirer de jeunes ménages sur son territoire et optimiser les infrastructures déjà en place.

De plus, soulignons que ce secteur est identifié dans les intentions d'aménagement du Schéma d'aménagement et de développement révisé au sous-paragraphe e) du 1<sup>o</sup> paragraphe de l'article 27 :

*« e) Reconnaître les aires de consolidation des secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon, Saint-Nicolas (ouest), Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Saint-Jean-Chrysostome et Pintendre. Ces aires feront l'objet d'une consolidation urbaine. »*

D'autre part, la Communauté métropolitaine de Québec a inclus dans son périmètre d'urbanisation ce secteur pour des fins résidentielles (annexe 4 : carte du périmètre d'urbanisation du PADM).

À la lumière de ce faisceau d'éléments, nous soumettons que ce secteur constitue un espace approprié, car il consolide la trame urbaine existante; en d'autre mot, ce n'est pas un projet de développement urbain excentrique, il se situe à la frange de ce qui est déjà présent et s'inscrit dans les objectifs de développement que l'on retrouve au Schéma d'aménagement et de développement révisé et au Plan métropolitain aménagement et de développement.

Nous soumettons que l'analyse d'une demande d'exclusion ne doit pas se limiter uniquement à la notion d'« espace approprié disponible », mais aussi aux autres critères de cette loi et notamment à ceux de l'article 62, et ce, avant de conclure à son rejet. Car, si le fait qu'il y ait des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole, pour réaliser l'objet de la demande, justifie de ne pas étudier l'ensemble des motifs invoqués par le demandeur au soutien de sa demande d'exclusion et, en conséquence, de ne pas appliquer de façon pondérée l'ensemble des critères de l'article 62, cela signifie que l'approche de la Commission devrait être la même à l'égard des demandes d'autorisation.

Ainsi, lorsqu'on regarde l'économie des règles applicables aux demandes d'autorisation ou d'exclusion, on constate que celles-ci sont, à plusieurs égards, fort similaires : la municipalité locale formule des recommandations sur la base des critères de l'article 62 à l'égard de toute demande d'autorisation (art. 58.2) et il faut que la MRC fasse de même lorsque la demande d'autorisation est faite par une municipalité locale (art. 58.4 al.1). C'est donc dire qu'il en est de même lors d'une demande d'exclusion puisque le quatrième alinéa de l'article 65 de cette loi rend applicable à une telle demande les articles 58.1 à 58.4.

À notre avis, la Commission doit, dans tout dossier, étudier la demande à l'égard des critères de l'article 62, et après pondération, peut décider négativement, même si une pondération des critères de l'article 62 conduit à une autorisation (art.61.1) ou à une exclusion (art. 65.1 al.1) pour le seul motif qu'il y a des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité locale.

Nous vous référons incidemment pour l'évaluation de ces demandes, fondée sur les critères de l'article 62, à l'argumentaire qui fut remis (pour les secteurs 7 et 8) lors de la rencontre du 22 février 2011. Le tout pouvant être résumé comme suit...

i) Le secteur 7

<b>Secteur résidentiel 7</b>	
Superficie demandée	21,93 ha
Recommandation de la CMQ	<b>Favorable</b>
Recommandation de l'UPA	S'oppose

Le secteur 7 est localisé dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, soit dans le secteur de Saint-Nicolas. Plus précisément, les lots visés (1 962 664, 4 116 663 et 1 962 665 du cadastre du Québec) sont situés à l'ouest de la rue Claude-Jutra.

La parcelle visée est boisée et bornée sur trois côtés par la zone non agricole (périmètre urbain), soit au nord par un ciné-parc, à l'est par la rue Claude-Jutra et un développement résidentiel, au sud par la rue du Pont et à l'ouest par un secteur boisé et un peu plus loin à l'ouest par un club de golf.

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE LA LOI (article 62)

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants**

La parcelle visée est constituée de sols de classes 3, 4 et 7 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Les sols de classes 3 et 4 représentent de bons sols pour l'agriculture, alors que les sols de classe 7 sont généralement associés à la sylviculture.

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**

Les possibilités actuelles se limitent à la sylviculture. La CPTAQ, dans son avis préliminaire, mentionne que la parcelle pourrait s'avérer intéressante pour le développement d'une agriculture sans production animale.

Le site est actuellement boisé et n'est pas contigu à des terres agricoles en culture. Il semble peu probablement qu'une transformation agricole de ces terres soit envisageable.

- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

Les conséquences sont inexistantes. Il n'y a pas d'activité agricole à proximité du site visé. Celui-ci est déjà borné sur trois côtés par des usages autres qu'agricoles et on peut observer un terrain de golf à environ 700 m sur le quatrième côté (ouest). Le terrain entre le site visé par la demande et le terrain de golf est aussi largement boisé et demeurerait assez grand pour être viabilisé à des fins agricoles, bien que cela reste improbable.

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement, pour les établissements de production animale**

La CPTAQ le mentionne, il n'y a pas d'établissement d'élevage à l'intérieur d'un rayon de 1 km du site visé. De plus, le site est circonscrit entre des usages non agricoles, ce qui fait en sorte qu'une exclusion n'aurait aucun impact sur l'application des normes relatives aux distances séparatrices.

- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture**

D'autres emplacements sont actuellement disponibles hors de la zone agricole décrétée pour la construction de projet résidentiel sur le territoire de la ville. Il faut toutefois rappeler que la ville de Lévis, telle qu'on la connaît actuellement, résulte de la fusion de dix municipalités qui ont chacune leurs caractéristiques spécifiques et qui attirent chacune, encore aujourd'hui, des clientèles différentes. Bien qu'une globalisation de la planification du développement soit souhaitable, il serait utopique de penser que le développement urbain devrait et pourrait être centralisé à partir d'une agglomération centrale. Chaque secteur doit pouvoir continuer à rentabiliser ses infrastructures en prospérant et en faisant prospérer ses citoyens. Le site visé permettra de consolider le développement du secteur en utilisant le terrain qui a le moins d'impacts possibles pour le développement des activités agricoles.

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole n'est pas menacée. Le site lui-même n'est pas utilisé à des fins agricoles et il n'y a pas d'activité agricole observable à proximité.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

Le projet domiciliaire projeté serait desservi par le réseau d'aqueduc municipal. Une autorisation n'aurait donc aucun effet sur la possibilité d'approvisionnement en eau pour les activités agricoles.

Bien que la Ville de Lévis soit un pôle régional majeur, son territoire est inclus en très grande majorité dans la zone agricole décrétée (74 %). La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet de réduire significativement la ressource sol pour les activités agricoles sur le territoire local.

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La demande n'a pas pour effet de démembrer une propriété foncière.

- **L'effet sur le développement et les conditions socio-économiques de la région**

Le développement proposé s'inscrit dans le prolongement de la trame urbaine. Il est situé à un endroit privilégié, entre deux voies de circulation majeures (route du pont et route Marie - Victorin) menant à la fois au centre de la ville de Lévis et au pont de Québec. Le terrain visé par la demande pourrait accueillir une densité comparable au développement résidentiel adjacent, soit des habitations unifamiliales isolées au nord du cours d'eau et des habitations multifamiliales de 6 logements au sud du cours d'eau. Ce développement permettrait de densifier le secteur par l'ajout d'habitations multifamiliales et ainsi, maximiser les services présents, ce qui n'est pas négligeable pour l'économie du secteur. De plus, le projet permettrait de diminuer les pressions ponctuelles en zone agricole permanente.

ii) Le secteur 8

<b>Secteur résidentiel 8</b>	
Superficie demandée	7,90 ha
Recommandation de la CMQ	<b>Favorable</b>
Recommandation de l'UPA	S'oppose

Le secteur 8 est localisé dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, soit dans le secteur de Saint-Nicolas. Plus précisément, les lots visés sont situés au sud du développement Normandie (adjacent aux rues Thaïs et de la Rochelle).

Les lots visés sont bordés au nord par un développement résidentiel (développement Normandie) et le périmètre urbain, à l'est par une terre en culture, au sud par une plantation et à l'ouest par un espace boisé sans potentiel acéricole.

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE LA LOI (article 62)

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants**

La parcelle visée est constituée de sols de classes 3 et 4 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, ce qui représente de bons sols pour l'agriculture.

- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture**

Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont bonnes. Toutefois, le site est actuellement boisé et n'est pas contigu à des terres agricoles en culture. Il semble peu probable qu'une remise en culture des lots visés soit envisageable.

- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants**

Il y aura un impact minime sur les activités sylvicoles existantes, seulement une infime partie des lots visés sont actuellement boisés. Les possibilités agricoles des lots avoisinants restent inchangées.

- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement, pour les établissements de production animale**

Il y a actuellement une distance d'environ 1,2 km entre le secteur construit de la Place Normandie et sur laquelle sont localisées plusieurs résidences. L'application des dispositions sur les distances séparatrices rend contraignante, d'hors et déjà, l'implantation d'un nouvel établissement d'élevage impossible. L'exclusion demandée n'aurait qu'un faible impact à ce sujet.

- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture**

D'autres emplacements sont actuellement disponibles hors de la zone agricole décrétée pour la construction de projets résidentiels sur le territoire de la ville. Le secteur vacant adjacent au site demandé qui a été identifié par la CMQ (superficie de 17,7 ha) est actuellement en consolidation. Le développement de celui-ci a déjà atteint approximativement la moitié de la superficie du secteur (62 des 70 terrains ont été vendus ou construits dans la première phase du développement). De plus, la présente demande permettrait d'améliorer l'accessibilité entre le secteur en consolidation et le chemin Méthot. Il faut toutefois rappeler que la ville de Lévis, telle qu'on la connaît actuellement, résulte de la fusion de dix municipalités. Bien qu'une globalisation de la planification du développement soit souhaitable, il serait utopique de penser que le développement urbain devrait et pourrait être centralisé à partir d'une agglomération centrale.

- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

Le secteur n'est pas utilisé à des fins agricoles. La superficie demandée n'est pas suffisante pour que l'homogénéité du secteur agricole ne soit menacée.

- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

Le projet domiciliaire projeté serait desservi par le réseau d'aqueduc municipal. Une autorisation n'aurait donc aucun effet sur la possibilité d'approvisionnement en eau pour les activités agricoles.

Bien que la ville de Lévis soit un pôle régional majeur, son territoire est inclus en très grande majorité dans la zone agricole décrétée (74 %). La demande d'exclusion n'aurait pas pour effet de réduire significativement la ressource sol pour les activités agricoles sur le territoire local.

- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La demande n'a pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture. Les propriétaires des lots visés étant différents de ceux des lots agricoles adjacents, aucun morcellement ne sera nécessaire.

- **L'effet sur le développement et les conditions socio-économiques de la région**

Le développement proposé s'inscrit dans le prolongement de la trame urbaine. L'implantation d'une nouvelle école primaire à proximité (sur la rue des Mélèzes) crée un engouement pour le quartier et la Ville désire profiter du phénomène pour attirer de jeunes ménages sur son territoire.

De plus, la Ville désire utiliser l'exclusion pour corriger certaines anomalies du réseau routier à cet endroit, c'est-à-dire le bouclage de la trame à l'ouest du site visé (vers l'école) et la modification du tracé du chemin Méthot qui est appelée à devenir une route collectrice et qui présentement divise un quartier résidentiel homogène.

Enfin, cette demande permettra de freiner la pression sur le milieu agricole en finalisant le développement dans cette direction.

### **3. Conclusions**

Cette demande de retirer ces secteurs (7 et 8) de la zone agricole ne constitue pas un précédent et vient actualiser le développement de la ville dans ces secteurs et plus particulièrement pour de la construction résidentielle, et ce, selon les objectifs identifiés aux différents documents de planification.

Les dispositions de la LPTAAQ obligent l'étude de cette demande selon un certain nombre de critères (articles 65.1 ,62) autant pour la Commission que pour, dans ce cas-ci, la Ville de Lévis (MRC), ainsi que de motiver l'avis ou la décision à rendre.

En regard de ces critères, nous soumettons que les possibilités d'utilisation de ces lots pour des fins agricoles sont limitées, et ce, compte tenu de la superficie totale et de leur localisation. Finalement, il est impossible d'agrandir la trame urbaine existante, sauf que par les secteurs adjacents faisant l'objet de la présente demande d'exclusion.

Respectueusement soumis.

Le 3 janvier 2012

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas

Secteur situé à l'ouest  
de la rue Claude-Jutra

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des arrondissements  
Chargé de projet: Michel Monat  
Base de données &  
cartographie: René Brochu  
Fait le 10 septembre 2009



# CPTAQ





Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas

Secteur situé au sud  
du développement Normandie

Corrigé le 24 septembre 2009

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des aménagements  
Chargé de projet: Michel Monst  
Base de données &  
cartographie: Renée Brochu  
Fait le 24 septembre 2009



1/2



### PMAD

#### Le périmètre d'urbanisation métropolitain : localisation des espaces maintenus, retirés et ajoutés

##### Limites administratives

- Communauté métropolitaine de Québec
- Municipalité
- Communauté métropolitaine de Québec (territoire municipalisé)
- Communauté métropolitaine de Québec (territoire non organisé)
- Territoire contigu à celui de la Communauté métropolitaine de Québec

##### Réseau routier

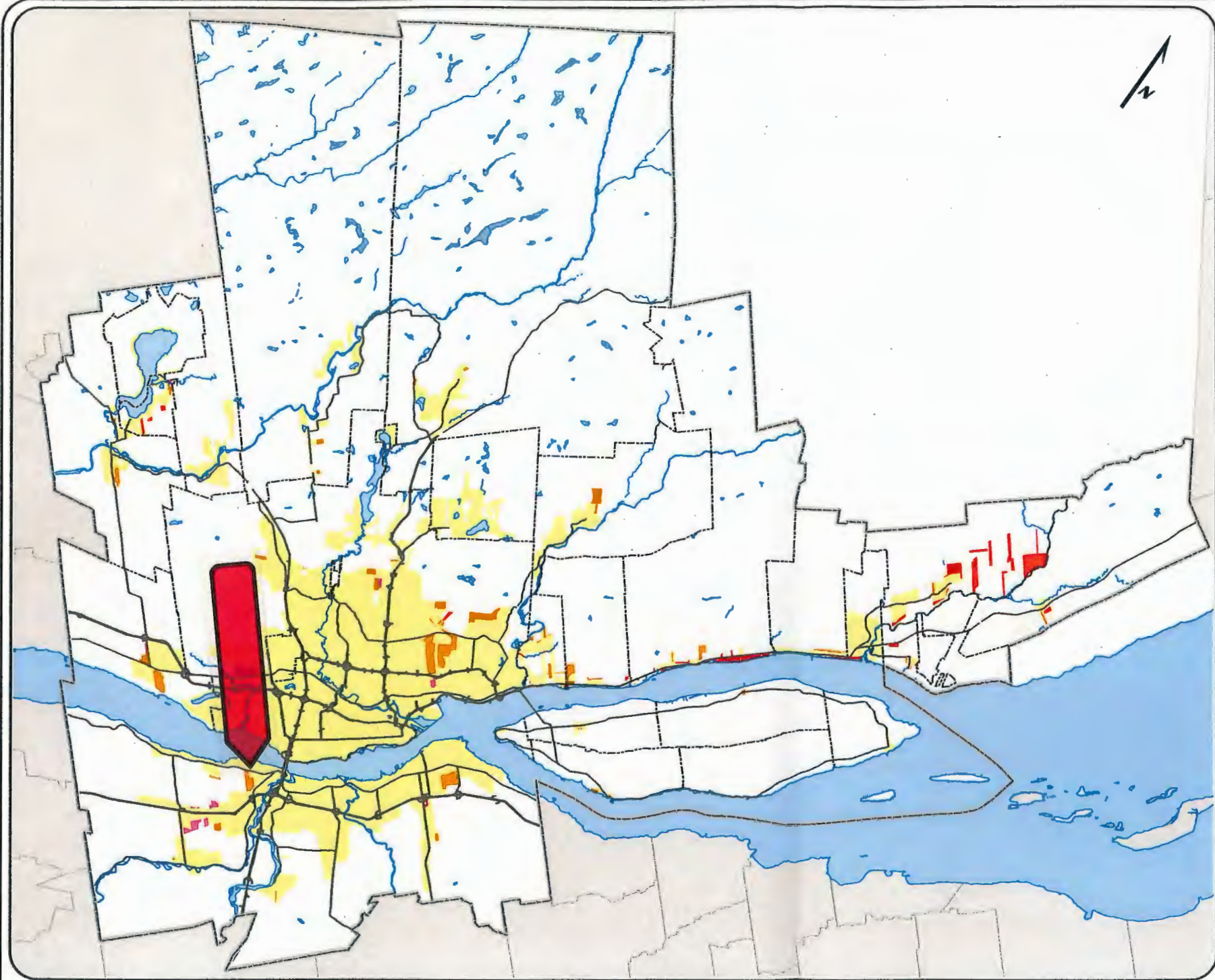
- Autoroute
- Route nationale, régionale et collectrice

##### Hydrographie

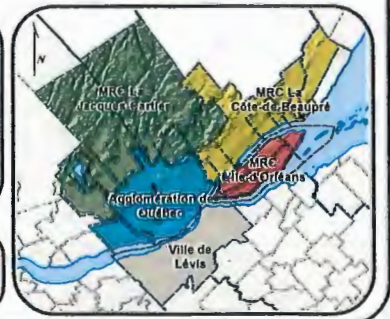
- Plan d'eau et cours d'eau majeurs

##### Types d'espace

- Périmètre d'urbanisation actuel maintenu
- Périmètre d'urbanisation actuel retiré
- Périmètre d'urbanisation ajouté pour fins résidentielles
- Périmètre d'urbanisation ajouté pour fins de lieux d'emploi



D



Sources:  
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2001)  
 MRC La Côte-de-Beaupré 2011  
 MRC La Jacques-Carrier 2011  
 MRC L'Île-d'Orléans 2011  
 Ville de Lévis 2011  
 Ville de Québec 2011



Datum et projection  
 NAD 83, MTM fuseau 7

© Communauté métropolitaine de Québec  
 Réalisé le 12-12-2011  
 Nom du document: Y:\workspace\PMAD\Cartes\Finales\ D\_PerimetresUrbanisation\_10.mxd

**Le périmètre d'urbanisation métropolitain :  
localisation des espaces  
maintenus, retirés et ajoutés**

**Limites administratives**

- Communauté métropolitaine de Québec
- Municipalité  
Communauté métropolitaine de Québec  
(territoire municipalisé)
- Communauté métropolitaine de Québec  
(territoire non organisé)
- Territoire contigu à celui de la Communauté  
métropolitaine de Québec

**Réseau routier**

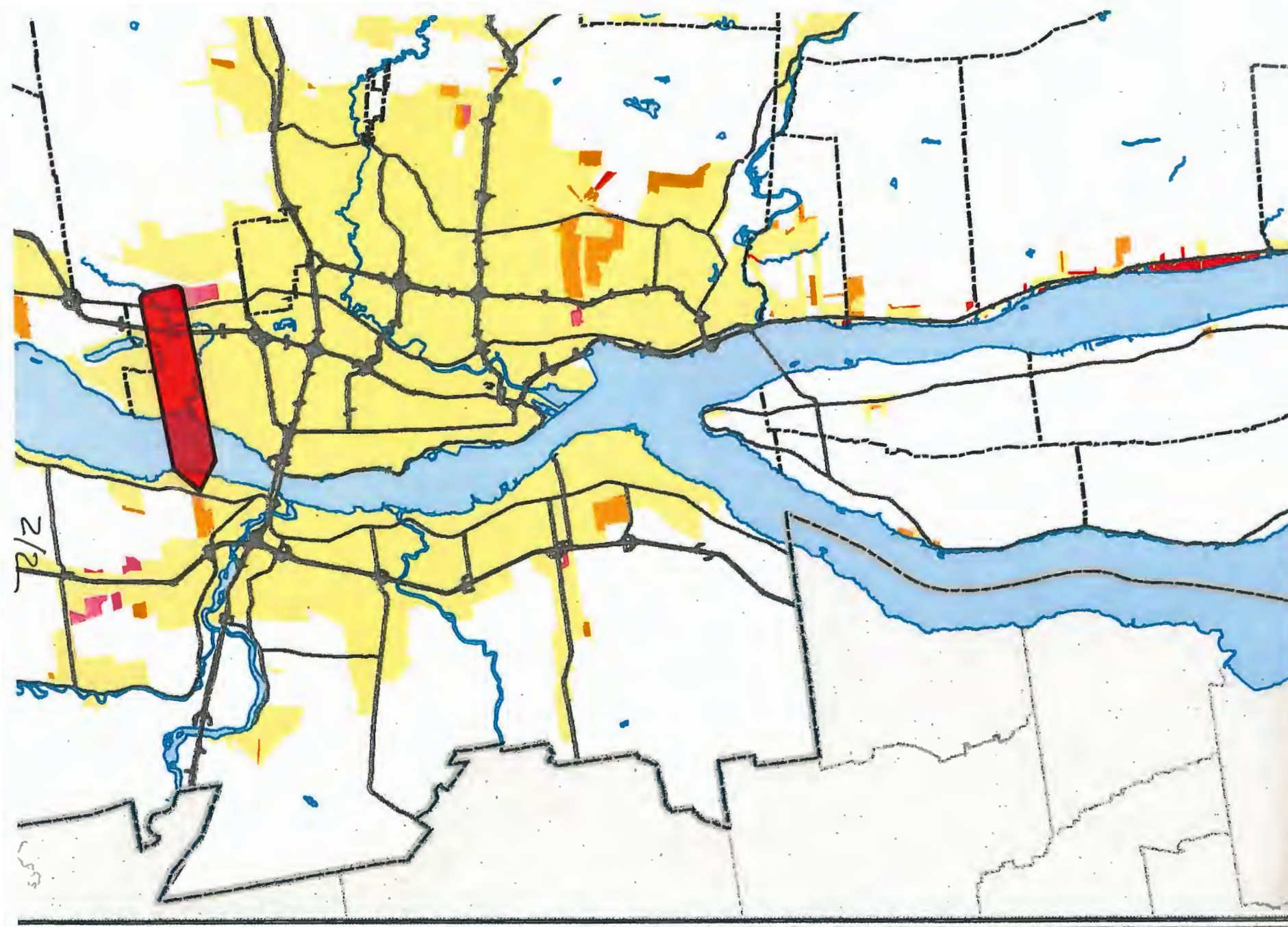
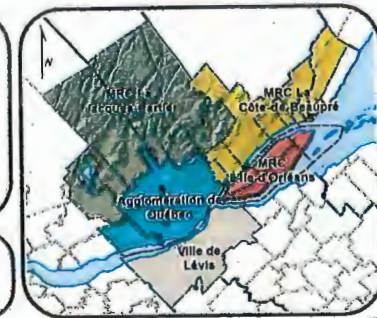
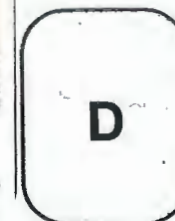
- Autoroute
- Route nationale, régionale et collectrice

**Hydrographie**

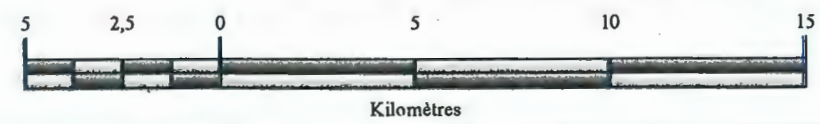
- Plan d'eau et cours d'eau majeurs

**Types d'espace**

- Périmètre d'urbanisation actuel maintenu
- Périmètre d'urbanisation actuel retiré
- Périmètre d'urbanisation ajouté  
pour fins résidentielles
- Périmètre d'urbanisation ajouté  
pour fins de lieux d'emploi



a Faune (MRNF) (2001)








Daturn  
NAD 83

PMAD

**Le périmètre d'urbanisation métropolitain :  
localisation des espaces  
maintenus, retirés et ajoutés**

**Limites administratives**

-  Communauté métropolitaine de Québec
-  Municipalité
-  Communauté métropolitaine de Québec (territoire municipalisé)
-  Communauté métropolitaine de Québec (territoire non organisé)
-  Territoire contigu à celui de la Communauté métropolitaine de Québec





**Réseau routier**

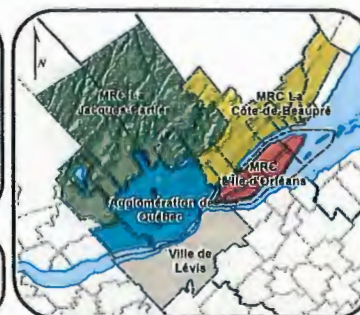
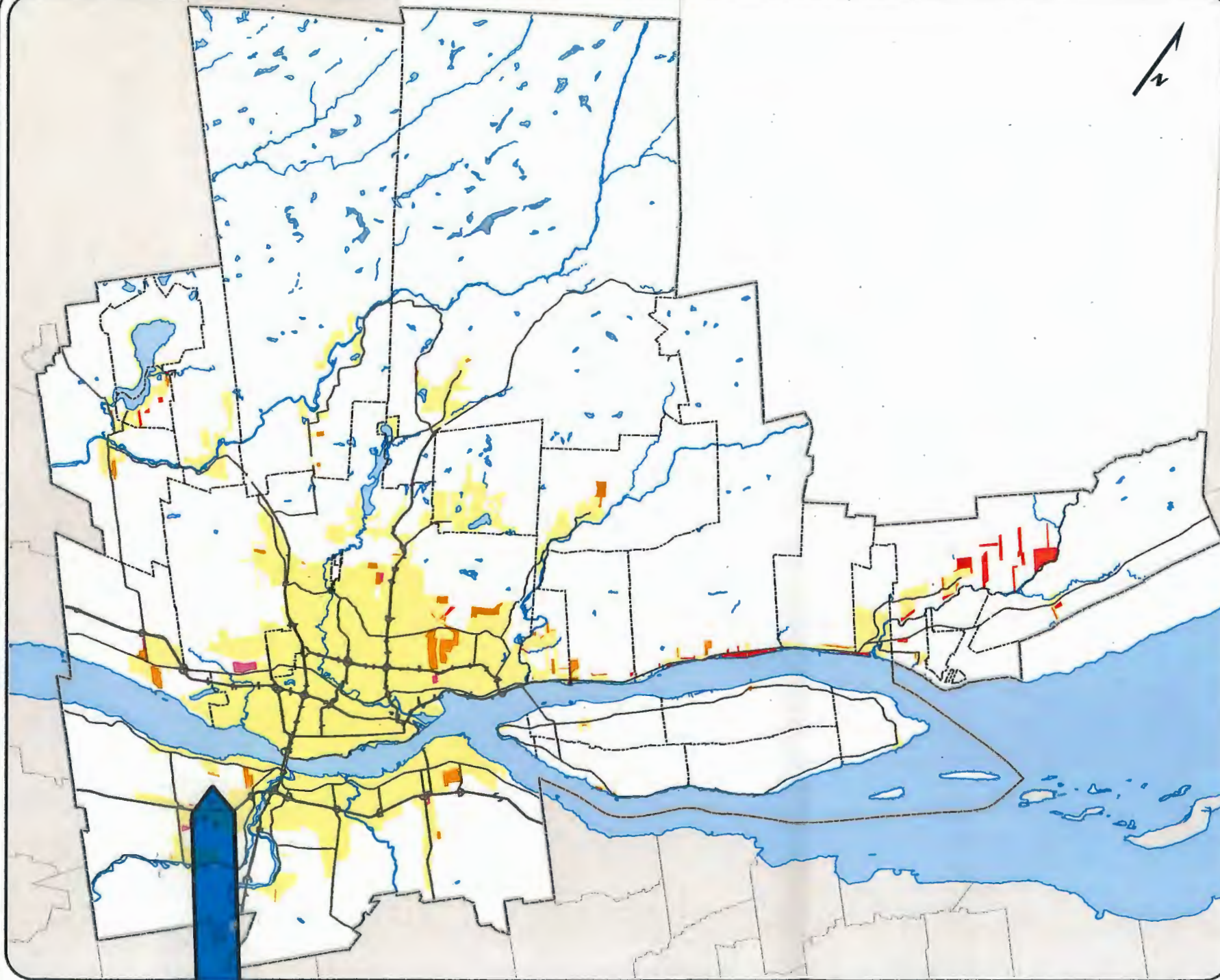
-  Autoroute
-  Route nationale, régionale et collectrice

**Hydrographie**

-  Plan d'eau et cours d'eau majeurs

**Types d'espace**

-  Périmètre d'urbanisation actuel maintenu
-  Périmètre d'urbanisation actuel retiré
-  Périmètre d'urbanisation ajouté pour fins résidentielles
-  Périmètre d'urbanisation ajouté pour fins de lieux d'emploi



Sources :  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2011)  
MRC La Côte-de-Beaupré 2011  
MRC La Jacques-Cartier 2011  
MRC L'Île-d'Orléans 2011  
Ville de Lévis 2011  
Ville de Québec 2011



Datum et projection  
NAD 83, MTM fuseau 7

© Communauté métropolitaine de Québec  
Réalisé le 12-12-2011  
Nom du document : Y:\workspace\PMAD\Cartes\Finales\  
D\_PerimetresUrbanisation\_10.mxd

**PMAD**

**Le périmètre d'urbanisation métropolitain :  
localisation des espaces  
maintenus, retirés et ajoutés**

**Limites administratives**

- Communauté métropolitaine de Québec
- Municipalité
- Communauté métropolitaine de Québec (territoire municipalisé)
- Communauté métropolitaine de Québec (territoire non organisé)
- Territoire contigu à celui de la Communauté métropolitaine de Québec

**Réseau routier**

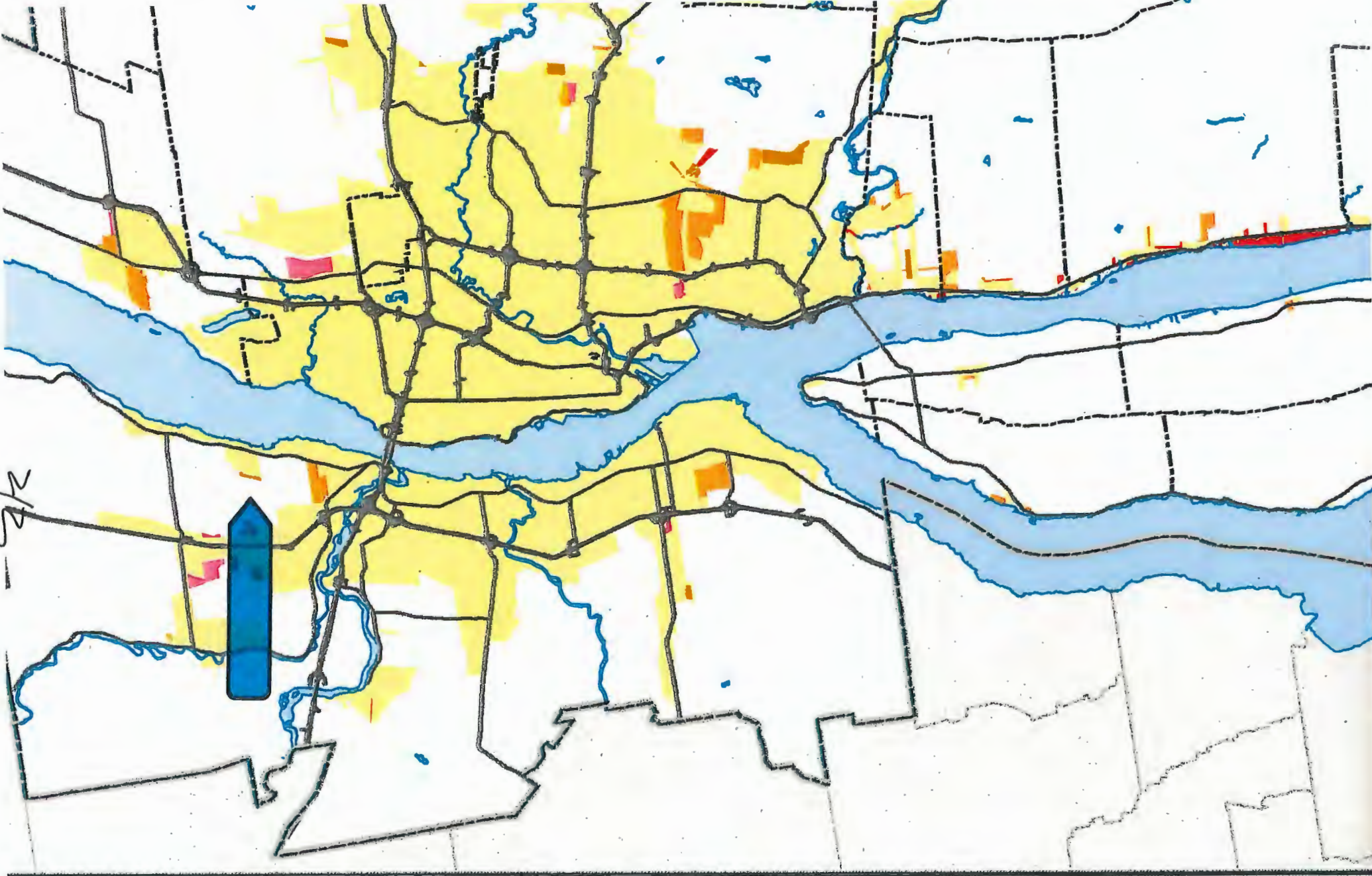
- Autoroute
- Route nationale, régionale et collectrice

**Hydrographie**

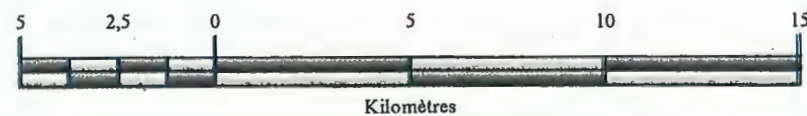
- Plan d'eau et cours d'eau majeurs

**Types d'espace**

- Périmètre d'urbanisation actuel maintenu
- Périmètre d'urbanisation actuel retiré
- Périmètre d'urbanisation ajouté pour fins résidentielles
- Périmètre d'urbanisation ajouté pour fins de lieux d'emploi



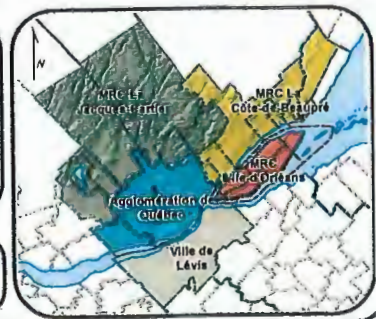
ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2001)  
révisé en septembre 2011  
version finale 2011  
011



Datur  
NAD 83

**D**

Ministère de Québec  
rspecs\PMAD\Cartes\Finales\...  
r\_10.mxd



# PROVENCHER | MARCHAND

SOCIÉTÉ NOMINALE

AVOCATS

Québec, le 24 novembre 2011

PAR COURRIEL : [role@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:role@cptaq.gouv.qc.ca)

**Madame Aline Boivin**  
**Responsable de la gestion du rôle**  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Jean-Paul Bolduc**  
**Terrain avec la Ville de Lévis (secteur 15)**  
**V/dos. : 365092**  
**N/dos. : 2100-1JP**

Madame,

À la suite du courriel qui vous a été expédié le 21 novembre dernier, je constate qu'il s'est glissé une erreur cléricale, alors que j'aurai dû indiquer que le compte-rendu de la demande et orientation préliminaire a été rendu le 20 octobre 2010 par la Commission et non pas le 20 octobre 2011.

Tout en m'excusant de ce contretemps, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



**JEAN-GUY PROVENCHER, AVOCAT**  
[jgprovencher@provencher-marchand.ca](mailto:jgprovencher@provencher-marchand.ca)  
JGP/st

Me Jean-Guy Provencher, B.A., LL.B. Me Charles Marchand, LL.B. Me Gaëtan Mathieu, M.Sc.C., LL.L., C.R.  
1170, boul Lebourgneuf, bureau 408, Québec (Québec) G2K 2E3 Tél 418-623-4141 Fax 418-623-5115 Sans frais 1-877-623-4141  
Courriel : [admin@provencher-marchand.ca](mailto:admin@provencher-marchand.ca)

Saint-Nicolas, le 23 novembre 2011

Monsieur Denis Blais  
Les Placements Élie Inc.  
874, rue du Poitou  
Saint-Nicolas, comté de Lévis  
G7A 4B8

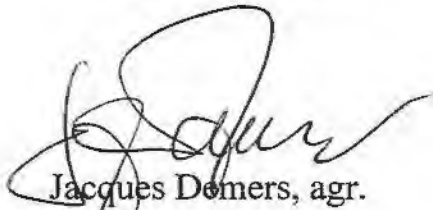
OBJET : Offre d'achat  
St-Nicolas

Monsieur,

La présente vous confirme que, suite à une rencontre récente avec vous, notre compagnie n'a pas l'intention d'acquérir vos terrains cadastrés au nord de nos terres boisées, dans le secteur 8 de St-Nicolas.

Cette parcelle de terrain n'a pas d'intérêt pour nous, considérant nos activités de production actuelles.

Cordiales salutations



Jacques Demers, agr.  
Directeur général  
Les Productions Horticoles Demers inc.

# PROVENCHER | MARCHAND

SOCIÉTÉ NOMINALE  
AVOCATS

Québec, le 21 novembre 2011

PAR COURRIEL : [role@cptaq.gouv.qc.ca](mailto:role@cptaq.gouv.qc.ca)

**Madame Aline Boivin**  
**Responsable de la gestion du rôle**  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Jean-Paul Bolduc**  
**Terrain avec la Ville de Lévis (secteur 15)**  
**V/dos. : 365092**  
**N/dos. : 2100-1JP**

Madame,

En mon absence, mon collègue Me Gaëtan Mathieu, vous a demandé une prolongation de délai dans le dossier en référence concernant monsieur Jean-Paul Bolduc à la suite de l'avis de modification de l'orientation préliminaire du 7 novembre dernier.

Compte tenu que la demande concernant monsieur Jean-Paul Bolduc vise le secteur numéro 15 et que la Commission indique dans son compte-rendu de la demande et orientation préliminaire du 20 octobre 2011 que cette demande devrait être autorisée, il va de soit que nous n'avons aucune représentation à faire à la suite de la modification de l'orientation préliminaire du 7 novembre dernier qui ne concerne aucunement le terrain de monsieur Bolduc.

Tout en espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



**JEAN-GUY PROVENCHER, AVOCAT**

[jgprovencher@provencher-marchand.ca](mailto:jgprovencher@provencher-marchand.ca)

JGP/st

p.j.

## PROCÈS-VERBAL

**IDENTIFICATION DU DOSSIER** : 365092 – Ville de Lévis

**LIEU ET DATE** : Québec, le 18 novembre 2011

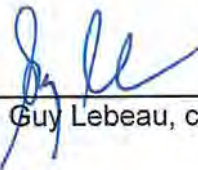
**MEMBRES PRÉSENTS** : Guy Lebeau, commissaire  
Josette Dion, commissaire  
Conrad Létourneau, commissaire

**MOTIFS INVOQUÉS** :

- Dans un courriel daté du 15 novembre 2011, M<sup>me</sup> Marjolaine Bolduc, au nom M. Jean-Paul Bolduc, demande une prolongation au délai de 10 jours se terminant le 18 novembre 2011. Le délai proposé est le 15 décembre 2011, soit le temps que M<sup>e</sup> Jean-Guy Provencher soit disponible pour traiter leur dossier.
- Dans une lettre datée du 16 novembre 2011, M. Louis Bouchard, président de 2868-5691 Québec inc., demande une prolongation au délai de 10 jours. Le délai proposé s'échelonne sur une période de 60 jours.
- Dans une lettre du 17 novembre 2011, M. Robert Cooke au nom de la Ville de Lévis, demande une prolongation au délai de 10 jours. Après consultation, le délai proposé s'échelonne sur une période de 45 jours.

### DÉCISION DE LA COMMISSION : TRAITEMENT SUSPENDU

La Commission avise les parties au dossier qu'elle prolonge le délai **jusqu'au 13 janvier 2012**, afin de permettre aux personnes concernées de nous faire parvenir des observations additionnelles. Après ce délai, la Commission ne recevra plus d'observations, et rendra sa décision ultérieurement avec les informations disponibles au dossier.



Guy Lebeau, commissaire

c. c. : M. Jean-Paul Bolduc  
M<sup>e</sup> Jean-Guy Provencher  
M. Louis Bouchard, 2868-5691 Québec inc.  
M. Robert Cooke, Ville de Lévis  
Communauté métropolitaine de Québec  
Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse

2011 NOV 22

Lévis, le 17 novembre 2011

Madame Aline Boivin, responsable de la gestion du rôle  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Demande de prolongation de délai pour soumettre des observations écrites  
Votre dossier 365092 - Réponse à votre demande du 16 novembre.

---

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance datée du 16 novembre dernier concernant une demande de prolongation d'un délai d'au moins 60 jours présentée par monsieur Louis Bouchard.

Considérant que monsieur Bouchard a demandé des documents à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), celle-ci l'informe qu'il doit soumettre une demande en regard des dispositions de la Loi à l'accès à l'information. À cet égard, la CMQ a une période de 30 jours pour y répondre et il nous apparaît difficile de s'opposer à ce délai de rigueur.

Toutefois, ce délai supplémentaire demandé de 60 jours, dans le but de préparer un argumentaire, nous semble trop long. Nous vous suggérerons donc, un délai de 15 jours additionnels, soit pour un délai total de 45 jours.

En attendant votre réponse, nous vous remercions de l'attention portée à la présente. Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Robert Cooke, urbaniste M.Sc. L.L.M  
Directeur

RC/mb

Photo numéro 1

Boulevard Méthot finissant en cul de sac

Photo numéro 2

Cul de sac / Boulevard Méthot

Photo numéro 3

Cul de sac avant détour

Photo numéro 4

Boulevard Méthot / Cul de sac / Détour sur rue Thais

Photo numéro 5

Détour de rue Thais vers chemin Méthot / Futur boulevard

Photo numéro 6

Entrée sur chemin Méthot qui sera éliminée en enlevant le détour

Grande amélioration







2011 NOV. 18

Lévis, le 16 novembre 2011

Madame Aline Boivin, responsable de la gestion du rôle  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, ch. Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

Objet : Demande de prolongation de délai pour soumettre des observations écrites  
Votre dossier : 365092

---

Madame,

Le 7 novembre dernier, la Commission nous transmettait une modification de l'orientation préliminaire concernant le dossier 365092. Une période de 10 jours était allouée pour vous transmettre des observations écrites.

Le 15 novembre dernier, le comité exécutif de la Ville de Lévis décidait de demander à la Commission de réévaluer sa position concernant la possibilité d'un refus de sa part pour les demandes d'exclusion spécifiques aux secteurs 7 (rue Claude-Jutra) et 8 (rue Thaïs), et ce, compte tenu de l'effet d'un refus sur le développement de notre région (la décision du comité exécutif vous sera transmise la semaine prochaine).

Ainsi, par la présente, nous vous faisons parvenir une demande de prolongation afin de pouvoir être en mesure de vous soumettre nos observations écrites d'ici le 25 novembre 2011. Vous pouvez transmettre votre réponse à mon attention, à l'adresse ci-dessous.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente. Recevez, Madame, nos cordiales salutations.

Robert Cooke, urbaniste, M. Sc., LL.M.  
Directeur

Québec, le 16 novembre 2011

Monsieur Robert Cooke  
Directeur de l'urbanisme et des arrondissements  
Ville de Lévis  
996, rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

**OBJET : Dossier 365092  
Ville de Lévis**

---

Monsieur,

Par courriel, nous recevons une demande de report du délai de dix jours, se terminant le 18 novembre 2011, de la part monsieur Louis Bouchard, président de 2868-5691 Québec inc. La prolongation demandée mentionne une période d'au moins soixante jours. À cet effet, vous trouverez ci-joint copie de cette correspondance.

Pourriez-vous nous indiquer si la Ville de Lévis est favorable ou non à cette requête qui concerne votre dossier ci-dessus mentionné.

Par ailleurs, la Commission a été informée que d'autres demandes similaires sont à venir au cours des prochains jours.

Je vous remercie de bien vouloir en informer la Commission dès que possible, et ce, par retour de courriel.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Aline Boivin  
Responsable de la gestion du rôle

Le 16 novembre 2011

Commission de protection du territoire  
agricole du Québec  
a/s de Monsieur Guy Lebeau  
200A, Chemin Ste-Foy, 2<sup>ème</sup> étage  
Québec Qc G1R 4X6

Objet : Dossier 365092

Monsieur,

Suite à la lecture de votre AVIS DE MODIFICATION DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE du 7 novembre 2011, nous comprenons que la Commission se propose de refuser deux secteurs demandés pour des fins résidentielles (dont le secteur 7) en vertu de l'article 65.1 de la Loi.

La demanderesse a déjà soumis à la CPTAQ que des espaces totalisant 800 hectares seraient disponibles en zone non agricole, le tout selon une récente étude de la CMQ. Cette dernière n'a pas, à notre avis, précisé à cette occasion les contraintes naturelles ou anthropiques relatives à l'utilisation de chacune de ces surfaces.

Nous tentons d'obtenir des autorités compétentes certains renseignements à cet effet. Nous avons également l'intention de réexaminer ces mêmes surfaces en rapport avec les contraintes imposées par le Ministère de l'Environnement pour la mise en place de projets domiciliaires. De plus, certains des renseignements requis doivent être obtenus par la Loi relative au droit à l'Information.

Il nous faut donc respecter les délais requis pour obtenir ces renseignements. Nous aurions également besoin de temps pour fournir les données que nous croyons utiles à une prise de décision éclairée de la part de la CPTAQ.

Un délai d'au moins 60 jours pour faire le travail nous apparaît raisonnable et c'est celui que nous vous demandons respectueusement de nous accorder.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

2868-5691 Québec inc.

Par Louis Bouchard, président

c.c. Monsieur Robert Cook, Ville de Lévis  
c.c. Monsieur Alain Blanchette, Ville de Lévis  
c.c. Madame Anne Ladouceur, Ville de Lévis

2011 NOV. 18

Québec, le 15 novembre 2011

M. Guy Lebeau, commissaire  
Mme Josette Dion, commissaire  
M. Conrad Létourneau, commissaire  
Commission de protection du territoire agricole du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 2e étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet: Dossier # 365092 - Ville de Lévis**

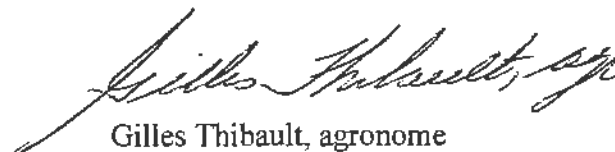
Madame et Messieurs,

J'ai pris connaissance de l'avis de modification daté du 7 novembre 2011 que la Commission adressait aux parties. Je voudrais tout simplement corriger la superficie apparaissant à la 2<sup>e</sup> ligne de la page 6 laquelle concernerait 35 000 000 de pieds carrés et non pas 325 000 000 de pieds carrés.

Je vous signale que cette superficie de 35 000 000 de pieds carrés était bien celle mentionnée au 1<sup>er</sup> paragraphe de la page 1 de l'argumentaire que j'avais déposé à la Commission lors de la rencontre publique tenue le 22 février 2011.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

GT/sd

  
Gilles Thibault, agronome

PROCÈS-VERBAL  
RENCONTRE PUBLIQUE

- IDENTIFICATION DU DOSSIER : 365092  
Ville de Lévis
- LIEU ET DATE : Québec, le 22 février 2011
- HEURE DE LA RENCONTRE : 9 h 30
- ENREGISTREMENT DE LA RENCONTRE : Heure de début 9 h 40  
Heure de fin 11 h 30
- MEMBRES PRÉSENTS : Guy Lebeau, commissaire  
Josette Dion, commissaire  
Conrad Létourneau, commissaire
- CPTAQ : Isabelle Ricard, analyste régionale
- PERSONNES INTERVENUES LORS DE LA RENCONTRE : M. Michel Monat, conseiller en urbanisme, Ville de Lévis  
M. Robert Cook, directeur de l'urbanisme et des arrondissements, Ville de Lévis  
M. Alexandre Déragon, mandataire, Ville de Lévis  
M. Charles Leclerc, conseiller en développement économique, Ville de Lévis  
Mme Luce Bisson, présidente, Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse  
M. Pierre Bouffard, aménagiste, Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse  
Mme Gaétane Dallaire, présidente, Syndicat de base UPA Kennedy  
M. Gilles Thibault, agronome et propriétaire

**PERSONNES INTERVENUES  
LORS DE LA RENCONTRE**  
(suite)

M. Marc Vallières, propriétaire de terrains  
secteur 4.1;

M. Denis Codère, propriétaire, 9141-6792  
Québec inc.

M. Roland Codère, propriétaire, 2969-5210  
Québec inc.

M. Louis Bouchard, propriétaire, 2868-5691  
Québec inc.

M. Michel Fortier, Développements Fortier  
inc.

**PIÈCES DÉPOSÉES**

:

- D1 Carte du secteur Parc industriel Bernières
- D2 Carte du secteur Parc industriel  
St-Romuald et St-Jean
- D3 Carte du secteur 7
- D4 Carte du secteur 7
- D5 Carte du secteur 8
- D6 Document argumentaire (G. Thibault)
- D7 Plan du secteur 4.1 (M. Vallières)
- D8 Photographie aérienne du secteur 4.1  
(M. Vallières)

**RÉSULTAT DE LA RENCONTRE** : **En délibéré**

/vp

  
\_\_\_\_\_  
Guy Lebeau, commissaire



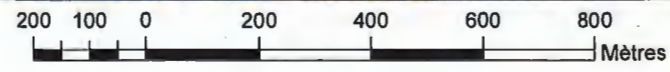
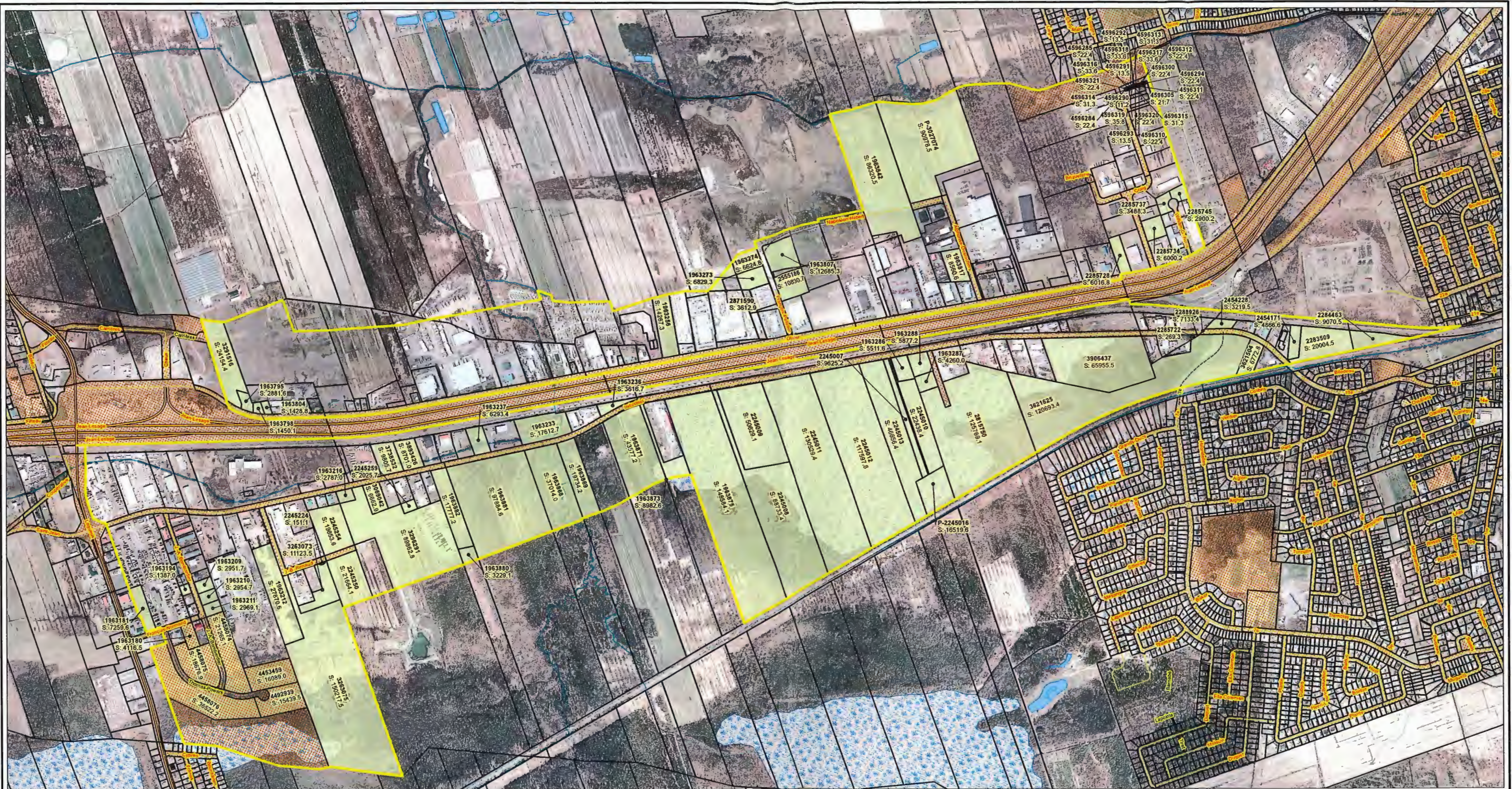
Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Lévis tenue le mardi quinze novembre deux mille onze à treize heures, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

---

**CE-2011-14-20**

**Demande de réévaluation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

Attendu notamment l'importance de l'effet de projets sur le développement économique de la région, il est résolu de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de réévaluer son « Avis de modification de l'orientation préliminaire », daté du 7 novembre 2011, émis dans le dossier 365092, à l'égard de la demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la Ville, au sujet de l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de notre territoire, et de mandater la Direction de l'urbanisme et des arrondissements et la Direction des affaires juridiques et du greffe à entreprendre toute démarche pour donner plein effet à la présente résolution.



**Environnement et infrastructures**

Division de la Géomatique

- Note :
- Limite du parc ou de la zone industrielle
  - Lot
  - Lot vacant
  - Milieu Humide
  - Terrain appartenant à la Ville de Lévis
  - Cours d'eau
  - Cours d'eau intermittent



n° : DI Par : DL

sier n° : #365092

22/02/11

**Parc industriel Bernières**



Échelle:

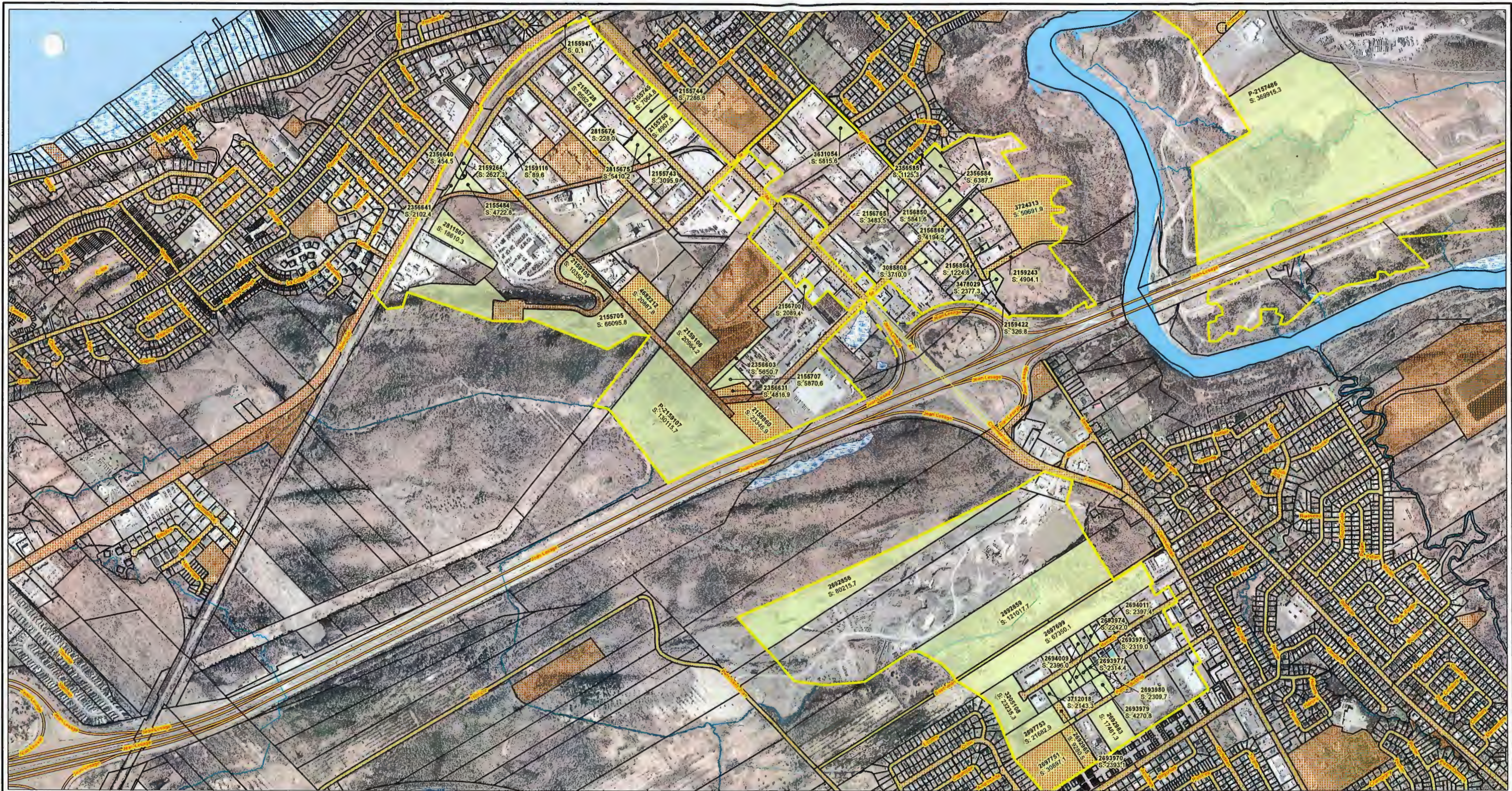
1:6 500

Date: 17 février 2011

Préparé par: Martin Labrecque

Dessiné par: Martin Labrecque

Ce document n'a aucune valeur légale.



200 100 0 200 400 600 800  
Mètres

**Environnement et infrastructures**

Division de la Géomatique

- Note :
- Limite du parc ou de la zone industrielle
  - Lot
  - Lot vacant
  - Milieu Humide
  - Terrain appartenant à la Ville de Lévis
  - Cours d'eau
  - Cours d'eau intermittent



Cote n° : D-2 Par : Be

Dossier n° : #365092

Date : 22/02/11

**Parc industriel de St-Romuald et St-Jean**



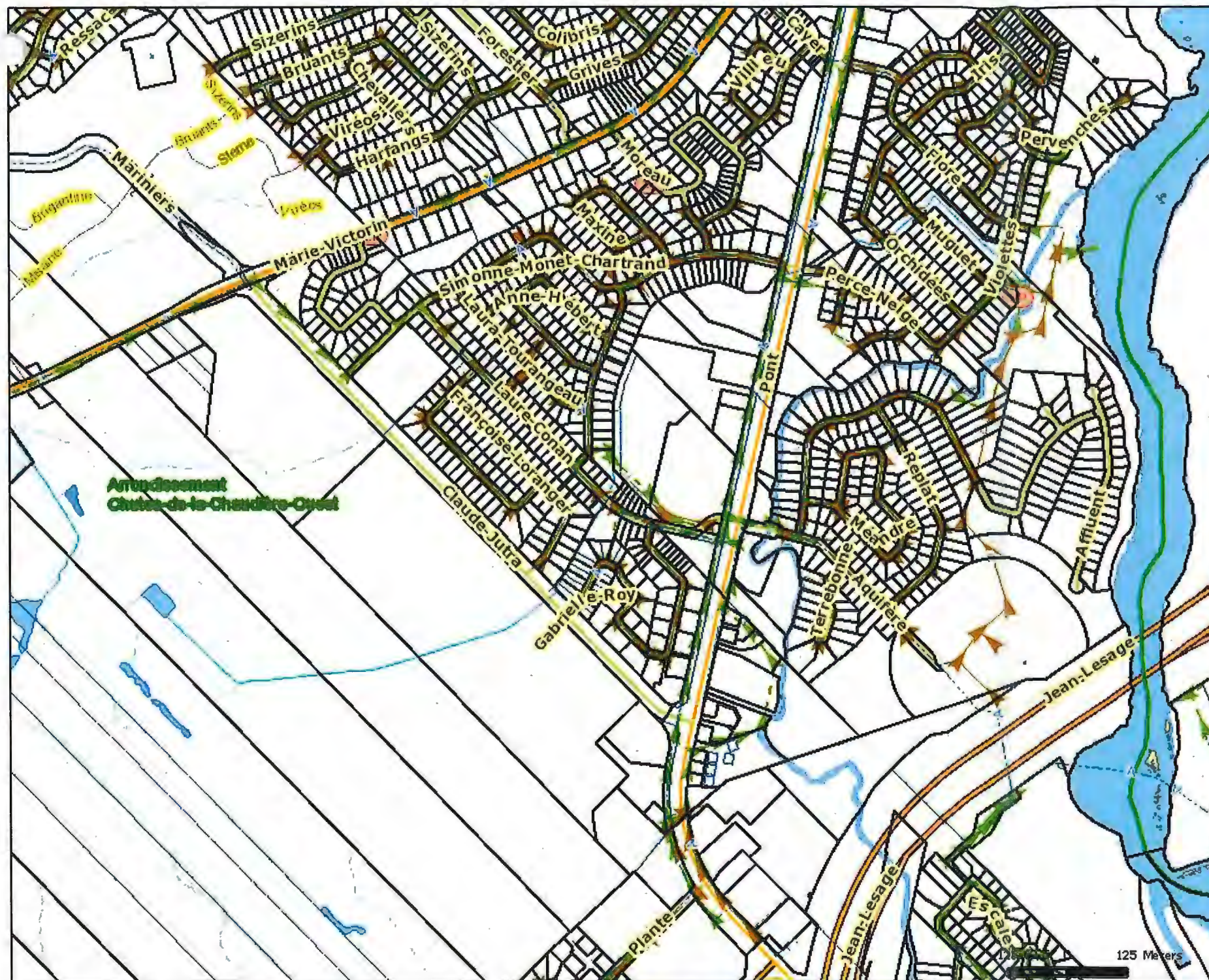
Échelle:  
1:6 500

Date: 15 février 2011

Préparé par: Martin Labrecque

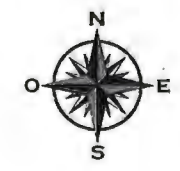
Dessiné par: Martin Labrecque

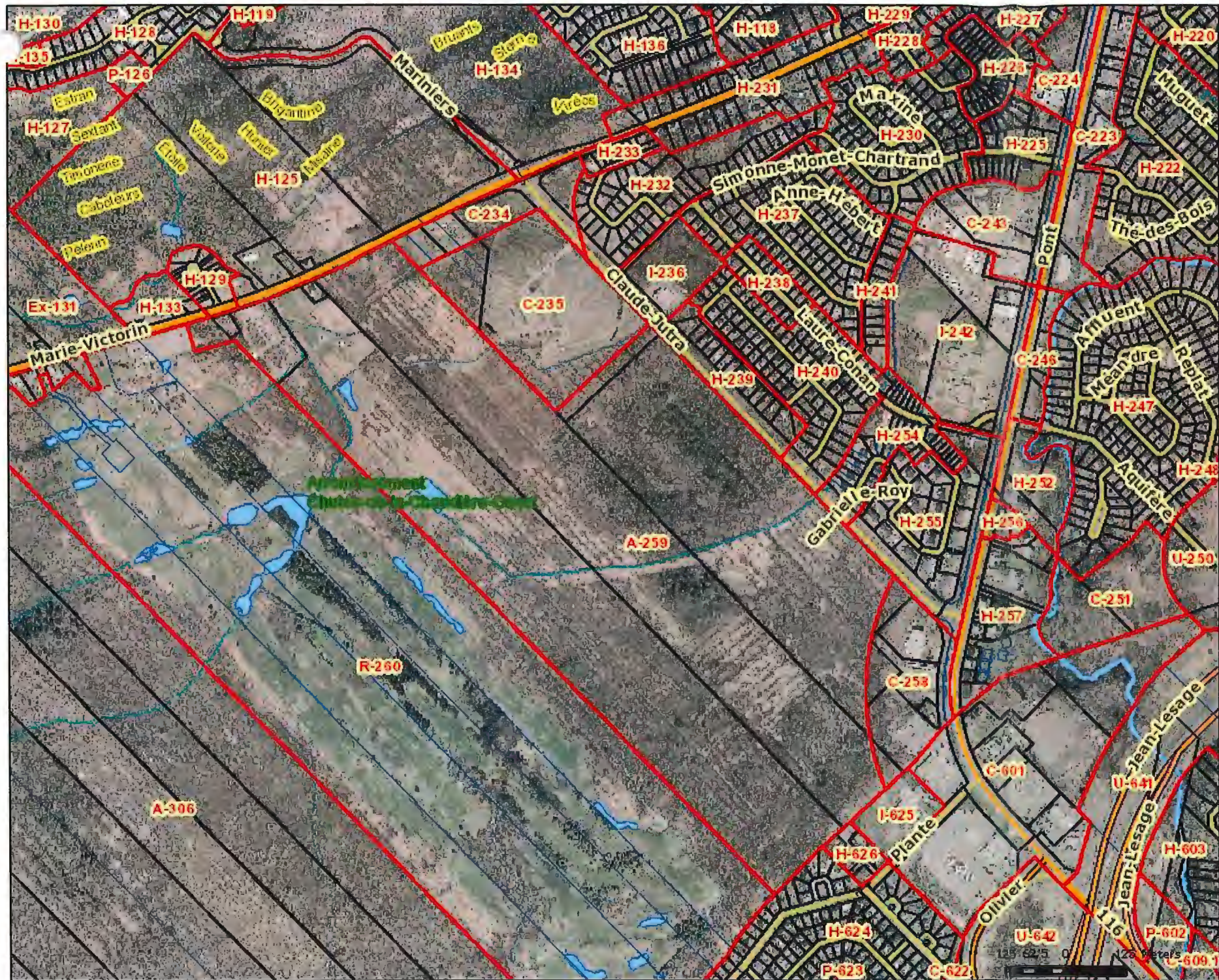
Ce document n'a aucune valeur légale.



**Légende**

- |   |  |
|---|--|
| <p><b>Aqueduc</b><br/>       Vanne Aqueduc<br/>       Vanne arrêt<br/>       Bornel incendie<br/>       Conduite Aqueduc<br/>       Eau brute<br/>       Eau potable<br/> <b>Signalisation</b> Eclairage Electricité<br/>       Feu de circulation<br/>       Feu circulation<br/>       Feu piéton<br/>       Pylone HQ<br/>       Ligne haute tension<br/>       Poste HQ<br/> <b>Hydrographie</b><br/>       Ruisseau<br/>       Continu<br/>       Intermittent<br/>       Fleuve<br/>       Rivière<br/> <b>Topographie</b><br/>       Terrain Exploitation (Carrière/Sablère)<br/>       Aéroport<br/>       Carrière<br/>       Cimetière<br/>       Cours à matériaux<br/>       Gravière<br/>       Sablière<br/>       Zone en développement<br/> <b>Bâtiment</b><br/>       Principal<br/>       Ruine<br/>       Secondaire<br/>       Enseigne_P<br/>       Ponceau<br/>       Mur Soutènement<br/>       Haie<br/>       Escalier<br/>       Courbe Niveau<br/>       Maître<br/>       Secondaire<br/>       Cloture</p> | <p><b>Transport</b><br/>       Centre de rue projeté<br/>       Centre de rue<br/>       MTQ-Autoroute<br/>       MTQ-Autoroute-bretelle<br/>       MTQ-Route-Collectrice<br/>       MTQ-Route-Nationale<br/>       MTQ-Route-Régionale<br/>       Ville-Collectrice<br/>       Ville-Régionale<br/>       Ville-Locale<br/>       Privée ou Chemin<br/> <b>Cadastre</b> Matrice Graphique<br/>       Unité Evaluation<br/>       Lot<br/> <b>Urbanisme</b><br/>       Usage Spécifique<br/>       aéroport de Saint-Jean-Chrysostome<br/>       centre de ski de fond<br/>       extraction<br/>       poste de transformation d'électricité<br/> <b>Zonage municipal</b><br/>       PIIA<br/>       Commerce et service artériel lourd régional<br/>       Commerce et service artériel régional<br/>       Industrie urbaine<br/>       Patrimonial<br/>       Pôle industriel de haute technologie, de recherche<br/>       Pôle institutionnel de recherche et de développement<br/>       Secteur industriel<br/>       Secteur multifonctionnel<br/>       Secteur résidentiel<br/> <b>Grande Affectation</b><br/>       Pôle structurant<br/>       Axe commercial<br/>       Secteur traditionnel<br/>       Axe de consolidation urbaine<br/>       Aire de consolidation urbaine<br/>       Industrielle<br/>       Parc technologique<br/>       Récréo-écologique<br/>       Récréation<br/>       Expansion à très long terme<br/>       Péri-urbaine<br/>       Ressources<br/>       Élevage contraignant<br/> <b>Périmètre urbain</b><br/>       Intérieur Périmètre urbain<br/>       Extérieur Périmètre urbain</p> |
|---|--|





**Légende**

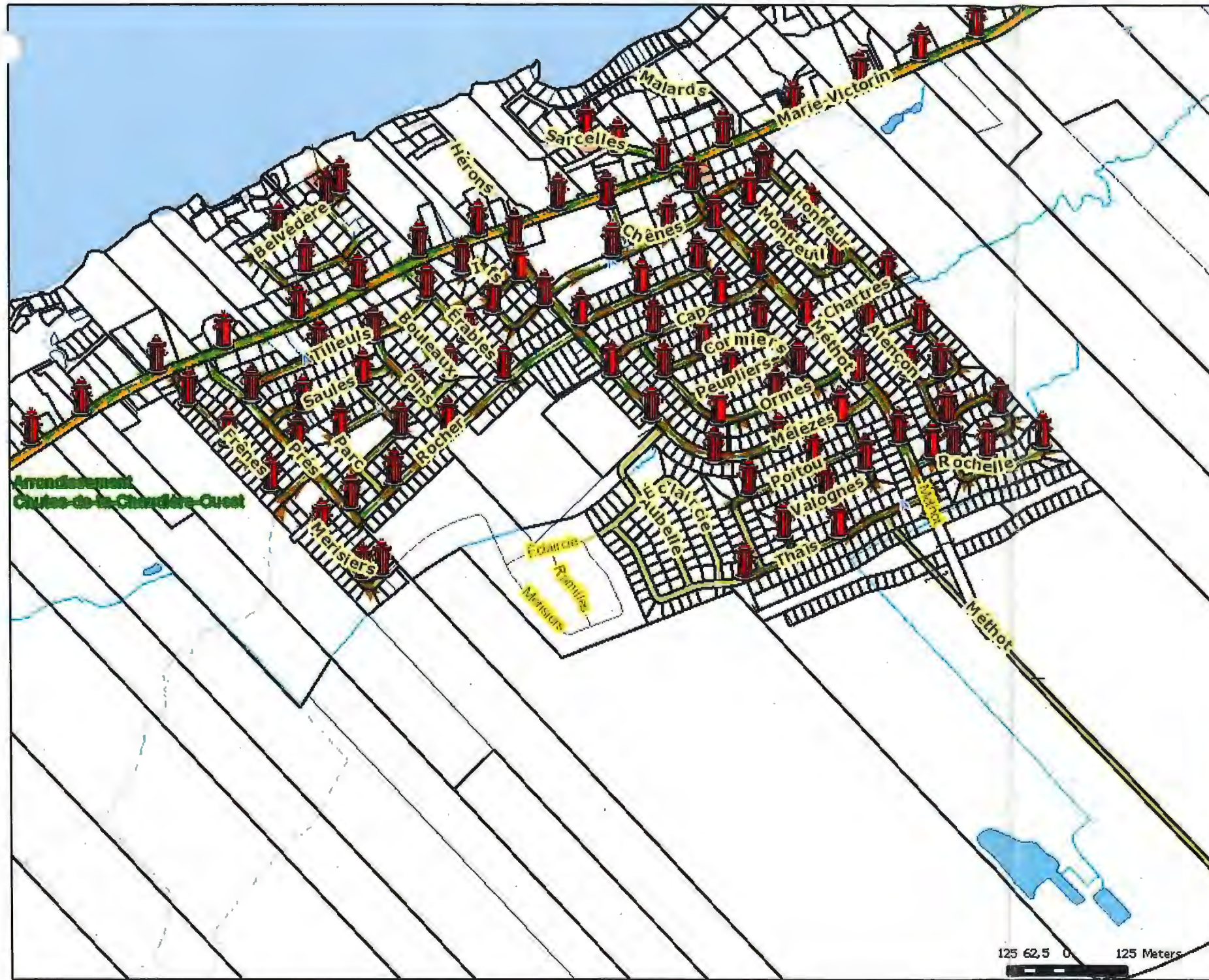
- |  |   |
|--|---|
| <p><b>Aqueduc</b><br/>       Vanne Aqueduc<br/>       Vanne arrêt<br/>       Bornes incendie<br/>       Conduite Aqueduc<br/>       Eau brute<br/>       Eau potable<br/>       Signalisation Eclairage Electricite<br/>       Feu de circulation<br/>       Feu circulation<br/>       Feu piéton<br/>       Pylone HQ<br/>       Ligne haute tension<br/>       Poste HQ<br/>       Hydrographie<br/>       Ruisseau<br/>       Continu<br/>       Intermittent<br/>       Fleuve<br/>       Riviere<br/>       Topographie<br/>       Terrain Exploitation (Carrière/Sablère)<br/>       Aéroport<br/>       Carrière<br/>       Cimetière<br/>       Cours à matériaux<br/>       Gravière<br/>       Sablière<br/>       Zone en développement<br/>       Bâtiment<br/>       Principal<br/>       Ruine<br/>       Secondaire<br/>       Enseigne_P<br/>       Ponceau<br/>       Mur Soutènement<br/>       Haie<br/>       Escalier<br/>       Courbe Niveau<br/>       Maitresse<br/>       Secondaire<br/>       Cloture</p> | <p><b>Transport</b><br/>       Centre de rue projeté<br/>       Centre de rue<br/>       MTQ-Autoroute<br/>       MTQ-Autoroute-bretelle<br/>       MTQ-Route-Collectrice<br/>       MTQ-Route-Nationale<br/>       MTQ-Route-Régionale<br/>       Ville-Collectrice<br/>       Ville-Régionale<br/>       Ville-Locale<br/>       Privée ou Chemin<br/>       Cadastre Matrice Graphique<br/>       Unite Evaluation<br/>       Lot<br/>       Urbanisme<br/>       Usage Spécifique<br/>       aéroport de Saint-Jean-Chrysostome<br/>       centre de ski de fond<br/>       extraction<br/>       poste de transformation d'électricité<br/>       Zonage municipal<br/>       PIIA<br/>       Commerce et service artériel lourd régional<br/>       Commerce et service artériel régional<br/>       Industrie urbaine<br/>       Patrimonial<br/>       Pôle industriel de haute technologie, de recherche<br/>       Pôle institutionnel de recherche et de développement<br/>       Secteur industriel<br/>       Secteur multifonctionnel<br/>       Secteur résidentiel<br/>       Grande Affectation<br/>       Pôle structurant<br/>       Axe commercial<br/>       Secteur traditionnel<br/>       Axe de consolidation urbaine<br/>       Aire de consolidation urbaine<br/>       Industrielle<br/>       Parc technologique<br/>       Récréo-écologique<br/>       Récréation<br/>       Expansion à très long terme<br/>       Péri-urbaine<br/>       Ressources<br/>       Élevage contraignant<br/>       Périmètre urbain<br/>       Intérieur Périmètre urbain<br/>       Extérieur Périmètre urbain</p> |
|--|---|



Titre de la carte



Cote n°: D-5 Par: De.  
 Dossier n°: #365092  
 Date: 22/02/11



**Légende**

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>Aqueduc</b><br/>       Vanne Aqueduc<br/>       Vanne arrêt<br/>       Bornel Incendie<br/>       Conduite Aqueduc<br/>       Eau brute<br/>       Eau potable<br/> <b>Signalisation Eclairage Electricite</b><br/>       Feu de circulation<br/>       Feu circulation<br/>       Feu piéton<br/>       Pylone HQ<br/>       Ligne haute tension<br/>       Poste HQ<br/> <b>Hydrographie</b><br/>       Ruisseau<br/>       Continu<br/>       Intermittent<br/>       Fleuve<br/>       Riviere<br/> <b>Topographie</b><br/>       Terrain Exploitation (Carrière/Sablère)<br/>       Aéroport<br/>       Carrière<br/>       Cimetière<br/>       Cours à matériaux<br/>       Gravière<br/>       Sablière<br/>       Zone en développement<br/> <b>Bâtiment</b><br/>       Principal<br/>       Ruine<br/>       Secondaire<br/>       Enseigne_P<br/>       Ponceau<br/>       Mur Soutènement<br/>       Haie<br/>       Escalier<br/>       Courbe Niveau<br/>       Maitresse<br/>       Secondaire<br/>       Cloture</p> | <p><b>Transport</b><br/>       Centre de rue projeté<br/>       Centre de rue<br/>       MTQ-Autoroute<br/>       MTQ-Autoroute-bretelle<br/>       MTQ-Route-Collectrice<br/>       MTQ-Route-Nationale<br/>       MTQ-Route-Régionale<br/>       Ville-Collectrice<br/>       Ville-Régionale<br/>       Ville-Locale<br/>       Privée ou Chemin<br/> <b>Cadastre Matrice Graphique</b><br/>       Unité Evaluation<br/>       Lot<br/> <b>Urbanisme</b><br/>       Usage Spécifique<br/>       aéroport de Saint-Jean-Chrysostome<br/>       centre de ski de fond<br/>       extraction<br/>       poste de transformation d'électricité<br/> <b>Zonage municipal</b><br/>       PIIA<br/>       Commerce et service artériel lourd régional<br/>       Commerce et service artériel régional<br/>       Industrie urbaine<br/>       Patrimonial<br/>       Pôle industriel de haute technologie, de recherche<br/>       Pôle institutionnel de recherche et de développement<br/>       Secteur industriel<br/>       Secteur multifonctionnel<br/>       Secteur résidentiel<br/> <b>Grande Affectation</b><br/>       Pôle structurant<br/>       Axe commercial<br/>       Secteur traditionnel<br/>       Axe de consolidation urbaine<br/>       Aire de consolidation urbaine<br/>       Industrielle<br/>       Parc technologique<br/>       Récréo-écologique<br/>       Récréation<br/>       Expansion à très long terme<br/>       Péri-urbaine<br/>       Ressources<br/>       Élevage contraignant<br/> <b>Périmètre urbain</b><br/>       Intérieur Périmètre urbain<br/>       Extérieur Périmètre urbain</p> |
|--|--|

 **VILLE DE LÉVIS** Titre de la carte



Mise en garde : cette carte n'a pas de valeur légale.  
 Toute erreur ou omission sur cette carte ne peut pas être imputée à la Ville de Lévis, ses partenaires ou mandataires. Imprimé le : 18 février 2011

Cote n° : D-6 Par : Ge.  
Dossier n° : #365092  
Date : 22/02/11

**ARGUMENTAIRE DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC  
LORS DE LA RENCONTRE PUBLIQUE TENUE À QUÉBEC  
LE 22 FÉVRIER 2011 EN REGARD DU DOSSIER 365092**

*Préparé par: Gilles Thibault, agronome  
Date: Le 11 février 2011*

## 1. PERSONNE INTÉRESSÉE

Je, Gilles Thibault, suis agronome et actionnaire de la compagnie 9111-9164 Québec inc. et représentant de la compagnie 9004-3654 Québec inc. lesquelles possèdent sur le territoire de la Ville de Lévis (anciennement Saint-Étienne-de-Lauzon) une superficie de 35 000 000 pieds carrés ( $\pm$  325 hectares) (*Annexe 1*). Ladite superficie étant depuis le 18 janvier 2000 officiellement exclue de la zone agricole suite à son enregistrement dans la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro d'inscription 439347 (*Annexe 2*).

Tenant compte des informations ci-haut mentionnées, je crois que je suis au sens de la Loi une personne intéressée, concernée, impliquée et de plus, au fait et connaissant très bien le territoire de la Ville de Lévis et des MRC environnantes.

## 2. DÉMARCHES ENTREPRISES AUPRÈS DE LA VILLE DE LÉVIS

Suite à l'ordonnance d'exclusion, nous avons multiplié les démarches auprès de la Ville de Lévis afin de modifier l'actuelle réglementation (affectation récréo-touristique) dans le but entre autres de permettre un développement résidentiel champêtre pouvant être réalisé sur les 4,5 kilomètres que les corporations possèdent en bordure de la rivière Chaudière.

Nous avons aussi participé financièrement et professionnellement à la réalisation d'une étude réalisée par le Groupe Fahey et associés de Montréal (rapport final produit en février 2010). À la page 21 dudit rapport, l'on écrivait:

*«Par conséquent, il s'avère difficile et impensable que ce site ne serve qu'au développement d'activités récréo-touristiques. À notre avis, tenant compte de sa localisation à moins de 6 kilomètres de la tête des ponts, de son accessibilité à l'autoroute 73 par des bretelles de sorties, le site à l'étude permettrait à la Ville de Lévis d'aménager ce territoire en fonction d'une certaine mixité des usages.»*

Malgré ces données pertinentes, la Ville de Lévis fait toujours la sourde oreille et elle ne souhaite pas concrètement entreprendre des démarches visant la modification de l'actuelle réglementation s'appliquant au secteur de la Pointe-St-Grégoire ( $\pm$  325 hectares).

C'est avec une certaine stupéfaction que nous avons appris que la Ville de Lévis avait soumis à la CPTAQ une demande visant l'exclusion de la zone agricole d'une superficie d'environ 150 hectares.

3. **LES DEMANDES D'EXCLUSION SOUMISES PAR LA VILLE DE LÉVIS À LA CPTAQ**

J'ai pris le temps de consulter au bureau de la Commission à Québec la demande d'exclusion déposée par la Ville de Lévis laquelle comptait 13 secteurs. Il ressort de cette étude que la Ville de Lévis demande à la Commission d'exclure de la zone agricole une superficie d'environ 146,8 hectares lesquels doivent servir à diverses fins autres qu'agricoles incluant aussi la réalisation de développements résidentiels.

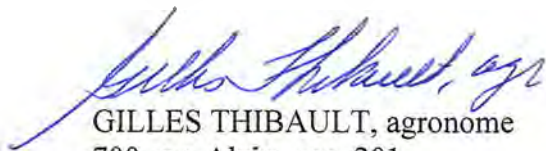
4. **ORIENTATION PRÉLIMINAIRE ÉMISE PAR LA CPTAQ**

Le 20 octobre 2010, la Commission expédiait aux parties un compte rendu de la demande et orientation préliminaire dans laquelle elle indique qu'elle s'apprêterait à autoriser 39,7 hectares afin de répondre aux besoins exprimés par la Ville de Lévis et qu'elle refuserait le reste de la demande tenant compte des espaces disponibles en zone non agricole sur le territoire de la Ville.

Je souscris entièrement à la position prise par la Commission dans son orientation préliminaire puisque les secteurs que la Commission propose d'exclure de la zone agricole répondront adéquatement aux besoins de la Ville de Lévis pour les 10 prochaines années.

Comme le signalait avec justesse la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), la Ville de Lévis disposerait hors de la zone agricole de plus de 800 hectares de terrains vacants. Les corporations que je représente détiennent à elles seules 40% de cet espace disponible (325 hectares / 800 hectares). Si la Ville souhaite poursuivre son développement, qu'elle le réalise à l'intérieur des vastes étendues déjà exclues de la zone agricole avant de vouloir s'étendre à même des parcelles de terres agricoles, objet de la présente demande d'exclusion.

Tenant compte de ce qui précède, nous appuyons entièrement la position prise par la Commission dans le présent dossier et souhaitons que cette position soit traduite telle quelle dans la décision finale qu'elle rendra suite à la tenue de la présente rencontre publique.



GILLES THIBAULT, agronome  
700, rue Alain, app. 201  
Québec (Québec) G1X 4Y6  
Téléphone: 418-650-2878  
Télécopieur: 418-650-3412

PROVINCE DE QUÉBEC

DOSSIER NO: 246009

QUÉBEC, le 2000 -01- 13

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE  
DU QUÉBEC

9004-3654 QUÉBEC INC., 5193,  
des Générations, Charny,  
Québec, G6X 2G4;

demanderesse

AVIS DE DÉCISION (EXCLUSION)  
SELON L'ARTICLE 67 DE LA LOI SUR LA PROTECTION  
DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

À L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LÉVIS.

**PRENEZ AVIS**, conformément à l'article 67 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, que le Tribunal administratif du Québec, par décision rendue le 18 juin 1998, a ordonné l'exclusion de la zone agricole de la municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, d'un bloc de terres d'une superficie d'environ 324.23 hectares, lequel est connu et désigné comme étant formé des lots 26-A, 27-A, 28-A, 30-A et 37-A, de même que d'une partie des lots 25 à 37 inclusivement, tous ces lots étant du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, dans la circonscription foncière de Lévis.

Ce bloc de terres peut être plus amplement décrit comme suit :

Certificat d'inscription  
Circonscription foncière de: LÉVIS

Réquisition  
présentée le 2000 JAN. 1 8 10:41  
date heure minute

No d'inscription 439347  
Certifié par Reine, Ch. Bellem  
Officier de la publicité des droits

## Annexe 2

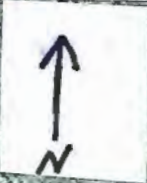
**Potentiel agricole des sols des secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages résidentiels (secteurs 7, 8, 9, 14 et 15) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ).**

- i. **Secteur 7** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- ii. **Secteur 8** : Le potentiel agricole de ce terrain est majoritairement de classe 3 (à 60%) avec des contraintes de fertilité et de classe 4 (à 40%) avec des contraintes de fertilité et d'humidité.
- iii. **Secteur 9** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 3 avec des contraintes de fertilité.
- iv. **Secteur 14** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- v. **Secteur 15** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.

## Annexe 3

**Potentiel agricole des sols des secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages industriels ou commerciaux (secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ)**

- i. **Secteur 4** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- ii. **Secteur 4.1** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 4 avec des contraintes d'humidité et de fertilité.
- iii. **Secteur 5** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 4 avec des contraintes d'humidité, de fertilité et de pierrosité. Une portion au sud est considérée comporter des sols organiques (classe O) caractéristique de milieux humides.
- iv. **Secteur 11** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 3 avec des contraintes d'humidité.
- v. **Secteur 13** : Le potentiel agricole de ce terrain est de classe 3 avec des contraintes d'humidité.



CHARNY

ST-JEAN-CHRYSOLOGE

BREAKEYVILLE

RIV. CHAUDIERE

325 HA




Hydro-Québec

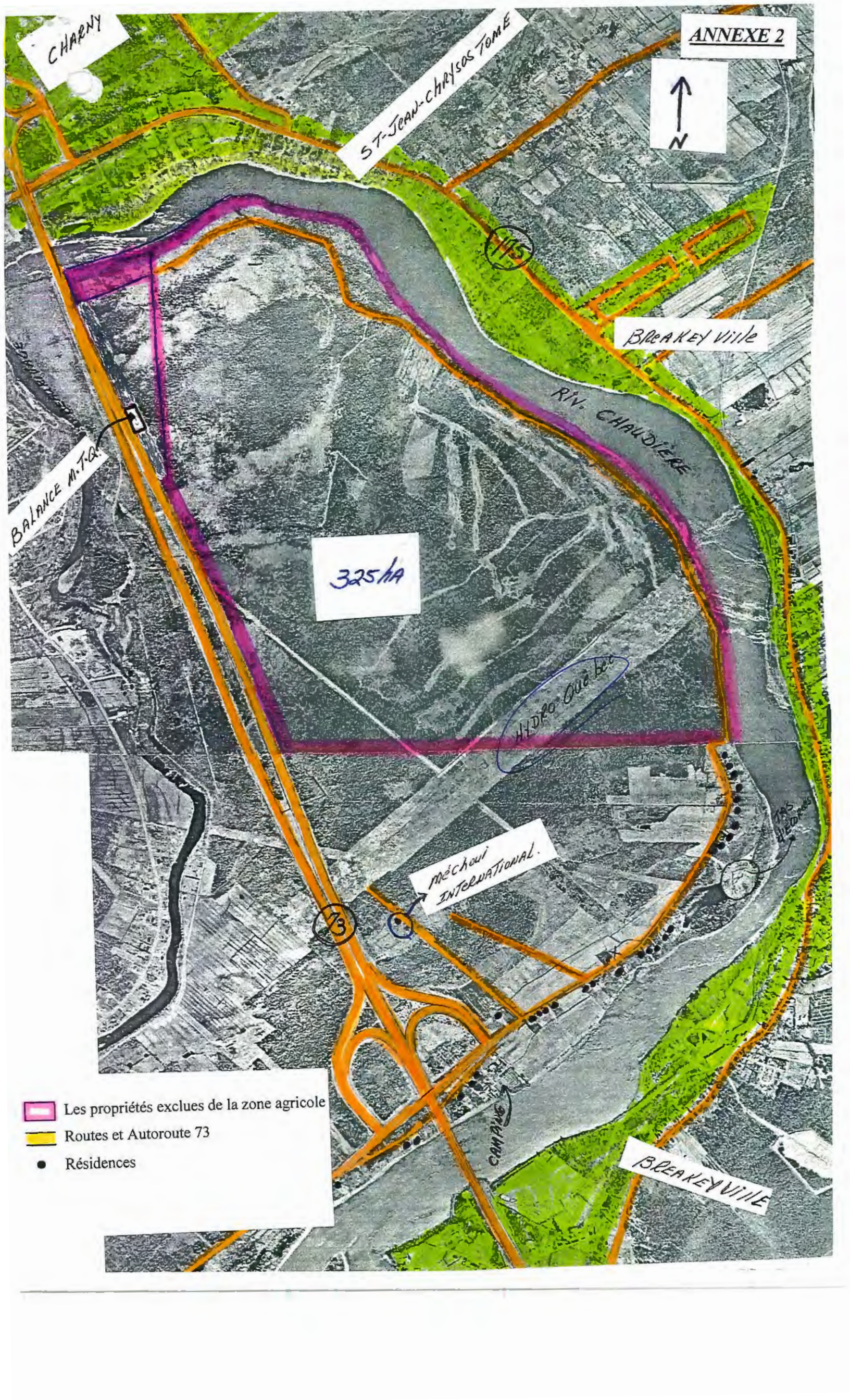
Méchant INTERNATIONAL.

73

CAMPAGNE

BREAKEYVILLE

-  Les propriétés exclues de la zone agricole
-  Routes et Autoroute 73
-  Résidences





Cote n° : D-0 Par : De

Dossier n° : #365092

Date : 22/02/11



Sainte-Marie, le 21 février 2011

Madame Josette Dion  
Monsieur Guy Lebeau  
Monsieur Conrad Létourneau  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
200, chemin Sainte-Foy – 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**DOSSIER :** Ville de Lévis  
Demande d'exclusion à la CPTAQ  
N° : 365092  
Notre dossier: 4829-1 / S-720

**OBJET :** Observations écrites de la compagnie 2868-5691 Québec Inc.

---

Madame, Messieurs,

Nous sommes les procureurs de la compagnie 2868-5691 Québec Inc., propriétaire de terrains (Lot 1 962 664-P) situés dans le secteur 7 de la demande d'exclusion présentée par la Ville de Lévis.

Les représentants de notre cliente ont pris connaissance de l'argumentaire préparé par le mandataire de la Ville de Lévis en vue de la rencontre publique du 22 février 2011 et sont d'accords avec ses conclusions relativement au secteur 7. Les arguments soulevés recourent ceux que notre cliente entendait soumettre à la CPTAQ dans le cadre de la rencontre publique.

Plus spécifiquement, notre cliente partage l'opinion des autorités municipales quant à l'impossibilité de récupérer les terrains visés à des fins agricoles.

Par ailleurs, il est important de noter que le site est déjà borné sur trois (3) côtés par des usages autres qu'agricoles, ce que l'analyse de la CPTAQ confirme. Avec respect, si l'on considère la présence d'un Club de golf sur le quatrième côté, nous constatons que le secteur 7 est véritablement enclavé par des usages autres qu'agricoles et que toute forme d'agriculture sur ces terrains serait soumise à des contraintes importantes, sans possibilité d'expansion.

Finalement, les services municipaux sont déjà présents et le projet domiciliaire projeté pourra se faire avec une densité comparable au développement adjacent.

Dans les circonstances, notre cliente soumet que l'exclusion de ce secteur n'aura aucun impact négatif sur la zone agricole permanente.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.



SYLVAIN, PARENT, GOBEIL, SIMARD, AVOCATS  
Me Patrice Simard, avocat  
PS/sl

c.c. : 2868-5691 Québec Inc.  
Monsieur Louis Bouchard

Québec, le 1<sup>er</sup> février 2011

Monsieur Robert Cooke  
Directeur de l'urbanisme et des arrondissements  
Ville de Lévis  
996, rue de la Concorde  
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6

**OBJET : Dossier 365092  
Ville de Lévis**

---

Monsieur,

Par lettre, vous avez demandé la tenue d'une rencontre avec la Commission relativement à la demande d'autorisation au dossier en titre.

**Veillez prendre note que cette rencontre se tiendra le 22 février 2011, à 9 h 30, à nos bureaux situés au 200, Chemin Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage, à Québec.**

À l'occasion de cette rencontre, les autres personnes intéressées par la demande pourront, si elles le désirent, présenter leurs observations.

La tenue de cette rencontre impliquant plusieurs personnes, vous comprendrez l'importance de la tenir à la date mentionnée ci-dessus. Malgré cela, s'il vous était impossible de vous y présenter, vous pourriez nous faire parvenir des observations écrites ou demander que cette rencontre soit tenue à une autre date. Dans ce dernier cas, nous devons considérer, entre autres, l'incidence d'un report sur les autres personnes concernées par la demande et les impératifs de l'agenda du traitement des dossiers de la Commission, pour décider du report ou non de cette rencontre.

Pour toute information concernant la mise au rôle de votre dossier, nous vous invitons à consulter notre site Internet au <http://www.cptaq.gouv.qc.ca>.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Aline Boivin, responsable de la gestion du rôle

c.c. : Voir Annexe I

.../2

Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
[www.cptaq.gouv.qc.ca](http://www.cptaq.gouv.qc.ca)

Longueuil  
25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258

## Annexe I

M. Victor Arbour	M. Daniel Lachance	158983 Canada inc.
M. Pierre Arseneault	M <sup>me</sup> Marie-Claude Laflamme	2868-5691 Québec inc.
M. Yves Bard	M. David Lajoie	2969-5210 Québec inc.
M <sup>me</sup> Aliette Beaudet	M <sup>me</sup> Diane Lapierre	9131-2710 Québec inc.
M. Réjean Junior Bélanger	M <sup>me</sup> Lorraine Lapierre	9141-6792 Québec inc.
M <sup>me</sup> Marie-Andrée Bilodeau	M. Laurent Lapierre	9205-9450 Québec inc.
M <sup>me</sup> Marie-Claude Bisson	M. Pierre Lapointe	Communauté métropolitaine de Québec
M <sup>me</sup> Rachel Blanchet	M. Denis Laquerre	Développements Fortier inc.
M. Steve Blondeau	M <sup>me</sup> Alexandra Larochelle	Fédération de l'UPA Lévis-Bellechasse
M <sup>me</sup> Louise Bolduc	M. Jules Larochelle	Fibres Breakey Division de Rollan
M <sup>me</sup> Odette Bolduc	M. Luc Larochelle	Fiducie Dupont St-Nicolas
M. Daniel Bolduc	M. René Larochelle	Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc.
M. Jean-Paul Bolduc	M. Bernard Leblanc	Hydro-Québec
M. Pierre Boudreau	M. Alexandre Leclerc	La Fabrique de St-Étienne-de-Lauzon
M. Christian Boulet	M. Fortunat Leclerc	Les Agences Léo Poiré Sports inc.
M. Benoît Boutin	M <sup>me</sup> Thérèse Lemieux	Les Immeubles Paul-E. Richard inc.
M. Jacques Brouard	M <sup>me</sup> Véronique Lepage	Les Placements Elie inc.
M <sup>me</sup> Céline Carrier	M <sup>me</sup> Marthe Létourneau	Les Productions Horticoles Demers inc.
M <sup>me</sup> Denise Carrier	M. Roger Létourneau	M <sup>e</sup> Jean-Guy Provencher, avocat
M <sup>me</sup> France Carrier	M. Michel Lucas	M <sup>e</sup> Patrice Simard, avocat
M <sup>me</sup> Hélène Carrier	M. Angelo Marcolin	M <sup>e</sup> Raymond Mainguy, avocat
M <sup>me</sup> Linda Carrier	M. Guy Martel	Ministère des Transports du Québec
M <sup>me</sup> Lise Carrier	M <sup>me</sup> Anne-Sophie Martineau	Seigneurie de Mont-Murray inc.
M <sup>me</sup> Lorraine Carrier	M <sup>me</sup> Muriel Matte	Société en commandite Rabaska
M <sup>me</sup> André Carrier	M <sup>me</sup> Josée Morency	Succession Paul Bilodeau
M. Fernand Carrier	M. Denis Nolin	Ville de Lévis
M. Jean Carrier	M <sup>me</sup> Rébékka Ohlhauser	Ville de Lévis (Chutes-de-la-Chaudière Est)
M. Michel Carrier	M <sup>me</sup> Henriette Ouellet	Ville de Lévis (Chutes-de-la-Chaudière Ouest)
M. Paul-Émile Carrier	M <sup>me</sup> Yvonne Pelletier	Ville de Lévis (Desjardins)
M. Raymond-Marie Carrier	M <sup>me</sup> Cécile Poiré	Ville de Lévis (TE)
M. Léopold Côté	M. Léo Poiré	
M <sup>me</sup> Huguette Couture	M. Raymond Poiré	
M. Sébastien Desrosiers	M. Martin Poulin	
M. Guy Dion	M <sup>me</sup> Linda Ross	
M <sup>me</sup> Annie Dufour	M <sup>me</sup> Nathalie Rousseau	
M. Daniel Dufour	M. Mathieu Samson	
M. Gilles Dumais	M. Éric Simard	
M. François Falardeau	M <sup>me</sup> Thérèse St-Hilaire	
M <sup>me</sup> Natasha Fiset	M. Carol St-Laurent	
M. Samuel Fréchette	M <sup>me</sup> Janine Tardif	
M. François Gagnon	M. Gilles Thibault, consultant	
M. Luc Gauthier	M. François-Pierre Thompson	
M. Giovanni Giacomello	M. Yvon Tremblay	
M. François Guay	M. Stéphane Turcotte	
M <sup>me</sup> Nicole Hardy	M. Marc Vallières	
M. Eugène Huot	M. Clément Villeneuve	
M <sup>me</sup> Fanny Jolin		
M. Claude Lachance		



lettre reçue le 18/11/2010  
Nancy Bédard

Le 17 novembre 2010

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
Madame Nancy Bédard, responsable de la gestion des rôles  
200, chemin Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**OBJET : Demande d'une rencontre – dossier 365092 – Ville de Lévis**

---

Madame,

Le 20 octobre dernier, la CPTAQ rendait un compte rendu et une orientation préliminaire dans le dossier 365092 – Ville de Lévis.

Par la présente, la Ville de Lévis demande une rencontre avec la Commission concernant la demande citée en rubrique. De fait, nous désirons informer la Commission que la Ville est en désaccord avec les motifs exprimés visant la possibilité de refuser les demandes d'exclusion des secteurs 4.1, 5, 7 et 8.

À cet effet, nous déposerons un argumentaire lors de la rencontre en vue d'expliquer et ainsi obtenir une décision favorable pour ces secteurs.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et recevez, Madame Bédard, nos plus cordiales salutations.

Robert Cooke, urbaniste - M.Sc.,LL.M.  
Directeur de l'urbanisme et des arrondissements

c. c. : M. Jean Dubé, directeur général  
Mme Julie Tremblay, directrice adjointe de l'urbanisme et des arrondissements  
M. Michel Monat, conseiller en urbanisme

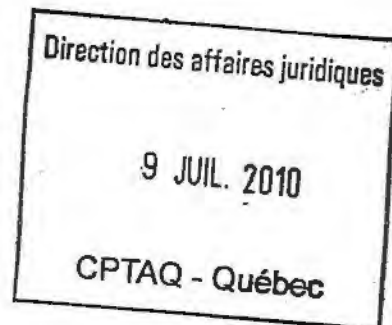


Communauté  
métropolitaine  
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Le 6 juillet 2010

Maître Serge Cardinal  
Direction des affaires juridiques  
Commission de protection du territoire  
agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6



**Objet : Résolution n° C-2010-38**

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint copie de la résolution C-2010-38 adoptée par les membres du conseil de la CMQ le 17 juin dernier, ainsi que le mémoire afférent et ses annexes.

Pour toute demande complémentaire, je vous invite à communiquer avec monsieur Michel Rochefort, coordonnateur à l'aménagement du territoire, au 418-641-6250, poste 1204 ou par courriel à [michel.rochefort@cmquebec.qc.ca](mailto:michel.rochefort@cmquebec.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,

Benoît Massicotte

Pièces jointes : 2

Édifice Le Delta III  
2875, boulevard Laurier  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1000  
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 641-6250  
Télécopie : 418 641-6545  
[info@cmquebec.qc.ca](mailto:info@cmquebec.qc.ca)  
[www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)



Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages résidentiels (secteurs 7, 8, 9, 14 et 15) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-38**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Simon Brouard, il est unanimement résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 7, tel que définis à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 8, tel que définis à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'aucune démonstration ne permet de conclure que cette exclusion répond à des besoins d'urbanisation.

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 14, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains existants entre eux tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 15, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.

Transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

En ce qui concerne le secteur 9, sur proposition de M. Jean Guilbault, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu suite au vote du conseil :

D'informer la CPTAQ que la CMQ n'émet pas de recommandation concernant le secteur 9.

Référence : Mémoire du 1<sup>er</sup> juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

(S) FRANÇOIS PICARD  
François Picard, président de la séance

(S) MARC RONDEAU  
Marc Rondeau, secrétaire de la  
séance

COPIE CONFORME  
BENOÎT MASSICOTTE  
SECRÉTAIRE DE LA CMQ  
QUÉBEC, LE 6 juillet 2010  
*Benoît Massicotte*



Communauté  
métropolitaine  
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Le 9 juillet 2010

Maître Serge Cardinal  
Direction des affaires juridiques  
Commission de protection du territoire  
agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Rectification à la résolution n° C-2010-38**

Monsieur,

Le 6 juillet passé nous vous avons fait parvenir copie conforme de la résolution C-2010-38 adoptée par les membres du conseil de la CMQ le 17 juin dernier, ainsi que le mémoire afférent et ses annexes.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le texte qui vous a alors été envoyé. Ainsi, pour le **secteur 8**, nous aurions dû y lire :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 7, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 8, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis.

Pour toute demande complémentaire, je vous invite à communiquer avec monsieur Michel Rochefort, coordonnateur à l'aménagement du territoire, au 418-641-6250, poste 1204 ou par courriel à [michel.rochefort@cmquebec.qc.ca](mailto:michel.rochefort@cmquebec.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,

Benoît Massicotte

Édifice Le Delta III  
2875, boulevard Laurier  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1000  
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 641-6250  
Télécopie : 418 641-6545  
[info@cmquebec.qc.ca](mailto:info@cmquebec.qc.ca)  
[www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)



Le 5 juillet 2010

Maître Serge Cardinal  
Direction des affaires juridiques  
Commission de protection du territoire  
agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Résolution n° C-2010-37**

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint copie de la résolution C-2010-37 adoptée par les membres du conseil de la CMQ le 17 juin dernier, ainsi que le mémoire et ses annexes.

Pour toute demande complémentaire, je vous invite à communiquer avec monsieur Michel Rochefort, coordonnateur à l'aménagement du territoire, au 418-641-6250, poste 1204 ou par courriel à [michel.rochefort@cmquebec.qc.ca](mailto:michel.rochefort@cmquebec.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,



Benoît Massicotte

Pièces jointes : 2



Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages industriels ou l'implantation d'usages industriels ou commerciaux (secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-37**

Sur proposition de M. Simon Brouard, appuyée par M. Jacques Marcotte, il est unanimement résolu :

D'informer la CPTAQ que la CMQ est favorable à l'exclusion de la zone agricole des secteurs suivants puisqu'une telle exclusion permettra de répondre à une pénurie de terrains industriels appréhendée à court ou moyen terme :

- Le secteur 4, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis,
- Le secteur 4.1, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis.
- Le secteur 5, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis.

D'informer la CPTAQ que la CMQ est favorable à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 11, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis, puisque cette exclusion répond à un besoin de consolidation d'un pôle structurant déjà reconnu au schéma d'aménagement et de développement révisé.

De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

En ce qui concerne le secteur 13, sur proposition de M. Jean Guilbault, appuyée par Mme Christiane Bois, il est résolu suite au vote du conseil :

D'informer la CPTAQ que la CMQ n'émet pas de recommandation concernant le secteur 13.

Référence : Mémoire du 1<sup>er</sup> juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

(S) FRANÇOIS PICARD  
François Picard, président de la séance

(S) MARC RONDEAU  
Marc Rondeau, secrétaire

COPIE CONFORME  
BENOÎT MASSICOTTE  
SECRÉTAIRE DE LA CMQ  
QUÉBEC, LE 6 juillet 2010



Communauté  
métropolitaine  
de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.



Le 5 juillet 2010

Maître Serge Cardinal  
Direction des affaires juridiques  
Commission de protection du territoire  
agricole du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

**Objet : Résolution n° C-2010-36**

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint copie de la résolution C-2010-36 adoptée par les membres du conseil de la CMQ le 17 juin dernier.

Pour toute demande complémentaire, je vous invite à communiquer avec monsieur Michel Rochefort, coordonnateur à l'aménagement du territoire, au 418-641-6250, poste 1204 ou par courriel à [michel.rochefort@cmquebec.qc.ca](mailto:michel.rochefort@cmquebec.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire,

Benoît Massicotte

Pièce jointe : 1

Édifice Le Delta III  
2875, boulevard Laurier  
10<sup>e</sup> étage, bureau 1000  
Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone : 418 641-6250  
Télécopie : 418 641-6545  
[info@cmquebec.qc.ca](mailto:info@cmquebec.qc.ca)  
[www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)



Secteurs d'intérêt strictement locaux (secteurs 1, 2 et 6) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ)

**Résolution n° C-2010-36**

Sur proposition de M. Simon Brouard, appuyée par M. Jean Guilbault, il est unanimement résolu :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) n'émettra pas d'avis relativement à l'exclusion des secteurs 1, 2 et 6 décrits dans la demande numéro 365092 acheminée à la CPTAQ par la Ville de Lévis.

Référence : Mémoire du 1<sup>er</sup> juin 2010  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

(S) FRANÇOIS PICARD  
François Picard, président de la séance

(S) MARC RONDEAU  
Marc Rondeau, secrétaire

COPIE CONFORME  
BENOÎT MASSICOTTE  
SECRÉTAIRE DE LA CMQ  
QUÉBEC, LE 6 juillet 2010





**Fédération de l'UPA  
de Lévis-Bellechasse**

*L'Union des  
producteurs  
agricoles*

Le 6 juillet 2010

Madame Nancy Bédard  
Responsable du rôle des dossiers  
Commission de Protection du Territoire  
Agricole du Québec  
200, chemin Ste-Foy, 2e étage  
Québec, Québec G1R 4X6

**Objet : Avis de la Fédération régionale concernant la demande d'exclusion au dossier 365092**

Madame,

La présente correspondance constitue la recommandation de l'UPA dans le dossier ci-dessus mentionné.

Après analyse du dossier et consultation de notre syndicat affilié pour le territoire concerné, nous vous informons que notre Fédération fait sienne la position de ce Syndicat. Cette dernière est jointe en annexe et constitue l'avis de l'UPA au présent dossier.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer Madame Bédard, l'expression de nos salutations distinguées.

Luce Bisson, présidente  
Fédération de l'UPA de Lévis-Bellechasse

JRTgt

c.c. Syndicat de l'UPA de Kennedy



# Syndicat de l'UPA de Kennedy

119, rue Brochu, Scott (Québec) G0S 3G0, Tél. / Téléc. : 418 386-4232

---

Scott, 2 juillet 2010

M. Pierre Bouffard  
Fédération LB, LM, RN  
5185, Rue Rideau  
Québec (Québec) G2E 5

Objet : demande d'exclusion de lots de la ville de Lévis/ dossier 365092 CPTAQ

La présente constitue la position du Syndicat de l'UPA de Kennedy sur les demandes d'avis de la CPTAQ au dossier suivant : #365092.

D'entrée en matière, mentionnons que le Syndicat de l'UPA de Kennedy considère comme injustifiés différents secteurs visés par cette demande.

Rappelons que cette demande vise à répondre aux requêtes faites par des propriétaires lors de la consultation menée par la Ville de Lévis sur son schéma d'aménagement révisé. Les dits secteurs sont contigus à la zone agricole et conséquemment sont assimilés à une demande d'exclusion de lots de la zone agricole que seule une municipalité peut déposer à la CPTAQ. Les secteurs en cause échappent donc à la vision d'aménagement du schéma et cela nous préoccupe. Nous constatons que plusieurs secteurs ne répondent pas à un besoin ou à une planification régionale.

Certains secteurs visés ont une vocation forestière. Nous déplorons que la forêt soit considérée comme un secteur de moindre impact pour justifier l'urbanisation. On oublie que le territoire de la ville de Lévis représente une superficie forestière de 21 688ha (en 1992) occupé par 700 propriétaires forestiers en 2002. Il s'agit là d'un usage structurant qui contribue de façon importante à l'économie de Lévis tout en maintenant les bases essentielles pour assurer la biodiversité et la qualité des écosystèmes. Ces données sont tirées du rapport de la table agricole et forestière de la ville de Lévis produit dans le cadre de sa planification stratégique.

Conséquemment, notre syndicat s'oppose à l'exclusion de la zone agricole des secteurs # 4.1, 7, 8, 9, et 13. Ceux-ci, bien que représentant dans certains cas des secteurs de moindre impact sur l'agriculture ou des lots répondants à une logique de développement en raison de leur localisation, sont injustifiés ou prématurés compte tenu de l'espace amplement suffisant et disponible en zone blanche ou en périmètre urbain pour répondre aux besoins d'urbanisation de la Ville de Lévis. D'ailleurs, dans une décision rendue le 3 avril 2009 dans le dossier #357604, il est écrit «Or, selon les informations de la Commission, le périmètre d'urbanisation de la ville de Lévis peut accueillir 22 000 nouveaux ménages». Notre syndicat se montre toutefois ouvert à discuter avec la Ville de Lévis lorsque la démonstration lui sera faite d'un manque d'espace pour répondre à des besoins réels.

Syndicat de l'UPA de Kennedy, 119, rue Brochu, Scott (Québec) G0S 3G0  
syndkennedy@globetrotter.net

Toutefois notre syndicat ne s'oppose pas à l'exclusion des secteurs suivants : #1, 2, 4, 5, 6 et 11. Certains consistent en des ajustements davantage d'ordre technique ou pratique.

En ce qui a trait aux derniers secteurs, soit les numéros 10, 14 et 15, ceux-ci concernent des lots qui ont été exclus de la zone agricole lors de l'exercice de révision de la zone agricole du territoire de la Ville de Lévis en 1990 et visait des fins d'urbanisation dans un esprit de conciliation des usages agricoles et urbains. Ces lots ont été ré-inclus à la zone agricole afin de répondre à des besoins particuliers et ponctuels (accès notamment à des programmes d'aides du MAPAQ en lien avec des activités agricoles) toutefois, comme ceux-ci ont fait l'objet d'entente entre l'UPA, la CPTAQ et la Ville de Lévis au tournant de l'année 1990, nous respectons la volonté des propriétaires de les faire exclure de la zone agricole aujourd'hui. Par ailleurs, la Ville de Lévis devra s'assurer d'intégrer ceux-ci dans ses axes de développement et occuper ces espaces avant de lorgner du côté de la zone agricole permanente.

Nous comprenons que les secteurs 3 et 12 sont l'objet de désistement et n'exige pas l'avis du syndicat.

Vous remerciant à l'avance de toute l'attention qui vous apporterez à la présente, veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

PS. Le code de déontologie de l'UPA a été respecté lors de l'analyse de cette demande par les administratrices et administrateurs de Lévis lors de la réunion du 8 février 2009, tenue à Lévis, à 13h30 en présence de l'aménagiste de la Fédération.

La présidente,



Gaétane Dallaire

No.	Usage projeté	Sup. visée (ha)	Sol	Établ. prod. Animale (m)	Commentaires MRC	Avis MRC	Impacts
1	Emprise de la voie ferrée traversant le golf.	3.75	4	Non pertinent	L'objet de cette demande vise à corriger une «anomalie» découlant de la création de ce golf.	Favorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée sont nulles, compte tenu qu'elle supporte actuellement une voie ferrée. De plus, la parcelle visée est bornée de manière suivante : au nord, par le périmètre urbain; à l'est et à l'ouest, par un golf, lequel a été exclu de la zone agricole en 1998 et au sud, par un boisé avec potentiel agricole.</p> <p>Ainsi, compte tenu de sa localisation, acquiescer au présent secteur serait peu susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur.</p>
2	Pointe de terrain enclavée à l'intérieur de terrains résidentiels déjà construits.	0.016	4	Non pertinent	L'objet de cette demande d'exclusion, d'une pointe de terrain enclavée à l'intérieur de terrains résidentiels déjà construits, vise à régulariser une situation de faits.	Favorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée sont nulles, compte tenu de sa localisation, à l'intérieur d'un développement résidentiel. De plus, la parcelle visée est bornée de manière suivante : au nord et à l'ouest, par des espaces boisés avec potentiel acéricole et au sud et à l'est; par le périmètre urbain.</p> <p>Ainsi, compte tenu de sa localisation, acquiescer au présent secteur serait peu susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur.</p>
4	Ajustement des lignes arrières des lots – Parc industriel Bernières. À la suite de l'exclusion, si accordée, ces terrains seront compris à l'intérieur de l'affectation industrielle.	6.07	4	> 1 000	À l'origine, il s'agissait de deux pointes de terrain en continuité avec un site d'extraction, d'un lot boisé et des usages industriels le long du chemin Olivier. Considérant la localisation de ces emplacements, il s'agit de l'endroit le plus approprié pour la consolidation des activités industrielles dans ce secteur.	Favorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée semblent être variables. Ainsi, la portion est de la parcelle visée, d'une superficie d'environ 3 hectares, semble bénéficier de bonnes possibilités d'utilisation à des fins agricoles puisqu'elle était cultivée il y a quelques années. Elle serait présentement en friche, mais facilement récupérable à des fins agricoles. De plus, elle est bornée de manière suivante : au nord, par une vaste étendue de terre en culture; à l'est et au sud, par le périmètre urbain et à l'ouest, par un complexe serricole. Quant à elle, la portion ouest, d'une superficie d'environ 3 hectares, supporte un petit boisé sans potentiel acéricole ainsi qu'un site d'extraction. Ses possibilités d'utilisation à des fins agricoles sont donc limitées. Elle est bornée de manière suivante : au nord, par un boisé avec potentiel acéricole; à l'est et au sud, par le périmètre urbain et à l'ouest, par un boisé sans potentiel acéricole.</p> <p>Acquiescer au présent secteur serait susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur, affectant ainsi possiblement les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terres en culture situées immédiatement au nord-ouest de la parcelle visée. De plus, la moitié de la superficie visée bénéficie de bonnes possibilités d'utilisation à des fins agricoles. Enfin, la demanderesse n'a fourni aucune information quant aux besoins réels d'expansion du Parc industriel Bernières.</p>
4.1	Il s'agit d'un lot situé à l'arrière d'un secteur industriel et borné à l'est par une zone industrielle. Dans les faits, il s'agit de l'agrandissement d'une partie de cette zone industrielle.	30.62	4 7	> 500	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles sont très faibles puisqu'il s'agit d'un ancien site d'extraction.	Favorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée sont semblables aux lots avoisinants, notamment à ceux cultivés en direction ouest par rapport au site visé. Ces sols sont donc propices à la culture et ils pourraient retrouver leur vocation agricole avec une ordonnance de réaménagement (sanctionnée par un jugement de la cour). La demande se localise dans le milieu agricole actif et homogène situé au nord de la zone non agricole (parc industriel actuel). Dans ce secteur, il n'existe aucun usage non agricole à l'extérieur de la zone non agricole. Elle est bornée de manière suivante : au nord, par un boisé sans potentiel acéricole; à l'est et au sud, par le périmètre urbain et à l'ouest, par des vastes étendues de terres en culture.</p> <p>Acquiescer au présent secteur serait susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur, affectant ainsi possiblement les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terres en culture situées immédiatement à l'ouest de la parcelle visée. De plus, la demanderesse n'a fourni aucune information quant aux besoins réels d'expansion du Parc industriel Bernières. En effet, il semble exister des espaces vacants à l'intérieur de la zone non agricole, de part et d'autres de l'autoroute, qui pourraient être développés en priorité.</p>

5	L'exclusion demandée vise l'agrandissement de la zone industrielle située au sud de l'autoroute Jean-Lesage et d'une piste cyclable, celle-ci est contiguë au secteur sud-ouest de l'actuel parc industriel Bernières.	32.15	4 O	> 1 000	Aucun commentaire	Favorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée semblent se limiter à la sylviculture, et ce, pour la majorité de sa superficie, compte tenu qu'elle supporte actuellement un boisé sans potentiel acéricole. Le terrain visé est contigu au périmètre d'urbanisation et s'inscrit dans le milieu agroforestier situé entre les zones non agricoles des anciennes municipalités de Saint-Nicolas et Saint-Étienne. On y retrouve des aires en culture, en direction sud et est par rapport au site visé et des bassins de sols organiques. La parcelle visée est bornée de manière suivante : à l'ouest et au nord, par le périmètre urbain; à l'est, par un vaste espace boisé sans potentiel acéricole et au sud, par un boisé de faible superficie avec potentiel acéricole et des vastes superficies de terres en culture.</p> <p>Compte tenu de sa localisation et du type d'activités agricoles qu'on retrouve dans ce secteur, soit la culture des sols sans établissement de production animale, acquiescer au présent secteur serait peu susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur. Cependant, la demanderesse n'a fourni aucune information quant aux besoins réels d'expansion du Parc industriel Bernières. En effet, il semble exister des espaces vacants à l'intérieur de la zone non agricole, de part et d'autres de l'autoroute, qui pourraient être développés en priorité.</p>
6	Ce secteur est situé au sud du chemin Petit Saint-Jean et vise un développement résidentiel par l'agrandissement de terrains en cour arrière, sur une profondeur de 30 mètres à partir de la rue.	1.06	4	> 1 000	Aucun commentaire	Favorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée semblent se limiter à la sylviculture et à l'acériculture, compte tenu qu'elle supporte actuellement un boisé avec potentiel acéricole. Le terrain visé est contigu au périmètre d'urbanisation et s'inscrit dans le milieu agroforestier situé entre les zones non agricoles des anciennes municipalités de Saint-Nicolas et Saint-Étienne. On y retrouve des aires en culture, en direction nord-est par rapport au site visé et des bassins de sols organiques. La parcelle visée est bornée de manière suivante : à l'ouest et au sud, par le périmètre urbain; au nord, par le chemin du Petit-Saint-Jean et à l'est, par un vaste espace boisé avec potentiel acéricole.</p> <p>Ainsi, compte tenu de sa localisation et des fins visés par la demande, acquiescer au présent secteur serait peu susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur.</p>
7	Ce secteur est en continuité avec la trame urbaine et la Ville de Lévis désire y réaliser un développement résidentiel.	21.93	3 4 7	> 500	Il existe des espaces pour la construction résidentielle ailleurs sur le territoire de la Ville de Lévis, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique, et ce, dans une perspective de diminuer la pression dans la zone agricole, d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit.	Favorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée semblent se limiter à la sylviculture, compte tenu qu'elle supporte actuellement un boisé sans potentiel acéricole. Le terrain visé est contigu au périmètre d'urbanisation sur trois côtés et s'inscrit dans le milieu agroforestier où l'on y retrouve des aires en friche et un club de golf. La parcelle visée est bornée de manière suivante : au nord, par un ciné-parc, lequel est situé à l'intérieur du périmètre urbain; à l'est, par la rue Claude-Jutras et un développement résidentiel situé à l'intérieur du périmètre urbain; au sud, par le périmètre urbain et à l'ouest, par un espace en friche et un club de golf.</p> <p>Compte tenu de sa localisation et de l'absence d'activité agricole dans ce secteur, acquiescer au présent secteur serait peu susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les lots avoisinants. Cependant, la demanderesse n'a fourni aucune information quant à ses besoins réels en terme d'espaces pour le développement résidentiel. En effet, il semble exister des espaces vacants à l'intérieur de la zone non agricole qui pourraient être développés en priorité.</p>

8	Ce secteur est en continuité avec la trame urbain et la Ville de Lévis désire y poursuivre un développement à des fins résidentiels.	7.9	3 4	> 1 000	Le projet soumis aura comme conséquence de densifier un secteur résidentiel existant et en développement dans sa partie ouest. Le fait que la partie située à l'ouest débouche dans un développement en cours permet d'éviter la création d'un cul-de-sac et peut aussi permettre la correction du chemin Méthot par la construction de son nouveau tracé autorisé par la CPTAQ.	Favorable	<p>La parcelle visée est majoritairement en friche et fait partie d'un lot bénéficiant de bonnes possibilités d'utilisation à des fins agricoles malgré le fait qu'il ne soit pas utilisé actuellement. Une partie de la superficie visée supporte une plantation. Le terrain visé fait partie d'un secteur de la municipalité où l'on pratique peu d'activités agricoles malgré les potentiels intéressants pour l'agriculture. On peut affirmer que ce secteur recèle toutes les caractéristiques de ce que l'on retrouve très près des grands centres urbains. Les terres ne semblent pas être possédées majoritairement par des agriculteurs et elles sont en friche en attente d'un développement éventuel. Il n'y a pas d'établissement de production animale dans le secteur. La parcelle visée est bornée de manière suivante : au nord, par un développement résidentiel situé dans le périmètre urbain; à l'est, par une terre en culture; au sud, par une plantation et à l'ouest, par un espace boisé sans potentiel acéricole.</p> <p>Compte tenu de sa localisation et de l'absence d'activité agricole dans ce secteur, acquiescer au présent secteur serait peu susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les lots avoisinants. Cependant, la demanderesse n'a fourni aucune information quant à ses besoins réels en terme d'espaces pour le développement résidentiel. En effet, il semble exister des espaces vacants à l'intérieur de la zone non agricole qui pourraient être développés en priorité.</p>
9	Il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel.	6.68	3 5	> 1 000	Il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.	Défavorable	<p>Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles de la parcelle visée semblent être variables. Ainsi, la parcelle visée supporte des terres en culture, et ce, sur une superficie d'environ 2.6 hectares, de petits espaces boisés sans potentiel acéricole et des usages autres qu'agricoles. Elle est bornée de manière suivante : au nord, par la rue Turgeon et le périmètre urbain; à l'est, par une résidence et des terres en culture; au sud, par des vastes superficies en culture et des espaces avec potentiel acéricole et à l'ouest, par un espace boisé sans potentiel acéricole. Il s'agit donc d'un milieu agricole composé de sols propices à la culture céréalière.</p> <p>Acquiescer au présent secteur serait susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur, affectant ainsi les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terres en culture situées immédiatement au sud de la parcelle visée. De plus, plus du tiers de la superficie visée bénéficie de bonnes possibilités d'utilisation à des fins agricoles. Enfin, la demanderesse assure qu'il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.</p>
10	Dossier 367480 – Ce secteur sera affecté à des fins de développement résidentiel de faible densité.	19.88	3 4	Non pertinent	Il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique d'agrandir le périmètre urbain pour favoriser la construction résidentielle à cet endroit.	Favorable	<p>Le lot visé semble présenter un faible potentiel pour la pratique d'une agriculture active et dynamique à long terme en raison de son insertion dans un milieu fortement urbanisé. Dans ce contexte, il s'avérerait de plus en plus contraignant et difficile d'appliquer sur cette terre agricole des pesticides et d'y épandre des fumiers et des lisiers. Les types de culture pouvant s'y pratiquer s'en trouvent d'autant plus limités. Il est à noter qu'il n'y a plus d'activités agricoles aujourd'hui. La demande se localise dans un secteur fortement urbanisé où les terres ont pas été exclues de la zone agricole lors de la révision de la zone agricole.</p> <p>La concrétisation de ce projet serait peu susceptible d'affecter davantage l'homogénéité du secteur concerné, pas plus qu'il ne saurait limiter et affecter la pratique de l'agriculture sur le seul lot agricole adjacent. Le terrain visé est, à toutes fins pratiques, enclavé de toutes parts par de multiples usages autres qu'agricoles. Dans pareil contexte, il s'avère difficile et très contraignant d'y pratiquer une agriculture active et dynamique. Cette propriété n'a pas été retenue comme faisant partie de la zone agricole lors de la révision de la zone agricole, il fut inclus à la zone agricole suite à la décision qu'a rendue la Commission le 22 décembre 1992, au dossier 198638. La présence des multiples usages non agricoles ceinturant le terrain visé en fait un endroit déstructuré sur le plan agricole. Enfin, l'exclusion de cette parcelle présentant peu de possibilité d'utilisation à des fins agricoles, à long terme, n'aurait aucune conséquence sur l'homogénéité de la communauté agricole, ou sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants, notamment à l'est, tenant compte de la présence déjà très significative de résidences et de commerces dans le secteur.</p>

11	Ces lots se situent à l'intérieur de l'affectation «pôle structurant» et viennent consolider le caractère commercial et industriel de ce secteur.	10.21	3	Non pertinent	Il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit.	Favorable	<p>Le lot visé semble présenter un faible potentiel pour la pratique d'une agriculture active et dynamique à long terme en raison de son insertion dans un milieu urbanisé. La demande se localise dans un secteur urbanisé où les terres ont été exclues de la zone agricole lors de la révision. La concrétisation de ce projet serait peu susceptible d'affecter davantage l'homogénéité du secteur concerné, pas plus qu'il ne saurait limiter et affecter la pratique de l'agriculture sur le seul lot agricole adjacent. Le terrain visé est, à toutes fins pratiques, enclavé de toutes parts par le périmètre urbain.</p> <p>Cette propriété a été exclue de la zone agricole lors de la révision de la zone agricole. Il fut inclus à la zone agricole suite à la décision qu'a rendue le TAPTA le 4 février 1994, au dossier 198636, suite à un refus de la Commission de faire droit à cette demande d'inclusion. En effet, compte tenu que la partie nord des lots visés par la demande d'inclusion était nécessaire, à court terme, au développement urbain; que ces lots avaient été exclus de la zone agricole à cette fin et que les lots voisins étaient en friche et partiellement utilisés à des fins commerciales, la Commission avait refusé de faire droit à la demande concernant les lots visés au présent dossier. Enfin, l'exclusion de cette parcelle présentant peu de possibilité d'utilisation à des fins agricoles, à long terme, n'aurait aucune conséquence sur l'homogénéité de la communauté agricole, ou sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants, notamment au sud, tenant compte de la présence déjà significative de résidences et de commerces dans le secteur.</p>
13	Il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel.	12.93	3 4	> 500	Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel contigu dans une zone agricole active et homogène, il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.	Défavorable	<p>Les possibilités d'utilisation du lot visé à des fins agricoles sont excellentes puisqu'il est en culture et s'intègre dans un milieu agricole où l'on note la présence de vastes superficies de terres en culture. Le terrain visé fait partie d'un secteur de la municipalité où l'on pratique des activités agricoles de façon active sur des terres dont le potentiel est intéressant pour l'agriculture. La parcelle visée est bornée de manière suivante : au nord et à l'est, par un développement résidentiel situé dans le périmètre urbain et au sud et à l'ouest, par de vastes étendues de terres en culture.</p> <p>Compte tenu de sa localisation et du type d'activités agricoles qu'on retrouve dans ce secteur, soit la culture des sols avec la présence d'établissements de production animale, acquiescer au présent secteur serait susceptible d'engendrer des impacts additionnels sur les activités agricoles du secteur. De plus, la demanderesse assure qu'il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement.</p>
14	Il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel.	9.78	4	Non pertinent	Il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit.	Favorable	<p>Le lot visé semble présenter un faible potentiel pour la pratique d'une agriculture active et dynamique à long terme en raison de son insertion dans un milieu fortement urbanisé. Il est à noter qu'il n'y a plus d'activités agricoles aujourd'hui, la parcelle visée étant composée d'un boisé sans potentiel acéricole sur l'ensemble de sa superficie. La demande se localise dans un secteur fortement urbanisé où les terres n'ont pas été retenues en zone agricole lors du décret initial de la zone agricole en 1978. Le lot visé se trouve donc dans un milieu à la fois institutionnel et résidentiel.</p> <p>La concrétisation de ce projet serait peu susceptible d'affecter davantage l'homogénéité du secteur concerné. Le terrain visé est, à toutes fins pratiques, enclavé de toutes parts par de multiples usages autres qu'agricoles. Dans pareil contexte, il s'avère difficile et très contraignant d'y pratiquer une agriculture active et dynamique. Cette propriété n'a pas été retenue comme faisant partie de la zone agricole lors du décret de la zone agricole, il fut inclus à la zone agricole suite deux décisions qu'a rendue la Commission en 1982 et 1986, aux dossiers 041225 et 108278. La présence des multiples usages non agricoles ceinturant le terrain visé en fait un endroit déstructuré sur le plan agricole. Enfin, l'exclusion de cette parcelle présentant peu de possibilité d'utilisation à des fins agricoles, à long terme, n'aurait aucune conséquence sur l'homogénéité de la communauté agricole, ou sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants, tenant compte de la présence déjà très significative de résidences dans le secteur.</p>

15	Il s'agit de l'agrandissement d'un secteur résidentiel.	3.67	4	Non pertinent	Il existe ailleurs des espaces disponibles appropriés pour ce type de développement, mais compte tenu de la localisation de ce lot en continuité de la trame urbaine, il est logique d'agrandir le périmètre urbain à cet endroit.	Favorable	<p>Le lot visé semble présenter un faible potentiel pour la pratique d'une agriculture active et dynamique à long terme en raison de son insertion dans un milieu fortement urbanisé. La demande se localise dans un secteur fortement urbanisé où les terres n'ont pas été retenues en zone agricole lors du décret initial de la zone agricole en 1978. Le lot visé se trouve donc dans un milieu résidentiel.</p> <p>La concrétisation de ce projet serait peu susceptible d'affecter davantage l'homogénéité du secteur concerné. Le terrain visé est, à toutes fins pratiques, enclavé de toutes parts par de multiples usages autres qu'agricoles. Cette propriété n'a pas été retenue comme faisant partie de la zone agricole lors du décret de la zone agricole, il fut inclus à la zone agricole suite de la décision qu'a rendue la Commission en 1986, au dossier 089870. La présence des multiples usages non agricoles ceinturant le terrain visé en fait un endroit déstructuré sur le plan agricole. Enfin, l'exclusion de cette parcelle présentant peu de possibilité d'utilisation à des fins agricoles, à long terme, n'aurait aucune conséquence sur l'homogénéité de la communauté agricole, ou sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants, tenant compte de la présence déjà très significative de résidences dans le secteur.</p>
----	---	------	---	---------------	--	-----------	---

<p><b>OBJET :</b> Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages résidentiels (secteurs 7, 8, 9, 14 et 15) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ)</p> <p><b>ANNEXE :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Demande d'avis de la CPTAQ portant le numéro 365092</li> <li>2. Tableau décrivant le potentiel agricole des sols des secteurs 7, 8, 9, 14 et 15</li> <li>3. Carte des secteurs 7, 8, 9, 14 et 15</li> </ol> <p><b>DATE :</b> Le 1<sup>er</sup> juin 2010</p>	<p><b>ÉMETTEUR :</b> Aménagement du territoire</p> <p><b>NUMÉRO :</b> 4a) 2d</p>
---	--

**EXPOSÉ DE LA SITUATION :**

**Nature de la demande**

La Ville de Lévis, requiert l'exclusion de treize (13) secteurs de la zone agricole provinciale (ZAP) afin de soustraire de l'application de la LPTAA plusieurs lots de façon à y permettre l'implantation d'usages urbains. Ce mémoire concerne les secteurs 7, 8, 9, 14 et 15 de la demande d'exclusion 365902. Tous ces secteurs, visent la construction ou l'implantation d'usages résidentiels. Tous, à l'exception du secteur 15, correspondent à des « Notes 3 » indiquées au plan d'affectation des sols du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la ville de Lévis. Cette note 3, se lit comme suit : « note 3 : demande d'exclusion devant être traitée par le CCA (comité consultatif agricole) pour décision par le Conseil de la Ville (référence article 23). » Quant à l'article 23 relatif à l'affectation : « Ressources » il précise qu'advenant une exclusion par la CPTAQ « il faudra modifier le schéma d'aménagement et de développement pour y autoriser les fonctions non-agricoles. » Par conséquent, même si la CMQ s'est prononcé favorablement sur le SADR de Lévis, elle peut se prononcer sur ces demandes d'exclusions en lien avec les « Notes 3 » ainsi que les éventuelles modifications qui pourraient s'en suivre au SADR.

**Contexte**

Conformément aux dispositions de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) doit, si le schéma d'aménagement de la CMQ n'est pas en vigueur, requérir de la CMQ une recommandation sur toute demande d'exclusion visant un lot compris dans le territoire de la communauté. Une telle recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés aux articles 62 et 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et être formulée dans les 45 jours suivant la demande de la CPTAQ. Une telle demande, jointe en **annexe 1** du présent mémoire a été reçue le 31 mai 2010 aux bureaux de la CMQ. Compte tenu de sa date de transmission, le 25 mai 2010, l'avis de la CMQ devrait donc parvenir à la CPTAQ avant le 9 juillet 2010.

**ANALYSE :**

L'exclusion des secteurs 7, 8, 9, 14 et 15 d'une superficie approximative respective de 22, 8, 7, 10 et 4 ha visent la construction ou l'implantation d'usages résidentiels. La CMQ doit, tel que mentionné dans la correspondance qui lui a été transmise par la CPTAQ, baser l'analyse de cette demande et ses impacts en vertu des articles 62 et 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

**1. En vertu de l'article 65.1**

En vertu de l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Ville de Lévis, doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole provinciale, un espace approprié disponible aux fins visées, soit un développement résidentiel. Sur ce point, il est évident que la Ville de Lévis

<p style="text-align: center;">DIRECTION GÉNÉRALE Autorisation</p> <p>Par: _____ Date: _____</p> <p style="text-align: center;"><i>CJK</i> 10/6/10</p>	<p style="text-align: center;">TRÉSORERIE Certificat du trésorier</p> <p>Numéro de C.T. _____ Date: _____ Par: _____</p>
--	--

possède sur son territoire des espaces appropriés permettant la construction de résidences. À ce propos, un inventaire réalisé en 2010 par la CMQ permet d'établir que la Ville de Lévis disposerait hors de la zone agricole provinciale (ZAP) d'au moins 800 hectares de terrains vacants disponibles à des fins résidentielles, ce qui lui permettrait de répondre à ses besoins d'urbanisation pour au moins les 12 prochaines années.

## 2. En vertu des impacts sur le milieu agricole tel que défini à l'article 62 :

- Impact sur le potentiel agricole des sols et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés :

**Secteurs 7, 8, 9, 14 et 15 :** Le potentiel agricole des sols en question est de classe 3 ou 4. Les contraintes sont généralement reliées à la fertilité et, dans certains cas, à l'humidité. Le tableau joint en **annexe 2** décrit plus précisément le potentiel agricole de chaque secteur.

- Les potentiels d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :

**Secteurs 7, 8, 9, 14 et 15 :** Ces secteurs sont toujours attenants à des périmètres urbains. Ils jouxtent souvent des usages urbains et sont parfois presque entièrement enclavés par ces derniers. De ce fait et compte tenu de leur dimension (la largeur des secteurs en cause variant de 70 à 275 mètres), il est particulièrement difficile d'y pratiquer des activités agricoles. D'une part, le retour d'activités d'élevage ou de pâturage y est à toute fin utile impossible en vertu des réglementations de contrôle intérimaire imposant des distances séparatrices entre ces usages et les périmètres urbains. D'autre part, en vertu des distances séparatrices imposées à l'épandage de déjections animales par rapport aux périmètres d'urbanisation, il y ne pourrait y avoir, en période estivale, des opérations d'épandage de fumier ou lisier sans incorporation au sol dans les 24 heures.

- Impact sur le potentiel et les possibilités agricoles des terres avoisinantes et sur l'homogénéité de la communauté agricole:

**Secteur 7 :** Il s'agit d'un secteur en friche de 22 hectares attenant à une autre superficie d'environ xx hectares également en friche. De ce fait, l'exclusion de ce secteur à des fins urbaines nuirait à la récupération de ces espaces à des fins agricoles.

**Secteurs 8 et 9 :** Ces secteurs d'environ 8 et 7 hectares jouxtent des terrains utilisés pour des fins agricoles (plantation de résineux et terres cultivées). Par conséquent, leur exclusion aurait des impacts négatifs sur ces activités agricoles.

**Secteurs 14 et 15 :** Compte tenu de leur localisation, l'exclusion de ces secteurs n'aurait probablement aucun impact sur les possibilités agricoles des terres avoisinantes. En effet, ces secteurs sont entourés par des usages urbains de nature généralement résidentielle.

- Impact sur les activités agricoles existantes :

**Secteur 7 :** Ce secteur est sous couvert végétal quoiqu'en friche. Son exclusion n'aura pas d'impact sur les activités agricoles.

**Secteur 8 :** L'exclusion de ce secteur, actuellement sous couvert végétal aurait un impact direct sur les plantations de résineux qu'on y retrouve et sur celles limitrophes situées plus au sud.

**Secteur 9 :** Ce secteur est actuellement cultivé en partie. L'exclusion de celui-ci viendrait soustraire de bons sols agricoles à la culture et compromettre l'utilisation des terrains situés plus au sud en en rendant leur accès difficile, sinon impossible.

**Secteur 14 :** Ce secteur est actuellement boisé. Il ne semble pas s'y tenir d'activités agricoles. Son exclusion serait sans effet à cet égard.

**Secteur 15 :** Ce secteur, majoritairement en friche, comporte une grande propriété de nature résidentielle. Il ne semble pas s'y tenir d'activités agricoles. Son exclusion serait sans effet à cet égard.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Autorisation

Par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

TRÉSORERIE  
Certificat du trésorier

Numéro de C.T. \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Par: \_\_\_\_\_

Impact sur l'application de règlements en matière d'environnement :

**Secteur 7 :** Ce secteur jouxte un grand espace en friche au-delà duquel on retrouve un golf. Son exclusion ne devrait pas contribuer à rapprocher la zone non-agricole d'un établissement de production animale.

**Secteur 8 :** Cet agrandissement du périmètre urbain pourrait contribuer à rapprocher la zone non-agricole d'établissements de production animale. Cependant rien ne permet de confirmer cet impact.

**Secteur 9 :** Cet agrandissement du périmètre urbain pourrait contribuer à rapprocher la zone non-agricole d'établissements de production animale. La présence de terres cultivées permet de conclure que leur utilisation à des fins de pâturage ou d'élevage serait limitée sinon compromise.

**Secteurs 14 et 15 :** Ces secteurs étant presque entièrement entourés par un périmètre urbain, leur exclusion ne contribuera pas à rapprocher la zone non-agricole d'un établissement de production animale et à imposer de nouvelles distances séparatrices.

• Autres constats pris en compte :

1. Les **secteurs 14 et 15** n'ont pas été retenus lors du décret de zone agricole. Leur inclusion a été faite par la suite en 1986. La CPTAQ a déjà reconnu le caractère temporaire de telles inclusions.
2. La CMQ s'est déjà prononcée en faveur d'exclusion à la zone agricole. Cependant, dans tous les cas, il s'agissait de répondre à des besoins démontrés (raretés de terrains à construire, besoin d'aménagement d'accès publics, d'implantation de service ou projets spécifiques ne pouvant, au plan technique, être réalisés qu'en zone agricole, etc.). L'exclusion de lots de la zone agricole doit être motivée sur la base de besoins (notamment d'urbanisation) démontrés.
3. Quant au **secteur 9**, le CCA de la Ville de Lévis, la Direction du développement de la Ville de Lévis, la Direction de l'urbanisme et des arrondissements et les membres de la commission consultative d'urbanisme (CCU) et de l'aménagement de la Ville de Lévis ont tous recommandé soit que soit retirée la demande d'exclusion relative à ce secteur ou que soit donné un avis défavorable à son exclusion. La CMQ devrait appuyer ces positions notamment en raison des impacts de l'exclusion de ce secteur sur la pérennité des activités agricoles des alentours.
4. Quant aux **secteurs 14 et 15**, leur localisation à l'intérieur d'un périmètre urbain, les contraintes techniques qu'ils pourraient imposer au développement des quartiers avoisinants au plan du transport, des services d'urgence, de la desserte en eau et de l'implantation des réseaux publics militent en faveur de leur exclusion afin d'assurer le développement harmonieux des quartiers en cause.

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DE LA CMQ :

Les membres du comité consultatif agricole, réunis en séance de travail le 9 juin 2010, ont pris connaissance de l'analyse ci-jointe. Les membres présents, à l'exception de son président, M. Jean Guilbault, qui s'est abstenu de voter, recommandent ce qui suit :

Informez la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est défavorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 8, tel que définis à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'aucune démonstration ne permet de conclure que cette exclusion répond à des besoins d'urbanisation.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 9, tel que définis à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, et ce conformément aux avis formulés par le CCA de la ville de Lévis, la Direction du développement de la Ville de Lévis, la direction de l'urbanisme et des arrondissements de la ville de Lévis et les membres de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement de la Ville de Lévis qui ont tous recommandé soit que soit retiré cette demande d'exclusion ou que soit donné un avis défavorable à celle-ci.

Informez la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 7, tel que définis à la demande

DIRECTION GÉNÉRALE  
Autorisation

TRÉSORERIE  
Certificat du trésorier

Par: \_\_\_\_\_

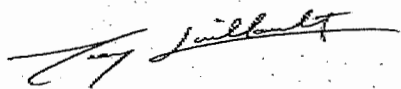
Numéro de C.T. \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Par: \_\_\_\_\_

numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 14, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains existants entre eux tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 15, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.



M. Jean Guilbault,  
Président du comité consultatif agricole de la CMQ

**RECOMMANDATION :**

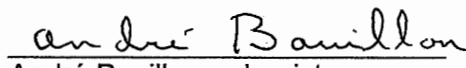
Informers la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est défavorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 7, tel que définis à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 8, tel que définis à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, puisqu'aucune démonstration ne permet de conclure que cette exclusion répond à des besoins d'urbanisation.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 9, tel que définis à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis, et ce conformément aux avis formulés par le CCA de la ville de Lévis, la Direction du développement de la Ville de Lévis, la direction de l'urbanisme et des arrondissements de la ville de Lévis et les membres de la commission consultative d'urbanisme et de l'aménagement de la Ville de Lévis qui ont tous recommandés soit que soit retiré cette demande d'exclusion ou que soit donné un avis défavorable à celle-ci.

Informers la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable :

- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 14, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains existants entre eux tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 15, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la ville de Lévis puisqu'elle permettrait une consolidation des quartiers résidentiels voisins en rattachant les usages urbains qui s'y trouvent tout en facilitant le bouclage des rues existantes.
- Transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

PRÉPARÉ PAR :

  
André Bouillon, urbaniste  
Conseiller en aménagement

APPROUVÉ PAR :

  
Michel Rochefort, urbaniste  
Coordonnateur à l'aménagement

<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b> Autorisation	<b>TRÉSORERIE</b> Certificat du trésorier
Par: _____	Numéro de C.T. _____
Date: _____	Date: _____ Par: _____

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas





Secteur situé à l'ouest  
de la rue Claude-Jutra

mis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole.
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des aménagements  
Chargé de projet: Michel Monal  
Base de données à  
cartographie: René Drochu  
Fait le 10 septembre 2009



# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas

Secteur situé au sud  
du développement Normandie




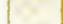
Corrigé le 24 septembre 2009

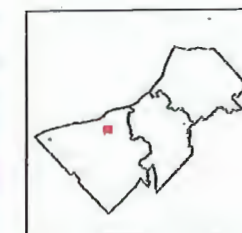
Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des aménagements  
Chargé de projet: Michel Monat  
Base de données &  
cartographie: Renée Brochu  
Fait le 24 septembre 2009





# CPTAQ





Notes 3 du schéma  
d'aménagement

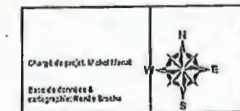
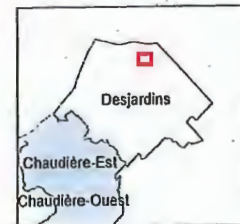
Secteur Lévis  
Sud de la rue Turgeon  
Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



1:4 000



# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Pintendre  
Le secteur situé à l'ouest  
de la rue Roberge

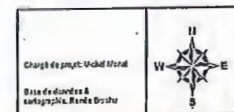
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

Remis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.





**CPTAQ**

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Étienne  
secteur situé au nord  
de la rue des Dahlias

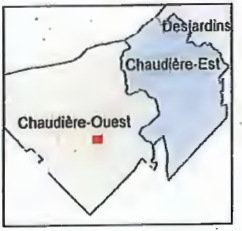
**Légende**

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

Fernis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



**OBJET :** Secteurs visant la construction ou l'implantation d'usages industriels ou commerciaux (secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13) de la demande d'exclusion à la zone agricole provinciale de Lévis portant le numéro 365092 (Avis à la CPTAQ)

**ANNEXE :**

1. Demande d'avis de la CPTAQ
2. Affectation du sol du SADR de Lévis environnant le secteur 11
3. Tableau décrivant le potentiel agricole des secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13
4. Cartes des secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13

**DATE :** Le 1<sup>er</sup> juin 2010

**ÉMETTEUR :** Aménagement du territoire

**NUMÉRO :** 4 a) 2 c

**EXPOSÉ DE LA SITUATION :**

**Nature de la demande**

La Ville de Lévis requiert l'exclusion de treize (13) secteurs de la zone agricole provinciale (ZAP) afin de soustraire de l'application de la LPTAA plusieurs lots de manière à y permettre l'implantation d'usages urbains. Ce mémoire concerne les secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13 de la demande d'exclusion 365902. Tous ces secteurs visent la construction ou l'implantation d'usages industriels ou commerciaux. Ils correspondent, sauf le secteur 4.1, à des « Notes 3 » indiquées au plan d'affectation des sols du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Lévis. Cette note 3, se lit comme suit : « note 3 : demande d'exclusion devant être traitée par le CCA (comité consultatif agricole) pour décision par le Conseil de la Ville (référence article 23). » Quant à l'article 23 relatif à l'affectation « Ressources », il précise qu'advenant une exclusion par la CPTAQ « il faudra modifier le schéma d'aménagement et de développement pour y autoriser les fonctions non agricoles. » Par conséquent, même si la CMQ s'est prononcée favorablement sur le SADR de Lévis, elle peut se prononcer sur ces demandes d'exclusions en lien avec les « Notes 3 » ainsi que sur les éventuelles modifications qui pourraient s'ensuivre au SADR.

**Contexte**

Conformément aux dispositions de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) doit, si le schéma d'aménagement de la CMQ n'est pas en vigueur, requérir de la CMQ une recommandation sur toute demande d'exclusion visant un lot compris dans le territoire de la communauté. Une telle recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés aux articles 62 et 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et être formulée dans les 45 jours suivant la demande de la CPTAQ. Une telle demande, jointe en **annexe 1** du présent mémoire, a été reçue le 31 mai 2010 aux bureaux de la CMQ. Compte tenu de sa date de transmission, le 25 mai 2010, l'avis de la CMQ devrait donc parvenir à la CPTAQ avant le 9 juillet 2010.

**ANALYSE :**

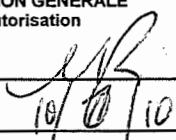
L'exclusion des secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13, concernant des superficies approximatives de 6, 31, 32, 11 et 13 hectares, vise la construction ou l'implantation d'usages commerciaux ou industriels. La CMQ doit, tel que mentionné dans la correspondance qui lui a été transmise par la CPTAQ, baser l'analyse de cette demande et ses impacts en vertu des articles 62 et 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

**1. En vertu de l'article 65.1**

En vertu de l'article 65.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la Ville de Lévis doit démontrer qu'il n'y a pas ailleurs sur son territoire et hors de la zone agricole provinciale un espace approprié disponible aux fins visées, soit un développement industriel. Sur ce point, il est évident que la Ville de Lévis possède sur son territoire des espaces appropriés permettant des usages industriels. Cependant, une pénurie se dessine à moyen sinon à court terme. À ce propos, la Direction du développement de la Ville de Lévis estimait, en 2008, disposer de 303 hectares de superficie vacante développable à l'intérieur de ses parcs industriels et campus technologiques. Selon cette Direction, le rythme de consommation des espaces industriels serait de 25 hectares annuellement à Lévis. En soustrayant 50 hectares consommés à des fins industrielles pour les deux dernières années (2009 et 2010), et les 120 hectares de terrains industriels ayant

DIRECTION GÉNÉRALE  
Autorisation

Par: \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_



TRÉSORERIE  
Certificat du trésorier

Numéro de C.T. \_\_\_\_\_  
Date: \_\_\_\_\_ Par: \_\_\_\_\_

changé de vocation suite à l'agrandissement d'un pôle structurant, la Ville de Lévis disposerait donc de 130 hectares de terrains vacants à l'intérieur de ses parcs industriels et campus technologiques. Au rythme de croissance actuel, cela pourrait répondre à ses besoins industriels pour les cinq prochaines années. La planification de telles infrastructures exigeant du temps, l'exclusion des 81 hectares des secteurs 4, 4.1, 5 et 13 requis à des fins industrielles dans la présente demande pourrait être considérée comme répondant à des besoins d'urbanisation.

Quant au secteur 11, d'une superficie de 11 hectares, son exclusion vise la consolidation d'un pôle structurant défini au schéma d'aménagement où il est totalement enclavé. L'exclusion recherchée ne peut être effectuée ailleurs, tel que la carte jointe en **annexe 2** le démontre.

## 2. En vertu des impacts sur le milieu agricole tel que défini à l'article 62 :

- Impact sur le potentiel agricole des sols et possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains visés

**Secteurs 4, 4.1, 5, 11 et 13 :** Le potentiel agricole des sols des secteurs en cause est de classe 3 ou 4. Les contraintes sont généralement reliées à la fertilité et, dans certains cas, également à l'humidité ou la pierrosité. Le tableau joint en **annexe 3** décrit plus précisément le potentiel agricole de chaque secteur.

- Les potentiels d'utilisation du lot à des fins d'agriculture

**Secteurs 4, 4.1, 5 et 11 :** Les secteurs en cause sont toujours attenants à des périmètres urbains. Ils jouxtent souvent des usages urbains. De plus, le secteur 11, est entièrement enclavé par l'affectation du sol « pôle structurant ». De ce fait, il est particulièrement difficile d'y pratiquer des activités agricoles.

**Secteur 13 :** Le secteur agricole en cause s'inscrit dans un milieu agricole homogène où l'on note la présence de champs en culture.

- Impact sur le potentiel et les possibilités agricoles des terres avoisinantes et sur l'homogénéité de la communauté agricole

**Secteurs 4, 4.1, 5 et 11 :** Compte tenu de leur localisation, l'exclusion de ces secteurs n'aurait probablement aucun impact sur les possibilités agricoles des terres avoisinantes.

**Secteur 13 :** L'exclusion recherchée pourrait impliquer des effets négatifs sur l'homogénéité du milieu du agricole.

- Impact sur les activités agricoles existantes

**Secteurs 4 :** Ce secteur, quoique sous couvert végétal, n'est pas cultivé et ne comporte aucune activité agricole. Il est d'ores et déjà occupé dans sa partie est par des usages industriels. Son exclusion n'aura pas d'impact sur les activités agricoles.

**Secteurs 4.1, 5 :** Ces secteurs, quoique sous couvert végétal ne sont pas cultivés et ne comportent aucune activité agricole. Ils sont couverts de friches et de boisés. Leur exclusion n'aura pas d'impact sur les activités agricoles.

**Secteur 11 :** Ce secteur est cultivé, probablement à des fins fourragères. L'exclusion de ce lot entraînerait la fin des activités agricoles qui y prennent place sur 11 hectares. Cette exclusion représente environ 50 % de la ferme en cause et pourrait se traduire par la fin des activités agricoles de cette dernière.

**Secteur 13 :** Ce secteur est cultivé, probablement à des fins fourragères. L'exclusion de ce lot entraînerait la fin des activités agricoles qui y prennent place sur 13 hectares.

- Impact sur l'application de règlements en matière d'environnement

**Secteurs 4, 4.1, 5, et 13 :** L'exclusion de ces secteurs pourrait contribuer à rapprocher la zone non agricole d'un établissement de production animale. Cependant, aucune donnée n'est disponible pour évaluer cet impact au sens des distances séparatrices.

**Secteur 11 :** Ce secteur est localisé entièrement à l'intérieur d'un périmètre urbain. En ce sens, son exclusion ne générerait pas de nouvelles contraintes aux établissements d'élevage ou activités d'épandage qui pourraient se tenir à proximité.

- Autres constats pris en compte

1. **Le secteur 4.1** a déjà fait l'objet en 1993 d'une décision favorable de la CPTAQ aux fins d'un développement industriel sur une superficie de 18 hectares. Toutefois cette décision est devenue caduque deux (2) ans plus tard. Par ailleurs, en 2001, la CPTAQ aurait refusé d'exclure ce lot de la zone agricole, insatisfaite de la démonstration à l'effet que la demande répondait à un besoin d'urbanisation.

DIRECTION GÉNÉRALE  
Autorisation

Par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

TRÉSORERIE  
Certificat du trésorier

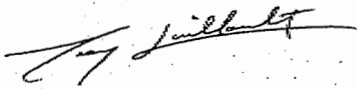
Numéro de C.T. \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Par: \_\_\_\_\_

2. **Le secteur 11** faisait partie de la zone agricole définie par décret en 1979. Exclu lors du processus de révision de la zone agricole le 19 août 1991, la CPTAQ a procédé à son inclusion suite à une demande du propriétaire d'alors le 22 décembre 1991. La CPTAQ a déjà reconnu le caractère temporaire de telles inclusions.
3. **Le secteur 13** a reçu un avis défavorable du CCA de la Ville de Lévis ainsi que de la direction de l'urbanisme et des arrondissements. La CMQ devrait appuyer ces deux instances.
4. La CMQ s'est déjà prononcée en faveur d'exclusions à la zone agricole. Cependant, dans tous les cas, il s'agissait de répondre à des besoins démontrés (rareté de terrains à construire, besoin d'aménagement d'accès publics, d'implantation de service ou projets spécifiques ne pouvant, au plan technique, être réalisés qu'en zone agricole, etc.). L'exclusion de lots de la zone agricole doit être motivée sur la base de besoins (notamment d'urbanisation) démontrés. En ce sens, la Ville de Lévis pourrait connaître sous peu une pénurie d'espaces industriels. L'exclusion des secteurs recherchés pourrait retarder cette pénurie appréhendée.

**RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DE LA CMQ :**

Les membres du Comité consultatif agricole, réunis en séance de travail le 9 juin 2010, ont pris connaissance de l'analyse ci-jointe. Les membres présents, à l'exception de son président, M. Jean Guilbault, qui s'est abstenu de voter, sont d'accord avec les recommandations formulées au présent mémoire.



\_\_\_\_\_  
M. Jean Guilbault,  
Président du Comité consultatif agricole de la CMQ

**RECOMMANDATIONS :**

- Informer la CPTAQ que la CMQ est favorable à l'exclusion de la zone agricole des secteurs suivants puisqu'une telle exclusion permettra de répondre à une pénurie de terrains industriels appréhendée à court ou moyen terme :
  - Le secteur 4, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis,
  - Le secteur 4.1, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis.
  - Le secteur 5, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis.
- Informer la CPTAQ que la CMQ est favorable à l'exclusion de la zone agricole provinciale du secteur 11, tel que défini à la demande numéro 365092 demandée par la Ville de Lévis, puisque cette exclusion répond à un besoin de consolidation d'un pôle structurant déjà reconnu au schéma d'aménagement et de développement révisé.
- Informer la CPTAQ que la CMQ est défavorable à l'exclusion du secteur 13, tel que défini à la demande numéro 365092, conformément aux avis formulés par le CCA et par la direction de l'urbanisme et des arrondissements de la Ville de Lévis.
- Transmettre à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) le présent mémoire et ses annexes afin de motiver l'avis de la CMQ.

Resp.: Aménagement du territoire

PRÉPARÉ PAR : André Bouillon  
André Bouillon, urbaniste  
Conseiller en aménagement

APPROUVÉ PAR : Michel Rochefort  
Michel Rochefort, urbaniste  
Coordonnateur à l'aménagement

<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b> Autorisation	<b>TRÉSORERIE</b> Certificat du trésorier
Par: _____ Date: _____	Numéro de C.T. _____ Date: _____ Par: _____

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas





Carte 4

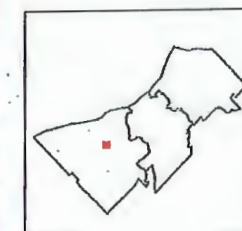
Service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des aménagements  
Chargé de projet: Michel Linaud  
Base de données &  
cartographie: René Brochu  
Fait le 10 septembre 2009



# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas

Secteur situé au nord de  
la rue Napoléon-Hébert

Carte 4.1

Révisé au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

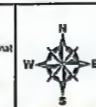
C.P.T.A.Q.

## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION



Direction de l'urbanisme  
et des aménagements  
Chargé de projet: Michel Monat  
Base de données &  
cartographie: René Brochu  
Fait le 10 septembre 2009



1:5 000

# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Saint-Nicolas  
Ajout d'un bloc de terrains  
au sud de l'autoroute  
Jean-Lesage afin d'agrandir  
le parc industriel Bernières

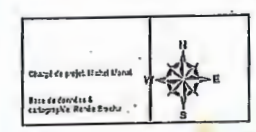
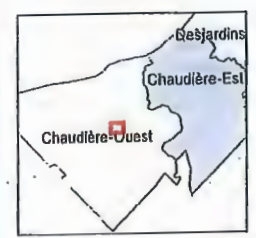
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



# CPTAQ

Notes 3 du schéma  
d'aménagement

Secteur Lévis

Secteur situé au  
sud-est de l'échangeur 325

au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

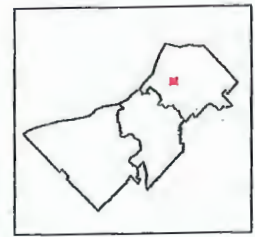
C.P.T.A.Q.

# A

109377m<sup>2</sup> 11

## Légende

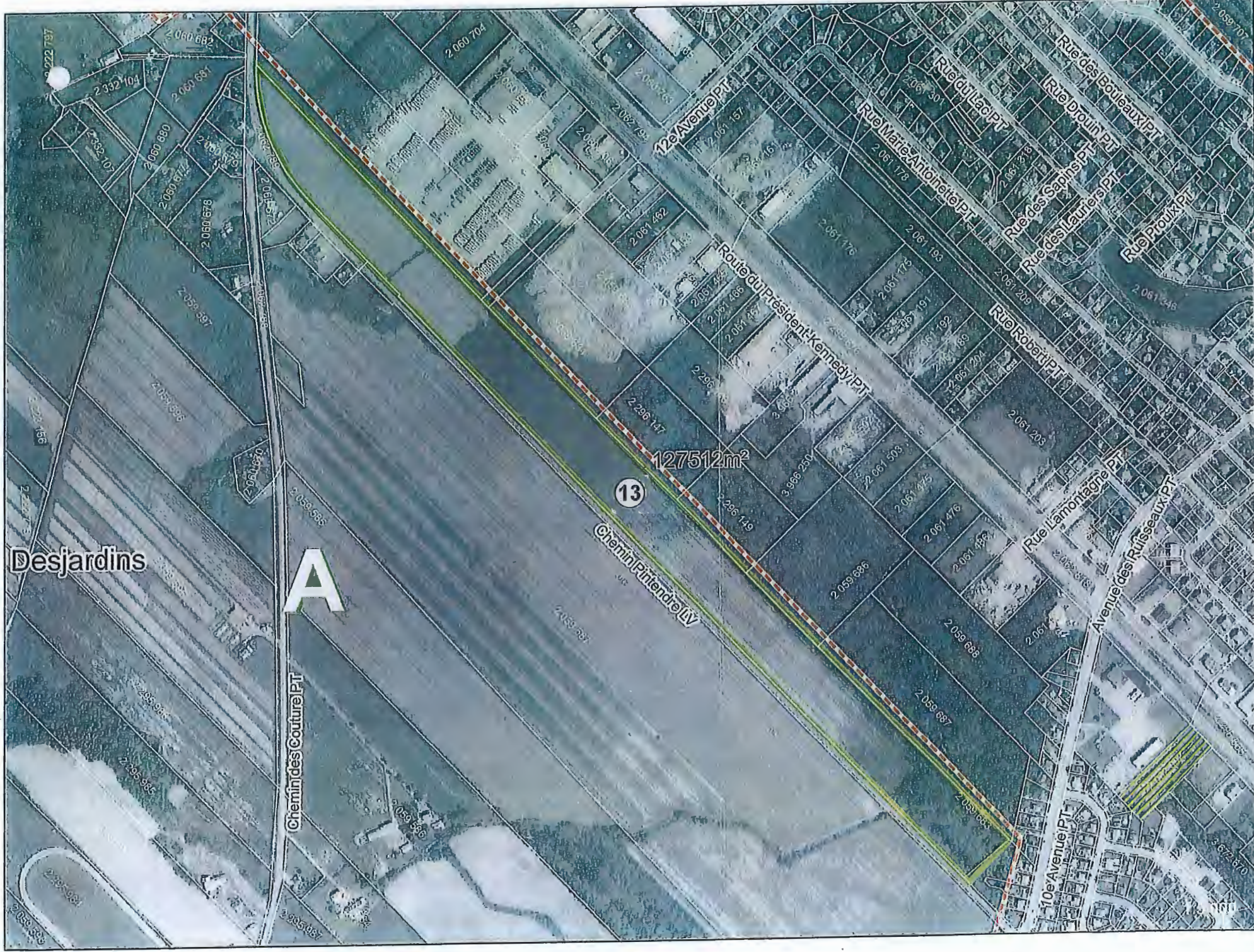
- Note 3
- Zone agricole



Direction de l'urbanisme  
et des aménagements  
Chargé de projet: Michel Monast  
Base de données &  
cartographie: René Brochu  
Fait le 10 septembre 2009



1:2 500





# CPTAQ

Notes 3 du schéma d'aménagement

Secteur Pintendre  
Le secteur situé entre la route Kennedy et le ch. Pintendre

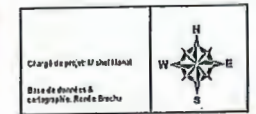
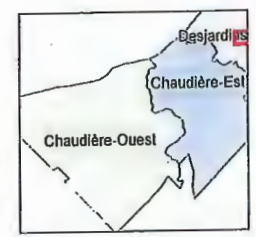
## Légende

-  Note 3
-  Zone agricole
-  INCLUSION
-  EXCLUSION

mis au service de Gestion des Dossiers

03 NOV. 2009

C.P.T.A.Q.



Reçu le

31 MAI 2010

Communauté  
métropolitaine de  
Québec

Québec, le 25 mai 2010

Monsieur Marc Rondeau  
Directeur général  
Communauté métropolitaine de Québec  
2875, boul. Laurier, 10e, bur. 1000  
Québec (Québec) G1V 2M2

**Objet :** Dossier : 365092  
Demandeur : Ville de Lévis  
Municipalité : Lévis  
Cadastrés : St-Jean-Chrysostome, paroisse de (Lévis)  
Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de  
Saint-Nicolas, paroisse de  
Saint-Joseph, paroisse de (Lévis)  
Lauzon, village de  
Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de  
MRC : Lévis (TE)  
Circ. foncière : Lévis

Monsieur,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (article 58.4), nous vous demandons de nous transmettre une recommandation à l'égard d'une demande qui porte sur une superficie comprise dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

La demanderesse, la Ville de Lévis, s'adresse à la Commission afin qu'elle ordonne l'exclusion de sa zone agricole des emplacements décrits comme suit :

**Secteur 1 :**

Une partie des lots 2 384 458 et 2 384 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 3,75 hectares.

**Secteur 2 :**

Une partie du lot 3 167 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 0,016 hectares.

Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
www.cplaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258

**Secteur 4 :**

Une partie des lots 1 963 243, 1 963 946, 1 963 247, 3 472 980 et 3 093 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 6,07 hectares.

**Secteur 4.1 :**

Une partie des lots 1 962 370 et 2 871 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 30,62 hectares.

**Secteur 5 :**

Une partie du lot 3 296 292 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 32,15 hectares.

**Secteur 6 :**

Une partie des lots 2 849 490 et 2 846 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 1,06 hectares.

**Secteur 7 :**

Une partie des lots 1 962 664, 4 116 663 et 1 962 665 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 21,93 hectares.

**Secteur 8 :**

Les lots ou une partie des lots 1 960 743, 1 960 744, 1 960 745, 1 960 746, 1 960 747, 1 960 748, 1 960 749, 1 960 750, 1 960 751, 1 960 752, 1 960 753, 1 960 754, 1 960 755, 1 960 756, 1 960 757, 1 960 758, 1 961 107, 1 961 108, 1 961 109, 1 961 110, 1 961 111, 1 961 112, 1 961 113, 1 961 114, 1 961 115, 1 961 116, 1 961 117, 1 961 118, 1 961 119, 1 961 120, 1 961 121, 1 961 122, 1 961 123, 1 961 125, 1 961 126, 1 962 548, 1 963 925, 1 963 926, 1 964 171, 1 964 172, 1 964 173, 1 964 174, 1 964 175, 1 964 176, 1 964 177, 1 964 178, 1 964 179, 1 964 180, 1 964 181, 1 964 182, 1 964 183, 1 964 184, 1 964 185, 1 964 249, 1 964 253, 1 964 271, 1 964 272, 1 964 273, 1 964 274, 1 964 275, 1 964 276, 1 964 277, 1 964 278, 1 964 279, 1 964 280, 1 964 281, 1 964 282, 1 964 283, 1 964 284, 2 244 625, 2 244 703, 2 244 723, 2 244 800, 2 244 802, 2 555 180, 3 133 160, 3 243 440, 3 418 530 et 4 310 008 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 7,90 hectares.

**Secteur 9 :**

Les lots ou une partie des lots 3 018 085, 3 018 086, 3 018 087, 3 018 092, 3 019 377, 3 021 212, 3 020 266, 3 020 277, 3 020 279, 3 020 280, 3 020 282, 3 020 283, 3 020 284, 3 020 285, 3 020 286, 3 020 287, 3 020 288, 3 020 290, 3 020 377, 3 020 488, 3 021 884 et 3 401 684 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 6,68 hectares.

**Secteur 11 :**

Les lots ou une partie des lots 2 431 459, 2 431 460 et 2 431 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 10,21 hectares.

**Secteur 13 :**

Une partie des lots 2 059 683, 2 061 479 et 2 061 481 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 12,93 hectares.

**Secteur 14 :**

Une partie des lots 2 059 668 et 2 059 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 9,78 hectares


**Secteur 15 :**

Les lots ou une partie des lots 2 845 943, 2 845 932 et 2 845 933 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis, d'une superficie approximative de 3,67 hectares

Votre recommandation doit être motivée en tenant compte notamment des critères énumérés aux articles 62 et 65.1 de notre Loi.

Vous trouverez, ci-joints, les documents nécessaires à la localisation et à la compréhension de la demande. Veuillez prendre note que la loi vous accorde un délai de 45 jours pour transmettre votre recommandation : si vous pouvez transmettre cet avis plus rapidement cela accélérerait le traitement du dossier.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer,  
Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
\_\_\_\_\_  
Ève-Andrée Charest, avocate  
Direction des affaires juridiques

p.j.

/jm

Québec, le 25 mai 2010

Maître Michel Monat  
Aménagiste et avocat  
Ville de Lévis  
2175, chemin du Fleuve  
Saint-Romuald (Québec) G6W 7W9

Objet : Dossier : 365092  
Demandeur : Ville de Lévis  
Municipalité : Lévis  
Cadastres : St-Jean-Chrysostome, paroisse de (Lévis)  
Saint-Étienne-de-Lauzon, paroisse de  
Saint-Nicolas, paroisse de  
Saint-Joseph, paroisse de (Lévis)  
Lauzon, village de  
Notre-Dame-de-la-Victoire, paroisse de  
MRC : Lévis (TE)  
Circ. foncière : Lévis

---

Maître,

La Commission vous informe que votre dossier est complet et qu'il porte le numéro 365092. Nous vous prions d'utiliser ce numéro dans toute correspondance ultérieure avec la Commission.

Avant de poursuivre l'étude de votre demande, la Commission doit cependant, en vertu de la loi, demander les recommandations de la fédération régionale de l'Union des producteurs agricoles. Cet organisme dispose d'un délai de 45 jours pour formuler ses recommandations. Dès réception de celles-ci, ou à l'échéance du délai de 45 jours, la Commission complétera l'étude de votre demande.

Au cours des prochaines semaines, vous recevrez une copie du compte rendu de votre demande. Celui-ci énumère les faits pertinents pris en considération dans l'étude de votre dossier et il énonce l'orientation que la Commission prendra dans sa décision. Sur réception de ce compte rendu, vous pourrez formuler des commentaires écrits à la Commission.

Vous pourrez également demander une rencontre publique avec les membres de la Commission. Dans ce cas, dès qu'une date sera fixée, la Commission vous en informera et vous précisera le lieu et l'heure de cette rencontre publique.

Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6  
Téléphone : 418 643-3314 (local)  
1 800 667-5294 (extérieur)  
Télécopieur : 418 643-2261  
www.cptaq.gouv.qc.ca

Longueuil  
25, boul. La Fayette, 3<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 5C7  
Téléphone : 450 442-7100 (local)  
1 800 361-2090 (extérieur)  
Télécopieur : 450 651-2258

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires concernant votre dossier, veuillez communiquer avec notre **Service d'information** en composant le numéro de téléphone mentionné au bas de cette lettre.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



---

Ève-Andrée Charest, avocate  
Direction des affaires juridiques

/jm

Lévis, le 10 mai 2010

Commission de protection du territoire agricole du Québec  
a/s Me Ève-Andrée Charest, avocate  
200, ch. Ste-Foy, 2<sup>e</sup> étage  
Québec(Québec) G1R 4X6



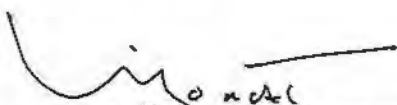
Objet : Transmission de documents concernant une demande d'exclusion - dossier 365092

---

Chère consœur,

Par la présente, nous vous transmettons les documents suivants pour donner suite à votre demande concernant ce dossier, soit la résolution CV-2010-04-15 et l'avis de conformité ainsi que la résolution CV-2010-02-96 et l'avis de conformité portant spécifiquement sur le secteur 10.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente. Recevez, chère consœur, nos cordiales salutations.



Michel Monat, aménagiste et avocat  
Conseiller en urbanisme

MM/jd

c. c. : Mme Julie Tremblay, directrice adjointe de l'urbanisme et des arrondissements  
M. Robert Cooke, directeur de l'urbanisme et des arrondissements

pièces jointes : résolutions et avis de conformité

---

DIRECTION DE L'URBANISME ET DES ARRONDISSEMENTS



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le trois mai deux mille dix à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

---

**CV-2010-04-15**

**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole**

Réf. : URBA-2010-047

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'inclure les lots 2 384 459, 3 093 345, 1 962 665, 4 116 663, 1 962 548, 1 963 926, 4 310 008, 2 845 932 et 2 845 933 du cadastre du Québec dans la demande d'exclusion faisant l'objet de la résolution CV-2009-10-01 et de lui donner un avis favorable.

De demander à cette Commission d'inclure les lots 3 019 377, 3 020 266, 3 020 282, 3 020 285 à 3 020 288, 3 020 290, 3 021 884, 2 061 479 et 2 061 481 de ce cadastre dans cette demande d'exclusion et de lui donner un avis défavorable.

Adoptée à l'unanimité



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le six avril deux mille dix à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis) et à laquelle séance il y avait quorum.

---

CV-2010-02-96

**Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'exclusion de lots de la zone agricole situés en bordure de la route Lallemand (secteur Lévis)**

Réf. : URBA-2010-043

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande d'exclusion de la zone agricole des lots indiqués à l'annexe 2 de la fiche de prise de décision URBA-2010-043, d'une superficie de 160 057 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères énoncés en annexe à la présente résolution.

De demander à cette commission de retirer le secteur 10 de son dossier 365092 et de le traiter dans le cadre de la présente demande d'exclusion compte tenu que les lots visés ont fait l'objet d'une inclusion dont une partie a été exclue et que cette commission a permis la construction d'un chemin d'accès.

annexe

Adoptée à l'unanimité

Analyse de la demande en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

**Critères obligatoires :**

- **Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants :**  
Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols des lots visés et du secteur est de classe 3 avec des contraintes d'humidité, de pierrosité et de topographie.
- **Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture :**  
Limitées, et ce, compte tenu de sa localisation entre un chemin de déserte pour un parc industriel et la construction résidentielles en bordure de la route Lallemand. De plus, ce lot a fait l'objet d'une inclusion à la demande de son propriétaire de l'époque, il n'y a plus d'activités agricoles aujourd'hui.
- **Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4<sup>e</sup> du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre a-19.1) :**  
Aucune
- **Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale :**  
N/A
- **La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté :**  
N/A
- **L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :**  
L'exclusion recherchée ne mettra pas en péril l'homogénéité de ce milieu agricole.
- **L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région :**  
N/A
- **La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :**  
N/A
- **L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique :**  
N/A
- **Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie :**  
N/A

**Critères facultatifs :**

- **Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions des documents complémentaire transmis par une municipalité régionale de comté ou une communauté :**  
N/A
- **Les conséquences d'un refus pour le demandeur :**  
La situation actuelle sera maintenue.

**Article 65.1: Espace approprié**

Considérant qu'il s'agit de l'agrandissement du périmètre urbain pour la construction résidentielle et industrielle et l'absence de conséquence pour ce milieu agricole faisant suite à une inclusion, il s'agit d'un espace approprié pour les usages recherchés.

**Direction de l'urbanisme et des arrondissements**

**Demande d'exclusion de la Ville de Lévis (dossier : 365092) , transmission de documents**

---

**Secteur 1**

Lot : 2 384 459

Avis de conformité : Ce projet ne contrevient à aucun règlement.

**Secteur 4**

Lot : 3 093 345

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et au Règlement de zonage 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

**Secteur 6**

Lots : 2 849 490 et 2 846 770

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec.

**Secteur 7**

Lots : 4 116 663 et 1 962 665

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et au Règlement de zonage 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

**Secteur 8**

Lots : 1 961 107 à 1 961 126, 1 962 548, 1 963 925, 1 963 926, 4 310 007, 4 310 008, 1 964 171 à 1 964 185, 1 964 249, 1 964 271 à 1 964 284, 2 244 625, 2 244 703, 2 244 723, 2 244 800, 2 244 802, 2 555 180, 3 133 160, 3 243 440, 4 310 008.

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec et au Règlement de zonage 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

### **Secteur 9**

Lots : 3 019 377, 3 020 266, 3 020 282, 3 020 285 à 3 020 288, 3 020 290, 3 021 884.

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec.

### **Secteur 10**

Nous vous référons à la résolution CV-2010-02-96 de la Ville de Lévis pour ce secteur ainsi qu'à l'avis de conformité.

### **Secteur 13**

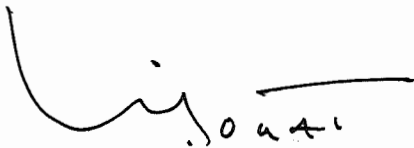
Lots : 2 061 479 et 2 061 481.

Avis de conformité : Ce projet ne contrevient à aucun règlement.

### **Secteur 15**

Lots : 2 845 932 et 2 845 933

Avis de conformité : Ce projet contrevient au RCI 2003-10 sur les activités agricoles de la Communauté métropolitaine de Québec.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monat' with a stylized flourish above it.

Michel Monat, aménagiste et avocat

Conseiller en urbanisme

Lévis, le 10 mai 2010